







HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAR

M. DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Ob metum ex flagitiis
Maxima peccandi necessitudo.
TACITE.

TOME TROISIÈME



PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES AUGUSTINS

1855

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE.

LIVRE HUITIÈME.

Le général Bonaparte arrive à Paris. — Sa réception solennelle. — Sa situation à Paris. — Armée d'Angleterre. — Situation du gouvernement. — Projet de l'expédition d'Égypte. — Invasion de la Suisse. — Ambassade de Joseph Bonaparte à Rome. — Meurtre du général Duphot. — Occupation de Rome par l'armée française. — République révolutionnaire à Rome. — Le Pape est chassé de Rome. — Sédition militaire à Mantoue. — Sédition militaire à Rome. — Préparatifs pour l'expédition d'Égypte. — Ambassade de Bernadotte à Vienne. — Départ de l'expédition d'Égypte.

Au moment où le général Bonaparte allait signer à Campo-Formio une paix qu'il savait contraire aux intentions du Directoire, il souhaitait n'être point désavoué ; ainsi il voulait ne lui point donner une irritation trop vive, ne pas lui inspirer trop d'inquiétude, ne pas le mettre en méfiance de son ambition. Une rupture avec le gouvernement de la République n'entrait nullement dans sa pensée.

En s'expliquant avec Bottot sur le 18 fructidor, il avait noté comme un des inconvénients de ce coup d'État, une pente trop marquée vers le gouvernement militaire. Quelques jours après, il avait écrit au Directoire : — « Maintenant que j'ai signé la paix, il ne me reste plus qu'à rentrer dans la foule et à reprendre le soc de Cincinnatus. » — On montrait des lettres de lui, où il disait que sa seule ambition serait désormais d'être juge de paix dans un village.

Il arriva à Paris le 5 décembre 1797, et descendit dans un petit hôtel qu'il avait fait acheter depuis quelque temps dans la rue Chantereine qui reçut aussitôt le nom de rue de la Victoire. Barras vint le voir dans la soirée. Le lendemain, il alla au ministère des relations extérieures et s'entretint longuement avec M. de Talleyrand ; puis ils se rendirent ensemble au Directoire. Il dîna chez Barras, et il fut convenu qu'il serait reçu solennellement par le Directoire le 10 décembre. Il avait d'abord témoigné l'intention de ne point sortir et de ne se pas montrer avant cette présentation officielle; mais il eut à rendre les visites qui lui furent faites par les corps de magistrature et d'administration, par l'état-major de Paris et les ministres.

Quelque grande que fût sa gloire, sa figure était alors peu connue. Objet d'une curiosité universelle, chacun s'empressait à le voir ; il n'y avait pas une autre conversation que la description de sa personne et le récit de ce qu'il avait dit. On lui trouvait un ton distingué et des manières calmes et douces; il était poli et affable, mais écartant par sa réserve et sa dignité toute espèce de familiarité. Il parlait peu et toujours avec précision. Il sortait rarement, sans suite, dans une voiture simple et en habit de ville. Le jour où il rendit les visites qu'il

avait reçues, il avait mis son uniforme de général; on le reconnut et la foule le suivit avec acclamation. Sa politesse était si complète, qu'il rendit sa visite au juge de paix de l'arrondissement.

Aucune salle du Luxembourg n'était assez vaste pour la séance solennelle où le Directoire se proposait de recevoir le général Bonaparte. D'ailleurs ce devait être une fête publique. La grande cour du palais avait été disposée pour cette cérémonie. Au fond, et sur le perron qui montait au vestibule, était l'autel de la patrie, surmonté des statues de la Liberté et de l'Égalité, décoré des drapeaux, trophées de l'armée d'Italie. Sur une estrade étaient placés cinq fauteuils pour les Directeurs; plus bas des siéges pour les ministres et pour le corps diplomatique. De chaque côté de l'autel régnait un amphithéâtre en demi-cercle, destiné aux autorités constituées et au Conservatoire de musique. Les murs de la cour étaient pavoisés de drapeaux tricolores; aux fenêtres des appartements et sur la terrasse qui communique d'une aile à l'autre, on voyait des femmes élégamment parées. Une immense tente s'étendait au-dessus de l'autel et des amphithéâtres. La foule des spectateurs se pressait dans la cour, et même les rues adjacentes étaient remplies par une multitude.

Vers une heure les Directeurs prirent place, et un moment après on vit arriver le général Bonaparte en grand uniforme. La musique du Conservatoire cessa d'être entendue parmi l'acclamation unanime et prolongée de : « Vive Bonaparte! »

Il s'avança accompagné du ministre des relations extérieures et de la guerre; les généraux Joubert et Andréossi le suivaient.

Lorsque les transports du public furent calmés, le général Bonaparte parvenu au pied de l'autel fut présenté au Directoire par le ministre des relations extérieures.

— « Citoyens Directeurs, dit M. de Talleyrand, j'ai l'honneur de présenter au Directoire le citoyen Bonaparte, qui apporte la ratification du traité conclu avec l'empereur.

« En nous apportant ce gage sacré de la paix, il nous rappelle, malgré lui, les innombrables merveilles qui ont amené un si grand événement; mais qu'il se rassure, je veux bien taire en ce jour tout ce qui fera l'honneur de l'histoire et l'admiration de la postérité; je veux même ajouter, pour me conformer à son intention, que cette gloire, qui jette sur la France entière un si grand éclat, appartient à la Révolution. Sans elle, en effet, le génie du vainqueur de l'Italie eût langui dans de vulgaires honneurs. Cette gloire appartient au gouvernement qui, né comme lui de cette grande mutation qui signale la fin du XVIIIe siècle, a su deviner Bonaparte et le fortifier de toute sa confiance; elle appartient à ces valeureux soldats dont la liberté a fait d'invincibles héros; elle appartient enfin à tous les Français dignes de ce nom. Car c'était aussi, nous n'en doutons point, pour conquérir leur amour et leur vertueuse estime, qu'il se sentait pressé de vaincre; et ces cris de joie des vrais patriotes à la nouvelle d'une victoire, reportés vers Bonaparte, devenaient les garanties d'une nouvelle victoire. Ainsi tous les Français ont vaincu en Bonaparte; ainsi sa gloire est la propriété de tous; ainsi il n'est aucun républicain qui ne puisse en revendiquer sa part.

« Il est bien vrai qu'il faudra lui laisser ce coup d'œil

qui dérobait tout au hasard; et cette prévoyance qui le rendait maître de l'avenir; et ces soudaines inspirations qui déconcertaient par des ressources inespérées les plus savantes combinaisons de l'ennemi; et cet art de ranimer en un instant les courages ébranlés, sans que, lui, perdît rien de son sang-froid; et ces traits d'une audace sublime qui nous faisaient trembler pour ses jours longtemps après qu'il avait vaincu; et cet héroïsme si nouveau, qui plus d'une fois lui a fait mettre un frein à la victoire, alors qu'elle lui promettait ses plus belles palmes triomphales. Tout cela était sans doute à lui; mais cela était encore l'ouvrage de cet insatiable amour de la patrie.

« On doit remarquer, et peut être avec quelque surprise, tous mes efforts pour expliquer, pour atténuer presque la gloire de Bonaparte; il ne s'en offensera pas. Le dirai-je? j'ai craint un instant pour lui cette ombrageuse inquiétude, qui, dans une république naissante, s'alarme de tout ce qui semble porter une atteinte quelconque à l'égalité; mais je m'abusais : la grandeur personnelle, loin de blesser l'égalité, en est le plus beau triomphe, et, dans cette journée même, les républicains français doivent tous se trouver plus grands.

« Et quand je pense à tout ce qu'il fait pour se faire pardonner cette gloire; à ce goût antique de la simplicité qui le distingue; à son amour pour les sciences abstraites; à ces lectures favorites; à ce sublime Ossian qui semble le détacher de la terre; quand personne n'ignore son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste, ces méprisables ambitions des âmes communes. Ah! loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le

solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre; peut-être lui ne le sera jamais : telle est sa destinée. Dans ce moment, un nouvel ennemi l'appelle; un ennemi célèbre par sa haine profonde contre les Français et par son insolente tyrannie envers tous les peuples de la terre. Que, par le génie de Bonaparte, il expie promptement l'une et l'autre, et qu'enfin une paix digne de toute la gloire de la République soit imposée à ces tyrans des mers; qu'elle venge la France et qu'elle rassure le monde !

« Mais entraîné par le plaisir de parler de vous, général, je m'aperçois trop tard que le public immense qui vous entoure est impatient de vous entendre; vous aussi devez me reprocher de retarder le plaisir que vous aurez à écouter celui qui a le droit de vous parler au nom de la France entière, et la douceur de vous parler encore au nom d'une ancienne amitié. »

Ces flatteries d'un tour ingénieux, et même un peu recherché, qu'un homme célèbre par son esprit prodiguait au héros de la fête, et à la Révolution, à la République, même à Barras; ces espérances placées sur un prochain avenir, espérances qui devaient si peu tarder à être démenties, furent écoutées avec approbation; mais, comme le remarquait l'orateur, le public était impatient d'entendre les paroles de celui sur qui tous les regards étaient fixés.

Il se leva : un profond et respectueux silence s'établit parmi la foule attentive. Il s'avança vers l'estrade du Directoire; sa démarche était simple, sa physionomie calme; il remit au président la ratification du traité de paix et parla en ces termes : son ton n'avait rien de déclamatoire; il n'accentuait pas les mots pour les

faire remarquer et affectait plutôt une sorte de négligence en laissant tomber ses paroles.

— « Citoyens Directeurs, le peuple français pour être libre avait les rois à combattre. Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre. La Constitution de l'an III et vous, avez triomphé de tous les obstacles. La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe; mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère des gouvernements représentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites.

« Vous avez fait plus : les deux plus belles parties de l'Europe jadis si célèbres par les arts, les sciences et les grands hommes, dont elles furent le berceau, voient, avec les plus grandes espérances, le génie de la Liberté sortir du tombeau de leurs ancêtres. Ce sont deux piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

« J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-Formio et ratifié par sa majesté l'empereur.

« La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la République.

« Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Ce discours fut mal entendu de ce vaste auditoire qui prêtait cependant une curieuse attention; mais il fut applaudi avec de nouveaux transports; les cris de : « Vive Bonaparte! vive l'armée d'Italie! vive la République! » retentissaient de toutes parts.

Barras était à ce moment président du Directoire. Ce fut lui qui répondit au général Bonaparte. La séance durait depuis plusieurs heures ; on était au 10 décembre ; la journée était froide ; la fête se passait en plein air. Ce dernier discours était démesurément long ; il fut peu écouté et les spectateurs s'écoulaient avant qu'il fût terminé.

De grands éloges furent adressés par Barras au général Bonaparte, et il affecta surtout de le louer d'avoir conclu la paix et d'avoir arrêté sa marche triomphante, quand, à son approche, l'épouvante avait déjà saisi les ennemis. Mais il l'appelait « à la conquête de l'insolente Angleterre, » et accumulait les injures et les accusations de crimes et de complots contre ce gouvernement perfide. La guerre civile de l'Ouest, le règne de la Terreur, la conspiration déjouée par l'immortelle journée du 18 fructidor, tout lui était imputé.

— « La veille, on méditait l'assassinat du Directoire, des conseils et des généraux ; on méditait la honte et l'esclavage du peuple français ; on méditait une loi favorable aux émigrés, à l'abri de laquelle les restes impurs d'une famille exécrable, dont les attentats pesèrent pendant tant d'années sur la nation, pussent rentrer en France ; enfin le rétablissement du trône sur les corps sanglants des fondateurs de la République. » — A ces mensongères et furibondes diatribes, succédaient les menaces : — « Le royalisme n'échappera point à la surveillance du gouvernement. Qu'ils renoncent à tout espoir, ces conspirateurs incorrigibles qui se flattent d'une division imaginaire entre les républicains et espèrent en recueillir les fruits. Union des forces, des principes, des volontés, des courages ;

tel est l'esprit du gouvernement, tel est le roc inébranlable contre lequel toutes les factions viendront se briser. »

Après cette assurance du pouvoir et de la stabilité du gouvernement, échappait pourtant l'aveu involontaire de la vraie situation de cette République, qui n'avait pour citoyens que les hommes engagés dans la Révolution, et dont le reste de la nation subissait le joug avec soumission, en se consolant par le mépris. — « Que les hommes utiles sortent d'une apathie qui les déshonore, que toutes les vertus, que tous les talents viennent se presser autour d'un gouvernement qui les cherche et qui les appelle, que tous les orgueils disparaissent devant l'honorable titre de citoyen. »

Le discours de Barras, lorsque les journaux le répandirent dans le public, fit donc une impression de tristesse et augmenta une disposition malveillante que le Directoire ne croyait pas aussi générale qu'elle l'était réellement. On voyait que la paix n'amènerait aucun changement à l'état intérieur du pays; qu'elle ne donnerait ni plus de garantie, ni plus de sécurité. D'ailleurs, pouvait-on croire à la paix? lorsque le Directoire avait rompu les négociations avec l'Angleterre; lorsqu'il parlait d'une guerre d'extermination, d'une invasion où les plus grands dangers étaient évidemment pour l'envahisseur? L'Europe était-elle pacifiée au moment où de tels projets étaient formés; au moment où l'Italie était encore occupée par une armée française, où tous les États de la péninsule tremblaient des bouleversements dont ils étaient menacés?

Le discours de M. de Talleyrand, son culte pour la Révolution et les grandes mutations qui signalaient la fin du XVIIIe siècle, étaient aussi des témoignages de

la situation précaire et provisoire où se trouvaient la France et l'Europe; on en concluait que cette paix tant désirée n'était pas même une trêve.

Les paroles du général Bonaparte avaient plus d'importance encore; chacun comprenait que de ses opinions et de ses projets pourrait dépendre le sort de cette République, qui n'était encore qu'une phase de la Révolution continuée. Deux passages de son discours furent surtout remarqués et restèrent dans le souvenir public. — « De la paix actuelle date l'ère des gouvernements représentatifs. » — Était-ce une menace adressée aux puissances européennes qui n'étaient pas constituées sous cette forme? — « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques. » — N'était-ce pas dire que la Constitution de l'an III devait être revue et corrigée?

Ainsi, il était l'objet de l'attention générale; tous les partis le craignaient, mais se sentaient contraints à le respecter et à le ménager. Il ne se laissait aborder par aucun : ses liaisons apparentes étaient avec les thermidoriens Barras et Tallien. Il repoussait de lui les Jacobins, qui commencèrent bientôt à le détester.

Lorsque, quelques semaines après son arrivée, on célébra l'anniversaire du 21 janvier[1], le Directoire, non sans quelque hésitation, tant il craignait de se voir effacé par la présence du général Bonaparte dans une solennité où il n'y aurait de regards et d'applaudissements que pour lui, se décida à lui proposer d'y paraître. — Il répondit que n'exerçant nulle fonction publique, « aucun devoir ne l'obligeait à assister à cette

1. 2 pluviose an VI; 1798.

cérémonie, » qu'elle lui paraissait impolitique en perpétuant des divisions de partis, des regrets et des haines. — « On célèbre, disait-il, les victoires par des fêtes nationales, mais il y a des chants funèbres pour ceux qui sont morts sur le champ de bataille. Aujourd'hui que la République traite avec des rois et des princes, une pareille célébration s'accorde mal avec le besoin de la paix. Le Directoire, qui naguère lui avait ordonné de fermer les clubs anarchistes, ne devait pas honorer un acte qui était l'œuvre de cette faction. »

On insista; ce refus du général de l'armée d'Italie, du négociateur de la paix de Campo-Formio, aurait, lui disait-on, une fâcheuse influence sur l'opinion. Il prit un moyen terme et se rendit à la fête avec l'Institut, dont il portait l'habit dans les occasions publiques. Il n'en fut que plus remarqué et plus applaudi.

Une autre circonstance manifesta son éloignement pour le parti jacobin et les excès révolutionnaires. Il y avait à cette époque des cafés où, faute d'autres lieux de réunion quand aucun salon n'était ouvert, se trouvaient chaque soir les personnes d'une même société, que la conformité de mœurs plus encore que la conformité d'opinion tenait en rapports habituels. C'était dans des cafés qu'avait commencé la réaction de la jeunesse dorée; puis le mouvement des sections qu'avait réprimé le 13 vendémiaire. Lorsque la police du Directoire, affaiblie par l'opposition du Corps législatif et des journaux, fut moins tyrannique, les cafés et les jardins publics étaient devenus plus que jamais le rendez-vous de la société élégante et aristocratique. Le 18 fructidor avait mis fin à cette mode; mais après quelques mois, la rigueur étant moindre, les mêmes

habitudes avaient reparu, sans être toutefois aussi générales.

C'était chez un glacier nommé Garchi, rue de Richelieu, que s'assemblaient, ou plutôt se rencontraient ces jeunes gens odieux aux Jacobins, suspects au Directoire, qu'on qualifiait de chouans, d'émigrés rentrés ou même de conspirateurs. Leurs propos étaient sans doute assez indiscrets; ils parlaient en termes malveillants et peu respectueux du Directoire, et peut-être de la République. On prétendait même qu'ils se traitaient entre eux de comte et de marquis; ce qui semblait très-contre-révolutionnaire. Leurs collets noirs et leurs habits étaient aussi un scandale pour les républicains.

Le 24 janvier 1798, quelques militaires en redingote entrèrent chez Garchi, où d'habitude on ne se présentait pas ainsi vêtu. Une querelle s'engagea. Les militaires étaient armés; les jeunes gens furent insultés et attaqués.

Le lendemain, le journal du Directoire raconta que des voleurs travestis s'étaient introduits chez Garchi, qu'ils étaient armés de bâtons et avaient provoqué des officiers, entre autres un aide de camp du général Augereau nommé Fournier; de là s'était suivie une bataille où beaucoup de citoyens avaient été blessés; l'argenterie du glacier avait été volée, et on avait arrêté quatre de ces brigands.

Dès le lendemain, on répétait dans tout Paris que ce récit était un tissu de mensonges, que c'était une expédition ordonnée par le Directoire, exécutée à la diligence de Sotin, ministre de la police; que les jeunes gens avaient été, non pas provocateurs, mais injuriés et maltraités.

Le conseil des Cinq-Cents, dans l'intérêt du Directoire, demanda que, par un message, il fût rendu un compte officiel de cet incident, afin de réfuter le bruit public.

Le message était encore loin de la vérité, mais le Directoire fut pourtant contraint d'avouer que cet événement, « tout affligeant qu'il était, ne tenait à aucun projet formé contre la propriété des citoyens. » — « Il avait, dans son origine, les caractères d'une rixe exaspérée par le ton insolemment antirépublicain des uns et l'esprit de vengeance qui s'est emparé des autres. »

Une lettre d'un des jeunes gens qui avaient eu à combattre pour leur légitime défense, démentit le rapport officiel, et il demeura établi dans l'opinion publique que le Directoire avait ordonné ce guet-apens.

Le général Bonaparte fit éclater son indignation. Il disait que désormais personne, et lui moins que tout autre, ne pouvait se croire en sûreté lorsque la police était auteur ou complice des crimes. Le Directoire fut troublé du langage que tenait hautement le général, et chargea un de ses ministres de lui donner des explications. Il lui fut dit : — « Que de pareils événements sont communs en temps de crise; que les révolutions ne peuvent pas observer la loi commune; qu'il était devenu nécessaire d'imposer à la haute société et de réprimer la hardiesse des propos; qu'il y avait un genre de fautes que les tribunaux ne pouvaient atteindre; qu'on ne pouvait sans doute approuver la lanterne de 1789, et que cependant sans elle la Révolution n'aurait jamais marché. Il y a des malheurs qu'il faut tolérer parce qu'ils en évitent de plus grands. »

Le général Bonaparte ne repoussait certes pas les

immunités de la politique de circonstance : — « Avant fructidor, répondait-il, lorsque les partis étaient en présence, lorsque le Directoire avait été mis dans le cas de se défendre, cet acte peut-être aurait été excusé par la nécessité ; mais aujourd'hui, le Directoire se trouve investi de toute la puissance. La loi ne rencontre plus de résistance ; les citoyens sont, sinon affectionnés, du moins soumis. Alors de tels actes sont des crimes, des outrages à la civilisation. C'est une expédition de coupe-jarrets. Tous les citoyens sont frappés de terreur et se demandent où cela s'arrêtera. »

La marche que suivait le Directoire, la condescendance qu'il témoignait au parti jacobin devaient inspirer au général Bonaparte d'autant plus de mécontentement et d'inquiétude, qu'il savait que dans cette faction un travail actif était dirigé contre lui, qu'une sorte de conspiration s'ourdissait pour le perdre et le détruire.

La présence d'un aide de camp d'Augereau parmi les coupe-jarrets de la police était pour lui un indice de plus de ce qui pouvait être tramé contre lui. Augereau, en se rendant à l'armée, avait conservé ses relations avec les Jacobins ; il envoyait des officiers à Paris ; il y avait des correspondants. Son attitude et son langage, au quartier général d'Offenbourg, manifestaient des projets entièrement différents des vues du général Bonaparte et de la politique qu'il dictait au Directoire. Augereau faisait répandre en Souabe des écrits révolutionnaires, où la paix de Campo-Formio était injurieusement blâmée ; où les populations allemandes étaient provoquées à un soulèvement révolutionnaire. L'œuvre du congrès de Rastadt pouvait ainsi devenir impossible. Le comte de Cobentzel s'en plaignit au général Bonaparte.

En même temps, il eut connaissance d'une lettre qu'Augereau écrivait à un adjudant général, son agent à Paris; c'était une longue diatribe contre « le héros Bonaparte, qui n'était qu'un brouillon audacieux. » Il se plaignait que personne à Paris n'eût le courage de le démasquer. — « Je sens bien qu'on doit être effrayé d'attaquer une réputation aussi colossale; mais il y a tant de moyens de l'en dépouiller. » — Alors il énumérait les griefs que les révolutionnaires avaient contre le général Bonaparte : le Pape sauvé par le traité de Tolentino; les patriotes piémontais d'abord encouragés, puis livrés aux vengeances de la cour de Turin; les nobles et les prêtres caressés dans toute l'Italie; enfin, le traité infâme de Passeriano; Venise livrée à l'Autriche, et les députés qui se rendaient en France pour réclamer, arrêtés et emprisonnés à Milan.

— « On m'assure qu'il travaille à se former un parti à Paris; je ne le crois pas bien redoutable; mais il ne faut pas que le gouvernement sommeille. Il faudra surtout le bien surveiller à Rastadt.... Il serait utile de faire insérer quelques bons articles dans les journaux patriotes. Vois Siéyès et Garat pour leur révéler ces mystères d'opprobre et de crime. »

Le général Bonaparte communiqua au Directoire la lettre que le comte de Cobentzel lui avait écrite, et montra comment les négociations et même la paix étaient menacées par les intrigues du général Augereau. Révolutionner l'Allemagne, c'était susciter une coalition de l'Europe entière contre la France.

Rewbell, à qui Augereau donnait beaucoup moins d'inquiétude que le général Bonaparte, s'opposait à sa disgrâce, ou voulait du moins qu'on lui donnât le commandement d'une armée destinée à envahir le Portu-

gal. Merlin était d'un avis contraire. Le Directoire demeura quelques jours indécis. Mais de nouvelles informations, venues de Strasbourg et remises par le général Bonaparte, déterminèrent, non pas la destitution d'Augereau, mais la suppression de l'armée du Rhin; dès lors son commandant se trouvait sans emploi. Il fut placé au commandement de la division territoriale de Perpignan.

Le Directoire, sans faire connaître officiellement les motifs de cette mesure, ne voulut pas qu'ils fussent entièrement ignorés du public; il fit insérer dans son journal une lettre datée de Strasbourg, qui semblait, non pas raconter des faits, mais répéter des bruits populaires.

— « Le péril pour Bonaparte et Rewbell est grand; on a préparé de fausses pièces pour les convaincre de conspirer contre la liberté. On a fait déclarer par des témoins apostés, qu'ils ont tramé un complot pour s'emparer du gouvernement; les meneurs de cette intrigue sont des agents d'Augereau. »

On accolait ainsi, sans nulle vraisemblance, le nom de Rewbell avec celui de Bonaparte, afin de ne point laisser supposer que c'était à lui qu'Augereau était sacrifié.

Une autre précaution fut prise dans le même sens, tant on craignait que le gouvernement parût subordonné aux volontés du général Bonaparte. Une lettre de Châlons, insérée dans le même numéro, disait qu'un représentant de ce département avait assuré qu'il y avait une faction dont le dessein était de réduire la représentation nationale à cent membres, formant un sénat à la tête duquel il y aurait un seul chef. »

C'était en effet un des bruits qu'on faisait courir sur

les projets du général Bonaparte. Le Directoire voulait apprendre au public qu'il était en garde contre toutes les ambitions et toutes les intrigues.

Ainsi, le général Bonaparte ne pouvait compter ni sur la faction révolutionnaire, ni sur le parti politique groupé autour du Directoire; évidemment ses vrais partisans devaient être bientôt les hommes modérés, éclairés et sages. Peut-être plaçaient-ils déjà leurs espérances sur son discernement, sa raison, sa force de volonté, sa netteté de décision; mais il n'avait alors de relations apparentes avec aucun d'eux.

Personne, à cette époque, ne lui inspirait plus de goût et de confiance que M. de Talleyrand, qui, de son côté, prenait soin de lui plaire, moins peut-être par calcul que par l'attrait de la distinction d'esprit à laquelle il était habituellement très-sensible. Sans acquérir sur le général Bonaparte une influence toujours difficile et incomplète, il lui faisait connaître les habitudes, les manières, les opinions de la haute aristocratie, où jamais, dans sa vie militaire, il n'avait eu occasion de vivre.

Mais la société où il affectait de se complaire davantage et qui lui convenait le mieux, c'étaient les savants et les hommes de lettres. Il avait connu Monge en Italie et avait pris pour lui une préférence qui n'a jamais varié. L'esprit des sciences exactes, leurs applications utiles, leurs résultats positifs et calculables étaient en conformité avec son génie. Il avait été élu membre de l'Institut en remplacement de Carnot, et se montra très-honoré de ce choix. Dans une lettre qu'il écrivit pour témoigner sa reconnaissance, il disait : — « Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret, sont celles qu'on fait sur l'ignorance. L'occupa-

tion la plus honorable comme la plus utile, pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines. La vraie puissance de la république française doit consister désormais à ne pas permettre qu'il existe une idée nouvelle qui ne lui appartienne. »

Il évitait le plus possible de se montrer occupé de la politique intérieure. Depuis fructidor, le Corps législatif était annulé; il votait docilement les lois administratives et les mesures de finance que voulait le Directoire; il ramenait, aux rigueurs et aux principes révolutionnaires, la législation que les modérés avaient changée ou modifiée. Ce qui se disait à la tribune, dans les deux Conseils; les votes qui sortaient du scrutin n'attiraient point l'attention du public; on savait qu'il n'en pouvait résulter aucune action directe ou indirecte sur la marche du gouvernement. A peine apercevait-on les dissentiments et les inimitiés qui divisaient déjà cette majorité de Jacobins : les uns dévoués avec une obéissance passive et zélée au Directoire; les autres supportant impatiemment une autorité quelconque et hostiles à toute pensée d'ordre public, tant qu'elle n'était pas conforme à leurs chimères ou à leurs passions.

Le général Bonaparte n'avait donc rien à espérer ni à attendre d'une représentation nationale ainsi constituée; il ne s'occupait point des hommes qui pouvaient y avoir quelque importance; ainsi que le public, il ne prenait pas garde à eux.

Bien que le Corps législatif ne dût pas avoir la prétention d'être encore le représentant et l'organe de l'opinion nationale, il était impossible qu'il ne se joignît pas aux manifestations publiques qui honoraient le général Bonaparte. On lui offrit un grand banquet dans la

galerie du Musée; peu de jours auparavant la proposition de lui voter une dotation comme récompense nationale avait été repoussée au conseil des Cinq-Cents. —« Irez-vous offrir de l'or, disait le républicain Talot, à celui qui succombe sous le poids des lauriers ? »

L'année précédente une loi[1] avait décerné au général Bonaparte un drapeau pour perpétuer le souvenir du pont d'Arcole; la même récompense avait été votée dans la même loi pour le général Augereau. Ce décret n'avait pas été transmis au général en chef de l'armée d'Italie. Il s'était, depuis Arcole, passé de si grandes choses; tant de victoires avaient suivi cette glorieuse action, que cet hommage avait été oublié. Scherer, ministre de la guerre, s'en ressouvint et adressa au général Bonaparte le drapeau, en y joignant un sabre de la part du Directoire, « comme marque particulière de son estime, et comme un présent digne d'un guerrier à qui la République devait principalement son affranchissement et sa gloire[2]. »

Le général Bonaparte répondit qu'il recevait avec reconnaissance le drapeau et le sabre. — « C'est, ajoutait-il, l'armée d'Italie que le gouvernement honore dans son général. » — Il écrivit en même temps au général Lannes :

— « Le Corps législatif me donne un drapeau en mémoire de la bataille d'Arcole; il fut, aux champs d'Arcole, un instant où la victoire incertaine eut besoin de l'audace des chefs. Plein de sang et couvert de trois blessures, vous quittâtes l'ambulance résolu de vaincre ou de mourir. Je vous vis constamment dans cette

1. 26 janvier 1797.
2. 6 janvier 1798.

journée, au premier rang des braves. C'est vous également qui, à la tête de la colonne infernale, arrivâtes le premier à Dego, passâtes le Pô et l'Adda; c'est à vous d'être dépositaire de cet honorable drapeau, qui couvre de gloire les grenadiers que vous avez constamment commandés. »

Il y avait dans cette conduite, dans cette attitude, dans ce langage, tant de grandeur et d'habileté, un tel prestige exercé sur les imaginations; le général Bonaparte savait si bien se poser hors de pair, que de jour en jour il prenait mieux possession de l'opinion publique.

Mais ce qui lui importait davantage en ce moment, ce qui était essentiel dans sa situation présente, c'était ses rapports avec le Directoire. Ils devenaient de plus en plus difficiles. Une méfiance réciproque, mais déguisée, existait entre les gouvernants et le général qui ne leur avait jamais obéi; qui avait conclu la paix contre leur gré; qui avait suivi en Italie une conduite opposée à leurs projets; qui régnait sur son armée, non comme un chef, mais comme un souverain. Ils pensaient que les généraux et les soldats qui allaient rentrer en France étaient tout disposés, s'il leur en donnait l'ordre, à chasser les avocats et à le rendre maître de la République. Ils voyaient croître sa popularité et craignaient que cet esprit public, maintenant inerte et sans courage, ne lui devînt un jour activement dévoué et obéît à sa voix comme l'armée.

Pour lui, séparé de ses soldats, n'appartenant à aucun parti, il se trouvait désarmé et isolé.

Admirable dans l'usage qu'il savait faire du pouvoir dès qu'il le possédait, mais inhabile à la tactique des révolutions, placé sur un terrain qui n'était pas le

sien, il ne voyait point par quels moyens il pourrait s'emparer du gouvernement et de l'autorité absolue.

De sorte que le Directoire et lui avaient un commerce de dissimulation. La plus grande confiance lui était témoignée; souvent un ministre venait l'engager de la part des directeurs à siéger avec eux dans leurs délibérations; on lui communiquait plus ou moins complétement les rapports de police; mais à travers ces démonstrations, il démêlait une malveillante inquiétude. Ainsi, il se gardait habituellement d'entrer en discussion avec eux, et de leur dire en face combien leur politique et leur administration lui paraissaient mauvaises; combien leur situation était mal assurée.

Dès le lendemain du traité de Campo-Formio, le Directoire avait écrit au général Bonaparte qu'il commanderait l'armée destinée à un débarquement en Angleterre. Ce projet avait reçu la plus grande publicité; c'était le texte de beaucoup de déclamations et de forfanteries.

Le 26 octobre, un arrêté du Directoire avait prescrit qu'une armée serait rassemblée sans délai sur les côtes de l'Océan, prendrait le nom d'armée d'Angleterre et aurait pour général en chef le citoyen général Bonaparte.

Le même décret nommait le général Desaix, chef de l'état-major de cette armée. Ce choix avait été exigé par le général en chef; Desaix s'était trouvé compromis, pour avoir, comme Moreau, connu sans les dénoncer les intrigues de Pichegru. Sa gloire militaire, la haute considération dont il jouissait ne l'auraient sans doute point sauvé d'une disgrâce; il s'y attendait; l'amitié que lui portait le général Bonaparte et qu'il avait té-

moignée avec tant d'éclat lorsque Desaix était venu en Italie, fut sa sauvegarde.

Il commandait l'aile gauche de l'armée du Rhin; puis, lorsqu'il fut nommé chéf d'état-major de l'armée d'Angleterre, il reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ à Rennes. Un nouvel arrêté du Directoire[1] régla la distribution de toutes les forces de la République :

Le général Berthier, général en chef de l'armée d'Italie ; Augereau, de l'armée du Rhin ; Hatry, de l'armée de Mayence. — Le général Bonaparte prendra le commandement de l'armée d'Angleterre dès que sa mission diplomatique sera terminée. En attendant, le citoyen Desaix commandera cette armée comme général en chef.

Le Directoire qu'importunait la présence du général Bonaparte à Paris, voulait qu'il retournât à Rastadt; il s'y refusa, disant qu'il ne pouvait pas tenir d'une même main la plume et l'épée. De sorte qu'il restait à Paris sous prétexte de s'occuper des préparatifs de la descente en Angleterre. Il continuait à recevoir des fêtes, à être entouré d'hommages et suivi des regards empressés et curieux du public, d'autant plus qu'il s'enveloppait dans son silence et sous une apparence de modeste simplicité.

Il observait et cherchait ce qui était possible ; à défaut de chances pour atteindre au but de son ambition, son besoin d'activité et son imagination se portaient vers de vastes projets. La descente en Angleterre lui semblait impossible. Pour la tenter, il aurait fallu avoir toutes les ressources d'une administration riche, régulière et forte, et telle n'était pas celle du Directoire.

1. 9 décembre.

Mais il importait au général Bonaparte de ne point prononcer l'impossibilité de cette entreprise. Avant de se décider à une autre grande expédition, il fallait y mûrement réfléchir, s'informer des moyens d'y réussir, calculer les chances de succès, amener le Directoire à y consentir, y préparer l'opinion publique. D'ailleurs, le gouvernement directorial, flottant au gré des circonstances révolutionnaires, environné de l'aversion de toute la partie estimable et sensée de la nation, pouvait ne pas avoir une longue durée, et le général Bonaparte, qui prévoyait que le pouvoir passerait entre ses mains, ne voulait pas s'éloigner du théâtre de la politique, avant de s'être assuré que cette chance n'était pas prochaine.

Ainsi, il s'occupa des préparatifs de la descente en Angleterre dans la pensée qu'il pourrait leur donner une autre destination. Sous sa direction, Desaix pressait les constructions navales et les approvisionnements. Il avait son intime confiance; dans leurs longues conversations à Milan et à Passeriano, toutes les probabilités de l'avenir, tous les desseins que concevait son génie ou que formait son imagination avaient été traités avec détail. En ce moment, il lui parlait de la situation intérieure de la République, de la possibilité d'une crise, et l'engageait à sonder l'opinion des autres généraux; mais tous deux reconnaissaient que le moment n'était pas encore venu.

Le Corps législatif, dans sa composition actuelle, ne laissait pas espérer le succès du projet conçu avant le 18 fructidor; il ne pouvait plus être question de lui faire voter la dispense d'âge, qui aurait assuré la nomination du général Bonaparte au Directoire; la majorité

appartenait, soit à Barras, soit à Siéyès et à ses amis. La minorité se composait de jacobins insensés, capables de recommencer les crimes de la Terreur. Le général Bonaparte leur était odieux. — « On ne connaît pas cet homme-là, disait son compatriote Arena ; c'est lui qui, après avoir envoyé Augereau à Paris pour faire le 18 fructidor, l'a fait disgracier ensuite par le Directoire, qui a poussé l'ingratitude jusqu'à mettre en délibération de le faire arrêter. Il a volé vingt millions en Italie; il a laissé tous les généraux piller à son exemple. C'est l'homme le plus dangereux pour la liberté. »

Les révolutionnaires politiques ne se faisaient pas illusion. Le pouvoir n'était resté entre leurs mains qu'en violant la Constitution, mais ils ne l'avaient pas modifiée; de sorte que le Directoire restait, du moins en droit, une autorité exécutive subordonnée à la souveraineté législative, conséquemment à la merci des élections. Celle de 1797 avait été illégalement annulée; mais dans l'état de l'opinion et lorsque l'administration locale était une machine imparfaite et sans puissance, l'élection ne pouvait être l'œuvre que de l'esprit de parti. Ainsi elle devait produire encore des représentants gênants pour le gouvernement et aspirant à s'emparer du pouvoir.

Pour faire disparaître ce continuel danger, les hommes qui avaient fait le 18 fructidor songeaient à corriger la Constitution ou plutôt à en faire une nouvelle.

Les systèmes de Siéyès furent reproduits. On eût voulu faire émaner le pouvoir exécutif du suffrage populaire pour qu'il puisât à la même source une autorité souveraine. Au Directoire on aurait substi-

tué un président, au conseil des Anciens un sénat à vie.

Ces idées furent communiquées à Barras et aussi au général Bonaparte qui ne les repoussa point; mais elles ne convenaient ni à l'un ni à l'autre, car évidemment les auteurs d'un tel projet ne destinaient la magistrature suprême ni à Barras ni au général de l'armée d'Angleterre. Aucune suite ne fut donc donnée à des entretiens qui n'étaient pas une proposition; chacun se tenait en garde contre ce qui pouvait être tenté pour favoriser l'ambition d'un autre.

Le général Bonaparte n'entrevoyait donc nulle chance de devenir chef et maître de la France. Un soir, il parlait à Barras de son ascendant sur les peuples italiens qui avaient voulu le faire roi d'Italie ou duc de Milan; il ajoutait : — « Ce n'est pas que je pense à rien de semblable dans aucun pays. — Vous faites bien, répondit Barras, de n'y pas songer en France; car si le Directoire vous envoyait demain au Temple, il n'y aurait pas quatre personnes qui s'y opposeraient. » — Et Barras avait raison.

Se rendant ainsi un compte exact de la situation, le général voyait chaque jour mieux qu'il ne pouvait en tirer aucun parti[1]. — « Je ne veux pas rester ici, disait-il à un de ses confidents; il n'y a rien à faire. Ils ne veulent entendre à rien. Je vois que si je reste je serai coulé dans peu. Tout s'use ici : je n'ai déjà plus de gloire. Cette petite Europe n'en fournit pas assez. Il faut aller en Orient; toutes les grandes gloires viennent de là. Je veux pourtant faire auparavant une tournée sur les côtes, pour m'assurer par moi-même

1. 29 janvier 1798.

de ce qu'on peut entreprendre. Si la réussite d'une descente en Angleterre me paraît douteuse, comme je le crains, l'armée d'Angleterre deviendra l'armée d'Orient, et je vais en Égypte. »

Ce n'était pas une idée soudaine : elle était conçue depuis longtemps; elle l'avait séduit et il avait déjà médité les moyens d'exécution, les mesures qu'il aurait à prendre, les chances dont il saurait profiter.

Le 1er août 1797, après avoir pris possession des îles vénitiennes, il écrivait au Directoire : — « Les peuples espèrent qu'avec la protection de la grande nation, ils recouvreront les sciences, les arts et le commerce qu'ils ont perdus sous la tyrannie. »

Quinze jours après, il disait que ces îles étaient plus importantes pour la France que toute l'Italie. — « L'empire des Turcs s'écroule tous les jours. Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. »

Le 13 septembre, il écrivait au ministre des relations extérieures : — « Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très-bien y mouiller et s'en emparer. Les habitants sont très-portés pour nous et fort dégoûtés de leurs chevaliers, qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim. J'ai fait exprès confisquer leurs biens en Italie. Avec l'île Saint-Pierre que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

« S'il arrivait qu'en faisant la paix avec l'Angleterre, nous fussions obligés de lui laisser le cap de Bonne-Espérance, il faudrait nous emparer de l'É-

gypte. Elle n'appartient pas au Grand-Seigneur. Faites-moi connaître quelle réaction aurait sur la Porte notre expédition d'Égypte. » — Et il calculait déjà de combien de vaisseaux devait se composer l'expédition, combien de mille hommes il faudrait embarquer.

En réponse à cette lettre, le Directoire autorisa le général Bonaparte à donner à l'amiral Brueys l'ordre et les instructions nécessaires pour s'emparer de Malte. Ce fut alors qu'il y envoya en mission secrète M. Poussielgue, dont il connaissait le mérite et le discernement. Lorsqu'il eut reçu son rapport, il disait à Bottot, dans la longue conversation qu'ils eurent après le 18 fructidor : — « Malte est à vendre. »

Avant de prendre une résolution définitive, il fit le voyage[1] qui lui semblait nécessaire, afin de reconnaître quels préparatifs avaient déjà été faits pour l'expédition d'Angleterre et la possibilité de l'entreprendre. Il fut surpris et mécontent que le Directoire eût fait insérer dans les journaux qu'il était allé « préparer les opérations premières relatives à la descente. » Il visita la côte qui s'étend d'Étaples à Walcheren. Ce fut avec ce détail, cette patience, cette sagacité à questionner et à comprendre les réponses, avec ce coup d'œil rapide et sûr, qu'il s'occupa de cette enquête, passant les journées à interroger les matelots, les caboteurs, les pêcheurs, les contrebandiers.

En revenant, il dit : — « C'est un coup de dés trop chanceux; je ne le hasarderai pas; je ne veux pas jouer ainsi le sort de la France. » — Huit ans plus tard, après des préparatifs immenses, après avoir accumulé

1. 10 février 1798.

les moyens de réussir, il ne voulut pas non plus faire courir ce risque à sa fortune. Ce fut à d'autres hasards qu'il joua le sort de la France.

Quant à la politique extérieure, il semblait y rester étranger. Peut-être eût-il vainement essayé de contredire les projets du Directoire et d'éclairer son aveuglement, mais il voyait avec une sorte d'indifférence l'œuvre de Campo-Formio détruite de jour en jour. La situation de l'Europe ne fut bientôt plus la même. Le gouvernement, qu'il avait contraint à ratifier la paix, se comportait de manière à renouveler la guerre, sans en avoir le dessein arrêté, sans rien préparer pour la soutenir.

En se décidant à l'immense et aventureuse entreprise de conquérir l'Égypte et de dominer l'Orient, le général Bonaparte se plaçait lui-même dans la nécessité de troubler l'équilibre européen. En laissant la politique révolutionnaire suivre son funeste cours, il voulait la mettre à profit pour l'exécution de ses projets. Les finances étaient dans un déplorable état; l'administration manquait tellement de ressources et de crédit, qu'on ne pouvait payer et entretenir les armées de terre et de mer, non plus que préparer la moindre expédition, sans les contributions de guerre et les spoliations de la conquête. Ainsi, avant d'envahir l'Égypte, il devenait indispensable d'accomplir de nouvelles invasions et de mettre encore des peuples à rançon.

Le premier acte qui annonça qu'il n'y avait point de paix possible avec le gouvernement de la république française fut l'invasion de la Suisse. De tous les États limitrophes, aucun ne donnait moins de prétexte à une

rupture hostile : la confédération helvétique s'était tenue dans la plus humble neutralité. Un des régiments au service de France, contraint, en 1792, par l'autorité militaire qui obéissait à des séditieux, de rendre les armes sans pouvoir obtenir justice, et réclamant vainement le texte des capitulations; les Suisses massacrés au 10 août et au 2 septembre; tous les régiments suisses licenciés, sans que leur solde arriérée fût payée : tels étaient les griefs pour lesquels, dans un autre temps, les Suisses se seraient armés jusqu'au dernier afin d'obtenir satisfaction de pareils affronts et de ce mépris des traités; mais la révolution française se présentait sous un aspect si formidable, elle jetait les puissances de l'Europe dans un tel étonnement, que la Suisse resta muette et patiente.

Outre la crainte d'engager une lutte trop inégale sans avoir le secours des grandes puissances, les gouvernements des principaux cantons avaient à s'inquiéter des progrès que l'esprit révolutionnaire faisait parmi les populations. Ce n'est pas que la liberté manquât aux Suisses; mais, dans la plupart des cantons, c'était à l'aristocratie qu'étaient confiées l'autorité supérieure, l'administration et la garantie des droits. Sous ce régime, qui, selon les divers cantons, était plus ou moins exclusif de la démocratie, les peuples avaient joui depuis plusieurs siècles du calme et d'une prospérité toujours croissante. Malgré cette inégalité dans la répartition des droits politiques, la Suisse avait toujours conservé l'amour de la vraie liberté, c'est-à-dire de la justice; le respect de la religion, de l'autorité de famille et de la propriété; une certaine modération, un sentiment d'humanité, des mœurs bonnes et douces, et surtout un grand amour de la patrie, un

souvenir fier de son antique gloire et des combats livrés pour défendre son indépendance.

Mais la révolution française ne tarda point à éveiller le désir d'égalité, qui était devenu son principal mobile. Ce sentiment se répandit en Suisse : un certain nombre d'hommes commencèrent à vouloir entrer en partage de la puissance publique, à concevoir et à espérer le nivellement des conditions. Dès lors une lutte s'établit entre les gouvernements aristocratiques et les prétentions démocratiques. Dès l'année 1791, l'anniversaire du 14 juillet fut bruyamment célébré dans le canton de Berne; le conseil souverain s'en émut et réprima avec sévérité, mais sans cruauté, ces premiers élans de l'esprit révolutionnaire. La régence de Zurich avait eu de même à punir et à étouffer un commencement de sédition excité par un parti qui demandait l'égalité de droits pour les habitants d'un bourg, sujets et non citoyens du canton.

Les manifestations extérieures cessèrent, les sentiments ne s'éteignirent point. Ils ne pouvaient pas avoir la même vivacité qu'en France : l'aristocratie n'avait point conservé le caractère féodal; même dans les cantons où elle était le plus puissante, elle n'exerçait d'autorité que par les magistratures qu'elle occupait. Elle pouvait bien exciter l'envie, mais elle exerçait un pouvoir public, elle était autre chose qu'une distinction privilégiée. Dans plusieurs cantons, elle était émanée de la bourgeoisie; dans d'autres, dont la constitution était entièrement démocratique, les nobles ne conservaient leur supériorité qu'en prenant soin d'être populaires.

Il n'y avait donc pas en Suisse un danger imminent de l'imitation de la révolution française. Toutefois,

les cantons étant inégaux en territoire, en richesse, en civilisation, et différents par la forme et l'esprit de leurs gouvernements, les plus puissants, Berne surtout, pouvaient être un objet d'envie; leur prépondérance n'était pas toujours patiemment endurée.

Un principe plus actif de mécontentement fermentait dans les territoires qui appartenaient, comme sujets, à plusieurs cantons suisses; leurs habitants n'étaient pas citoyens et n'avaient aucune participation au gouvernement, aucune garantie formelle contre l'autorité administrative exercée au nom du canton leur souverain.

C'était surtout dans le pays de Vaud, sujet du canton de Berne, que bouillonnaient le désir de l'indépendance et la prétention d'acquérir et d'exercer des droits politiques. Ce territoire était riche; la population était heureuse de son repos et de son bien-être; la beauté de ce rivage du lac de Genève, les grands aspects de la chaîne des Alpes y attiraient sans cesse des étrangers; quelques-uns s'y fixaient et venaient y finir une vie agitée ou persécutée; la similitude de langue multipliait les communications avec la France. La liberté politique pouvait y manquer; mais la liberté civile, le respect des droits légaux y étaient complets, et, si ce peuple ne se gouvernait pas, du moins était-il bien gouverné.

D'autres pays associés ou alliés de la Suisse, sans faire partie intégrante du territoire helvétique, avaient ressenti plus vivement encore l'influence des idées révolutionnaires. Genève, menacée dès 1792 d'une invasion de l'armée française, était tombée aux mains d'une faction démocratique favorisée et encouragée par des agents français; elle y avait pratiqué le régime de la terreur dans toute sa tyrannie et sa cruauté. — Les habitants de Saint-Gall avaient forcé leur souverain

ecclésiastique à leur accorder des droits et des libertés ; la Valteline, sujette des ligues des Grisons, s'était révoltée et, par la toute-puissance du général Bonaparte, avait été réunie à la république cisalpine.

Dès ce moment, la Suisse pouvait prévoir le sort qui lui était prochainement réservé. Le Directoire conçut le dessein d'envahir le territoire helvétique, et le général Bonaparte souhaita que le peuple qui gardait les passages des Alpes fût soumis à la puissance du gouvernement français. Jusqu'au 18 fructidor, Carnot et Barthélemy avaient réussi à empêcher que cette pensée devînt une résolution arrêtée.

Lorsque cette opposition de deux directeurs eut disparu, un travail actif fut entrepris pour susciter une révolution en Suisse. Un club helvétique s'était établi à Paris, et se forma surtout de bannis de Fribourg et de Berne renvoyés de leurs cantons pour leurs manœuvres ou leurs opinions révolutionnaires.

L'homme le plus considérable de cette faction de mécontents, qui voulait, à l'aide d'un gouvernement étranger, changer l'antique liberté des Suisses en un régime nouveau, était un avocat de Lausanne, qui avait été longtemps en Russie précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin. Il était revenu dans sa patrie avec le grade de colonel russe. Un pamphlet, intitulé : — « Adresse aux citoyens du pays de Vaud, esclaves des oligarques de Berne et de Fribourg, » — attira sur lui les poursuites du gouvernement bernois; l'auteur se réfugia à Paris, où il reçut un grand accueil du Directoire et de tout le parti alors régnant. Dès lors fut concertée l'invasion de la Suisse et les mouvements révolutionnaires, qui devaient lui servir de prétexte.

Il y avait longtemps que ce projet avait été conçu par Rewbell et qu'il s'efforçait d'en obtenir l'exécution. Sa haine contre l'aristocratie bernoise était aussi vive que si elle eût fait partie de la noblesse française. Comme Alsacien, il avait été depuis beaucoup d'années en relation et en sympathie avec les mécontents et les réfugiés suisses; il faisait, pour ainsi dire, partie de la faction qui aspirait à une révolution helvétique. Barthélemy, tandis qu'il était ministre de France en Suisse, avait eu continuellement à lutter contre les volontés de Rewbell et à protester contre les instructions qui lui étaient adressées.

Rewbell avait pour ami un homme plus habile et plus pratique que le colonel Laharpe. Ochs était chancelier et grand tribun du canton de Basle; il y était fort considéré et très-riche; il était beau-frère de Dietrich, le maire de Strasbourg, qui avait péri sur l'échafaud révolutionnaire. Instruit et écrivain distingué, aucun motif d'intérêt personnel, autre que l'ambition, ne le poussait aux opinions démocratiques, et il exerçait une grande influence. Pendant le long séjour que Barthélemy avait fait à Basle, Ochs avait eu d'intimes relations avec lui et avait été très-utile dans les négociations qui avaient amené les traités avec la Prusse et l'Espagne. Il fut mandé à Paris vers la fin de l'année 1797, et le Directoire lui déclara les desseins qu'il avait sur la Suisse. Une constitution pour la république helvétique, réunissant en un même État et sous un gouvernement central tous les cantons, fut écrite par Ochs et Laharpe, acceptée par les Directeurs.

Cette faction était néanmoins trop faible pour tenter une révolution, si elle n'était pas soutenue par l'étran-

ger ; de sorte qu'établir la démocratie en Suisse et l'envahir, ce fut un seul et même projet. Le Directoire commença par ameuter contre les gouvernements helvétiques l'opinion des révolutionnaires français. Des articles de journaux, des pamphlets, des discours de club se répandirent en griefs contre la Suisse : « elle avait profité de la guerre et de l'anéantissement du commerce en France pour faire des profits usuraires; elle avait discrédité les assignats en exigeant les payements en numéraire; elle introduisait en contrebande les marchandises anglaises ; elle avait accueilli les prêtres et les nobles émigrés ; elle souffrait que M. Wickham, ministre d'Angleterre, se fît le promoteur de conspirations contre la république française, le payeur de toutes les corruptions ; les magistrats de tous les cantons témoignaient ouvertement contre les principes de la Révolution ; ils proscrivaient les hommes qui les professaient. »

Rewbell avait donné pour successeur à Barthélemy un de ses parents, nommé Mengaud, homme dur et violent, accoutumé à remplir des missions subalternes pour le service de la Révolution. Pour préparer une rupture ou accoutumer les Suisses à se résigner aux volontés du Directoire, il signifia au gouvernement de Berne d'avoir à éloigner M. Wickham du territoire de la Suisse. Les magistrats bernois répondirent que la décision de cette affaire appartenait au corps helvétique et non pas à un seul canton.

M. Wickham ne voulut point compromettre le sort de la Suisse : il se retira de son propre gré. Le gouvernement anglais approuva formellement la résolution qu'il avait prise ; dans une note qu'il adressa de Francfort à l'avoyer de Berne, il déclara que son sou-

verain[1] « ne voulait pas que la résidence d'un de ses agents en Suisse pût servir de prétexte aux projets hostiles d'un voisin dont l'ambition ne respectait ni la justice ni les droits de souveraineté, et qui ne cherchait qu'à étendre à cette heureuse contrée un système de destruction. »

Puis l'agent français signifia que tous les émigrés français devaient être expulsés du territoire suisse. Peu après il exigea que les officiers suisses qui, ayant été au service de France, avaient reçu la croix de Saint-Louis, eussent à quitter cette décoration.

Les menaces du citoyen Mengaud étaient un grand motif d'inquiétude; mais il y avait bien plus à se préoccuper de la mauvaise volonté du général Bonaparte. Par le traité de Campo-Formio, il avait réuni à la république cisalpine la Valteline, territoire sujet de la république des Grisons, sans avoir égard à aucune réclamation. En traversant la Suisse pour se rendre à Rastadt, il n'avait voulu avoir nulle relation avec les autorités helvétiques et avait, sur tout son passage, accueilli et encouragé les hommes qui préparaient une révolution. On lui avait entendu dire qu'il « ne connaissait en Suisse que deux républiques : Genève et Basle. » — Genève, en proie à une anarchie démocratique; — Basle, où la campagne était déjà en insurrection contre la ville. Il avait traité M. Ochs avec une distinction très-marquée.

Cependant la révolution n'éclatait point. M. Ochs écrivait, le 12 décembre, au ministre des affaires étrangères et au général Bonaparte : — « Nous avons besoin de conseils et d'appui. Il nous faudrait assembler une convention soutenue par le voisinage d'un corps d'ar-

1. 22 novembre 1797.

mée. Mais comment convoquer cette convention? Nous voudrions que le gouvernement français fît une déclaration et demandât un changement de constitution. » .... « M'est-il permis d'insinuer à mes amis qu'ils seront soutenus? » .... « Quand les esprits seront préparés, je pourrai dire en plein conseil que nous devons renoncer à la distinction entre citoyens et sujets. » .... « Il faudrait que la France fît valoir ses droits sur le val Moutiers et sur Bienne;... qu'elle prît sous sa garantie la liberté du pays de Vaud;... que ses agents fissent publier des écrits révolutionnaires et accordassent leur protection à ceux qui travaillent à la régénération de leur patrie. »

De semaine en semaine ces lâches supplications étaient répétées par les révolutionnaires suisses pour obtenir que leur patrie fût envahie et livrée à la tyrannie de leurs opinions.

Le 28 décembre 1797, le Directoire déclara, par un décret, que la république française prenait sous sa protection les personnes qui réclamaient contre la souveraineté de Berne et de Fribourg. C'était une provocation directe à la révolte du pays de Vaud et des territoires sujets.

Déjà la Valteline, reconnue d'abord comme indépendante, puis, réunie à titre égal aux provinces dont la Cisalpine avait été formée, avait donné l'exemple aux populations sujettes. La première conséquence de ce changement de situation avait été une révolution démocratique dans les Ligues de la république des Grisons; elles avaient chassé les Salis et autres familles aristocratiques qui, jusqu'alors, avaient conduit le gouvernement de ce pays; une constitution unitaire avait été substituée à la constitution fédérale.

Dès les premiers jours de 1798, la bourgeoisie de Lausanne demanda que les États du pays de Vaud fussent assemblés, conformément à la constitution qu'on prétendait avoir existé, lorsque les ducs de Savoie étaient seigneurs et souverains de ce territoire. Des arbres de liberté furent plantés en divers lieux.

Ce soulèvement n'était pas seulement encouragé par les déclarations du Directoire et les assurances données par Laharpe; les révolutionnaires suisses avaient déjà la certitude que les armées françaises viendraient à leur aide s'ils éprouvaient la moindre résistance de la part des gouvernements cantonaux.

Dès le 13 décembre, Mengaud avait passé une note pour annoncer à la confédération helvétique que des troupes françaises allaient occuper Bienne et les territoires qui avaient appartenu à l'évêché de Basle. Le gouvernement français avait tardé longtemps à prétendre au droit de les posséder : en 1792, au commencement de la guerre, l'armée, commandée par le général Custine, avait occupé l'évêché de Basle dont le souverain, membre de l'empire germanique, était conséquemment en guerre avec la France et avait admis des troupes autrichiennes. Peu après la conquête, les habitants, sans beaucoup de contrainte, car ils y trouvaient leur avantage, avaient demandé à faire partie de la république française; la Convention avait prononcé cette réunion par un décret du 23 mars 1793. Ce territoire avait alors reçu le nom de département du Mont-Terrible, qui avait pour capitale Porentruy. Plus tard, une loi du 1er mars 1797 avait annexé la ville et le comté de Montbéliard, conquis sur les princes de Wurtemberg.

Mais l'évêque de Basle possédait aussi, non pas à

titre de prince allemand, mais comme seigneur indépendant allié à la confédération suisse, la ville de Bienne, son territoire et quelques autres seigneuries, dont plusieurs étaient simplement domaniales et indivises avec la ville de Berne.

Dans l'intention de ne point susciter un litige hostile avec la confédération helvétique, les gouvernements successifs de la France n'avaient jamais réclamé les droits, au moins douteux, qu'ils pouvaient avoir sur les possessions suisses d'un prince qui avait été ennemi de la France en qualité de membre du corps germanique, mais non pas comme souverain indépendant.

C'étaient ces droits que faisait valoir une note de l'agent français, et en même temps le général Gouvion Saint-Cyr, par ordre d'Augereau, commandant de l'armée du Rhin, prenait, sans rencontrer de résistance, possession des domaines suisses de l'évêque de Basle.

Ce commencement d'invasion répandit promptement en Suisse une consternation presque universelle, mais donna plus d'audace et d'espérance aux démocrates. Ils disaient que la note de Mengaud, en exprimant l'intention de respecter l'intégrité du territoire helvétique, dont il prétendait que Bienne ne faisait point partie, ne garantissait aucunement la constitution fédérale, ni les constitutions des cantons.

De la conduite qu'allait tenir le gouvernement de Berne dépendait le sort de la Suisse. Le canton le plus riche, le plus puissant et en même temps le plus menacé par la révolution et par la conquête, devait prendre l'initiative et décider si la confédération se soumettrait sans défense aux armées qui voulaient occuper son territoire et aux séditieux qui voulaient détruire sa constitution, ou si elle tenterait de résister.

Le conseil souverain était formé d'une aristocratie contemporaine de l'indépendance et des libertés de la Suisse ; illustrée par les guerres, parfois mêlée aux armées et aux affaires des grandes puissances, habituée à exercer la puissance publique, elle comprenait les malheurs et les dangers qui menaçaient la patrie helvétique ; mais les aristocrates voyaient aussi quelles forces pourrait déployer la puissance contre laquelle il faudrait combattre. Il y avait donc beaucoup d'hésitation dans le conseil souverain. Les opinions étaient divisées sur la détermination à prendre, puis sur les moyens de résister, sur le moment où commencerait la résistance. Un parti espérait qu'on désarmerait le Directoire par des soumissions et des condescendances, qu'on apaiserait les séditieux par quelques concessions. Un autre parti voulait que la Suisse ne passât point sous le joug, qu'on ne consentît point au déshonneur qui ne serait pas même un moyen de salut ; s'il fallait périr, au moins sauverait-on l'honneur. Ces deux opinions n'avaient rien d'absolu ni l'une ni l'autre. Chacun, à peu d'exceptions près, était disposé à chercher quelque terme moyen et à gagner du temps.

Ainsi fut proposée une mesure qui fut acceptée par les gouvernements de tous les cantons. Une diète générale fut convoquée à Aarau. Elle se réunit au mois de janvier ; elle décréta la levée du double contingent stipulé par les anciens pactes d'union : ce qui aurait formé une armée de vingt-six mille hommes; puis fut renouvelé solennellement le serment de la confédération. Tous les députés jurèrent de la défendre jusqu'à la dernière extrémité ; la diète résolut aussi d'envoyer un ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Deux députés reçurent la difficile mission de se rendre à Paris.

Mengaud avait assisté à la diète; il y sema la division par des intrigues, des promesses ou des menaces, et demeura persuadé que si le Directoire prenait une résolution énergique, aucune pensée réelle de résistance ne serait à craindre de la part de la confédération ni des gouvernements cantonaux. Il annonça hautement que si une armée autrichienne avançait dans les Grisons, une armée française entrerait dans le pays de Vaud.

Une division de l'armée d'Italie venait de se placer à Ferney, sur l'extrême frontière du pays de Vaud; aux portes de Genève, où Félix Desportes, agent du Directoire, avait la mission de faire voter par le peuple la réunion à la France; mais ce vœu ne devait être imposé que plus tard par la contrainte et l'occupation militaire. La petite république de Mulhausen, menacée d'un blocus qui l'aurait affamée, venait de céder, et le Directoire en avait rendu compte aux Conseils législatifs qui avaient prononcé cette réunion par une loi.

Ainsi que Mengaud l'avait prévu, les gouvernements des cantons n'eurent pas le courage de tenir le serment prêté à la diète. Ils n'avaient pas encore à se défendre contre l'invasion, mais céder à la faction démocratique, c'était se livrer d'avance à l'occupation des armées françaises.

Basle était déjà en pleine révolution au moment où la diète fut convoquée. Le ministre de France y faisait habituellemeut son séjour; le grand tribun Ochs y exerçait beaucoup d'influence. Ainsi, tout était préparé pour détruire l'ordre ancien. Le gouvernement appartenait à une aristocratie bourgeoise peu nombreuse, qui représentait seulement la ville de Basle. La campagne était sujette et n'avait aucun droit politique.

De là elle était dans une disposition de mécontentement qui s'était déjà manifestée à d'autres époques. La sédition fut mêlée de beaucoup de désordres; les châteaux où résidaient les baillis préposés du gouvernement furent brûlés; des arbres de liberté furent plantés dans les villages; les magistrats ne tentèrent aucune résistance. Ils se mirent eux-mêmes à la tête de la révolution. Des assemblées primaires se formèrent pour élire une assemblée constituante. Une commission provisoire fut chargée du gouvernement.

A Lucerne, où la constitution était plus aristocratique que dans tout autre canton, la révolution se passa avec calme. L'oligarchie abdiqua ses pouvoirs sans y paraître contrainte, et une assemblée de représentants du peuple eut la mission de rédiger une loi constitutionnelle.

Une révolution avait déjà été tentée en 1795 dans le canton de Zurich. Cette fois, la régence n'opposa aucune résistance aux sujets de la campagne qui voulaient devenir citoyens. On ouvrit à tous les habitants l'accès aux droits de bourgeoisie, mais ces concessions ne suffisaient plus, et il fallut consentir à une nouvelle constitution, afin d'établir, disaient les mécontents, la « douce et juste démocratie des Français. »

Schaffhouse subit aussi sa révolution. Les magistrats de Soleure montrèrent d'abord beaucoup de fermeté. Ils firent arrêter les chefs de la sédition; mais il leur fut impossible d'employer une force armée qui se refusait à combattre contre ses concitoyens. On conserva l'ancienne forme de gouvernement, mais l'égalité fut proclamée, et les démocrates prirent la place des aristocrates dans les magistratures.

Fribourg, ainsi que Berne, était exposé à une insur-

rection plus grave. Ce n'était pas seulement l'égalité des droits politiques réclamés par une faction plus ou moins nombreuse de la population, c'était l'indépendance d'un territoire sujet qui était le motif et le vœu de la sédition.

La partie romande du canton de Fribourg était, comme le pays de Vaud, une ancienne conquête faite sur les ducs de Savoie; on y parle la langue française, et les influences révolutionnaires, les encouragements donnés au nom du Directoire y avaient les mêmes effets qu'à Lausanne et dans le pays de Vaud ; les magistrats de Fribourg consentirent au renouvellement de la constitution et au principe d'égalité.

Les petits cantons ne participèrent pas à ce mouvement. C'était par eux qu'avait commencé l'indépendance de la Suisse. Ils avaient, depuis le temps de Guillaume Tell et du Rutli, conservé une constitution démocratique, et si l'égalité n'y existait pas en fait, les supériorités y étaient consenties et acceptées par la volonté et les habitudes des peuples. Isolés dans leurs montagnes, loin de l'influence des nations riches et civilisées, simples dans leurs mœurs, fidèlement dévoués à la religion, sans préoccupation des nouveautés dont l'idée n'arrivait pas jusqu'à eux; fiers de leur liberté, ils n'avaient rien à changer aux vieilles institutions qui, depuis quatre siècles, avaient assuré leur repos et leur bonheur. Le mouvement qui agitait la Suisse n'excitait aucun trouble parmi eux.

Ces essais de révolution, ces assemblées réunies pour rédiger des constitutions cantonales, suivirent immédiatement la diète d'Aarau et se succédèrent pendant le mois de janvier et le commencement de février 1798. Il en résultait avec évidence que la Suisse ne

pourrait opposer aucune résistance aux volontés du gouvernement français. Mais les patriotes, les amis sincères de la liberté, qui, en se joignant au parti démocratique, avaient cru qu'ils détourneraient les menaces du Directoire et lui donneraient satisfaction, avaient conçu une espérance illusoire.

Ainsi la Suisse se trouva en proie à une désorganisation complète; alors un écrit imprimé en français et en allemand, fut répandu avec profusion par les soins de Mengaud et par les amis d'Ochs et de Laharpe; c'était un projet de constitution représentative et démocratique pour la république helvétique une et indivisible; conséquemment l'abolition de la souveraineté cantonale. Le Directoire donnait, disait-on, son approbation à cette œuvre du grand tribun Ochs, qui avait à peu près copié la constitution française.

Pendant que les cantons délibéraient sur les changements à apporter dans leurs constitutions pour les rendre conformes aux principes d'égalité et à l'esprit démocratique, les choses se passaient autrement dans le pays de Vaud. Les insurgés n'avaient point demandé au gouvernement de Berne leur admission à titre égal aux droits politiques. Ils s'étaient mis en pleine révolte et avaient proclamé leur indépendance. Les magistrats bernois crurent agir prudemment en n'employant pas, pour réprimer la sédition, les milices allemandes, dont la présence aurait pu irriter la population française. Ils savaient qu'une partie assez considérable des Vaudois était favorable au bon ordre et bien disposée pour le gouvernement. Ils confièrent au colonel Weiss, qui professait des opinions libérales et modérées, le commandement de la milice vaudoise. Aucune démonstration répressive ni hostile ne fut opposée aux révoltés.

Dès qu'on sut à Paris ce qui se passait dans le pays de Vaud, le Directoire ordonna à son ministre des relations extérieures de lui faire un rapport, dont les bases avaient été indiquées par Laharpe. C'était l'histoire de cette province, conquise au XIV[e] siècle sur les ducs de Savoie, qui la cédèrent par un traité de 1530 aux cantons de Berne et de Fribourg, mais en réservant les libertés et la forme d'administration locale qui étaient dans le droit et la coutume de cette province. Plus tard, en 1565, le roi Charles IX se constitua garant d'un autre traité de 1564, où, pour parler comme le rapport, les droits politiques et les lois constitutionnelles étaient placés sous la garantie de la France.

S'étant ainsi mis en règle avec le droit des gens, le Directoire ordonna au ministre de la République près les cantons helvétiques, de déclarer aux gouvernements de Berne et de Fribourg, « que les membres de ces gouvernements répondraient personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du pays de Vaud qui se seraient adressés ou pourraient s'adresser à la république française, pour obtenir, par sa médiation, d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits en exécution des anciens traités. »

Déjà des ordres avaient été donnés pour que la division Masséna, qui rentrait en France par Carouge, se portât sur les confins du pays de Vaud.

De son côté, le général Bonaparte écrivait au directoire de la république cisalpine : — « Le pays de Vaud, animé de l'esprit de liberté, adopte les principes de liberté, d'égalite et d'indivisibilité sur lesquels est fondé le gouvernement représentatif.... Nous savons

que les bailliages italiens[1] sont animés du même esprit. Nous croyons essentiel que dans ce moment ils imitent le pays vaudois et manifestent le vœu de se réunir à la république helvétique. Nous désirons que vous vous serviez de tous les moyens que vous pouvez avoir pour répandre parmi ces peuples l'esprit de liberté. Faites distribuer des imprimés libéraux; excitez-y un mouvement qui accélère le mouvement général de la Suisse. .... Nous donnons ordre au général Monnier de se porter sur les confins des bailliages, afin d'encourager et de soutenir les mouvements que pourraient opérer les insurgés. »

La position des troupes françaises et le rapport fait au Directoire, qui avait reçu une grande publicité, donna au club de Lausanne et au gouvernement qu'il avait institué, la certitude d'être soutenus. Un comité révolutionnaire établi à Nyon écrivit au général Mesnard. Le général se hâta de répondre[2] :

— « Le Directoire exécutif m'a donné l'ordre d'employer tous les moyens pour vous rendre libres. Vos ennemis sont les nôtres. Toute atteinte qui vous serait portée sera considérée comme dirigée contre nous. C'est à moi qu'il appartient de vous défendre. L'armée d'Italie vous protége. Rendez-vous dignes de la haute destination pour laquelle le Directoire vous prête si volontiers son appui. »

Cette lettre fut publiée, et aussitôt le colonel Weiss et ses bataillons se retirèrent à Yverdun. La révolution fut dès lors consommée dans le pays de Vaud. L'ours armorial de Berne fut brûlé sur la place publique de

1. Ils étaient sujets des cantons d'Uri, Schwitz et Unterwalden, et ont formé depuis le canton du Tessin.

2. 28 janvier 1798.

Lausanne, et le général Mesnard somma[1] le commandant des troupes de Berne d'évacuer Yverdun, situé sur le territoire vaudois. L'aide de camp qui portait cette sommation voulut passer, sans se faire reconnaître des avant-postes. Des coups de fusil furent tirés : deux housards de son escorte furent atteints. Il retourna vers son général, et cet incident fut regardé comme une violation du droit des gens. Le colonel Weiss, sans attendre les ordres de son gouvernement, se retira, et le général Mesnard entra dans le pays de Vaud à la tête de quinze mille hommes. Il établit son quartier général à Lausanne, le 28 janvier.

Mengaud ne garda plus aucune mesure; la diète venait de se retirer; aussitôt après, la révolte éclata à Aarau. L'arbre de la liberté y fut planté et l'indépendance de l'Argovie fut proclamée. Quoique sujette de Berne, elle n'avait pas toutefois les mêmes motifs de mécontentement; elle avait conservé le droit de pourvoir elle-même à son administration et d'élire ses magistrats; seulement ils exerçaient leurs fonctions sous l'autorité de l'avoyer de Berne.

Cette nouvelle insurrection avait été ouvertement suscitée par l'agent français ; il fit publier et afficher que tous ceux qui refuseraient d'obéir à la régence bernoise seraient sous la protection immédiate de la république française.

L'invasion du pays de Vaud, la protection authentiquement accordée aux révoltés des territoires sujets, ne laissa plus nul doute au gouvernement de Berne. Aucune condescendance aux volontés du Directoire ne

1. 25 janvier.

pouvait le détourner de ses projets d'invasion. Il fallait se résoudre à une résistance armée et accepter la guerre, puisque évidemment elle était déclarée. Des mesures répressives furent prises contre les révoltés de l'Argovie. L'exécution en fut confiée à des officiers fidèles et fermes. Les insurgés furent dispersés et l'ordre fut rétabli.

Le 31 janvier, le conseil souverain de Berne publia une déclaration ainsi conçue : — « Nous étant assemblés aujourd'hui afin de délibérer sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie, nous nous sommes personnellement obligés, par un serment solennel, à la défendre au prix de nos biens et de notre sang jusqu'à la dernière extrémité, contre tout ennemi quelconque et d'employer à cet effet tous les moyens qui dépendent de nous, avec nos féaux bourgeois et ressortissants. »

Les rebelles de l'Argovie n'avaient eu à opposer aux Bernois que leurs propres forces. Pour faire rentrer le pays de Vaud dans le devoir, il fallait combattre une armée française. Si chaque canton avait, conformément aux résolutions de la diète, fourni son contingent ; si Berne avait pu compter sur l'assistance fidèle et patriotique de tous les confédérés, la guerre aurait offert quelques chances favorables, du moins au début, car l'armée française était peu nombreuse. Mais la plupart des cantons étaient en proie au désordre. Leurs gouvernements n'étaient plus obéis ; quelques-uns même avaient déjà été renversés par une révolution. Ainsi, malgré le premier élan d'énergie du grand conseil de Berne, une partie de ses membres restaient indécis et demandaient qu'avant de s'engager dans une lutte désespérée, on essayât encore de regagner

la bienveillance du Directoire, en admettant des innovations populaires dans les lois du pays.

Malgré la vive opposition des conseillers les plus sages et les plus considérables, malgré les efforts de l'avoyer Steiguer, l'homme le plus respecté du canton pour la noblesse et la fermeté de son caractère, pour son esprit de discernement, pour sa fermeté dans le devoir et l'honneur, le conseil souverain décréta qu'une députation des villes et des communes serait appelée dans son sein pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances présentes. Les députés, au nombre de cinquante-deux, vinrent prendre séance le 2 février.

Steiguer ne plaçait nulle espérance dans les négociations qu'on allait essayer avec le Directoire en lui sacrifiant l'antique constitution de Berne, dont le changement n'était demandé que par les territoires sujets, mais par personne dans le canton. Aussi continua-t-il les préparatifs de résistance; il manda les contingents appelés par la diète; il destitua le colonel Weiss complice, par faiblesse ou par opinion, des insurgés vaudois, et disposa les troupes de Berne de manière à défendre les frontières du canton.

Le général Mesnard occupait Lausanne et le pays de Vaud. Il avait moins d'hommes que les Bernois, même avant que les contingents des autres cantons vinssent les joindre. Le dénûment de ses soldats, privés de leur paye depuis qu'ils n'étaient plus en Italie, et à peine habillés d'uniformes en lambeaux, l'avait obligé, avec ou sans permission du Directoire, à frapper une contribution de sept cent mille francs sur le pays de Vaud. — « Il faut que les Suisses nous habillent, » disaient les soldats. — Ainsi commen-

çait à se refroidir l'enthousiasme démocratique des Vaudois.

L'assemblée, qui délibérait à Berne sur le sort du pays, n'eut point la pensée de profiter d'une situation où quelques succès pouvaient être espérés et auraient donné le moyen de négocier sur de meilleures conditions. La première résolution qui émana de ce nouveau et plus nombreux grand conseil, fut la création d'une commission chargée de rédiger une constitution représentative fondée sur l'égalité des citoyens. Mais cette concession ne pouvait nullement valoir aux Bernois les bonnes grâces du Directoire : la commission avait un an de délai pour présenter son projet, et il était déclaré qu'aucune intervention étrangère ne serait admise dans le travail de la commission.

En faisant part au Directoire de cette délibération, au nom du gouvernement et du peuple de Berne réunis, le grand conseil parlait du désir ardent qu'il avait de rétablir les anciens rapports d'amitié et de bon voisinage. S'il existait quelques difficultés, il était prêt à les lever promptement, autant que cela pourrait se faire sans préjudicier à l'indépendance d'un peuple libre, laquelle il était résolu de maintenir et de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang : — « Nous espérons de votre équité une réponse prompte et favorable; dans ce cas nous attendons avec assurance que vous retirerez vos troupes de nos frontières, sur quoi notre peuple, qui ne s'est mis sous les armes que pour sa propre défense, se retirera également. »

Ces espérances étaient vaines : le général Mesnard s'était porté sur Avenche; le général Schauenbourg, avec dix-sept mille hommes détachés de l'armée du

Rhin, s'avançait vers la frontière de Soleure et de Berne, et le général Brune venait d'être nommé commandant en chef de l'armée d'Helvétie.

Jusqu'alors, le général Brune n'avait pas occupé un poste supérieur; la Révolution l'avait trouvé imprimeur et journaliste. Ses relations avec les meneurs jacobins ou cordeliers, l'ardeur avec laquelle il avait embrassé leur cause, son courage et son activité dans les journées de sédition furent ses titres, après le 10 août, pour devenir adjudant général. Il se distingua dans les campagnes de Dumouriez; ce fut lui qui réprima facilement l'insurrection girondine du Calvados. La mort de Danton le priva de son spécial protecteur. Après le 9 thermidor, il ne fut pas employé; mais Barras et le général Bonaparte eurent à se louer des services qu'il rendit au 13 vendémiaire. Il fut envoyé à l'armée d'Italie, où il fut accueilli avec distinction par le général en chef; on s'étonna d'abord à l'état-major de voir traiter si bien un officier général qui n'était alors connu que comme Jacobin. Mais il se comporta aux batailles de la Corona et de Rivoli de manière à faire oublier sa première réputation, et il fut dès lors compté parmi les généraux les plus capables.

Barras le choisit à ce double titre pour l'invasion de la Suisse, qui devait être aussi une révolution. Des pouvoirs de négociateur lui furent donnés en même temps que le commandement de l'armée. Lorsqu'il y arriva[1], elle s'était avancée par la route de Lausanne à Berne jusqu'au lac de Morat, dont elle occupait les deux rives; les troupes bernoises étaient placées sur la limite qui sépare les cantons de Fribourg et de Berne, leur

1. 4 février 1798.

gauche à Morat, leur droite à Erlach, au bord du lac de Bienne.

Brune commença par se présenter comme pacificateur; les négociations s'ouvrirent d'abord à Basle, puis à Payerne. Il s'aperçut bientôt que Berne et la Suisse allemande n'étaient point dans la même disposition que le pays de Vaud, et qu'en se portant en avant il ne trouverait pas pour auxiliaire une faction révolutionnaire favorable à la France; il prévoyait une résistance. En écrivant au général Bonaparte[1], à qui, dès les premiers mouvements de troupes, tous les généraux avaient adressé leurs rapports et demandé des instructions, il disait que les changements promis par les Bernois dans leurs lois constitutives étaient sans doute une preuve de faiblesse, mais que les hommes qui menaient les affaires du canton avaient assurément une grande intelligence et beaucoup d'énergie. En même temps il avait reconnu, comme le lui avait annoncé d'avance le général Bonaparte, que ce n'était point par le pays de Vaud que le canton de Berne devait être attaqué, et que la colonne venant du Haut-Rhin par Bienne était destinée à arriver directement à Berne. — « Il ne faut rien moins que les douze mille hommes de l'armée du Rhin que vous avez demandés pour faire réussir cette expédition. Une lettre du citoyen Mengaud, qui a été affichée à Berne, a réveillé les oligarques, et leurs bataillons sont sur pied. Je crois encore que tout pourra se terminer sans coup férir; mais la présence de la force est indispensable. »

Il ajoutait : « On suscite des mouvements dans l'Oberland comme dans le temps de Charles le

1. Lettres des 8 et 11 février.

Mauvais; mais le temps et les hommes sont changés. »

Brune, bien qu'il eût été un peu homme de lettres, n'avait pas une connaissance très-exacte de l'histoire : il prenait Charles le Mauvais roi de Navarre, pour Charles le Téméraire duc de Bourgogne. Il se trompait aussi en disant que, dans les montagnes de la Suisse, les temps et les hommes étaient changés. Déjà cette population s'agitait et se disposait, comme jadis, à défendre sa religion et sa liberté contre l'invasion étrangère. Les cantons du centre de la Suisse étaient de race et de langue allemandes; en outre, les petits cantons étaient zélés catholiques et n'ignoraient pas que les Français ne l'étaient plus.

La note que Mengaud avait adressée aux cantons helvétiques et qui avait ému les esprits non-seulement à Berne, mais dans presque toute la Suisse, donnait l'assurance que les troupes françaises se retireraient dès que Berne, Soleure et les cantons qui avaient suivi leur exemple, auraient rappélé leurs bataillons et proclamé, comme l'avaient déjà fait Basle et Lucerne, la vraie liberté et l'égalité. — « Le Directoire n'avait, disait-il, d'autres vues que l'abolition de l'oligarchie; il reconnaîtrait toujours le peuple helvétique comme libre et indépendant, et ne formait aucun projet contre sa souveraineté et son territoire. »

Outre le désir que pouvait avoir le gouvernement français de donner à la Suisse la forme de république une et indivisible, il lui convenait de pousser à bout les Bernois. Le 13 février, une sorte d'ultimatum fut signifié au conseil de Berne : — « Le ministre de la république française, pour prouver la loyauté et la franchise de son gouvernement, remet à l'État de

Berne une note indicative des mesures qu'il lui convient de prendre dans son véritable intérêt et celui de toute la Suisse; le Directoire s'écartera d'autant moins de ces bases fondamentales qu'elles sont d'accord avec celles que l'État de Berne a lui-même adoptées le 3 février. L'égoïsme, les intrigues, la perfidie de quelques membres des gouvernements helvétiques ont déjà balancé trop longtemps la volonté générale et la force de l'opinion publique; cette lutte indécente doit enfin avoir son terme; la majesté de la république française ne se laissera point avilir par le froissement d'une résistance et d'une tergiversation injurieuses, qui rendent sans effet les réformes annoncées. Si l'État de Berne veut prouver qu'il désire en effet un ordre de choses fondé sur les principes de la liberté et de l'égalité, il est urgent : — « Que la magistrature ancienne donne sa démission; que le conseil secret et le conseil de guerre soient supprimés ;

— Qu'en attendant l'organisation d'une nouvelle forme de gouvernement, il en soit créé un provisoire fondé sur les principes de la démocratie et dans lequel ne pourront être admis aucun des membres de l'ancien, connus par leur attachement au régime oligarchique.

— La liberté de la presse sera de suite établie.

— Tous les individus persécutés à raison de leurs opinions politiques et de leur refus de marcher contre la France recevront des dédommagements. »

Cette note fut portée par des députés de Basle, qui conjurèrent le gouvernement bernois de céder aux circonstances et de ne point engager une lutte.

De telles conditions étaient trop dures et trop insolentes : l'opinion publique se souleva d'indignation; les

humbles conseillers de la paix et de la résignation n'osaient plus élever la voix. Les membres du grand conseil et même les députés qui leur avaient été adjoints résolurent de signifier à l'agent français un refus péremptoire. Des adresses de fidélité et d'adhésion arrivèrent de presque toutes les communes du canton. Il y avait déjà vingt mille hommes en face de l'armée française; les contingents peu complets des autres cantons étaient en marche.

Le général Brune persista à ne pas vouloir commencer les hostilités; les colonnes que devait envoyer l'armée du Rhin n'étaient pas encore arrivées. Il fit savoir au gouvernement de Berne qu'il était disposé à entrer en négociation et qu'il consentait à traiter avec les membres de l'ancien conseil.

C'était un désaveu de l'ultimatum de Mengaud. On s'empressa d'envoyer des commissaires à Payerne, où Brune annonçait qu'il allait se rendre. Chacun, à Berne et dans l'armée suisse, s'applaudissait d'avoir à traiter avec un général plein de loyauté et de modération. Brune était proclamé l'ami et le protecteur de la Suisse. Les commissaires ne le trouvèrent pas à Payerne; le général Rampon leur dit que les pouvoirs du général en chef ne se rapportaient qu'aux affaires militaires; qu'il leur offrait un armistice, mais qu'il avait envoyé un courrier au Directoire pour être autorisé à traiter les questions politiques.

Les plus sages conseillers conçurent de tristes soupçons; la majorité ne les écouta point : un armistice de quinze jours fut consenti le 14 février.

Ce délai pouvait donner aux renforts qu'attendait le général Brune le temps d'arriver; mais l'opinion nationale ne se laissa pas attiédir. Le parti opposé à l'aris-

tocratie n'était pas moins animé pour la défense de l'indépendance; s'il désirait des changements dans les constitutions, il s'irritait à la pensée que l'étranger les imposerait. Le canton de Lucerne avait déjà voté pour un régime démocratique; il fit remettre au ministre de France une note où, avec autant d'énergie que de raison, étaient caractérisées la guerre que la France allait porter en Suisse et les conséquences qu'elle devait avoir.

— « Si le Directoire avait quelques plaintes à former contre les anciens gouvernements, ce motif n'existe plus aujourd'hui ; si donc un canton était attaqué, toute la Suisse le serait, et toute la Suisse prendrait les armes. Ce serait une guerre nationale; chaque habitant combattrait pour sa patrie, pour la liberté, pour sa sûreté personnelle, pour ses propriétés. La France s'aliénerait toute l'Europe. Elle pourrait dans cette lutte recueillir une gloire militaire dont elle n'a nul besoin, mais elle n'en retirerait aucun honneur La France pourait rendre la Suisse malheureuse pour plusieurs générations, mais à la fin, elle n'en recueillerait que de la honte, des pertes et des dangers. Elle aurait à craindre une coalition de l'opinion publique, qui pourrait lui devenir plus funeste que la coalition des cabinets de l'Europe. »

Pendant l'armistice, Mengaud continuait une guerre de plume, en publiant des notes, en répandant des pamphlets; ses agents, pris parmi les démocrates de Basle, parcouraient la Suisse pour y semer la discorde et le désordre.

Le général Brune ne s'entremettait point dans ces manœuvres; il voyait à quel point l'enthousiasme de patriotisme et de dévouement s'exaltait de jour en jour

dans la Suisse allemande, et il pressait l'arrivée des renforts qui lui étaient nécessaires.

L'armée helvétique se composait de trois divisions commandées par MM. d'Erlach, de Graffenried et de Bure; elle s'étendait de Fribourg à Soleure sur une ligne dont Morat était le milieu. Les contingents des cantons arrivaient successivement, mais peu nombreux. Basle et Schaffouse se séparaient de la Confédération et voulaient se soumettre aux Français. Zug n'avait pas envoyé un seul homme.

La ligne de défense était beaucoup trop étendue. Il eût fallu négliger quelques cantons, concentrer toutes les forces et se hâter de prendre l'offensive. Mais une armée formée par des contingents, dont les chefs et les soldats confondent l'amour de la patrie avec l'esprit de localité, n'est point facile à gouverner; hormis sur un champ de bataille, ses mouvements manquent nécessairement d'ensemble. Ce défaut de plan et ce cantonnement immobile des troupes indignaient et inquiétaient l'opinion patriotique, les généraux et la magistrature bernoise. Le 24 février, M. d'Erlach, accompagné de quatre-vingts officiers, se présenta devant le Conseil souverain dont ils étaient membres. Il protesta contre les mesures imprévoyantes et mal conçues qui lui avaient été prescrites, et demandait la permission de licencier l'armée. — « Il vaut mieux renvoyer chacun dans sa chaumière que d'exposer tant de braves gens à se faire massacrer ou à subir la honte d'une défaite inévitable dans les positions qu'on nous fait prendre. Si vous y persistez, je vous apporte ma démission. Si, au contraire, vous revenez aux sentiments d'honneur et de patriotisme qui semblent éteints dans ce Conseil, donnez-moi l'ordre et le pouvoir d'employer

la bonne volonté et la valeur de la plus brave des nations. »

Ces paroles ranimèrent les esprits ; pas une objection timide n'osa se produire. Une acclamation unanime conféra au général d'Erlach le pouvoir de faire marcher les troupes, comme il le jugerait opportun à l'expiration de l'armistice, ou plutôt, si les Français commettaient quelque violation de territoire.

Le général Brune avait été prévenu de la démarche que devait faire M. d'Erlach ; un de ses aides de camp se présenta à cette même séance devant le Conseil : il annonça que le Directoire avait envoyé des pleins pouvoirs à son général, et qu'en conséquence, il proposait une conférence à Payerne.

Deux députés s'y rendirent sur-le-champ. En même temps le général d'Erlach expédia des ordres pour concentrer ses forces, et combiner une attaque contre la gauche de l'armée française près de Bienne.

La négociation de Payerne consista seulement à communiquer aux députés l'ultimatum envoyé par le Directoire ; il portait les conditions suivantes :

« La régence de Berne rappellera les troupes qu'elle a envoyées dans d'autres cantons et licenciera ses milices. — Un gouvernement provisoire sera etabli. — Les assemblées primaires seront convoquées. — Le principe de la liberté politique et de l'égalité des droits sera pris pour base de la nouvelle constitution, et l'on déclarera l'unité de la république helvétique. — La régence actuelle de Berne déposera sur-le-champ son autorité entre les mains du gouvernement provisoire. — Aussitôt que les troupes bernoises seront congédiées, les troupes françaises cesseront d'avancer, et il ne restera qu'un corps d'observation dans les pays occupés ;

il s'éloignera dès que la nouvelle constitution sera en activité. »

Les députés déclarèrent que leurs instructions ne permettaient pas de consentir à de telles conditions. Le général répondit que les négociations étaient rompues; ils repartirent aussitôt, dans la soirée du 28 février. L'armistice devait expirer le lendemain 1er mars.

Pendant leur absence, une révolution s'était accomplie à Berne. Profitant de cet intervalle d'inaction et d'incertitude, ne se trouvant plus en face de M. d'Erlach et des officiers, les meneurs du parti de la soumission se réunirent. Des envoyés de Basle étaient venus encore presser la régence d'abdiquer, ainsi que le voulait le Directoire de la république française; ils se disaient aussi délégués des gouvernements de Schaffouse, de Zurich et de Lucerne et promettaient, au nom de ces quatre cantons, que si la France ne retirait point son armée après que ses conditions seraient acceptées, la Suisse entière se réunirait peur maintenir son indépendance. Après de violents débats, l'abolition du gouvernement et la création d'une nouvelle régence furent votées par une faible majorité, plutôt contrainte que consentante. Selon ce décret, le général d'Erlach reçut l'ordre de suspendre les hostilités, et d'autres députés furent envoyés au général Brune pour lui porter cet acte de pleine soumission.

Brune ne les admit que vers la fin de la journée du 1 mars, à l'heure où l'armistice expirait. Il venait d'apprendre que le général Schauenbourg avançait avec la colonne détachée de l'armée du Rhin. Dès lors, la dissimulation et les ménagements étaient superflus, il demanda que l'armée bernoise fût licenciée sur-le-

champ, et il ajouta que bientôt il irait rendre visite à la nouvelle régence provisoire.

De part et d'autre on se prépara aux hostilités. L'idée de se rendre sans résistance et sans conditions exaltait le courage et l'honneur du général d'Erlach et de son armée. Il commanda l'attaque pour le 2 mars, à quatre heures du matin.

Brune revint à son système de ruse et de mensonge. Il fit proposer à la régence de Berne de prolonger la trêve de trente heures; cela fut encore accepté. Pendant ce délai, dans la nuit du 2 mars, Brune fit attaquer Fribourg, où il entra facilement, grâce à la sédition démocratique concertée d'avance. En même temps, à l'autre extrémité de la ligne d'opérations, le général Schauenbourg s'empara du château de Dornach dans le canton de Soleure et enveloppa un détachement de huit cents montagnards de l'Oberland dont le commandant croyait à l'armistice. Ils combattirent vaillamment, et la moitié tomba sur le champ de bataille. Soleure fut occupé le lendemain, après une sommation où le général français s'expliquait en ces termes : — « Si j'éprouve la moindre résistance, si une seule goutte de sang est versée, les membres du gouvernement en répondront sur leur tête et sur leurs biens. Je ferai d'eux la justice la plus éclatante et la plus inexorable. Je vous accorde une demi-heure pour vous déterminer; passé ce temps, je brûle votre ville et je passe la garnison au fil de l'épée. »

L'armée suisse se trouvait entamée et débordée aux deux extrémités de sa ligne de défense. Il était indispensable et urgent de se replier et se concentrer pour tenter de défendre Berne. Ce mouvement ne put être opéré sans désordre; quelques milices se débandè-

rent ; d'autres crièrent à la trahison et voulaient massacrer leurs officiers qui ordonnaient la retraite; tous les contingents retournèrent dans leurs cantons afin de pourvoir à la défense de leurs foyers.

Le désordre devint si grand qu'une des divisions de l'armée bernoise se révolta, massacra les deux colonels qui la commandaient, et courut à Berne pour se mêler au tumulte qui agitait la ville où les partis opposés étaient aux prises [1].

Les Français avançaient; le sénat fit sonner le tocsin et ordonna la landsturm; on nomme ainsi la levée en masse de tous les citoyens; la confusion était si complète, qu'après avoir pris une telle mesure, dès le lendemain, la dissolution du gouvernement fut prononcée. Une régence provisoire fut élue et tout pouvoir lui fut donné.

Le parti des concessions était encore avenglé par sa peur et ses illusions ; il croyait que le général français se retirerait dès qu'il saurait qu'on s'était soumis à toutes les conditions qu'il avait imposées. Cette régence fit notifier son avénement au général Brune. Maintenant il n'avait plus rien à déguiser : le Directoire l'avait chargé, non pas de faire triompher la souveraineté du peuple et la république unitaire, mais de se saisir du trésor de Berne, des arsenaux, des magasins et d'occuper la ville; Brune refusa d'entendre aucune proposition.

Alors le patriotisme des démocrates abusés se réveilla. La régence résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Tout était désespéré. Aucune autorité n'existait pour

1. 3 mars.

donner quelque ensemble à la défense. A chaque instant, des commandements contradictoires se succédaient; les troupes étaient découragées et se débandaient. Les soldats, loin d'obéir, exigeaient de leurs chefs la direction et les mouvements qui étaient à leur fantaisie.

Il ne restait plus, sous la discipline et les ordres des officiers et des magistrats qui conservaient avec fermeté et dévouement le sentiment du devoir, qu'environ quatorze mille hommes.

Ils étaient divisés en deux corps séparés. L'un, sous les ordres du général Graffenried, défendait le passage de la Sénie, un peu au-dessus de Laupen, où cette petite rivière se jette dans la Sarine; il fut attaqué par le général Schauenbourg. Malgré l'avantage du nombre, les Français furent repoussés avec vigueur, perdirent deux mille hommes et dix-huit canons. Les Suisses achetèrent ce succès chèrement; plus de huit cents de leurs combattants tombèrent sur le champ de bataille. La levée en masse s'était jointe aux milices; beaucoup de femmes avaient accompagné leurs maris ou leurs fils et ne s'étaient pas montrées moins vaillantes; il s'en trouva plusieurs parmi les morts.

Mais ce n'était point la principale et véritable attaque. Schauenbourg avait porté des forces considérables sur la position de Fraubrunnen, où le général d'Erlach s'était placé pour défendre les approches de Berne. Le vieil avoyer Steiguer était venu le joindre comme volontaire, afin de mourir en défendant son pays. Il soutenait tous les courages par ses discours et par son exemple. Lui-même marchait entête de cette troupe, dernier débris de la puissance et de la liberté suisse. Quatre siècles auparavant, en 1376, dans ce même

lieu de Fraubrunnen, les Bernois avaient vaincu une de ces bandes appelées grandes compagnies, recrutée principalement de soldats anglais, et dont le sire Enguerrand de Coucy était le chef; il parcourait depuis un an la Suisse en la ravageant et commettant partout le pillage et le massacre. Il fut si complétement défait, qu'il se retira en Alsace.

Cette fois le sort des armes ne devait pas être si favorable aux Suisses. Ils n'avaient ni cavalerie ni artillerie de campagne; mais leur défense fut obstinée. Ils disputaient le terrain pied à pied, se ralliant de position en position jusqu'aux portes de Berne. Alors ils abandonnèrent le combat; ils avaient perdu deux mille hommes.

Berne, sans gouvernement, livrée à une anarchique discorde, anéantie et non pas exaltée par le désespoir, demanda une capitulation ou plutôt une assurance que les personnes et les propriétés seraient respectées; cette sauvegarde fut accordée, mais pas assez tôt pour empêcher, pendant les premiers moments de l'entrée des Français, beaucoup de désordres et de vexations; les villages voisins furent livrés au pillage.

Brune, qui avait opéré sa jonction avec Schauenbourg, fit son entrée à Berne le 5 mars. C'en était fait de la vieille Suisse. Mais avant qu'elle fût entièrement domptée et soumise, la guerre devait durer encore longtemps; les cantons défendirent séparément leur territoire contre l'invasion, et plusieurs n'acceptèrent jamais le gouvernement central que leur imposait le vainqueur.

L'armée bernoise, dès le lendemain du combat de Fraubrunnen, se dispersa. Sur le champ de bataille

même, au moment où la retraite devenait nécessaire, quelques soldats, dans leur fureur insensée, voulurent massacrer le général d'Erlach. Il lui fut possible toutefois de parvenir jusqu'à un village voisin; il y fut reconnu et arrêté ; sans respect pour son nom honoré depuis des siècles dans toute la Suisse, pour son courage et son patriotique dévouement, les paysans voulaient le conduire à Berne et l'y traînaient attaché à une charrette; une bande de soldats forcenés survint et le massacra à coups de haches et de baïonnettes. Ils prétendaient qu'on leur avait montré une lettre du général d'Erlach, par laquelle il promettait de trahir son armée.

Steiguer courait le même danger; après cinq heures de marche, sur une route semée de paysans et de soldats ivres et furieux, le noble vieillard parvint au bord du lac de Thun; accablé de fatigue, il s'endormit; son guide le couvrit d'un manteau. Des housards français arrivèrent, et ne sachant qui il était, ne troublèrent pas son sommeil. Il traversa le lac et parvint, par les petits cantons, jusque dans le Tyrol. Puis il se rendit à Vienne et à Berlin, où il reçut les témoignages empressés d'une vaine admiration.

Brune et Schauenbourg rendirent compte de leurs victoires. Le général de l'armée du Rhin porta un témoignage honorable pour les ennemis qu'il avait vaincus : — « C'est, disait-il, une chose admirable que des troupes, qui n'ont pas fait la guerre depuis deux siècles, aient pu soutenir cinq combats consécutifs, et être à peine chassés d'un poste qu'elles ne tentassent d'en reprendre un autre et de s'y défendre. »

Dans sa lettre au général Bonaparte, Brune semblait s'applaudir du succès de ses ruses au moins autant que de la valeur de ses soldats : — « La Suisse étant une

pépinière de soldats et ses villes de vastes casernes, j'avais tout à redouter des affaires de poste. Je les ai éloignées par des négociations que je savais n'être pas sincères de la part des Bernois ; enfin, prenant une résolution, je l'ai exécutée avec une célérité qui en a assuré la réussite. »

Croyant venger la France d'une défaite qui, au contraire, avait détruit la puissance de Charles le Téméraire, son ennemi, il écrivait : — « J'ai détruit la chapelle de Morat ; l'arbre de la liberté est élevé sur ses décombres. »

Le général Schauenbourg retourna à Soleure en poursuivant quelques débris de l'armée bernoise qui se réfugiaient dans le canton de Zurich.

Le général Brune, après avoir amené à Berne une garnison de dix mille hommes, s'occupa du gouvernement de sa conquête. Les habitants furent désarmés et l'autorité souveraine fut, pour l'apparence, confiée à un conseil provisoire de cinq cents membres. — Le 10 mars 1798, un arbre de liberté fut planté sur la place de l'hôtel de ville. On arbora les couleurs blanche et verte qu'avaient adoptées les révolutionnaires du pays de Vaud. Le général Brune, monté sur une tribune, assura le peuple que l'orage était passé ; que le calme et la sécurité seraient bientôt rétablis ; que le peuple était délivré de la tyrannie des oligarques ; que la liberté et l'égalité allaient régner. Puis une procession des nouveaux magistrats fit le tour de l'arbre que l'on venait de planter. — « Puisse votre arbre de liberté porter des fruits salutaires, » disait tristement au général Schauenbourg, le président du gouvernement provisoire.

L'établissement d'une constitution démocratique

n'était point l'objet essentiel de la mission du général Brune. Il s'empara du trésor de l'État, des caisses publiques, des fonds particuliers des familles patriciennes; il vida les arsenaux où se trouvaient trois cents pièces d'artillerie et des armes pour quarante mille hommes. Le Directoire envoya un commissaire pour donner plus de régularité et d'exactitude dans cette spoliation; il arriva trop tard. Mais le général Brune rendit un compte d'où résultait qu'elle consistait en 16 700 000 en numéraire ou lingots; 18 000 000 en réquisitions de vivres, et 7 000 000 en armes et munitions.

Fribourg et Soleure furent exploitées de même; mais on y trouva un beaucoup moins riche butin.

Le Directoire avait d'abord adopté le projet de constitution helvétique qui lui avait été proposé par Ochs et Laharpe : la Suisse devait être transformée en république une et indivisible.

Au moment où tous les cantons étaient agités par les séditions démocratiques et changeaient ou remettaient en question leurs vieilles constitutions, ce projet avait été imprimé en allemand et en français, et répandu avec profusion dans toute la Suisse. C'était, pour ainsi dire, le soumettre au suffrage universel : les partisans d'Ochs et de Laharpe espéraient qu'au lieu de réformer les constitutions cantonales, on rallierait tous les démocrates à la république unitaire. Ils avaient raison de compter sur le pays de Vaud, qui, n'étant pas un canton, n'avait pas à regretter la souveraineté et l'indépendance qu'eût laissé subsister une constitution fédérale. D'ailleurs, Laharpe avait une grande influence parmi ses compatriotes. En effet, l'assemblée générale des Vaudois insurgés accepta sur-le-champ

la constitution envoyée de Paris, et, selon le principe de la souveraineté du peuple, la présenta aux assemblées primaires, qui la votèrent le 15 février.

Elle n'eut pas le même succès dans les cantons: l'opinion de toute la Suisse fut contraire à ce projet; il était en opposition avec les mœurs et les traditions. Les Suisses étaient attachés à leurs vieilles libertés, à leur administration locale et indépendante; ressortir d'une administration centrale leur paraissait un asservissement. Ils tenaient à leur législation et à leurs coutumes cantonales; ils prévoyaient qu'un gouvernement unitaire serait dispendieux et fiscal. Dans les cantons catholiques, on ne doutait pas que l'intoléranceirréligieuse des révolutionnaires français n'amenât bientôt l'interdiction du culte et la persécution des prêtres. Enfin il était facile de prévoir que les hommes ambitieux qui, par la puissance du Directoire de Paris, seraient placés dans les hautes fonctions, les exerceraient avec une soumission servile aux volontés du gouvernement français.

Le général Brune reconnut bientôt que le dessein d'imposer à la Suisse un gouvernement unitaire accroîtrait beaucoup les difficultés de l'occupation française, et que la domination du Directoire serait mieux assurée s'il laissait subsister la division en cantons fédérés. Autre chose était le parti démocratique, qui, dans chaque canton, voulait établir l'égalité et s'emparer du pouvoir, ou la cabale d'Ochs et de Laharpe qui se proposaient d'exercer une autorité souveraine et centrale. Déjà on pouvait remarquer que les hommes qui avaient travaillé aux révolutions cantonales, se réunissaient au sentiment patriotique et à la résistance contre l'invasion.

Le général avait présenté ces considérations au Directoire, et l'avait convaincu que les profondes différences de langue, de religion et de mœurs s'opposaient à l'unité d'administration et de lois. Il reçut donc l'autorisation de prendre et de publier un arrêté qui partageait la Suisse en trois républiques : l'Helvétie, la Rhodanie et la Tellgurie.

Aussitôt les chefs de l'intrigue unitaire, premiers auteurs de la révolution éclose sous l'intervention des armées françaises, firent entendre de vives réclamations. Le ministre des relations extérieures et le général Bonaparte, soit par l'influence que Laharpe et Ochs exerçaient sur leur esprit, soit que, contrairement aux idées de Brune, ils eussent la conviction que le gouvernement français serait beaucoup plus maître de la Suisse sous l'autorité d'un directoire helvétique, vassal du Directoire français, firent si bien prévaloir leurs avis que Brune fut désavoué et Ochs autorisé à travailler l'opinion suisse de manière à faire adopter la constitution unitaire.

Brune, offensé et se trouvant compromis pour avoir obéi à des instructions secrètes qu'il ne pouvait pas produire, donna sa démission. Il annonçait en même temps, ce qui se réalisa bientôt, que les petits cantons ne se soumettraient point à un gouvernement central et ne renonceraient pas à leur démocratie, où la souveraineté du peuple était plus réelle et plus complète que nulle part ailleurs. Il conjurait le Directoire de ne pas inquiéter des populations pauvres et honnêtes. — « Leurs déclarations ont, disait-il, un caractère de fierté et de franchise qui prouve leur attachement pour la France, sous la condition que leurs coutumes et leurs libertés seront respectées. »

Brune fut nommé au commandement de l'armée d'Italie, mais reçut l'ordre de publier, avant de quitter la Suisse, une proclamation, où il annonça que, connaissant mieux quelle était l'opinion du pays et combien tous « les cœurs avaient un sentiment vif des charmes de l'unité républicaine, il accédait à leurs vœux[1]. »

En conséquence, un corps législatif, formé des députés de tous les cantons, était convoqué à Aarau pour concourir à l'œuvre d'une constitution unitaire. Brune fut remplacé par le général Schauenbourg ; mais une autorité plus réelle fut confiée à un commissaire et plénipotentiaire du gouvernement français près la nation helvétique. Cette mission fut confiée à un ancien conventionnel nommé Lecarlier, qui avait siégé sur la Montagne : il était homme de probité ; mais, à ses opinions et à ses habitudes révolutionnaires, se joignait un caractère emporté, sans mesure, sans justice et sans pitié.

Il débuta par une proclamation dont les premières paroles n'étaient point menaçantes. — « Soyez constitutionnellement heureux, disait-il; j'appelle votre confiance. Comptez sur la justice et la générosité du gouvernement français; il regarde tous les hommes libres comme les enfants d'une même patrie. » — Les mesures qu'il annonçait étaient peu conformes à cette assurance : — « L'intention du Directoire est que ceux qui ont provoqué la guerre en soient responsables sur leurs personnes et sur leurs biens. Vous concourrez donc à faire fournir à l'armée française, aux dépens des anciens gouvernants, les objets de consommation dont elle pourra avoir besoin. »

Onze magistrats bernois, appartenant aux plus il-

1. 25 mars.

lustres familles du canton, Mulinen, Erlach, Tscharner, Fischer, Brünner, Wateville, Diesbach, Manuel, furent emmenés à Strasbourg pour être enfermés dans la citadelle; leur fortune et celle de trois cents propriétaires bernois devaient garantir le payement de toutes les contributions de guerre imposées à la Suisse. Cinq ma gistrats de Soleure furent aussi enlevés.

Outre les réquisitions en nature, Berne fut frappée d'une contribution de huit cent mille livres et Fribourg de trois cent mille. Plus tard, le commissaire imposa sur la Suisse entière une contribution de seize millions, encore imputable sur les biens des patriciens; à ceux de Berne, Soleure et Fribourg étaient ajoutés ceux de Zurich et de Lucerne.

Au commencement de mai 1798, la Suisse entière était couverte de troupes françaises, nourries et entretenues par les habitants. Les généraux et les agents subalternes du commissaire y levaient, presque sans contrôle, des contributions. Les petits cantons avaient refusé d'accepter la constitution que l'assemblée d'Aarau avait présentée au vote populaire; les insurrections se multipliaient sur tout le territoire. Cette constitution unitaire était néanmoins mise en activité, et le directoire helvétique à peine installé se trouvait dans l'impossibilité de consentir aux vexations et aux exactions des agents français. A cette époque, Lecarlier fut appelé au ministère de la police et remplacé par le citoyen Rapinat, beau-frère de Rewbell, dont le nom est demeuré célèbre par sa conformité avec le caractère et la conduite de l'homme qui le portait. Les malheurs et le désordre de la Suisse devaient encore s'aggraver, et l'armée française y éprouva de plus en plus une résistance qui devint un état de guerre.

Il semble qu'une telle invasion, un droit de conquête exercé avec tant de dureté sur un État qui n'avait manqué à aucun traité, qui se soumettait à toutes les exigences; que cette intervention tyrannique dans son gouvernement intérieur; que cette révolution opérée à force ouverte, auraient dû émouvoir l'Europe entière; que les souverains, par prudence et par honneur, ne pouvaient regarder de sang-froid l'abolition du droit des gens et des règles qui garantissent l'indépendance des nations. Il en était tout autrement : l'Autriche venait à peine de signer la paix; un congrès était assemblé à Rastadt; la Prusse était mécontente et inquiète de n'exercer aucune action sur les changements dont le corps germanique était menacé dans sa constitution et la répartition des territoires. Pas un effort ne fut tenté pour sauver la Suisse; les deux grandes puissances allemandes étaient alors préoccupées de leurs intérêts particuliers et croyaient peut-être trouver dans le désordre où les victoires de la France avaient mis l'Europe quelques chances d'agrandissement; ou plutôt, intimidées par les résultats funestes pour elles qu'avait eus la guerre, il leur suffisait de se préserver des coups d'un si terrible ennemi, et de préparer une coalition plus puissante que celle dont la France avait triomphé.

Ce n'était pas seulement la Suisse dont les souverains auraient dû s'occuper. Il se passait en Italie des événements peut-être plus graves encore.

Dès le mois de mai 1797, pendant les négociations qui précédèrent la signature de la paix de Campo-Formio, le général Bonaparte avait voulu que son frère Joseph fût nommé ambassadeur de la République à Rome.

Le Directoire était revenu au désir qu'il avait déjà exprimé de révolutionner l'Italie méridionale, et surtout d'anéantir la puissance pontificale. Le général Bonaparte ne voulait pas compliquer les questions déjà si difficiles qu'il avait à traiter avec l'Autriche; il n'avait donc pas d'abord accueilli ces idées; sans les repousser absolument, il indiquait que le temps n'était pas venu de leur donner suite, et prévoyait que dans un avenir, peut-être prochain, on pourrait s'en occuper. Pour le moment, il avait fait une révolution à Venise afin de l'avoir à sa disposition, et à Gênes, afin de soumettre complétement cette république à la domination de la France. Ce double exemple avait contribué à échauffer de plus en plus la fermentation révolutionnaire qui se répandait en Italie.

En même temps, le gouvernement pontifical était retombé dans cet état d'aveuglement qui avait déjà failli le perdre; les cardinaux, à qui le Pape laissait sa confiance, établissaient tous leurs rapports avec les cours de Vienne et de Naples, et espéraient trouver leurs garanties dans la protection de ces deux puissances; l'imprudence fut poussée au point que le Pape demanda, pour commander ses troupes, le général Provera, qui avait commandé la colonne autrichienne venue au secours de Mantoue.

Le général Bonaparte écrivit de Passeriano[1] à son frère l'ambassadeur : — « Vous signifierez sur-le-champ à la cour de Rome, que si le général Provera n'est pas renvoyé tout de suite, la république française regardera cela comme un commencement d'hostilité. Faites sentir combien il est indécent, lorsque le sort de

1. 29 septembre.

Rome a dépendu de nous, lorsqu'elle n'a dû son existence qu'à notre garantie, de voir le Pape renouer des intrigues désagréables à la république française. Dites dans vos conversations, et s'il le faut dans une note, que la République a été généreuse à Tolentino et qu'elle ne le sera plus si les circonstances recommencent. Vous direz : — « La République était sur le point de vous « restituer Ancône ; vous gâtez toutes vos affaires, vous « en serez responsable ; vos provinces se révolteront, « vous demanderez le secours des Français, ils ne « vous répondront pas. » — Exigez que le général Provera soit hors de Rome dans les vingt-quatre heures ; dites publiquement qu'il a été deux fois mon prisonnier et qu'il ne tardera pas à l'être une troisième : refusez de le recevoir. — Développez un grand caractère. Ce n'est qu'avec la plus grande fermeté, avec la plus forte expression dans vos paroles que vous vous ferez respecter de ces gens-là : timides dès qu'on leur montre les dents, ils sont fiers lorsqu'on a trop de ménagements pour eux. Je connais la cour de Rome : cela seul, si c'est bien joué, la perdra.

« Si le Pape vient à mourir, vous devez faire tout ce qui vous est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre et qu'il y ait une révolution. Le roi de Naples ne fera aucun mouvement : s'il en faisait, à l'instant où les troupes napolitaines franchiraient la frontière, vous déclareriez que le peuple romain est sous la protection de la république française. Ensuite, vous vous rendriez auprès du général napolitain et vous lui diriez que la république française ne voit pas d'inconvénient à entrer en négociation avec la cour de Naples sur les différentes demandes qu'elle a faites, mais qu'il ne faut pas qu'elle prenne les armes.

« Enfin vous emploieriez, en ce double sens, beaucoup de fierté extérieure pour que le roi de Naples n'entre pas à Rome, et beaucoup de souplesse pour lui faire comprendre que c'est son intérêt.

« Si le roi de Naples, malgré tout ce que vous pourriez faire, entrait dans Rome, ce que je ne saurais penser, vous y resteriez, en affectant de ne reconnaître en aucune manière l'autorité qu'il y exercerait; vous protégeriez le peuple de Rome et feriez publiquement l'office de son avocat, mais d'un avocat tel qu'il convient à un représentant de la première nation du monde.

« Vous pensez bien que dans ce cas, je prendrai vite les mesures nécessaires pour vous mettre à même de soutenir la déclaration que vous auriez faite de vous opposer à l'invasion du roi de Naples.

« Si le Pape est mort et qu'il n'y ait aucun mouvement à Rome, de sorte qu'il n'y ait pas moyen d'empêcher qu'un pape soit nommé, ne souffrez pas que le cardinal Albani soit élu. Vous devez employer, non-seulement l'exclusion, mais encore les menaces sur l'esprit des cardinaux, en déclarant qu'à l'instant même je marcherai sur Rome, ne nous opposant pas à ce qu'il soit pape, mais ne voulant pas que celui qui a assassiné Basseville soit prince souverain. »

Le Pape avait été malade à toute extrémité; il ne mourut point et sa santé se rétablit. Le général Provera n'était pas à Rome; le gouvernement pontifical l'avait en effet appelé pour commander les troupes; mais il n'était pas encore arrivé. Pour le moment, l'ambassadeur avait donc à s'occuper d'un seul article des instructions qui lui étaient données. Il signifia au cardinal secrétaire d'État, que le gouvernement français

ne souffrirait pas que le Pape chargeât du commandement de ses troupes un général autrichien. — « Ce fut un coup de foudre pour lui, » écrivait l'ambassadeur[1].

Le secrétaire d'État était alors le cardinal Doria, qui n'appartenait point à la faction autrichienne et qui était plutôt bienveillant pour les Français; mais comme il n'avait ni opinion ni volonté, et qu'il conservait tous les employés secondaires précédemment placés par les cardinaux Busca et Albani, le gouvernement était réellement entre leurs mains[1]; ils continuaient à pratiquer leur même politique d'autant plus hardiment qu'ils n'étaient point responsables.

Ainsi ils ne tenaient aucun compte des volontés du gouvernement français ou du général Bonaparte que faisait connaître l'ambassadeur. Vainement il demandait la mise en liberté des hommes qui étaient détenus pour leurs opinions politiques ou leurs manœuvres séditieuses; bien plus, ils persistèrent à appeler le général Provera au commandement des troupes romaines ; il vint à Rome.

Le général Bonaparte était encore à Milan. Il écrivit aussitôt à son frère[2] : — « Vous déclarerez présentement à la cour de Rome que si elle reçoit à son service aucun officier qui soit ou qui ait été au service de l'empereur, la guerre se trouvera déclarée. Si vingt-quatre heures après la présentation de votre note, le général Provera n'est point sorti des États de Sa Sainteté, vous quitterez Rome. Dans votre conversation avec le Pape, vous lui ferez connaître que je viens d'envoyer trois mille hommes à Ancône, lesquels ne rétro-

1. Lettre du 7 octobre 1797.
2. Milan, 14 novembre 1798.

graderont que lorsque M. Provera et tous les autres officiers autrichiens auront quitté le territoire de Sa Sainteté.

« Vous ferez connaître au secrétaire d'État que si Sa Sainteté se porte à faire exécuter aucun des détenus que vous avez réclamés, la république française, par représailles, fera arrêter les attenants du cardinal Busca et des autres cardinaux qui égarent la cour de Rome.

« Si les circonstances sont telles que vous deviez quitter Rome, vous pouvez vous rendre à Florence ou à Ancône. Vous ne manquerez pas de faire connaître à Sa Sainteté et au secrétaire d'État, qu'à peine vous aurez quitté le territoire, vous déclarerez la réunion d'Ancône à la Cisalpine. Vous sentez que cette phrase doit se dire et non s'écrire. »

Le général Provera s'éloigna dans les vingt-quatre heures et se retira à Naples; la plupart des détenus politiques furent mis en liberté.

L'autorité du gouvernement pontifical ne subsistait plus. Rome était à la merci du Directoire et de l'armée d'Italie. Rien ne pouvait prévenir la révolution, prévue depuis longtemps et maintenant excitée et protégée; les séditieux et les conspirateurs agissaient ouvertement, grâce aux franchises que l'ambassadeur de France avait réclamées pour eux. Comme s'ils avaient eu besoin d'auxiliaires et d'instructeurs, le gouvernement français avait donné des passe-ports pour Rome au citoyen Rossignol et à quelques jacobins trop forcenés pour qu'on les gardât à Paris. Le ministre des relations extérieures les avait recommandés [1] au général

[1]. Lettre du 10 octobre 1799.

Bonaparte en mentionnant « leur bonne conduite à la journée du 18 fructidor, où ils avaient bien mérité du Directoire. »

Le même jour, il écrivait à l'ambassadeur de France à Rome : — « Vous aiderez, bien loin de retenir, les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne du Pape finisse ; en un mot, vous encouragerez l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. »

La crise fatale ne tarda point. Le 30 décembre, Joseph Bonaparte, dans une lettre datée de Florence, rendait compte de ce qui venait de se passer à Rome.

« Trois jours auparavant, quelques individus lui avaient demandé une audience et lui avaient déclaré que l'indignation publique était au comble, et que la nuit suivante la révolution devait éclater. L'ambassadeur accueillit sévèrement cette communication, disant que sa position et son devoir ne lui permettaient pas d'entendre une semblable ouverture. — Ils répondirent qu'ils avaient voulu recevoir ses conseils et savoir si le gouvernement français protégerait leur révolution une fois faite.

« Les paroles qu'il leur adressa n'étaient pas absolument décourageantes : — « Je serai, leur avait-il dit, spectateur impartial, et je rendrai compte de l'événement au Directoire. Mais je ne crois pas qu'au moment d'une pacification générale, mon gouvernement puisse désirer un incident qui, sans doute, la retarderait. Je ne crois pas que vous ayez des moyens suffisants pour assurer le succès de votre entreprise; et le gouvernement français ne vous en fournira pas. » — Ainsi, l'ambassadeur les exhorta à la tranquillité, et

termina en leur enjoignant de ne plus se présenter chez lui pour lui faire part de semblables projets.

« La nuit se passa tranquillement ; les intentions des séditieux n'étaient ignorées ni du corps diplomatique ni même du public : on disait que le gouvernement était instruit de tout, et que la police avait des espions parmi les conspirateurs.

« Dans la nuit suivante, un rassemblement révolutionnaire se forma à la villa Médici ; les dragons le cernèrent ; des coups de fusil furent tirés et deux dragons tués ; mais on dispersa les séditieux. Quelques-uns furent arrêtés ; on remarqua qu'ils avaient pris la cocarde française et avaient cherché à la distribuer parmi le peuple.

« L'ambassadeur se rendit chez le secrétaire d'État pour l'assurer qu'il ne prenait nullement sous sa protection les factieux qui avaient arboré la cocarde tricolore ; qu'il demandait au contraire leur arrestation ; mais qu'aucun Français, non plus que les Romains au service de l'ambassade, ne devaient être poursuivis. Il le prévint en même temps que six individus s'étaient réfugiés dans sa juridiction, et que, s'ils étaient coupables de sédition, il s'entendrait avec le gouvernement romain pour que leur impunité ne fût pas un encouragement à la révolte.

« Le cardinal secrétaire d'État paraissait sans inquiétude et donna à l'ambassadeur un rendez-vous pour le soir. Rentré au palais de France, il y trouva le général Duphot, un autre officier général et deux artistes français.

« A ce moment, un rassemblement d'une vingtaine d'hommes se présentait aux portes de l'ambassade. On refusa de leur ouvrir. Ils criaient : « Vive la république !

vive le peuple romain! » et distribuaient aux passants des cocardes tricolores. Un d'entre eux, que connaissait l'ambassadeur, artiste italien qui était revenu de Paris avec la recommandation du ministre Charles Delacroix, fut seul admis; il semblait en proie à une frénétique exaltation. — « Nous sommes libres, disait-il : nous demandons l'appui de la France. » — L'ambassadeur lui fit sentir la folie de sa démarche et de l'entreprise de ses compagnons, et lui dit qu'il prendrait des mesures contre eux si ce tumulte continuait.

« Cependant le rassemblement devenait plus nombreux; les cris de « vive la république » redoublaient; de l'argent était distribué dans la rue. Le général Duphot et les militaires qui se trouvaient à l'ambassade proposèrent de dissiper l'attroupement par la force. L'ambassadeur, revêtu d'un costume officiel, descendit avec eux : il voulait parler aux gens de l'émeute et tenter de les ramener à la raison, lorsqu'on entendit une décharge de mousqueterie. Un piquet de cavalerie était entré dans les cours de l'ambassade sans en avoir demandé la permission; la foule se précipitait dans le palais, et s'entassait sous les portiques ou dans les escaliers. L'ambassadeur rencontra sur son passage des blessés que les balles avaient atteints; le désordre était déplorable : les uns fuyaient éperdus, les autres poussaient des cris de fureur.

« L'ambassadeur s'adressa au chef de la patrouille d'infanterie qui avait suivi les cavaliers, et lui signifia de sortir de l'enceinte du palais de France, où il était entré en violation de droit. La troupe se retira de quelques pas; mais alors les séditieux s'élancèrent pour l'attaquer. L'ambassadeur, le général Duphot et les officiers français mirent l'épée à la main pour les repousser; ils

se trouvaient ainsi entre les deux partis. Les soldats, se voyant poursuivis par les rebelles, s'étaient arrêtés et firent une nouvelle décharge. Alors le groupe des Français se divisa : les uns, parmi lesquels se trouvaient les jeunes Beauharnais et Arrighi, le sabre à la main, contenaient les séditieux; l'ambassadeur, le général Duphot et l'adjudant général Scherlock s'avancèrent vers la troupe. Pendant que l'ambassadeur ordonnait à haute voix que sa juridiction fût respectée, et promettait de ne point donner protection à la révolte, Duphot s'était élancé parmi les soldats : il écartait leurs fusils; il les empêchait de tirer. Ne comprenant pas ce qu'il disait, ne se rendant point compte de son intention, ils l'emmenaient comme prisonnier, lorsqu'un soldat lui appuie son arme sur la poitrine et tire à bout portant. Le général tomba, se releva en s'appuyant sur son sabre; un second coup l'abattit de nouveau, et plus de cinquante balles viennent encore frapper son corps inanimé; puis cette troupe, se retournant vers l'ambassadeur et Scherlock, se disposa à leur faire subir le même sort; mais, passant par une porte latérale, ils s'étaient réfugiés dans le jardin, où Mme Joseph Bonaparte, sa jeune sœur fiancée du général Duphot, et tout ce qui composait l'ambassade étaient déjà descendus.

« La cour du palais et les marches du perron étaient souillées de sang, la cour jonchée de blessés et de mourants. La troupe se retira; les portes du palais furent fermées; la fusillade continua dans la rue. Deux heures se passèrent sans qu'aucun agent de l'autorité romaine se fût encore montré; l'ambassadeur se décida à quitter Rome, et annonça cette résolution au cardinal Doria par une lettre que porta un serviteur, au risque des coups de fusil qu'on entendait encore de tous côtés.

« Vers sept heures du soir arrivèrent le ministre de Toscane, puis M. d'Azara, ministre d'Espagne, qui se risquèrent à traverser les rues, où le désordre se prolongeait encore. Une seconde lettre fut écrite au secrétaire d'État. Enfin un officier se présenta avec un détachement de quarante hommes pour garantir la sûreté de l'ambassade; les salles du palais étaient toujours encombrées de séditieux réfugiés, et la troupe occupait les cours.

« Le passe-port demandé par l'ambassadeur fut envoyé. Il partit le 29 décembre, à six heures du matin, sans que personne se fût encore présenté, au nom du gouvernement pontifical, pour conférer avec lui ou pour s'enquérir des faits. Il se rendit à Florence, d'où il écrivit au ministre des relations extérieures, en lui rendant compte des circonstances de ce sinistre événement. »

L'exactitude de son récit a toujours été contestée; tous les documents contemporains en diffèrent sur plusieurs points. Que Joseph Bonaparte et les personnes de l'ambassade fussent en rapport habituel avec les hommes qui préparaient des séditions, c'est ce qui ne peut être nié; s'il eût agi autrement, il aurait manqué aux instructions que lui donnait son gouvernement. Il en devait évidemment résulter une insurrection; mais il est vraisemblable, et sur ce point on doit le croire, qu'il ne voulait point y mettre la main. Quant à la supposition qu'elle était excitée par des agents de la police romaine, c'est ce qui se dit toujours lorsqu'une émeute a échoué, et on ne peut admettre son témoignage sur cette circonstance.

La grave dissemblance des deux récits, c'est que la version française affirme que le général Duphot s'élança

vers les soldats, lorsqu'ils avaient déjà pénétré dans l'enceinte de l'ambassade et qu'il en fut emmené comme prisonnier, tandis que, selon la version italienne, les soldats n'avaient point passé la limite de la juridiction française; qu'ils étaient restés en dehors, près d'une porte de la ville, la porte Settimania, et que le général fut frappé d'une balle au moment où il s'avançait, le sabre à la main, suivi d'un nombreux rassemblement de séditieux; de sorte que la troupe avait pu supposer qu'il ne se présentait pas dans des intentions conciliantes et pacifiques.

Il y a encore un fait qu'attestent les témoignages italiens et que niait Joseph Bonaparte : le cardinal Doria se hâta, disent-ils, d'aller faire des excuses et offrit de faire punir le sergent de la patrouille qui avait tiré sur le général Duphot, et il lui fut impossible d'obtenir que l'ambassadeur renonçât à son projet de départ.

M. Cacault, homme sensé et véridique, était alors ministre de France à Florence; lorsque Joseph Bonaparte y arriva, encore tout troublé des déplorables scènes dont il avait été, non pas la cause immédiate, mais le triste témoin, il lui dit : — « Je vous avais prédit cela; si vous n'aviez pas reçu chez vous des révolutionnaires que j'avais constamment chassés de chez moi, tout cela ne serait pas arrivé. Le général Duphot a été tué par sa faute. Au surplus, on a voulu des prétextes contre Rome, on en a à présent. »

La cour de Rome fut consternée de ce départ qui présageait sa ruine prochaine. Le cardinal Doria supplia à genoux M. d'Azara de se rendre à Florence, auprès de l'ambassadeur, pour essayer de le ramener. Il écrivit au prince Massimi, ambassadeur du Pape en France, de se présenter au Directoire pour lui exprimer

que le Saint-Père éprouvait la peine la plus sensible à cause de cet incident, qu'il ne lui avait pas été possible de prévoir ni d'empêcher. — « Nous sommes tous inconsolables. N'offrez aucune satisfaction; mais priez le Directoire de demander telle satisfaction qu'il voudra : ni Sa Sainteté, ni moi, ni la cour de Rome nous ne serons jamais tranquilles jusqu'à ce que nous soyons sûrs que le Directoire est satisfait. »

Le Directoire n'eut point d'hésitation sur la conduite à tenir; il atteignait le but qu'il se proposait depuis longtemps. Le général Bonaparte a écrit, beaucoup d'années après, pendant sa captivité de Sainte-Hélène, que, lorsqu'il fut consulté, son avis fut de ne pas trancher légèrement une aussi grande question; qu'il fallait corriger et non pas détruire le gouvernement pontifical; que c'était provoquer infailliblement une guerre avec Naples qu'il fallait éviter; qu'il fallait ordonner à l'ambassadeur de retourner à Rome, mettre à la tête des affaires les prélats les plus modérés, forcer le saint-siége à conclure un concordat avec la Cisalpine : alors Rome serait tranquille et ne donnerait plus aucune inquiétude.

Aucune trace n'est restée d'une différence d'opinions entre le Directoire et le général Bonaparte sur la résolution qui fut prise. On peut supposer qu'après les enseignements donnés par les phases successives de sa fortune et la série des événements, dans le calme auquel le condamnait la fin de sa vie active, il retrouvait les opinions qu'autrefois lui avait suggérées sa clairvoyante raison et qu'il repoussa toutes les fois qu'elles contrarièrent sa volonté de passer outre à l'exécution de ses hasardeux et vastes desseins.

C'est ainsi que la guerre de Suisse ne sera jamais flétrie plus sévèrement et mieux convaincue de folie et d'indignité, que par le captif de Sainte-Hélène qui l'avait conseillée et presque dirigée.

Il est vraisemblable qu'il y eut peu de discussion entre les Directeurs et leurs conseillers, sur les mesures qui furent adoptées à l'instant même où l'on sut la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome. — « Le temps est venu, disait le théophilanthrope La Réveillère, de faire disparaître l'idole : le général de l'armée d'Italie a été trop circonspect avec le Pape; il a eu trop de ménagements; il a montré trop d'intérêt aux prêtres déportés : cette conduite a pu lui donner des partisans en France parmi les gens qui n'aiment pas la Révolution, mais il en est résulté ce qui vient d'arriver, le mot de république romaine suffira pour transporter l'imagination ardente des Italiens amis de la liberté. »

Le prince Massimi, ambassadeur du Pape, fut gardé à vue, et on expédia l'ordre de marcher sur Rome au général Berthier qui venait de prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie.

On ne pouvait pas choisir un général plus mal disposé à s'acquitter d'une semblable mission. Berthier était fils d'un ingénieur géographe qui, par son mérite et ses services, était arrivé à être colonel, chef du dépôt de la guerre et gouverneur de l'hôtel de la guerre. Il entra au service fort jeune, se distingua dans la guerre d'Amérique et en revint avec le grade de colonel. Pendant les premières années de la Révolution, il donna au gouvernement monarchique et à la famille royale des preuves de sa fidélité. Il fut chef de l'état-major de Luckner et dénoncé par Dumouriez et les Jacobins, comme exerçant sur le vieux maréchal une influence

peu patriotique. La vérité était que, sans professer aucune opinion politique, il avait un ferme sentiment du devoir, l'amour de l'ordre et de la discipline, et plus de bon sens que d'enthousiasme. Il fut employé dans la guerre de la Vendée et s'y fit remarquer par ces mêmes qualités; elles lui valurent le même succès. Il fut dénoncé au comité de salut public, et comme on n'avait aucun reproche positif à lui faire, il passa dans une autre armée. Après le 9 thermidor, Kellermann le prit pour chef d'état-major de l'armée qui passa ensuite sous le commandement de Schérer, puis du général Bonaparte.

Le général Berthier avait conservé les manières et les habitudes d'un officier de l'ancien régime; il était sérieux, ne se familiarisait point; poli, mais ferme dans le commandement; d'une étonnante, mais calme activité; le désordre lui était antipathique; exact à son devoir, il exigeait cette même soumission de tous. Sa pensée se renfermait dans le cercle du service militaire; son dévouement au général Bonaparte n'était point un sentiment politique, mais une soumission au génie qu'il admirait.

Il avait accepté avec répugnance le commandement de l'armée d'Italie; il prévoyait beaucoup de difficultés et d'embarras : opérer l'évacuation des États vénitiens et leur remise à l'Autriche; diriger sur la France les troupes destinées soit à envahir la Suisse, soit à faire partie de l'armée qu'on appelait l'armée d'Angleterre; voir éclater sous ses yeux les révolutions que des agents français ou cisalpins suscitaient dans les villes de l'État romain et dont ils menaçaient le Piémont, la Toscane, et le duché de Parme, sans savoir s'il devait s'y opposer ou les protéger; réprimer les exactions des généraux et

les malversations des administrateurs et des fournisseurs, c'était une rude tâche. — « Vous me mettez dans une situation bien pénible, » écrivait-il à son général[1]. — « Je vous le demande en grâce, tirez-moi de ce commandement, que je n'ai accepté que parce que vous me l'avez proposé et en supposant qu'il ne durerait pas plus d'un mois; je vous l'ai toujours dit, le commandement de l'Italie ne me convient pas; je veux sortir des révolutions; quatre années en Amérique, dix en France, c'est assez. Je me battrai comme soldat, tant que la patrie aura des ennemis à combattre, mais je ne veux point me mêler de la politique révolutionnaire. »

Joseph Bonaparte avait écrit au général Berthier en même temps qu'au Directoire pour lui apprendre les événements de Rome. Il était à prévoir que l'ordre d'y marcher serait aussitôt envoyé de Paris. Berthier se prépara à ce mouvement; déjà il avait eu à tolérer une insurrection qui avait proclamé la république anconitaine.

Le 19 janvier, il écrivait au général Bonaparte : — « J'ai lu avec attention l'instruction du Directoire, où j'ai reconnu les dispositions que je suis accoutumé à recevoir de vous. » .... Je ne pense pas que l'empereur veuille se mêler de cette querelle. S'il se brouillait avec nous, vous connaissez les avantages que lui donne sa position. Je ferai, dans tous les cas, ce que les circonstances exigeront, ayant la plus grande confiance dans les dispositions qui seraient ordonnées, puisque elles le seraient par vous.

« Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour méri-

1. 29 décembre 1797. — 2 janvier 1798.

ter la confiance du gouvernement dans la mission délicate qui m'est confiée. Je ferai en sorte que notre vengeance soit sans tache, c'est-à-dire sans pillage. Je vous remercie de m'avoir fait nommer chef de l'état-major de l'expédition d'Angleterre; en m'envoyant à Rome, vous m'en nommez le trésorier; je tâcherai de bien remplir la caisse. »

Ainsi, pour Rome, comme pour la Suisse, la direction était donnée par le général Bonaparte; ainsi pour lui, au moins autant que pour le Directoire, le motif déterminant de l'une comme de l'autre invasion était de se procurer de l'argent pour les préparatifs de la grande expédition.

Le général Berthier était à Bologne le 24 janvier; il laissa au général Serrurier le commandement de toutes les troupes sur la rive gauche du Pô. — « Une fois enfourné sur Rome, ce n'est plus moi qui pourrais commander contre une invasion subite des Autrichiens. » Il écrivait aussi : — « Je serais fâché de voir rallumer la guerre en Italie; quelque pénible que pût être ma position, j'en tirerais le meilleur parti possible. Je compte ma vie et tout ce qui m'est personnel pour rien. »

Tels étaient les hasards où se précipitait le gouvernement français. L'armée qui avait conquis l'Italie, qui avait menacé Vienne, était maintenant diminuée, disloquée, éparse. — « Les troupes sont pieds nus, je n'ai pas le sou, tous les généraux ne songent qu'à s'en aller en France; il en résulte une désorganisation nuisible aux opérations du moment, » — écrivait encore le général Berthier.

Il fallait tout l'aveuglement du Directoire, l'orgueilleuse confiance que le général Bonaparte avait dans

son génie et la certitude de la stupéfaction où il avait jeté les puissances continentales pour se risquer à changer une grande et triomphante situation en un pareil désordre.

Le gouvernement pontifical avait fait vainement des démarches auprès de la cour de Vienne et du roi de Naples pour obtenir leur intervention. Outre l'abattement où la conclusion de la paix de Campo-Formio avait laissé ces deux puissances, le général Bonaparte les avait préparées à l'occupation de Rome, en insinuant que le sort de la souveraineté pontificale et les limites de son territoire seraient déterminés de concert avec Naples et Vienne. Le marquis de Gallo, qui jouissait de la confiance des deux cours, était devenu le docile instrument de la politique du général Bonaparte. Depuis la paix, il avait été nommé ministre des affaires étrangères.

Ne pouvant obtenir aucun secours des hommes, le Pape et ses conseillers implorèrent le secours céleste; des prières publiques furent ordonnées; des cérémonies solennelles furent tristement célébrées. Pie VI, octogénaire et presque mourant, y parut, pouvant à peine se soutenir.

La cour de Naples avait enfin consenti que son ambassadeur à Rome, le prince Belmonte, sollicitât le général Berthier qui était déjà à Foligno, d'admettre une députation envoyée par le Saint-Père. Le général répondit que les ordres du Directoire ne lui permettaient point d'entrer en aucun pourparler.

La cour de Rome ne pouvait avoir la pensée de se défendre par les armes. Des mesures furent prises seulement pour maintenir le bon ordre et la tranquillité

publique. Le 9 février, une proclamation fut faite au nom du Pape; il disait : — « Romains, sages et courageux Romains, c'est votre souverain, votre père qui vous aime de l'amour le plus tendre, c'est lui qui vous parle. Il vous fait savoir que l'armée française s'approche de cette capitale; il est assuré qu'elle ne vient pas agir hostilement contre vous. N'ayez donc aucune crainte, et que sa présence vous tranquillise et vous fortifie. Plein de confiance dans la droiture et la générosité de la république française, dans la conduite prudente et modérée de ses généraux, votre souverain ne craint rien; animé de la plus vive tendresse pour vous, il ne vous abandonne point, et il ne vous abandonnera dans aucune occasion où vous seriez exposés à quelque danger. »

Le ministre d'Espagne, le prince Giustiniani, et le prince Gabrielli se rendirent auprès du général pour lui dire que le Saint-Père, plein de confiance dans la loyauté de la nation française, avait donné des ordres pour recevoir son armée comme amie.

Le lendemain, 10 février, Berthier écrivait : — « Je suis à Rome depuis ce matin, mon général; je n'ai trouvé dans ce pays que la plus profonde consternation et pas une lueur de l'esprit de liberté. Un seul patriote est venu se présenter à moi et m'a offert de mettre en liberté deux mille galériens. Vous jugez comment je l'ai reçu. — Je pense que les opérations militaires deviennent superflues et qu'on n'a besoin ici que de négociateurs. Je juge donc ma présence inutile. Je réitère la demande que je vous ai déjà faite de me rappeler près de vous. »

Le général Berthier ne voulait pas, en effet, remplir une autre mission que de conduire une armée française

à Rome. En cela, il obéissait à la seule autorité en laquelle il eût confiance. Quant aux instructions qu'il avait reçues du Directoire, elles ne lui paraissaient sans doute ni sages ni honorables. D'ailleurs, elles le subordonnaient en quelque sorte aux commissaires envoyés près de lui.

Ces instructions prescrivaient la destruction du gouvernement papal et la substitution d'un gouvernement libre. — « Le général en chef fera seul tous les actes ostensibles qui auront pour objet l'anéantissement de l'un et l'établissement de l'autre; mais sur ces deux points, il se conformera en tout aux avis des commissaires du Directoire exécutif.

« Il fera faire spontanément par le peuple tous les changements qu'il sera possible d'amener par cette voie, pourvu qu'il n'en résulte ni retard ni obstacle quelconque. »

La république cisalpine avait déjà révolutionné et envahi quelques-uns des territoires des États romains. Le Directoire signifiait que ces conquêtes seraient restituées à la république romaine. Il supprimait la république anconitaine, en maintenant l'occupation par les troupes françaises, dont la solde et l'entretien devaient rester à la charge de la république romaine.

Il prescrivait au général en chef de faire sortir du territoire tous les prêtres et moines qui n'y étaient pas nés, à l'exception des prêtres français déportés, sur lesquels il serait pris des mesures particulières. — Il devait expulser « tous les chefs d'ordre, les théologiens et tous ceux qui tenaient à la théocratie romaine, de quelque nation qu'ils fussent. »

— Il aura à pourvoir, par tous les moyens qui sont à sa disposition, aux approvisionnements nécessaires

pour la subsistance de tout le pays destiné à former la république romaine.

— Il lèvera sur le pays les contributions qui lui paraîtront nécessaires pour indemniser la république française des frais de l'exécution militaire sur Rome et de l'envoi des commissaires.

— Indépendamment de ces contributions, il en lèvera une particulière sur les cinquante familles les plus riches.

— Il confisquera, au profit de la république française, les biens du Pape, de sa famille et des Albani.

— Il expulsera tous les émigrés français, notamment le cardinal Maury, et fera exécuter les lois qui ordonnent la saisie et la vente de leurs biens meubles et immeubles.

— Il fera enlever la colonne Trajane et la fera transporter en France.

Les commissaires du Directoire étaient au nombre de quatre. Monge et Daunou avaient déjà été envoyés en Italie pour y veiller au choix et à l'enlèvement des tableaux, des statues, des manuscrits, trophées de la conquête. Faypoult venait de coopérer à la révolution de Gênes. Monge était révolutionnaire de sentiment, sans avoir la prétention de se mêler des affaires politiques ; il avait été ministre de la marine à une triste époque. Daunou passait pour le principal auteur de la Constitution de 1795 ; il était tout préparé à en faire une édition nouvelle à l'usage de la république romaine, mais il était modéré de caractère et même d'opinion, encore qu'il fût rempli d'illusions philosophiques. Florent était un ancien conventionnel très-ignoré. Aucun de ces commissaires n'avait assez de détermination ni d'activité pour travailler efficacement à la des-

truction du gouvernement papal ordonnée par le Directoire, qui, d'ailleurs, avait exprimé le désir de la voir opérée par un mouvement spontané du peuple; aussi avait-il placé près d'eux, pour les surveiller et les inspirer, un secrétaire général nommé Bassal : c'était un ancien curé constitutionnel, Montagnard de la Convention, qui avait déjà été employé pour la propagande révolutionnaire en Suisse et à Venise.

Un autre agent d'insurrection, plus habile et plus important, s'y employa avec zèle et dextérité, et le succès ne se fit pas attendre. Il y avait alors à l'armée d'Italie un personnage, oublié depuis, mais dont le nom était à cette époque très-connu et très-répété. Haller était fils de l'illustre Albert de Haller, cet homme presque universel, poëte, savant, philosophe, naturaliste, qui fut une des gloires du XVIIIe siècle, et qui appartenait à une famille patricienne de Berne. Un de ses fils avait établi à Paris une maison de banque et y jouissait de beaucoup de considération. Dès le commencement de la Révolution, il se montra ardent à en suivre le mouvement, mais en même temps il s'attacha à profiter des circonstances pour augmenter sa fortune par de bonnes affaires et des spéculations profitables; il eut la main dans les entreprises et les aventures financières de l'abbé d'Espagnac et autres hommes à argent. Ce ne fut pas sans avoir souvent des difficultés avec l'administration et les gouvernements successifs; mais il parvenait toujours à se tirer d'embarras. Quelle que fût la méfiance qu'il inspirait et sa mauvaise réputation, on finissait toujours par avoir recours à lui.

Robespierre le jeune l'emmena à l'armée d'Italie, et il devint le fournisseur attitré de cette armée.

Après le 9 thermidor, Cambon le dénonça à la Con-

vention et le fit décréter d'accusation pour malversations; il se réfugia à Gênes. Soit que sa justification eût été admise, soit à cause de son habileté à procurer des ressources à une armée qui manquait de tout, le général Bonaparte en fit le trésorier et l'administrateur en chef de son armée. Il fut habituellement satisfait des services de Haller, sans exiger peut-être une stricte probité, ni une comptabilité sincère, voulant avant tout que l'armée ne restât pas dans le dénûment et qu'elle fût munie de ce qui était nécessaire pour vaincre et pour marcher en avant; toutefois, il y eut des moments difficiles et telle circonstance où l'administrateur fut maltraité; il fut même question de le traduire devant un conseil de guerre, mais il sut détourner cette menace et regagna la confiance, soit du général en chef, soit du Directoire; si bien qu'il fut choisi pour ministre des finances de la république cisalpine, sans cesser d'être trésorier de l'armée.

Il avait eu ordre de se rendre à Rome; déjà il y avait été envoyé pour veiller à l'exécution du traité de Tolentino. C'est alors qu'il écrivait à M. Cacault : — « Les besoins immenses et sans cesse renaissants de l'armée nous obligent d'être un peu corsaires, et nous ne pouvons pas trop nous livrer aux discussions. »

— « Il y a un traité qui doit être exécuté sans la plus petite piraterie, » lui répondit l'honnête Cacault, qui ne voulait ni pillage ni révolution à Rome.

Maintenant Haller était préposé pour qu'il y eût l'un et l'autre.

Il eût été commode aux agents français, et le général Berthier aurait voulu que le Pape, prévoyant ce qui allait arriver, se décidât à quitter Rome. Alors la république romaine aurait pu être proclamée sans mouve-

ment populaire ; abandonnés par leur souverain, les Romains se seraient donné, ou plutôt auraient reçu un nouveau gouvernement. Il n'en fut pas ainsi ; Pie VI résolut de ne point abandonner le saint-siége, de ne point déserter son religieux devoir. Le calme de son âme lui rendit des forces, et il attendit son sort.

Le 15 février 1798, pendant que les cardinaux célébraient dans la chapelle Sixtine l'anniversaire de son exaltation, un rassemblement de séditieux se porta au Vatican, criant : « Vive la république! à bas le Pape! » Un reste de respect les retint encore; ils n'entrèrent pas dans le palais, bien qu'il ne fût pas gardé.

Une foule plus nombreuse s'était réunie sur le Campo-Vaccino, l'ancien Forum : là s'accomplissaient les formalités de la révolution; les hommes qui en avaient pris la conduite firent lecture au peuple d'un acte qui constatait comment il reprenait l'exercice de sa souveraineté; puis une députation solennelle fut envoyée au chef de l'armée française pour le supplier d'accomplir les intentions généreuses de son gouvernement.

Les premières instructions du Directoire portaient : — « Vous emploierez toute votre influence à organiser la république romaine, en évitant cependant tout ce qui ostensiblement pourrait prouver que vous agissez d'après les ordres du gouvernement. » — De nouvelles instructions avaient donné, quoique moins formellement, la même indication.

Le général Berthier écrivit le même jour au général Bonaparte pour lui rendre officiellement compte de la révolution romaine. Sa lettre était datée du Capitole : — « Ce sont vos victoires, citoyen général, qui ont donné à l'armée française les moyens de marcher sur

Rome pour y venger sur son gouvernement l'assassinat du brave général Duphot. L'armée française s'est montrée, et Rome est libre. Le peuple de cette immense capitale réuni a déclaré son indépendance et a repris ses droits ; une députation m'a porté son vœu, et j'ai fait mon entrée dans Rome où, parvenu au Capitole, j'ai reconnu la république romaine indépendante au nom de la république française. Arrivé à la porte du Peuple, des députés m'ont présenté une couronne au nom du peuple romain. Je leur ai dit, en l'acceptant, qu'elle appartenait au général Bonaparte, dont les exploits avaient préparé la liberté romaine; que je la recevais pour lui et que je la lui enverrais au nom du peuple. C'est à vous que je dois le moment heureux de proclamer la liberté romaine ; recevez-en ici les assurances de mon éternelle reconnaissance. »

Pendant que la république romaine était ainsi pompeusement proclamée, le Pape restait dans ses appartements; aucun de ses serviteurs n'osait lui dire que c'en était fait de sa souveraineté. Ce fut un général français, Cervoni, qui, pénétrant jusqu'à lui, l'avertit que le gouvernement pontifical avait cessé d'exister et que le peuple était souverain. Le Saint-Père reçut la nouvelle de sa déchéance temporelle avec le calme d'une pieuse résignation. Il se borna à faire demander sûreté et protection au général Berthier, qui répondit qu'il n'était pas juge entre le peuple et lui, et qu'il exécutait les ordres de son gouvernement.

Cette révolution n'avait pas été conduite au gré des commissaires du Directoire, ni conformément à ses intentions. Les ménagements et les égards que Berthier gardait encore avec le Pape s'accordaient mal avec les instructions confiées au zèle de Bassal et de ses collè-

gues. Le général en chef agissait sans doute d'après les directions que lui avait tracées le général Bonaparte ou se conformait aux idées qu'il lui connaissait : il proclamait que toutes les cérémonies religieuses devaient continuer comme par le passé; que les églises et les ecclésiastiques seraient respectés. Aucun ordre, aucune invitation n'indiquait que le Pape dût quitter Rome; il semblait qu'on voulût seulement le dépouiller de la souveraineté et de la puissance temporelle, en lui laissant sa suprême autorité religieuse. Ainsi il ne songeait point à partir : une capitulation, conclue et signée le 10 février, l'autorisa à rester dans son palais. Un poste de cinq cents hommes l'y gardait. Le sacré collége se résignait à courber la tête et à reconnaître la république romaine; quatorze cardinaux assistèrent au *Te Deum* qui fut chanté pour célébrer son avénement.

Le général Berthier avait rendu compte au Directoire de son entrée à Rome. Sans doute les commissaires avaient, de leur côté, fait connaître le peu d'empressement qu'il témoignait à favoriser une complète révolution et l'abolition de la papauté. Aussitôt le Directoire envoya l'arrêté suivant :

— « La prétendue capitulation relative au Pape, arrêtée par le général Berthier le 10 février, est annulée. — Le général Berthier fera saisir le Pape et sa famille, et le fera transporter sur-le-champ en Portugal sur un bâtiment parlementaire. — Il fera pareillement transporter par mer, hors du territoire de l'État de Rome, tous les cardinaux et prélats qui faisaient partie du gouvernement de Rome; il pourra les faire débarquer sur le territoire des Deux-Siciles. — Il formera sur-le-champ un gouvernement provisoire, et il se concertera avec les commissaires du Directoire pour établir sans

délai le gouvernement définitif. — Les deux conseils législatifs et les consuls seront installés dans les dix jours de la réception du présent arrêté. — Il est fait défense d'enlever aucun monument public de Rome. — Le général prendra les mesures les plus promptes pour l'entretien de l'armée française et la nourriture du peuple romain. — Le général Berthier sera personnellement responsable du succès de toutes ces mesures et de la sûreté de l'armée; il ne pourra quitter Rome ni remettre le commandement au général Masséna qu'après l'exécution du présent arrêté. — Si, contre toute attente, le général Berthier avait déjà remis le commandement au général Masséna, celui-ci sera chargé de cette exécution. »

Ces nouvelles instructions et le blâme adressé au général Berthier prouvaient que les commissaires s'étaient plaints de n'avoir pas été écoutés et que le général Masséna avait été, par précaution, muni de sa nomination au commandement de l'armée de Rome.

Avant que l'arrêté du Directoire fût connu, ses volontés avaient déjà été presque entièrement accomplies. Aussitôt que le général Masséna fut arrivé avec sa division, l'occupation de Rome avait présenté un autre aspect : les commissaires français, l'administrateur Haller et les révolutionnaires romains se sentaient appuyés, et l'autorité de Masséna commença avant qu'il en prît le titre.

On s'occupa d'abord, non point à installer les nouvelles autorités qui allaient régner sur Rome au nom de la liberté et de l'indépendance, non point à promulguer une constitution, mais à mettre la main sur toutes les valeurs dont l'armée et le gouvernement français avaient un besoin si urgent, afin de subvenir

à la détresse des finances. Toutes les propriétés publiques furent ou mises sous le scellé ou inventoriées. Ces opérations ne furent pas faites avec ordre et ressemblèrent plutôt à un pillage qu'à une spoliation officielle : le Vatican fut dévasté ; on enfonça les armoires, on s'empara des ornements d'église ; les habits sacerdotaux furent brûlés pour recueillir l'or et l'argent des broderies.

Une bande de revendeurs et de juifs, qui, comme des animaux de proie, suivait l'armée d'Italie, achetait à vil prix ce qui était soustrait à la prise de possession régulière; les musées et les galeries étaient préserves avec soin.

La ville de Rome fut imposée à quatre millions en numéraire, et requise de fournir trois mille chevaux et des vivres pour une valeur de deux millions. Quatre cardinaux, les princes Giustiniani, Gabrielli et Colonna, le duc Braschi, furent pris en otages de ces contributions.

Pendant que Rome était ainsi exploitée, la foule révolutionnaire attachait la cocarde tricolore à la statue de Marc-Aurèle et forçait les habitants à illuminer la façade de leurs maisons ; on brisait les écussons armoriés des palais ; un bal public et gratuit était donné au théâtre Alberti, mais sans masques, parce que « ce genre de divertissement était un reste infâme de la barbarie du régime féodal. »

Toute cette saturnale était permise et même approuvée par les chefs de l'armée française. Le 20 février, la volonté principale du Directoire, l'acte qui devait consommer la révolution, fut mis à exécution.

Le Pape reçut d'abord, non point l'ordre, mais le conseil de quitter Rome, et de choisir le lieu où il vou-

drait se retirer : il refusa. Alors on lui dit qu'il devrait vivre sous l'autorité du gouvernement républicain, le reconnaître comme légitime, et, en signe de soumission, porter la cocarde tricolore. — « Je ne connais pas, dit-il, d'autres insignes que ceux dont l'Église m'a décoré ; mon corps est à vous, mon âme est à Dieu. Je reconnais la main qui frappe le troupeau et le pasteur. Je l'adore et je me résigne. Vous m'offrez une pension ; je n'en ai pas besoin. Un sac pour me couvrir, une pierre pour reposer ma tête, voilà tout ce qu'il me faut ; c'est assez pour un vieillard qui veut finir ses jours dans la pénitence. »

Les mauvais traitements commencèrent. Jusqu'à ce moment on avait respecté les appartements personnels du Pape. Haller vint y faire ses inventaires et ses saisies. La cassette privée, les manuscrits, les livres, les médailles furent enlevés. Le commissaire exigea que les bagues que le pontife avait aux doigts lui fussent remises. Lorsque le pillage officiel fut terminé, Haller signifia au Pape qu'il devait partir de Rome. — « Je suis bien vieux et très-malade ; je ne puis abandonner mon peuple et mes devoirs. Je veux mourir ici, répondit le Saint-Père. — On meurt partout, répliqua Haller avec une rudesse, plutôt révolutionnaire, que protestante ; — si les voies de douceur ne vous déterminent pas à partir, on sera obligé d'employer la contrainte. »

Pour adoucir tant de rigueur, on lui promit de délivrer son neveu, le duc Braschi, détenu comme otage et garant de la contribution de guerre. Le Pape resta encore deux jours à Rome, s'occupant de mettre ordre aux affaires de l'Église, autant que les circonstances le permettaient. Dans la nuit du 20 février, un commissaire

français vint l'avertir qu'il fallait partir et qu'un carrosse l'attendait; il était en prière, à genoux devant un crucifix. — « Allons, dépêchez-vous, » disait le commissaire. On le conduisit à la voiture. La nuit était sombre et orageuse. Il ignorait où on allait le conduire. Un détachement de dragons l'escortait et repoussait une foule nombreuse qui s'agenouillait et témoignait son respect et son affliction.

Le Pape fut d'abord conduit à Sienne. Le grand-duc de Toscane n'osa point lui donner asile à Florence, et fit prévenir le clergé de ses États que le Saint-Père voulait garder l'incognito, et qu'il ne convenait pas de lui rendre d'hommages publics, ni même d'aller lui porter des témoignages de respect et de dévouement. Le grand-duc prit soin aussi d'envoyer des courriers à Milan, à Paris et à Vienne, pour s'assurer que sa prudente conduite était approuvée.

L'Italie presque tout entière était maintenant livrée à une armée qui n'était plus contenue par le ferme commandement de son grand général, à une administration militaire sans exactitude et sans probité, à des agents d'intrigue et de révolution envoyés de Paris, à des missionnaires d'insurrection que le nouveau gouvernement de la Cisalpine répandait dans les villes qui ne s'étaient pas encore révoltées contre l'autorité de leur souverain. C'était de toutes parts un affreux désordre. L'esprit de rapine et de concussion, qui caractérisait la politique et l'administration du Directoire, régnait encore plus impudemment dans la riche Italie que dans la pauvre Suisse. On déclarait émigrés les cardinaux et les grands propriétaires de l'État romain pour confisquer leurs biens et piller leurs palais. Des hommes commissionnés sous le nom « d'agents chargés de l'en-

lèvement de l'argenterie des églises, » saisissaient partout les vases sacrés, les ornements, les statues d'argent. En même temps les généraux frappaient, de leur autorité privée, des contributions sur les villes et les provinces qu'ils occupaient, sans qu'aucun pouvoir supérieur empêchât ces exactions. Les lettres du général Kilmaine, laissé à Milan par le général Bonaparte, lui rendaient compte de tout ce brigandage, dont il était le témoin, sans avoir les moyens de le faire cesser.

L'administration militaire, qui avait été un des soucis et des embarras du vainqueur de l'Italie, n'existait pour ainsi dire plus ; la solde n'était point payée ; les soldats étaient sans souliers et sans vêtements. Eux aussi se livraient au pillage, autorisés par l'abandon où ils étaient laissés et par l'exemple de leurs chefs.

Un tel état de choses ne pouvait se prolonger sans amener une crise. Un rapport du général Baraguey-d'Hilliers, adressé au général Bonaparte, en date du 19 février 1798, lui rendit compte de ce qui se passait dans les provinces de Crémone et de Mantoue. Ce n'était pas sans douleur qu'il racontait des faits où pouvaient être intéressés « des gens plus forts et plus adroits que lui, et qui auraient peut-être plus de crédit auprès du gouvernement. »

« Depuis cinq mois l'armée n'a point reçu de solde ; depuis cinq mois on la laisse sans souliers et sans chemises ; les troupes sont logées dans des espèces de casernes dévastées et dépouillées de tout mobilier. Les vivres sont de mauvaise qualité : en un mot, les soldats de l'armée d'Italie, à qui la paix et leur gloire devaient assurer quelques douceurs, ont été livrés à la plus ex-

trême misère. Le mécontentement et l'exaspération qui en ont été la suite ont donné aux ennemis de la France le moyen et l'occasion d'exciter un soulèvement terrible dans la garnison de Mantoue.

« Le 11 février, à sept heures du matin, les chefs de corps furent avertis que des placards avaient été affichés pendant la nuit dans les quartiers, et qu'une certaine agitation s'y manifestait. Ils se rendirent aux casernes et leur présence fit cesser tout symptôme extérieur de désordre. Bientôt après les trois demi-brigades de cavalerie montèrent à cheval sans officiers ni sous-officiers, se portèrent chez leurs chefs, enlevèrent les drapeaux, et se formèrent en ordre de bataille. Au même instant, les canonniers s'emparèrent de six pièces de canon et de munitions, et prirent la tête de la colonne.

« Les généraux et les chefs accoururent pour dissiper ce rassemblement. Leurs ordres, leurs discours ne sont pas écoutés; on leur répond par des cris, des vociférations, des huées. Le soulèvement était unanime; l'insubordination était absolue. Pendant cinq heures de suite le général Miollis et son état-major, privés de tout moyen de force, s'épuisent en menaces, en raisonnements, en supplications, en paroles conciliantes; vainement ils parlaient d'amour de la patrie, d'honneur national, de devoir militaire; rien n'agissait sur les soldats; lorsque, par hasard, ils avaient écouté, ils déclaraient obstinément qu'ils voulaient être payés des cinq mois de solde qui leur étaient dus ou qu'ils allaient retourner en France. Le commandant de la place avait fait enlever les ponts-levis et fermer les portes; les soldats se mirent à les enfoncer à coups de hache. Alors le général Miollis, vaincu par la persévé-

rance de cette rébellion, tantôt tumultueuse, tantôt froidement imperturbable, promit que la solde serait payée huit jours après, à l'échéance du cinquième mois. Aussitôt qu'il eut pris cet engagement, les troupes défilèrent avec un ordre parfait, rentrèrent dans leurs quartiers et déposèrent leurs armes; la discipline, la subordination, la régulière observation de tous les devoirs se trouvaient rétablies après cinq heures de sédition. Le général Miollis n'avait aucun moyen d'acquitter sa promesse : il imposa un emprunt forcé sur la ville de Mantoue.

« La conduite des soldats pendant cette crise fut très-remarquable. Elle pourrait être considérée comme honorable et lui servir d'excuse, mais montrer aussi combien redoutable peut devenir une révolte militaire. Sans chefs apparents, tous leurs mouvements furent exécutés avec le plus parfait ensemble. Évidemment ils se conformaient tous à un plan arrêté d'avance. Lorsqu'ils allèrent enlever les drapeaux, le colonel de la 12e demi-brigade essaya de défendre les siens, et blessa de son épée un des grenadiers. — « Nous ne « vengerons pas notre camarade, dirent-ils, vous ne « faites que votre devoir. » — Le colonel de la 14e voulut aussi faire résistance : les soldats ôtèrent leurs baïonnettes pour ne point le blesser dans cette lutte. Aucun officier ne fut personnellement ni maltraité, ni insulté. On répondait — non — tout d'une voix, aux exhortations ou propositions des généraux, après leur avoir porté les armes, lorsqu'ils se présentaient devant la troupe.

« Ce jour-là les soldats avaient payé exactement tout ce qu'ils achetaient. Chaque corps avait un ordre de route jusqu'à Lyon, et l'on avait rédigé un code pénal

très-sévère pour prévenir les désordres et les délits pendant le retour en France.

« Lorsque, dans les allocutions qu'on leur avait adressées, le général Miollis avait parlé de la loi, on lui répondait : — « La loi ordonne de nous payer ; ce n'est « donc pas nous qui la violons ; les coupables, ce « n'est pas nous, ce sont ceux qui ont volé les trésors « de l'Italie et qui nous laissent dans la plus grande « misère. Ces trésors, nous les avions gagnés par nos « fatigues et nos blessures, par nos victoires ; on les a « dissipés, et on ne nous laisse que nos baïonnettes, « après les avoir employées à dépouiller les Italiens « dont nous nous sommes fait abhorrer. Nous allons « en France ; nous sommes en faute, cela est vrai ; « mais nos concitoyens sont justes. Lorsqu'ils sauront « qu'on s'est moqué de nous par des promesses qu'on « n'a point tenues ; lorsqu'ils nous verront revenir sans « souliers et sans chemises, couverts de blessures, « sans avoir reçu un liard depuis quatre mois ; lorsque « nous raconterons les dépenses scandaleuses qui in- « sultaient à nos misères et les sommes qu'on a exi- « gées des habitants sous prétexte de nous payer, nous « dirons : Pouvions-nous tenir à toutes ces injustices « et à toutes ces infamies? Nous sommes partis par « désespoir et nous demandons vengeance contre ceux « qui nous y ont forcés. »

« A ces plaintes générales, la voix des soldats ajoutait les noms des généraux qui passaient pour avoir commis les plus criantes exactions, et dont la gloire militaire était parvenue en France mêlée avec la réputation proverbiale de cupide rapacité. — « S'ils étaient « ici, criaient les soldats, nous en ferions justice. »

Le général Baraguey-d'Hilliers racontait tous ces dé-

tails, de manière à excuser la condescendance des généraux et la révolte des soldats. Il disait aussi : — « Les officiers et les sous-officiers, quoiqu'en apparence étrangers à cette sédition, n'ont pas déployé la moindre énergie pour l'arrêter; souffrant eux-mêmes la plus extrême misère, ils avaient auparavant excité les mécontents, sinon directement, au moins par les plaintes que le besoin leur arrachait. »

Après avoir expliqué toutes les circonstances qui avaient produit et accompagné la sédition, il aurait pu se dispenser de l'attribuer aux manœuvres des ennemis de la France, et d'ériger en complot le mouvement naturel de l'opinion et la force des choses. Toutefois, il était possible et même vraisemblable que le mécontentement et les plaintes des populations italiennes, vexées et dépouillées sans que leur ruine profitât aux soldats, avaient fait impression sur eux.

Ce n'était pas seulement à Mantoue que l'esprit de sédition fermentait dans l'armée; l'exaspération était générale; la révolte qui éclata à Rome eut un caractère beaucoup plus grave.

Le général Berthier, avant de recevoir l'arrêté du 19 février, qui lui prescrivait de remettre le commandement au général Masséna, sachant quelle était l'intention du Directoire, intention connue des commissaires, considéra sa mission comme terminée, et Masséna comme devenu général en chef. Il lui déféra ses pouvoirs et se disposa à quitter Rome.

A peine Masséna avait-il pris possession du commandement que des murmures s'élevèrent unanimement dans l'armée. Le 24 février, tous les officiers, sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, s'assemblèrent;

après une longue et vive discussion, ils déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pas Masséna pour général en chef, et que Berthier serait invité à conserver le commandement. Ils nommèrent un comité chargé de veiller au bon ordre, à la sûreté de la ville et à l'honneur de l'armée; ils envoyèrent au Directoire une adresse pour expliquer les motifs de leur conduite, et chargèrent quatre d'entre eux de la porter à Paris.

La délibération par laquelle l'assemblée des officiers sollicitait le général Berthier de ne point quitter l'armée, était dictée par les plus honorables sentiments. On y lisait : — « Plusieurs individus, revêtus de pouvoirs, courent les maisons des plus riches de la ville, enlèvent les effets les plus précieux sans donner aucun reçu. De pareils crimes ne peuvent rester impunis; ils crient vengeance et déshonorent le nom français, qui, plus que jamais, doit être respecté de tout l'univers. Nous le jurons, en face de l'Éternel, dans son temple où nous sommes assemblés, nous désavouons toutes les spoliations faites dans la ville de Rome et dans les États ecclésiastiques. Nous vouons haine et mépris aux vils individus qui s'en sont rendus coupables. Nous jurons de ne plus être les instruments des monstres qui abusent de notre constance et de notre courage. Le soldat et l'officier souffrent dans la misère la plus profonde; cependant il y a dans la caisse plus de millions que les trois qui sont dus à l'armée. Tout est en règle; en deux fois vingt-quatre heures l'arriéré de solde peut être payé. — Nous demandons que les effets enlevés aux maisons et aux églises appartenant aux puissances avec lesquelles nous sommes en paix soient restitués, et que ces édifices soient remis dans leur état primitif. — Indépen-

damment de la solde, nous persistons à demander vengeance des vols faits dans Rome par des monstres revêtus de grades et par des administrateurs avides et corrompus, plongés jour et nuit dans le luxe et la débauche. Vous avez toute l'autorité entre les mains; vous pouvez sévir contre les brigands qui nous déshonorent. Nous vous le disons franchement : faute par vous de punir et d'arrêter ces excès, nous rejetterons sur vous-même le déshonneur qui nous menace, et vous serez censé partager le crime; nous aimons à croire que vous êtes pur et que votre conduite le prouvera. — Si vous êtes jaloux d'emporter notre estime, c'est-à-dire l'estime de l'armée, vous nous rendrez une justice prompte et complète. »

Le général Berthier ne voulut point accepter un commandement que le Directoire lui avait ôté; il se sentait impuissant à réparer et à faire cesser des désordres que son autorité incomplète n'avait pu prévenir et empêcher. Masséna conçut un instant l'espoir de se maintenir à la tête de l'armée. C'était contre lui personnellement qu'éclatait la rébellion. Les vieilles querelles de l'armée du Rhin et de l'armée d'Italie, qui avaient souvent amené des scènes de violence entre la division Bernadotte et les troupes de Masséna et d'Augereau, s'étaient ravivées et contribuaient au désordre. D'ailleurs, Masséna passait pour s'occuper beaucoup plus de sa fortune que du bien-être des soldats. Malgré sa courageuse fermeté et l'empire qu'il exerçait sur les troupes quand il les conduisait au combat, ce général, qu'ils avaient surnommé « l'enfant chéri de la victoire, » fut contraint de quitter son commandement. Il se retira à Monte-Rosso, près de Rome, d'où il écrivit, le 26 février, au général Bonaparte : — « Que

vais-je devenir, mon général? je l'ignore. J'ai recours à vos bontés; j'attends tout de vous; une ambassade m'épargnerait le désagrément de rentrer en France d'ici à quelque temps. Je ne dois plus servir. Je n'ai rien à me reprocher, il est vrai. Mais l'opinion publique!... Enfin, je me jette dans vos bras et n'entre pas dans d'autres détails qui me navrent le cœur. »

Berthier avait quitté Rome. Ce fut de Bologne qu'il écrivit au général Bonaparte[1] : — « Je ne sais ce qui peut arriver par le manque d'argent. Nos ressources sont presque nulles. Rome est pauvre en écus, et il faut de l'argent pour assurer ses subsistances et pour soutenir son nouveau gouvernement. Il y a dans la ville cinquante mille mendiants.

« Masséna et moi n'avons plus la confiance, il faut nous remplacer et prendre un parti pour punir les officiers insurgés à Rome. Il faut dans la Cisalpine un général en chef, et surtout de l'argent.

« Jamais on n'a eu plus de peines que je n'en éprouve; mes intentions sont pures; mais je dois le déclarer, il ne me reste ni les talents ni la confiance nécessaires dans la situation où est l'Italie.

« Je vous prie de me faire rappeler. Je désire que ma conduite soit examinée. J'ai tout fait pour la liberté de Rome, pour l'intérêt et pour l'honneur de la république française; mais les hommes s'usent. Je le suis dans ce pays. »

Trois jours après, il écrivait de Milan : — « Toute l'armée d'Italie a été en insurrection, c'est un grand malheur pour la discipline. Je suis parvenu à tout

1. 3 mars 1798.

calmer pour le moment, mais il faut de l'argent et prendre à cet égard des mesures positives. »

Ce n'était point la sédition des officiers de l'armée de Rome qu'il avait calmée : dès le lendemain du jour où elle avait commencé, elle avait eu des conséquences faciles à prévoir; jusqu'alors aucune résistance ne s'était présentée devant l'armée française; la population restait tranquille et soumise, mais dès qu'on vit cette armée sans chef et sans discipline, l'espérance de surprendre et d'exterminer les vainqueurs ranima les sentiments de haine et de vengeance : des agitateurs parcoururent la ville et les campagnes, les prêtres publièrent que les madones avaient pleuré : des milliers de furieux et de fanatiques se répandirent de tous côtés, se jetant sur les Français isolés et les massacrant. Ce carnage dura peu; la générale fut battue, les soldats regagnèrent leur caserne. Masséna était encore à Monte-Rosso; on se remit provisoirement sous ses ordres; les insurgés n'avaient ni chefs, ni direction; ils furent repoussés à la pointe des baïonnettes jusqu'au faubourg Transtevere, foyer de ce soulèvement; on les y poursuivit et l'extermination fut grande. Le général Murat, à la tête de la cavalerie, alla au-devant d'un rassemblement de gens de la campagne qui accouraient en aide aux insurgés de la ville; il les rencontra auprès d'Albano, les culbuta et en tua un grand nombre.

L'insurrection romaine fut ainsi réprimée en quelques heures. Mais ce danger d'un moment et cette victoire n'eurent pas d'influence sur la révolte des officiers. Masséna ne dut pas moins s'éloigner : il se rendit à Ancône. Le général Dallemagne, appelé au commandement par son rang d'ancienneté, l'exerça

sous l'autorité du comité des officiers. Ils sommèrent les chefs des administrations militaires de comparaître devant eux, et se firent rendre compte de tous les services. Haller fut appelé, et, comme toujours, il expliqua si bien sa conduite, donna une si grande idée de sa capacité, qu'il se retira honoré de la confiance et des éloges du comité. Ils envoyèrent des officiers faire enquête sur la conduite du général Masséna dans les villes ou provinces qu'il avait occupées. Un officier de l'état-major du général Cervoni fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort, mais il s'y déroba par la fuite.

Lorsque le Directoire fut informé de ce qui se passait à Rome, son embarras fut grand; rétablir l'ordre était une tâche difficile; punir les coupables semblait impossible; les officiers de l'armée de Rome s'étaient engagés par serment et sur l'honneur à n'abandonner aucun d'entre eux; les sous-officiers et les soldats s'étaient dévoués à leur cause.

Sans prendre aucune détermination, sans rien prescrire au général Gouvion Saint-Cyr, en lui déguisant même la gravité des circonstances, le Directoire lui donna ordre de partir sur-le-champ, et le chargea de dépêches pour le général Berthier à qui l'on rendait le commandement de Rome, comprise de nouveau dans l'armée d'Italie. Gouvion Saint-Cyr s'arrêta à Milan pour remettre à Berthier les instructions du Directoire. Elles portaient que les officiers qui avaient signé l'adresse devaient être mis en arrestation; ils étaient au nombre d'environ trois cents. — « Croyez-vous cela possible? dit Saint-Cyr. — Vous verrez, répondit Berthier; quand vous serez sur les lieux, vous m'écrirez, et nous aviserons à ce qu'il sera convenable de faire. »

Il y avait déjà un mois que l'armée de Rome n'avait plus de chef : car le général Dallemagne était à la disposition du comité ; non-seulement les officiers supérieurs, mais tous les officiers des compagnies se présentèrent devant le nouveau général.

Sans rien ordonner, sans rien préjuger, le général Gouvion Saint-Cyr, avec une gravité sévère, parla de leur conduite, de leur manque d'obéissance et de respect pour leur général en chef, de l'inconvenance de leur adresse envoyée au Directoire ; il leur remontra dans quelle anarchie et quel désordre étaient jetées une armée et une nation où la force militaire se constituait en assemblée délibérante.

Les officiers répétèrent, pour se justifier, tout ce qu'ils avaient exposé dans la protestation qu'on leur reprochait, et ajoutèrent qu'en signant une adresse ils n'avaient fait que ce qu'on leur avait prescrit de faire avant le 18 fructidor, lorsqu'on avait voulu avoir leur signature pour appuyer la majorité du Directoire. D'ailleurs, l'irrégularité de leur conduite n'avait, disaient-ils, amené aucune conséquence fâcheuse ; ils avaient mis un terme aux mesures de spoliation exercées contre les Romains ; ils avaient obtenu le payement d'une partie de la solde arriérée ; ils avaient fait cesser les désordres qui rendaient le nom des Français odieux en Italie : maintenant ils allaient rentrer complétement dans leur devoir et n'avaient rien à réclamer que l'indulgence du Directoire pour les députés qui avaient porté l'adresse.

Depuis le commencement des guerres de la Révolution, rien de pareil à l'insurrection de l'armée de Rome n'était arrivé. C'était sans aucun doute un très-grave événement. Un gouvernement régulier n'aurait

pas manqué à faire acte de justice, à rechercher et à punir les principaux coupables; mais l'autorité du Directoire était si mal établie et si faible; l'opinion publique lui refusait tellement son appui; il était si manifeste qu'il subsistait uniquement parce que l'armée était venue à son aide, que la détermination d'user de rigueur envers les officiers de l'armée de Rome eût été une haute imprudence.

Le général Saint-Cyr en jugeait ainsi; mais pas plus que le général Berthier, il n'osait se refuser à exécuter les ordres qu'il avait reçus. Il convoqua les chefs de corps et leur dit qu'il s'agissait d'arrêter les officiers signataires des adresses et des arrêtés de l'assemblée ou du comité de l'insurrection. Ils déclarèrent que l'exécution de cet ordre leur paraissait impossible. Les officiers étaient liés par un serment et devaient tous se soutenir solidairement; les soldats leur étaient dévoués; depuis le séjour à Rome, la discipline s'était relâchée : des correspondances étaient établies entre les différents corps de l'armée d'Italie; l'esprit de sédition y fermentait sur tous les points qu'elle occupait; un signal parti de Rome pouvait susciter une rébellion générale. Saint-Cyr avait déjà présenté toutes ces objections aux commissaires du gouvernement; mais ils ne concevaient pas comment on pouvait supposer qu'un ordre du Directoire n'obtiendrait pas une complète obéissance. Ainsi, il se trouva donc contraint à maintenir l'ordre qu'il venait de donner. Parmi les actes revêtus de signatures, il y en avait un qui était souscrit de vingt et un noms seulement. Saint-Cyr agit comme s'il n'avait entre les mains aucune autre preuve de délit.

A dix heures du soir, les officiers supérieurs allèrent en personne arrêter les prévenus et les conduire

au château Saint-Ange; on n'aurait pas trouvé dans toute l'armée un officier, sous-officier ou soldat qui eût voulu se charger de cette commission.

Dès le lendemain, l'assemblée des officiers se réunit au Capitole. Ils étaient assurés de la disposition favorable des soldats. Après beaucoup de débats entre les plus prudents et les plus violents, il fut décidé qu'une députation serait envoyée au général : il refusa de la recevoir. — « La réunion des officiers était, répondit-il, un acte contraire à la discipline, et serait même une révolte si l'assemblée ne se séparait pas à l'instant. »

Cette réponse exalta encore davantage les séditieux: toutefois, se porter en armes au château Saint-Ange pour délivrer les prisonniers était une résolution très-grave. On envoya une seconde députation, en la chargeant de forcer la consigne, si elle n'était pas admise. Les soldats de garde étaient fort attachés à leurs officiers et disposés à leur obéir en tout; mais ils gardaient leur général et n'admettaient point la pensée de manquer à sa consigne.

Pendant ce temps, on avait essayé d'exercer quelque influence sur les officiers arrêtés; on leur proposait de désavouer leur signature et de dire que leur nom n'avait pas été souscrit par eux. Comme leurs camarades avaient promis de les délivrer, ils se refusèrent d'abord à ce désaveu; mais les heures s'écoulaient, et ils ne voyaient pas arriver leurs libérateurs; ils commencèrent à s'inquiéter de leur situation; ils se crurent abandonnés. Les uns, puis les autres, et tous enfin, signèrent la déclaration qui leur était proposée. Muni de cette pièce, le général demanda aux commissaires du Directoire, si maintenant ils ne voyaient point par eux-mêmes que, si on persistait dans les voies de rigueur,

l'armée allait être en pleine révolte, et s'ils étaient encore d'avis de pousser plus loin cette affaire.

Les commissaires, étonnés d'un tel mécompte, comprirent qu'il était sage de se contenter du désaveu des officiers détenus et de les mettre en liberté.

Il était temps : l'assemblée des officiers allait se porter avec les troupes sur le château Saint-Ange. Des commissaires napolitains ou romains du parti ennemi des Français étaient, depuis les premiers temps de la sédition militaire, activement occupés à aggraver le mal, à semer par la corruption le désordre dans l'armée française, et par les passions patriotiques ou religieuses, l'insurrection dans la population de Rome et dans les États pontificaux; leurs manœuvres et leurs efforts avaient réussi à préparer une journée de tumulte.

Le général Saint-Cyr fit battre la générale et prit les mêmes dispositions, qui avaient réussi au général Masséna avant son départ, lors de l'émeute des Transtévérins.

Toute l'armée se voyant appelée à combattre se rangea sous les drapeaux; chaque corps se rallia à son chef; la discipline reprit son autorité. Saint-Cyr laissa pendant quelques heures l'armée dans cette attitude défensive, en bon ordre, sous les armes. Puis, vers le soir, il se rendit successivement dans chacune des places publiques où l'armée était rangée, et il fit lecture d'une proclamation concertée avec les commissaires du Directoire.

« La bravoure et la subordination militaire vous ont conduits à la victoire. Vous ne pouvez pas cesser d'être braves : vous ne cesserez pas non plus d'être soumis aux lois. Les armées savent obéir pour vaincre; elles ne souffriront pas qu'on les agite pour les dissoudre.

Le Directoire compromettrait votre gloire et votre salut s'il ne réprimait pas l'insubordination; il est temps de vous apprendre ce qu'il a fait pour accomplir ce devoir. Il n'a point considéré comme coupables tous les officiers qui se sont réunis en assemblée; il a ordonné d'examiner la conduite de dix ou douze d'entre eux; il a sévèrement défendu d'inquiéter aucun des autres.

« Le Directoire ne s'est pas seulement souvenu de vos victoires; il s'est occupé de vos besoins. Vous avez eu à souffrir, et vous avez fait preuve de constance. Les soins du gouvernement feront cesser vos souffrances Il sait que votre dévouement est sans bornes. Mais il veut que les malveillants n'aient plus de prétextes. Des arrêtés du Directoire ordonnent la recherche et la punition des dilapidateurs, l'acquittement de la dette de la patrie envers chacun de vous, l'examen de la conduite de vos affaires.

« Soldats! c'est par la discipline militaire la plus rigoureuse que la république romaine, que vous venez de rétablir, s'est élevée jadis à un degré de gloire que vous seuls avez pu atteindre. Dans cette Rome, où vous êtes, aucun acte d'insubordination n'est demeuré impuni durant les siècles de liberté. Les discordes étaient réservées pour les assemblées publiques ; à l'armée, les citoyens ne savaient qu'obéir et vaincre. Fidélité à la Constitution, haine aux instigateurs des rébellions militaires, haine aux dilapidateurs de la fortune publique : voilà mes serments et les vôtres. »

Tout d'une voix, les officiers et les soldats s'écrièrent: « Nous le jurons. »

Ainsi l'ordre fut rétabli dans l'armée de Rome. Mais les causes qui l'avaient troublé restaient les mêmes. Tenir au courant la solde des troupes, qui occupaient la

Cisalpine, les États romains et les îles ioniennes; les nourrir et les entretenir; créer une marine à Ancône, disposer tout à Civita-Vecchia pour l'embarquement d'une division destinée à la grande expédition que préparait le général Bonaparte : c'était une masse de dépenses auxquelles on ne pouvait suffire que par d'énormes exactions et en dépouillant toutes les églises. Un tel abus de la victoire et de la force exaspérait les populations et répugnait aux officiers et aux soldats employés à ces exactions. Haller, chargé de recueillir l'argent nécessaire pour l'immense entreprise dont la France et l'Europe se préoccupaient sans deviner quelle en serait la destination, n'écoutait nulle réclamation. Le désespoir des Italiens, la résistance qu'ils opposaient parfois à une si cruelle perception, les murmures de l'armée, les représentations des généraux le trouvaient impitoyable et inflexible; en même temps cette opération financière ne s'accomplissait point sans désordre, et il n'était guère possible de compter sur la probité de tous les agents. L'Italie ne pouvait donc présenter aucune sécurité. Chaque jour on pouvait s'attendre à quelque insurrection des habitants, à quelque sédition des troupes.

Cependant le général Bonaparte paraissait ne se point préoccuper de cette situation de l'Italie, ni de l'état de cette armée qui était la sienne, et où le désordre régnait depuis qu'il ne la gouvernait plus. Ce fut après avoir inspecté les préparatifs qui, depuis quelques semaines, étaient en pleine activité sur la côte, après s'être rendu compte des difficultés, des périls et des moyens de succès, qu'il renonça à l'expédition d'Angleterre, dont même avant cet examen il ne se

faisait pas une idée favorable. Dès lors toutes ses pensées, toutes ses volontés se portèrent vers les projets qu'il avait conçus sur l'Orient. Ils avaient rempli son imagination, et maintenant, avec une patience active, avec un soin minutieux, avec tout son talent d'administration, avec l'exactitude et le calcul de son génie pratique, il se préoccupa de tout ce qui pouvait assurer le succès d'une entreprise, qui semblait si peu sensée. Il avait étudié tous les mémoires qui, à diverses époques, avaient été présentés au gouvernement pour la conquête de l'Égypte ; il avait déjà recueilli une foule de renseignements, lorsque son armée avait occupé la côte de l'Adriatique et les îles vénitiennes. Son dessein avait pris corps dans son esprit et dans sa volonté.

Il fallut d'abord persuader le Directoire. On pouvait supposer que ce n'était pas facile; jamais un gouvernement raisonnable ne se serait prêté à un tel dessein : éloigner, non pas seulement de la France et de l'Italie, mais de l'Europe, l'élite de l'armée; épuiser toutes les ressources financières; vider les arsenaux de la marine et de la guerre; se priver des services de tant de généraux expérimentés, de tant d'officiers distingués; permettre au héros qui avait vaincu les armées autrichiennes et conquis l'Italie, dont le nom faisait trembler toute l'Europe, de s'exiler ainsi : il semblait que ce fût un acte de démence. Et on allait le commettre au moment où, contre le droit des gens et les traités, on avait envahi la Suisse et Rome; où l'on menaçait le Piémont, Naples et la Toscane; où l'on semait partout les insurrections révolutionnaires; où l'on supprimait la puissance temporelle et religieuse du chef de la religion catholique; où l'on jetait dans le déses-

poir des populations exaspérées par la conquête et le pillage; où le désordre gagnait l'armée elle-même.

Il ne paraît pas que le Directoire ait témoigné une ferme opposition à la volonté du général Bonaparte : elle était énergique et dominante; il avait si bien étudié son projet, il savait le présenter d'une façon si persuasive, qu'il séduisait et entraînait les hommes les plus sensés : savants, hommes politiques, généraux, tous restaient sans objection ou passaient à l'enthousiasme : tant avait de force la parole de celui qui avait acquis toute la puissance du succès, qui avait toujours réussi à travers les dangers et souvent contre les probabilités.

Cette puissance sur les esprits, cet irrésistible ascendant auquel le gouvernement était toujours contraint de céder, cette autorité qui était assurée de la sanction de l'opinion publique, était précisément ce qui inquiétait le Directoire; il cherchait les moyens de se délivrer de cette gêne, d'éloigner le danger qui menaçait son existence et qui lui laissait entrevoir la ruine prochaine de son pouvoir dictatorial. Les inconvénients et les dépenses qu'allait entraîner l'expédition d'Égypte étaient évidents; mais, puisqu'il n'y avait pas un autre moyen de s'affranchir du général Bonaparte, puisque lui-même le voulait, le Directoire ne résista point.

Dès les premiers jours de mars, il ne fut plus question, entre lui et le Directoire, de la descente en Angleterre. Tous les actes du gouvernement, toute l'activité de l'administration de la guerre et de la marine, tous les mouvements de troupes se rapportèrent à la Méditerranée et aux moyens d'embarquer une armée pour être portée en Orient. Le chef qui devait la commander

prit ou obtint le plein pouvoir de régler, d'ordonner, de prescrire impérieusement les dispositions, les préparatifs, les approvisionnements qui lui étaient nécessaires. Peut-être, à aucune époque de sa vie, n'a-t-il déployé une semblable activité. Alors l'administration était irrégulière et mal contrôlée; elle n'agissait point avec ce mécanisme habile que, depuis, il réussit à instituer; il n'avait pas sous sa main des hommes choisis ou formés par lui. Il lui fallut s'occuper de tous les détails; comme le désordre était complet, même dans l'armée, il avait tout à créer. Il travaillait jour et nuit; il savait où était chaque régiment, quelle était sa force, ce qui lui manquait, sur quel port de la Méditerranée il convenait de le diriger; il écrivait des lettres pour donner ses ordres, ou envoyait signer par le Directoire des instructions ou des arrêtés. Les finances étaient aussi à sa disposition : c'était pour lui procurer de l'argent que la Suisse avait été envahie, qu'on était allé faire une révolution à Rome et chasser le Pape; on lui rendait compte du trésor de Berne et de l'argenterie des églises d'Italie.

C'est ainsi que ses ordres mettaient tout en mouvement à Toulon, à Nice, à Gênes, à Civita-Vecchia, à Ancône et à Corfou; les bâtiments du commerce étaient retenus et nolisés; on se procurait par réquisition ce qu'on ne pouvait acheter; les troupes affluaient vers les ports où les navires leur étaient préparés.

Le 12 avril, le Directoire signa un arrêté qui ne fut point publié. — « Il sera formé une armée qui portera le nom d'armée d'Orient. — Les départements de la Corse, de Corcyre et de la mer Égée seront compris dans son arrondissement. — Le citoyen Bonaparte est nommé général de l'armée d'Orient. — La destination

de l'armée d'Orient sera réglée par des arrêtés séparés. »

Un autre arrêté disait : — « Les forces navales de la Méditerranée, les forces de terre qui se trouvent stationnées dans les divisions militaires de Toulon et de Brest, les divisions de l'armée d'Italie qui sont à Gênes et à Civita-Vecchia, dans les îles de Corfou et de la mer Egée seront sous les ordres immédiats du général Bonaparte jusqu'à son embarquement, dans lequel il comprendra autant de forces qu'il le jugera convenable. »

Le même jour, 12 avril, le Directoire signait un arrêté ainsi conçu : — « Le général en chef de l'armée d'Orient est chargé de s'emparer de l'île de Malte. » — Un autre article autorisait toutefois le général à ne s'emparer de Malte qu'autant qu'il le jugerait possible, sans compromettre le succès des autres opérations dont il était chargé.

Jamais gouvernement n'avait été appelé à prendre et à écrire, en un même jour, tant et de si grandes résolutions. — « Le Directoire exécutif, considérant que les beys qui se sont emparés du gouvernement de l'Égypte ont formé les liaisons les plus intimes avec les Anglais et se sont mis sous leur dépendance absolue; qu'en conséquence ils se livrent aux hostilités et aux cruautés les plus terribles contre les Français, qu'ils vexent, pillent et assassinent chaque jour. — Considérant qu'il est de son devoir de poursuivre les ennemis de la République partout où ils se trouvent et en quelque lieu qu'ils exercent leurs manœuvres hostiles. — Considérant, d'ailleurs, que l'infâme trahison à l'aide de laquelle l'Angleterre s'est rendue maîtresse du cap de Bonne-Espérance, ayant rendu l'accès des Indes très-

difficile aux vaisseaux de la République par la route usitée, il importe d'ouvrir aux forces républicaines une autre route pour y arriver, y combattre les satellites du gouvernement anglais et y tarir la source de ses richesses corruptrices, arrête ce qui suit :

« Le général en chef de l'armée d'Orient dirigera sur l'Égypte les forces de terre et de mer dont le commandement lui est confié, et il s'emparera de ce pays. — Il chassera les Anglais de toutes les possessions de l'Orient où il pourra arriver, et notamment il détruira tous leurs comptoirs sur la mer Rouge. — Il fera couper l'isthme de Suez, et il prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la libre et exclusive possession de la mer Rouge à la république française. — Il améliorera par tous les moyens possibles le sort des naturels de l'Égypte. — Il maintiendra, autant qu'il dépendra de lui, une bonne intelligence avec le Grand Seigneur et ses sujets immédiats. — Les frégates de la République qui se trouvent à l'île de France se rendront dans le port de Suez, où elles seront sous les ordres du général en chef de l'armée d'Orient. — Elles amèneront tous les bâtiments de transport qui se trouvent dans les différents ports des îles de France et de la Réunion[1]. »

Tous ces arrêtés n'étaient pas imprimés et restaient inconnus au public : c'était une sage précaution. Ils auraient mis les Anglais sur leurs gardes, et l'expédition aurait pu devenir impossible. En outre, de tels projets, de si étonnantes imaginations, présentés sous forme de considérants et d'articles impératifs, auraient assurément paru insensés. Encore qu'il n'y eût aucune

1. De Bourbon.

liberté de la tribune et de la presse, qu'aucune discussion ne rendît attentifs les esprits éclairés ou raisonnables, que rien n'avertît l'ignorance et l'aveuglement du vulgaire, ce programme de conquête aurait paru effrayant ou ridicule.

Mais le but de l'expédition n'était connu que d'un très-petit nombre de personnes. Il n'était point nécessaire de le confier aux généraux ni aux administrateurs qui, pour le moment, n'avaient pas une autre tâche que de diriger les troupes vers les différents ports, ou de tout disposer pour les embarquer. Le secret fut étonnamment gardé : le Directoire et le général n'en laissèrent rien connaître aux agents et aux employés secondaires.

Le public ne savait rien, sinon que le général Bonaparte avait conçu un vaste dessein, qu'il allait former un grand établissement, accomplir quelque chose de merveilleusement glorieux. Il conduisait avec lui Monge, Bertholet, Fourier, Costaz, Dolomieu, Geoffroy-Saint-Hilaire, Thouin, Conté; des hommes sensés, des gens d'esprit, des littérateurs, sollicitaient pour être de l'expédition; la jeunesse des écoles s'y précipitait. Si le général Bonaparte l'eût voulu, il aurait emmené tout l'Institut et toute l'École polytechnique; il semblait que ce fût une croisade de la civilisation.

Le Directoire, qui lui accordait le pouvoir de donner de l'avancement dans son armée, n'avait pas à lui refuser de choisir les généraux qui commanderaient sous ses ordres. Il avait dès longtemps confié ses projets à Desaix, pour qui il avait pris tant de goût et de confiance; déjà le Directoire lui avait à regret accorde un commandement. Il fallut aussi consentir à rendre du service à Cafarelli Dufalga, qui, comme Desaix,

portait la tache originelle d'avoir, avec le général Victor de Broglie et Desaix, protesté contre le 10 août. Échappé aux persécutions de la Terreur, il avait été employé dans l'armée de Sambre-et-Meuse et avait eu une jambe emportée au passage du Rhin, en 1795. Il était l'officier le plus distingué de l'arme du génie et membre associé de l'Institut, où il avait lu des mémoires fort remarqués. Le général Bonaparte avait apprécié tout son mérite; il voulait même qu'il fût le successeur de Pléville Le Peley, ministre de la marine qui venait de donner sa démission après avoir inutilement combattu le projet de l'expédition; elle devait, disait-il, avoir pour résultat la ruine de la marine française. Rewbell, en souvenir de la protestation de Strasbourg, s'opposa obstinément au choix qui lui était proposé. La discussion fut vive, Cafarelli ne fut pas ministre; mais le général Bonaparte déclara qu'il ne travaillerait aux préparatifs qu'avec Cafarelli : il commanda le génie comme général de division dans l'armée d'Orient.

Kléber était un des amis de Cafarelli; comme lui, il avait Rewbell pour ennemi; il était en complète disgrâce et n'avait pas été employé depuis la retraite de Jourdan. En même temps que général distingué par son talent et son courage, il était homme de beaucoup d'esprit, frondeur, d'une intarissable verve contre les opinions, la capacité, le caractère des généraux et des gouvernants; trouvant tout mauvais, ingénieux à saisir le côté faible des hommes et des plans de conduite; disant des mots incisifs et cyniques qui portaient coup et qu'on répétait; n'ayant jamais appartenu à aucun parti, en ce sens qu'il les avait tous raillés et blâmés. Rewbell avait sans doute

eu à se plaindre de quelque sarcasme offensant et lui gardait une rancune obstinée. Le général Bonaparte s'attacha à le séduire et y réussit ; car ils avaient sans doute à critiquer en commun beaucoup de choses et beaucoup de personnes. Il obtint son approbation sur les projets d'Orient, en les lui présentant sous un jour plus raisonnable que les arrêtés du Directoire. Kléber fut persuadé au point qu'il écrivit à Moreau, qui était son ami et qui n'avait pas bonne idée de l'entreprise. Il essaya vainement de changer son opinion. Un des nombreux arrêtés, signés le 12 avril, portait : — « Le général de division Kléber sera employé sous les ordres du général en chef Bonaparte. »

Berthier continua à être son fidèle chef d'état-major. Il eut dans son armée, Baraguey-d'Hilliers, Vaubois, Lannes, Belliard, Davoust, Murat, Andreossi. Le général Menou, qu'il avait préservé des vengeances jacobines après le 13 vendémiaire, lui demanda à servir sous ses ordres. Il le savait fort brave et très-honnête homme. Peu lui importait quelle opinion il avait eue. Il lui répondit à peu près dans les mêmes termes que le jour où il lui avait envoyé un billet, lors de son procès devant le conseil de guerre. — « J'ai vu le 13 vendémiaire de plus près que personne. Vous avez été victime de la lâcheté et de la perfidie des commissaires ridicules qui s'étaient attribué tout le pouvoir, en laissant peser toute la responsabilité sur les généraux. » — Le mot sur les commissaires pouvait se rapporter à Barras. Le Directoire n'en signa pas moins la nomination du général Menou.

Tout était prêt : les troupes étaient aux lieux de leur embarquement ; les généraux à leur tête. L'arrivée du général Bonaparte était annoncée pour la

dernière semaine d'avril. Berthier et l'état-major étaient à Toulon; plusieurs aides de camp du général en chef déjà partis. Le Directoire, pour prolonger l'erreur du ministère anglais, qui croyait encore à la réalité d'une tentative de descente, avait fait publier le 2 avril un arrêté qui enjoignait au général Bonaparte de se rendre à Brest, lorsqu'un événement imprévu suspendit son départ et même remit en question le projet qui avait motivé ces immenses préparatifs et des dépenses inouïes.

Bernadotte était un des généraux que le général Bonaparte avait le plus distingués, soit qu'il eût reconnu en lui des talents militaires, soit qu'il fût porté à ménager l'esprit ambitieux et orgueilleux, les préoccupations politiques, le caractère indépendant et obstiné d'un lieutenant, qui ne s'était point formé sous ses ordres et à son école. Peut-être, en l'envoyant à Paris avant le 18 fructidor, avait-il espéré qu'il y prendrait un rôle plus important et se conduirait avec une mesure que n'avait point gardée Augereau. Bernadotte était revenu en Italie prendre le commandement de sa division, et il y était resté depuis la paix de Campo-Formio. A ce moment, tous les généraux n'ayant plus l'occasion d'être employés activement en Italie, cherchaient à s'assurer une position. Le général Bernadotte sollicita[1] le Directoire de lui donner un commandement dans l'armée qu'on destinait à envahir le Portugal ou de le nommer commandant à l'île de France et dans l'Inde, sinon dans les îles vénitiennes : autrement il demandait sa retraite. En même temps,

1. 29 novembre 1799.

écrivait au général Bonaparte pour le prier de le servir auprès du Directoire. Mais déjà ses relations avec son ancien chef n'étaient plus les mêmes; il ne témoignait aucun désir de servir désormais sous ses ordres. — « Si on me donne ma retraite, je vous prie de vouloir bien employer à l'armée d'Angleterre deux de mes aides de camp, qui serviront la République avec le même zèle et la même ardeur qui ont caractérisé toujours les troupes du Rhin.... Ils pourront, comme moi, s'incliner devant les talents, mais jamais devant l'audace. Quoique j'aie à me plaindre de vous, je m'en séparerai sans cesser d'avoir pour vos talents la plus grande estime. »

Le général Bonaparte ne s'offensa point de cette lettre. Il répondit[1] : « Le Directoire s'empressera, à ce qu'il m'a assuré, de saisir les occasions de faire ce qui pourrait vous convenir. Il vous laissera le choix de prendre soit le commandement des îles ioniennes, soit une division de l'armée d'Angleterre, augmentée des troupes que vous aviez à l'armée de Sambre-et-Meuse, ou même une division territoriale, celle de Paris, par exemple. Personne ne fait plus de cas que moi de la pureté de vos principes, de la loyauté de votre caractère et des talents militaires que vous avez développés pendant le temps que nous avons servi ensemble. Vous seriez injuste si vous en doutiez un seul instant. Dans toutes les circonstances je compterai sur votre estime et votre amitié. »

Peu après le général Bonaparte lui écrivit : — « J'aurais fort désiré vous avoir avec moi en Angleterre, mais il paraît que le gouvernement croit votre présence

1. 19 décembre 1797.

nécessaire pour commander en Italie. Ce poste est essentiel, et vous servirez la République en éclairant la marche des nouveaux républicains d'Italie. »

On ne pouvait pas songer à Bernadotte pour accomplir la révolution de Rome. Le général Bonaparte confia cette mission à Berthier et le Directoire à Masséna. Il fut nommé ambassadeur à Vienne et commença par refuser cette mission. Le Directoire chercha à rendre cette ambassade plus pompeuse que ne le comportaient les mœurs républicaines. Le traitement fut considérable ; les secrétaires d'ambassade choisis avec discernement ; des aides de camp accompagnaient leur général.

Il ne semblait pas facile de justifier aux yeux de l'Autriche les invasions et les spoliations de la Suisse et des États pontificaux. Le nouvel ambassadeur fut encouragé, par l'accueil qui lui fut fait, à traiter ce sujet. Les assurances qu'il donna du désir qu'avait le gouvernement français de maintenir la paix furent acceptées comme sincères et dignes de confiance. On ne trouva point que le traité de Campo-Formio eût été violé en rien par cette double conquête, et l'on protesta que l'empereur avait la ferme volonté de continuer à vivre en bonne intelligence avec la France.

Bernadotte avait pour instruction secrète et non écrite de travailler, par des voies souterraines et des intrigues de cour, à procurer la disgrâce du baron de Thugut, qui avait été peu favorable à la paix et qui passait pour hostile à la France. C'était surtout par l'influence de l'impératrice que l'ambassadeur pouvait espérer de réussir dans ce projet. Mais arrivé à Vienne le 8 février 1798, le général Bernadotte n'avait pu lui être présenté que le 8 avril. L'impératrice était sur le

point d'accoucher, lorsque l'ambassadeur avait eu son audience de l'empereur. Dans cet intervalle, sa position auprès de la cour et du cabinet de Vienne était devenue moins assurée. Les griefs, que devait infailliblement susciter la conduite du Directoire, s'accumulaient de jour en jour : depuis l'occupation de Rome la rupture avec la cour de Naples paraissait impossible à éviter. Une pareille conduite au moment où l'on voulait se rendre favorable l'impératrice, fille de la reine de Naples, prouvait l'inconsistance de la politique française. L'ambassadeur fut chargé d'assurer cette princesse qu'elle ne devait concevoir aucune inquiétude au sujet de Naples. Cette précaution était tardive. Toutefois, le général Bernadotte crut pouvoir faire remettre un mémoire contre le système politique du baron de Thugut; il le représentait comme ayant compromis les bonnes relations qui, sans lui, auraient existé entre le Directoire et la cour de Naples.

En ce même moment, l'empereur s'était résolu à ne point conserver au baron de Thugut le titre officiel de ministre des affaires étrangères, et de confier ce département au comte de Cobenzel. C'était probablement un prétexte pour ne point lui laisser la direction du congrès de Rastadt. On commençait à croire généralement, dans la région politique, qu'une intime intelligence existait entre le général Bonaparte et M. de Cobenzel; qu'ils avaient concerté ensemble des projets qui menaçaient l'Europe de graves changements. La cour d'Autriche pouvait s'en inquiéter. Le Directoire encore davantage; car il y avait lieu de supposer que, pour mettre à exécution les combinaisons dont les deux plénipotentiaires de Campo-Formio s'étaient confidentiellement entretenus, il fallait commencer par ne

pas laisser subsister tel qu'il était le gouvernement de la république française.

Le général Bernadotte était plus exagéré encore dans ses méfiances; il connaissait toute la portée de l'ambition du général Bonaparte et s'alarmait pour la République et pour la liberté. Les amis du général Bonaparte, et surtout les généraux de l'armée d'Italie, qui avaient vécu en jalousie et en animosié avec Bernadotte, n'avaient pas approuvé sa nomination à l'ambassade. Dans leur malveillance, ils lui reprochaient de ne point représenter la France et la République avec assez de fierté, et de chercher à complaire à la cour et à l'aristocratie de Vienne. On alla jusqu'à dire que ses aides de camp ne portaient la cocarde tricolore que dans l'intérieur de son hôtel. Ces propos malveillants passèrent dans des articles de journaux.

Le Directoire s'émut de ce patriotique mécontentement; il envoya à l'ambassadeur les numéros où l'on avait mal parlé de lui. — « Nous ne pouvons croire, disaient les Directeurs, qu'un général, qui a si bien servi la nation sous le drapeau tricolore, néglige de faire respecter ses couleurs. » — En même temps il lui était ordonné d'arborer à son hôtel le drapeau national, s'il ne l'avait déjà fait.

Le 13 avril, la jeunesse de Vienne voulait célébrer l'anniversaire du jour où, d'un mouvement unanime, elle s'était offerte à l'empereur pour prendre les armes et se dévouer à la défense de la patrie. Le général Bernadotte aurait pu réfléchir que cette commémoration n'avait rien d'injurieux pour la France, puisque le zèle des Viennois s'étant manifesté au moment même où les articles de Léoben étaient signés, avait été tardif e

inutile; mais la dépêche du Directoire et les articles des journaux l'avaient mis dans une disposition irritable. Il demanda que cette manifestation fût interdite; l'empereur se refusa à condescendre au désir du général Bernadotte; alors il déclara que de son côté il donnerait une fête, et il choisit ce jour pour arborer le drapeau tricolore.

Il est généralement hors d'usage que les ambassadeurs déploient devant leur hôtel le drapeau de leur nation. Ce ne fut pas sans doute pour ce manquement à l'étiquette diplomatique que le peuple de Vienne, déjà mis en mouvement par la fête qu'il célébrait, se porta en foule à l'ambassade de France et demanda à grands cris que le drapeau fût retiré. Une patrouille survint, l'officier ordonna au rassemblement de se séparer : il ne fut pas écouté; le tumulte redoubla; des pierres étaient lancées au drapeau et sur le balcon; les vitres furent brisées. La patrouille n'employait point la force à réprimer le désordre.

L'ambassadeur fit passer sur-le-champ une note à M. de Thugut pour se plaindre des excès d'une populace fanatique et de l'inertie des agents de police qui restaient froids spectateurs de ce tumulte.

Il était alors six heures du soir. Le comte de Dietrichstein, conseiller de la régence, arriva avec le directeur de la police : ils supplièrent l'ambassadeur de retirer le drapeau, lui promettant toute satisfaction qu'il exigerait pour l'attentat dirigé contre lui. — « Non, répondit le général Bernadotte, le drapeau restera. »

Un officier alla de nouveau parler au peuple. Aucun avertissement, aucune exhortation ne furent écoutés. L'hôtel était toujours assiégé à coups de pierre; enfin

on escalada le balcon; le drapeau fut arraché et jeté dans la rue.

L'ambassadeur envoya une seconde note, où il racontait ce qui venait de se passer; se plaignant de l'inaction de la police, il disait « que cette scène était plutôt excitée que tolérée par les autorités. » — Ne pouvant rester dans un pays où les lois les plus saintes étaient violées, où les traités les plus saints étaient foulés aux pieds, il demandait à M. de Thugut un passe-port pour se rendre en France avec toute sa légation, à moins que le gouvernement autrichien ne fît proclamer qu'il désavouait formellement cette violation du droit des gens, qu'il réprouvait les insultes et outrages exercés contre la république française, et qu'il ordonnait que les auteurs et complices seraient recherchés et punis d'une manière exemplaire. — « A cette condition seule, et sous l'obligation que le gouvernement autrichien fera remplacer le drapeau tricolore et qu'il sera arboré dans la maison de France par un officier autrichien civil ou militaire, l'ambassadeur pourra rester. » — Il ajoutait que plusieurs personnes de la légation venaient d'être obligées de mettre le sabre à la main pour se soustraire à la fureur du peuple. Aussi demandait-il une réponse prompte et catégorique.

En effet, au moment où il écrivait cette note, l'émeute prenait un caractère plus grave. Il avait fait ouvrir la porte de l'hôtel, et, accompagné d'un aide de camp, il s'était présenté à la multitude le sabre à la main; sa présence, loin d'imposer aux mutins, avait redoublé la fureur du peuple. Comme il se retirait, un des domestiques de l'ambassade tira un coup de pistolet sur un homme qui voulait le poursuivre:

alors les portes furent forcées, les fenêtres brisées; les assaillants pénétrèrent dans les appartements et les saccagèrent; les meubles, les glaces, les lustres furent brisés; les voitures, qui étaient dans la cour, furent dépecées. Tout ce saccagement était accompagné du cri sans cesse répété : « Vive l'empereur! à bas le drapeau de la République! » Sans l'arrivée d'un bataillon de grenadiers, l'appartement, où l'ambassadeur et toute sa suite s'étaient barricadés, prêts à se défendre, serait devenu le théâtre d'un combat sanglant.

Une troisième note fut portée à onze heures du soir à M. de Thugut, qui n'avait fait encore aucune réponse. L'ambassadeur rendait compte des nouvelles scènes qui venaient de se passer et requérait l'envoi de ses passeports.

Enfin le ministre fit passer une note ainsi conçue : — « C'est avec une peine infinie que le ministre des affaires étrangères a appris les désordres, qui font le sujet des notes que le citoyen ambassadeur de la république française lui a adressées ce soir. Le ministre en fera un rapport exact à Sa Majesté impériale, et il ne doute pas qu'elle n'en ressente un grand déplaisir. Le citoyen ambassadeur peut être persuadé qu'aucun moyen ne sera négligé pour que les événements de ce soir soient examinés, selon toute la rigueur prescrite par la justice et avec l'intérêt sincère que le gouvernement autrichien attachera toujours à cultiver l'amitié si heureusement rétablie entre les deux puissances. »

L'émeute n'était point dissipée; l'ambassadeur était encore bloqué dans son hôtel, et les mutins continuaient à crier et à menacer. Deux escadrons de cavalerie arrivèrent pour les disperser; alors ils se portè-

rent au palais de l'empereur; il parut à un balcon et fut salué de leurs acclamations. Les paroles qu'il leur adressa pour les exhorter à rentrer dans l'ordre furent peu écoutées. L'ordre fut donné de faire entrer deux régiments dans la ville; le tumulte durait encore à la pointe du jour.

A huit heures du matin, un aide de camp du général Bernadotte, fortement escorté, se présenta au palais et remit à l'empereur une note, où l'ambassadeur se plaignait du peu de compte qu'on avait tenu de ses réclamations, et de la négligence qu'on avait témoignée à faire cesser les attentats et les insultes commis contre lui. Il répétait la demande de ses passe-ports. — « L'ambassadeur de la république française, ajoutait-il, emportera en s'éloignant la certitude consolante de n'avoir rien négligé pour convaincre Sa Majesté impériale des dispositions pacifiques que le gouvernement français entretient à son égard. Il est persuadé que, si les intentions de Sa Majesté avaient été fidèlement remplies, les mesures que les convenances exigeaient auraient été prises sur-le-champ. L'ambassadeur espère que l'avenir confirmera cette opinion d'une manière éclatante, et qu'une juste réparation prouvera au Directoire exécutif que Sa Majesté impériale forme des vœux aussi sincères que lui pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux nations. »

Le ministre du cabinet, comte de Colloredo, répondit, au nom de l'empereur, que Sa Majesté, dès qu'elle avait été informée des excès et désordres de la nuit passée, avait elle-même donné ses ordres au commandant des troupes et au ministre de la police; que Sa Majesté avait ordonné au comte de Saurau et au baron

de Degelman de se rendre chez le citoyen ambassadeur, afin d'éclaircir les faits, et de faire disparaître, à la satisfaction réciproque, tout juste motif de plainte de sa part; que l'empereur désirait que le citoyen ambassadeur n'insistât point sur les passe-ports demandés. — « Lui-même peut prévoir tous les inconvénients qui résulteraient des bruits fâcheux que ferait naître son départ de Vienne. L'empereur, en chargeant le soussigné de faire connaître ses sentiments au citoyen ambassadeur, a ordonné d'y ajouter l'assurance de sa résolution invariable d'entretenir avec soin, et en toute occasion, l'amitié et la bonne intelligence heureusement établies entre les deux puissances : résolution sur laquelle la scrupuleuse ponctualité avec laquelle toutes les stipulations du traité de Campo-Formio sont remplies, de la part de Sa Majesté, ne peut laisser le moindre doute. »

Les instances du comte de Saurau et du baron de Degelman ne purent déterminer le général Bernadotte à retirer la demande de ses passe-ports. Il exigeait que le drapeau français fût rétabli par le gouvernement autrichien; lorsqu'on lui représentait que jamais ambassadeur de France, ni de toute autre puissance n'avait arboré un drapeau devant son hôtel, il répondait que le Directoire l'ayant ainsi ordonné, la dignité de son gouvernement avait été outragée.

L'empereur tint un conseil d'État, où furent invités les ministres des puissances étrangères. On y fit lecture du procès-verbal des faits, revêtu de la signature de l'ambassadeur de France : il fut reconnu que la cause première du désordre était le drapeau arboré devant l'hôtel, contre l'usage toujours et généralement observé. Le procès-verbal et cette déclaration furent

envoyés par des courriers à Paris et dans les cours étrangères.

L'empereur fit publier en son nom une proclamation qui exprimait le vif déplaisir qu'il avait éprouvé en apprenant que plusieurs habitants de Vienne s'étaient, par un zèle déplacé, écartés de leur respect accoutumé pour l'ordre public. — Il ordonnait que des mesures efficaces seraient prises pour maintenir le bon ordre, et, si quelqu'un prenait part directement ou indirectement à des tumultes et à des rassemblements, Sa Majesté se verrait dans la triste nécessité de faire punir les perturbateurs selon la rigueur des lois.

Le général Bernadotte resta inébranlable dans sa résolution. Il partit de Vienne le 15 avril avec toute l'ambassade ; on lui donna une nombreuse escorte jusqu'à la frontière des États autrichiens.

Le Directoire, bien qu'il n'entrât point dans ses desseins d'être longtemps en paix avec l'Autriche, n'avait ni souhaité ni prévu une rupture; cette nouvelle le troubla. Il ne pouvait désavouer le général Bernadotte qui n'avait eu d'autre tort que d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. Braver l'irritabilité et la forfanterie de l'opinion révolutionnaire semblait une pensée inadmissible.

Le général Bonaparte fut mandé; quelle que fût la résolution à prendre, le Directoire avait besoin de se mettre d'accord avec lui. Si on se décidait pour la guerre, c'était à lui de commander les armées ; si on maintenait la paix, il fallait que son assentiment servît de défense contre le patriotisme jacobin.

Les Directeurs lui communiquèrent un projet de message au Corps législatif pour déclarer la guerre à

l'Autriche, et en même temps un décret, qui le nommait général en chef de l'armée d'Allemagne.

Cette proposition lui présentait une alternative embarrassante ; l'expédition d'Orient était préparée : le jour de l'embarquement était fixé au 23 avril. Il avait vivement désiré cette entreprise ; depuis deux mois, il n'avait pas une autre pensée, pas une autre occupation. Il y voyait une gloire immense et rêvait un retour triomphant, qui le rendrait maître ou dominateur de l'Europe entière. Renoncer tout à coup à un pareil dessein était une décision difficile à prendre ; d'autre part, s'il se chargeait de conduire la guerre contre l'Autriche, elle ne pouvait avoir de grands résultats, lorsque la République était gouvernée avec tant d'incapacité, d'inconsistance et de réelle faiblesse ; tant que l'administration serait en un tel état de désordre : il lui faudrait donc s'emparer du pouvoir, soit en se le faisant donner, soit en le prenant ; d'autant qu'en ce moment rien n'était disposé pour cette guerre. Il répondit aux Directeurs :

— « Si vous vouliez la guerre, il aurait fallu vous y préparer indépendamment de l'aventure de Bernadotte. Il fallait ne pas engager vos troupes en Suisse, dans l'Italie méridionale, sur les côtes de l'Océan ; il ne fallait pas proclamer l'intention de réduire l'armée à cent mille hommes : projet qui n'est pas encore exécuté, il est vrai, mais qui est connu et qui décourage l'armée. Ces mesures indiquent que vous avez compté sur la paix. Bernadotte a matériellement tort. En déclarant la guerre, vous jouez le jeu de l'Angleterre. C'est peu connaître la politique du cabinet de Vienne que de croire que s'il eût voulu la guerre, il vous eût insultés. Il vous aurait au contraire caressés, endormis

pendant qu'il aurait fait marcher ses troupes : vous n'auriez connu ses véritables intentions que par le premier coup de canon. Soyez sûrs que l'Autriche vous donnera toute satisfaction. Ce n'est pas avoir un système politique, que se laisser entraîner par tous les événements. La déclaration impériale publiée et affichée à Vienne est vague, insuffisante; il est surprenant qu'elle ne contienne rien concernant la punition des auteurs et instigateurs de l'émeute. Mais enfin, d'après cette pièce et les dépêches du cabinet de Vienne, il y a ouverture pour négocier et se donner de part et d'autre des explications qui maintiendront la paix. »

Le Directoire se rangea à cet avis, et le général Bonaparte s'offrit à suivre la négociation qui devait rétablir la bonne intelligence entre la France et l'Autriche. Des pouvoirs lui furent conférés, et il parla de se rendre à Rastadt pour régler cette affaire avec le comte de Cobenzel.

En ces circonstances, il était impossible de ne pas différer l'embarquement des troupes. On concevait même qu'il pourrait survenir telle chance qui ferait renoncer à l'expédition. Le général Bonaparte écrivit aux généraux qui se trouvaient déjà dans les ports désignés, pour leur annoncer que le départ ne serait point pour le 23 avril; mais il ne laissa pas entrevoir un doute sur ses projets, et continua à presser les préparatifs. Il écrivait au général Cafarelli : — « Vous avez appris l'événement arrivé à Vienne; cela est survenu au moment où j'allais partir, et a dû nécessairement occasionner un retard. J'espère cependant que cela ne dérangera rien; peut-être serai-je obligé d'aller à Rastadt pour avoir une entrevue avec le

comte de Cobenzel, et si tout allait bien, je partirais de Rastadt pour Toulon[1]. »

M. de Cobenzel avait reçu le 12 avril la nouvelle de sa nomination au ministère des affaires étrangères ; dès le lendemain il était parti pour Vienne La lettre du général Bonaparte ne le trouva pas à Rastadt ; il était probable qu'en la recevant, il se déciderait à revenir tout de suite au congrès.

Pendant ce délai, le Directoire, se rassurant de plus en plus sur les intentions du cabinet de Vienne, pensa que l'intervention du général Bonaparte n'était point nécessaire pour maintenir la paix et qu'on n'aurait pas besoin de lui pour faire la guerre. Les inquiétudes que donnait sa présence, les desseins qu'on lui supposait, ses relations avec le comte de Cobenzel qui devenaient de plus en plus suspectes, sa situation à Paris, ses relations intimes avec des hommes malveillants pour le gouvernement, ses propos répétés ou exagérés, tout contribuait à inquiéter les Directeurs.

De nouveaux entretiens achevèrent de les alarmer : — « L'Europe, leur disait le général Bonaparte, n'est rien moins que tranquille ; le congrès de Rastadt ne se termine pas ; vous êtes obligés de garder vos troupes dans l'intérieur pour assurer les élections ; il vous en faut pour comprimer les départements de l'ouest; ne convient-il pas de contremander l'expédition et d'attendre des circonstances plus favorables ? »

Le Directoire, dans son absence de discernement, se refusait à comprendre les infaillibles conséquences de sa mauvaise politique extérieure et intérieure. L'invasion de la Suisse et de Rome, que continuaient à occu-

1. 28 avril.

per les troupes françaises; les alarmes que les rois de Naples et de Sardaigne concevaient sur leur existence; les États allemands menacés dans leur souveraineté ou leur territoire : tels étaient les garants certains d'une prochaine et formidable guerre, tandis que la pénurie des finances, le mécontentement général, le mépris qui entourait le gouvernement, la lutte qu'il allait avoir à soutenir contre le parti jacobin, devaient le laisser sans force et sans pouvoir réel. Il avait donc à redouter d'autres dangers que l'ambition du général Bonaparte, ou plutôt c'était à cause de ces dangers que le général Bonaparte était à redouter pour les Directeurs.

Dans leur imprévoyance, ils ne pensèrent qu'au péril actuel. Les conseils que leur donnait le général commençaient à devenir impérieux; il critiquait avec sévérité leur mauvais gouvernement, leur reprochait le 18 fructidor ou l'usage excessif et détestable qu'ils en avaient fait; il leur conseillait de rappeler les déportés.

Enfin ils se décidèrent, et le 3 mai ils lui donnèrent l'ordre formel de partir pour Toulon et de s'embarquer. La scène fut vive et le général parla de donner sa démission. On était autour d'une table; Rewbell poussa l'écritoire vers le général Bonaparte : — « Écrivez-la, dit-il; vous voulez vous retirer du service? La République perdra sans doute un brave et habile général; mais elle a encore des enfants qui ne l'abandonneront pas. » — Le général avait pris une plume, Merlin la retira de sa main et la conversation se termina ainsi.

Toutes ses pensées revinrent à l'Égypte. — « J'ai tout essayé avec eux, disait-il; ils ne veulent pas de moi. Il

faudrait les renverser et me faire roi; mais il ne faut pas y penser encore, les nobles n'y consentiraient jamais; j'ai sondé le terrain. La poire n'est pas mûre, le temps n'est pas venu, je serais seul; il faut encore éblouir ce pays-ci. »

On a fort exagéré le mécompte qu'éprouva le général Bonaparte, en recevant du Directoire l'ordre de partir pour Toulon et de ne point aller à Rastadt, comme il en avait le projet : il avait prévu que cela serait ainsi. En effet, telle était la probabilité. Les ordres qu'il expédiait chaque jour se rapportaient toujours à un départ très-prochain; il annonçait son arrivée à Gênes pour le 15 mai; il fixait au 5 mai l'embarquement des troupes de Marseille. Il écrivait à l'amiral Brueys : — « Ce retard apporté à l'expédition aurait peut-être été nécessaire pour vous mettre plus en mesure. »

Ce n'est pas la seule fois en sa vie qu'au moment de mettre à exécution un dessein médité et préparé longtemps, il hésita, en parfaite liberté d'esprit, s'il ne l'abandonnerait pas pour en embrasser un autre. — « Il faisait son thème en plusieurs façons; ses projets dépendaient souvent de la possibilité ou de la facilité de leur exécution; il se déterminait par ce qui devenait plus convenable au dernier moment[1]. »

Un démenti formel a été donné à l'anecdote de Barras allant, le 3 mai, faire une visite au général Bonaparte pour lui dire : — « Le Directoire ne souffrira point de délai. Partez pour Toulon, partez cette nuit; je vous donne un bon conseil. » — Cet avertissement était en effet très-inutile.

Il partit le 3 mai au soir; la veille il avait expédié

1. *Mémoires* du roi Joseph.

tous les ordres pour l'embarquement. « Je serai à bord le 8, » écrivait-il à l'amiral Brueys.

Les vents contraires arrêtèrent le départ pendant dix jours. Ils furent employés aux soins les plus minutieux donnés à tous les préparatifs, aux ordres envoyés à Gênes et à Civita-Vecchia, où il ne fallut pas moins que la fermeté et l'influence de Desaix et de Saint-Cyr pour ramener à l'obéissance les divisions qui avaient pris part à la sédition de Rome.

La préoccupation d'un pareil départ ne l'absorba pas au point de fermer les yeux sur l'application barbare de la loi contre les émigrés rentrés, qui, depuis le 18 fructidor, était redevenue le droit commun. Il y avait peu de jours qu'un vieillard de quatre-vingts ans avait été fusillé : en apprenant cet acte de cruauté, il dicta sur-le-champ la lettre suivante « aux commissions militaires de la neuvième division, établies en vertu de la loi du 19 fructidor. » Il écrivait sans doute comme revêtu du commandement supérieur de la division militaire; toutefois, il ne prit dans cette lettre aucun autre titre que « Bonaparte, membre de l'Institut. »

— [1] « J'ai appris, citoyens, avec la plus grande douleur que des vieillards, âgés de soixante-dix ou quatre-vingts ans, de misérables femmes enceintes ou environnées d'enfants en bas âge avaient été fusillés, comme prévenus d'émigration. Les soldats de la liberté sont-ils donc devenus des bourreaux? La pitié, qu'ils ont portée jusqu'au milieu des combats, serait-elle donc morte dans leurs cœurs? La loi du 19 fructidor a été une mesure de salut public; son intention a été d'atteindre les

1. 16 mai.

conspirateurs, et non de misérables femmes et des vieillards caducs. Je vous exhorte donc, citoyens, toutes les fois que la loi présentera à votre tribunal des vieillards de plus de soixante ans ou des femmes, à déclarer qu'au milieu des combats vous avez respecté les vieillards et les femmes de vos ennemis. Le militaire qui signe une sentence de mort contre une personne incapable de porter les armes est un lâche. »

Avant l'embarquement des troupes, il les passa en revue, et prononça l'allocution suivante :

— « Soldats et officiers, il y a deux ans que je vins vous commander. A cette époque, vous étiez dans la rivière de Gênes, dans la plus grande misère, manquant de tout, ayant sacrifié jusqu'à vos montres pour votre subsistance. Je vous promis de faire cesser vos misères, je vous conduisis en Italie : là tout vous fut accordé.... Ne vous ai-je pas tenu parole? Eh bien! apprenez que vous n'avez point assez fait pour la patrie et que la patrie n'a point encore assez fait pour vous! — Je vais actuellement vous mener dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux qui ont déjà étonné vos admirateurs, et vous rendrez à la patrie les services qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'invincibles. — Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre. — Vous allez courir de nouveaux dangers; vous les partagerez avec vos frères les marins. Cette arme jusqu'ici ne s'est point rendue redoutable à nos ennemis; leurs exploits n'ont pas égalé les vôtres; les occasions leur ont manqué; mais le courage des marins est égal au vôtre; ils ont la volonté de triompher, ils y parviendront avec vous. — Communiquez-leur cet esprit invincible qui

partout vous rendit victorieux; secondez leurs efforts; vivez à bord avec cette bonne intelligence qui caractérise des hommes voués au succès de la même cause. Ils ont, comme vous, acquis des droits à la reconnaissance nationale, dans l'art difficile de la marine. — Habituez-vous aux manœuvres du bord. Devenez la terreur de vos ennemis de terre et de mer; imitez les soldats romains qui surent à la fois battre Carthage en plaine et les Carthaginois sur leurs flottes. »

Ce discours fut très-applaudi par les soldats et fut reproduit dans les journaux de Paris, sans aucune réflexion. Deux jours après, le journal du Directoire contenait un article conçu en ces termes : — « Nous avons fait connaître une proclamation attribuée au général Bonaparte; c'est à regret que nous nous décidâmes à la publier : elle ne nous parut ni assez réfléchie, ni assez élevée pour être l'ouvrage du vainqueur de l'Italie. Nous avons aujourd'hui la preuve que cette harangue, qui a tout le caractère de celles que les chefs des factieux, maîtres de la Convention, faisaient du haut de la tribune à la foule égarée, le 1er prairial, est fausse. Voici la véritable proclamation, mise à l'ordre du jour le 21 floréal[1]; on jugera si la première pouvait être l'œuvre de celui qui a fait la seconde :

— « Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre. Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de siéges; il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage, tour à tour sur cette même mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce

1. 10 mai.

que constamment elles furent braves, patientes à supporter les fatigues, disciplinées et unies entre elles. Soldats, l'Europe a les yeux sur vous. Vous avez de grandes destinées à remplir : des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre; vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes et votre propre gloire. — Soldats, matelots, fantassins, cavaliers et canonniers, soyez unis. Souvenez-vous que, le jour d'une bataille, vous avez besoin les uns des autres. — Soldats-matelots, vous avez été jusqu'ici négligés; aujourd'hui la plus grande sollicitude est pour vous; vous serez dignes de l'armée dont vous faites partie. Le génie de la liberté, qui a rendu la République, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des contrées les plus lointaines. »

La première proclamation avait été réellement prononcée; aucun doute ne s'éleva sur ce point. Mieux conseillé ou ayant plus mûrement réfléchi, le général Bonaparte avait substitué au premier jet de sa pensée, à l'expression trop peu mesurée des sentiments que lui inspirait sa situation, un langage plus convenable et plus élevé.

Cette flotte magnifiquement équipée, ce nombre de vaisseaux de transport qui couvraient la rade, cette armée dont l'embarquement avait duré une semaine offraient un aspect superbe. Les spectateurs et tous ceux qui allaient partir se sentaient exaltés; aucun doute sur l'avenir de cette aventureuse expédition, aucun triste pressentiment ne s'élevait dans les esprits. L'enthousiasme était tel que pouvait le souhaiter celui qui l'avait inspiré; lui-même, malgré tant de prudence dans l'exécution, malgré tant de soins prévoyants,

malgré tant de discernement des chances de succès, était entraîné dans cette entreprise par son imagination plus que par sa raison.

La flotte et le convoi mirent à la voile le 19 mai 1798.

LIVRE NEUVIÈME.

Situation du Directoire. — État des finances. — Réduction des rentes. — Message sur l'invasion de la Suisse. — Message sur l'occupation de Rome. — Vexations exercées par les agents subalternes. — Troubles dans le Midi. — Brigandages dans l'Ouest. — Division dans le parti révolutionnaire. — Les élections de 1798. — Loi du 22 floréal. — Treilhard élu directeur. — État des relations extérieures. — Congrès de Rastadt — L'empereur Paul se déclare contre la France. — Mission de François de Neufchâteau. — Conquête de Malte. — Siéyès à Berlin. — Gouvernement de la Cisalpine. — Rupture avec la cour de Naples. — Guerre de Naples. — Les Français entrent à Naples. — Situation du roi de Sardaigne. — Abdication du roi Charles-Emmanuel. — La Toscane est envahie. — Le Pape transporté en France. — Mort du Pape.

Si le général Bonaparte n'avait pas été préoccupé depuis plusieurs mois par la pensée de l'expédition d'Égypte; si le rêve d'aller en Orient, d'où sont venues, disait-il, toutes les grandes gloires, ne s'était pas emparé de sa pensée, il n'aurait pas quitté la France, et n'aurait pas eu longtemps à attendre pour voir crouler le gouvernement du Directoire, dont lui-même savait la faiblesse et l'impéritie. Déjà, était perdu tout l'avantage des victoires et de la paix. La politique extérieure était dans un désordre menaçant; la guerre devenait inévitable. Si la patience et surtout l'inaction n'avaient pas été antipathiques au vainqueur de l'Italie, le moment de saisir le pouvoir serait bientôt venu, car

la politique intérieure était conduite avec encore plus de malhabileté que les affaires étrangères. Une crise était imminente et devait suivre de peu de jours le départ du général et de son armée.

La conséquence systématique du 18 fructidor, telle que la concevait Siéyès, cette vaste expulsion d'une classe de la nation, déclarée incompatible avec le parti qui était en possession du pouvoir, n'avait été admise ni par l'opinion générale, ni par le Corps législatif. Le Directoire lui-même s'était refusé à tenter une si grande et si dangereuse expérience; elle ressemblait trop au régime de la Terreur, que repoussait la malédiction publique et qui avait mal réussi au gouvernement conventionnel. Les Directeurs ne voulaient voir dans le 18 fructidor qu'un coup d'État devenu nécessaire pour se maintenir; leur autorité étant actuellement incontestée, ils ne désiraient rien de plus. Il leur suffisait d'exercer la tyrannie, selon que l'occasion en exigeait l'emploi. Ils se refusèrent même aux instances d'un grand nombre de leurs amis, qui proposaient de proroger pour dix ans les pouvoirs des membres du Directoire et pour sept ans les pouvoirs des représentants siégeant actuellement dans les deux conseils. Ce projet, discuté dans des conférences ignorées du public, fut repoussé. Le gouvernement était imprévoyant et sa conduite semblait dictée à la fois par la présomption et la timidité. Sa toute-puissance ne se signala d'abord qu'en faisant poursuivre les émigrés, les prêtres et les suspects de royalisme. Il destitua les administrations départementales, les tribunaux, les municipalités élues par le suffrage populaire, et les remplaça par d'anciens Jacobins. Le tribunal de cassation, qui avait

plusieurs fois fait preuve d'une consciencieuse indépendance, fut mutilé et renouvelé, au moins pour la moitié.

Le Corps législatif n'était plus un pouvoir : instrument servile du Directoire, il tomba dans un mépris tempéré par l'indifférence; comme il n'y avait ni liberté de la parole, ni liberté de la presse, le public ne s'occupait plus des affaires du gouvernement. Il savait en gros qu'elles étaient mal conduites par des hommes qu'il n'estimait pas; que les personnes et les propriétés n'avaient point de garanties; il ne croyait point à la durée d'un pareil état de choses et laissait passer le temps.

Le premier usage que le Directoire fit de la docilité des deux Conseils, ce fut d'obtenir une loi complète sur les dépenses et les revenus de l'État. Il était urgent de les régler. La mauvaise intelligence, qui avait divisé la législature et le pouvoir exécutif, avait jusqu'ici empêché de remettre l'ordre dans les finances. Aucune confiance n'avait été accordée à l'administration, qui ne se comportait pas de manière à la mériter. Pour établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, il eût fallu faire revivre quelques impôts indirects abolis par l'imprudence et le désir de popularité qui avaient entraîné l'Assemblée constituante. Le parti opposé au Directoire avait craint aussi de mécontenter le peuple et n'avait pas voulu aider un gouvernement, dont il souhaitait la chute. Maintenant ce gouvernement était devenu fort; il ne croyait pas avoir à garder de ménagements et se hâta de mettre à profit sa situation.

Une des misères qui résultaient de la pénurie des revenus publics, celle qui excitait le plus de mécontentement, celle qui s'opposait à l'existence du crédit pu-

blic et à la possibilité d'alléger les charges du présent en grevant l'avenir de l'intérêt des emprunts, c'était le manque de fidélité envers les rentiers, tous inscrits, d'après la loi rendue par la Convention, sur le même grand-livre, et rangés à une condition uniforme. Il était rare que le moindre à-compte leur fût payé. De tous les créanciers de l'État, ils étaient les plus négligés; il fallait, avant tout, pourvoir aux services publics. Six jours après le 18 fructidor, le comité des finances présenta, sans l'accompagner d'aucun exposé des motifs, d'aucune explication préalable, la loi relative aux fonds nécessaires pour les dépenses générales, ordinaires et extraordinaires de l'an VI. C'était le système complet des finances de la République. La discussion commença sur-le-champ et dura six jours au conseil des Cinq-Cents; le 31 septembre 1797, la loi fut votée par le conseil des Anciens.

Elle renfermait beaucoup de dispositions nouvelles qui, avant d'être reconnues comme nécessaires, auraient été mieux examinées et plus controversées dans une assemblée indépendante. — Les contributions directes devaient être payées d'avance pour un trimestre par la moitié la plus imposée des contribuables de chaque commune.

— Les droits d'enregistrement sur les ventes, donations et successions étaient réglés sur un tarif plus élevé que par le passé.

— Le transfert des rentes sur l'État était soumis à un droit d'enregistrement.

— Le droit de timbre était imposé sur les pièces relatives à toute espèce de transactions ou réclamations. Les journaux, les feuilles périodiques, les cartes à jouer étaient soumis à un timbre.

— Un droit était établi sur les inscriptions hypothécaires.

— Une taxe d'entretien des routes avait déjà été décrétée en principe, après avoir éprouvé une vive opposition ; mais le tarif et le mode de perception n'avaient pas été réglés. On savait combien cet impôt était contraire aux habitudes et aux idées de la population ; combien la perception serait difficile. Le projet le comptait pour douze millions dans les revenus publics. Plusieurs lois successives furent nécessaires avant de commencer cette perception. Parmi les actes d'administration du gouvernement directorial aucun ne fut plus impopulaire. Il rencontra d'abord une résistance presque universelle. Les bureaux étaient démolis; les employés maltraités. Les voitures passaient par les plus mauvais chemins de traverse plutôt que de payer la taxe. Jamais en France la grande voirie n'avait été une charge locale. Dans presque toutes les provinces les grandes routes étaient dues à la munificence de l'État : elles étaient royales. C'était une conséquence nécessaire du défaut d'institutions municipales et du système de contribution. D'ailleurs, rien ne garantissait que les revenus de ce nouvel impôt seraient appliqués à leur destination. Les routes complétement négligées depuis plusieurs années restaient dans le même état de délabrement, et cette taxe, eût-elle été employée à les réparer, n'aurait point suffi.

—Le rétablissement de la loterie avait été plusieurs fois repoussé par le Corps législatif; tout avait été dit sur son immoralité et ses funestes effets. Cette fois la loterie rentra dans les revenus de l'État, et des représentants qui l'avaient combattue auparavant dans leurs

écrits ou leurs discours, acceptèrent des emplois dans cette nouvelle administration.

— Les droits sur les tabacs venant de l'étranger furent considérablement augmentés; ce qui entraîna l'établissement d'un impôt sur les tabacs fabriqués avec des feuilles récoltées en France.

—La loi qui avait réglé les formalités à remplir pour les négociations du trésor fut abrogée, et le gouvernement recouvra le libre arbitre que la majorité de la précédente législature avait jugé sujet à de fâcheux abus.

La grande question tranchée dans cette loi ne pouvait l'être que par un gouvernement despotique, affranchi du contrôle de la discussion et de la liberté des délibérations.

— Chaque inscription au grand-livre de la dette publique tant perpétuelle que viagère, liquidée ou à liquider, sera, disait cette loi, remboursée pour les deux tiers; l'autre tiers sera conservé en inscriptions sur le grand-livre.

Si ce remboursement des deux tiers du capital n'eût pas été illusoire, les rentiers n'auraient pas eu à se plaindre, mais ce n'était point en numéraire que l'État s'acquittait de sa dette. Il était délivré, aux porteurs d'inscriptions de rente, des bons admissibles en payement de domaines nationaux. L'achat de ces domaines était compliqué de formalités et soumis à des conditions telles, que les bons devaient rester à peu près sans valeur entre les mains des rentiers qui en étaient porteurs. La banqueroute des deux tiers de leur capital pouvait donc passer pour complète.

Néanmoins, si les malheureux rentiers avaient eu la certitude que désormais ils recevraient exactement les

semestres du tiers qu'on appelait « consolidé, » ils se seraient résignés à la réduction de leur revenu et leur sort eût été amélioré, puisque auparavant ils ne recevaient que de plus faibles à-comptes : mais aucune garantie ne leur était donnée ; ils n'avaient nulle espérance à concevoir : les semestres ne seraient pas mieux payés ; il y avait à cet égard notoriété publique. Une inscription de rente en tiers consolidé, au capital de cent francs et au revenu de cinq francs, fut, après la réduction, cotée à la Bourse dix-sept francs, et s'éleva rarement au-dessus de vingt francs. Dans les derniers jours du Directoire, elle était à sept francs. Les bons donnés en remboursement des deux tiers furent d'abord cotés à deux francs quinze sols pour cent, et descendirent bientôt à quelques centimes.

Le gouvernement se libérait ainsi d'une partie considérable de la dette publique ; mais s'il eût voulu payer les créances qui étaient réclamées : dettes des émigrés, des communes et des établissements religieux ; services publics non soldés ; fournitures faites à crédit ; indemnités légalement accordées, plusieurs milliards seraient venus en accroissement aux charges publiques. Ces dettes, lorsqu'elles étaient successivement liquidées, devaient subir la réduction des deux tiers, et l'autre tiers serait inscrit au grand-livre. Ce payement incomplet était même presque impossible à obtenir ; les formalités à accomplir, pour arriver à une liquidation étaient compliquées, les justifications difficiles ; ce fut une opération qui se prolongea pendant plus de dix ans ; elle se termina par une entière banqueroute de la masse énorme de créances, qui n'avaient pas encore été liquidées.

Les Conseils législatifs continuèrent leurs délibéra-

tions sans participer en rien au gouvernement, à sa marche, à sa politique intérieure ou extérieure; ils expédiaient des règlements ou des actes d'administration; aggravaient la législation relative aux émigrés ou aux formalités de police; décrétaient quelquefois des chapitres du Code civil dictés par le même esprit qui avait prévalu à la Convention. Aucune discussion portant sur le fond des choses ne s'élevait parmi cette représentation mensongère de l'opinion publique. A peine pouvait-on entrevoir la différence qui séparait les amis serviles ou empressés du Directoire des révolutionnaires antipathiques à toute autorité, à toute prééminence.

L'armée française entrait à Rome et y exécutait une révolution; la Suisse était envahie, et le Corps législatif n'était informé de ces déterminations si graves, qui devaient infailliblement rallumer la guerre, que lorsque tout était consommé.

Ce fut seulement le 5 février que le Corps législatif fut informé par un message de ce qui se passait en Suisse et de cette invasion, qui excitait l'indignation publique à un point que l'assoupissement de l'opinion n'avait pas laissé prévoir. Il n'y avait d'autre apologie à essayer que la répétition des vains prétextes d'hostilité, et du récit mensonger des faits. Le Directoire n'avait pas honte d'employer les déclamations des clubs du pays de Vaud contre les oligarques et les patriciens de Berne et de Fribourg. Il assurait avec une inconcevable ignorance ou un singulier mépris de la vérité, que le pays de Vaud avait été démembré de la France, que sous l'autorité des ducs de Savoie, il avait joui des libertés que le roi Charles IX lui avait

garanties. C'était sur un ordre formel du Directoire, que le ministre des relations extérieures lui avait, dans un rapport, exposé ces motifs dérisoires d'hostilité contre la Suisse. Les mesures essayées par le gouvernement de Berne pour rétablir l'ordre dans le pays de Vaud étaient présentées comme une agression contre la République. Les coups de fusil tirés aux avant-postes sur l'aide de camp du général Ménard n'étaient pas attribués au désordre punissable d'un avant-poste : c'était une violation des lois les plus sacrées, du droit des gens, qui mettait le comble aux attentats des oligarques.

A la date de ce message, le général Brune n'était pas encore entré à Berne, mais il en avait l'ordre. Le Directoire terminait pourtant ainsi son message : — « On assure qu'il s'est passé depuis des événements qui pouvaient rendre inutiles les mesures hostiles que l'honneur national et le droit des gens si atrocement violé exigent sans doute de la part de la République contre les gouvernements de Berne et de Fribourg. » La spoliation de Berne, une constitution imposée à main armée à la Suisse, l'occupation de tout le pays, la guerre portée dans les petits cantons, et un pillage universel qui fut le scandale de l'Europe entière, étaient les conséquences prochaines que le Directoire n'avait garde d'annoncer.

Le message fut écouté et ne donna lieu à aucune discussion ; le conseil ne manifesta point quelle impression il en avait reçue.

Le 19 février, six semaines après le meurtre de Duphot, un message informa les Conseils de cet événement et de l'occupation de Rome. Les termes de ce

message étaient, on pouvait s'y attendre, fort injurieux : la mort du général Duphot était expressément imputée « au gouvernement théocratique de Rome, oublieux du traité de Tolentino, ingrat envers la république française qui l'avait épargné, infidèle au droit des gens. Il avait sourdement recommencé les hostilités; il faisait des préparatifs de guerre; il appelait des généraux étrangers; il correspondait secrètement avec les conspirateurs du 18 fructidor; il opposait aux lois de la république française les décisions de ses théologiens, pour exciter de nouveaux troubles en France; il a organisé contre lui-même une feinte insurrection. »

« Le Directoire a dû, en cette circonstance, employer pour la défense de l'État les moyens que la Constitution met à sa disposition : il a chargé le général en chef de l'armée d'Italie de marcher sur Rome. Un courrier vient de lui apprendre que les troupes de la République occupent le château Saint-Ange et le Capitole. »

Le message n'annonçait pas les mesures ultérieurement ordonnées par le Directoire; mais ses intentions n'étaient pas ignorées. On ne doutait ni de l'expulsion du Pape ni de la proclamation de la république romaine. C'était un motif de plus pour exciter les transports du conseil des Cinq-Cents tel qu'il était maintenant composé. Les cris de « vive la République! » retentirent de toutes parts, et l'impression à six exemplaires pour chaque représentant fut ordonnée.

Encore que les sentiments religieux et la foi chrétienne ne fussent pas à cette époque tels qu'ils se sont montrés depuis, l'impiété des révolutionnaires, l'intolérance des théophilanthropes et des philosophes n'étaient nullement conformes à la disposition générale

des esprits. Ainsi la révolution de Rome, l'expulsion du Pape, la persécution de nouveau exercée contre les prêtres, contribuaient au mécontentement général qui, sans bruit et sans manifestation, croissait de jour en jour.

Un autre acte de tyrannie, délibéré dès le lendemain du 18 fructidor, portait la désolation dans une multitude de familles : les décrets du 19 fructidor ordonnaient, sous peine de mort, aux émigrés rentrés de sortir du territoire. Aux termes de la loi, un Français inscrit sur la liste des émigrés sans être jamais sorti de France, et qui, nonobstant ses réclamations, n'avait pas encore obtenu sa radiation, était un émigré rentré. Il lui fallait donc s'expatrier; légalement ses biens étaient confisqués; s'il avait encore ses parents, une part de leur propriété était saisie, comme devant lui revenir par héritage. Outre les chagrins de l'exil et la dispersion des familles, une pareille loi portait la perturbation dans les relations d'intérêt, dans les affaires conclues ou entamées entre particuliers. A la vérité, on pouvait obtenir une mise en surveillance et un permis provisoire; par ce moyen, on n'était pas contraint à émigrer; mais cette faveur devait être sollicitée d'un pouvoir arbitraire. Une inimitié personnelle, une exagération d'opinion dictait le refus du Jacobin que le Directoire avait choisi pour son agent local; un commis vénal vendait cette surveillance. Le despotisme subalterne exercé par la délégation du despotisme de gouvernement est plus excessif, plus irritant que les volontés de l'autorité suprême. Les vexations de la police municipale atteignaient non-seulement les émigrés présumés et les royalistes suspects; mais la répartition

de l'impôt, mais l'exécution des lois de recrutement contre des réquisitionnaires, oubliés ou exemptés depuis six ans, étaient des occasions continuelles de détester la domination imposée à la France. La patience était néanmoins presque universelle; le Directoire pouvait s'applaudir de tant de soumission et d'obéissance.

Les désordres qui, dans quelques provinces, troublaient momentanément la paix publique n'avaient pas assez de consistance et d'ensemble pour donner de graves inquiétudes au gouvernement; il ne devait pas craindre encore de les voir s'agrandir et s'étendre au point de redevenir une guerre civile. En Provence et dans le midi de la France, c'était presque la continuation d'une lutte entre deux partis exaspérés et habitués depuis plusieurs années à exercer, quand l'occasion s'en présentait, de cruelles et réciproques vengeances.

Dès le 13 septembre, en apprenant la nouvelle du 18 fructidor, un rassemblement, commandé par un royaliste nommé Allier, déjà connu dans tous les troubles qui avaient si souvent désolé cette région, surprit la citadelle du Pont-Saint-Esprit; ne trouvant aucune résistance de la part des habitants effrayés, il occupa la ville pendant deux jours, sans commettre de graves désordres; les municipaux avaient montré quelque fermeté; mais aucune violence ne fut exercée contre eux. Ils se retirèrent et firent demander du secours : le général Haquin, le même qui s'était trouvé à l'insurrection de Pavie, fut envoyé avec un détachement, auquel se joignirent les gardes nationales des environs. Les rebelles n'attendirent point son arrivée : ils se retirèrent en se dispersant. Allier continua à parcourir furtive-

ment les provinces voisines, cherchant à y susciter des troubles et entretenant une correspondance avec les agents des princes émigrés. Quinze mois après la surprise du Pont-Saint-Esprit, il fut découvert dans l'asile où il se cachait, condamné et exécuté au Puy-en-Velay.

Six semaines[1] après cette première tentative de rébellion, la ville de Carpentras fut aussi occupée par un rassemblement royaliste. La municipalité, renfermée dans l'hôtel de ville avec une partie de la garde nationale, se défendit pendant vingt-quatre heures; il y eut de part et d'autre des morts et des blessés. Les rebelles se retirèrent, lorsque approcha la force armée envoyée contre eux.

Peu de jours après[2], une bande d'insurgés entra dans la ville de Tarascon et se dispersa quand arriva le général Bon avec un détachement de troupes. On poursuivit les fuyards : huit furent tués, plusieurs faits prisonniers, traduits devant le conseil à Marseille, et condamnés à mort.

Lyon n'avait pas cessé d'être pour le Directoire et pour la faction révolutionnaire un sujet d'inquiétude : l'ordre n'y était pas complétement rétabli; l'opinion y inclinait au royalisme, ou du moins à une aversion marquée du gouvernement directorial. A la faveur des divisions politiques, beaucoup d'actes de brigandage désolaient la contrée environnante. Ce n'était plus la compagnie de Jésus exerçant des vengeances, mais des bandes de voleurs qui profitaient de la faiblesse des autorités et de l'intimidation qui pesait sur les magis-

1. 22 octobre.
2. 28 octobre.

trats et les jurés. Un message du 7 février 1798 exposa cet état de choses au conseil des Cinq-Cents, en l'attribuant, plus que de raison, à des motifs politiques. — « La commune de Lyon est une de celles qui se sont le moins ressenties des salutaires effets produits par l'immortelle journée du 18 fructidor. » — Ainsi parlait le Directoire en annonçant que la ville de Lyon était mise en état de siége: la même mesure fut appliquée à plusieurs autres villes du Midi et de l'Ouest.

La plus grave des tentatives d'insurrection, mais qui ne pouvait avoir aucune influence sur la situation politique intérieure de la France, éclata en Corse : ce fut une véritable guerre suscitée par le parti qui regrettait la domination des Anglais. Le général Vaubois se comporta avec fermeté et sagesse. Il y eut un moment où il crut avoir besoin d'un renfort de dix mille hommes. — « Notre situation devient chaque jour plus alarmante, » — écrivait Lucien Bonaparte à son frère. Lorsque les insurgés eurent été vaincus et dispersés, une amnistie rendit à cette île autant de tranquillité qu'en pouvait endurer une population peu accoutumée au bon ordre, dont jouissent les pays civilisés.

La guerre civile de l'Ouest ne paraissait pas à ce moment près de se rallumer. Les pays de la rive gauche de la Loire étaient calmes; mais la chouannerie et ses brigandages désolaient tantôt un canton, tantôt un autre de la Bretagne et de la Normandie. Il n'y avait ni ensemble ni continuité dans cette perturbation : le pillage et les vengeances particulières se déguisaient sous un masque de royalisme. Toutefois, les correspondances avec l'Angleterre et l'émigration se mêlaient à ce déplorable désordre; la police armée, qui s'em-

ployait à le réprimer, s'emparait souvent de chefs ou d'agents royalistes, et leur condamnation était immédiate. D'autres intrigues furent découvertes à Paris, et des émigrés furent fusillés. Il n'était point nécessaire de prouver qu'ils avaient des relations avec les comités et les agents de l'émigration, ou qu'ils recevaient de M. Wickam, ministre d'Angleterre en Souabe, des subsides pour aider des conspirations toujours promises et jamais réelles : leur présence sur le sol français suffisait pour motiver leur supplice. Il y eut surtout dans le Midi d'impitoyables conseils de guerre; on a vu comment le général Bonaparte avait manifesté son indignation contre une extermination où étaient compris les vieillards et les femmes : on vit à Marseille une pauvre marchande fusillée comme émigrée, parce que, n'ayant pas obtenu sa radiation, elle était restée sur le sol français.

Telles furent les premières conséquences du 18 fructidor, telles les voulait le Directoire, autant pour satisfaire sa propre opinion que pour obéir aux exigences du parti dont il était l'instrument. Mais il ne devait pas tarder à se retrouver dans la situation où l'avait déjà placé cette même conduite, lorsque après le 13 vendémiaire il avait montré tant de complaisance à la faction révolutionnaire.

Quand elle eut ainsi triomphé, elle se divisa comme après chacune de ses victoires. Les principaux auteurs du 18 fructidor étaient des hommes qui, pour sauver la République et garantir les intérêts de la Révolution, avaient cru nécessaire de donner un pouvoir plus fort et plus absolu au Directoire. Groupés autour de lui, faisant accepter leurs conseils, dictant ses choix, ils

partageaient en quelque sorte cette autorité qu'ils avaient agrandie. D'autres avaient un amour plus sincère de la République ; ils ne voulaient pas la liberté pour tous, mais ils se flattaient d'en jouir. S'ils s'étaient félicités d'être délivrés d'une majorité qui leur était contraire, ce n'est pas qu'ils eussent désiré l'humiliante docilité de la représentation nationale; ils commencèrent à murmurer contre le despotisme et à éprouver le sentiment de jalousie et de méfiance qu'ils avaient habituellement contre toute supériorité et tout pouvoir.

Mais cette fraction du parti républicain n'avait point la majorité dans les conseils. La masse centrale, aux opinions moyennes, au caractère timide, soumise au mal par crainte du pire, préférait le gouvernement du Directoire aux excès et aux folies dont on était évidemment menacé par les révolutionnaires mécontents. Ceux-ci placèrent donc leurs espérances sur les élections; tous leurs efforts, leurs manœuvres, leurs intrigues se portèrent de ce côté.

Le Directoire, ayant eu besoin de déchaîner cette opinion contre les modérés et contre la majorité législative, avait eu recours aux moyens dont il avait déjà connu les dangers. A l'instar du cercle constitutionnel, où Siéyès et ses amis avaient préparé le 18 fructidor, des clubs s'étaient formés dans les départements; bientôt, il y en eut partout. Leurs déclamations, leurs menaces, leurs dénonciations, étaient loin de produire le même effet que pendant la Terreur; ils inspiraient peu de crainte et réussissaient mal à réveiller l'apathie du public. C'était surtout dans les campagnes que régnait cette inerte indifférence. Dans certains départements, les Jacobins imaginèrent des clubs ambulants; c'était

comme une sorte de mission chargée de réchauffer l'esprit public, de réveiller la foi républicaine, et surtout de désigner aux habitants de la campagne les noms sur lesquels on voulait diriger les suffrages.

Les journalistes modérés avaient été condamnés à la déportation; mais les journalistes révolutionnaires de toute nuance n'en étaient que plus autorisés à une pleine licence. Le parti qui, de jour en jour, devenait plus hostile au Directoire, ne pouvait manquer de se servir de cette arme. On lisait dans « le Défenseur de la vérité et des principes : »

— « Depuis longtemps nous signalons à l'opinion publique une faction dangereuse, dont les affreux projets ne tendent à rien moins qu'à substituer au gouvernement démocratique leur monstrueuse aristocratie, ou le gouvernement d'un seul avec un changement de dynastie. Cette faction ne prend plus la peine d'envelopper du manteau de l'obscurité ses sinistres machinations. Nous annonçons à ces ennemis du peuple et de l'égalité que les hommes libres suivent toutes leurs démarches et qu'ils ne souffriront pas que les fruits bienfaisants de la Révolution deviennent la proie des plus méprisables ambitieux, des plus vils dominateurs. Républicains austères, courageux plébéiens, vos enfants ne seraient donc que des esclaves, rebut d'une classe insolente d'orgueilleux patriciens. Ils succéderaient à la servitude affreuse de leurs malheureux pères. Peuple français, ce serait un crime de te cacher les nouveaux dangers qui menacent ta liberté et que nous entrevoyons dans un avenir prochain. Des enfants dénaturés sortis de ton propre sein ont médité ton asservissement. C'est par la corruption de la morale publique; c'est en substituant à l'esprit national l'esprit de la plus basse

vénalité, c'est en provoquant des actes législatifs contraires aux principes de l'égalité, qu'ils espèrent accomplir leurs abominables projets. Réveille-toi, peuple malheureux; lève-toi majestueux et terrible, et comble l'abîme creusé sous tes pas avec les cadavres ensanglantés de tes lâches ennemis.»

La loi du 19 fructidor plaçait sous l'inspection de la police les journaux et les écrits périodiques; elle autorisait même leur suppression. Le Directoire usa de cette faculté et supprima plusieurs journaux [1].

Il y en eut un « le Journal du matin, » qui encourut cette peine pour avoir parlé des divisions qui existaient dans le Directoire au sujet de changements dans la composition du ministère.

Cet article témoignait la crainte qu'avaient les Jacobins de voir le ministère de la police ne pas rester entre les mains de Sotin. Peu de semaines après, il fut envoyé comme ministre à Gênes et remplacé par Lecarlier qu'on fit revenir de Suisse. C'était au moment où le général Augereau cessa de commander l'armée du Rhin et fut relégué au commandement de la division de Perpignan. Les deux exécuteurs du 18 fructidor étaient déjà suspects au Directoire et disgraciés. L'influence du général Bonaparte avait été sans doute pour quelque chose dans la nouvelle attitude prise par le Directoire; mais sa principale et presque son unique préoccupation, c'étaient les élections. Plusieurs dispositions des lois électorales furent modifiées, de manière à donner plus d'influence au gouvernement et à ses agents. Ils furent choisis avec soin et ils reçurent des instructions.

1. 3 décembre 1797.

Le plus notable changement qui fut opéré dans la législation électorale se rapportait à la vérification des pouvoirs. Le mode en avait été réglé par une loi du 19 mai 1797. La discussion n'avait alors soulevé d'autre question importante que la compétence exclusive de chaque conseil pour vérifier les élections de ses membres, et il avait été décidé que les pouvoirs, après avoir été examinés au conseil des Cinq-Cents, le seraient aussi par le conseil des Anciens. Lorsque Dumolard avait, par hypothèse, parlé de la prétention d'attribuer la vérification aux membres du Corps législatif destinés à sortir après les élections, sans même admettre provisoirement les nouveaux élus, on s'était écrié contre une telle supposition comme invraisemblable et calomnieuse. Dumolard avait répondu : — « Aussi ne parlé-je point pour le moment; mais le temps peut venir où des hommes ayant bu à la coupe du pouvoir et désespérés de le quitter ne demanderaient pas mieux que d'examiner les pouvoirs de leurs successeurs. »

Ce moment-là était venu : l'usurpation, dont le simple énoncé avait suscité une indignation unanime, devint une loi.

D'après la Constitution, les représentants élus pour remplacer le tiers sortant, devaient prendre séance le 1er prairial[1]. Les assemblées primaires étaient convoquées pour le 1er germinal, afin de nommer les électeurs, et la réunion des assemblées électorales était indiquée pour le 21 du même mois. Le Directoire redoubla d'activité à l'approche de cette crise, qui devait décider de son sort; le péril était évidemment plus grand qu'à

1. 20 mai 1798. — 21 mars. — 9 avril.

l'époque du 18 fructidor, sinon pour la République, du moins pour les gouvernants. C'était surtout par des proclamations, des articles de journaux, ou des discours prononcés par ses amis à la tribune des Conseils, que le gouvernement essayait de capter les suffrages pour ses partisans. L'influence de La Réveillère-Lépeaux était aperçue dans cette série de déclamations qui se succédaient presque chaque jour. Les fêtes publiques, ce moyen sur lequel les littérateurs révolutionnaires ne cessaient pas de compter, étaient aussi employées pour donner occasion à des allocutions adressées au peuple.

A tant de phrases, le public restait froid et indifférent. Le Directoire n'était point placé de manière à agir sur l'opinion; il ne pouvait émouvoir aucune des fibres sensibles. Comment l'aurait-on écouté, lorsqu'il parlait de liberté, de constitution, de morale? — Il n'avait rien de commun avec la gloire nationale; c'était aux chefs des armées, surtout à celui qui s'éloignait mécontent et presque hostile, qu'elle donnait du lustre et de la grandeur. — Les diatribes alternatives contre le royalisme ou l'anarchie étaient usées. — Les accusations portées contre les conspirateurs de fructidor nuisaient aux accusateurs plus qu'à leurs victimes. Vainement un long factum rempli d'exagérations, de suppositions et de mensonges, fut porté à la tribune des Cinq-Cents par Bailleul; il raviva les sentiments d'estime et de pitié que tous les honnêtes gens avaient pour les déportés.

La péroraison d'une des proclamations donne l'idée de la position qu'avait alors le Directoire. Son titre à obtenir la confiance de la nation aurait été de n'appartenir à aucun parti; d'être plus fort qu'eux, non point

en frappant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, mais en leur imposant crainte et respect, au nom des lois, dans l'intérêt de l'ordre public, avec le concours de l'opinion générale.

Mais il était mal venu à tenir ce langage, et il n'avait pas le droit de dire : — « Ni violence ! ni faiblesse ! ni terreur ! ni réaction ! ni royauté ! ni dictature ! car vous n'en voulez point. O peuple souverain, vous voulez inflexiblement la Constitution de 1795, la liberté, la République ! voilà ce que vos choix doivent vous garantir.... C'est votre propre cause que le Directoire plaide devant votre raison et votre expérience ; il vous demande de généreux auxiliaires qui sachent discerner les moyens de vous rendre heureux. Citoyens, ce n'est pas ainsi que vous parleraient l'insolente démagogie ou un roi tyrannique. Né de la Constitution, le Directoire aime à vous parler son langage ; il reconnaît et il honore la souveraineté du peuple dont il est émané ; c'est en votre nom qu'il vous conjure d'achever votre ouvrage. »

Ces paroles étaient évidemment destinées à rassurer les citoyens tranquilles et amis de l'ordre, à les rallier au gouvernement, en leur promettant de ne plus prendre les anarchistes pour auxiliaires, de les repousser et de les réprimer. Pour agir en ce sens, le Directoire fit fermer un certain nombre de clubs et même le cercle constitutionnel de Paris, qui avait dégénéré en une réunion jacobine. Afin de témoigner de son aversion du régime de la Terreur et se montrer vrai thermidorien, il fit insérer dans les journaux, que le citoyen Méda, qui le 9 thermidor avait arrêté Robespierre, venait de recevoir de l'avancement.

Tous ces efforts furent impuissants pour ranimer les

esprits; les hommes éclairés ou intéressés à l'ordre public n'avaient aucun motif pour s'inquiéter de cette lutte électorale entre deux partis qui, l'un comme l'autre, ne présentaient aucune garantie de l'établissement d'un gouvernement juste, raisonnable et modéré. Le scrutin des assemblées primaires ne pouvait pas être une manifestation de la véritable opinion publique. Les révolutionnaires rangés sous l'obéissance du Directoire, et les révolutionnaires jaloux et mécontents, luttèrent d'intrigue pour composer les listes d'électeurs conformément à leurs opinions.

Dans le système des élections à deux degrés, les votants du premier degré appartiennent en très-grande majorité à une classe sans lumières et qui ne s'occupe pas des affaires publiques. Les charger de choisir une liste nombreuse, c'est les livrer aux influences des cabales; leurs suffrages sont déterminés par l'activité des intrigants ou les menaces des autorités locales. Malgré les exhortations qui leur avaient été adressés la veille, à l'occasion de la fête solennelle célébrée en l'honneur de la souveraineté du peuple, les citoyens de Paris montrèrent peu d'empressement à se rendre aux assemblées primaires. On lisait dans les journaux du 23 mars :

— « Il y a beaucoup de personnes qui aiment mieux se donner le triste et inutile plaisir de déclamer d'avance contre les choix qu'ils prévoient, que d'aller concourir par leur présence et par leurs suffrages à en assurer la bonté et la sagesse. »

A Paris, comme dans les départements, le parti directorial n'eut point à se féliciter du choix des électeurs. On vit reparaître les noms les plus odieux et les plus flétris des mauvais jours de la Révolution.

Les journaux républicains, mais modérés, disaient qu'une grande influence avait été exercée sur les élections par les chefs d'un parti démagogique qui voulait la république à la manière de Marat et de Robespierre.

Le Directoire partageait cette inquiétude; une circulaire fut adressée à tous les électeurs. Ce n'était plus le langage paternel et le ton sentimental des proclamations destinées aux assemblées primaires. Les conseils étaient donnés avec plus de fermeté, et même avec une sorte de menace. Il y était question des dangers du royalisme, mais évidemment la lettre était dirigée « contre les hommes qui voulaient tout soumettre à un nivellement universel et absolu, dont, au surplus, ils avaient grand soin de s'excepter. »

En prémunissant les électeurs contre l'intrigue, le Directoire avouait hautement l'influence que devaient exercer les magistrats. — « Ils doivent vous désigner ouvertement ceux qu'ils croient propres à fixer parmi vous la liberté et le bonheur, et ceux qui pourraient les en bannir. »

— « La juste crainte des détestables élections de l'an IV et de l'an V ne doit pas vous jeter dans un excès opposé, et non moins funeste. Ce qui a le plus nui à la consolidation de la Révolution, c'est que nous n'avons pas su jusqu'ici nous maintenir dans une juste mesure.... Soyez scrupuleusement attentifs à déjouer la funeste ambition des fauteurs de l'exécrable régime de 93, qui ne connaissent de république que celle qui s'environne de victimes et de bourreaux; pour qui tout ordre social est une servitude; qui, dénués de la force morale attachée à l'estime et à la confiance publique, ne veulent que trouble et confusion; qui cachent leur

nullité sous les dehors populaires; qui en imposent à la multitude par des déclamations délirantes. »

Après les avoir longuement entretenus de la nécessité d'éviter le double écueil du royalisme et de l'anarchie, le président du Directoire, qui était à ce moment M. Merlin, indiquait, sans trop de déguisement, que, si le 18 fructidor avait été exécuté contre les uns, on se déciderait, quand la circonstance l'exigerait, à agir de la même sorte contre les autres.

— « Quel que soit leur nombre et leur audace, ils ne réussiront pas à renverser la Constitution : l'énergie constante des législateurs fidèles, celle du Directoire, dont les intentions sont aussi inébranlables que pures, préserveraient encore une fois la République. Mais, dans ce cas même, le mal qu'occasionneraient de pareils choix n'en serait pas moins réel : trop d'ébranlements successifs dans l'ordre politique finissent par épuiser la confiance, par mettre la force à la place de la loi, par exaspérer les haines et réveiller toutes les passions, au lieu de les calmer pour les fondre dans l'ordre constitutionnel. »

Merlin résumait ainsi toute l'histoire du gouvernement directorial; ses craintes étaient une prédiction.

Huit jours après, les alarmes du Directoire étaient augmentées, et, dans une proclamation, il en vint à des menaces plus explicites. — « Une vaste conspiration, savamment ourdie, avait influé sur une grande partie des choix de l'an v.... L'énergie des législateurs, fidèles à leur mission, a foudroyé les conspirateurs.... Toujours constant dans le projet de renverser la République, l'étranger, changeant de masque, a tramé une conspiration d'un autre genre : son but est d'introduire dans le Corps législatif des hommes univer-

sellement exécrés, dont le nom seul effraye les citoyens paisibles et les patriotes les plus prononcés. Des personnages honteusement fameux dans les annales révolutionnaires figurent déjà sur les listes d'électeurs; leurs projets, qu'ils ne dissimulent pas, frappent les citoyens d'une terreur telle, qu'ils pensent à réaliser leur fortune et à quitter le pays. — Citoyens, rassurez-vous; si le Corps législatif a su, le 18 fructidor, chasser de son sein les traîtres qui y siégeaient, il saura bien écarter ceux qu'on veut y faire entrer. »

Il était impossible au Directoire d'obtenir par les voies légales et régulières le succès dans les élections. Il avait écrasé et il continuait à persécuter sans relâche le parti modéré, contre lequel il avait fait le 18 fructidor; il pouvait en espérer une apathique résignation, mais aucun secours. Il avait distribué tous les emplois aux Jacobins et les avait lâchement courtisés; ainsi il ne pouvait compter sur la coopération active et sincère des magistrats. Il avait laissé se rouvrir les clubs, il avait déchaîné les journaux anarchistes. L'esprit militaire, qui avait acquis une grande importance, lui était contraire; car, tout en adressant des déclamations louangeuses à l'armée, il se méfiait des généraux, ne payait pas la solde et protégeait les friponneries des fournisseurs. Les amis qu'il avait dans le Corps législatif, et qui se trouvaient encore en majorité, étaient des complices, et participaient à la haine et au mépris publics. On les accusait à juste titre de vouloir, eux aussi, se perpétuer dans leur pouvoir.

Ainsi, bien que les élections ne fussent pas réellement libres, elles n'appartenaient pas au Directoire. Il le prévoyait et avait résolu d'employer un expédient auquel il avait déjà songé pour les élections de 1797;

mais une loi sur la vérification des pouvoirs y avait mis empêchement. Les meneurs des cabales électorales, qui travaillaient pour la réélection des amis du Directoire, reçurent une instruction : ils devaient, lorsque la majorité serait contraire ou douteuse, prendre un prétexte quelconque, déclarer que l'élection n'était pas libre, se retirer dans un autre lieu et y procéder à un scrutin. De cette sorte, deux élections et deux procès-verbaux seraient envoyés au Corps législatif, et comme, depuis le changement de la loi, les pouvoirs étaient vérifiés avant l'admission provisoire des élus, et avant la sortie des représentants dont les pouvoirs étaient expirés, ce serait l'élection conforme à la volonté du Directoire qui serait déclarée valable.

Ce fut ce qu'on appelait le système des scissions. Il fut pratiqué même à Paris, sous les yeux du gouvernement. La majorité resta dans l'église de l'Oratoire, la minorité se transporta au Louvre, dans la salle alors affectée aux séances de l'Institut. Il ne sembla point au public indifférent qu'il y eût un dissentiment assez considérable pour motiver une si singulière démarche. L'Oratoire ne fit aucun choix scandaleux : Gohier, Cambacérès, Berlier, n'étaient pas des anarchistes; Lamarque et surtout Robert Lindet tenaient de plus près au parti jacobin; Tissot et le général Moulin n'acceptèrent pas. De leur côté, les scissionnaires de l'Institut nommèrent des républicains reconnus : Chénier, Andrieux, Cabanis, Chazal; Berlier fut aussi sur cette liste. Ducis refusa, ainsi que le général Menou.

Le conseil des Cinq-Cents laissa d'abord apercevoir quelque embarras, en recevant les doubles procès-verbaux, qui constataient les scissions et les doubles élections. On commença par vérifier les pouvoirs des re-

présentants élus dans les départements où l'assemblée électorale ne s'était point divisée, et l'on renvoya à une commission, non point la grave et générale question des scissions, mais les faits particuliers qui avaient pu les motiver dans tel ou tel département.

Le Directoire intervint d'abord, mais sans traiter de la légalité des scissions, sans examiner si, en principe, il pouvait en résulter autre chose que la nullité des opérations du corps électoral ainsi divisé. Un message du 26 avril transmit aux Cinq-Cents des renseignements sur la tenue des séances de l'assemblée électorale du département de la Seine. Le conseil était invité à « porter toute son attention sur les irrégularités innombrables, sur les manœuvres audacieuses, les violations manifestes de la Constitution et des lois, dans lesquelles, disait-il, on ne pouvait méconnaître l'influence des étrangers. » — Puis il ajoutait : — « Les mêmes manœuvres se sont multipliées sur d'autres points de la République. Le Directoire vous fera passer successivement les renseignements qu'il recevra. »

Parmi les pièces relatives au département de la Seine se trouvait un pamphlet imprimé, signé du nom d'un des élus de l'Institut : c'était le manifeste des scissionnaires, écrit dans le style le plus passionnément déclamatoire.

— « Une scission courageuse a sauvé le département de la Seine de la crainte de voir se rouvrir les fosses du terrorisme. Les amis des lois et du gouvernement, tous ceux qui ont quelque chose à garder, quelque patrimoine d'honneur, de conscience, d'instruction, d'industrie, de fortune, s'embrassent et se resserrent dans l'universelle espérance. Les méchants ne se groupent plus; l'heure de l'intrigue est passée;

ces pelotons de citoyens qu'elle avait égarés, et dont elle avait fait l'écho de ses vociférations liberticides, se sont dispersés d'eux-mêmes, sentant que le pain qu'ils doivent fournir à leurs familles est meilleur et plus sûr que celui que leur promettaient des machinateurs soudoyants et soudoyés. »

Aucun fait de nullité, de contrainte, de violation des règlements n'était allégué; mais les invectives les plus injurieuses étaient prodiguées aux électeurs qui s'étaient concertés pour donner la majorité à leurs candidats. — « L'anarchie jugea qu'elle ne pouvait désorganiser qu'en s'organisant; les sectaires avaient l'avantage immense de se connaître tous; la plupart s'étaient vus jadis sur la même ligne, aux bords du fleuve de sang, dans les comités révolutionnaires; la plupart avaient bu ensemble la honte, le mépris, l'exécration publique; la plupart, retombés dans la détresse qui suit l'inconduite et le crime, avaient eu leur place assignée dans le système du bonheur commun de Babeuf. Ils se choisirent un coin dans la salle de réunion. »

Des griefs plus apparents étaient allégués : — « un grand nombre de gens qui n'étaient point électeurs s'étaient introduits dans la salle, amenés par la cabale, et troublaient le calme des séances. »

La première opération avait été la vérification des pouvoirs de chaque électeur. Les discussions avaient été vives et prolongées; les partis s'étaient prononcés avec force. La majorité avait abusé de sa puissance : elle avait annulé des élections évidemment régulières pour expulser d'honorables citoyens. Sur ce point, le pamphlet disait l'exacte vérité; cette vérification des pouvoirs avait été un scandale, d'autant plus grand

que la majorité avait admis Antonelle, le complice de Babeuf, traduit comme lui devant la haute cour, et qui n'était pas inscrit sur le registre civique de l'arrondissement de Paris, où il avait été choisi pour électeur. Sa cause pouvait être douteuse; mais elle fut défendue par Dommanget, avocat compromis au 13 vendémiaire, condamné par contumace, et qui avait la réputation de réactionnaire et de royaliste.

Ce dernier trait avait décidé la retraite des scissionnaires. — « A l'aspect de cette transaction liberticide, les amis de la Constitution sont sortis pour ne plus rentrer dans le repaire de ses détracteurs. Cette vertueuse colonne d'honorables citoyens a protesté contre les nullités du crime. »

La protestation des électeurs scissionnaires insistait spécialement sur « le mutuel secours que se prêtaient le royalisme et l'anarchie. » Ce fut le thème adopté par le Directoire et ses amis. Encore que l'esprit public fût réduit au silence et que la presse n'eût point de liberté, cette querelle entre Jacobins, les injures qu'ils s'adressaient mutuellement, les souvenirs qu'ils se renvoyaient les uns aux autres, la prétention de sauver la Constitution et de se présenter comme défenseurs des lois et de la justice, réveillèrent pour un instant l'opinion; elle n'était ni irritée, ni indignée, tant elle était soumise et dénuée d'espérance; mais elle devenait de plus en plus méprisante et désintéressée de tout ce qui se passait dans la sphère du gouvernement. — « Les scissionnaires, disait-on, établissent en principe que leur séparation est une victoire remportée par les amis de la Constitution sur les apôtres de l'anarchie et du royalisme; ils les regardent comme des soldats de la même armée combattant sous des bannières différen-

tes. Ils peignent la démagogie comme un royalisme travesti; ils regardent Robespierre comme un allié de Louis XVII. »

Il s'agissait de faire un nouveau 18 fructidor, sous une autre forme; cette fois, le Corps législatif de l'an VI était disposé à voter l'exclusion des représentants élus, sans être précédemment décimé par la puissance des baïonnettes. La majorité était assurée aux volontés du Directoire : les votants avaient le même intérêt que les gouvernants.

Lamarque engagea la discussion; il avait été réélu par l'assemblée électorale de la Dordogne. Mais une dénonciation imprimée demandait que l'élection fût annulée comme entachée d'intrigues et de manœuvres illicites.

— « On provoque, disait-il, un 18 fructidor en sens opposé; on veut ainsi satisfaire la haine, la vengeance et la fureur des rois. » — Ceux qui trouvent que les dangers de la patrie sont assez grands pour que le Corps législatif soit autorisé à prendre de grandes mesures et à frapper de nullité la plupart des élections ne produisent pas les mêmes arguments. Les plus modérés disent « que les choix faits par les scissions sont dictés par un meilleur esprit; qu'il faut donc les préférer.

« D'autres, s'autorisant d'une faculté constitutionnellement accordée à la chambre des représentants en Amérique, proposent d'admettre ou de refuser les élus d'après leur moralité.

« Les plus hardis prétendent qu'il faut, par une mesure extraordinaire, forte et décisive, renouveler, ou, comme ils le disent, continuer le 18 fructidor. Cette

dernière opinion est accueillie avec enthousiasme par les contre-révolutionnaires, qui ont détesté et exécré le véritable 18 fructidor.

« Or, voici comme on raisonne : les élections de l'an v ont été le résultat d'une conspiration royaliste pour le renversement de la République et le rétablissement de la royauté. — Les élections de l'an vi ont été le fruit d'une conspiration en sens contraire, et amènent dans le Corps législatif des partisans de la démagogie, de l'anarchie et de la Terreur.

« Éclairés par l'expérience, raisonnons avec calme, et nous reconnaîtrons la différence des situations et des circonstances. »

Alors l'orateur posait comme parfaitement démontrée la conspiration royaliste de l'an v et la nécessité du 18 fructidor pour arrêter une contre-révolution flagrante, qui mettait en danger l'autorité et même la vie des Directeurs.

Mais il ne convenait pas à Lamarque de donner le nom de conspiration aux cabales, aux manœuvres, aux tumultes d'un parti qui venait de le faire élire par trois départements, parti auquel il appartenait par condescendance plus que par passion démocratique, et dont les excès le trouvaient toujours indulgent.

Au total son argumentation se résumait à dire que ce qui avait été permis et juste contre ses adversaires politiques n'était ni légal ni utile contre ses amis; d'autant, disait-il, que les anarchistes et les ennemis de la société ne seraient sûrement pas en majorité dans le Corps législatif.

Quant aux conséquences prévues par Lamarque, elles pouvaient être regardées comme certaines. Il devenait évident que chaque année le Corps législatif,

d'accord avec le Directoire, aurait un triage à faire dans les élections : — « On ne demandera point, comme quelques pamphlétaires, que les élections soient suspendues, mais on repoussera des conseils législatifs les orateurs indépendants; on exclura les hommes de talent; on imputera à chacun les actes de sa vie passée; tel sera réprouvé comme ayant concouru à la constitution de 1793; tel autre comme ayant participé à la constitution de 1791. » — Puis Lamarque rappelait le souvenir, qui avait tant de part à ses craintes, qui était le principal mobile de ses opinions. — « On présentera comme immoraux et sanguinaires ceux qui ont osé juger un tyran et qui ont été les premiers fondateurs de la République. »

En même temps, avec un grand oubli du passé, l'orateur disait : — « On proférera les grands mots de sûreté générale, de salut public : alors la liberté n'aura plus de base et la République périra. » — Lamarque ne pensait pas que c'étaient lui et ses amis qui avaient tué la liberté avec ces mêmes grands mots; lui-même les employait encore pour justifier le 18 fructidor. Son discours n'avait rien d'hostile contre le Directoire : il était inspiré par un désir sincère de conserver le gouvernement républicain et par la crainte très-fondée qu'il éprouvait en le voyant marcher à sa ruine par une violation annuelle et périodique de la liberté électorale.

Mais la majorité avait une crainte encore plus vive de voir la République livrée aux anarchistes. Peut-être était elle aussi inspirée par le désir de se perpétuer dans l'exercice du pouvoir. Lamarque fut donc écouté avec défaveur; Hardi, représentant de Rouen, lui répondit avec vivacité. Il disait : — « Le

discours que vous venez d'entendre tend à vous faire décider que les agents de Robespierre et de Marat, que les suppôts de Babeuf seront admis au Corps législatif, pourvu qu'ils aient donné à leur élection les apparences de la légalité. Je suis d'une opinion contraire. Je suis persuadé que le salut commun exige qu'il n'entre pas ici un seul homme connu par ses crimes, quelle que soit son élection. Vous avez le droit de les exclure : la Constitution vous en impose le devoir. Le premier qu'elle vous prescrit est de veiller à sa conservation. »

A l'appui de son opinion il cita, en le traduisant à faux, un article de la constitution des États-Unis dont vraisemblablement il n'avait pas compris le vrai sens, non plus que ceux qui lui crièrent qu'il ne s'agissait pas de la constitution américaine. Il n'en continua pas moins à dire : — « C'est à cette disposition salutaire que l'Amérique doit sa liberté et son bonheur. » — Il trouva même un texte de la Constitution de 1795 qu'il interpréta avec tout autant d'inexactitude. — « Les citoyens doivent se rappeler sans cesse que c'est de la bonté de leur choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent la stabilité du Gouvernement, le maintien de la Constitution et le bonheur public. »

— « Croyez-vous, disait l'orateur, que cet article n'ait été écrit que pour le mécanisme et le matériel des élections? Non. Il concerne bien plutôt la moralité des élus; cet article ne permet pas d'admettre dans cette enceinte un scélérat connu pour tel. »

Raisonnant ainsi, il jugeait le discours de Lamarque anarchique, dangereux, et en contradiction avec la loi récemment rendue, qui réglait que les pouvoirs des

représentants nouvellement élus, seraient vérifiés par le Corps législatif, avant qu'ils y fussent entrés. Il demandait que l'impression du discours de Lamarque fût refusée, ce qui fut voté à la presque unanimité.

Un des zélateurs les plus passionnés du coup d'État de fructidor, Bailleul, pour préparer les esprits à le voir renouveler, développa le seul argument qui pût avoir quelque valeur, non pas au point de vue de la légalité, mais comme une incontestable conséquence des doctrines révolutionnaires. Selon lui, il s'agissait seulement de prouver que des intrigues royalistes ou anarchistes avaient influé sur les élections. S'il en était ainsi, s'il y avait eu conspiration, comme en l'an V, il fallait procéder de la même manière. En conséquence, Bailleul proposait que le Directoire rendît compte au Conseil des diverses circonstances qui, dans toute l'étendue de la République, avaient accompagné les élections, et notamment des entreprises des anarchistes.

Un message du Directoire fut apporté le 2 mai. C'était une longue énumération de toutes les élections qui, depuis 1789, avaient été l'occasion de criminels projets, d'efforts coupables, tentés par les ennemis de la liberté et de la République, encouragés par la facilité d'agiter et de maîtriser, dans les assemblées populaires, une multitude peu éclairée et docile aux impulsions qu'elle reçoit des passions ou de l'intrigue. — « La marche de nos ennemis a toujours été la même ; constants dans leurs projets, variant seulement dans les moyens, suivez-les dans leurs détours tortueux, dirigés soit par Dumas et Vaublanc, par Robespierre et Saint-Just, par Marbois et Dumolard, par Pichegru et Willot ; toujours vous les verrez s'appuyer sur les assemblées primaires et électorales. »

Arrivant ainsi au moment présent, le Directoire disait : — « Rien n'est plus invinciblement démontré, plus matériellement prouvé, que cette vaste conspiration. Vos alarmes patriotiques vous l'avaient dévoilée : vous avez voulu avoir des renseignements positifs.

« Mais en vous retraçant les détails de cette conspiration anarchique, le Directoire manquerait à ses devoirs s'il ne déterminait pas d'une manière précise le sens qu'il attache à ce mot fatal, dont les royalistes ont indignement abusé :

« Nous ne confondons pas sous cette dénomination, les républicains dont l'âme brûlante exprime avec ardeur l'amour de la liberté; qui sagement circonscrits dans le cercle de la Constitution de l'an III, savent s'y mouvoir dans une attitude libérale et généreuse, et portent avec fierté le joug honorable et doux des lois républicaines. Par anarchistes, nous entendons ces hommes couverts de crimes, entachés de sang, engraissés de rapines, ennemis-nés de tous les gouvernements; prêchant la liberté, en pratiquant le despotisme; parlant de fraternité, en égorgeant leurs frères; se targuant de désintéressement, en partageant les dépouilles; adulateurs serviles du dominateur adroit qui les subjugue : en un mot, capables de tous les excès, de toutes les bassesses, de tous les crimes.

« Parmi ces hommes, un certain nombre cède, sans le savoir, à l'impulsion du royalisme. Leurs principaux chefs sont d'intelligence avec l'étranger et l'émigration; du moins, il est impossible d'en juger autrement, lorsqu'on réfléchit que les deux routes convergent vers le même but. En effet, que demandent l'Angleterre et l'émigré de Blankenbourg, sinon le dé-

chirement des factions, l'épuisement de nos finances, le discrédit des propriétés nationales, l'interruption du commerce? Comment ne pas croire que Babeuf, lorsqu'il formait le projet d'exterminer le Directoire, le Corps législatif et les ministres, avait reçu cette mission de l'individu auquel devrait profiter cette extermination?

« Le royalisme, vaincu au 18 fructidor, a quitté sa livrée. Le bonnet rouge a remplacé la cocarde blanche. Si ce moyen lui réussit, la France, déchirée par les convulsions de l'anarchie, se précipitera dans les bras d'un tyran; s'il échoue, il espère entraîner dans sa perte, non-seulement des criminels auxiliaires, mais des républicains vertueux, confondus comme au temps de la réaction, avec les suppôts de la licence. »

C'était là ce que le Directoire et ses partisans appelaient des faits. Un tel exposé pouvait complaire à la majorité servile du Corps législatif, mais pour le public, ce n'était qu'un tissu de suppositions absurdes et mensongères, un témoignage des divisions haineuses, qui fractionnaient le parti républicain. La peur des sectaires de Babeuf n'était qu'un prétexte pour repousser de la législature ces républicains indépendants et jaloux, à qui on adressait des paroles flatteuses; car les élections que le Directoire voulait annuler n'avaient point le caractère anarchiste. A peine quelques noms se rattachaient-ils au souvenir du complot jugé à Vendôme.

Après avoir présenté les Jacobins comme des complices du royalisme, il était nécessaire d'indiquer comment ils avaient influé sur les élections. Ici le Directoire s'accusait, ainsi que ses amis de fructidor, d'avoir noué le « premier fil de la conspiration. » Elle

consistait entièrement dans l'action des cercles constitutionnels, qu'ils avaient eux-mêmes suscités contre le parti modéré. — « Ce premier bienfait, cet acte de condescendance, fut l'occasion saisie par les nouveaux conspirateurs ; ils s'empressèrent de franchir les limites sacrées du pacte social. Les clubs devinrent les laboratoires de tous les crimes. » — C'était réellement grâce à cette organisation rendue aux jacobins, qu'ils avaient préparé les élections et y avaient acquis, en beaucoup de départements, une forte prééminence. — « Toutes les branches de la démagogie se rattachaient au tronc qui leur donnait la vie et la séve. Paris est le point central où tout vient aboutir; les clubs de la rue du Bac, de Saint-Laurent, de la rue Saint-Antoine, sont le foyer commun. »

Beaucoup de tumultueux désordres, beaucoup de scènes de violence étaient résultés de l'existence trop longtemps tolérée des sociétés jacobines. Le Directoire en avait fermé un certain nombre. Mais, prise à la veille des élections, cette mesure avait été tardive. Il donnait au conseil des Cinq-Cents le détail des faits qui avaient motivé la clôture des clubs de Marseille, de Perpignan, de Vesoul, de Tarbes, de Nevers, de Moulins, de Clamecy, de Périgueux, de Carcassonne, de Nîmes, du département de la Sarthe. On y avait prêché publiquement les doctrines de Babeuf et la vengeance de Robespierre à exercer contre les Thermidoriens.

Puis étaient racontés les désordres des assemblées primaires; brigues, menaces, violences, voies de fait, introduction d'individus qui n'avaient pas le droit de voter, fabrication de bulletins, distribution de vin ou d'argent. — « C'est sous la double influence de l'intri-

gue et de la terreur que les élections ont été faites; d'anciens membres de comités révolutionnaires, des acolytes de Fouquier-Tinville, des septembriseurs s'étaient emparés de quelques-unes des assemblées primaires de Paris. Il y en avait une où l'on avait proposé d'arracher le cœur d'un homme qu'on accusait d'être chouan. »

Après ces tristes récits, le Directoire donnait la liste des départements où, d'après les informations qu'il avait recueillies, les élections devaient être annulées comme viciées par la violence, l'intrigue ou la fraude : il convenait qu'en général le choix des députés n'avait pas été aussi mauvais qu'on aurait pu le craindre; mais les administrateurs, les juges, les jurés de la haute cour avaient été pris parmi les hommes autrefois instruments de la Terreur dans les départements.

— « Vous consulterez le salut de l'État dans vos décisions. Vous n'avez point abattu le royalisme pour laisser l'anarchie s'approprier votre victoire; vous ne transigerez pas plus avec les partisans de Babeuf qu'avec les partisans de ce fantôme de roi qui est allé cacher sa nullité à Mittau. Il est temps que le bras de la loi saisisse et comprime toutes les factions. Si les amis du trône espèrent tirer avantage de l'abattement des amis de la Terreur, qu'ils se détrompent. Le Corps législatif et le Directoire sont là qui veillent; ils sauront découvrir et renverser tous les projets de conspiration. »

Une commission fut nommée pour faire un rapport sur le message du Directoire. Bailleul fut rapporteur. Outre son dévouement au Directoire, il professait une haine passionnée pour le parti modéré contre lequel,

plus que tout autre, il avait appelé la proscription du 18 fructidor. Son rapport fut donc une répétition docile du message, avec plus d'ardeur et d'esprit de parti.

« Votre commission, disait-il, admet comme faits positifs, qu'il a existé deux conspirations : la première royaliste; elle est en permanence depuis la Révolution, le but qu'elle se propose, les moyens qu'elle a employés jusqu'à ce jour, et ses rapports avec l'étranger sont connus. Cette faction est souillée des plus horribles crimes. La seconde conspiration, née de la première, est celle des anarchistes : elle se compose d'hypocrites dégoûtants, d'ignorants et féroces enthousiastes; ses moyens et son but sont la destruction et la mort. Les royalistes et ces hommes, qui prétendent au titre d'honnêtes, tout dégouttants du sang des républicains, appellent les anarchistes buveurs de sang. »

Une discussion assez animée sur les élections de Paris avait précédé le rapport de Bailleul, et il avait été facile de reconnaître que, malgré l'opposition de Boulay et de quelques autres républicains qui n'étaient point des anarchistes, les propositions du Directoire trouvaient beaucoup de faveur. Bailleul répondit à quelques-unes des objections, qui avaient été présentées sans espoir de persuader la majorité.

— « La rigueur des principes ne remédie à rien; elle alimente et encourage le crime. Les amis de la patrie ne doivent pas admettre une doctrine sévère en apparence, qui conduit au désordre et à la destruction. Mais, dit-on, c'est proclamer que nous sommes toujours en révolution, et les ambitieux pourront dire pendant vingt ans que nous sommes encore en révolu-

tion : pour leur ôter ce prétexte, il faut, disent-ils, rentrer dans la ligne constitutionnelle. Une mesure de défense proportionnée à la force de l'attaque est-elle donc hors de la ligne constitutionnelle? Si les factions n'existaient plus, les premiers pouvoirs de la République ne pourraient pas nous persuader qu'elles subsistent encore; c'est ce que prouvent la notoriété publique et une multitude de faits. »

Le rapporteur allait jusqu'à établir, comme un principe réel et fondamental, comme une conséquence nécessaire de la Constitution, que tout individu qui s'était déclaré contre la Constitution, soit par un acte public, soit en s'unissant à des hommes dont les projets étaient connus, devait être exclu des fonctions publiques.— « Vous donnerez ainsi un grand exemple de conservation; vous fonderez une tradition qui, exactement observée, sera la plus sûre garantie de la Constitution et de la République. »

De semblables paroles autorisaient la réponse que prononça Rouchon, député de l'Ardèche, un des modérés de l'année précédente, échappé à la déportation et à l'exclusion. — « Vous êtes tous convaincus que ce projet est l'enterrement solennel, je ne dirai pas seulement de la Constitution, mais encore de toute liberté politique. Je ne sais à quel degré de nullité et d'avilissement le Corps législatif tombera aux yeux de l'Europe, si ce projet désastreux n'est pas repoussé avec indignation. Tout persuadé que je suis de l'inutilité de mes efforts, je l'attaquerai ; car je ne veux pas sortir de mes fonctions avec le remords d'avoir creusé la tombe de la représentation nationale; je ne veux pas que le Corps législatif soit enchaîné au char de triomphe du despo-

tisme et devienne l'objet du mépris et de la risée publics.

« J'engage mes collègues, tous mes collègues à m'écouter sans prévention; je parle dans l'intérêt de tous, dans l'unique vue de raffermir leur puissance ébranlée et la considération dont ils doivent jouir »

L'orateur trouvait une occasion de parler du 18 fructidor : cela était difficile et touchait uue fibre irritable.

— « Au moment où vous ne pensiez qu'à terrasser un parti, vous vous êtes trouvés subjugués par une puissance plus forte que celle que vous veniez d'abattre. Le désir irréfléchi de la domination ou de la vengeance n'est pas le seul mobile qui pousse à l'imprévoyance et à la précipitation. La peur aussi, ce honteux sentiment, force souvent à aller trop vite. Il ne m'est pas démontré que la terrible mesure que vous avez prise l'an dernier ait été seulement l'effet de votre courage; peut-être aviez-vous regardé les objets avec le microscope de votre frayeur; peut-être, en vous jetant dans les bras d'une faction puissante, avez-vous rompu un équilibre salutaire. La journée du 18 fructidor aurait produit, pour vous, des effets salutaires, si le 19 vous aviez rendu à la Constitution toute sa force; vous auriez prouvé que vous n'agissiez point par amour de la domination, mais par amour de la liberté; je vous propose de faire aujourd'hui ce que vous auriez dû faire alors. »

Rouchon appuyait un projet, qui semblait avoir quelque faveur parmi des opposants d'une opinion bien différente de la sienne : il demandait que toutes les élections fussent déclarées nulles, sans choisir entre les scissions et les assemblées légales.

Mais, en parlant du 18 fructidor, dont il se faisait l'accusateur, il ralliait au projet du Directoire les républicains qui craignaient, en votant contre le nouveau coup d'État, de prononcer un blâme contre le précédent.

Lamarque monta à la tribune, et, avec un accent de douleur, il dit : — « La majorité, la commission, le Directoire, sont fortement prononcés pour le coup d'État qui frappe de nullité un grand nombre d'élections et qui suspend les droits du peuple. La résistance serait nuisible, l'adhésion qu'on vous demande amènera probablement le repos; ce repos, dans des temps ordinaires, ressemblerait beaucoup à la servitude; peut-être sera-t-il utile dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvons. »

D'autres orateurs parlèrent dans le même sens, soit sur la question générale, soit spécialement en faveur de telle ou telle élection qui les intéressait; c'était pour l'acquit de leur conscience, plus que pour faire une opposition réelle au projet. Toutefois, il était facile de voir que, dans cette assemblée composée au gré du Directoire, allait se former un nouveau parti qui, sans être d'origine anarchiste ni terroriste, se montrerait révolutionnaire plus passionné que les amis du Directoire, plus haineux contre les modérés, plus méfiant contre les suspects de royalisme, plus ennemi de la paix. Ces deux partis, ainsi séparés par une faible nuance, plutôt par ambition et jalousie que par opinion, étaient destinés à être regardés du même œil par le public; mais cette division devait troubler le pouvoir législatif, affaiblir le pouvoir exécutif.

Le projet de la commission, conforme aux volontés du Directoire, fut adopté sans amendement. Ses dispo-

sitions portaient un caractère vraiment cynique d'illégalité. La loi rendue trois mois auparavant, et qui avait réglé le mode de vérification des pouvoirs, en abrogeant la loi de l'année précédente comme l'avaient souhaité les amis du Directoire, ne parut pas suffisante; on l'abrogea, et, comme le Corps législatif, en s'y conformant, avait déjà prononcé sur la validité d'un certain nombre d'élections, ces décisions furent annulées. Procédant ainsi en complet arbitraire, la commission avait proposé l'approbation des choix faits dans quatorze départements par des assemblées scissionnaires, c'est-à-dire par la minorité; l'annulation des opérations de l'une et de l'autre assemblée dans sept départements, et, ce qui était plus surprenant, l'exclusion de trente-quatre députés élus par des assemblées dont les opérations étaient, du reste, déclarées valables.

La préférence accordée aux scissions et les exclusions repoussaient un certain nombre de conventionnels montagnards ou terroristes, dont le plus notable était Barère, mais éloignaient aussi quelques modérés.

Cette nouvelle loi, votée par le conseil des Anciens le 22 floréal, fut notée par l'opinion universelle comme une violation de la Constitution et une répétition du 18 fructidor : ce qu'elle était en effet.

Il devait être aussi procédé au renouvellement annuel d'un des membres du Directoire. Le tirage au sort ne pouvait porter que sur quatre directeurs, puisque Merlin avait été nommé, en remplacement de Barthélemy, pour cinq années. Barras, Rewbell, La Réveillère et François de Neufchâteau procédèrent à ce tirage en séance non publique. On ne doutait point que le sort tombât sur le dernier; il était de notoriété que c'était

chose convenue, au moment où il avait été nommé. Le conseil des Cinq-Cents avait à présenter dix candidats pour le remplacement de François de Neufchâteau. Sans attendre l'installation des membres nouvellement élus, et quoiqu'il eût été décidé l'année précédente que cette liste devait être formée par le Conseil après l'admission du tiers appelé par les élections, on procéda au scrutin.

Le nom du directeur qui allait être choisi était connu d'avance : Treilhard, un des coopérateurs les plus actifs du 18 fructidor, eût été nommé aussitôt après cette journée, si une disposition formelle de la Constitution n'avait pas prescrit qu'aucun représentant du peuple ne pourrait être élu membre du Directoire qu'un an après sa sortie du Corps législatif. M. Treilhard ne remplissait pas alors cette condition; mais, en donnant une interprétation subtile à l'article constitutionnel, on pouvait prétendre qu'il était éligible.

Un premier scrutin donna la majorité à Treilhard, Monge, Garat et Brune. Il fallut encore deux scrutins pour compléter cette liste. Déjà on pouvait apercevoir la division, qui ne tarderait pas à être manifeste; on vit se produire des noms, qui n'appartenaient point à la faction directoriale, et qui émanaient de révolutionnaires plus ardents et plus jacobins : Gohier, Moulin et Genissieux étaient de ce nombre.

Au conseil des Anciens, Treilhard obtint une très-grande majorité; mais, dans l'un et l'autre Conseil, le nombre des votants fut tout au plus du tiers des membres de chaque assemblée.

Cette nomination affermissait le Directoire dans la

ligne de conduite qu'il suivait depuis le 18 fructidor. Treilhard, jurisconsulte très-distingué, n'était pas plus que Merlin, qui avait le même genre de mérite, un homme de gouvernement; ils étaient les dignes collègues de Rewbell et de La Réveillère; ils allaient droit devant eux dans la voie révolutionnaire. Leur politique intérieure consistait à écraser, persécuter, surveiller, exclure tout ce qui leur avait inspiré la haine, tout ce qui alarmait leur méfiance soupçonneuse, tout ce qui inquiétait leur domination, sans autre prudence que de garder plus de ménagements pour les terroristes que pour les modérés. Les vrais intérêts du pays, l'ordre dans l'administration, le maniement des finances, la bonne foi dans les transactions, la justice dans les tribunaux, la probité dans les agents, tout était sacrifié au maintien de la tyrannie républicaine, qu'ils appelaient la liberté.

Quant à la politique extérieure, elle était plus aveugle encore. Les avocats, comme les appelait le général Bonaparte, n'avaient qu'un seul point de vue : un gouvernement révolutionnaire était incompatible avec l'Europe monarchique ou aristocratique; toute paix était impossible; il fallait donc détrôner les rois, révolutionner les républiques, établir partout des directoires exécutifs, mettre à dure rançon les pays conquis; en un mot, la France ne pouvait attendre de ce gouvernement que la guerre perpétuelle.

Telle était la situation au moment où le général Bonaparte mettait à la voile le 19 mai. Les élections, les mesures que le Directoire avait prises, les décrets qu'il avait concertés avec la majorité du Corps législatif, cette nouvelle violation de la loi constitutionnelle,

s'étaient passés sous ses yeux, et il y avait paru entièrement indifférent. Ayant reconnu que son moment n'était pas venu, tous ses soins s'étaient portés aux préparatifs de l'expédition; ses pensées avaient pris un autre cours. Songeant aux chances de son immense entreprise, il laissait le Directoire se perdre, et peut-être perdre la France.

« Le Directoire, a-t-il écrit en peignant l'état des affaires au moment de son départ, en était encore à détester les rois; son gouvernement n'était point populaire en France; il était en horreur à tous les souverains de l'Europe. Cette passion révolutionnaire de la Convention, cette haine des trônes, les tenaient tous en échec et en haleine. L'Autriche ne désarma point, elle se reprochait d'avoir signé la paix; l'Angleterre allait mettre à profit tant de causes de mécontentement pour former une nouvelle coalition. »

Le blâme que le général Bonaparte adressait au Directoire pouvait être en partie reporté sur lui-même. Sacrifiant toujours toutes choses aux moyens de succès qu'il réunissait pour l'exécution du projet mis en exécution, il avait eu besoin des trésors de Berne et de Rome, non-seulement pour payer les préparatifs, mais pour emporter une masse de numéraire. Ainsi il avait conseillé ou encouragé l'invasion de la Suisse et de l'État romain; ainsi lui-même avait rendu impossible le maintien de la paix.

Cette paix, le Directoire ne l'avait pas voulue; elle avait été signée malgré lui; s'il l'avait ratifiée, c'était à contrecœur, et sa politique n'avait pas cessé de tendre à perpétuer la guerre.

La rupture soudaine de la conférence de Lille et l'ordre signifié, aussitôt après le 18 fructidor, à lord

Malmesbury de sortir du territoire de la République avaient témoigné avec évidence quelle serait la politique du Directoire. Néanmoins, M. Pitt et lord Grenville, sans avoir aucun espoir de renouer une négociation, avaient voulu manifester aux yeux de l'Europe et de la nation anglaise que tous les torts de la rupture étaient au compte du Directoire.

Le cabinet anglais passa, le 23 septembre 1797, une note par laquelle il demandait « si le gouvernement français entendait que la restitution de toutes les conquêtes fût fixée pour préliminaire, sans aucune stipulation réciproque. Les plénipotentiaires français restés à Lille après le départ de lord Malmesbury répondirent par une note où cette question n'était aucunement traitée. Ils protestaient de la volonté sincère que le Directoire avait de conclure la paix ; son intention était constatée par l'ordre donné aux plénipotentiaires français de rester à Lille jusqu'au moment où l'absence prolongée du négociateur ne laisserait plus de doute sur l'intention qu'avait Sa Majesté Britannique de rompre toute négociation. Jusqu'au 16 octobre les plénipotentiaires attendraient le retour du ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

La réplique de lord Malmesbury fut datée de Londres ; en affirmant que la négociation était rompue par le fait du Directoire, il remarquait combien avaient été peu convenables les procédés qu'on avait eus à son égard. — « Le roi ne pourra plus désormais traiter, en pays ennemi, sans avoir la certitude de voir respecter, dans la personne de son plénipotentiaire, les usages établis parmi toutes les nations civilisées à l'égard des ministres publics et principalement de ceux

qui étaient chargés de travailler au rétablissement de la paix. »

Cette rupture des négociations fut annoncée aux puissances de l'Europe, par une déclaration où toutes les circonstances étaient rapportées, ainsi que les prétentions inadmissibles du gouvernement français. Des explications furent données en ce sens au Parlement et toutes les pièces lui furent communiquées.

C'était peu de jours après cette rupture de la conférence de Lille, que le général Bonaparte avait signé le traité de Campo-Formio[1]. Le Directoire, aussitôt qu'il en eut connaissance, adressa une proclamation au peuple français, pour annoncer cette heureuse nouvelle et l'ouverture prochaine d'un congrès pour régler la paix avec l'Empire.

« La paix du continent sera bientôt assise sur des bases inébranlables, disait le Directoire; il ne vous reste plus qu'à punir de sa perfidie le cabinet de Londres, qui aveugle encore des cours au point d'en faire les esclaves de sa tyrannie maritime; c'est à Londres que se fabriquent les malheurs de l'Europe, c'est là qu'il faut les terminer. »

Après avoir promis à la France une paix assise sur des bases inébranlables, le Directoire réclamait encore la valeur des soldats et les sacrifices des citoyens. — « Gardez-vous de déposer les armes; gardez-vous d'écouter les perfides suggestions de ceux qui voudraient arrêter l'effet de vos triomphes. Oui, sans doute, le Directoire vient de signer une paix glorieuse; mais, pour jouir de ses douceurs, il faut achever votre ou-

1. 17 octobre 1796.

vrage, assurer l'exécution des articles conclus entre la France et l'empereur; couronner enfin vos exploits par une invasion dans l'île où vos aïeux portèrent l'esclavage sous Guillaume le Conquérant, et y reporter, au contraire, le génie de la liberté, qui doit y débarquer en même temps que les Français. »

Dès lors le gouvernement ne s'occupa plus qu'à imprimer à l'opinion publique un mouvement passionné contre l'Angleterre. La tribune des conseils législatifs retentit d'imprécations contre la perfide Albion : un emprunt volontaire, destiné aux préparatifs de l'expédition, fut ouvert, et les agents du gouvernement avaient mission d'engager les citoyens à y souscrire. Soit que le Directoire, très-ignorant des choses de la guerre et des difficultés de cette entreprise, se fît réellement illusion, soit qu'il cherchât une occupation pour la nombreuse armée dont le licenciement lui semblait impossible, il entretint le public pendant plusieurs mois de la descente en Angleterre, sans réussir à enflammer le sentiment national. Lorsque l'armée d'Italie eut été employée à envahir l'État romain ; lorsque, pour révolutionner la Suisse, il fallut la combattre et la conquérir; bien plus encore lorsqu'on vit que le général Bonaparte ne voulait pas se charger d'une expédition, qui ne lui offrait point l'espérance du succès, on cessa d'y songer.

Une implacable aversion contre l'Angleterre ne continua pas moins d'être la pensée fondamentale de la politique du gouvernement; la nation retrouvant ses vieilles haines, s'y associait, mais sans vivacité, et la continuation indéfinie de cette guerre ne fut point un des griefs que l'opinion imputa au Directoire. Il ne cessa point de saisir toutes les occasions de rendre

plus difficile un rapprochement pacifique et d'envenimer la réciproque animosité des deux peuples.

Le Portugal, allié subordonné de l'Angleterre, n'avait pas pris une part active à la coalition des puissances européennes contre la France. Lorsque l'Espagne eut traité avec la république française, et que peu de temps après elle eut cédé à son influence au point de déclarer la guerre à l'Angleterre, elle voulut contraindre la cour de Lisbonne à faire cause commune avec elle; c'était un prétexte pour tenter une invasion en Portugal. Il fut même question un moment d'envoyer un corps d'armée auxiliaire en Espagne. Le gouvernement portugais fit des préparatifs de défense. Ainsi qu'il l'avait déjà pratiqué plusieurs fois, il mit à la tête de son armée un général étranger, le prince de Waldeck. L'amiral Jervis, après un combat où il défit la flotte espagnole, prit quatre vaisseaux et débarqua à Lisbonne les troupes anglaises qui avaient évacué la Corse : c'était au mois de mars 1797; à cette époque, le Directoire montra des dispositions plus pacifiques; un traité fut négocié avec le Portugal, signé à Paris le 20 août 1797, quelques jours avant le 18 fructidor, et ratifié par le Corps législatif le 12 septembre.

En même temps les négociations de Lille ne laissaient plus l'espérance de la paix, et les Anglais, usant de l'autorité qu'ils exerçaient en Portugal, persuadèrent à la reine de Portugal de refuser sa ratification. L'amiral Jervis était entré dans le Tage avec son escadre et avait débarqué des troupes et des munitions.

Le Directoire avait reçu cette nouvelle en même temps que le traité de Campo-Formio et la rupture définitive de la conférence de Lille. Le même jour où

arut sa proclamation au peuple français, un arrêté ıt publié portant que la reine de Portugal, au lieu 'envoyer sa ratification du traité de paix conclu avec ı république française le 20 août, avait mis ses ports t ses postes principaux entre les mains de l'armée nglaise; le traité était donc non avenu. Il fut aussi ıotifié à M. d'Araujo, ministre de Portugal, qui avait ıégocié et signé le traité, de sortir sans délai du territoire de la République.

Toutefois, le Directoire n'avait pas reçu officiellement ce refus de ratification. Le courrier, qui en était chargé, avait passé par Madrid, et le prince de la Paix sachant ce qu'il apportait à Paris, avait arrêté sa marche. Après avoir désiré une guerre contre le Portugal et sollicité l'envoi d'une division française, il avait craint qu'au lieu d'un détachement le Directoire envoyât une armée : c'eût été l'invasion de l'Espagne. Il essaya donc de prévenir la rupture entre la France et le Portugal. Sur ses représentations, la cour de Lisbonne changea de résolution : la ratification fut signée le 1er décembre et envoyée à M. d'Araujo, en mettant des sommes considérables à sa disposition pour exercer sur le gouvernement directorial un genre d'influence, qui avait déjà été employé pour obtenir la signature du traité. Des indiscrétions furent commises; le caractère de cette nouvelle négociation fut connu du public. Sous prétexte que M. d'Araujo n'avait plus de mission officielle, il fut mis au Temple et y resta enfermé pendant deux mois : de sorte que la France n'était plus en paix avec le Portugal, et que l'escadre anglaise continuait à être en station dans le Tage.

Le gouvernement anglais n'avait pas supposé un moment que la paix fût possible avec le Directoire. M. Pitt

et le parti tory restaient dans la conviction que la France, aussi longtemps qu'elle aurait un gouvernement révolutionnaire, serait menaçante pour l'Europe et rendrait la guerre nécessaire. Ainsi, pendant les négociations, toutes les mesures avaient été prises pour la continuer. La situation des puissances continentales, et surtout la soumission de l'Autriche aux conditions que le vainqueur lui avait imposées, ne permettaient pas de penser à envoyer une armée de terre qui, en ce moment, n'aurait pas même trouvé un point de débarquement; mais la guerre maritime pouvait être conduite avec succès. La marine espagnole avait reçu de rudes échecs; la marine hollandaise fut aussi presque détruite dans le combat du 11 octobre entre l'amiral anglais Duncan et l'amiral hollandais Dewinter. Il n'y avait pas eu depuis longtemps de bataille navale aussi acharnée et aussi sanglante : « Jamais, disait la relation anglaise, nos matelots n'ont eu à triompher d'autant de valeur et d'obstination. »

L'amiral Dewinter et son contre-amiral furent faits prisonniers; neuf vaisseaux de ligne et trois frégates restèrent aux mains des Anglais.

Le Directoire n'avait pas cru d'abord avoir un autre moyen d'attaquer l'Angleterre que l'expédition annoncée avec tant d'éclat, et dont bientôt il ne devait plus être question; mais il avait hérité de la Convention la pensée qu'on pouvait ruiner l'Angleterre en anéantissant son commerce. Un pareil dessein entraînait de toute nécessité la suppression du commerce de tous les pays qui avaient des relations avec l'Angleterre. Partout où la France exerçait sa domination, telle en était la première conséquence : les ports d'Italie étaient fermés aux Anglais; Cadix était bloqué; la Hollande

subissait la loi française et venait de perdre sa marine militaire ; la navigation des neutres, que les Anglais rendaient impossible par leurs déclarations de blocus et le droit de visite, était maltraitée de la même sorte par la France, qui prétendait user de représailles envers l'Angleterre, en traitant comme ennemis les peuples qui n'avaient pas moyen de se refuser à sa dure loi.

Ainsi les Américains, pour s'y être soumis, étaient, quant à la navigation et au commerce, en état de guerre avec le gouvernement français. Déjà cette rupture avait attiré l'attention du Corps législatif, alors qu'il pouvait parler et délibérer librement ; maintenant, les relations extérieures et les négociations étaient livrées sans nul contrôle à la toute-puissance du Directoire. Bientôt on put voir quel usage il en faisait; un des motifs, et peut-être le plus réel, qui lui avait fait désirer ce pouvoir absolu, ne fut plus ignoré de personne.

Lorsque les victoires des armées françaises, la pacification prochaine de l'Europe continentale, et la possibilité de la paix entre la France et l'Angleterre furent connues en Amérique, les Américains souhaitèrent de rétablir leurs relations amicales avec la puissante nation à laquelle ils devaient leur existence politique. Trois plénipotentiaires furent envoyés par le président, John Adams, avec l'approbation formelle du congrès. Leurs instructions étaient conçues dans un esprit de conciliation. Ils arrivèrent à Paris au mois d'octobre 1797, et alors s'engagea une négociation à laquelle ils n'étaient point préparés. Avant d'avoir été présentés au Directoire, avant même d'avoir vu le ministre, ils furent accostés par des agents d'intrigue, sans nul caractère officiel, mais qu'on savait en relation avec les hommes

du gouvernement : ils commencèrent par dire aux Américains que le Directoire avait besoin de beaucoup d'argent pour les préparatifs d'une descente en Angleterre, entreprise dont les Américains devaient souhaiter le succès; qu'il espérait avoir leur concours et recevoir d'eux un prêt de quarante-huit millions; les agents rappelaient que le gouvernement français leur avait aussi fait des avances considérables, lorsqu'ils combattaient pour leur indépendance. Puis on leur parla de sommes à débourser pour acquérir la bonne volonté des Directeurs.

Lorsqu'ils virent le ministre, il ne leur dit rien de leur mission, ni des questions qui devaient être traitées; leur présentation au Directoire fut remise à peu de jours. Un rapport général sur les relations actuelles de la France et de l'Amérique devait, leur disait-on, être préalablement mis sous les yeux du gouvernement.

Les agents continuèrent leur secrète négociation, insinuant que les Directeurs étaient mal disposés et que certaines paroles d'un message de M. Adams les avaient irrités. La demande d'argent fut renouvelée; on marchandait sur le montant de l'emprunt et sur les douze cent mille francs destinés à acheter un accueil favorable.

Les envoyés d'une république, où rien n'est ni ne peut être dérobé à la publicité, répondirent, et même par écrit, que leurs pouvoirs ne les autorisaient pas à consentir à aucun prêt d'argent; qu'ils demanderaient de nouvelles instructions à leur gouvernement et pourraient envoyer à cet effet l'un d'eux en Amérique, si le gouvernement français voulait dès ce moment faire cesser la saisie des bâtiments américains.

Les plénipotentiaires ne se montrèrent pas plus accommodants pour l'argent, dont la destination devait rester secrète. Ils ne cachèrent pas leur méfiance : ils craignaient qu'après l'avoir donné, on ne réalisât point l'espérance qu'on leur présentait. Les agents employaient de singuliers arguments : ils disaient qu'on paye un avocat sans avoir la certitude qu'il gagnera la cause; ils parlaient de l'argent que les puissances maritimes étaient obligées de payer au dey d'Alger ou au bey de Tunis.

La négociation occulte n'ayant pas réussi, la négociation politique ne fut pas même entamée; le Directoire refusa de reconnaître et de recevoir MM. Pinkney et Marshall, disant qu'ils appartenaient au parti fédéraliste, ainsi que le président qui les avait envoyés; que ce parti était antifrançais; en même temps il consentait à admettre M. Gerry, qui était du parti opposé. Les jacobins français imaginaient qu'il y avait une révolution à faire en Amérique; déjà, sous le gouvernement de la Convention, Genest, chargé d'affaires de France, avait voulu y travailler; c'était sous la présidence de Washington, qui demanda et obtint son rappel.

M. Gerry ne se prévalut pas de la préférence qui lui était accordée par le Directoire. Aucune négociation ne fut possible. Une loi fut demandée au Corps législatif pour établir sur la navigation des neutres les mêmes règles que l'Angleterre; elles étaient déjà pratiquées et devinrent légales.

MM. Pinkney et Marshall furent reçus triomphalement à Philadelphie. Le rapport qu'ils avaient présenté au président contenait le récit des demandes qui leur avaient été faites et de leurs conversations avec les agents subalternes. Cette pièce fut imprimée, toutefois

sans publier aucun nom propre. Les journaux anglais et allemands la reproduisirent; elle fut bientôt connue en France et y produisit un grand scandale. Les noms étaient connus; les explications et les démentis ne persuadèrent pas le public; il était accoutumé à de semblables affaires; mais elles n'avaient pas encore été constatées par un document officiel.

En Amérique, il y eut unanimité d'opinions contre ces procédés de la France. On les jugea tellement hostiles que le gouvernement crut ou feignit de croire que les préparatifs maritimes qui se faisaient en ce moment dans les ports français pouvaient menacer les États-Unis. On réunit une armée de défense et on fit proposer le commandement au général Washington; toute relation commerciale avec la France fut suspendue; les anciens traités et les stipulations qu'ils contenaient furent annulés.

Cependant le Directoire ne s'était pas attendu à de telles conséquences de sa politique : il n'avait pas voulu que les Américains devinssent les alliés de l'Angleterre. Des efforts furent tentés auprès de M. Gerry, qui était resté en France, afin de reprendre une négociation, dont on lui faisait espérer d'heureux résultats. M. Gerry insista pour retourner en Amérique. Une note lui fut remise où le ministre protestait des intentions pacifiques de son gouvernement; elles avaient été, disait-il, voilées par de perfides calomnies; — « lors même que les Américains semblaient provoquer la guerre, le Directoire avait une telle répugnance à les considérer comme ennemis que, malgré leurs démonstrations hostiles, avant de prendre une détermination, il voulait attendre le moment où il y serait irrésistiblement forcé par des hostilités réelles. »

Les villes anséatiques furent aussi comprises dans le dessein qu'avait le Directoire de taxer et de ruiner tous les États commerciaux et maritimes. Hambourg était en grande prospérité; le commerce anglais, à qui tous les ports de l'Océan, depuis Cadix jusqu'à Amsterdam, étaient fermés, avait Hambourg pour étape et pour entrepôt; c'était le point de communication entre l'Angleterre et l'Allemagne. Beaucoup d'émigrés français y avaient pris asile, et en avaient fait un des centres d'intrigue ou plutôt de correspondance. Ce n'étaient point les agents des princes qui s'y étaient fixés, mais plutôt les réfugiés de la seconde émigration : Rivarol, Montlosier, l'abbé de Pradt, Panat; plusieurs des députés proscrits par le 18 fructidor y étaient venus pour échapper à la déportation. Le gouvernement municipal de cette ville libre était tolérant et hospitalier. Ainsi Hambourg était vu de mauvais œil par le gouvernement directorial; d'ailleurs, la richesse de cette république de marchands donnait à penser qu'on en pouvait tirer une forte rançon.

Ainsi que dans toute l'Allemagne, il y avait à Hambourg deux opinions différentes sur la révolution française : les uns en aimaient les principes, en adoptaient les théories, y voyaient une ère nouvelle de la civilisation; les autres, après avoir prévu les désordres qui avaient suivi le premier et généreux élan vers la liberté, s'étaient confirmés dans la malveillance et la crainte que leur inspirait la France révolutionnaire.

Cette dissemblance d'opinions, plus spéculatives que passionnées, donna au Directoire l'illusion qui avait tant de part à sa politique : il espéra qu'on pourrait susciter une révolution à Hambourg. Il crut apparemment que le parti français et libéral était arrivé à un

haut point d'exaltation, car il choisit pour agent un des hommes les plus odieux et les plus flétris par les souvenirs de la Terreur, Léonard Bourdon. Il parvint d'abord à y former une sorte de société qui s'appelait philanthropique, composée en grande partie de Français et d'Irlandais réfugiés. De là partait une propagande active destinée à agiter l'Allemagne. Malgré les inquiétudes du sénat de Hambourg, cette association fut d'abord tolérée : alors le Directoire ordonna à M. Reinhardt, son ministre auprès des trois villes anséatiques, de demander un emprunt de douze millions. L'alarme fut grande, et le sénat hésitait à répondre par un refus formel. Brême était aussi très-effrayée ; se brouiller avec la France était une détermination périlleuse. Lubeck, située loin des armées françaises, montra plus de fermeté et refusa.

Le Directoire, lorsqu'il vit combien ses exigences et la conduite de son agent jacobin avaient répandu l'effroi dans la population et porté la perturbation dans le commerce, rappela Léonard Bourdon ; il ne fut plus question des douze millions. Seulement, la plupart des émigrés français furent avertis de s'éloigner.

Mais cette conduite envers les petites puissances commerciales et maritimes, encore qu'elle attestât combien l'équilibre de l'Europe était troublé et combien les États faibles manquaient de garantie, ne paraissait pas encore menacer le continent du renouvellement de la guerre.

Le cabinet autrichien, qui avait consenti à la révolution et à la conquête de Rome et de la Suisse, ne pouvait pas s'émouvoir pour les intérêts des villes anséatiques. Soit qu'il se confiât aux conditions secrètes

et hypothétiques qui avaient été, entre le général Bonaparte et le comte de Cobenzel, un sujet de conversation plutôt que de négociation; soit qu'il ne voulût tenter de nouveau la fortune des armes qu'après avoir réparé ses forces et formé une coalition nouvelle contre la France, il semblait ne se point opposer sincèrement aux prétentions que les plénipotentiaires français déclaraient au congrès de Rastadt. Affectant, dans leur maintien et leurs manières, une rusticité républicaine, Treilhard et Bonnier donnaient à leur langage et à leurs notes un ton impérieux et péremptoire. Ils commencèrent à établir que la rive gauche du Rhin devait être une partie intégrante de la république française; vainement on leur représentait qu'il ne s'agissait pas de poser un principe; que la rive gauche du Rhin comprenait différents territoires, et que la cession de chacun de ces territoires devait être négociée et consentie par les souverains à qui ils appartenaient. Aucune objection n'était écoutée.

Un commissaire français avait été envoyé par le Directoire pour établir, sur la rive gauche, une administration selon les formes françaises, et pour diviser en départements ce pays, jusqu'à ce moment occupé par l'armée, sans être officiellement réuni comme la Belgique. Une portion de ces provinces appartenait à la Prusse. L'administration prussienne protesta contre cette prise de possession, que n'autorisait encore aucun traité. Le Directoire ne tint pas compte de cette réclamation, et le gouvernement prussien n'insista point.

Mais la question générale ne pouvait être résolue que par le congrès. Les représentants des souverains

qui allaient être dépouillés de tout ou partie de leur territoire, alléguaient un des articles préliminaires de Léoben, qui garantissait l'intégrité de l'empire germanique; le comte de Metternich, président du congrès, loin de donner son assentiment à ce moyen de défense, déclara que, dans le traité de Campo-Formio, cette garantie n'avait pas été répétée; que les plénipotentiaires français y avaient mis opposition; le texte portait seulement que les affaires de l'Empire seraient réglées par un congrès particulier. Le ministre du palatin de Bavière, dont les États allaient être compris dans la cession de la rive gauche, recourut à la garantie que lui avaient donnée, par le traité de Teschen, l'Autriche, la Prusse et la Russie; il fallut que l'électeur palatin désavouât et rappelât son ministre.

Mais avant de consentir à céder leur territoire à la France, les souverains dépossédés voulaient du moins obtenir les indemnités et les compensations qu'on leur faisait espérer. Cet acte de justice envers eux, et de spoliation envers ceux dont on supprimerait ou dont on diminuerait la souveraineté; cette répartition des territoires allemands semblait devoir précéder l'abandon de la rive gauche à la France.

Les plénipotentiaires français continuaient à soutenir que la limite du Rhin était la base et le point de départ de toute négociation.

Alors on discuta la question générale, et les représentants des puissances allemandes marchandèrent sur l'étendue de la cession qui serait faite à la France. Ils proposèrent de la restreindre et de ne pas abandonner toute la rive gauche. Les plénipotentiaires français menacèrent de rompre les négociations s'il

était donné suite à cette proposition; des voix s'élevèrent dans le congrès contre le langage impératif des ministres français. La Prusse encourageait souterrainement cette résistance : le moment devenait critique.

Le général Bonaparte était encore à Paris et ne s'occupait point de la négociation de Rastadt. D'autres projets s'étaient emparés de son esprit. S'il eût tourné ses vues de ce côté, il fût allé à Rastadt et sa volonté aurait tranché toutes les questions; il se borna à écrire une lettre confidentielle au comte de Cobenzel. Il lui disait qu'il fallait finir cette comédie de Rastadt, ne plus irriter le Directoire par d'inutiles tergiversations; que si la rive gauche n'était pas cédée, la guerre recommencerait infailliblement, et que l'Allemagne serait envahie. Il conseillait de consentir à ce qui avait été déjà convenu, sauf ensuite à s'entendre sur les restrictions qu'on reconnaîtrait nécessaires. Cette lettre fut écrite à la fin de février 1798.

La députation de l'empire, ainsi abandonnée par l'Autriche, céda sur tous les points.

Les plénipotentiaires français commencèrent alors à s'occuper des indemnités. Pour la première fois, le mot de sécularisation fut prononcé officiellement; jusqu'alors ce projet n'avait pas été mis en doute, mais jamais proposé.

Le général Bonaparte, à qui ce résultat était dû, écrivit aussitôt après le 4 mars au ministre des relations extérieures, que son intervention étant désormais superflue, il ne prendrait plus aucune part aux négociations, et qu'il allait faire revenir de Rastadt une partie de sa maison qu'il y avait laissée. Son aide de camp Lavalette, qui le tenait au courant de ce qui

se disait dans le congrès et la société diplomatique, vint le rejoindre à Paris.

Treilhard et Bonnier, livrés à leur propre force, pensèrent qu'ils pourraient aussi trancher les difficultés et hâter la solution de la grande affaire des sécularisations et des indemnités. Ils commencèrent par signifier que si, au 15 avril, on n'était pas convenu des points principaux, les armées françaises s'avanceraient en Allemagne. Ce n'était pas seulement sur l'effet de leurs menaces qu'ils comptaient; les princes allemands étaient inquiets pour leurs petits territoires; ils craignaient qu'après avoir sécularisé les États ecclésiastiques, on n'en vînt à médiatiser leur étroite souveraineté, c'est-à-dire à la supprimer; de sorte qu'au lieu d'être des membres immédiats de l'empire germanique, ils deviendraient sujets d'un des princes régnants; dans cette inquiétude, ils pensaient avec raison que la France exercerait une action prépondérante; aussi faisaient-ils une cour assidue aux plénipotentiaires du Directoire, et se montraient si obséquieux, qu'ils leur donnaient une idée très-exagérée de leur influence sur le congrès.

Mais rien ne pouvait être décidé sur cette question où était impliqué le sort de l'empire germanique, si l'Autriche et la Prusse n'étaient point d'accord. Or il n'en était pas ainsi; une méfiance malveillante divisait les deux grandes puissances allemandes. La Prusse avait abandonné la coalition en signant une paix séparée; depuis deux ans elle observait une neutralité timide, et en toutes circonstances elle s'était montrée déférente pour la France; l'Autriche, en traitant à Campo-Formio, avait fait d'importantes concessions, mais évidemment elle n'avait pas été unique-

ment déterminée par les défaites de ses armées; des promesses avaient été faites; des espérances avaient été données. Il y avait eu entre les négociateurs de Campo-Formio des conventions secrètes plus ou moins vagues, mais dont la Prusse pouvait s'inquiéter.

Une autre circonstance vint compliquer cette situation; la maison de Bavière possédait deux souverainetés et deux électorats, le duché de Bavière et le Palatinat.

La branche ducale s'était éteinte en 1777; après une guerre commencée entre la Prusse et l'Autriche, le traité de Teschen, conclu par la médiation de la France et de la Russie, avait appelé à l'héritage du duché l'électeur palatin, chef de la branche cadette, qui avait réuni ainsi les deux électorats et les territoires du duché et du Palatinat. Le nouveau duc de Bavière était sans enfant, et son héritier, dont les droits étaient reconnus par le même traité, devait être le prince Maximilien; duc de Deux-Ponts, chef d'une autre branche collatérale de la maison de Bavière. Charles Théodore, duc régnant, venait d'appeler près de lui son successeur présumé, et par avancement d'hoirie, il lui avait cédé les États palatins. Depuis longtemps, l'Autriche désirait s'agrandir aux dépens de la Bavière; la guerre de 1778 avait même eu pour motifs les prétentions de l'empereur Joseph, qu'il avait voulu soutenir à main armée. Le duc de Deux-Ponts, qui était alors colonel au service de France, avait dû la conservation de ses droits à la protection de Frédéric II et de Louis XVI. De là résultait un obstacle au règlement des indemnités que l'Autriche avait à réclamer et qu'elle aurait voulu prendre sur le territoire bavarois.

Ainsi, même après que le principe des sécularisations avait été adopté[1], la mésintelligence de la Prusse et de l'Autriche retardait le règlement des indemnités. Les plénipotentiaires du Directoire refusaient d'évacuer la rive droite du Rhin encore occupée par l'armée française. Ils demandèrent[2] même, toujours avec exigence et menace, la libre navigation du Rhin et toutes les têtes de pont sur la rive droite, depuis Huningue jusqu'à Mayence; c'était s'assurer le passage du fleuve sur la plus grande partie de son cours.

Le congrès ne se trouva point compétent pour faire de si importantes concessions; il en référa à la diète germanique; elle refusa d'y consentir.

Cependant ce congrès qui semblait se prolonger sans que le terme pût être prévu, les alarmes et le mécontentement de toute l'Allemagne, les procédés menaçants du gouvernement français, donnaient au ministère anglais l'espoir d'une coalition nouvelle contre la France. Quelle que fût la destination de l'immense armement dont s'occupait le général Bonaparte, on devait supposer qu'il en résulterait un amoindrissement des forces militaires que les coalisés auraient à combattre. Les agents anglais étaient actifs pour former une ligue de tout le continent contre la France; ils promettaient des subsides et une puissante coopération.

Un autre ennemi redoutable se préparait à paraître sur le théâtre de la guerre. L'impératrice Catherine avait constamment témoigné son inimitié contre la France révolutionnaire : elle avait accueilli, avec bien-

1. 2 avril.
2. 3 mai.

veillance et encouragement, le comte d'Artois et un grand nombre d'émigrés français ; on avait pu croire qu'elle enverrait une armée comme auxiliaire de la coalition. Elle était morte sans avoir signé le projet de traité, où elle se serait engagée à prendre enfin une part active à la guerre. Son fils Paul Ier avait laissé passer plus d'une année, sans s'occuper de la politique des puissances occidentales; mais après les préliminaires de Léoben, il s'était fait ouvertement le protecteur d'une cause pour laquelle la Prusse et l'Autriche n'avaient jamais combattu que dans leur propre intérêt. L'armée de Condé cessait de faire partie des troupes autrichiennes ; Paul Ier la prit à son service et traita avec une haute distinction le prince qui la commandait. Le duc de Brunswick qui, autant et plus que le gouvernement prussien, était en ménagement avec la république française, cessait d'accorder à Louis XVIII un asile dans ses États. Forcé de quitter Blankembourg, le roi fut engagé par l'empereur de Russie à accepter pour résidence le palais des ducs de Courlande à Mittau, un revenu de deux millions lui fut assigné.

Le Directoire, parmi les mesures qu'il prenait contre les neutres, avait déclaré « que si on laissait passer par le Sund un bâtiment chargé de marchandises anglaises, de quelque nation qu'il fût, cela serait regardé comme une déclaration formelle contre la république française. »

L'empereur de Russie répondit à l'arrêté du Directoire par une proclamation, où il annonçait que sa marine militaire « protégerait le commerce contre l'oppression du Directoire, dont les procédés étaient attentatoires à tous les droits reconnus par les nations. »

Ces témoignages d'une hostilité menaçante, avaient

précédé la sédition de Vienne, qui rendit nécessaire le départ de l'ambassadeur de France ; en même temps, les difficultés qui entravaient les négociations de Rastadt, excitaient de plus en plus l'opinion allemande contre la France. Le comte Razumowski, ambassadeur de Russie à Vienne, fut chargé de remettre une note où étaient énumérés tous les griefs des puissances allemandes contre le Directoire. — « Tout n'est-il pas déjà changé depuis l'inconcevable transaction de Campo-Formio? Signataire du traité, Bonaparte lui-même n'avait ni le pouvoir ni l'intention d'en être le garant. » — La note rappelait aussi les États romains envahis et bouleversés ; la Suisse subjuguée et dépouillée ; le roi de Naples ménacé ; le roi de Sardaigne captif dans sa capitale. — « Le cabinet de S. M. Impériale doit être convaincu qu'il est impossible de vivre en harmonie et en paix avec un gouvernement révolutionnaire, dont la politique n'a d'autre élément que de diviser pour conquérir, d'autre but que d'arriver à la domination universelle par le bouleversement universel. »

Animé du désir de rétablir l'équilibre de l'Europe, d'ailleurs garant de l'intégrité de l'empire germanique, l'empereur de Russie s'empressait d'offrir à l'empereur son intervention désintéressée, et s'il était besoin, l'appui de ses forces de terre et de mer.

Le baron de Thugut, sans répondre formellement à de si importantes propositions, fit comprendre qu'on ne pouvait songer à une coalition européenne, tant que la Prusse persisterait dans son système de neutralité. Au moment où cette note était remise à Vienne, le congrès de Rastadt continuait ses stériles conférences. Treilhard venait d'être nommé directeur, et

pour le remplacer au congrès, le Directoire avait choisi Jean Debry; puis il y envoya un troisième plénipotentiaire, Roberjot, ancien conventionnel. Ainsi que ses collègues, il avait occupé plusieurs postes diplomatiques et avait acquis plus d'habitude des affaires et des formes plus convenables, que ses collègues.

Mais un personnage d'une tout autre importance venait d'accepter une mission qui, à ce moment, paraissait exiger plus qu'aucune autre l'influence que peut donner une réputation de capacité et d'esprit. Siéyès allait se rendre à Berlin, comme ministre plénipotentiaire. Le Directoire et M. de Talleyrand voyaient combien l'état de l'Europe devenait grave; l'Autriche était mécontente; si, dans les conseils de l'empereur, M. de Cobenzel et le parti de la paix cherchaient encore à la maintenir, une opinion publique à la fois aristocratique et populaire s'irritait et demandait la guerre ; l'Allemagne presque entière s'associait à ce sentiment national.

L'empereur de Russie et le gouvernement anglais s'efforçaient d'entraîner le roi de Prusse; s'il se réconciliait avec l'Autriche, la France aurait à combattre toute l'Europe à la fois. Siéyès parut l'homme le plus capable de juger des dispositions véritables du gouvernement prussien, et de l'amener à contracter une alliance avec la France ou du moins à se tenir dans la neutralité. Il passait pour avoir beaucoup étudié le droit public. Il avait, pendant qu'il était au comité de salut public, coopéré au traité de Basle; c'était lui qui avait donné une constitution à la Hollande; sa renommée de philosophe devait, disait-on, lui donner une sorte de popularité en Allemagne. On s'imaginait qu'il avait dans la pensée un

plan pour une nouvelle constitution du corps germanique, et une division systématique du territoire allemand. Sa conversation doctorale communiquait à un entourage intime, et par là au vulgaire, la haute opinion qu'il avait de lui-même.

Le roi de Prusse éprouva d'abord quelque surprise qu'on eût si peu de ménagement pour lui, et qu'on lui envoyât, comme représentant de la France, un régicide. Cette objection ne pouvait pas être présentée aux membres du Directoire. Le ministre des relations extérieures fit comprendre que le gouvernement français ne prendrait pas une telle répugnance en considération. Le citoyen Siéyès n'eut point le caractère d'un ambassadeur, et fut seulement ministre plénipotentiaire : c'était d'ailleurs l'usage de la cour de Prusse; elle n'envoie et ne reçoit pas d'ambassadeurs.

En ce moment, chaque jour rendait plus difficile la tâche de maintenir la paix. L'armée française continuait à conquérir successivement tous les cantons suisses et à les rançonner. A sa suite, les agents du Directoire levaient des contributions, exigeaient des réquisitions, dépouillaient les églises, violaient les dépôts publics. Les libres habitants des grandes Alpes, les gens de Schwitz, d'Unterwalden et d'Uri, qui avaient maintenu leurs franchises depuis quatre siècles, les défendaient présentement contre des républicains; ils refusaient de se soumettre à des étrangers qui venaient, les armes à la main, leur imposer une constitution et un directoire. Mulhausen, ville libre alliée de la Suisse, était contrainte à voter sa réunion à la France. Quelques semaines après, Genève, déjà livrée à une faction démagogique, renonçait, sous les baïonnettes, à son existence indépendante qu'avait honorée

un glorieux développement des lettres, des sciences, de la philosophie, des vertus civiques, de l'industrie et de la richesse. Les Génevois se soumirent; mais nul des pays conquis ne regretta peut-être aussi profondément, par raison plus encore que par sentiment, son honorable nationalité.

Le Directoire, en même temps qu'il envoyait Siéyès à Berlin, confiait une mission non moins importante à un homme, qui était loin d'avoir autant d'esprit et qui jusqu'alors n'avait eu aucun rôle politique. François de Neufchâteau était connu par quelques vers aimables et flatteurs que Voltaire lui avait adressés. Le jeune poëte, à qui ce souverain de la littérature écrivait en 1766 :

> Si vous brillez à votre aurore
> Quand je m'éteins à mon couchant,

n'avait jeté aucun éclat. Lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée législative, il était tout au plus un homme de lettres du second rang. Ses opinions n'avaient jamais dérivé à l'exagération révolutionnaire; il avait même été emprisonné comme suspect pour avoir fait jouer au Théâtre-Français un drame que le comité de salut public accusa d'être favorable à la féodalité, parce qu'il avait mis sur la scène un lord écossais. Placé au ministère de l'intérieur, il avait écrit beaucoup de circulaires, dont le recueil témoigne qu'il s'était occupé de littérature plus que d'administration. Plus tard, il fut nommé directeur, afin de garder la place destinée à Treilhard. Pendant les huit mois qu'il avait passés dans le gouvernement, il n'avait fait acte ni de volonté, ni d'opinion.

Ses collègues pensèrent que la haute position dont

il avait été un moment honoré lui donnait assez d'importance pour qu'il fût employé utilement dans les négociations. Il fut non pas envoyé au congrès, mais chargé de conférer avec le comte de Cobenzel. Le prétexte de cette mission était de réclamer une réparation authentique des procédés injurieux que le gouvernement autrichien avait eus à l'égard du général Bernadotte, ambassadeur de France. On avait déjà l'assurance que la cour d'Autriche ne chercherait pas dans cet incident un motif de rupture; il était probable qu'elle ne reconnaîtrait pas qu'il y eût de sa part aucune offense contre la France et son représentant. Mais, sous cette apparence, le but réel de la négociation était de traiter, avec le signataire de la paix de Campo-Formio, les questions dont le congrès s'occupait depuis six mois sans pouvoir les résoudre. En effet, il était évident que la solution dépendait d'un concert préalable entre la France et l'Autriche. Il s'agissait de mettre à exécution les articles secrets du traité et peut-être de réaliser certaines hypothèses, dont le général Bonaparte et le comte de Cobenzel s'étaient confidentiellement entretenus dans leurs conversations de Passeriano. Au moment où il avait été réglé que l'un et l'autre se retrouveraient au congrès de Rastadt, le Directoire s'était flatté que les affaires seraient ainsi terminées entre eux, puis imposées à la députation de l'empire.

Maintenant, quelle ressemblance pouvait-il y avoir entre les décisions du vainqueur de l'Italie déjà acceptées par le plénipotentiaire à qui il avait imposé la paix, et des conférences avec M. François de Neufchâteau. Elles ne furent pas tenues à Rastadt; un article de la Constitution interdisait au Directeur, qui venait

de quitter ses fonctions, la faculté de sortir de France avant une année révolue. Rastadt est situé sur la rive droite du Rhin. Le plénipotentiaire du Directoire s'arrêta à Seltz, qui est sur la rive gauche, le fleuve entre deux. Il ne pouvait se départir en rien des instructions qu'il avait reçues. Sous des formes douces et polies, il reproduisit les prétentions qui n'avaient pas été admises par le congrès. Le plénipotentiaire autrichien répondit qu'il n'avait point de pouvoirs pour traiter des intérêts du corps germanique; il réclama les compensations qui lui avaient été promises pour la cession des territoires autrichiens de la rive gauche, et fit remarquer diverses violations aux articles textuels du traité, entre autres l'application des lois révolutionnaires aux émigrés belges dont le Directoire confisquait les biens.

Les conférences de Seltz étaient donc tout aussi stériles en résultats et en décisions que le congrès de Rastadt. Le cabinet de Vienne avait mis un terme aux concessions et aux complaisances, que l'opinion allemande, l'empereur de Russie et le gouvernement anglais lui reprochaient; il commençait à n'espérer aucun avantage de son traité avec la France; il tendait à se rapprocher de la politique des autres puissances. C'est ce qu'on pouvait conclure de l'inaction du comte de Cobenzel et de sa résistance passive aux exigences du Directoire; il demandait que la Suisse cessât d'être occupée par une armée française; il refusait de reconnaître la république romaine, tandis que M. François de Neufchâteau proposait de lui réunir la Toscane, en indemnisant le grand-duc avec des territoires allemands.

Dans d'autres conversations le comte de Cobenzel

offrait le consentement de l'Autriche à l'incorporation du Piémont à la France, sous la condition qu'elle abandonnerait toute l'Italie à la puissance de l'empereur. Il livrait aussi les arrangements de l'Allemagne au Directoire, pourvu qu'une grande partie de la Bavière fût attribuée à l'Autriche. De semblables propos n'appartenaient pas à une véritable négociation; ils constataient seulement que l'une et l'autre puissance voulaient des choses impossibles

Après dix-huit conférences, François de Neufchâteau signifia un *ultimatum* du Directoire et refusa de recevoir une note, qui en discutait les conditions; le comte de Cobenzel déchira la note et déclara que la conférence était rompue [1]. Il quitta Rastadt et retourna à Vienne, laissant M. de Lehrbach comme représentant de l'Autriche au congrès. Afin de montrer que les relations des deux pays ne cessaient point d'être amicales, les présents d'usage furent remis au comte de Cobenzel. Il reçut sur une boîte enrichie de diamants le portrait du général Bonaparte. Le Directoire ne prit pas garde que c'était déjà le reconnaître comme souverain. Il fut bientôt manifeste que l'Autriche se préparait à changer de système. A peine arrivé à Vienne, le comte de Cobenzel reçut la mission de se rendre à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Les événements de la guerre venaient compliquer et compromettre les négociations, qui déjà ne semblaient plus destinées à conserver la paix sur le continent. Les Anglais avaient tenté une descente à Ostende. Après avoir jeté quelques bombes dans la ville, ils avaient débarqué environ quatre mille hommes sur

1. 6 juillet 1798.

la côte : la garnison de Dunkerque les avait repoussés et avait fait deux mille prisonniers. L'escadre s'était de nouveau présentée devant Ostende, mais le commandant ayant menacé de faire fusiller les prisonniers si le feu continuait, les vaisseaux s'étaient retirés. Cette tentative démontrait ce que le cabinet anglais pouvait prévoir, c'est qu'avant d'envoyer une armée sur le continent, il fallait réussir à former une coalition contre la France.

Un fait plus grave et qui intéressait non-seulement l'Angleterre, mais tous les États européens, c'était la prise de possession de l'île de Malte.

Le ministère anglais s'était mépris sur les desseins du général Bonaparte. Il n'avait pas ignoré les préparatifs conduits avec tant d'activité dans les ports de la Méditerranée, non plus que les bruits publics qui indiquaient l'Orient comme but de l'expédition. Mais une telle entreprise lui avait semblé peu vraisemblable; il supposait qu'on avait voulu cacher par de fausses apparences le projet, qui se présente toujours à l'esprit lorsqu'il est question d'une descente en Angleterre : réunir les escadres de la Méditerranée, débloquer les ports de l'Océan et arriver dans la Manche après avoir rassemblé les flottes retenues à Cadix, au Ferrol, à Rochefort et à Brest, afin de protéger le passage d'une armée placée sur la côte qui fait face à l'Angleterre; c'est ce qu'a voulu plus tard Napoléon. Mais il ne s'en occupa point à cette époque. Ainsi renforcer le blocus de Cadix et croiser devant Toulon, telles furent les mesures prises par la marine anglaise. L'amiral Nelson n'avait encore sous ses ordres que trois vaisseaux, et au moment où l'expédition française sortit de Toulon,

une tempête avait forcé l'escadre anglaise à relâcher aux îles Saint-Pierre, au sud-ouest de la Sardaigne; pendant ce temps-là l'escadre française avait navigué le long de la côte orientale; ce fut seulement treize jours après son départ que Nelson, renforcé de dix vaisseaux, revint devant Toulon et sut que le blocus était désormais inutile.

Le 6 juin, la division sortie de Civita-Vecchia, qui n'avait pu rallier l'escadre de Toulon dans les eaux de la Corse et de la Sardaigne, parut devant Malte; conformément aux instructions qu'avait reçues le général Desaix, elle croisa devant le port sans demander autre chose que de prendre de l'eau, ce qui lui fut accordé.

Le 8, une autre division partie d'Ajaccio vint joindre la première; enfin, le 9, la grande escadre et les trois cents bâtiments de transport arrivèrent avec le général en chef.

Les agents qu'il avait envoyés depuis plusieurs mois lui avaient fourni des informations sur l'état de l'île de Malte. Il savait que plusieurs chevaliers, partisans de la révolution française, prévoyaient et désiraient l'abolition de l'Ordre, déjà divisé par des discordes intestines. Il était instruit de l'agitation répandue parmi la population, des intrigues qui y avaient été pratiquées par des émissaires anglais, autrichiens et russes. L'empereur Paul s'était fait décerner le titre de protecteur de l'Ordre et voulait devenir grand maître. Ce qui était plus manifeste encore, c'est que l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, autrefois si guerrier et si vaillant, avait perdu son énergie, ses traditions et ses habitudes. Le grand maître, Ferdinand de Hompesch, était un vieillard sans activité et sans décision. Vainement le bailli de Schenau, ministre de

l'Ordre près le congrès de Rastadt, avait-il écrit qu'un arrêté du Directoire ordonnait au général Bonaparte de prendre possession de l'île de Malte, aucun préparatif de défense ne fut fait; le grand maître traitait de chimériques les craintes que témoignaient quelques chevaliers; l'apparition des deux premières divisions françaises ne changea même rien à l'inertie aveugle du comte de Hompesch.

Enfin, quand l'escadre fut en vue[1], il devint impossible de se faire illusion. On s'occupa à la hâte des moyens de se défendre; mais les dispositions qu'on essaya de prendre étaient inhabiles et troublées par un désordre populaire, qui était déjà prévu depuis quelques jours; les milices criaient à la trahison, et leur indiscipline s'opposait aux mesures les plus nécessaires.

Le général Bonaparte envoya le consul de France demander l'entrée de la rade et des ports pour sa flotte; le grand maître convoqua le conseil et lui proposa de rejeter cette demande, qui lui paraissait un stratagème. Quelques chevaliers furent d'avis de ne point risquer un tel refus et de considérer comme sincère une proposition, qui n'était peut-être qu'un prétexte; c'eût été mettre le général français en demeure de manquer ouvertement de loyauté : par là on espérait se donner la chance de négocier avec lui et de ne pas être traités en vaincus. La majorité et le grand maître repoussèrent avec indignation cette opinion prudente; il fut répondu que les traités qui garantissaient la neutralité de Malte permettaient de recevoir quatre vaisseaux seulement.

Le général en chef n'attendait que cette réponse pour

1. 9 juin.

ordonner le débarquement et l'attaque. Dès qu'on vit les chaloupes se remplir de soldats, le tumulte de la populace devint de plus en plus insensé; l'autorité du grand maître était méconnue; tout se faisait en confusion; c'était avec précipitation et désordre qu'on s'occupait à porter dans les forts des approvisionnements de vivres et de munitions. Le général Bonaparte, habile à augmenter le trouble d'un ennemi effrayé et surpris, faisait tirer le canon sur toute la ligne. Des milliers de fusées se croisaient dans les airs; des fanaux placés au haut des mâts signalaient ses ordres aux bâtiments qui se mettaient en mouvement pour amener les soldats à la côte.

Le terrain avait été étudié d'avance; des plans levés par ordre du général Bonaparte lui servaient à choisir les meilleurs points de débarquement, à déterminer la direction de ses troupes, à désigner la ligne d'attaque.

Le débarquement, dont les apprêts avaient été faits avec tant d'éclat pendant la nuit du 9 au 10, fut effectué le 10 à la pointe du jour. A six heures du matin, une lettre du consul de France fut remise au grand maître : elle annonçait que le général Bonaparte était résolu à se procurer par la force ce qu'aurait dû lui accorder un Ordre qui portait le titre d'hospitalier. — « Je prévois l'impossibilité où se trouve l'Ordre de résister; il eût été à souhaiter, dans une si grave circonstance, que Votre Éminence, par amour pour ses chevaliers et pour la population de Malte, eût proposé quelque moyen d'accommodement. Le général se voit désormais en droit de traiter la ville en ennemie; elle n'a plus d'espoir que dans la loyauté du général Bonaparte. Il a donné les ordres les plus précis pour que la

religion, les mœurs et les propriétés fussent scrupuleusement respectées. » — Quelques moments après, le grand maître reçut une autre lettre; le commandeur de Bosredon lui écrivait qu'en faisant ses vœux, il s'était engagé à combattre les Turcs, mais non pas les Français; qu'ainsi il donnait sa démission. Le grand maître vit dans cette démarche le présage d'un autre danger. La rébellion n'était pas seulement dans le peuple; il envoya le commandeur de Bosredon en prison.

Il était trop tard pour s'opposer au débarquement. Un fort défendu par le chevalier de La Guérivière avait résisté pendant plusieurs heures à la division commandée par le général Desaix, mais avait été emporté; les divisions Baraguay-d'Hilliers et Vaubois n'avaient pas moins réussi en descendant à terre. Les troupes maltaises, les milices, les paysans, leurs femmes et leurs enfants s'enfuyaient pêle-mêle vers la cité Valette.

La Cité vieille, située au centre de l'île, dont elle était autrefois la capitale, fut occupée. Le général Bonaparte s'y rendit: il y empêcha tout désordre. Les églises furent respectées. Il accueillit avec bienveillance les autorités municipales, le clergé, les principaux de la ville, et ordonna la formation d'une garde nationale. Beaucoup de chevaliers avaient été faits prisonniers. — « Messieurs, leur dit-il, vous avez eu le courage de prendre les armes contre vos compatriotes, il faut avoir le courage de mourir; je ne veux point de vous pour prisonniers. Retournez à la cité Valette, puisqu'elle vous appartient encore. »

Pendant que les Français se rendaient maîtres de tout le territoire, la cité Valette était en proie au plus affreux désordre. La populace, dans son effroi et son

désespoir, tournait sa rage contre ses défenseurs, en accusant leur impuissance de trahison. Un chevalier fut massacré ; d'autres maltraités. Des Français établis dans la ville furent tués ; on les poursuivait à coups de fusil ; ceux qui leur donnaient asile étaient forcés dans leur domicile. Cette plèbe voyait partout des traîtres qui allaient ouvrir l'entrée de la ville aux ennemis. Pour calmer ces furieux, on ne trouva point d'autre moyen qu'une procession solennelle. La statue de saint Paul, patron de l'île, fut promenée devant les remparts.

Cependant les autorités municipales s'occupaient du salut de la ville. Il fut d'abord proposé dans l'assemblée des jurats de demander une suspension d'armes au général Bonaparte, en lui disant que c'était sans doute aux chevaliers qu'il faisait la guerre et non aux Maltais. Toutefois, avant d'en venir à cette démarche, une députation se rendit chez le grand maître. — « Je savais bien, dit-il, qu'il y avait un complot : le voilà qui éclate. » — Il eût voulu ne pas recevoir la députation ; mais ce refus était au delà de son courage.

Les chevaliers qui formaient le conseil de l'Ordre accueillirent avec indignation la demande des jurats et leur adressèrent d'insultantes paroles. — « Votre démarche est digne de la potence, disait le vice-chancelier ; si le grand maître m'en croyait, il vous ferait tous pendre en sortant d'ici. » — L'orateur de la députation ne se déconcertait pas. — « On pend les voleurs et les assassins, répondait-il, mais on écoute les députés de la nation. » — Il conjura respectueusement le grand maître de jeter un regard de compassion sur le malheureux pays qui avait toujours fait des vœux pour la prospérité de l'Ordre.

Les députés se retirèrent, mais déclarèrent qu'ils allaient attendre la délibération du conseil. La confusion y régnait autant que dans la ville; aucune discussion raisonnable, aucun avis praticable et salutaire ne pouvait y trouver place; c'était une conversation de vaines bravades et de propos désespérants. Le grand maître ne les écoutait point; consterné, abattu, il n'avait pas la force de s'arrêter à une décision; il était absorbé dans une vague et triste irrésolution.

La députation était pressante : elle réclamait une réponse. A cet instant on vint annoncer que deux chevaliers, ayant maltraité des volontaires qui s'employaient aux préparatifs de défense, avaient été victimes de leur orgueilleuse insolence; le peuple les avait massacrés.

Plusieurs des membres du conseil s'étaient retirés; le grand maître, qui avait eu constamment pour principale crainte une rébellion populaire contre l'Ordre, prit tout à coup sa résolution; il manda le consul de Hollande, le pria de se rendre auprès du général Bonaparte et de solliciter une suspension d'armes. Le consul était vieux et infirme; il écrivit une lettre. On en chargea M. de Melan, un jeune émigré français, qu'on intitula chancelier du consulat. Le grand maître lui remit en même temps une lettre adressée au commandeur de Dolomieu[1] pour le conjurer de s'entremettre auprès du général pour adoucir sa volonté et obtenir des conditions moins dures.

La réponse ne tarda point : — « Demain, à midi, disait le général Berthier, le général en chef enverra quelqu'un au palais du grand maître pour rédiger et signer la suspension d'armes. »

1. La lettre a été déposée à la Bibliothèque nationale.

Le commandeur de Bosredon fut aussitôt mis en liberté; la veille, le grand maître l'avait envoyé au cachot; les chevaliers l'avaient honni en demandant son supplice; maintenant on lui prodiguait des témoignages de confiance et d'amitié. Le 11 juin, à midi, arrivèrent au palais du grand maître le colonel Junot premier aide de camp du général Bonaparte, M. Poussielgue, qui avait déjà rempli une mission à Malte, et le commandeur de Dolomieu. Les chevaliers qui entouraient le grand maître ne cachèrent pas l'étonnement où ils étaient en voyant un membre de l'Ordre porteur des conditions qui sans doute allaient l'anéantir. — « Je suis ici, dit Dolomieu, parce que le général Bonaparte a cru faire une chose agréable au grand maître, qui lui-même a souhaité ma présence dans cette négociation. »

Le bailli de Penne demanda quel serait le préambule de la suspension d'armes. — « Quatre lignes suffiront, dit le colonel Junot, et Poussielgue va les écrire. » — L'acte fut en effet rédigé. Le général en chef accordait une suspension de vingt-quatre heures, et le grand maître s'engagea à envoyer des plénipotentiaires pour traiter de la capitulation.

Le bailli Frisari et le commandeur de Bosredon furent choisis pour cette mission : le grand maître pria le ministre d'Espagne d'assister à la conférence. Il fit de nouveau demander à Dolomieu d'interposer ses bons offices auprès du général en chef. Quatre plénipotentiaires devaient être nommés par les jurats pour stipuler au nom des Maltais. Un Français, chef de la secrétairerie d'État, nommé Doublet, en qui le grand maître avait beaucoup de confiance sans toutefois suivre ses conseils, fut chargé de défendre les

intérêts personnels du comte Hompesch. Il en était fort préoccupé; n'espérant plus sauver l'Ordre, il voulait recueillir à son profit quelques débris du naufrage. On lui conseilla de réunir le conseil, afin de donner aux plénipotentiaires des instructions précises et des pouvoirs limités. — « Il est trop tard, » répondit le grand maître. — Il était pressé de mettre un terme à cette longue et cruelle anxiété.

Les plénipotentiaires se rendirent à bord de *l'Orient*. — « Vous faites bien d'arriver, messieurs, dit le général, le bombardement allait commencer. » — Ces paroles furent prononcées avec un accent de politesse bienveillante. L'article premier prononçait la cession de Malte à la république française. La discussion ne fut pas permise, et l'on imposa silence à M. Doublet qui voulait faire quelques objections. S'il avait été question de droit, les plénipotentiaires auraient pu dire que la souveraineté de Malte appartenait au roi des Deux-Siciles. La donation de Charles-Quint donnait à l'Ordre un titre pour occuper l'île, mais n'avait point concédé la toute propriété. — L'article 2 assurait une pension au grand maître. M. Doublet représenta qu'elle était modique. — « Eh bien, dit le général, écrivez que la république française emploiera son influence au congrès de Rastadt pour faire obtenir au comte Hompesch une principauté équivalente à celle qu'il va perdre. Il ne le mérite guère pourtant. Il n'aime pas la France, et nous connaissons ses liaisons avec la Russie. »

M Doublet expliqua comment l'Ordre, afin de conserver les domaines qu'il possédait dans les provinces de Pologne conquises par la Russie, avait dû créer une langue russe et reconnaître l'empereur Paul pour

grand prieur. Le général Bonaparte, toujours curieux de connaître avec exactitude les détails d'une affaire, écouta attentivement cette explication. — « Tout ce que vous venez de dire, répondit-il, n'empêche pas de croire que la Russie a depuis longtemps des vues sur Malte, et c'est pour prévenir l'accomplissement de ce projet, que nous avons voulu nous en emparer. » — La discussion continua, M. Doublet affirmant toujours que l'Ordre n'aurait jamais pu consentir à passer sous la domination d'un prince schismatique. — « Au surplus, reprit le général, que cela soit ou ne soit pas, nous y avons pourvu. »

Le commandeur de Bosredon n'avait pas tenté de défendre l'existence de l'Ordre, mais il demanda que l'autorisation de rentrer en France donnée aux chevaliers français qui résidaient à Malte, fût étendue à ceux qui se trouvaient en pays étrangers. Le général Bonaparte répondit : — « Quant à moi, je voudrais que cette permission fût donnée à tous, mais le Directoire n'est point de cet avis ; si je consentais à cet article, il le déclarerait nul, pour les uns comme pour les autres. Beaucoup de vos messieurs ont servi dans l'armée de Condé et ne faisaient pas quartier à nos soldats. Si je fermais les yeux en prenant une mesure générale qui sauverait les coupables, je serais cause qu'une injustice serait commise contre les innocents. » — L'article 4 promettait une pension de sept cents francs à chacun des chevaliers français. — La république française s'engageait à employer ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe, pour qu'elles maintinssent aux chevaliers de leur nation l'exercice de leurs droits sur les biens de l'ordre de Malte situés dans leurs États. — Les chevaliers conservaient les

domaines qu'ils possédaient dans les îles de Malte et du Goze, à titre de propriété particulière.

La convention fut portée à la ratification du grand maître ; il se hâta de la donner. Les conditions lui étaient profitables, et il parut que c'était pour lui la seule question. S'il eût voulu résister, non pas même à l'attaque de l'armée française, mais seulement aux exigences qu'il ne discuta point, il aurait obtenu une capitulation plus honorable. Le général Bonaparte voulait s'emparer de Malte, mais il eût été assez disposé à conserver l'Ordre, en lui assignant un autre établissement : peut-être, dans l'île d'Elbe. Il se serait même contenté d'occuper la cité Valette et l'île : un siége long et difficile lui était impossible et ne se conciliait pas avec son entreprise sur l'Égypte ; il réussit donc au delà de son espoir, et comme toujours, il sut tirer des circonstances l'avantage qu'il n'avait pas même prévu.

Le 12 juin, le général Bonaparte fit son entrée dans la cité Valette, déjà occupée par un régiment français. Il refusa de monter dans le carrosse à six chevaux que lui envoyait le grand maître, et traversa à pied et entouré de son état-major, cette ville qui, peu d'heures auparavant, était livrée à un désordre tel, que M. Poussielgue avait écrit au général en chef que la troupe ne devait y pénétrer qu'avec beaucoup de prudence et de précaution. La population, et surtout les habitants de la campagne qui accouraient, étaient exaspérés à la pensée d'une capitulation. Les chevaliers et le grand maître tremblaient d'effroi ; un incident pouvait, au milieu de ce tumulte, rompre toute négociation.

Le général en chef se rendit à l'hôtel de ville ; il or-

donna aux jurats de continuer leurs fonctions. Déjà il avait écrit à l'évêque, pour le remercier d'avoir employé son influence à apaiser les esprits et à maintenir le bon ordre. Deux jours après, le grand maître vint faire une visite au général, qui ne s'était point présenté chez lui. Ce fut une triste cérémonie; entouré de ses chevaliers humiliés de cette démarche et honteux de leur grand maître, le successeur des d'Aubusson et des Lavalette, pâle, troublé, timide, parut devant le vainqueur. L'entrevue ne dura que peu d'instants. Le général l'accueillit froidement, sans aucune parole de consolation, sans pitié pour un malheur, qui ne méritait pas d'être honoré. Il termina cette conversation en l'invitant à quitter Malte le plus promptement possible. Le comte Hompesch partit en effet deux jours après, à bord d'un bâtiment français que convoyait une frégate.

Quatre chevaliers avaient été massacrés par la populace; seize suivirent le grand maître; vingt et un obtinrent la permission de rester dans l'île à cause de leur vieillesse ou de leurs infirmités; neuf furent employés à Malte par le gouvernement français; quarante-quatre s'attachèrent à l'armée française, où le général Bonaparte, touché de leur détresse, leur proposa de servir; soixante-quatorze reçurent des passeports pour rentrer en France. Les chevaliers qui n'étaient pas Français se dispersèrent en Italie ou retournèrent dans leur patrie.

L'étonnement fut grand dans l'armée francaise, lorsqu'elle vit les formidables ouvrages qui défendaient la ville et le port. — « Nous sommes heureux qu'il y ait eu quelqu'un pour nous ouvrir la porte, » disait le général Cafarelli.

Le général Bonaparte avait peu de temps à donner aux règlements intérieurs de sa nouvelle conquête. Les moments étaient précieux pour arriver au but de son voyage sans rencontrer la flotte anglaise. Un de ses premiers soins fut de rendre à la liberté deux mille forçats retenus au bagne ou employés au service des chevaliers; ils n'étaient point tenus dans cet esclavage en vertu de jugements rendus par une justice légale et régulière; presque tous étaient des prisonniers turcs, barbaresques ou siciliens faits sur les pirates. La plus grande partie fut embarquée sur les vaisseaux de l'escadre pour servir comme matelots; les autres durent être renvoyés dans le pays dont ils étaient natifs. — Suivant les instructions du Directoire, les marchandises anglaises, russes et portugaises furent saisies; les immenses arsenaux furent inventoriés.

L'autorité suprême fut placée aux mains du général commandant la garnison française. Une sorte de gouvernement constitutionnel fut placée au-dessous de ce pouvoir supérieur. Les principes d'égalité furent proclamés. Une commission législative de neuf membres déléguait l'autorité administrative à son président, assisté de deux conseillers. Ce bureau était renouvelé tous les six mois. — Il y avait ainsi communauté entre les deux pouvoirs; mais le véritable pouvoir exécutif était le commissaire du gouvernement français.

L'île fut divisée en cantons, où l'administration locale était confiée à un conseil municipal et le premier degré de juridiction à un juge de paix. Au total, ce règlement constitutionnel n'avait rien de contraire aux habitudes des Maltais et leur accordait plus de liberté qu'ils n'en avaient auparavant.

Leurs sentiments et leurs croyances furent moins

prudemment ménagés par les changements que le conquérant apporta dans l'ordre ecclésiastique. L'opinion révolutionnaire, les intentions du Directoire, et peut-être davantage encore la volonté de créer des ressources financières à l'administration française l'emportèrent sur les sages conseils de l'évêque et sur la prudence habituelle du général Bonaparte. — Tous les prêtres qui n'étaient pas natifs de Malte furent privés de leurs bénéfices ou de leur cure. Aucune ordination ne devait être faite, tant que tous les prêtres maltais ne seraient pas pourvus d'un emploi. — Les vœux religieux ne pouvaient être prononcés avant l'âge de trente ans. — Il ne pouvait y avoir plus d'un couvent du même ordre religieux. Les biens des couvents que cette réduction rendrait vacants devaient être affectés au soulagement des pauvres. — Le nombre des chanoines était réduit. — L'évêque n'exercerait d'autre juridiction que la police des ecclésiastiques. — L'acte de mariage passait dans les attributions de l'autorité civile. — Les ecclésiastiques ne devaient recevoir aucun argent pour l'administration des sacrements. — Il était interdit aux ecclésiastiques et aux citoyens de recourir, en aucun cas, à l'autorité du Pape ou d'un métropolitain.

L'autorisation légale du culte grec et la tolérance accordée aux juifs par droit, furent peut-être les mesures qui choquèrent davantage une population accoutumée à un respect exclusif pour le culte catholique.

Une organisation de milice et de canonniers gardes-côtes ne fut pas le moindre soin du général Bonaparte. Il était facile de prévoir que Malte aurait bientôt à soutenir des attaques et un siége. — Les impôts furent

maintenus tels qu'ils étaient; mais le tarif des douanes et des impôts de consommation devait être modifié. Au total, l'administration française imposait de moindres charges aux habitants, mais elle prenait possession des domaines qui appartenaient à l'Ordre, pour en toucher les revenus ou les vendre.

Une attention particulière fut donnée à l'instruction publique fort négligée sous le règne des chevaliers : des écoles et des chaires de sciences et de langues orientales furent instituées. Soixante enfants appartenant aux familles les plus considérables devaient être envoyés en France pour y être élevés aux frais de l'État.

Un assez grand nombre de Grecs étaient établis à Malte. Ils se montrèrent favorables à l'invasion et à la suppression de l'Ordre; ils avaient courageusement donné asile à des Français poursuivis par la populace. Le général leur en témoigna sa reconnaissance et leur accorda une protection spéciale. Mais il prescrivit que tous ceux qui entretiendraient des relations avec la Russie seraient condamnés à mort.

Cette œuvre de gouvernement et d'administration fut accomplie en moins d'une semaine, avec autant de réflexion, d'exactitude, d'information que pouvait en comporter un si court espace de temps. Le général Vaubois fut laissé pour gouverneur de l'île; M. Regnauld-de-Saint-Jean-d'Angély, pour commissaire du gouvernement; le commandeur de Bosredon, pour président de la commission. Sa conduite lui avait valu la confiance du général Bonaparte, mais non pas l'estime et la considération des Maltais.

L'escadre mit à la voile le 19 juin. Il y avait un mois qu'elle avait quitté la côte de France.

Malte était le troisième État envahi par les armées françaises depuis la paix de Campo-Formio. L'ordre de Malte était le troisième gouvernement aboli par la politique révolutionnaire. Il y avait cette fois prise de possession d'un territoire. Non plus que Rome ou la Suisse, Malte n'était point en guerre avec la France; aucun grief réel ne pouvait être allégué pour justifier ces conquêtes exécutées, pendant qu'un congrès était assemblé pour régler des conditions destinées à maintenir la paix de l'Europe.

De tels changements dans la situation générale ne produisaient pas sur la politique des cabinets européens un effet soudain et manifeste. Le cabinet de Vienne, ou plutôt le comte de Cobenzel, avait peut-être été prévenu d'avance, par les conversations intimes du général Bonaparte, des invasions qui venaient d'être exécutées; peut-être avait-il espéré que l'Autriche partagerait avec la France les avantages de ce remaniement des territoires européens; par l'événement, ces promesses n'avaient été qu'un vain leurre. Le général Bonaparte n'avait plus voulu imposer ses projets et ses volontés au congrès de Rastadt; il n'avait pas trouvé le moment opportun pour s'emparer du gouvernement de la république française. Les plénipotentiaires conventionnels étaient loin d'avoir une politique semblable à la sienne. Ainsi l'Autriche n'obtenait rien et ne recevait pas le prix de sa complaisance. Aussi, se préparait-elle prudemment à une nouvelle guerre et allait rentrer dans une coalition beaucoup plus dangereuse pour la France que la première.

Cette disposition de la cour de Vienne pouvait être devinée. Elle était la conséquence nécessaire de la con-

duite du Directoire; elle fut évidente lorsqu'on sut la mission qu'avait reçue le comte de Cobenzel. C'était ce qui donnait une grande importance au poste que Siéyès avait accepté : il était chargé de parer au plus grand danger, qui pût menacer la République. Puisqu'on se risquait à une rupture avec l'Autriche, il fallait obtenir l'alliance de la Prusse, ou du moins maintenir sa neutralité.

Le roi Frédéric-Guillaume II était mort le 16 novembre 1797; ce prince, qui avait d'abord été de tous les souverains coalisés contre la France le plus animé et le plus sincère dans son désir d'étouffer la Révolution, s'était bientôt après retiré de la guerre; puis avait traité avec la République et suivi constamment un système de neutralité. Sa confiance pour les conseillers, dont l'influence avait contribué à lui faire adopter cette ligne de conduite, était restée invariable. Frédéric-Guillaume III, son fils et son successeur, avait vingt-sept ans, lorsqu'il monta sur le trône; c'était un prince sensé, modeste, d'un caractère calme, de sentiments honorables, d'une vie régulière, peu expansif et, sous une apparente timidité, ne manquant pas de résolution et de fermeté. Il garda les ministres et les conseillers de son père, et parut déterminé à continuer le même règne, sans avoir la prétention de se montrer sous un aspect nouveau. Le bien connaître, pénétrer les opinions et les pensées que peut-être il cachait sous sa froideur, c'était une des instructions données à Siéyès.

Le représentant de la république française arriva à Berlin le 20 juin 1798. Le roi était absent; il était allé se montrer à ses sujets des provinces de la vieille Prusse et à ses nouveaux sujets, les Polonais de Varsovie et de Posen : il était de retour huit jours après. Siéyès

eut son audience le 29 juin. En remettant ses lettres de créance, il prononça un discours que sa renommée, sa situation politique et les circonstances recommandaient à l'attention publique. Lui-même, en l'envoyant au ministre des relations extérieures, indiquait ce qui avait été surtout remarqué. — « J'ai parlé de moi beaucoup plus qu'il n'eût été décent de le faire en toute autre circonstance. » — Quelle que fût la circonstance, Siéyès, quand il rompait son silence, croyait toujours que c'était un événement; il pensait que son ambassade à Berlin en était un très-grand. — « J'ai accepté cette mission, parce que je me suis constamment prononcé, dans ma patrie et au milieu de toutes les fonctions auxquelles j'ai été appelé, en faveur du système qui tend à unir par des liens intimes les intérêts de la France et ceux de la Prusse; parce que les instructions que j'ai reçues étant conformes à mon opinion politique, mon ministère doit être franc, loyal, amical, convenable en tout à la moralité de mon caractère; parce que ce système d'union, d'où dépendent la bonne position et le salut peut-être d'une partie de l'Allemagne, eût été celui de Frédéric II, grand parmi les rois, immortel parmi les hommes; parce que ce système enfin est digne de la raison judicieuse et des bonnes intentions qui signalent le commencement de votre règne. Puissent mes espérances n'être point vaines, et mes sentiments bien connus à cet égard être regardés par Votre Majesté comme un titre de plus à la confiance de ses ministres! »

Le roi de Prusse ne sembla point remarquer que ce discours lui était adressé de haut; il s'entretint pendant environ une demi-heure avec Siéyès; ce qui étonna un peu les gens de la cour, car telle n'était pas

l'habitude du roi. — « La conversation fut embarrassée et peu significative, » écrivit Siéyès.

La société aristocratique de Berlin ne montra pas les mêmes égards pour le plénipotentiaire du Directoire, pour l'abbé Siéyès, un révolutionnaire, un régicide. Il avait assez de discernement et de connaissance du monde pour n'avoir pas espéré d'y trouver un accueil bienveillant. Aussi ne l'avait-il pas recherché. Mais il savait conserver la dignité de sa position et de son caractère. Ses manières étaient simples, sans avoir rien d'une grossièreté démocratique; il ne s'entourait d'aucun faste de représentation; il s'isolait, tenait à distance ceux qui auraient voulu l'aborder, parlait peu. Sans choquer les règles de l'étiquette, il s'en montrait étonné, dédaigneux, mais point irrité : son pédantisme orgueilleux, le sentiment manifeste de sa supériorité imposait des égards aux grands airs de l'aristocratie. La haine qu'il avait toujours portée aux « héréditaires, » comme il appelait la noblesse, s'accroissait par les rapports qu'il avait avec eux. — « Ils sont, écrivait-il, plus fiers, plus sensibles, plus excités que jamais, et d'ailleurs capables de tout. »

Il n'avait aucun rapport avec les personnages considérables qui passaient pour amis de la France, pour favorables au système de neutralité. — « On leur dit que je suis fort raisonnable; ils le croient : mais un révolutionnaire, un régicide! »

L'aversion des généraux et des officiers était plus prononcée encore. M. Caillard, auparavant ministre de France, engagea le maréchal Mollendorf à faire connaissance avec son successeur. — « Je refuse et sans phrase, » répondit le vieux compagnon de Frédéric II.

Siéyès avait compté sur l'opinion de la classe secondaire et sur la colonie française établie à Berlin depuis la révocation de l'édit de Nantes. Mais on craignait de se compromettre; la police était vigilante, moins encore que la méfiance soupçonneuse du parti aristocratique.

Sous un gouvernement, où les princes et les courtisans auraient été mêlés aux affaires, où les ministres auraient été faits et défaits par l'intrigue, où le souverain n'aurait pas accordé une confiance entière et loyale à ses conseillers, des relations intimes avec un prince de la famille royale auraient peut-être donné de l'influence à Siéyès. Il avait reçu du prince Henri un accueil empressé et flatteur. Le frère du grand Frédéric, celui qui avait eu une grande part de gloire dans la guerre de Sept ans, fut bientôt en rapports de confiance avec l'envoyé de la République. Il était grand ami de la France, et conservait de la reconnaissance pour l'accueil qu'il y avait reçu en 1788, lorsqu'à la veille de la Révolution les amis de la liberté, de la philosophie et des lettres l'avaient entouré de leurs hommages. Son opinion fut contraire à la coalition; l'horreur que lui inspira le 10 août et la Terreur ne l'empêchèrent pas de souhaiter et de conseiller la paix avec la France dès qu'elle fut possible. Ce fut lui qui, jouissant à ce moment de toute la confiance de son neveu Frédéric-Guillaume II, dirigea les négociations de Basle. Il était resté dans les mêmes opinions et les mêmes sentiments : il voulait le maintien de la neutralité; il se méfiait de l'Autriche et détestait la Russie. Il conseillait le ministre de France dans ses démarches et lui indiquait le langage qu'il avait à tenir; il l'informait des difficultés qu'il rencon-

trerait, des dispositions actuelles de l'Autriche, des projets de la Russie, du plan de campagne qui serait vraisemblablement adopté. Tels étaient les sujets de ses entretiens avec Siéyès. Il lui remit une note sur les forces de l'armée russe.

Mais le roi de Prusse régnait trop sagement pour céder aux influences de sa famille. Il la tenait complétement étrangère à son gouvernement; la tradition de Frédéric II n'admettait pas d'incertitude et de tiraillement dans l'exercice de l'autorité royale. Frédéric-Guillaume III avait choisi sa politique et ses ministres, il y tenait; on ne pouvait pas même essayer de le détourner de la route qu'il avait prise : ainsi passer de la neutralité à une alliance avec la république française était un point aussi impossible à obtenir de lui que de l'associer à une coalition nouvelle contre la France; il prenait en mauvaise part les efforts tentés dans un sens comme dans l'autre.

S'il eût écouté l'opinion de sa cour, de l'aristocratie et de son armée, il aurait cédé sans hésiter aux instances de la Russie.

Paul I[er], en même temps qu'il faisait remettre par son ambassadeur au cabinet de Vienne des notes pour le décider à une rupture avec la France, avait envoyé le prince Repnin à Berlin, pour obtenir l'accession du roi de Prusse à la coalition.

Le prince Repnin était ce même général que l'impératrice Catherine avait envoyé en Pologne, à l'époque du premier partage, et dont l'insolente et dure tyrannie est restée célèbre[1]. Depuis, il s'était distingué dans la guerre contre les Turcs, qu'il termina, en signant la

1. *Histoire de Pologne*, par Rulhière.

paix de Kaïnardgi. Il avait pris part au congrès qui régla à Teschen la succession de Bavière. Disgracié par Catherine vers la fin de son règne, il venait d'être élevé par Paul Ier au grade de feld-maréchal. En le choisissant pour cette mission, l'empereur de Russie entendait assurément qu'il lui donnât le caractère hautain, absolu, tranchant, qu'il convient quelquefois à la politique russe d'employer en signifiant les volontés impériales à une puissance, qu'on espère intimider. Paul Ier s'était persuadé que le prince Repnin remplissait toutes les conditions nécessaires pour faire impression sur un roi jeune, récemment monté sur le trône, qui n'avait point d'expérience, et qui passait pour doux et tranquille. En ne lui conférant point de pouvoirs diplomatiques, et l'envoyant à titre de voyageur, il lui ôtait les embarras de la responsabilité et lui donnait la possibilité de relations directes avec le roi; car, en Prusse, les membres du corps diplomatique ne sont admis en sa présence que dans de rares occasions, tandis que les voyageurs de distinction sont habituellement invités à la cour et même dans l'intimité du roi.

Le prince Repnin était arrivé le 18 mai à Berlin avec une nombreuse et brillante suite; son entrée fut presque triomphale. Il fut présenté au roi par le ministre de Russie, mais n'eut point d'audience. Il remit au ministre d'Haugwitz une note assez semblable à celle qu'avait reçue le cabinet de Vienne. Après avoir dit tous les dangers dont la révolution française et ses armées menaçaient l'Europe, l'envoyé russe ajoutait : — « Que la Prusse adhère à l'alliance dont la Russie et l'Angleterre forment le nœud, l'Autriche s'y joint à l'instant même, et l'Europe est sauvée. »

M. d'Haugwitz répondit que le cabinet de Berlin était fort résolu à s'opposer aux prétentions de la France, et à défendre l'indépendance et les territoires de l'Allemagne; mais que, s'il obtenait satisfaction sur ce point, il continuerait à suivre un système de neutralité auquel la Prusse était redevable de son repos et de sa prospérité.

Le roi partit pour Kœnisberg et Varsovie, sans donner lieu de penser qu'il se préoccupât de ce séjour du prince Repnin à Berlin.

Il semblait donc que sa mission ne dût pas avoir de résultat; mais la situation de l'Europe était si précaire, les événements avaient un cours si précipité que la volonté du roi de Prusse pouvait changer d'un jour à l'autre. Le prince Repnin ne quitta point Berlin. Il y tenait un grand état, y était fort en vue, ne cachait pas l'objet de sa mission, parlait hautement de ce que la Prusse devait faire et s'efforçait de rallier l'ancien parti qui avait entraîné le feu roi dans la guerre de 1792. Mais la forme du gouvernement de la Prusse et le caractère du nouveau roi ne comportaient pas le mouvement, ni l'existence d'un parti. Les opinions étaient exprimées avec liberté dans les entretiens de la vie privée et dans les coteries de salon, mais n'avaient aucun accès dans la gestion des affaires. Ainsi l'envoyé russe n'eut d'autre succès, que de donner une plus grande vivacité à l'aversion de la noblesse et des militaires contre la France révolutionnaire.

Il chercha à s'adresser aussi à une opinion moyenne qui, sans être opposée à la paix, sans blâmer ouvertement la neutralité, s'inquiétait et s'affligeait de la condescendance de la Prusse pour le gouvernement français et de la situation isolée qu'elle avait prise en

Europe. Le baron d'Hardenberg était le représentant de cette opinion. Il avait négocié et signé le traité de Basle, qui n'avait pas été ce qu'il aurait voulu, mais dont il avait reconnu la nécessité. Il avait désapprouvé avec prudence et réserve la conduite politique qui s'en était suivie; il n'avait pas la faveur du roi et n'était pas un de ses conseillers, quoiqu'il fût ministre directeur de l'administration des provinces de Franconie, de Westphalie et de Neufchatel. Au total, il jouissait d'une haute considération. Le prince Repnin chercha à le séduire par les flatteries qu'il lui prodigua en son nom et de la part de son maître, sans parvenir à le rendre favorable aux idées de rupture avec la France et de nouvelle coalition.

En s'opposant formellement aux prétentions que la France produisait au congrès de Rastadt, le roi de Prusse avait écouté les avis du baron d'Hardenberg. Il pensait que, pour le moment, cette détermination était la seule qui fût essentielle, parce qu'elle ralliait autour de la Prusse tous les États secondaires de l'Allemagne, et les garantissait contre la toute-puissance de la France et les trahisons secrètes de l'Autriche. C'était, en effet, le danger qui paraissait au cabinet de Berlin le plus menaçant; il était animé de rancune et de méfiance contre l'Autriche.

Tel était le principal obstacle aux projets d'une coalition de toutes les puissances de l'Europe; mais l'insistance hautaine des plénipotentiaires français à Rastadt venait en aide aux efforts de l'Angleterre et de la Russie. Il était impossible que l'Autriche ou la Prusse, et peut-être toutes les deux, ne prissent pas les armes pour arrêter les progrès d'une domination, qui menaçait l'Europe.

La note, suggérée par le baron d'Hardenberg, avait été remise par le ministre prussien à Rastadt aux plénipotentiaires du Directoire.

« Les diverses propositions qu'ils avaient présentées au congrès avaient été vues avec la plus grande surprise par le roi; il se flattait, disait la note, que la France changerait de sentiment et se désisterait de pareilles prétentions, si elle désirait sincèrement rester sur le pied de l'amitié et de la bonne intelligence. » — « Le roi est certainement bien éloigné d'entrer dans une nouvelle coalition contre la France; Sa Majesté aime aussi à croire que la République n'annoncera point des vues inquiétantes par une contenance offensive. »

Pendant la conférence de Seltz, le cabinet autrichien n'avait pu rester sous tout soupçon d'être complice du Directoire dans des projets qui auraient bouleversé l'Allemagne : ainsi le comte de Cobenzel, par une sorte de bulletin distribué aux membres du congrès, avait affirmé que l'empereur ne séparerait point sa cause de celle de l'empire ; qu'il ne voulait pas agrandir ses États aux dépens de l'Allemagne, et qu'il refusait tous les avantages que lui offrait le gouvernement français.

La rupture de la conférence témoignait avec encore plus d'évidence que tout concert entre le gouvernement français et le cabinet autrichien avait cessé. Lorsque, aussitôt après son retour à Vienne, le comte de Cobenzel fut chargé d'une mission pour Berlin et pour Saint-Pétersbourg, on ne pouvait plus douter que la situation politique était entièrement changée. Berlin devenait en ce moment le centre où allaient se traiter les plus grands intérêts de l'Europe. Le Directoire n'avait plus à choisir entre l'Autriche et la Prusse; ne pouvant guère espérer une alliance avec le roi Frédéric-Guil-

laume, il fallait se borner à maintenir la neutralité. De nouvelles recommandations en ce sens furent envoyées à Siéyès, afin qu'il entretînt la méfiance et l'éloignement entre les deux cours; il fut même chargé de donner communication à M. d'Haugwitz des articles secrets du traité de Campo Formio.

Le comte de Cobenzel arriva le 3 août à Berlin. — « Quelle différence, écrivait Siéyès, entre l'arrivée d'un ministre autrichien et d'un ministre français! Du moment que M. de Cobenzel a mis le pied à terre, tous les salons parlent de guerre contre la République, tous les propos sont autrichiens. »

Le but de sa mission n'était point caché. Dès le premier moment, il se mit en rapport avec le ministre d'Angleterre et le prince Repnin.

La mission autrichienne ne devait pas obtenir plus de succès que la mission russe. M. de Cobenzel fut reçu trois fois en audience par le roi, sans ébranler un instant sa résolution. — « Je romprai la neutralité, disait-il, contre celui qui me pressera trop de prendre son parti. »

M. d'Haugwitz répondait aux instances ou, pour parler plus exactement, aux injonctions du prince Repnin : — « Nous n'avons manqué ni à nos amis, ni à nos alliés; nous ne nous brouillerons ni avec vous, ni avec la République. Soyez sûr que nous n'avons pas voulu nous allier avec elle. » — « Et vous avez bien fait, répondit l'envoyé russe; mon empereur regarderait la signature d'un tel traité comme une déclaration de guerre. Les armées russes sauraient combattre ses ennemis, et même ses faux amis. »

La négociation fut plus facile entre le prince Repnin et le comte de Cobenzel : ils signèrent le 10 août une

convention préliminaire d'après laquelle une armée de trente mille Russes allait entrer en Galicie comme auxiliaire de l'Autriche. Le prince Repnin partit cinq jours après pour Vienne. — « Nous ferons la guerre à la France avec vous, sans vous ou contre vous. » — Tels furent ses adieux aux Prussiens.

Siéyès avait reconnu, bientôt après son arrivée, qu'il n'obtiendrait rien de plus que la neutralité. A supposer que le Directoire voulût maintenir la paix, elle ne pouvait être conservée, si la situation restait la même. La Russie, l'Autriche et l'Angleterre disposaient d'une masse de forces assez grande pour tenter, avec espérance de succès, une guerre contre la France, seule et sans alliés. Ainsi c'était avec raison que Siéyès écrivait : — « La Prusse, quand elle serait de bonne volonté, ne peut nous donner la paix; l'Autriche le peut, même quand elle ne serait pas de bonne foi. »

C'était dans cette idée que le traité de Campo Formio avait été signé. Le général Bonaparte avait voulu lier l'Autriche et la France par des intérêts communs. Le Directoire n'avait pas compris cette pensée; il ne croyait à la possibilité d'une sincère alliance avec aucune puissance de l'Europe, et il citait à l'appui de cette opinion une parole de M. d'Haugwitz : — « Nos véritables intérêts sont ceux de la monarchie contre le système républicain. Entre monarchies on peut guerroyer, mais on ne veut pas se détruire. »

L'envoyé du Directoire à Berlin n'avait donc qu'un rôle d'observation; sans s'écarter des convenances; en conservant un langage réservé et rare, il se confirmait tous les jours dans son antipathie pour les vieilles sociétés, pour les supériorités héréditaires. Il voyait

sans crainte, et comme une nécessité découlant de la force des choses, le renouvellement d'une guerre européenne; sa correspondance fut d'abord écrite par cette vue.

— « Si la guerre recommence, vous ne la finirez que pour la voir recommencer encore, et ainsi de suite, à moins d'adopter et d'amalgamer avec les opérations militaires un plan de républicanisation différent de celui qu'on a suivi. »

Il regrettait qu'on n'eût pas républicanisé l'Italie entière. A en juger par sa correspondance, on pouvait croire que, conformément à son esprit abstrait et absolu, il ne concevait pas une autre politique qu'une domination pleine et entière de la France sur l'Europe soumise ou renouvelée. Ainsi, il proposait au Directoire, comme moyen de réduire l'Angleterre, le blocus continental depuis Gibraltar jusqu'au cap Nord.

C'était aussi la politique du Directoire, non point par théorie et déduction logique, mais par entraînement et en suivant le cours des passions révolutionnaires. Au contraire, tout extrême que Siéyès était, théoriquement, il pouvait, en présence du danger et selon l'occasion, user de ménagements et dévier de la route qu'il croyait indiquée par les principes; tandis que le Directoire, bien qu'il fût souvent effrayé de la perspective d'une guerre contre l'Europe; bien qu'il flottât entre la prudence et la témérité, s'abandonnait à son désir d'étendre partout le pouvoir despotique qu'il exerçait en France et de l'employer au profit des intérêts et des opinions révolutionnaires. Partout où il dominait, on voyait régner à la fois la tyrannie et le désordre. Il avait anéanti Venise, livré Gênes à l'anarchie; il ravageait et dépouillait la

Suisse; il avait réuni Genève ; pas une république n'avait échappé à ses coups.

La république cisalpine venait à peine de naître. Elle était l'œuvre de la France. Elle lui avait emprunté sa constitution; pourtant, elle ne fut pas à l'abri des coups d'État du Directoire. La politique française avait suivi à Milan la même marche qu'ailleurs. D'abord le désir de l'indépendance, l'amour de la liberté avaient été favorisés; mais au début d'une révolution, ces sentiments sont professés par deux sortes d'hommes bien différents : les uns inspirés par un esprit éclairé, une âme généreuse, le besoin de la justice, la dignité personnelle; les autres portés au désordre, ennemis de l'ordre social, animés d'orgueil et d'envie, ou préoccupés d'intérêts individuels. Comme avec ceux-là il n'y a moyen de rien établir et de rien régler, les agents français, et avant eux le général Bonaparte, s'étaient adressés aux vrais et honorables libéraux, aux aristocrates de situation ou d'esprit. Mais ils rencontraient dans cette classe une opinion sincère, un caractère noble, un patriotisme d'indépendance, et non point la docilité du vulgaire, servile quand il n'est pas révolté. Ainsi, l'administration française se plaignit bientôt de ce parti modéré et libéral, qui avait, à Milan, ses représentants dans le directoire cisalpin et dans les deux Conseils législatifs.

Une occasion importante se présenta. Un traité entre les républiques française et cisalpine avait été négocié et signé à Paris. — Il y était stipulé, que la Cisalpine ayant demandé qu'un corps de troupes françaises fût laissé provisoirement sur son territoire, afin de la protéger et de la défendre, la France y maintiendrait une

armée de vingt-deux mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cents de cavalerie, cinq cents d'artillerie. Pour solder cette dépense, la Cisalpine s'engageait à payer dix-huit millions à la France. Un autre article portait que les troupes italiennes seraient sous le commandement du général de l'armée française. Visconti, ambassadeur de la Cisalpine, s'était d'abord refusé à souscrire ces conditions; elles lui semblaient ne pas laisser à la nouvelle république l'indépendance qui lui avait été promise. Le ministre du Directoire lui répondit que la république française avait créé la Cisalpine et pouvait ne la point laisser subsister. Aucune réponse n'était possible contre un tel argument: Visconti signa.

L'indignation fut grande à Milan. Les Conseils législatifs ne voulaient pas approuver le traité. Le général Berthier était alors à Gênes. Il écrivit que le salut de la Cisalpine dépendait de la ratification; en même temps, on répandait le bruit que la République recevrait de nouveaux agrandissements.

Ces menaces et ces promesses déterminèrent la ratification; mais les discussions furent vives et les opposants étaient entourés des hommages du public.

Le général Brune, qui commandait l'armée d'Italie, exigea la démission de deux directeurs, qui tous les deux avaient eu la confiance du général Bonaparte, le célèbre médecin Moscati et le savant Paradisi. — On fit aussi une épuration du Corps législatif; c'était un 18 fructidor accepté docilement et sans violence. Ce ne fut pas le dernier. Les agents envoyés par le Directoire s'entremettaient dans le gouvernement, favorisaient un parti ou un autre, projetaient des changements à la constitution; si le général Brune était d'opinion

contraire, on en référait à Paris, et, selon la décision suprême, des décisions et des épurations étaient commandées.

La république romaine était encore plus désordonnée, plus étrangère aux mœurs et aux opinions du pays, plus livrée aux exactions des commissaires français ; des révoltes éclataient, tantôt dans une province, tantôt dans une autre. C'était de ce centre de révolution que partaient les menaces contre le royaume de Naples. Le gouvernement napolitain pouvait craindre à tout instant qu'une insurrection ne fût suscitée dans ses États, et qu'ils ne fussent envahis par un corps d'armée. Sur sa frontière, dans les Abruzzes, le long du Garigliano, on entendait le cri : « Vive la république ! » On voyait flotter le drapeau tricolore et dresser les arbres de liberté. En même temps, arrivaient sur le territoire napolitain, non-seulement les cardinaux, la prélature et les grands seigneurs de Rome, mais les pauvres habitants des campagnes fuyant l'occupation militaire, le pillage, la spoliation des églises, les violences, et la tyrannie du vainqueur exercée sous le nom de la liberté. Un tel voisinage inspirait, parmi les Napolitains, aux uns l'effroi de l'étranger, aux autres le désir d'être affranchis du despotisme de leur gouvernement royal tous les jours plus soupçonneux, plus dur et plus arbitraire.

Peu après son entrée à Rome, le général Berthier avait envoyé un adjudant général pour demander au gouvernement napolitain l'expulsion de tous les émigrés français, le renvoi du ministre d'Angleterre et du général Acton qui avait toute la confiance du roi et de la reine, le passage pour les troupes françaises qui

devaient occuper les territoires de Bénévent et de Ponte Corvo. En outre, comme si la république romaine succédait à tous les droits du Saint-Siége, la redevance féodale que le roi payait chaque année au Pape était réclamée. Le roi de Naples pouvait déjà se plaindre de la confiscation des domaines privés qu'il possédait dans Rome et dans les États du Pape; il répondit que ces divers articles pourraient donner lieu à une négociation entre plénipotentiaires des deux gouvernements. Il envoya de fortes garnisons à Bénévent et à Ponte Corvo, qu'il ne reconnaissait point comme une appartenance de l'État romain.

Le Directoire ne s'offensa point de cette réponse; il ne lui convenait pas, en ce moment, d'en venir à une rupture ouverte avec la cour de Naples. Le général Bonaparte n'était pas encore parti pour sa grande expédition, et ses préparatifs auraient été empêchés par une guerre où les Anglais auraient tout aussitôt pris part. M. Garat fut envoyé comme ambassadeur à Naples. La coterie républicaine et philosophique était alors en grande faveur. On croyait qu'elle était surtout destinée aux missions diplomatiques, et que la situation des hommes de lettres avait dû leur donner l'habitude du monde, la connaissance des hommes et un esprit conciliant. Hormis pour Siéyès, qui était tout autre qu'un littérateur, on n'eut point à se féliciter de ces nouveaux choix. Lui-même en jugeait ainsi : — « Parmi ceux qui ont donné des gages à la Révolution, combien peu ont l'esprit porté aux affaires! » — Les orateurs même ne lui semblaient pas bons à employer. — « L'éducation de la tribune est loin de donner ce genre d'esprit et de capacité. »

Garat était d'un caractère doux et d'un esprit aima-

ble, mais nul n'avait plus d'illusions, ne voyait plus les hommes et les affaires à travers son imagination; le réel et le positif n'étaient pas à sa portée; ses impressions étaient vives et fines; il les exprimait avec une clarté et une élégance, qui n'excluaient pas la recherche et l'emphase. Le passé et ses propres souvenirs devenaient pour lui un thème littéraire; il ne concevait pas comment on pouvait lui reprocher sa conduite ou les paroles qu'il avait prononcées.

Ainsi il n'avait pas réfléchi qu'envoyer à la sœur de Marie-Antoinette, à la princesse la plus orgueilleuse et la plus passionnée, à la reine Marie-Caroline, un ambassadeur qui avait signifié à Louis XVI son arrêt de mort, c'était une véritable insulte.

Le 8 mai 1798, Garat remit au roi de Naples ses lettres de créance, et lui tint un discours qui parut appartenir au genre académique, plutôt qu'au langage politique. A Naples il fut trouvé inconvenant; on en plaisanta à Paris.

« Il venait, disait-il d'abord, entretenir la paix entre Sa Majesté et la république française. — Les principes du Directoire, dans ses relations avec les nations de l'Europe, sont les mêmes qui, dans notre Constitution, unissent les Français aux Français. Ce sont les principes de la justice. » — Pour prouver ce respect de la justice, il parlait de la paix accordée généreusement aux nations vaincues; de l'indépendance et de la liberté apportées aux peuples au milieu des foudres de la conquête; de cette grande tolérance politique, gage d'une paix durable, et qui mettait à jamais le système social de la France à l'abri de tous les dangers. — « Le nouveau gouvernement a tous les attributs de la force, qui s'arrête au point où elle

n'est plus que la justice invincible qui pose devant elle des limites que rien au monde ne pourrait lui opposer. »

Dans son désir de conciliation, Garat se répandait en louanges et même en flatteries adressée au roi de Naples ; elles contrastaient singulièrement avec le caractère et les habitudes connues de ce prince. « Toutes les puissances, qui savent apprécier et respecter les vertus utiles à la terre, ont dû souhaiter d'être en paix avec la république française; par là même Votre Majesté devait être une des premières à la demander.

« Les temps sont venus où tous ceux qui gouvernent sont connus, appréciés, jugés dans toute l'Europe. Le regard et l'oreille des peuples pénètrent dans les palais des rois, comme dans les assemblées nationales et dans les directoires des républiques. Ce regard des peuples, en perçant au fond de votre cœur, y a démêlé tous les sentiments qui sont le germe des vertus, ce goût des mœurs simples, qui appartient aux âmes droites et élevées, et qui doit être bien naturel et bien profond pour se conserver longtemps sur un trône; cette habitude de se dérober fréquemment aux vaines pompes d'une cour, pour aller chercher les besoins du peuple et son amour; l'aversion personnelle que vous avez pour les formes compliquées de la justice, et votre horreur pour des lois cruelles qu'au commencement de votre règne vous avez cherché à adoucir. »

Après un morceau contre l'Angleterre, qui, égarée par la tyrannie de son gouvernement, a voulu faire, de ce qu'elle appelle sa liberté, la servitude de tous les rois et de tous les peuples, l'ambassadeur continuait

à donner au roi de sages conseils. — « C'est par les bienfaits des gouvernements que les inquiétudes des peuples sont calmées ; la violence n'a jamais conservé longtemps un gouvernement et en a ruiné beaucoup. Dans l'enthousiasme de sa liberté naissante, la république française a vu le système affreux de la Terreur prêt à noyer la liberté et toutes ses espérances dans le sang des Français ; mais aujourd'hui que la générosité et la clémence ont remplacé cet affreux système ; aujourd'hui que les ennemis de nos lois ne sont plus condamnés qu'à aller vivre sous d'autres lois, toutes les vertus et toutes les prospérités renaissent en France sous ce nouveau régime. »

Il fallait bien aussi que Garat parlât de sa personne : il témoigna, sans même s'en apercevoir, quelque étonnement de se trouver dans une position qu'on n'avait pas dû prévoir.

« Mon langage, qui convient à la bonté de votre cœur, convient aussi au représentant d'une république devenue puissante par la liberté, et sage par ses malheurs. Le Directoire a voulu le faire entendre à Votre Majesté, puisqu'il m'a choisi pour être son organe. Ce n'est point parce qu'il m'a vu errer sous les portiques de la faveur et de l'ambition, que le Directoire a pu faire tomber son choix sur moi. Je n'ai guère vécu que dans le silence des campagnes, dans les lycées et sous les portiques de la philosophie. Lorsque les révolutions et une république m'envoient auprès de Sa Majesté, revêtu d'un titre et chargé d'une mission qui peuvent être utiles à plusieurs peuples, l'imagination rappelle ces temps de l'antiquité, où, du milieu des républiques de la Grèce, des philosophes, qui n'avaient un nom que parce qu'ils savaient penser, venaient sur

ces mêmes bords, sur ce même continent, sur ces mêmes îles, apporter leurs vœux pour le bonheur de l'humanité. »

La péroraison était lyrique : — « Ces vœux doivent être inspirés par toutes les voix qui se font entendre aux hommes, au nom du ciel et au nom de la nature. Dans ces lieux où vous régnez, au milieu des plus étonnants phénomènes du ciel et de la terre ; sur ce sol, magnifique amas de débris entassés par les révolutions du globe ; à côté de ces volcans, dont les bouches toujours ouvertes et toujours fumantes font penser aux laves enflammées qu'elles ont vomies ; il me semble, Sire, que sous quelque nom qu'on vive, sous celui de républicain ou sous celui de roi, on doit être plus impatient de signaler, par quelque bien durable fait aux hommes, une existence si fugitive et si incertaine. »

Le roi Ferdinand, qui était assurément le moins littéraire et le moins philosophe des souverains, qui passait ses journées à la chasse ou à la pêche, s'entrenant familièrement avec les lazzaroni, écoutait tout ébahi[1] cette pompeuse harangue et ne trouvait point de paroles pour y répondre.

La reine n'assistait pas à cette audience ; Garat voulut absolument lui adresser un discours ; elle ne put se dispenser de l'entendre. Il avait appris qu'elle gardait souvenir du 21 janvier et qu'elle avait des préventions contre lui ; il voulait les effacer. Ne renonçant pas à lui donner des conseils, il lui disait que le roi voulait entretenir avec la république française une harmonie nécessaire à sa puissance ; il ajoutait : — « Vous nourrirez, Madame, dans le cœur de votre époux, des

1. Botta : *Storia d'Italia.*

sentiments qui contribueront aussi à votre repos et à votre bonheur personnel. »

Après cette leçon, il s'étendait sur les opinions libérales et philosophiques, qui avaient présidé au gouvernement de ses deux frères, l'empereur Joseph et le grand-duc Léopold. — « La France a le droit de ne pas se croire étrangère au bien qu'ont fait aux hommes les principes adoptés par ces princes.

« Ces souvenirs, Madame, sont les seuls que je trouverai profondément gravés dans votre âme. L'ambassadeur de la république française espère que dans les communications pacifiques qu'il vient entretenir, s'évanouiront les préventions formées par des événements mal racontés dans la France même, et défigurés par les voix qui les ont répétés en Europe. »

Aussitôt après l'occupation de Rome et les exigences du général Berthier, la cour de Naples eut recours à l'Autriche. On était alors dans les premiers jours d'avril. Le cabinet de Vienne pouvait déjà prévoir que la paix ne serait pas de longue durée, mais ne voulait point que la guerre commençât. L'envoyé napolitain rapporta à la reine de Naples des conseils de prudence. L'empereur remettait à une autre époque sa protection active.

Pour donner au Directoire satisfaction sur le point auquel il attachait le plus d'importance, on éloigna du ministère le chevalier Acton, et le marquis de Gallo lui fut donné pour successeur. De son côté le Directoire voulant éloigner le moment de la rupture, cessa d'appuyer les prétentions de la république romaine. Les instructions données à Garat étaient conçues dans un esprit de conciliation; seulement il devait insister sur l'expulsion des émigrés français, condition que le

gouvernement français imposait à tous ses alliés, ainsi que la mise en liberté de tous les individus détenus comme inculpés ou suspects de menées révolutionnaires. Le nombre en était grand, car la police napolitaine devenait chaque jour plus soupçonneuse et plus arbitraire.

Le gouvernement royal, sans accéder à ces exigences, conservait tous les dehors de bonne intelligence avec le Directoire.

Mais la reine, de plus en plus vive dans sa haine contre la France, et plus impatiente d'arriver à une rupture ouverte, obtint enfin que la cour de Vienne se relâchât de son système de prudence et de temporisation; un traité d'alliance fut signé à Vienne le 19 mai.

Le préambule était encore plus significatif que les articles. — « L'empereur et le roi ayant pris en considération la rapidité avec laquelle les événements se succèdent depuis quelque temps, et la nécessité de se prémunir contre les suites funestes de nouveaux troubles qui pourraient agiter l'Europe, et l'Italie en particulier, Leurs Majestés Impériale et Sicilienne, réunies d'ailleurs par les liens du sang les plus étroits, ont cru devoir se concerter, dans cette circonstance, sur les mesures relatives au maintien de la tranquillité publique et à la sûreté commune de leurs peuples et de leurs États. »

L'empereur s'engageait à conserver sur pied soixante mille hommes en Tyrol ou en Italie; le roi devait entretenir trente mille hommes sur sa frontière. En cas de danger, les troupes autrichiennes devaient être augmentées de vingt mille hommes; les troupes napolitaines de deux mille.

Ce traité fut tenu secret et ne vint point à la con-

naissance du gouvernement français. Une levée extraordinaire fut ordonnée le 28 mai. Elle devait être de quarante mille hommes. Les recrues étaient d'un homme sur cinq; les couvents et les ordres monastiques avaient à fournir un soldat équipé et armé pour cinq moines. Les barons du royaume furent invités à former des corps de cavalerie à leurs frais. Pour suffire à cette dépense, les impôts furent augmentés et les églises dépouillées d'une partie de leurs ornements. Ce recrutement s'opérait avec précipitation, sans ordre, sans ménagement, sans justice. La violence et l'arbitraire étaient devenus le moyen habituel du gouvernement et de l'administration. Les mécontentements, les murmures, les séditions motivaient des mesures de rigueur, qui augmentaient la fermentation.

L'ambassadeur de France demanda des explications sur cette levée d'hommes et ces préparatifs guerriers. Il lui fut répondu que cet armement était destiné à maintenir la paix publique dans le royaume, menacé de troubles intérieurs. Garat, qui n'avait pas une plus grande affaire que la mise en liberté des patriotes incarcerés ou persécutés, ne sembla pas s'inquiéter beaucoup de ce recrutement extraordinaire. Il écrivait au Directoire qu'il n'y avait rien à craindre de pareils recrues, qui ressemblaient à des douaniers ou des contrebandiers plus qu'à des soldats.

L'assurance d'être soutenue par l'Autriche n'était pas la seule cause qui enhardissait la cour de Naples. Une autre circonstance contribuait plus encore à élever ses espérances. Le départ du général Bonaparte, emmenant loin de la France trente-six mille hommes des meilleures troupes de la République, laissant le gouvernement en des mains inhabiles, et la France li-

vrée aux discordes civiles comprimées un moment par une tyrannie détestée, avaient ranimé le courage des puissances vaincues; la guerre ne leur semblait pas plus redoutable. La prise de Malte était encore une victoire remportée dans le rayon des intérêts européens; si l'expédition s'était portée de là aux îles et aux rivages de l'Adriatique, comme le général Bonaparte en avait eu quelquefois la pensée, son génie et sa puissance auraient encore exercé leur action sur la politique du continent et sur les déterminations des grands et petits États; mais lorsqu'on apprit qu'il avait débarqué en Égypte, qu'après avoir pris Alexandrie, il s'engageait dans la vallée du Nil, et qu'il remontait jusqu'au Caire; quelque éclatant que fût ce nouveau triomphe, il ne pouvait plus avoir aucune influence sur les affaires de l'Europe ni sur la situation intérieure de la France.

Peu de jours après, la nouvelle arriva que l'escadre française avait été détruite ou dispersée par l'amiral Nelson.

Un mois après le débarquement de l'armée française, l'escadre qui l'avait apportée en Égypte fut attaquée par l'amiral Nelson. Le général Bonaparte, au lieu de la renvoyer en France, à Malte, ou à Corfou, au lieu de l'abriter dans le port d'Alexandrie, l'avait laissée stationner dans la rade d'Aboukir. L'amiral Brueys, qui la commandait, s'y croyait en sûreté; il l'avait embossée à une distance de la côte, qui lui semblait ne pas permettre aux vaisseaux ennemis de passer dans cet intervalle. Ne prévoyant pas le danger, il n'avait point pris les précautions suffisantes et ne s'était point préparé à un combat.

Le 1er août, l'escadre anglaise apparut vers le milieu de la journée; l'amiral Nelson, qui se trouvait compromis avec son gouvernement et son pays, pour avoir mal rempli la mission de s'opposer à l'expédition française, tenta la manœuvre téméraire que Brueys avait jugée impossible. On put croire un moment qu'il payerait cher une telle audace. Un de ses vaisseaux échoua, un autre fut obligé d'amener son pavillon. Il persista, et ayant tourné la ligne française, il plaça les vaisseaux de l'aile droite entre deux feux. La défense fut héroïque. Encore que les équipages ne fussent pas complets et que les dispositions eussent été tardives, la bataille aurait eu peut-être une autre issue, si le vaisseau *l'Orient*, que montait l'amiral Brueys d'abord blessé, puis tué par un autre boulet, n'avait pas pris feu et n'avait pas sauté vers onze heures du soir, cinq heures après le commencement de l'action.

C'était sur ce point de la ligne française qu'était le fort du combat. *L'Orient* était entre *le Franklin*, monté par l'amiral Duchayla, et *le Tonnant*, commandé par le capitaine Dupetit-Thouars. Ils continuèrent leur feu après l'incendie du vaisseau amiral. Duchayla blessé avait perdu connaissance. En revenant à lui, il demanda pourquoi on ne tirait plus. C'est qu'il ne restait plus que trois canons. — « Tirez toujours jusqu'à votre dernier boulet. » — Ce ne fut ni lui, ni son capitaine, blessé aussi, qui rendirent le vaisseau.

La défense du *Tonnant*, par Dupetit-Thouars, est demeurée célèbre dans les annales de la marine française. Entouré de l'escadre anglaise, il combattit toute la nuit. Un boulet lui emporta les deux cuisses. — « Ne vous rendez jamais, » furent ses dernières paroles. L'équipage lui obéit, et lorsque les Anglais entrè-

rent dans le vaisseau tout démâté, qui avait été jeté à la côte, ils le trouvèrent rempli de cadavres. L'aile gauche de l'escadre française, commandée par l'amiral Villeneuve, ne prit point part au combat, ce qui sembla étrange. L'escadre anglaise avait trop souffert pour le poursuivre; il regagna les parages de France.

Ce désastreux combat d'Aboukir compléta l'exil du vainqueur de l'Italie et de son armée; le retour lui était fermé; l'espoir qu'il avait conçu de conquérir l'Égypte, sans se mettre en guerre avec la Porte ottomane, s'était aussi évanoui. Vainement il avait proclamé en débarquant qu'il venait délivrer les sujets du sultan de l'usurpation et de l'affreuse tyrannie des mamelouks. Le gouvernement ottoman n'avait pas consenti à l'expédition; on lui avait caché ce projet; on l'avait même nié à l'ambassadeur de la Porte alors à Paris.

La nouvelle de cette invasion avait produit un effet prodigieux sur l'opinion musulmane. L'irritation du sultan fut bientôt connue de toute l'Europe. Il allait être en guerre avec la France et s'allier avec l'Angleterre et la Russie.

Tels furent les premiers résultats de l'expédition d'Égypte. Ils ne devaient causer aucune surprise; ils étaient faciles à prévoir; mais ils changeaient entièrement la situation de l'Europe. Siéyès fut témoin de la joie des ennemis de la France à Berlin, sans toutefois craindre que le roi de Prusse renonçât à la neutralité. L'Autriche était déjà décidée; mais il lui convenait d'ajourner la rupture et la guerre : l'armée russe n'était pas encore en marche. Ce fut Naples, que sa faiblesse aurait dû rendre plus prudente, qui alluma le feu.

'at ne passa pas plus de trois mois à Naples.
ue, comme il l'a écrit, sa mission lui fût déplai-
parce qu'il ne pouvait réussir, ni à obtenir la
; des patriotes napolitains jetés par centaines
les cachots, ni à faire cesser les préparatifs de
e; soit, ce qui semble plus vrai, que le gouver-
nt napolitain, offensé de son langage menaçant
ıtain, et encore plus de ses relations intimes
les hommes soupçonnés de projets révolution-
, eût demandé son rappel, il fut remplacé par
cien conventionnel, Lacombe Saint-Michel. Ses
ctions furent encore plus pacifiques que celles
n prédécesseur.

griefs du Directoire étaient cependant de-
plus manifestes : les préparatifs de guerre
t continués avec ardeur. La conduite et le lan-
du gouvernement napolitain témoignaient de
ence de la reine. Le marquis de Gallo n'était
tre qu'en apparence. Acton, le prince de Cas-
la et Vanni étaient en réalité les conseillers
ants. Le roi lui-même était devenu impatient de
ommencer la guerre. Lors donc qu'on sut à
la nouvelle de la bataille navale d'Aboukir,
victoire des Anglais excita une bruyante allé-
; il semblait qu'on célébrât la gloire natio-
quand l'amiral Nelson ramena sa flotte dans le
e Naples pour être réparée, le roi alla à sa ren-
en mer, et conduisit le triomphateur jusque
son palais, au milieu d'une foule qui criait :
Nelson! vive l'Angleterre[1]! » Les arsenaux lui
ouverts pour ragréer et armer ses vaisseaux.

[1] septembre 1798.

Ce n'était pas la première visite que Nelson eût faite à Naples. Avant d'aller à la recherche de la flotte française, il s'était arrêté un instant en vue de la côte; une chaloupe l'avait porté à Naples. Là, chez lady Hamilton, femme du ministre d'Angleterre, il avait eu avec la reine un entretien secret et lui avait juré qu'il périrait ou reviendrait vainqueur.

Soit que cette première visite à lady Hamilton eût fait sur lui une impression profonde, soit qu'il fût séduit par l'admiration passionnée, dont cette belle personne lui prodiguait les témoignages, Nelson passa à Naples dix jours de triomphe et de fêtes continuelles. La cour et le peuple l'entourèrent à l'envi d'hommages : c'était de l'adoration; lady Hamilton était devenue aussi une héroïne qui participait à sa gloire. Jamais vainqueur ne se laissa récompenser par tant de jouissances.

Ces témoignages d'animosité, ces insolentes provocations confirmaient le Directoire dans le dessein d'envahir et de révolutionner le royaume de Naples; mais il tardait à faire éclater son ressentiment. En ce moment, il paraissait moins empressé que la reine Caroline à commencer la guerre. L'Italie entière semblait prête à se soulever, exaspérée par une occupation si dure et si ruineuse; on apprenait qu'à Malte la population s'était insurgée. Les armées russes étaient en marche; les armées françaises étaient diminuées en nombre, commandées par des généraux dont la renommée n'était pas éclatante. Tout présageait que la coalition nouvelle allait écraser la France révolutionnaire. D'ailleurs le gouvernement napolitain voyait un grand avantage à prendre l'offensive avant que les Français eussent réuni leurs forces. On ne

pouvait pas se dissimuler qu'ils avaient le dessein de soumettre la Toscane et le Piémont, de chasser leurs souverains, pour ensuite traiter Naples de la même sorte.

La résolution ainsi arrêtée, la cour de Naples ne garda plus aucun ménagement. Le nouvel ambassadeur de France n'était pas encore arrivé. Il fut d'abord question de ne le point admettre, en donnant pour motif de ce refus, qu'il avait voté la mort de Louis XVI; avant de se décider, on le retint à la frontière sans lui envoyer de passe-port. Toutefois, après le départ de Nelson, il lui fut possible d'arriver à Naples et de remettre au roi ses lettres de créance, en prononçant un discours beaucoup plus convenable et plus conciliant que celui de Garat.

Par une singulière inconséquence, le jour même où Lacombe Saint-Michel assurait le roi de Naples des intentions pacifiques du Directoire, le journal officiel imprimait une diatribe, véritable déclaration de guerre. — « Quelle est donc cette inconcevable démence qui entraîne la cour de Naples à sa perte..... C'est la peur qui a conseillé à Leurs Majestés (il y a trois majestés à Naples, la reine, Acton et puis le roi) des mesures si extraordinaires, si contraires à leurs vrais intérêts.... » Puis venait l'énumération de tous les griefs : la levée extraordinaire; l'accueil fait aux Anglais; le manque d'égards pour les agents de la République; les vexations exercées contre les amis de la France. Le journaliste du Directoire imputait aussi aux manœuvres du gouvernement napolitain les insurrections qui éclataient dans l'État romain contre la nouvelle république et l'occupation française. Toute cette

conduite était attribuée à l'influence d'une femme irascible, impérieuse, inconsidérée.

« Tant d'audace et d'inconséquence pourraient-elles rester impunies? A moins qu'une prompte paix continentale ne devienne une égide pour le royaume de Naplés, une nuée de républicains de diverses nations franchira le petit fleuve[1] qui sépare le territoire napolitain de celui de la république romaine. »

Peu de jours auparavant, une adresse du conseil des Cinq-Cents au peuple français, écrite par Chénier, s'était répandue en menaces plus explicites. — « Malheur aux rois inconsidérés, que les corruptions de l'Angleterre entraîneraient à une guerre nouvelle. Le premier coup de canon tiré par eux contre la république française fera crouler dans leurs États le colosse gouvernement héréditaire....

L'ambassadeur de Naples à Paris se plaignit de cette double publication. Le Directoire allégua l'indépendance du Corps législatif et la liberté de la presse. L'article du journal n'était pas inséré dans la partie officielle. Une sorte de note, adressée par le gouvernement romain aux commissaires français, pour les requérir de ne point retenir l'élan du peuple romain, était encore plus injurieuse. C'était une véritable déclaration de guerre.

En effet, elle allait commencer: le marquis de Gallo signifia à l'ambassadeur de France, au nom du roi, que les États pontificaux et l'île de Malte, envahis en violation manifeste des traités, devaient être évacués par les armées françaises. La réponse du Directoire ne pouvait être douteuse. Il eût peut-être voulu diffé-

1. Le Garigliano.

rer la guerre, mais ne point l'accepter lui était impossible.

Aussitôt parut le 22 novembre 1798, un manifeste du roi de Naples : les convulsions intérieures de la France, le bouleversement de l'Italie, les ennemis de la monarchie et de l'ordre public placés sur la frontière de son royaume; l'occupation de Malte dont il était le suzerain féodal; l'exil du Saint-Père hors de ses États : tels étaient les motifs qui le forçaient à prendre les armes; il voulait assurer la tranquillité de son royaume et rétablir le souverain pontife dans la possession légitime de Rome et de ses provinces. — Il ne déclarait la guerre à aucune des puissances de l'Europe; aucune armée ne devait s'opposer à la marche de la sienne, qui ne se proposait nul autre but que de rendre à l'Italie méridionale la paix et le repos. Il engageait les Romains à obéir au signal qu'il leur donnait, et promettait une paternelle clémence à ceux qui reconnaîtraient l'autorité légitime.

L'armée napolitaine se mit en mouvement. La reine, après avoir obtenu de la cour de Vienne l'autorisation de commencer la guerre, avait demandé qu'on lui envoyât un général autrichien; d'après les avis du marquis de Gallo, elle avait désigné le général Mack; il était déjà fort connu et avait eu un rôle important à l'armée du prince de Cobourg, en 1793 et 94. Dès lors il avait la réputation d'habile tacticien, de grand faiseur de projets. Ceux qu'il proposa alors eurent peu de succès, mais comme les docteurs en stratégie, il prétendait toujours qu'il avait été mal compris et qu'on ne s'était pas conformé exactement à son plan. A ses prétentions militaires il joignait un grand goût

pour l'intrigue : quelque négociation était toujours mêlée à ses plans de campagne. Après les deux premières campagnes, il avait été rappelé à Vienne, où il jouissait de la confiance de l'empereur et même du conseil aulique : c'était là que le marquis de Gallo l'avait connu et jugé politique habile, en même temps que grand capitaine. On l'avait chargé, comme chef d'état-major, de recomposer l'armée autrichienne placée au nord de l'Italie. Il arriva à Naples dans les premiers jours d'octobre, lorsque la guerre n'était pas encore absolument décidée. Son assurance, l'évidence qu'il savait donner à ses démonstrations stratégiques, ajoutèrent à la présomption qui enivrait la reine, lady Hamilton, Acton, Gallo, et toute la coterie de femmes et de courtisans qui voulaient la guerre. Nelson était encore à Naples. Il ne partagea point l'enthousiasme qu'inspirait le général Mack. Il lui parut avoir plus d'aptitude pour la parole que pour l'action.

Il commença par l'inspection générale de l'armée napolitaine, qui comptait alors quatre-vingt mille hommes, et se chargea de la mettre en état d'entrer en campagne avant vingt-cinq jours. Nelson et lui contribuèrent, plus que les conseillers napolitains, à la détermination de commencer la guerre, sans attendre que la coalition eût mis ses armées en campagne. Nelson quitta Naples avec son escadre pour établir le blocus de Malte. Mack resta seul à diriger la politique et la guerre.

Il trouva l'armée en plus mauvais état qu'il ne l'avait supposé. Les officiers sans aucune expérience de la guerre ; les soldats récemment recrutés, ne sachant pas faire l'exercice et animés d'un esprit de mé-

contentement; ceux qui étaient plus anciennement sous les armes, habitués à l'indiscipline; l'administration était irrégulière et négligente, les magasins vides, les approvisionnements de vivres et de munitions incomplets. Cette inspection ne découragea point le général Mack. — « Avec du zèle et de l'argent on pourra tout réparer, » disait-il. — Le gouvernement prit des mesures, fit argent de tout, créa un papier-monnaie; le mécontentement s'accroissait; la police redoublait de vexations arbitraires.

L'armée se composait de cinquante-deux mille hommes. Mack la divisa en trois corps destinés à marcher vers Rome. Sous son commandement direct, vingt-deux mille hommes étaient réunis au camp de San Germano; on exerçait les soldats sans relâche; ils manœuvraient sur un sol fangeux, détrempé par les pluies de l'automne. On n'omettait rien de ce qui pouvait donner à cette armée de la confiance et de l'élan. La reine, vêtue en amazone, passait des revues en calèche avec lady Hamilton; les courtisans, le corps diplomatique, lui faisaient cortége; mais ces vaines démonstrations n'avaient aucune action sur les soldats, qui, pour la plupart, avaient été arrachés par contrainte de leurs foyers six semaines auparavant. Les officiers se voyaient avec déplaisir sous les ordres d'un général étranger qui avait amené avec lui un état-major allemand.

Le roi était venu s'établir à San Germano. Son manifeste portait cette date. Il fit aussi une proclamation à son armée; le lendemain, 23 novembre, elle fut mise en mouvement.

Jusqu'au dernier moment, plusieurs des conseil-

lers du roi se montrèrent opposés à cette résolution imprudente; les hommes sensés voulaient attendre la coopération active de l'Autriche, et la signature d'un traité avec la Russie, qui aurait envoyé par mer un corps auxiliaire; mais l'influence anglaise exercée par lady Hamilton, surtout par l'amiral Nelson qui revint de Malte et la volonté de la reine, avaient enfin déterminé le roi; lui-même était aveuglément passionné.

L'armée française, qui occupait les États romains, n'était plus commandée par le général Gouvion Saint-Cyr. Un homme honorable et sensé comme lui ne pouvait pas vivre en bonne intelligence avec les commissaires envoyés par le Directoire et avec les révolutionnaires du nouveau gouvernement romain. Ayant usé de son autorité pour faire restituer au prince Doria un ostensoir enrichi de diamants, que les consuls de Rome avaient fait enlever de la chapelle de son palais, il fut dénoncé au Directoire par le commissaire Bassal. Sans autre information, le Directoire, non-seulement retira au général Saint-Cyr le commandement de l'armée[1], mais le destitua de son grade, ainsi que le colonel Marchand, qui depuis a été un général distingué, et qui avait eu dans cette affaire le tort d'obéir au général en chef. Peu après, les directeurs, mieux instruits des circonstances, se repentirent de leur précipitation, donnèrent à Saint-Cyr un commandement dans l'armée du Rhin, rappelèrent leur commissaire et le mirent en jugement.

Le général Macdonald succéda à Saint-Cyr dans la difficile mission de maintenir l'ordre dans le gouverne-

1. 15 juillet 1798.

ment révolutionnaire de Rome et de réprimer les insurrections qui éclataient de toutes parts dans les États pontificaux. Sa conduite ajouta encore à la bonne renommée qu'il avait acquise dans les campagnes de l'armée du nord. Toutefois, le Directoire ne lui laissa point le commandement en chef, et envoya à Rome le général Championnet, qui avait commandé avec distinction une division de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il arriva à Rome le 18 novembre, quatre jours avant la déclaration de guerre.

D'après le plan du général Mack, l'armée napolitaine passa la frontière sur plusieurs points à la fois. La ligne d'attaque s'étendait de la côte de Naples à l'Adriatique, dans un espace de cinquante lieues. Cinq colonnes marchaient sur Rome par des routes différentes et ne s'appuyaient pas l'une sur l'autre. Il n'y avait pas un centre d'opération : la ligne d'attaque n'était pas continue.

La gauche des Français, qui occupait la marche d'Ancone, était la partie la plus nombreuse et la plus forte de l'armée. Elle fut attaquée par une division napolitaine de dix-mille hommes seulement. Au contraire, la droite, qui était peu garnie et insuffisamment défendue, allait avoir à combattre le gros de l'armée du général Mack, qui se présentait avec plus de trente mille hommes sur les routes de Frosinone et de Terracine. Il se flattait de culbuter facilement la droite française et de forcer les divisions à se replier en désordre les unes sur les autres.

Le général Championnet se comporta de manière à déjouer les projets de Mack. Il n'était pas en force pour défendre Rome. Il y laissa une garnison au château Saint-Ange et se replia sur Civita-Castellana, position

très-forte, qui pouvait communiquer par les passages de l'Apennin avec le centre et la gauche de l'armée française.

Le roi de Naples fit son entrée triomphale à Rome, le 29 novembre, sans avoir rencontré un soldat français, et s'installa dans son palais Farnèse. Les gouvernants de la république romaine et leurs partisans les plus compromis avaient quitté la ville avec les Français. Ils avaient prévu qu'on ne devait pas compter sur la clémence du roi de Naples. Ceux qui avaient eu plus de confiance en furent punis. Dès le jour même, un grand nombre furent emprisonnés et quelques-uns furent mis à mort. Pendant deux jours, la plus vile populace pilla les maisons, massacra les citoyens, jeta les juifs dans le Tibre. Enfin les vainqueurs sentirent la honte d'un tel désordre; une junte, formée des plus grands seigneurs de Rome, les Borghèse, les Gabrielli, les Massimi, fut installée et parvint à rétablir le bon ordre : les croix remplacèrent les arbres de liberté; les écussons du roi de Naples et du Pape furent relevés.

Le roi s'était hâté d'écrire au Pape. Il était alors retiré dans la Chartreuse de Florence, où le gouvernement français avait permis qu'il reçût un asile. — « Votre Sainteté, lui écrivait le roi de Naples, saura que nous sommes entrés en triomphateurs dans la sainte ville de Rome, auparavant profanée par des impies qui se sont enfuis à l'apparition de la croix et de notre armée : Votre Sainteté peut reprendre l'exercice de son suprême et paternel pouvoir. Quittez donc la Chartreuse, cette trop modeste demeure, et sur les ailes des chérubins, ainsi que notre sainte madone de Lorette, revenez au Vatican, afin de le purifier

votre sainte présence. Tout est préparé pour recevoir Votre Sainteté; elle pourra célébrer les saints offices le jour de la Nativité du Sauveur. »

Une autre lettre fut écrite au nom du roi au ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne. Depuis quelques semaines, la cour de Naples pressait inutilement ce prince de se déclarer contre la France. Peu de jours auparavant, une lettre avait été interceptée et fut publiée; elle s'exprimait en ces termes : — « Nous savons que dans le conseil de votre roi, des ministres circonspects, pour ne pas dire timides, frémissent aux seuls mots de parjure et de meurtre, comme si le traité d'alliance entre la Sardaigne et la France était un acte digne de respect. N'a-t-il pas été dicté par la force oppressive du vainqueur? De pareils traités sont une injure du fort contre le faible, qui doit saisir la première occasion offerte par la fortune pour s'en affranchir. Appelez-vous assassinat l'extermination de vos tyrans? — Les bataillons français sont en sécurité, se confiant à la paix, dispersés sur votre territoire. Excitez le patriotisme du peuple; que l'enthousiasme devienne la fureur. Quel Piémontais ne serait pas honoré d'abattre à ses pieds un ennemi de sa patrie? Ces meurtres accomplis isolément profiteront plus au Piémont que des batailles gagnées. Jamais la postérité juste ne donnera le nom injurieux de trahison aux actes énergiques d'un peuple qui, pour reprendre sa liberté, marche sur les cadavres de ses oppresseurs. »

Le succès, car on ne pouvait pas dire la victoire, n'avait point calmé ces féroces sentiments. — « Les Napolitains, disait la nouvelle dépêche, guidés par le vaillant général Mack, ont sonné les premiers la

dernière heure des Français du haut du Capitole. Ils avertissent l'Europe que le moment des rois est arrivé. Infortunés Piémontais, secouez vos chaînes, écrasez vos oppresseurs, répondez à l'appel du roi de Naples. »

Pendant que le roi de Naples et le général Mack s'établissaient à Rome, supposant que l'armée française ne s'arrêterait point dans sa retraite et reculerait jusqu'en Lombardie où peut-être elle serait prévenue par les Autrichiens, l'aile droite des Napolitains n'obtenait pas les mêmes avantages. Le général Micheroux, qui commandait dans les Abruzzes, avait passé la frontière et s'était avancé jusqu'à Fermo. A peine avait-il neuf mille hommes de mauvaises troupes, dont le nombre diminuait chaque jour par la désertion et les maladies. Il rencontra, en avant de Fermo, les divisions Monnier, Rusca et Casa-Bianca. L'issue du combat ne fut pas un instant douteuse : les Napolitains, mal dirigés, sans confiance et sans courage, prirent la fuite après avoir perdu beaucoup des leurs ; leurs drapeaux, leur artillerie et bon nombre de prisonniers restèrent aux mains des Français. Le général Micheroux se retira dans les Abruzzes, où un faible détachement français suffisait maintenant pour le contenir. Les divisions victorieuses se portèrent aussitôt vers le centre de la ligne d'opérations. Les Napolitains s'étaient avancés sans résistance jusqu'à Rieti et marchaient sur Terni. Des renforts arrivèrent au général Lemoine qui défendait cette route, et le colonel San Filippo ne fut pas plus heureux que le général Micheroux. Les Français rentrèrent à Rieti, et le général Kellerman poussa jusqu'à Tivoli.

Maintenant, assurée sur sa gauche, l'armée française se trouvait en force à sa droite, concentrée au-

tour de Civita-Castellana. Le général Macdonald y commandait. Championnet avait sous ses ordres directs les divisions qui se trouvaient de l'autre côté de l'Apennin, mais les communications étaient libres et il pouvait faire sa jonction avec Macdonald.

Pendant les cinq jours qui avaient changé la position relative des deux armées, le général Mack n'avait fait aucun mouvement, pris aucune disposition : seulement on assiégeait le château Saint-Ange. Avant de commencer l'attaque, le général napolitain avait fait une sommation où se trouvaient les paroles suivantes : — « Les Français malades dans les hôpitaux de Rome seront considérés comme otages. Chaque coup de canon qui partira du château causera la mort de l'un d'entre eux. Il sera abandonné à la juste colère du peuple. » — Cette pièce était signée de Mack. Elle fut transmise au général Championnet, qui la fit mettre à l'ordre de l'armée. Cette atroce menace contribua beaucoup à imprimer à la guerre un caractère de cruauté.

Le château Saint-Ange continua à se défendre, et le 3 décembre Mack sortit de Rome avec son corps d'armée, laissant six mille hommes auprès du roi. Son système semblait être, non-seulement pour les grandes opérations, mais aussi pour la direction d'un corps d'armée, de diviser ses forces. Il distribua ses vingt-deux mille hommes en quatre camps séparés. Ils furent successivement attaqués par les Français. Pendant huit jours, les deux armées se livrèrent des combats partiels ; hormis le jour où une faible garnison fut surprise et presque entièrement massacrée, l'avantage fut constamment aux Français. — La division du général Maurice Mathieu força à capituler deux généraux

et quatre ou cinq mille hommes qui s'étaient enfermés à Calvi.

Le général Championnet était venu se joindre à Macdonald; Mack fit alors sa retraite sur Rome, dix jours après en être sorti. Son armée n'était plus en état de tenir la campagne; les Napolitains, non-seulement étaient découragés, mais, se voyant si malheureusement commandés par des étrangers, ils ne connaissaient plus ni obéissance, ni discipline, et criaient à la trahison. Leurs soupçons se portaient particulièrement sur les émigrés français, uniquement parce qu'ils étaient Français : ils les traitaient de jacobins.

Cependant les partisans de la république restés à Rome commençaient à reprendre courage en voyant les continuels échecs de l'armée napolitaine, et l'on pouvait craindre la fermentation qu'ils susciteraient dans cette populace qui, une semaine auparavant, voulait les massacrer. Le roi de Naples se plaça prudemment à Albano, et lorsqu'il sut que Mack se déterminait à la retraite, sa frayeur devenant plus vive, il retourna à Naples. Le danger lui semblait si pressant, qu'il disait à son écuyer, le duc d'Ascoli : — « Les Jacobins ont fait serment de tuer les rois. Ce sera une gloire pour toi d'exposer ta vie pour sauver celle de ton roi. Change d'habit avec moi et prends ma place dans la voiture. »

Les troupes napolitaines quittaient Rome le 15 décembre, et leur dernière colonne sortait par une porte, tandis que les Français entraient par une autre. Pendant leur absence, qui n'avait duré que dix-sept jours, l'armée du général Mack avait perdu quinze mille prisonniers, vingt drapeaux et quarante canons.

Parmi les mécomptes de la cour de Naples et du

général Mack, le plus fâcheux était sans doute l'inaction du gouvernement autrichien. On avait espéré ce qu'on désirait; on avait pris de vagues promesses pour un engagement formel. L'armée autrichienne ne fit aucun mouvement. Elle avait occupé le territoire des Grisons, mais sans déclarer la guerre à la France, et le Directoire, qui voulait aussi ajourner la rupture de la paix, ne s'en était point irrité.

Le roi de Sardaigne n'avait pas non plus cédé aux instances du roi de Naples, et attendait sa ruine sans résistance.

La conduite du grand-duc de Toscane eut une influence plus directe sur le plan de campagne du général Mack; il avait envoyé en Toscane une division de six mille hommes, que des bâtiments anglais, portugais et napolitains avaient portés à Livourne. Il espérait ainsi décider le grand-duc à joindre ses efforts à ceux du roi de Naples, pour délivrer l'Italie de l'occupation française. Il en fut autrement : le gouvernement toscan se refusa aux conseils des Napolitains et des Anglais. Il ne fit nulle résistance au débarquement des troupes, déclara qu'il cédait à la force, mais qu'il entendait garder la neutralité et conserver sa pleine autorité dans ses États.

La division napolitaine ne pouvait servir les desseins du général Mack qu'en traversant la Toscane pour se rapprocher de l'armée et opérer avec elle. Si elle fût arrivée à temps, elle aurait pu être utile; mais elle ne quitta point Livourne.

Une autre division se trouva aussi séparée du corps d'armée de Mack, et lorsqu'il se retira de Rome, il la laissa isolée et sans communication avec lui. Un émigré français, le comte Roger de Damas, la comman-

dait, et elle avait été destinée à entrer dans l'État romain en suivant le littoral. Cette colonne se trouvait aux portes de Rome au moment où les Français venaient d'y rentrer. Mais Mack faisait sa retraite par une route, tandis que le comte de Damas arrivait par une autre; il fit demander au général Macdonald passage pour rejoindre l'armée napolitaine.

Les Français n'avaient encore dans Rome qu'une très-faible avant-garde et n'étaient pas en force suffisante pour repousser la division qui se présentait. On parlementa : c'était ce qui convenait aux uns comme aux autres. L'officier français sommait le comte de Damas de mettre bas les armes. — « Quand on a sept mille hommes et des cartouches, on ne rend pas ses armes, » répondait M. de Damas. Il demanda six heures de délai pour en délibérer avec son état-major. Une heure seulement lui fut accordée. Pendant ce répit, il prit le chemin de Civita-Vecchia avec sa troupe; elle fut poursuivie; un combat d'arrière-garde, soutenu avec énergie par les Napolitains, fut interrompu par la nuit. Les Français étaient excédés de fatigue; ils rentrèrent à Rome, et M. de Damas continua sa route, non plus vers Civita-Vecchia, mais vers Orbitello, petite forteresse située au bord de la mer, sur la frontière de Toscane, et appartenant au royaume de Naples. Le général Kellermann avait été envoyé à sa poursuite et l'atteignit à Toscanella. Un combat s'engagea et fut meurtrier de part et d'autre. Le comte de Damas eut la joue percée d'une balle et n'en continua pas moins à combattre. Il y eut un moment où, abandonné des Napolitains qui l'entouraient, il les excitait encore du geste et s'efforçait de les rallier. — « Ce n'est sûrement pas un lazzarone, dit Kellermann, il faut que

je sache quel est ce brave. » — Il s'avança vers lui, en déchargeant ses pistolets en l'air pour lui montrer qu'il ne voulait point le menacer. — « Rendez-vous à moi, » dit-il. — M. de Damas se nomma, et le général républicain, qui ne voulait pas faire prisonnier un émigré que les lois révolutionnaires condamnaient à mort, le laissa s'éloigner. — Le chemin n'était point coupé à la colonne napolitaine; M. de Damas atteignit Orbitello. Cette place était démantelée, sans défense et sans approvisionnements. Elle n'aurait pu soutenir un siége; Kellermann n'avait point d'artillerie. Il permit au général Damas de s'embarquer et de retourner à Naples.

Ainsi, une armée française de quinze mille hommes venait de forcer cinquante mille Napolitains à se retirer, vaincus et en désordre, des États romains où ils étaient entrés quinze jours auparavant.

Le général Championnet s'arrêta peu de jours à Rome, pour rétablir le gouvernement républicain et pour donner quelque repos à ses troupes. Des renforts lui arrivèrent, et bientôt son armée put compter vingt-cinq mille hommes. Huit mille furent laissés dans les Abruzzes sous les ordres de Duhesme; dix-sept mille furent dirigés sur Naples. C'était une entreprise téméraire; encore que le général Mack n'eût rien disposé pour une guerre défensive et qu'il ne se fût pas occupé de munir les places fortes, ni d'ordonner les travaux nécessaires pour occuper des positions choisies d'avance, il disposait d'une armée très-supérieure en nombre aux Français : la division qu'il avait envoyée en Toscane allait revenir par mer ainsi que la colonne du comte de Damas.

Les premiers succès de l'armée française furent obtenus dans les Abruzzes par le général Duhesme;

il n'avait pas la supériorité du nombre ; il n'amenait avec lui aucune artillerie de siége ; ses menaces et quelques démonstrations d'attaque suffirent pour déterminer les commandants des forteresses à capituler : tant le découragement était grand parmi les Napolitains. Il continua à avancer sur la route qui suit le rivage de l'Adriatique, tandis que deux autres colonnes cheminaient par les pénibles sentiers de l'Apennin, pour le traverser et descendre dans la Campanie, afin d'y opérer avec l'armée qui venait de Rome. Pendant ce temps-là, le général Macdonald s'avançait vers Naples, sans trouver de résistance.

Mais tout à coup la situation changea ; de retour à Caserte, le roi de Naples, mécontent de son armée, soupçonnant les généraux de trahison, irrité contre le général Mack, se décida à recourir aux passions religieuses et patriotiques de la population. Il adressa à ses sujets des proclamations pour les appeler à la défense de la religion, de leur roi, de leur pays, de leurs propriétés, de leur famille. — « L'ennemi n'est qu'en petit nombre ; si vous le voulez, vous serez sauvés. Que tous ceux qui ont du courage, qui aiment Dieu et ce qu'ils possèdent, prennent les armes pour se défendre : jamais le Napolitain ne fut poltron quand il s'agit de la cause de Dieu ; si vous n'accourez pas pour vous défendre, vous perdrez tout ; vous verrez outrager vos femmes, vos filles, vos sœurs. Faites que l'ennemi trouve la mort dans le royaume. Appelez à votre aide votre grand protecteur saint Janvier. Ayez confiance en Dieu. Ne reniez point votre foi. »

Les populations napolitaines crurent entendre la voix de Dieu ; les prêtres, les moines, les seigneurs

ou les plus hardis parmi les paysans assemblaient des bandes, parcouraient les campagnes, massacraient les soldats français isolés sur les routes ou les égorgaient dans les maisons. Ce fut surtout dans les Abruzzes que le soulèvement fut général. Sur la route de Rome à Naples, les paysans brûlèrent le pont de bois du Garigliano et s'emparèrent d'une partie du parc d'artillerie de l'armée française. Sans être secondés par l'armée, sans être guidés par aucun général, les défenseurs de la religion et du pays, sortant comme de dessous terre, ces mêmes hommes qui, recrutés par contrainte, assujettis à une discipline dont ils ne comprenaient pas les motifs, étaient de mauvais soldats, devenaient des ennemis redoutables pour les vainqueurs et les conquérants.

La marche des colonnes françaises dans les Abruzzes fut arrêtée par cette insurrection. Quant au corps d'armée commandé par Macdonald, il continua sa marche. Après avoir passé le Garigliano, il arriva devant Gaëte. Cette ville, dont la défense fut, dans une autre guerre, si longue et si obstinée, était, dès lors, forte et presque inexpugnable par sa position et par les ouvrages qui l'entouraient; elle se rendit à la première sommation. La garnison était de quatre mille hommes ; un général suisse, qui la commandait, n'essaya ni une résistance, ni un refus.

L'armée française arriva devant Capoue : la forteresse est située sur la rive gauche du Volturno; c'était en ce lieu que le général Mack ralliait ses troupes; un camp retranché en gardait l'approche. Les Français n'avaient point compté sur une défense énergique, accoutumés, comme ils l'étaient, à de promptes et faciles capitulations. Leur espérance fut trompée ;

les attaques furent vivement repoussées ; le général Bongerard fut tué ; le général Maurice Mathieu blessé. Il fallut renoncer à emporter Capoue de vive force, et reconnaître que l'armée française s'était engagée dans une expédition imprudente, qui devenait très-dangereuse.

Les divisions commandées par Championnet en personne arrivèrent par la route de Frosinone et rejoignirent l'avant-garde. Il avait été témoin du soulèvement de la population, et les colonnes qui arrivèrent des Abruzzes avaient éprouvé plus cruellement encore les fureurs et les vengeances des habitants insurgés. Heureusement pour le salut de l'armée française, elle se trouvait entièrement réunie.

Cependant une confusion honteuse régnait à Naples dans les conseils et dans les états-majors; le parti qui avait voulu confier la défense du royaume à des bandes désordonnées, au patriotisme populaire assez semblable à un brigandage, triomphait du succès de ses conseils, et tenait pour manque de courage et de loyauté la prudence des généraux, des ministres, et de toute autorité régulière. On ne parlait que de conspirations ; on emprisonnait les chefs militaires; la discipline des soldats était abolie, et la populace de Naples devenait la seule puissance; la reine passait alternativement de l'abattement à la présomption, de la crainte à la colère; le général Mack, menacé d'une complète disgrâce, faisait encore de nouveaux plans stratégiques.

Pour un gouvernement raisonnable, il n'y aurait pas eu lieu à se désespérer ; les Français étaient peu nombreux, ils étaient maîtres seulement de la place qu'ils occupaient ; le soulèvement des provinces, l'a-

gitation de la population de Naples étaient favorables au roi ; toutes les chances étaient pour lui, à la seule condition de maintenir l'ordre et de savoir ce qu'on faisait : mais, faute de satisfaire à cette condition, le danger croissait et la ruine devenait certaine.

Les persécutions de la police, les arrestations qu'elle multipliait de jour en jour, les inquiétudes des hommes qui se savaient soupçonnés, avaient créé un parti révolutionnaire et républicain, qui désirait l'entrée des Français, qui les attendait comme des libérateurs. Les jacobins de Naples conspiraient en effet ; ils avaient de furtives communications avec Championnet ; ils l'instruisaient du désordre et lui faisaient dire de ne point se décourager. Eux-mêmes échauffaient les passions de la populace, sachant bien que le tumulte tournerait à leur avantage, et non pas à la conservation du gouvernement.

Le roi était en correspondance journalière avec l'amiral Nelson, qui n'habitait point la ville, mais à bord de son vaisseau. Un serviteur de confiance allait lui porter une lettre ; au moment où il allait monter dans une chaloupe, un rassemblement de lazzaroni le saisit en criant — : « Mort aux Jacobins, c'est un espion des Français. » — Il fut percé de coups, traîné sanglant sous les fenêtres du roi, qui le reconnut, sans pouvoir le sauver, et vit jeter son cadavre dans un égout.

Cet affreux incident décida le roi qui, depuis quelques jours, hésitait à suivre le conseil que lui donnaient ses courtisans, d'accord avec Acton, Hamilton et l'amiral Nelson.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, le roi, la reine et leurs enfants montèrent à bord du *Vanguard*, vaisseau

amiral de Nelson. Le lendemain, lorsqu'on vit le pavillon napolitain arboré sur le bâtiment anglais, le départ du roi fut connu ; les vents étaient contraires, et il fut forcé de rester trois jours en rade. Pendant ce temps, les magistrats, les barons, des députations de la ville se présentèrent pour conjurer le roi de ne pas abandonner son peuple, lui promettant l'accord le plus unanime, le dévouement de tous ses sujets pour chasser l'ennemi : il refusa de les admettre en sa présence. L'archevêque de Naples fut reçu ; le roi répondit que sa résolution était inébranlable, et qu'il avait nommé le prince François Pignatelli vicaire-général, et lui avait laissé des instructions pour la défense du royaume.

Deux frégates napolitaines, sous le commandement de l'amiral Caracciolo, escortèrent le vaisseau de Nelson. Le roi avait emporté non-seulement les joyaux de la couronne, mais tout le numéraire et les lingots qui se trouvaient dans les caisses publiques, au moment où tant de dépenses étaient indispensables pour la défense du territoire ; il emmenait comme prisonnier le ministre de la guerre Ariolo, qu'il accusait de trahison ; il laissait tous les serviteurs de l'État découragés et en désarroi, la populace en fermentation, tous les bons citoyens consternés, et la faction révolutionnaire en pleine espérance. D'après les conseils ou la volonté de l'amiral Nelson, toute la marine napolitaine, hormis les deux frégates qui accompagnaient le roi, fut livrée aux flammes, dans la crainte de la voir tomber au pouvoir des Français.

Le prince Pignatelli n'avait ni assez de capacité, ni assez de volonté pour faire respecter son autorité ; dès le premier moment, elle fut contestée ; les magistrats

de la ville prétendirent que les anciennes constitutions de Naples leur déléguaient le pouvoir en l'absence du roi. Ils s'étaient assemblés à l'hôtel de ville, et délibéraient confusément, comme gens dont le sens est troublé. Les uns parlaient d'une république démocratique ; les autres la voulaient aristocratique ; presque tous étaient d'avis qu'il fallait traiter avec les Français ; il y en avait qui pensaient à choisir un nouveau roi parmi les infants d'Espagne.

Pendant que le gouvernement et la population de Naples n'étaient occupés que de la fuite du roi, le général Championnet réunissait son armée et rappelait à lui tous les détachements qui, lorsqu'ils étaient faibles, couraient risque d'être exterminés par les bandes insurgées ; il se disposait à faire le siége de Capoue, et le général Mack préparait sa défense.

Le prince Pignatelli, à qui les autorités municipales disputaient les pouvoirs que le roi lui avait délégués, ne les exerçait pas moins ; le premier usage qu'il en fit, fut de traiter avec le général Championnet. Il envoya des négociateurs, et le 12 janvier 1799, une trêve fut signée : la forteresse de Capoue devait être livrée aux Français ; le territoire abandonné à leur occupation était vaste et comprenait des villes considérables, telles que Bénévent et Acerra. Une contribution de deux millions et demi de ducats était imposée pour être payée entièrement dans le délai de douze jours.

Cette trêve était, en réalité, une honteuse capitulation ; elle remettait aux Français la seule forteresse qui défendait Naples ; elle arrêtait le mouvement et refroidissait l'ardeur des populations soulevées ; elle donnait au général républicain le temps de voir arri-

ver les renforts qui lui étaient envoyés de Lombardie. Cette négociation avait été entamée et suivie secrètement : lorsque les commissaires français parurent à Naples pour recevoir le premier terme de la contribution, qu'on ne savait comment leur payer, le peuple se souleva et les commissaires furent obligés de quitter furtivement la ville. Le lendemain, les séditieux désarmèrent les soldats, puis la garde urbaine, qui seule avait maintenu un peu d'ordre dans la ville. La division ramenée de Livourne débarqua en ce moment et se joignit à la populace ; l'insurrection, maîtresse de Naples, demanda au vicaire général que les forts fussent remis au peuple ; le vicaire général n'eut pas plus de courage contre l'émeute que contre les Français, il accorda tout ce qu'elle exigeait ; les prisons et le bagne furent ouverts ; des milliers de brigands se mêlèrent à la populace.

Alors le prince Pindemonte, à la tête d'une députation de la cité, enjoignit au prince Pignatelli de renoncer à ses pouvoirs et de rendre les sommes qu'il avait à sa disposition. Il demanda quelques heures de délai et en profita pour s'enfuir ; il se rendit en Sicile, où le roi le fit mettre en prison.

Le peuple, se voyant souverain, armé, nombreux, maître des forts, se crut invincible. Dans sa méfiance des généraux de l'armée, qu'il traitait de jacobins et de traîtres, il choisit pour chefs le prince Moliterno de la maison Pignatelli, et le duc de Rocca-Romana. L'un et l'autre avaient levé à leurs frais des corps de cavalerie et s'étaient distingués par leur courage et leur dévouement. Aucune prévention populaire n'écarta les nobles dont le patriotisme était connu; les insurgés se plaçaient volontiers sous les

ordres de ceux qui s'étaient montrés empressés à la défense du pays. Au contraire, la rage était extrême contre les généraux soupçonnés de trahison et surtout contre les étrangers. Les lazzaroni cherchaient partout Mack pour le massacrer; il parvint à leur échapper; sous un déguisement, il se rendit auprès du général Championnet qui l'accueillit avec courtoisie et lui donna un passe-port pour Milan. Le Directoire l'y fit arrêter. Conduit en France, il y fut retenu comme prisonnier de guerre et enfermé à Vincennes, d'où il s'échappa après une détention de plusieurs mois.

Bientôt il n'y eut plus d'armée napolitaine. Le général Salandra, à qui Mack avait remis le commandement, fut assailli et blessé par des gens du peuple; d'autres généraux ou officiers furent massacrés; il y eut abolition complète de la discipline; les tranchées et les préparatifs de défense furent abandonnés. Les chefs que les séditieux s'étaient choisis n'étaient pas mieux obéis. Le patriotisme populaire n'était qu'anarchie et aveuglement.

L'autorité municipale et le prince Moliterno faisaient néanmoins quelques efforts pour arrêter le désordre et pourvoir à la défense de la ville, où l'on attendait chaque jour une attaque des Français. Un édit ordonna de se préparer à la guerre, de maintenir la tranquillité publique et de rapporter les armes pour les distribuer avec discernement aux défenseurs de la patrie et de la religion. Des peines sévères et promptes devaient être infligées aux perturbateurs; l'édit était signé : Moliterno, général du peuple.

Quoi qu'on pût faire, et même en rétablissant le bon ordre, la guerre n'était plus possible. Le sénat de

la ville envoya des députés au général français pour lui demander des conditions moins dures et moins déshonorantes que les articles consentis par le gouvernement déchu. Le peuple napolitain, livré à lui-même, disaient les négociateurs, se montrait maintenant digne d'estime et d'un meilleur sort. Parmi la confusion que ce gouvernement mal assuré ne savait point faire cesser, un parti peu nombreux encore conspirait pour une république, dont la création ne pouvait être espérée qu'au moyen de la conquête française. Les correspondants du général Championnet la lui représentaient comme facile et l'engageaient à refuser toute pacification.

Le général Championnet n'avait pas encore donné de réponse aux députés qui lui avaient été envoyés, lorsque le prince Moliterno se présenta au quartier-général, accompagné d'une nombreuse députation où figuraient les hommes nobles ou plébéiens qui, pour la plupart, avaient poussé le peuple à la sédition. Le langage de leurs orateurs fut inconvenant, présomptueux et même menaçant. Quelques autres étaient au contraire humbles et imploraient la générosité française.

Le prince Moliterno fit un discours qui ne tombait ni dans l'un ni dans l'autre excès; il le termina ainsi: — « Nous vous offrons de l'argent et la paix comme à un vainqueur. Ainsi, vous aurez pour vous gloire et fortune. Songez que nous sommes très-nombreux en comparaison de votre armée. Si, accordant la paix, vous consentez à ne pas entrer dans la ville, le monde célébrera votre magnanimité. Si, au contraire, notre résistance vous en ferme l'entrée, il ne vous en reviendra que de la honte. »

— « Vous parlez à l'armée française, répondit le général Championnet, comme un vainqueur parlerait à des vaincus. La trêve est rompue puisque vous avez manqué à nos conventions. Demain nous marcherons contre la ville. » — Et il congédia la députation.

Déjà quelques Napolitains avaient quitté leur drapeau et avaient été reçus dans l'armée française ; ils essayèrent d'amener les membres de cette députation aux idées de république ; leurs propositions furent repoussées avec indignation et colère, et les envoyés du peuple revinrent à Naples exaspérés et furieux.

Alors prévalurent les conseils et l'influence des hommes exagérés et déraisonnables. Le clergé, les moines, et même plusieurs des nobles qui avaient les premiers exalté le peuple et commencé la sédition, agissaient dans l'intérêt du roi. L'idée de la république les mettait en fureur ; ils détestaient même Moliterno et Rocca-Romana, qu'ils regardaiont comme coupables de traiter avec les Français en sacrifiant la dynastie. Ils réveillèrent les soupçons et les passions mal assoupies de la populace. Ils rappelaient un mot de la reine : — « Il n'y a que le peuple de fidèle. Tous les gentilshommes sont des jacobins. »

L'émeute fut ainsi rallumée, et le tumulte remplaça l'incertaine et incomplète tranquillité. Moliterno et Rocca-Romana cessèrent d'être chefs du peuple : la multitude délégua son pouvoir à un marchand de farine et à un garçon cabaretier vulgairement appelé « le Fou. »

Le 15 janvier, des troupes de lazzaroni sortirent de la ville pour marcher contre les Français ; d'autres parcouraient les rues, pillant les maisons et assassinant. Des prêtres, revêtus de leurs ornements, ou des

moines prêchaient dans les églises et même sur les places publiques contre les Français et leurs partisans. Le palais du duc della Torre fut incendié avec ses tableaux, sa bibliothèque, ses collections d'histoire naturelle : le duc etait un savant distingué, et son frère, ami des lettres et connu comme poëte. L'un et l'autre, arrachés du palais par les lazzaroni, furent brûlés vifs sur un bûcher élevé dans la rue.

Le sénat donna sa démission ; les habitants se barricadèrent dans leurs maisons. On n'entendait plus que les vociférations et les menaces de la multitude ivre de fureur. Le cardinal-archevêque espéra que ces misérables insensés entendraient la voix de la religion pour laquelle ils prétendaient combattre. Il sortit en procession au milieu de la nuit, escorté de son clergé portant la statue et la fiole révérée qui contient le sang de saint Janvier. De distance en distance, il s'arrêtait; les hymnes et les prières se taisaient, et il prêchait la paix, la concorde, la charité chrétienne.

Tout d'un coup, on vit un homme percer la foule et pénétrer jusqu'à l'archevêque ; il était de haute taille, vêtu de deuil, les cheveux en désordre, les pieds nus, tel qu'un pénitent : c'était le prince Moliterno. Il demanda à l'archevêque la permission de parler au peuple. — Il exhorta le peuple à se calmer et à prendre du repos, afin de combattre dès le lendemain les Français. — « Jurons tous sur les saintes reliques, s'écria-t-il, de les exterminer ou de mourir : je le jure. » — Toutes les voix répétèrent ce serment. Cette scène avait agi sur les esprits; la sédition durait depuis plusieurs heures; la populace était fatiguée. Chacun rentra au logis; le calme fut pour un moment rétabli.

La conspiration républicaine ne s'endormait point; menacés par la fureur populaire, les chefs de cette faction devenaient de plus en plus impatients de voir arriver les Français. Ils avaient promis au général Championnet de lui livrer le fort Saint-Elme. Le commandant était de leur parti, mais la garnison se composait de lazzaroni très-exaltés; on trouva moyen d'introduire dans la forteresse un certain nombre de gens dévoués aux républicains qui désarmèrent les lazzaroni. Championnet fut informé qu'on avait tenu la promesse qui lui avait été faite.

Son armée s'était approchée jusqu'à Aversa. Une colonne, partie de Bénévent, traversa le passage des Fourches Caudines, mais non sans y éprouver une forte résistance. La division Broussier y perdit quatre cents hommes. — Le 21 janvier, vingt-deux mille Français étaient sous les murs de Naples et commencèrent l'attaque sur quatre points différents. La porte de Capoue fut forcée et la colonne du général Duhesme entra dans la ville. Dès qu'il fut engagé dans les rues, une batterie de canons fut démasquée; des coups de fusil étaient tirés par les fenêtres. Le général Mounier fut tué. Il fallut se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Mais le général Duhesme revint à la charge, en prenant plus de précautions, en brûlant les maisons à mesure qu'il avançait, et il s'établit dans la place de Capoue. Les autres colonnes avaient réussi dans leurs attaques, mais sans pénétrer dans l'intérieur de la ville.

Le général Championnet ne voulut point ruiner et incendier cette noble ville, ni sacrifier ses soldats dans une guerre des rues. Il écrivit une lettre aux autorités

municipales pour les engager à se rendre, en leur promettant beaucoup de ménagements; le messager fut reçu à coups de fusil par les lazzaroni et revint en fuyant. Un autre fut envoyé déguisé. Il parvint dans la ville; mais à qui donner cette lettre? Il n'y avait plus de sénat; Rocca-Romana et Moliterno étaient en fuite; le messager ne put remettre la lettre à personne.

Le 22 janvier se passa ainsi, et le 23 commença l'attaque. Les lazzaroni combattirent en désespérés, mais sans ordre et sans chefs. Ils étaient trahis de toutes parts. Des républicains les conduisaient dans les rues où les batteries françaises devaient les exterminer.

Déjà les colonnes d'attaque avançaient dans la ville. Tous les forts étaient au pouvoir des Français. Championnet arrêta son mouvement; il fit élever une bannière blanche, et lorsqu'il eut réuni autour de lui un grand nombre de gens du peuple, il parla en italien; il leur disait que la résistance était insensée; que les Français leur apportaient la paix, l'abondance, un meilleur gouvernement; il promettait, par serment, que les personnes, les propriétés, la religion et le bienheureux saint Janvier seraient respectés.

Son discours leur fit impression; ils l'écoutèrent et se laissèrent persuader. Ce Michel le Fou, que les lazzaroni avaient choisi pour chef, s'avança vers le général et demanda qu'une garde d'honneur fût envoyée à saint Janvier. Aussitôt deux compagnies de grenadiers marchèrent vers la cathédrale en criant : — « Vive saint Janvier! » — Et les lazzaroni répondaient par : — « Vivent les Français! »

Naples se trouva calmée comme par miracle. Les

troupes françaises défilaient au son de leur musique; le peuple était dans l'allégresse; on eût dit un jour de fête. Ce ciel du midi était, au mois de janvier, illuminé par le soleil. Les rues étaient encore jonchées de cadavres, mais on n'y prenait pas garde. Le soir arriva, et le Vésuve, qui depuis longtemps avait semblé éteint, fut couronné de flammes, ce qui, selon le peuple, était un heureux présage.

Championnet fit une proclamation où il disait aux Napolitains : — « Vous êtes libres. » — Il engageait ceux qui regrettaient le gouvernement déchu, à délivrer de leur présence la terre de la liberté.

Peu de jours après, au nom de la république française, le général en chef proclama la république Parthénopéenne, dont une assemblée constituante devait délibérer les lois fondamentales et les formes de gouvernement. Provisoirement, il avait nommé une commission de vingt-cinq membres, qui se diviserait en comités et exercerait le pouvoir suprême.

Toutes les scènes théâtrales qui accompagnent l'installation d'un gouvernement naissant, les promesses de bonheur et de gloire, les louanges que s'adressent par avance à eux-mêmes les nouveaux maîtres du pouvoir, les protestations de respect pour la liberté et la justice, avaient plus de retentissement à Naples qu'en aucun autre pays. Les imaginations méridionales, ces impressions vives et mobiles, une jeunesse sincère dans son enthousiasme et ses illusions, le mépris d'un gouvernement qui avait opprimé la nation et qui n'avait pas su la défendre, qui avait rompu la paix et n'avait pas su faire la guerre, l'éloquence native et facile des orateurs populaires, tout contribuait à écarter la réflexion, à fermer les yeux sur les dan-

gers qui menaçaient la nouvelle procréation républicaine des armées françaises. Le général Championnet, tout révolutionnaire qu'il était, avait plus de prévoyance que les Napolitains.

— « Prenez pour modèle, leur disait-il, autant que le comportent les besoins et les mœurs, la Constitution de la républiqne française, mère des républiques nouvelles et de la nouvelle civilisation. N'espérez pas de bonheur séparés d'elle. Pensez que ses alarmes seront pour vous des angoisses, et que si elle chancelle, ce sera votre ruine. »

Le roi de Naples avait déclaré la guerre à la France et hâté ainsi la conquête et la révolution qui l'exilaient du continent. Le roi de Sardaigne, soumis depuis près de trois ans à la puissance française, cherchait sa préservation dans l'accomplissement loyal des conditions qui lui avaient été imposées.

Assurément elles lui étaient dures, et il n'avait pas pour le Directoire les sentiments d'un fidèle allié. Mais pieusement résigné, d'un caractère faible, sans aucun goût pour la guerre, assuré de ne trouver nul appui dans l'Autriche, il n'essayait ni intrigue ni secrète coalition.

Le général Bonaparte, sans avoir pour lui, ni pour aucun prince d'Italie, une véritable bienveillance, l'avait protégé contre la mauvaise volonté du Directoire. Il croyait avantageux de ne pas porter le désordre dans un pays sagement gouverné, dont l'administration était régulière, l'armée vaillante et disciplinée.

Dès qu'il eut cessé de s'occuper des affaires de l'Europe, et que lui-même eut poussé le Directoire à l'invasion de la Suisse et de Rome, il devenait certain

que l'Italie entière allait subir le même sort. Le choix des agents diplomatiques indiquait assez les projets du gouvernement du Luxembourg. Ginguené à Turin, comme Garat à Naples, était envoyé pour travailler à la propagande républicaine. Le ministre du Directoire à Gênes était plus actif et plus dangereux. C'était Sotin, le ministre de la police du 18 fructidor. Le général Brune, qui commandait l'armée d'Italie, professait les mêmes opinions et appartenait au même parti. A son quartier général de Milan, il s'entourait de jacobins français, de révolutionnaires italiens et d'exilés piémontais; car le roi Charles-Emmanuel avait eu à se défendre contre les cabales et les commencements de conspiration tentés pour troubler ou renverser son gouvernement. La république cisalpine avait un ministre auprès de la cour de Turin; sans crainte d'être désavoué ou blâmé, il échauffait les esprits d'une jeunesse sans expérience, qui croyait qu'une république apportée par la conquête procurerait la liberté; il encourageait les ambitieux et les envieux qui voulaient une révolution; il propageait aussi l'idée d'une réunion du Piémont avec la Cisalpine, pour former au nord de l'Italie un seul et puissant État.

Ginguené était un fort honnête homme, mais la philosophie et la Révolution lui avaient inspiré des opinions absolues et orgueilleuses. Les chimères systématiques et l'emphase sentimentale étaient devenues dans son esprit une croyance sincère et intolérante. La France, selon sa conviction, était un pays libre, heureux, dont la puissance bienfaitrice était irrésistible; les rois étaient des tyrans odieux; les princes d'Italie, dont il connaissait parfaitement l'histoire, pratiquaient la politique de Machiavel et suivaient la

tradition des Borgia. Il leur attribuait des complots et rêvait les poignards et les poisons, tandis qu'il parlait avec admiration de la loyauté du Directoire, qui l'avait chargé d'exciter contre le roi les révoltes de ses sujets.

Ignorant les habitudes simples et tranquilles de la cour de Turin, il avait cru que sa réception serait une pompeuse cérémonie, et avait préparé un solennel discours où il prodiguait au roi des louanges et des leçons. Lorsqu'il vit qu'il serait admis en audience particulière [1], il se borna à quelques paroles moins emphatiques, mais qui manquaient de convenance. — Après avoir protesté des intentions pacifiques du Directoire, qui, dans ses instructions, lui avait prescrit « le respect des traités, de l'ordre public et du droit des gens, » il disait : — « J'espère trouver les mêmes sentiments dans les ministres de Votre Majesté. Une conduite sincère est la seule qui convienne à un gouvernement loyal. La nation qui, par ses victoires, a conquis le nom de grande, n'en a jamais suivi une autre. Elle fait de l'astuce et de la duplicité dans les négociations la même estime que de la lâcheté dans les batailles. Elle laisse la tromperie et le machiavélisme à ces vils gouvernements corrompus et corrupteurs, qui depuis six ans troublent l'Europe et versent le sang humain qu'ils achètent à prix d'or. Quels fruits les puissances dociles à leurs perfides conseils en ont-elles recueillis? Je ne veux point rouvrir des blessures que le temps, la paix, la concorde peuvent seuls cicatriser. Je veux seulement dire que la prospérité de tous les gouvernements qui, comme celui de Votre Majesté,

1. 28 mai 1798.

ont écouté des conseils pacifiques, que leur prospérité et leur gloire dépendent uniquement de la constance et de la sincérité envers la France. »

Et comme les ambassadeurs républicains étaient tous persuadés de leur propre importance et croyaient que le choix de chacun d'eux par le Directoire était une circonstance considérable, Ginguené ajoutait : — « Ce me sera un grand bonheur, si ma conduite, si mes principes bien connus pendant les tempêtes qui ont troublé ma patrie, paraissent à Votre Majesté un signe des intentions du Directoire, si, dans cette honorable mission, je justifie la confiance qu'il m'a accordée, et si j'obtiens, selon mon espérance, l'estime de Votre Majesté. »

Le roi Charles-Emmanuel n'essaya point de répondre à ce discours. Il demanda à l'ambassadeur s'il avait fait un bon voyage et s'il se portait bien. Puis il parla de lui-même, de ses infirmités, de ses chagrins et de la consolation qu'il trouvait dans la tendre affection de sa femme. La reine de Sardaigne était Madame Clotilde, la sœur de Louis XVI. Ginguené eut le bon goût de répondre que le souvenir de ses vertus et de ses bontés subsistait en France; et le roi continua avec effusion les louanges de cette sainte princesse, qui l'avait, disait-il, corrigé de ses défauts, de son penchant à l'obstination et à la violence, et à qui il accordait toute sa confiance. — « Avez-vous des enfants, monsieur l'ambassadeur? » dit ensuite le roi, prolongeant un entretien, qui était devenu facile et familier. — « Non, Sire, répondit Ginguené, et je m'en console aussi par la tendresse d'une vertueuse épouse. »

On s'étonne d'une pareille conversation entre un

envoyé du Directoire et un roi qui, comme il le disait souvent, allait se voir enlever « sa couronne d'épines » par une révolution que cet ambassadeur était chargé de préparer. Leur entretien semble inattendu en de telles circonstances, et comme étranger aux mœurs révolutionnaires.

La première difficulté diplomatique qui signala l'ambassade de Ginguené est demeurée célèbre par le ridicule. Il voulut que Mme Ginguené fût présentée à la cour, ce qui ne pouvait souffrir aucune difficulté. Mais à Turin, l'usage et l'étiquette prescrivaient un habit de cour. Soit qu'il ne fût pas du goût de Mme Ginguené, soit plutôt que son mari imaginât que l'honneur de la république française ne permettait pas de se soumettre à cette exigence, il prit cette affaire au sérieux, insista avec force, et finit par obtenir que sa femme serait présentée avec une robe, comme on les portait alors à Paris : costume fort léger, et qui devait contraster beaucoup avec l'habit de cour. Ce succès parut si important et de si bon augure pour l'avenir, que Ginguené rendit compte aussitôt à son gouvernement de la présentation de l'ambassadrice. M. de Talleyrand trouva l'anecdote plaisante ; il en amusa tout Paris, et fit insérer au *Moniteur* un article ainsi conçu :

« Après une négociation en règle, il a été convenu que l'épouse de l'ambassadeur de France pourrait être présentée à la cour en costume à la française. Jusque-là les femmes des agents politiques avaient été obligées de prendre la robe à grands paniers. On regarde cette innovation comme une victoire de la grande nation. »

En même temps, il fut répondu à M. Ginguené que le gouvernement français était représenté par des ambassadeurs, mais non point par des ambassadrices.

De plus sérieuses affaires ne tardèrent pas à rendre difficiles les relations du gouvernement français avec le roi de Sardaigne. Par suite des séditions qui avaient déjà été réprimées ou des conjurations que la police piémontaise avait prévenues, un nombre considérable de gens suspects ou coupables s'étaient expatriés. Un millier environ avaient pris séjour dans le canton de Carrossio, appartenant au Piémont, mais enclavé dans le territoire génois. Le gouvernement de la nouvelle république ligurienne favorisait leurs communications journalières avec ceux de leurs compatriotes qui étaient réfugiés à Gênes, et avec le parti démocratique qui s'occupait ouvertement de préparer une révolution contre le roi de Sardaigne. On représentait sur les théâtres des comédies pleines d'allusions contre ce prince, et le parterre applaudissait en criant : — « Vive la liberté; mort au tyran piémontais! »

Enfin, les choses en vinrent au point que deux mille soldats génois quittèrent leurs drapeaux, et, sortant de la ville, se rendirent à Carrossio pour se joindre aux bannis piémontais. Un noble Génois, du nom de Spinola, et quelques Français étaient les chefs de cette petite armée; ils se répandaient en injures ou en menaces contre le roi de Sardaigne, et encourageaient les bannis en leur promettant l'appui et le secours du gouvernement cisalpin ; ils leur disaient aussi que M. Miot, patriote trop tiède, avait été remplacé dans l'ambassade de France par M. Ginguené, ardent républicain, qui avait pour mission de protéger les amis de la liberté. En même temps, un autre rassemblement de bannis se formait sous le patronage du général Brune et du directoire cisalpin, à Pallanza, sur le lac Majeur, et menaçait les provinces de Novare et de Ver-

ceil. Ils étaient commandés par des officiers français détachés de l'état-major de Brune. Quelques jeunes gens du pays étaient venus se joindre à eux. Cette troupe comptait environ seize cents hommes; ils surprirent Domo d'Ossola, et y trouvèrent de l'artillerie.

Une troisième bande, qui s'était réunie sur la frontière de France, dans les vallées vaudoises, pénétra jusqu'à Pignerol et approchait de Turin.

Cependant, les populations piémontaises demeuraient tranquilles et fidèles. Traîtreusement attaqué par trois États voisins avec lesquels il était en paix, le roi de Sardaigne ne manqua ni de courage ni de fermeté. Déjà, l'année précédente, il avait éprouvé le dévouement de ses loyaux sujets, et avec leur secours. il avait réprimé les désordres et les pillages de plusieurs bandes séditieuses. En leur rappelant les services qu'ils avaient rendus à leur souverain et à leur pays, il les engagea à se réunir et à s'armer sous la direction de leurs magistrats pour se joindre à la force militaire; il les assurait que les brigands n'avaient point, comme ils le publiaient, l'appui de la France, et que chaque jour il recevait, de la part des généraux ou des agents français, de nouvelles démonstrations d'amitié.

Mais il fallait savoir si une telle espérance n'était pas illusoire. Le ministre des affaires étrangères s'en expliqua avec l'ambassadeur Ginguené. — « Si la divine providence, disait-il, a décidé que nous cessions d'être une puissance, si le cours nécessaire des choses humaines doit amener notre anéantissement, nous demandons que la grande et puissante nation, notre alliée, qui prononcera sur notre sort, nous signifie, dès à présent, l'arrêt qu'elle exécutera. Voilà

ce que nous aimons mieux que d'être menacés par nos propres sujets, que de subir un tel opprobre, que de voir notre ruine consommée jour à jour; une telle décadence, un tel état de langueur est pire que la mort. »

L'ambassadeur répondit que le gouvernement français n'avait nullement fomenté la rébellion ; qu'il avait toujours pour le roi les mêmes sentiments ; qu'il accomplirait avec loyauté les conditions des traités ; que si un ennemi l'attaquait, il pouvait compter sur les baïonnettes françaises pour se défendre. — « Mais telle n'est point la circonstance; ce ne sont point des sujets qui veulent renverser le trône : six mille Piémontais, amis de la liberté, animés d'un désir de vengeance, privés des moyens de subsistance, se sont réunis sur la frontière ; ils se sont rassemblés dans l'asile que leur ont accordé des peuples libres; ils ont pris les armes et attaquent le roi. Convient-il à la France d'intervenir dans une telle affaire? Certainement non. Si dans la république cisalpine ou ligurienne, il s'élevait des séditions contre le gouvernement, et qu'il ne fût pas en mesure de les réprimer, la république française accourrait sans doute à leur secours; mais, lorsque des Piémontais, animés par l'amour de la liberté, s'unissent pour la conquérir et pour affranchir leur patrie, une pareille intervention serait inconvenante et vaine. »

Alors, le représentant du Directoire entrait dans l'examen et la critique du gouvernement piémontais, parlait des abus, de l'embarras des finances, de la cherté des subsistances, de la lourdeur des impôts, des rigueurs de la répression. En conclusion, la sédition n'était pas, selon Ginguené, un danger pour

le roi si l'on ne résistait pas aux vœux du peuple qui, la noblesse exceptée, souhaitait le succès des révoltés. Il fallait donc lui accorder tout ce qu'il se promettait d'une révolution. »

Cette réponse était de tout point déloyale et mensongère ; il n'appartenait pas à un agent étranger de s'immiscer dans le gouvernement du Piémont ; un article formel du traité d'alliance avait stipulé le secours de la France en cas de sédition.

Mais ce n'était pas tout : l'ambassadeur exigeait l'expulsion des émigrés français qui avaient reçu un asile dans les États du roi de Sardaigne. Le ministre répondait qu'il fallait préalablement que leur qualité d'émigrés fût prouvée en justice ; il remarquait aussi qu'on ne pouvait regarder comme émigrés les anciens sujets sardes de Nice et de Savoie qui se trouvaient en Piémont. Ainsi, il y avait des serviteurs de l'État, des hommes attachés à la maison du roi par leurs emplois qu'il était inique et absurde de traiter comme émigrés. Le désir de confisquer leurs biens était le seul motif de la poursuite exercée contre eux.

Une autre demande de l'ambassadeur portait encore un caractère de généralité et d'exagération qui la rendait inadmissible : il voulait que la peine de mort fût prononcée contre tout individu trouvé porteur d'un stylet ou d'un couteau, indépendamment de l'usage qu'il en aurait fait. Le ministre piémontais demandait si le code pénal où serait inséré un tel article pourrait être avoué par la philosophie et l'humanité, si souvent invoquées par l'ambassadeur.

En même temps, Ginguené renouvelait sans cesse une réclamation d'amnistie pour tous les individus qui étaient emprisonnés ou traduits en justice pour

faits de sédition ou de brigandage. Tel parmi eux était prévenu d'avoir assailli sur le grand chemin un commissaire français; mais comme ce brigand avait impudemment soutenu qu'il avait été chargé par les princes de la famille royale d'assassiner les Français, les révolutionnaires piémontais l'avaient pris sous leur protection, et, par suite, Ginguené réclamait spécialement sa liberté au nom du Directoire.

Tant de complaisance et d'encouragement donné aux jacobins de Turin les exaltait de plus en plus; ils en vinrent même à se plaindre hautement de la conduite de Ginguené, de sa complicité avec le gouvernement tyrannique du roi de Sardaigne. Le ministre cisalpin, qui s'était fait le chef de cette conjuration, dénonçait publiquement l'ambassadeur de France qui s'effrayait de plus en plus du parti auquel, par crainte au moins autant que par sympathie, il accordait sa protection.

Le rassemblement qui s'était formé à Pallanza, sur le lac Majeur, sous le commandement de deux officiers, envoyés par le général Brune, s'était avancé; il rencontra, sur la route de Domo d'Ossola, une colonne d'environ quatre mille hommes, soldats piémontais ou suisses au service de Sardaigne. Le combat fut sanglant, et de chaque côté se manifesta l'ardeur et le féroce courage de la guerre civile. Les rebelles eurent pendant quelques moments l'avantage, mais furent vaincus. Cent cinquante républicains tombèrent sur le champ de bataille, quatre cents furent prisonniers, et les soldats en massacrèrent un grand nombre. Trente-deux furent condamnés à mort.

Le Directoire, apprenant ces nouvelles, y vit la preuve d'une conjuration des princes d'Italie et spé-

cialement du roi de Sardaigne, pour l'extermination des Français. Ginguené reçut donc une dépêche[1], qui lui annonçait que le Directoire avait résolu de sauver la France, l'Italie et les amis de la liberté; en conséquence, il lui était prescrit de déclarer au gouvernement sarde que le gouvernement de la République voulait trancher à la racine l'horrible conspiration tramée par les puissances ennemies de la France; que le roi devait accorder une entière et loyale amnistie à tous les rebelles, à la seule condition de déposer leurs armes et de rentrer dans leurs foyers. Alors le Directoire interposerait son autorité pour empêcher les républiques cisalpine et ligurienne d'inquiéter le Piémont, et ordonnerait au général Brune de dissiper les bandes qui s'étaient formées sur la frontière.

Le Directoire recommandait surtout à son ambassadeur de faire cesser sur-le-champ les supplices où était versé, disait-il, le sang d'hommes honorables, dont le seul crime était leur amour pour la république française. Si le roi n'acceptait pas ces conditions, il deviendrait évident qu'il était le promoteur secret des séditions qu'il feignait de combattre et de punir.

Ginguené, conformément à cette instruction, ajouta ces nouvelles conditions aux autres exigences sur lesquelles il avait auparavant insisté. En même temps il écrivit au Directoire qu'il était absolument nécessaire que la France exerçât une autorité pleine et absolue en Piémont; que le roi changeât tous ses ministres et surtout qu'il rappelât le comte Balbe, son ambas-

1. 18 mai 1798.

sadeur à Paris. Il le dénonçait comme l'agent de la coalition des rois, semant partout la corruption. Sa correspondance contribuait, selon Ginguené, à donner au roi de Sardaigne une fâcheuse sécurité, et encourageait sa résistance d'inertie. Le comte Balbe était l'homme le plus éclairé, le plus sage et le plus respecté du Piémont ; il avait autant de considération à Paris qu'à Turin.

Le roi de Sardaigne céda aux menaces du Directoire, et suspendit les procédures intentées contre les rebelles pris les armes à la main ; l'ordre fut signé le 25 mai.

Le même jour, deux officiers français, qui avaient été pris dans le combat, venaient d'être condamnés. Ils furent exécutés dans les fossés de la place de Casale le lendemain, 26 mai, à quatre heures du matin. Évidemment, l'ordre du roi aurait pu arriver à Casale assez tôt pour arrêter l'exécution. Ce retard homicide excita une vive indignation ; le supplice des deux officiers était un assassinat ; on assura que le roi et ses ministres étaient étrangers à ce crime. Il fut, avec vraisemblance, attribué à un subalterne que son opinion passionnée poussa à cette infamie. Les excuses et les regrets du ministre Priocca n'apaisèrent point la juste irritation de l'ambassadeur de France; il attribuait à des causes plus générales ce déplorable incident.

La défaite des républicains de Pallanza ne découragea point le rassemblement de Carrossio ; il croissait en nombre et en audace, et les bannis ne redoutaient point l'approche des troupes royales; pour venir les attaquer, elles auraient eu à traverser le territoire génois. Les encouragements de Brune et de Sotin ne leur man-

quaient pas. Ils avaient, dans une de leurs incursions, surpris quatre cents soldats et les avaient emmenés sans les maltraiter. Le gouvernement sarde demanda, aux Génois, passage pour aller réprimer des rebelles auxquels ils avaient laissé traverser librement leur territoire. Le gouvernement ligurien s'y refusa, promettant de s'opposer désormais aux incursions des bannis, engagement qu'il n'avait nulle envie de tenir. Le roi de Sardaigne se décida alors à envoyer un détachement de ses troupes contre les révoltés de Carrossio; l'ambassadeur de France et le gouvernement ligurien en furent prévenus par une note.

L'ambassadeur s'opposa formellement à cette mesure qui violait, disait-il, la neutralité du territoire génois. La réponse était facile à faire, et la conduite du roi n'était que trop justifiée par les procédés du gouvernement ligurien. Les troupes royales accomplirent leur mission et reprirent possession du canton de Carrossio.

Sotin poussa le directoire ligurien à déclarer la guerre au roi de Sardaigne. Brune fit espérer son appui; il voyait avec joie s'approcher le moment où ce prince, réduit au désespoir, abandonnerait sa couronne ou succomberait à une révolution. Depuis le départ du général Bonaparte, ses lieutenants avaient l'ambitieuse pensée de l'imiter, en renversant des souverainetés, en créant des républiques, en se rendant indépendants du Directoire, en suivant une politique inspirée par leur propre opinion, ou quelquefois, comme le croyait le public, par le calcul de leurs intérêts.

Ginguené n'avait point de desseins aussi arrêtés. Peut-être croyait-il ne pas travailler à la complète ruine du roi de Sardaigne, en protégeant ouvertement ses ennemis et en lui interdisant la faculté de se dé-

fendre. Il exigea que les prisonniers emmenés de Carrossio fussent remis aux mains des Français, et que les troupes piémontaises quittassent le territoire enclavé dans l'État de Gênes; il promettait en retour de cette concession que les Génois cesseraient toute hostilité. Telle n'était pas l'intention du général Brune; la troupe ligurienne surprit sans défense la forteresse de Serravalle et fit la garnison prisonnière.

Lorsque le gouvernement piémontais se plaignait de tant de vexations et des procédés d'une puissance qui se disait amie et alliée, l'ambassadeur répondait que « le Directoire ne pouvait pas rester sans précaution et sans défense, lorsque dans toute l'Italie une conjuration se formait pour exterminer les Français. Naples s'armait; l'Autriche avait une armée nombreuse dans les États vénitiens; partout éclataient des séditions; partout les prédications excitaient les peuples contre la France; l'or de l'Angleterre soudoyait les conspirateurs. A Turin même n'y avait-il pas un ministre de Russie, un chargé d'affaires d'Angleterre qui distribuaient aussi de l'argent? Les émigrés français ne tenaient-ils pas un langage injurieux et menaçant? La magistrature reprenait-elle aucun des délits commis contre les Français? Ainsi on ne pouvait douter de machinations qui se préparaient contre la France. »

Au fond de l'âme, la cour et le gouvernement piémontais nourrissaient, sans doute, une aversion réelle contre le gouvernement directorial, mais ils avaient trop de prudence pour se compromettre inutilement. C'eût été précipiter leur ruine sans se donner une chance de salut; la coalition, qui n'avait pas encore commencé à agir, pouvait plus tard venger et rétablir le roi de Sardaigne, mais non pas le préserver. La jus-

tification contre les griefs de l'ambassadeur était donc véridique.

Le Directoire ne voulait pas être dissuadé, et ses instructions étaient de plus en plus rudes et exigeantes. Toutefois, le comte Balbe ne fut point rappelé; on n'écouta point les imputations déraisonnables de Ginguené contre un homme honorable et loyal. Il n'était pas en rapports intimes avec les Directeurs; mais M. de Talleyrand avait pour lui beaucoup de considération et de confiance.

L'obéissance du gouvernement piémontais fut encore manifestée par l'amnistie accordée aux délits politiques; elle s'appliqua seulement aux délits antérieurs à la dernière sédition : les amnistiés étaient bannis du Piémont et avaient deux ans pour vendre leurs biens. De son côté, le gouvernement français promettait qu'à l'avenir aucun empêchement ne serait apporté au droit de réprimer la rébellion et de maintenir la paix publique. Ginguené et Brune auraient voulu d'autres conditions, mais celles-là avaient été réglées à Paris. Alors le général demanda de nouvelles concessions : le renvoi des ministres du roi, la cession, moyennant échange, du territoire de Carrossio à la république igurienne, et l'occupation de la citadelle de Turin par une garnison française. Ginguené eut la faiblesse d'obéir à la volonté de Brune, encore qu'elle fût contraire aux dernières instructions du Directoire.

Dès que la démarche de Ginguené, faite, non pas au nom de son gouvernement mais du général Brune, fut connue à Paris, le ministre des affaires étrangères écrivit que la saine politique, la sécurité, les intérêts, la gloire de la France ainsi que les dispositions actuelles des puissances de l'Europe ne permettaient pas

d'aggraver les conditions réglées avec le roi de Sardaigne; que le citoyen Sotin s'était écarté des instructions qu'il avait reçues et venait d'être rappelé de Gênes [1].

Avant que cette réponse fût arrivée, le gouvernement piémontais avait eu la faiblesse de céder aux menaces du général Brune, et avait consenti à recevoir une garnison française dans la citadelle de Turin. Le général s'engageait de son côté à maintenir l'ordre public en Piémont, et à faire cesser les hostilités de la république ligurienne, ainsi que les secours portés aux rebelles par la république cisalpine.

Le 3 juillet, la garnison française s'établit dans la citadelle de Turin. Le roi de Sardaigne était désormais à portée des canons français. Ce succès, obtenu par le général Brune, changea en louanges le blâme du Directoire.

Le rassemblement des révolutionnaires piémontais s'était de nouveau formé à Carrossio; lorsqu'ils surent, même avant la fin de la négociation, que les Français allaient occuper la citadelle de Turin, ils pensèrent que le moment était venu d'entrer en Piémont, qu'ils ne trouveraient aucune résistance et qu'au besoin les troupes françaises viendraient à leur aide; ils imaginaient aussi que toutes les populations se soulèveraient. Ils partirent le 5 juillet au nombre de mille, avec deux pièces de canon, passèrent devant Tortone, où la garnison française ne chercha point à les arrêter.

Le comte de Solar, gouverneur d'Alexandrie, avait été informé de leur projet et de leur marche; il em-

1. 16 juin 1798.

busqua cinq cents hommes d'infanterie et cent cavaliers auprès du village de Marengo ; lorsque les insurgés eurent passé, la troupe chargea sur eux en arrière et par le flanc, les mit facilement en désordre, s'empara de leurs canons et fit des prisonniers. Les paysans d'un canton voisin, gens de mœurs sauvages et féroces, s'étaient armés et accoururent sur le champ de bataille; alors commença un horrible massacre; les vaincus qui se répandaient dans la campagne pour chercher asile étaient égorgés ; les soldats essayèrent vainement de mettre un terme à tant de cruautés. Environ six cents hommes furent victimes de cette boucherie.

On accusa le général Brune d'être la cause de ce malheur ; on disait que s'il avait publié l'accord signé avec le gouvernement sarde, la promesse faite par le Directoire aurait détourné les républicains de leur entreprise. On répandit aussi que le général Mesnard avait fait espérer son appui aux insurgés ; cette imputation sans vraisemblance prouvait seulement la haine des populations contre les Français. D'autre part le parti révolutionnaire en fit un crime du gouvernement royal. Ginguené écrivit amèrement au ministre Priocca, qui lui répondit avec irritation que, si on voulait en croire le bruit public, la tentative des rebelles avait été encouragée, et que, s'ils avaient été victimes d'une perfidie, ce n'était pas aux agents du roi qu'elle pouvait être reprochée. Il ajoutait que le comte de Solar était d'un caractère si honorable et de si bonne renommée, que rien de semblable ne pouvait lui être imputé.

L'occupation de la citadelle de Turin, au lieu d'être, comme le promettaient les conditions du traité, un

garant de paix et de calme, devint, ce qu'on aurait pu prévoir, une occasion de discorde et de rixes, qui troublèrent la ville de Turin. La musique de la garnison jouait à la parade les airs révolutionnaires; des chants et des cris insultants pour le roi retentissaient. La population s'irritait; on redoutait à chaque instant quelque scène sanglante. Le ministre en portait vainement plainte à l'ambassadeur.

Ce qui était probable arriva. Le 6 septembre, des officiers et des soldats de la garnison française avaient imaginé une grande mascarade, où étaient représentés en caricature tous les costumes de la cour de Turin. Ils se promenaient ainsi dans trois carrosses, en compagnie de quelques vivandières travesties en dames du palais, parcourant les rues avec tout l'appareil d'un cortége royal. Arrivés devant l'église du Sauveur, où l'on célébrait les saints offices du dimanche, ils s'y arrêtèrent; les coureurs et les huissiers qu'ils faisaient marcher devant eux, écartaient la foule comme s'ils avaient voulu entrer dans l'église; l'indignation et la colère du peuple s'allumèrent; les huissiers ayant frappé de leurs masses quelques vieilles femmes, le tumulte devint un combat. Les soldats piémontais en garnison dans la ville se mêlèrent au peuple. Quelques coups de fusil furent tirés, et plusieurs soldats furent tués ou blessés. La troupe qui était dans la citadelle courut aux armes et se précipita au secours des Français; la plus terrible catastrophe semblait menacer Turin; on craignait pour le palais du roi.

Le général Mesnard, qui se trouvait à Turin, jugea de la gravité de ce désordre. Il ordonna au commandant de la citadelle de retenir ou de faire rentrer ses soldats dans leur quartier. Lui-même s'y

employa ; par ses exhortations ou ses menaces, il parvint à rétablir l'ordre et le calme; le gouverneur de Turin s'occupait en même temps, avec autant d'empressement et de fermeté que le général français, à renvoyer les soldats piémontais dans leurs casernes.

L'ambassadeur de France, d'accord avec le général Mesnard, blâma sévèrement la conduite du commandant de la forteresse, qui fut changé. Mais le général Brune ne voulait point que le gouvernement du roi de Sardaigne eût un moment de sécurité; il continuait à préparer une rupture ou une révolution, et Ginguené n'osait point se refuser à ses avis, qui étaient plutôt des commandements. Il produisit une nouvelle exigence ; il demandait le renvoi des ministres et la destitution de plusieurs gouverneurs de provinces ou de places fortes : donnant pour motif d'un si étonnant abus de la puissance et de la force, la conjuration flagrante, ourdie avec la complicité ou la tolérance du gouvernement piémontais pour exterminer les Français.

Le roi de Sardaigne, poussé ainsi à la dernière extrémité, chargea son ambassadeur à Paris de porter plainte au gouvernement français contre la conduite de Ginguené. Ainsi les deux ambassadeurs sollicitaient le rappel l'un de l'autre.

M. Ginguené accusait M. de Balbe de conspirer contre la France et de travailler à une coalition de l'Europe contre la République. Le comte Balbe disait que M. Ginguené était un honnête homme, qui donnait confiance à des chimères et à des mensonges; qui écoutait complaisamment les calomnies et les opinions des révolutionnaires italiens; qui faisait des

discours académiques au lieu de notes diplomatiques, et ne laissait pas un moment de repos au gouvernement piémontais. M. de Talleyrand avait à peu près la même idée de M. Ginguené. L'affaire de la mascarade et la demande du renvoi des ministres le décidèrent à proposer au Directoire le rappel de Ginguené. Il fut remplacé par M. d'Eymar[1], un ancien membre de l'Assemblée constituante, homme de mœurs douces, d'opinions modérées, d'un esprit cultivé ; mais d'un caractère faible et timide.

A ce moment, le Directoire ne pouvait plus douter qu'une nouvelle coalition allait bientôt déclarer la guerre à la France, et que l'Autriche et l'Angleterre réunissaient leurs efforts pour triompher de la République et de la Révolution.

La bonne politique eût conseillé évidemment de ne point forcer les puissances italiennes à chercher leur salut et leur délivrance en se joignant aux coalisés. Aussi, la résolution de garder plus de ménagements avec Naples, Turin et Florence avait d'abord été prise, mais ce plan de conduite aurait demandé une main forte et une volonté indépendante que n'avait pas le Directoire. Il avait mis en mouvement tous les révolutionnaires d'Italie; il avait créé les républiques romaine et cisalpine pour leur servir de centres d'action; il n'était plus maître de ses généraux, qui agissaient selon leur ambition ou leurs opinions plus ou moins jacobines.

D'ailleurs, cette intention pacifique était trop tardive. Il n'était plus possible de changer les projets et de modifier les intentions de la cour de Naples. Elle se

1. 4 octobre 1798.

voyait menacée de trop près pour qu'il fût possible de la rassurer; sa haine n'admettait aucun conseil de prudence. L'Autriche, la Russie et l'Angleterre l'encourageaient et lui promettaient protection et secours.

La prise d'armes de Naples décida du sort du roi de Sardaigne. La guerre était commencée de concert avec la coalition. Les armées autrichiennes et russes allaient bientôt être en ligne sur l'Adige. Le Directoire s'attendait à les y voir arriver très-prochainement. Le succès de cette campagne pouvait présenter du doute. L'armée d'Italie était disséminée sur toute la péninsule; elle avait à garder en arrière Naples, Rome et la Toscane. La discipline était affaiblie; les généraux n'étaient plus rangés sous l'autorité imposante d'un grand capitaine, gouvernant à la fois la guerre et la politique. On devait donc craindre, sinon des désastres, du moins des revers. En ce cas, il importait que l'armée, si elle était contrainte à la retraite, n'eût pas à traverser, en revenant sur la frontière de France, un pays ennemi, où elle rencontrerait sur sa route une armée considérable, des places fortes et le passage des Alpes devenu difficile. A supposer, ce qu'on ne croyait pas avec assurance, que le roi de Sardaigne fût resté fidèle aux traités, qu'il n'eût pas encore contracté une alliance secrète avec la coalition, ne devait-on pas être certain qu'il se déclarerait contre la France vaincue? Ne l'avait-elle pas dépouillé d'une partie de ses États? Ne l'avait-elle pas tenu dans une honteuse subjection? N'était-il pas abreuvé d'amertume, exposé à de journalières humiliations? N'encourageait-on pas la révolte de ses sujets? Le mal qu'on lui avait fait et qu'on lui faisait, le calcul évident de ses intérêts étaient le présage infaillible du parti qu'il aurait à

prendre. Il n'en avait pas fallu autant pour décider Victor-Amédée, le père de la duchesse de Bourgogne, à se joindre aux ennemis de Louis XIV. La politique du Piémont est géographiquement déterminée.

Il y avait peu de jours que Ginguené avait été rappelé et que Joubert avait remplacé[1] Brune au commandement de l'armée d'Italie; le comte Balbe venait de recevoir encore les assurances les plus pacifiques du Directoire et du ministre des relations extérieures, lorsque la résolution fut prise d'occuper le Piémont et d'y faire une révolution.

Le général Joubert commença par requérir le roi de Sardaigne d'envoyer sans retard à l'armée d'Italie les dix mille hommes, qu'il s'était engagé à donner par le traité d'alliance conclu avec la France. Il demandait en même temps que l'arsenal de Turin lui fût livré. Le roi de Sardaigne ordonna aussitôt de réunir un corps de dix mille hommes et de le diriger sur Milan; il refusa de livrer l'arsenal : aucun article du traité ne lui imposait cette obligation.

Joubert avait reçu, en quittant Paris, l'instruction et même l'ordre, non pas de négocier, mais d'agir. Il envoya le général Grouchy commander à Turin, en remplacement du général Mesnard, qui s'était fait aimer et estimer par sa modération et sa douceur, et qui eût éprouvé quelque embarras d'avoir à prendre des mesures de rigueur et de violence.

Ce n'est pas que le Directoire eût l'intention de procéder par des moyens extrêmes. Il espérait d'abord effrayer le roi et le contraindre ainsi à livrer son royaume

1. 15 octobre 1798.

à l'armée française. Des intrigues furent essayées pour l'y déterminer. On essaya même de gagner son confesseur, pour qu'il l'exhortât, non-seulement à abdiquer la couronne, mais à transmettre à un gouvernement provisoire l'autorité souveraine sur ses sujets et ses soldats. Le confesseur était un honnête homme et se refusa à ce qu'on demandait de lui. Quelques-uns des courtisans tentèrent de décider le roi à subir, dans l'intérêt de son peuple, la dure loi de la nécessité; ce fut en vain; Charles-Emmanuel se faisait un scrupule de religion, plus encore que d'honneur, à ne point déserter le devoir que la Providence lui avait imposé.

Cependant la garnison de la citadelle dirigeait ses batteries sur la ville; le gouvernement sarde réunissait des régiments pour défendre Turin et ils arrivaient animés de courage et de dévouement. Mais la population était émue de terreur; chacun tremblait de ce qui allait arriver.

Le général Joubert donna un ordre du jour daté de Milan, le 5 décembre, mais qui ne fut publié que plus tard.

— « La cour de Turin a comblé la mesure; elle a levé le masque. Dès longtemps de grands crimes ont été commis. Le sang des républicains français, des républicains piémontais était versé à grands flots par les ordres de cette cour atroce. Le gouvernement français, ami de la paix, croyait la ramener par des voies conciliatrices.

« Son désir prononcé était de cicatriser toutes les plaies d'une longue guerre et de rendre la tranquillité au Piémont, en resserrant de jour en jour son alliance

avec lui. Mais son espoir a été lâchement trahi, et il ordonne aujourd'hui à son général de venger l'honneur de la grande nation, de ne plus croire à une cour infidèle à ses traités, et d'assurer au Piémont la paix et le bonheur.

« Tels sont les motifs de l'entrée de l'armée française en Piémont. — Tous les amis de la liberté sont mis sous la sauvegarde de l'armée française et invités à s'unir à elle. — Les propriétés, les personnes et le culte seront respectés. — L'armée piémontaise fait partie de l'armée française. Ceux qui s'opposeront à main armée à l'entrée des Français seront poursuivis à outrance. »

Les divisions Victor et Dessoles avaient passé le Tessin à Buffalora, étaient entrées à Novare par ruse et se trouvaient déjà devant Verceil; d'un autre côté, Suze, Coni, Alexandrie furent surpris et les garnisons faites prisonnières. Le général Montrichard poussa jusqu'à Asti, et plaça ses avant-postes à la Superga, sur cette longue montagne boisée qu'on appelle la colline de Turin.

Grouchy ordonna aux ambassadeurs de la France et de la Cisalpine de s'enfermer dans la citadelle. Cependant la guerre n'était point déclarée; cette marche soudaine de l'armée française avait été tellement inattendue que le gouvernement n'avait donné aucun ordre, et que les garnisons ne savaient pas si elles devaient se défendre. La forteresse de Chivasso, voisine de Turin, avait été aussi surprise.

Le général Grouchy n'en continuait pas moins à assurer le gouverneur de Turin qu'il s'agissait seulement de mesures de précaution, mais que si un seul ami de la liberté, soit français, soit piémontais, était

l'objet d'un acte de rigueur, les canons de la forteresse ne laisseraient pas pierre sur pierre dans la ville. Le gouverneur recommandait aux habitants de rester paisibles et les rassurait, disant qu'ils n'avaient rien à craindre des Français, leurs plus fidèles alliés.

Mais bientôt on apprit que les places fortes du royaume étaient occupées, et on reconnut que Turin était investi de toutes parts.

Le 7 décembre parut un manifeste signé du ministre Priocca. Il rendait compte de la situation du gouvernement et du pays; après avoir raconté les faits, il attribuait la détermination du Directoire aux soupçons qui lui avaient été suggérés par d'odieuses calomnies; une vaine crainte lui faisait supposer, que Sa Majesté, infidèle aux traités, était entrée en intelligence avec les ennemis de la République. Alors il rappelait avec détail quelle avait été la conduite du roi depuis l'époque où, après les premières victoires de l'armée d'Italie, un armistice avait été signé à Cherasco, et comment, pour épargner de plus grands maux à ses sujets, il n'avait jamais opposé un refus aux demandes des Français, même lorsqu'elles excédaient les conditions des traités : les réquisitions de vivres, d'habillement, de munitions, le contingent de troupes joint à l'armée française; l'occupation de la citadelle de Turin : tout avait été accordé.

« Sa Majesté devait donc être vivement émue d'événements si imprévus; mais, cherchant toujours à en prévenir les conséquences les plus funestes, le roi a tenté encore des négociations avec l'ambassadeur et avec le général. Quel qu'en puisse être le succès, Sa Majesté, ayant la conscience de n'avoir jamais manqué de bonne foi envers une puissance amie, ni d'amour

pour ses sujets, a voulu que la loyauté et la sincérité de sa conduite fussent connues de tous. »

Les menaces et les intrigues continuaient, et Charles-Emmanuel se voyant sans défense contre l'iniquité et la force, consentit à abdiquer. L'acte fut signé le 9 décembre, comme une stipulation entre deux parties : le général Clauzel, représentant la république française, et le comte Raymond de Saint-Germain pour le roi de Sardaigne.

Les révolutionnaires piémontais ne se trouvèrent pas encore satisfaits. Ils voulaient que le manifeste de la veille fût rétracté, que le ministre Priocca fût remis entre leurs mains comme otage, et que le duc d'Aoste, Victor-Emmanuel, frère du roi et son successeur présomptif, souscrivît l'acte d'abdication. Il était chef du parti, qui aurait voulu que le roi eût pris des mesures sévères et se fût décidé à la résistance. Le duc d'Aoste consentit à signer la formule suivante : — « Je promets de n'apporter nul empêchement à l'exécution du présent traité. »

Le Directoire avait voulu que la déchéance de la maison de Savoie fût accompagnée de traitements plus durs et plus outrageants. Le roi et toute sa famille devaient être prisonniers et amenés à Paris; mais, avant d'expédier cette instruction au général Joubert, M. de Talleyrand lui avait écrit d'obtenir l'abdication le plus promptement possible, sans prescrire aucune autre condition.

Ce fut du moins un bonheur pour le roi Charles-Emmanuel d'avoir, dans une telle destinée, à traiter avec des généraux honorables et sensés, comme Grouchy et Clauzel, qui ne prêtèrent point l'oreille aux jacobins piémontais ou français. Ils montrèrent au roi

de grands égards. Clauzel avait d'abord demandé que le duc d'Aoste lui fût remis comme otage ; mais il n'insista point et céda aux instances du roi et de la reine. Puis il eut le soin de presser le départ de toute la famille royale. C'est en reconnaissance de ce que le général Clauzel avait été pour lui que le roi lui donna le beau tableau de « l'Hydropique » de Gérard Dow; Clauzel l'envoya au Musée.

Il résultait de l'acte d'abdication que le roi non-seulement abdiquait l'autorité royale, mais renonçait à la constitution monarchique; les Piémontais auraient à obéir au gouvernement provisoire qui serait institué par le général de l'armée française; les troupes sardes faisaient partie de l'armée française; le manifeste du 7 décembre était désavoué; le ministre Priocca serait consigné à la citadelle; la religion, les personnes et les propriétés seraient garanties; les Piémontais qui voudraient s'expatrier pourraient emporter leurs biens meubles et vendre les immeubles; les émigrés piémontais pourraient revenir dans leur patrie; le roi se retirerait librement en Sardaigne avec toute sa famille; le prince de Carignan pourrait à son gré quitter le Piémont ou continuer à y habiter avec la jouissance de ses biens; les scellés seraient immédiatement apposés sur les caisses publiques et les archives. Le roi se fit un scrupule d'enlever les diamants de la couronne et l'argenterie de son palais.

Le soir du 9 décembre, la royale maison de Savoie quitta son palais et sa capitale. La nuit était obscure et pluvieuse, un morne silence régnait dans la ville. Le roi et la reine étaient calmes, sans témoigner ni crainte ni douleur; ils voyageaient avec une escorte de soldats français et de soldats piémontais. Ils suivirent la route

de Parme. Les ordres que le Directoire avait donnés de les amener à Paris parvinrent trop tard pour être exécutés. La famille royale était déjà au delà des frontières.

Le général Joubert institua aussitôt nn conseil de gouvernement; il fut choisi avec discernement et composé d'hommes honorables par leur naissance, par les fonctions qu'ils avaient remplies, ou par leur savoir et la distinction de leur esprit. C'était par dévouement à leur pays malheureux, menaeé de le devenir encore plus, et non point par ambition, ni par opinion qu'ils consentaient à accepter une si triste mission, où ils devaient de toute nécessité perdre la confiance de leurs concitoyens, sans satisfaire les exigences des envahisseurs, et sans pouvoir compter sur leur appui.

Tout était accompli : le Piémont était occupé par l'armée française; le roi avait abdiqué et quitté ses États, lorsque, le 12 décembre, le Directoire, pour s'acquitter d'une formalité constitutionnelle, envoya aux conseils législatifs un message en leur proposant de déclarer la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne.

Il était facile de motiver la guerre contre le roi de Naples; c'était lui qui l'avait déclarée; d'ailleurs, les démarches de cette cour auprès de l'Autriche et de la Russie; l'accueil fait à l'amiral Nelson et la présence de la flotte anglaise; les généraux autrichiens appelés pour commander l'armée, prouvaient avec évidence que dès longtemps la cour de Naples était ennemie de la France. Le Directoire ne pouvait convenir qu'une telle conduite avait pour excuse les menaces du gouvernement français et la nécessité de se préserver d'une ruine prochaine; ainsi, en s'expliquant sur la cour de

Naples, on devait s'attendre à un langage injurieux et déclamatoire.

Mais les circonstances n'étaient point les mêmes pour le roi de Sardaigne, et le Directoire aurait dû être embarrassé de justifier cette déclaration de guerre, proposée lorsque préalablement on avait conquis le Piémont, chassé le roi et changé la forme du gouvernement; mais on donna comme des faits constants et avérés les calomnies des révolutionnaires italiens : la conspiration pour assassiner les Français, le massacre des patriotes, enfin, tous les criminels projets que Ginguené avait bien voulu croire, afin de motiver les exigences, pour lesquelles il avait été désavoué. D'autres grossiers mensonges étaient ajoutés à ces accusations : le duc d'Aoste avait payé des brigands pour assassiner les Français; le gouvernement avait fait empoisonner les fontaines où ils puisaient de l'eau; les soldats provinciaux avaient été rappelés sous les drapeaux dès qu'on avait appris la déclaration de guerre du roi de Naples; des batteries de canon avaient été braquées contre la citadelle.

Le roi Charles-Emmanuel se rendit de Parme à Livourne, où il s'embarqua pour la Sardaigne; il arriva le 3 mars 1799 à Cagliari; son premier soin fut de publier un manifeste, où il protesta contre les actes qui l'avaient contraint à quitter ses États de terre ferme et à renoncer à l'exercice de son pouvoir royal. Il déclarait, par foi et par parole de roi, que non-seulement il n'avait jamais violé ni éludé les traités passés avec la république française, mais qu'il les avait scrupuleusement observés, et constamment témoigné à cette puissance amitié et condescendance, en accomplissant plus que ses promesses; qu'il avait toujours veillé à la

sûreté des citoyens et surtout des soldats français qui se trouvaient sur son territoire; que ceux qui les attaquaient et les insultaient avaient été punis. Il affirmait aussi, sur foi et parole de roi, qu'il n'avait eu aucune intelligence secrète avec les puissances ennemies de la France. Il appelait en témoignage les ministres de ces puissances accrédités près de lui, et pouvait même produire en preuve toutes les communications que ses généraux et ses ministres avaient entretenues avec le gouvernement français. Sa soumission aux conditions qu'il avait acceptées était rendue nécessaire par la supériorité des forces de la République, et le désir d'éloigner les calamités qu'une résistance juste, mais impuissante, eût fait peser sur son peuple. Il succombait sous l'agression imprévue d'un allié qui l'avait assailli au milieu d'une profonde paix; toutefois sa résignation n'excluait pas l'espérance de retrouver une position plus heureuse.

Le roi Charles-Emmanuel croyait devoir cette solennelle déclaration à son propre honneur, à l'intérêt de sa famille et de ses successeurs, et même à ses relations avec les puissances amies. En conséquence, en faisant connaître à toute l'Europe l'injustice des procédés dont avaient usé à son égard les généraux ou les agents français, et la fausseté des motifs qu'ils avaient allégués; il réclamait en même temps sa réintégration dans les domaines de ses ancêtres.

La commission de gouvernement que le général Joubert avait installée n'appartenait à aucun parti; elle ne pouvait passer pour royaliste, puisqu'elle exerçait une autorité déléguée par la puissance qui avait aboli la royauté et chassé le roi; elle n'était pas aristocratique, car elle allait changer les lois qui comportaient le pri-

vilége, et proclamer l'égalité des droits; elle était encore moins démocratique, puisqu'elle était opposée aux jacobins et aux révolutionnaires et ne cédait point à leur influence. Choisie et déléguée par la puissance française, elle était odieuse au peuple et aux soldats. La haine des Français comme vainqueurs et comme étrangers, l'honneur de l'armée et du pays, l'exaltation des sentiments religieux, le désordre où se trouvait déjà le Piémont, ne troublaient pas encore la paix publique, mais produisaient une fermentation menaçante.

La commission n'exerça aucune rigueur, ne servit aucune passion. Priocca et les hommes qui avaient eu la confiance du roi, furent envoyés en France comme otages ou plutôt comme bannis. On s'occupa à mettre quelque ordre dans les finances; on fit des amendements aux lois civiles, dans le sens de l'égalité.

Mais en un tel moment, il n'y avait pas une autre question que le sort du pays. Le Piémont serait-il constitué en république, annexé à la Cisalpine ou réuni à la France? La commission jugeait avec raison que le gouvernement français en déciderait, ou que du moins rien ne pouvait être réglé contre son gré.

On sut que l'opinion de Joubert, de M. de Talleyrand, de Rewbell, était qu'il convenait de réunir le Piémont à la France; c'était aussi la pensée de presque tous les membres de la commission, des gens raisonnables, de l'aristocratie piémontaise, et même d'une grande partie du clergé. Une constitution républicaine eût placé le pouvoir aux mains de la faction révolutionnaire et livré le gouvernement à ses passions, à sa tyrannie, à ses violences. Au contraire, l'autorité française maintiendrait le bon ordre, et sem-

blait, en ce moment, éloignée de prendre pour délégués et pour instruments les jacobins piémontais. C'est ce qui arriverait de même, si le pays était donné à la république cisalpine. On voyait quel désordre y régnait, quelle division en partis dont l'ambition et la jalousie étaient en lutte continuelle et produisaient de fréquentes mutations dans le gouvernement. D'ailleurs, ces mouvements restaient subordonnés à la volonté des généraux ou des agents français, et réellement, la liberté cisalpine était une servitude imposée par des étrangers.

Ainsi il valait mieux être réuni à un maître puissant et fort, que d'avoir un gouvernement sans véritable autorité, livré à l'esprit de parti, et essentiellement provisoire. Si on devait perdre sa nationalité, il valait mieux se confondre avec un peuple vainqueur qu'avec un peuple conquis et sans indépendance, comme étaient les Lombards.

La commission se décida pour la réunion à la France; la municipalité de Turin fut aussi de cet avis, et tous les commissaires des provinces reçurent l'ordre d'ouvrir des scrutins pour recueillir les votes du peuple : car on procédait selon le dogme de la souveraineté du peuple.

S'il y avait eu quelque vérité dans ce mode de consultation, assurément la réunion eût été repoussée par la grande majorité des classes pauvres et sans lumières. Elles abhorraient les étrangers, et ne pouvaient, en aucune façon, juger ni du bien ni du mal qui pourrait être la conséquence d'un refus ou d'une acceptation du projet de réunion. Les révolutionnaires, les hommes animés du patriotisme italien étaient exaspérés et s'agitaient pour soulever le peuple, non-seu-

lement contre la réunion, mais contre l'autorité de la commission qui la proposait.

Au milieu de ce mouvement de l'opinion, dans un pays qui, récemment, avait été troublé par des insurrections et des prises d'armes, on pouvait s'attendre à quelque tumulte populaire. La sédition éclata dans la province d'Acqui ; c'était plutôt une fureur contre les Français qu'une manifestation contre la réunion. Le bruit s'était répandu que les Autrichiens entraient en Italie, que partout les populations étaient soulevées. L'arbre de la liberté fut coupé ; le commissaire du gouvernement fut chassé ; un détachement trop faible fut dispersé par les rebelles et le commandant fut tué. L'évêque d'Acqui, qui avait essayé de les calmer, courut le risque d'être massacré. Un médecin se mit à la tête de l'insurrection. La citadelle d'Acqui fut surprise; cette foule insensée se croyait maîtresse de tout le Piémont et ne doutait pas de l'expulsion de l'armée française; les prêtres qui cherchaient à arrêter ce mouvement, étaient massacrés par des hommes, qui avaient pris les armes pour défendre la religion.

Une bande de huit mille se présenta devant Alexandrie. La garnison piémontaise et française sortit et trouva peu de résistance, dispersa les rebelles et s'empara de leur chef[1]. Pendant ce temps-là, un affreux désordre désolait la ville d'Acqui. Les séditieux publiaient que leurs amis s'étaient emparés d'Alexandrie. Les cloches sonnaient dans toutes les églises; on chantait le *Te Deum* ; on criait : « Vive le roi! » On pillait les maisons des gens qui passaient pour

1. 1er mars 1799.

amis des Français; enfin arrivèrent les troupes françaises.

Elles étaient commandées par le général Grouchy. A son approche les rebelles s'étaient dispersés; le calme fut bientôt rétabli. Grouchy se montra modéré et humain. Mais avant son arrivée, Acqui, déjà pillée par les rebelles, avait été livrée aux soldats. Un village où un officier français avait été massacré fut livré aux flammes. Le médecin, qui commandait l'autre bande, avait été fusillé à Alexandrie. La commission de gouvernement, de concert avec le général Grouchy, ne rechercha point les coupables. Cette foule populaire n'avait pas apprécié le danger; elle s'était exaltée par des nouvelles fausses et absurdes; l'épouvante avait promptement succédé à une folle présomption.

Quand la réunion eut été votée, la commission cessa ses fonctions et le Directoire envoya, pour installer l'autorité et les lois françaises, un commissaire, homme peu connu, ancien conventionnel[1]. Il se nommait Musset. Avant la Révolution, il avait été prêtre. Par peur et par médiocrité de caractère, plus que par opinion, il avait toujours voté et quelquefois parlé comme les Montagnards.

Mais les temps avaient changé, et il se comporta dans cette mission en homme raisonnable et honnête, accordant sa confiance au parti français, c'est-à-dire aux modérés plutôt qu'au parti italien révolutionnaire.

Le Piémont était conquis; Naples était au pouvoir de l'armée française; mais pour accomplir entièrement

1. 20 mars 1799.

la volonté du Directoire, pour occuper tous les territoires de l'Italie méridionale et moyenne, il fallait envahir et soumettre le grand-duché de Toscane et même l'État de Lucques.

Cette petite république existait depuis plus de trois cents ans sous un gouvernement aristocratique; la suprême autorité appartenait à un sénat de cent cinquante patriciens; la conduite de l'État était confiée à un gonfalonier et à un conseil de neuf anciens, renouvelés à de courts intervalles.

Sous ce régime d'une liberté, qui n'était point démocratique, Lucques et son étroit territoire avaient constamment joui du repos et de la prospérité. Aucun canton de l'Italie n'avait peut-être une population plus nombreuse proportionnellement à sa surface, et en même temps dotée de plus de bien-être.

Dès la première campagne d'Italie, la république de Lucques eut à payer une forte contribution, encore qu'elle ne fût pas en guerre avec la France. Bientôt le voisinage de la république cisalpine et la propagande révolutionnaire, dont elle était le centre, devint une cause d'inquiétude pour le gouvernement de Lucques. Un complot démocratique fut réprimé; néanmoins la sécurité était impossible.

Le général Bonaparte, qui, à ce moment, ne protégeait point l'esprit démocratique, écrivit[1] au gouvernement de Lucques pour l'assurer de sa protection; mais le travail révolutionnaire ne continua pas moins à exciter les esprits contre l'aristocratie. Lorsque après le traité de Campo Formio, la république cisalpine fut définitivement constituée, Lucques ne fut pas compris

1. Avril 1797.

dans son vaste territoire. Sa situation était toutefois très-précaire. Le général Berthier, pendant qu'il commandait l'armée d'Italie, ayant en même temps mission d'être trésorier pour l'expédition d'Égypte et de pressurer la péninsule, demanda une contribution d'un million aux Lucquois[1]. Cependant, la constitution aristocratique subsistait toujours. Le sénat cherchait à prévenir sa ruine; il célébrait des fêtes en l'honneur de la liberté; il envoyait des agents[2] à Paris, afin d'obtenir sa conservation.

Le sort de la république de Lucques fut enfin décidé. Le général Serrurier y entra avec six mille hommes[3], et mit aussitôt le scellé sur les caisses publiques. Les soldats et même les habitants de Lucques furent désarmés; l'argenterie et les chevaux des nobles furent mis en réquisition. Les détenus politiques furent libérés. Une contribution de deux millions fut exigée, ainsi qu'une réquisition pour l'habillement de l'armée.

Le 15 janvier, le sénat déclara que la noblesse était abolie et proclama la souveraineté du peuple. En même temps, il promit de présenter une nouvelle constitution; mais les révolutionnaires déclarèrent qu'ils n'en voulaient pas d'autre que la constitution française. Serrurier leur donna satisfaction; ils eurent, ainsi que les autres républiques, un directoire et deux conseils, nommés d'abord par le général. Un autre parti eût préféré la réunion à la république cisalpine.

Le général Serrurier avait une autre mission à remplir. Une division napolitaine venait de débarquer à

1. Mars 1798.
2. Août 1798.
3. 23 janvier 1799.

Livourne, d'où, selon les projets de Mack, elle devait venir rejoindre son armée dans les États romains. Le grand-duc n'avait pas autorisé le passage sur son territoire, mais les Napolitains et les Anglais étaient encore à Livourne. C'était pour forcer ou obtenir leur rembarquement que le général Serrurier s'était mis en mouvement. Par une proclamation, il avait annoncé qu'il ne faisait point la guerre au grand-duc de Toscane, et que si, repoussant toute influence étrangère, il éloignait les Anglais et les Napolitains, il pouvait rester tranquille dans ses États.

Le grand-duc se hâta d'obéir à l'injonction du général français. Il se rendit garant d'un payement de quinze cent mille francs pour les dépenses du rembarquement, et les vaisseaux anglais quittèrent Livourne, ramenant les Napolitains à Naples qui, à ce moment, n'était pas encore occupé par l'armée française. Serrurier, se conformant aux ordres du général Joubert, quitta le territoire toscan et se retira à Lucques.

Mais telle n'était point l'intention du Directoire : un message porté le 14 mars aux conseils législatifs proposa une déclaration de guerre contre l'empereur et contre le grand-duc de Toscane; « car les déterminations de la cour de Vienne entraînent celles de la cour de Toscane, et il n'est pas permis au Directoire de séparer l'une de l'autre. »

Le grand-duc qui avait toujours été en paix avec la république française, même lorsqu'elle était en guerre avec l'Autriche, qui avait depuis l'invasion d'Italie obéi docilement à toutes les volontés et les exigences des généraux et des agents du Directoire, n'essaya aucune résistance. Il n'avait point d'armée; toute défense

eût été inutile et aurait rendu la situation de ses sujets plus désastreuse; il leur adressa la proclamation suivante[1] : — « Au moment de l'entrée des troupes françaises à Florence, nous regardons comme une preuve de fidélité, d'attachement et d'affection de la part de nos fidèles sujets, si, en secondant nos paternelles intentions, ils conservent la plus parfaite tranquillité, et respectent la troupe française et tous les individus qui la composent, en s'abstenant de tout acte qui pourrait donner lieu à quelque plainte que ce soit. Cette conduite sage leur assurera de nouveaux droits à notre bienveillance. »

En même temps, le général Scherer, qui avait remplacé Joubert dans le commandement de l'armée d'Italie, publia une proclamation où il donnait pour motif à l'occupation de la Toscane, la nécessité de prévenir les ennemis de la République qui comptaient s'assurer de Livourne. — « Le grand-duc n'ayant pris aucune mesure pour s'opposer à leurs projets, la République avait dû assurer sa défense et l'indépendance de ses alliés. » — Du reste il promettait au peuple toscan protection, paix, justice et sûreté.

Dès le lendemain, le grand-duc et sa famille quittèrent Florence sous l'escorte d'un détachement français pour se rendre à Vienne.

Livourne fut aussi occupé; ainsi tout se passa tranquillement dans cette invasion. Le commissaire du Directoire était M. Reinhardt, homme sage et honorable. Il ne fit aucune révolution, ne donna point de constitution et conserva les employés de l'ancien gouvernement.

1. 24 mars 1799.

Le Pape, depuis qu'il était banni de Rome et dépouillé de son autorité temporelle, avait vécu dans l'asile que lui accordait le grand-duc, d'abord à Sienne, puis à la Chartreuse près de Florence. Le Directoire avait pensé à le faire transporter à Cagliari, en Sardaigne, et en avait même donné l'ordre; mais en le laissant en Toscane, il le gardait davantage à sa disposition. Le jour même où le grand-duc abandonnait ses États, le souverain pontife fut emmené de la Chartreuse. Il était malade et au lit; on représenta que le Saint-Père n'était pas en état de voyager. — « Il faut que le Pape parte mort ou vif, » — répondit l'agent chargé de cette mission. Il fut d'abord conduit à Bologne, puis à Parme, où il passa quelques jours, accueilli par le duc avec respect. Escorté comme un prisonnier, séparé de presque tous ses serviteurs, il traversa le Piémont sans savoir à quel exil ou à quelle prison on le conduisait. Ses gardiens ne le savaient pas eux-mêmes, attendaient des ordres du Directoire et s'arrêtèrent en diverses villes, logeant le Pape dans de mauvaises auberges et le traitant sans égard pour son caractère sacré, sans pitié pour sa vieillesse et ses infirmités.

Il arriva, le 30 avril, à Briançon, où il fut retenu pendant deux mois dans une des chambres de l'hôpital, séparé des prélats de sa suite, qu'on avait placés à Grenoble. Lui-même y fut transféré vers la fin de juin; trois semaines après, son séjour fut fixé à Valence où il arriva le 14 juillet.

Si quelque chose pouvait le consoler de ses souffrances et d'un si indigne traitement, c'étaient les témoignages de respect et de pieuse vénération des populations empressées sur son passage; pendant que le

gouvernement et ses zélés serviteurs le rudoyaient et l'outrageaient, les habitants de chaque ville et de chaque village accouraient autour de sa voiture, demandaient à genoux sa bénédiction, lui disaient leur affliction de le voir ainsi abreuvé de douleur. A Grenoble, une procession de jeunes filles vêtues de blanc vint lui présenter des couronnes de fleurs. Il se complaisait à voir le peuple de France protester ainsi contre une tyrannie qui prétendait abolir la religion en persécutant ses ministres et en traînant de prison en prison le chef de l'Église, conduit par des gendarmes comme un criminel.

Il fut logé à la citadelle dans l'appartement du gouverneur; on lui permit d'avoir près de lui les prélats qu'il avait retrouvés à Grenoble. Du reste toutes communications lui étaient interdites. Trente-deux prêtres enfermés dans une prison voisine n'obtinrent point la permission de le voir. Le Directoire, au moment où les armées ennemies s'approchaient des frontières, pensa que Valence en était trop rapprochée pour y laisser le Pape. Il ordonna de le conduire à Dijon; mais le saint vieillard n'était plus en état d'être transporté, et le gouvernement se résigna à le laisser mourir en paix.

Il expira le 29 août 1799, accomplissant toutes les solennités de la mort chrétienne; son âme n'était troublée que par de religieuses inquiétudes. — « Ah! disait-il, l'Église! dans quel état je laisse l'Église! » — Et cependant il implorait le pardon pour ses ennemis; et bénissait la France. Dès que la nouvelle de sa mort fut répandue dans la ville, une foule immense se pressa pour rendre hommage à ses restes mortels. Les autorités n'essayèrent point de contenir ce sentiment pu-

blic. Il fut permis d'approcher du lit mortuaire; on le couvrit de fleurs; des croix et des chapelets étaient présentés à sa consécration en touchant ce corps inanimé d'un martyr. Le Directoire permit que les obsèques fussent solennellement célébrées. Son cercueil fut déposé dans la cave d'une maison particulière.

Pie VI mourut dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il avait gouverné l'Église pendant vingt-quatre ans.

LIVRE DIXIÈME.

Guerre avec la Porte ottomane. — Établissement de la conscription. — Le Directoire cherche à éviter la guerre. — Descente en Irlande. — Révolte en Belgique. — Les Grisons sont occupés par l'Autriche. — Le Directoire offre de traiter pour la paix. — Préparatifs de guerre. — Armées de la coalition. — Déclaration de guerre. — Premières hostilités en Allemagne. — Armée d'Helvétie. — Armée d'Italie. — Assassinat des plénipotentiaires français. — Le corps législatif en 1798 et 1799. — Les élections en 1799. — Siéyès est élu directeur. — Majorité opposée au Directoire. — La nomination de Treilhard est annulée. — Élection de Gohier. — Merlin et Réveillère sortent du Directoire. — Projets de Siéyès et de Barras. — Séances du conseil des Cinq-Cents. — Levée de toute la conscription. — Emprunt forcé. — Événements de la guerre en Suisse. — Événements de la guerre en Italie.— Société du Manége. — Loi des otages. — Discours de Siéyès. — Changements de ministres. — Fermeture de la Société des Jacobins. — Insurrection dans la Haute-Garonne. — Bataille de Novi. — Situation du gouvernement. — Marche des armées de la coalition. – Bataille de Zurich. — Capitulation du duc d'York.

Lorsque le Directoire eut commis l'inconcevable faute de laisser le général Bonaparte emmener en Orient l'élite de l'armée, et de priver la France de la puissance redoutable qu'il exerçait sur l'Europe, on pouvait prévoir que les souverains, vaincus et dépouillés, se relèveraient de leur résignation, et que, s'ils étaient encore menacés par l'abus de la victoire et par l'insatiable passion des révolutionnaires, ils renouvelleraient leurs communs efforts; l'Angleterre

était encouragée par les succès de sa guerre maritime; la Russie, qui n'était pas encore entrée en ligne, semblait impatiente d'imposer sa protection à l'Europe, et promettait une coopération puissante à une nouvelle coalition.

L'invasion de la Suisse, la conquête de Rome et l'expulsion du Pape étaient déjà des griefs suffisants pour motiver la rupture de la paix. Si la cour de Vienne avait fermé les yeux sur ces actes d'iniquité et de violence, c'est que le négociateur de Campo Formio lui avait suggéré d'ambitieuses espérances; il ne s'était point occupé à les réaliser; les plénipotentiaires du Directoire, à Rastadt, n'en avaient sans doute pas le secret, et n'étaient nullement autorisés à maintenir cette secrète intelligence. Après le départ du général Bonaparte, le cabinet autrichien n'avait plus affaire qu'à la politique révolutionnaire.

A la destruction de la flotte française à Aboukir, qui rompait toute communication et toute voie de retour à l'armée d'Égypte, vint s'ajouter une nouvelle circonstance, qui donnait à croire qu'elle était destinée à de tristes désastres.

Le général Bonaparte, avant de se décider à l'expédition d'Égypte, avait songé à un autre projet; il lui avait semblé que délivrer les Grecs du joug ottoman, peut-être même chasser les Turcs de l'Europe, serait une glorieuse entreprise; l'indépendance qu'Ali pacha de Janina s'était assurée, ajoutait encore à l'idée généralement répandue depuis quelques années, de la dissolution prochaine de l'empire ottoman.

Des instructions secrètes furent données aux consuls de France dans le Levant : ils étaient chargés de susci-

ter les espérances des Grecs, de les appeler à la liberté; des pamphlets et des chants patriotiques circulèrent dans la Morée et dans les îles de l'Archipel. La prise de possession de Corfou et des îles vénitiennes se rapportait plutôt à ce dessein qu'à toute autre entreprise.

Telle était la disposition du général Bonaparte au moment où il signait la paix de Campo Formio. Ce n'est pas qu'il ne pensât aussi à l'Égypte; son imagination se portait sur toutes les hypothèses. Avant de se déterminer et de donner à un de ses rêves cette réalité pratique où excellait son génie, il en avait médité plusieurs autres et cherché où était la vraisemblance du succès, attendant la circonstance qui devait le décider.

Ce n'était sûrement pas à son insu que Monge disait au Directoire [1], en lui présentant le traité de Campo Formio :

— « Une lueur d'espérance s'est glissée dans l'âme des descendants des anciens Grecs, et leur cœur en a tressailli. Les petits-enfants de Sparte et d'Athènes chantent l'hymne qui conduit nos bataillons à la victoire; ils chanteront bientôt celui de nos triomphes. »

La même pensée est encore indiquée dans le discours que le général Bonaparte prononça solennellement devant le Directoire le 10 décembre : — « Les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, par les sciences et les grands hommes dont elles furent le berceau, voient avec les plus grandes espérances le génie de la liberté sortir du tombeau de leurs ancêtres. »

L'ambassadeur ottoman demanda quelques explications sur de telles paroles, et Aubert Dubayet, ambas-

1. 31 octobre 1797.

sadeur de France, fut chargé de déclarer formellement à la Porte que la France respecterait le territoire ottoman.

Lorsque fut résolue l'expédition d'Égypte, il était à croire que la Porte ottomane ne consentirait point à cette conquête; mais si la proposition lui en eût été faite et qu'elle l'eût rejetée, on se serait trouvé plus gêné pour tenter l'entreprise. En révéler le secret, c'était s'exposer à rencontrer de bien plus graves difficultés; c'était donner le temps au gouvernement ottoman de prendre des précautions pour la faire échouer. Le Directoire et le général pensèrent que le consentement de la Porte serait plus facilement obtenu, lorsque le fait serait accompli. On ne s'arrêta pas aux avis que la prévoyance du chargé d'affaires de France lui avait dictés. La lettre que lui répondit le ministre des relations extérieures parvint à Constantinople deux mois après le départ de l'expédition; elle portait une date antérieure à l'embarquement de l'armée.

— « L'armement qu'on prépare à Toulon est destiné, disait cette dépêche, contre les beys d'Égypte et leurs mamelouks. Le Directoire, instruit de tous les outrages dont on abreuve les Français, voyant que le gouvernement ottoman, dont on ne saurait suspecter la loyauté, n'est pas assez fort pour y mettre un terme, a été obligé de se charger de l'initiative.... Je ne puis cependant me dissimuler que cet événement fera une impression fâcheuse sur la Sublime-Porte, bien que notre établissement n'ait d'autre but que de conserver cette province et de la délivrer de l'insubordination des beys, aussi bien que de l'influence que les Anglais y ont acquise. Le Directoire pense, en outre, qu'il lui sera plus facile, dans cet état de choses, d'attaquer

les Anglais et de détruire leurs établissements dans l'Inde. »

M. Ruffin, alors chargé d'affaires de France depuis a mort d'Aubert Dubayet, reçut cette lettre, lorsque la Porte avait déjà connaissance du débarquement en Égypte; lorsque, depuis longtemps, son ambassadeur à Paris avait communiqué au gouvernement français les inquiétudes que les préparatifs de Toulon donnaient à la Porte ottomane, et avait reçu l'assurance que l'expédition était destinée à la conquête de Malte, non point à l'invasion d'aucun territoire ottoman

L'instruction, qui lui était donnée était donc vaine, et M. de Talleyrand l'avait sans doute prévu. Tout avait déjà changé de face à Constantinople. Dès que la descente des Français en Égypte avait été connue, la population musulmane de Constantinople s'était émue plus vivement encore que le sultan et son gouvernement. Un cri universel d'indignation s'était élevé; le chargé d'affaires de France avait été enfermé au château des Sept-Tours : les représentations des ministres d'Espagne et de Hollande réussirent à l'en faire sortir, mais il fut consigné à l'ambassade, et l'écusson de la France en fut retiré.

Le général Bonaparte aurait voulu éviter une rupture avec la Porte; peut-être avait-il supposé qu'elle accepterait les explications qui devaient lui être données; il croyait que M. de Talleyrand, confident de tous ses projets, associé à toutes ses espérances, devait déjà être à Constantinople comme ambassadeur de France; cela avait été convenu entre eux. Dans la pensée qu'il serait possible d'apaiser la première irritation de la Porte, le général envoya à Constantinople un agent déguisé qui fut pris en mer par les Anglais.

La Porte ottomane, avertie d'avance par le gouvernement anglais des dangers que lui faisait courir sa confiance dans les protestations du Directoire, s'était entièrement livrée à cette nouvelle alliance; elle accepta aussi avec empressement le secours de la Russie. On vit avec étonnement une escadre russe entrer[1] dans le Bosphore et passer sous les murs du sérail. Ce pavillon, si détesté des Ottomans, qui, jusqu'alors, avait été pour eux un signal de désastre et une menace de la complète ruine de leur empire, était déployé en manifestation d'amitié et d'alliance : le grand visir, soupçonné d'être favorable à la France, fut déposé et exilé. M. Ruffin fut ramené aux Sept-Tours avec toute l'ambassade et Jean Bon Saint-André consul de France à Smyrne. Des présents et des décorations furent prodigués à l'amiral Nelson.

Une expédition destinée à reprendre sur les Français les îles Ioniennes fut concertée entre les amiraux des trois puissances, et leurs escadres, naviguant de conserve, passèrent les Dardanelles pour se rendre dans l'Adriatique[2].

Ainsi, les effets de l'expédition d'Égypte n'avaient point tardé à se manifester. Les victoires que le général remportait sur les mamelouks, l'établissement des Français à Alexandrie et au Caire, l'administration régulière qui trouvait des ressources dans ce pays riche de nature et pauvre de civilisation; la création d'un Institut; l'armée remontant le Nil jusque dans la haute Égypte; les souvenirs de l'antiquité la plus reculée mêlés à la gloire retentissante du général et de ses

1. 1er septembre 1798.
2. 20 septembre 1798.

soldats : tous ces détails, qui arrivaient à longs intervalles avec une date déjà ancienne, lorsque les navires qui les portaient pouvaient échapper aux Anglais, satisfaisaient la curiosité et même l'orgueil national, mais n'avaient aucun rapport avec la situation de la France, n'influaient en rien sur son sort.

Le Directoire ne pouvait plus éviter ni même retarder la guerre. Il ne s'était point souvenu de l'importance que le général Bonaparte avait attachée à ménager les puissances italiennes, à ne point les avoir pour ennemis belligérants en arrière de son armée, à n'être pas inquiété par les insurrections de populations faciles à soulever.

Pour arrêter les conséquences de cette imprudente conduite, le Directoire et les généraux avaient pensé qu'en détrônant les souverains, en les remplaçant par des gouvernements révolutionnaires, en occupant leurs territoires, ils assureraient la marche et les opérations de l'armée française dans l'Italie septentrionale, où serait sans doute le principal théâtre de la guerre. C'était une erreur grossière. La guerre était devenue ainsi plus infaillible et plus prochaine; de nouvelles conquêtes avaient dispersé les armées françaises, suscité les soulèvements et engagé la guerre contre les peuples, plus dangereuse et plus difficile que les guerres contre des troupes régulières.

Ainsi la France devait maintenant mettre en mouvement une armée beaucoup plus nombreuse que dans les campagnes de 1796 et de 1797. Elle manquait de soldats, et la guerre qu'avait provoquée la politique du Directoire, devait consommer beaucoup plus d'hommes et plus d'argent.

Depuis longtemps, le gouvernement et tous les hommes préoccupés des intérêts du pays songeaient à l'importante question du service militaire et du recrutement de l'armée. L'Assemblée constituante n'avait pas tenté de la résoudre. Les enrôlements à prix d'argent étaient repoussés par l'opinion qui était alors dominante. Le tirage pour la milice était odieux à la population. L'obligation imposée à tous les citoyens de faire partie d'une milice sédentaire, dont l'armée active serait extraite, aurait excité plus de mécontentement encore. Ainsi, aucune loi ne régla alors le mode de composition de l'armée. L'enthousiasme patriotique rendit facile la levée des bataillons de gardes nationaux.

La Convention ordonna d'abord la levée des trois cent mille hommes, qui s'opéra difficilement et suscita la guerre civile dans plusieurs provinces. Puis la réquisition de tous les individus quelconques, de dix-huit à vingt-cinq ans, fut accomplie d'une manière plus ou moins complète, et n'aurait pas été obéie sans le régime de la Terreur.

Depuis lors, ni la Convention, ni le Directoire dans ses premières années, n'avaient porté leur attention sur le recrutement. Toute la jeunesse de France avait été enlevée; on avait récolté en une seule année les générations de sept années. Il fallait donc attendre que les enfants devinssent de jeunes hommes. La paix avec l'Espagne et la Prusse, la fin de la guerre civile avaient successivement rendu disponibles un grand nombre de soldats; on faisait rejoindre quelques-uns des réfractaires qui s'étaient dérobés à la réquisition. Ainsi, sans de nouveaux sacrifices, les armées françaises avaient pu remporter les plus glorieuses victoires,

conquérir de vastes pays, et imposer la paix aux ennemis vaincus.

Si le Directoire, avant le 18 fructidor, eût proposé une loi de recrutement, la majorité, dans sa méfiance malveillante, l'eût accusé de ne pas vouloir la paix, ce qui était assez vrai. D'ailleurs, on savait par expérience combien toute levée d'hommes par voie de contrainte était impopulaire, et les législateurs du parti modéré ménageaient l'opinion publique, d'autant plus qu'elle leur était favorable.

Cependant, à mesure que le temps s'écoulait, le moment approchait où il serait indispensable de régler les institutions militaires de la France et de pourvoir à sa force armée. D'ailleurs, le Directoire avait, par le coup d'État, ressaisi l'autorité révolutionnaire, et pouvait, la nécessité aidant, espérer plus d'obéissance.

Le 12 janvier 1798, le général Jourdan proposa au conseil des Cinq-Cents le premier projet de la conscription militaire. Tous les citoyens devaient être inscrits sur les rôles d'une armée auxiliaire, dont ils feraient partie depuis dix-huit jusqu'à vingt et un ans en temps de paix, et jusqu'à vingt-quatre ans en temps de guerre. Des réquisitions successives appelleraient dans l'armée active le nombre d'hommes de l'armée auxiliaire qui seraient nécessaires au service militaire.

Après une première discussion, le projet fut ajourné; on était encore en paix. Le Directoire ne voyait pas d'urgence à s'occuper d'une loi sur laquelle les opinions étaient fort partagées, et qui devait répandre l'inquiétude et sans doute le mécontentement dans la population. Beaucoup d'objections

avaient été présentées[1]; un intervalle de trois mois s'écoula avant qu'une nouvelle discussion fût ouverte.

On était alors à la fin de juillet 1798, au moment où le Directoire conservait peu d'espérance de maintenir la paix[2]. Le général Jourdan apporta un nouveau projet, modifié dans les détails d'exécution, mais non pas dans le principe fondamental de l'obligation du service militaire pour tous les citoyens, sans faculté de remplacement. La distinction de l'armée auxiliaire et de l'armée active était supprimée. Les conscrits appelés devaient être immédiatement incorporés dans les corps de l'armée.

La discussion fut ouverte le 18 août; elle avait maintenant changé de caractère : on voyait arriver la guerre; elle paraissait même plus prochaine aux représentants qu'aux Directeurs. L'opinion révolutionnaire s'exaltait contre les rois; la présomption démocratique ne prévoyait que victoires et renversement des trônes. — « S'il est des rois, disait un orateur, qui ne soient pas assez fatigués de défaites, qu'ils tremblent! Le premier coup de canon verra partir une seconde fois toute la jeunesse française. »

La loi avait encore pour les hommes de cette opinion le grand mérite d'être rigoureusement conforme à l'égalité.

— « Que le riche, avec son or corrupteur, n'obtienne pas le privilége déshonorant de ne point servir sous les drapeaux de la patrie! Que le laboureur et l'artisan, cette classe utile et laborieuse, qui seule en-

1. 22 avril 1798.
2. 19 juillet 1798.

fante la richesse des nations, le voient à leurs côtés partager sur le champ de bataille les dangers du combat et cueillir avec eux les lauriers de la victoire.... Je le dis hautement, si ce projet est rejeté, vous n'aurez qu'une loi stérile, imparfaite, sans cesse éludée par l'incivisme et la lâcheté. »

L'esprit de nivellement présidait tellement à cette discussion, qu'un amendement proposé dans la pensée de pourvoir aussi au recrutement des officiers, en donnant aux jeunes gens, qui auraient fait des études, le grade de sous-lieutenant, dix-huit mois après leur entrée au service, fut rejeté comme entaché de privilége. Les exemptions aux fils uniques des vieillards ou des veuves pauvres furent repoussées; on semblait se complaire à rendre la loi dure et à augmenter les difficultés, qui entraîneraient la désobéissance ou la fraude.

Cette loi, qu'avec raison on appelait fondamentale, fut votée, comme une mesure de circonstance, et porta l'empreinte du parti qui dominait au conseil des Cinq-Cents, parti toujours passionné pour les traditions des plus tristes moments de la Révolution, aussi aveugle qu'il l'avait été en 1793, et beaucoup plus étranger que le Directoire à une politique raisonnable. Une longue et cruelle expérience a modifié successivement le code du recrutement, et en conservant le caractère de l'égalité et de la justice, il a cessé d'être contraire à la raison et à l'humanité.

Un préambule accompagnait la loi : — « Considérant qu'il importe de donner aux forces militaires de la République tout le développement que sa population lui assure, de manière qu'elle puisse toujours triompher de ses ennemis. » — Puis venaient les principes :

— « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. — Lorsque la patrie est déclarée en danger, tous les Français sont appelés à sa défense, suivant le mode que la loi détermine. — Ne sont pas dispensés ceux qui ont obtenu des congés. — Hors le cas du danger de la patrie, l'armée de terre se forme par enrôlements volontaires et par la voie de la conscription militaire. — Le Corps législatif fixe par une loi particulière le nombre de défenseurs conscrits qui doivent être mis en activité de service. »

La conscription devait, d'après le premier projet, comprendre tous les jeunes hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Il fut objecté avec raison qu'ils n'avaient pas atteint leur complet développement et acquis toute leur force avant l'âge de vingt ans; la loi plaça à ce terme l'obligation du service militaire. Le nombre des conscrits appelés serait déterminé par une loi annuelle et spéciale; ceux qui devaient être incorporés dans les corps de l'armée ne devaient pas être désignés par le sort; on commençait par faire partir les plus jeunes de la classe, et lorsqu'un nouvel appel était ordonné, on continuait à prendre sur la liste jusqu'à ce qu'elle fût épuisée; l'intention était que tout Français prît part au service militaire.

La réquisition avait amené sous les drapeaux tous les hommes qui, en septembre 1793, avaient atteint l'âge de dix-huit ans. Ainsi en 1798, on ne pouvait demander à la conscription que les jeunes hommes de vingt à vingt-deux ans, puisque ceux de vingt-deux à vingt-cinq avaient déjà été compris dans le recrutement accompli sous le gouvernement de la Convention. Dès que la loi d'institution fut rendue, un

loi spéciale ordonna une levée de deux cent mille hommes pris dans les classes de l'an VII et de l'an VIII; c'est-à-dire parmi les jeunes gens de vingt à vingt-deux ans.

C'était une grande mesure, non-seulement par les conséquences qu'elle pouvait avoir sur le sort de la guerre, mais aussi par les difficultés d'exécution, par le mécontentement qu'elle allait produire, par les résistances que peut-être elle rencontrerait. Le conseil des Cinq-Cents jugea qu'une adresse aux Français aurait de l'action sur les esprits et réchaufferait le patriotisme : Chénier fut chargé de l'écrire.

Il commençait par déclarer que « le gouvernement n'abandonnait point le désir, ni même l'espérance d'une paix prochaine. — Il aspire encore à cette époque glorieuse et fraternelle où la mère commune, assise sur les trophées de ses enfants, pourra laisser reposer son glaive et se livrer au perfectionnement de l'agriculture, aux paisibles méditations de la science, aux brillantes productions de l'industrie nationale et des arts consolateurs. Mais on ne peut trop tôt dissiper les nuages qui semblent obscurcir l'horizon de l'Europe. La république française a fait pour assurer la paix générale tous les sacrifices que lui commandait l'humanité, que lui permettait sa gloire; n'ayant qu'à vouloir vaincre pour conquérir, elle a eu le courage difficile de s'arrêter au milieu de ses triomphes. Si pourtant quelques athlètes couronnés, mal instruits par de nombreuses défaites, veulent rouvrir la lice des combats, alors la République donnera le signal de la victoire; et vous, Français, vous lui répondrez par un cri unanime : nous sommes prêts; quelle nation touche à sa délivrance? quel monarque est las de régner?

« La République indulgente a laissé sur le trône des rois agresseurs; mais elle n'a pas prétendu leur accorder le droit de violer les traités et de continuer la guerre au milieu de la paix : de nombreux, de puissants motifs ranimeraient aisément contre eux votre colère magnanime. » — Alors commençait une longue énumération de tous les crimes, dont une coalition impie s'était rendue coupable contre la France : les discordes intestines, les luttes sanglantes des factions opposées, la guerre civile de l'Ouest, les prédications du fanatisme, la protection accordée aux émigrés; les élections qui avaient fait entrer des représentants de l'étranger dans l'enceinte sacrée où siége la majesté du peuple : toute cette triste histoire de la Révolution devenait, dans ce poétique manifeste, une perpétuelle conspiration des rois contre la liberté.

Les actes, qui avaient rendu la paix impossible, qui ramenaient nécessairement la guerre suspendue pendant quelques mois, étaient célébrés comme glorieux. — « Au commencement de la guerre, la théocratie romaine lançait contre nous les foudres usés du Vatican. L'oligarchie helvétique protégeait les conspirateurs bannis du territoire français. Cinq années sont à peine écoulées : la théocratie romaine est abattue; l'oligarchie helvétique anéantie; à la place des tyrans et des adversaires, nous voyons des républiques et des amis. » — Pour encourager les conscrits et consoler leurs familles, Chénier promettait de promptes et décisives victoires : — « L'Angleterre, épouvantée de son triomphe sur les mers, attend dans un morne effroi l'inévitable coup, qui doit la frapper au cœur et venger enfin les deux mondes. Malheur aux rois inconsidérés que son opulence corruptrice entraînera dans une

guerre nouvelle.... L'invincible ascendant de la liberté les isolera dans leurs palais. Leurs propres soldats, indignés d'avoir perdu tant de bravoure en défendant les priviléges d'un seul, sauront enfin l'employer pour conquérir les droits de tous.

« Pères de famille, bénissez vos enfants appelés par la mère commune; que vos éloges les enflamment et leur renommée luira bientôt sur vos cheveux blancs. Mères, épouses, ne retenez point leurs pas généreux; commandez-leur l'héroïsme; précipitez-les vers la gloire; qu'ils s'empressent de recueillir leur part légitime dans cet héritage de tous les Français. »

Ce langage, où l'esprit révolutionnaire, ses illusions, son orgueil aveugle, ses haines et son ignorance du vrai éclataient sous forme poétique, témoignait de ce qu'était alors, dans un moment si critique, dans des circonstances si menaçantes, le parti sur lequel s'appuyait le Directoire, et dans quelle voie il était entraîné. Quelle que fût sa conformité d'opinion et sa communauté d'intérêt avec les révolutionnaires de tribune, il était un gouvernement; la gestion des affaires, la connaissance des difficultés et des dangers, le maniement des négociations, l'exactitude des informations ne lui permettaient point de s'égarer à ce point dans les chimères. La bataille d'Aboukir et la déclaration de guerre de la Porte ottomane avaient produit sur lui une autre impression que sur Chénier et les déclamateurs des Cinq-Cents. En demandant une levée de deux cent mille hommes, en laissant prendre aux discussions du Corps législatif ce ton de jactance et d'injure, il voulait sans doute se préparer pour la guerre, mais il espérait aussi intimider l'Autriche. En

même temps il essayait d'apaiser les puissances allemandes, et prescrivait aux plénipotentiaires de Rastadt de se montrer plus conciliants, d'avoir moins d'exigence et de hauteur. Il cherchait ainsi à isoler le corps germanique de l'empereur, afin que s'il y avait une rupture elle se bornât à l'Autriche.

Une nouvelle tentative de descente en Irlande venait d'échouer, et contribuait à animer l'esprit anglais contre la France. Lorsque le général Hoche avait formé le projet d'amener une armée française au secours d'une insurrection des Irlandais, il leur avait donné des espérances qui n'avaient pas été réalisées; toutefois, la rébellion avait pris de jour en jour plus de gravité. L'Irlande était livrée à de cruels désordres. Une guerre, où la répression sanglante combattait contre un brigandage féroce, désolait ce malheureux pays. Les Irlandais avaient des intelligences suivies avec le gouvernement directorial. Leurs agents étaient encouragés par des promesses et fêtés solennellement par l'opinion révolutionnaire. Il était cependant impossible de rien faire de grand et d'efficace en leur faveur. Il ne s'agissait plus ni de reprendre l'exécution des desseins de Hoche, ni de préparer le passage d'une armée. Le Directoire s'était décidé à envoyer seulement une division en Irlande. Elle devait être transportée par deux convois. Le premier seul put mettre à la voile, et le général Humbert débarqua avec quinze cents hommes dans la baie de Kilala le 22 août 1798. Il ne trouva point une insurrection aussi puissante qu'on l'avait annoncée; mais ce point de la côte n'étant pas suffisamment gardé, il s'avança dans l'intérieur, et, après quelques

combats où sa petite troupe montra une admirable vaillance, il fut contraint de se rendre le 3 septembre à lord Cornwallis qui arriva avec une armée de trente mille hommes.

Le gouvernement français ne tarda point à éprouver aussi les embarras et les dangers d'une insurrection. Les provinces belgiques portaient avec soumission, mais avec mécontentement, le joug de leur réunion à la France. Leurs traditions, leurs habitudes, leurs opinions étaient contrariées par les lois et les formes d'administration que leur imposait l'uniformité systématique introduite par la conquête. La présence et l'autorité d'agents étrangers au pays qui leur étaient envoyés, étaient pour les Belges une cause continuelle de chagrin. La conscription mit un terme à leur passive obéissance; ils n'y avaient pas été préparés par la réquisition de 1793, comme les départements français. L'explosion fut soudaine. La loi, qui appelait deux cent mille homme sous les drapeaux, était du 26 septembre; dès la fin d'octobre, une rébellion ouverte avait éclaté; la population des territoires de Louvain, d'Anvers, de Malines et même de la contrée attenant à Bruxelles, avait pris les armes, et les conscrits refusaient d'obéir.

Le général Béguinot sortit de Bruxelles avec deux mille hommes, dispersa les insurgés et rentra dans Malines dont ils s'étaient emparés; mais la révolte n'était pas vaincue. Elle s'étendit dans toutes les provinces de Bruxelles, de Namur, de Luxembourg; elle gagna jusqu'au pays de Liége. Les arbres de liberté étaient coupés; les drapeaux tricolores déchirés; les administrateurs locaux tués ou poursuivis. Le désespoir

animait toutes ces bandes populaires. — « Mieux vaut, s'écriaient-ils, mourir ici que loin de notre pays et de notre famille. » — Anvers et Bruxelles furent mis en état de siége ; des colonnes mobiles parcouraient les campagnes et dissipaient les rassemblements qui allaient se reformer plus loin. Les communes suspectes étaient rançonnées et souvent pillées ; les prisons étaient pleines de gens pris ou arrêtés.

Le Directoire fit peu de bruit de cette rébellion. Le Corps législatif n'eut pas à s'en occuper, quoique par un message le conseil des Cinq-Cents eût demandé des informations. Elle dura plus de trois mois. On chercha à l'imputer à des manœuvres de l'étranger, à l'or corrupteur de l'Angleterre. Mais aucun indice ne vint à l'appui de cette supposition; elle n'avait d'autre mobile que le sentiment et l'exaspération des peuples de Belgique. Il n'y avait aucun ensemble dans leurs mouvements; ils n'avaient point de chefs; l'argent leur manquait; ils étaient sans artillerie; les puissances étrangères ne songèrent pas à leur venir en aide.

Ce grave incident contribuait à donner au Directoire le désir d'éviter la guerre ; mais il ne pouvait plus imposer la paix à l'Autriche; en se montrant conciliant, en renonçant aux exigences, il prouvait sa faiblesse, sans donner aucune confiance en sa bonne foi.

L'envoyé autrichien au congrès de Rastadt écrivait à sa cour : — « Les forfaits commis sur l'Italie et sur la Suisse trouvent des vengeurs; le crime ne peut pas être toujours heureux. Ce gouvernement, brisé de rage, vient d'ordonner à son Corps législatif de lui lever deux cent mille hommes; mais ici, au

congrès, ce n'est plus la même audace. Malgré toutes les bravades de la légation française, on voit percer le sentiment de la peur; le désir de la paix augmente du côté de la France; les concessions faites à Rastadt en sont le premier signe. Ne craignez nullement de provoquer la guerre; on n'est point encore en mesure à Paris. »

Outre les questions engagées au congrès de Rastadt « sur les forteresses du Rhin, sur la ligne de démarcation dans le cours du fleuve, sur les sécularisations, sur les possessions domaniales ou souveraines, » un différend imprudemment engagé, divisait la France et l'Autriche.

Les ligues des Grisons formaient une république fédérative limitrophe des cantons suisses, mais sans liaison avec la confédération helvétique. Ainsi que plusieurs des cantons, les Grisons possédaient des territoires, dont les habitants étaient sujets, n'avaient point droit de cité et ne participaient en rien au gouvernement. La Valteline et le comté de Chiavenna étaient dans cette condition.

La position géographique de ces deux petits pays donnait quelque importance à leur possession. Ils sont traversés par des routes de montagnes, qui livrent passage pour descendre en Italie. La Valteline avait été, à diverses époques, un motif de contestation et de guerre entre de grandes puissances. Ce fut sans doute dans cette pensée que le général Bonaparte avait voulu la comprendre dans la république cisalpine. Il usa du moyen si souvent employé à cette époque; un agent français fut envoyé pour y susciter une révolution; le général prit sous sa protection les

insurgés valtelins, reconnut leur indépendance, puis, dans le traité de Campo Formio, comprit la Valteline dans la formation de la république cisalpine.

Une circonstance avait facilité ce mouvement révolutionnaire. Parmi les Grisons, comme en Suisse, dès les premiers temps de la révolution française, il s'était formé un parti démocratique, qui s'indignait contre le gouvernement de l'aristocratie. Ce parti cherchait ses inspirations et son appui en France; il était parvenu à s'emparer du pouvoir, et se prêta sans difficulté à la perte de la Valteline. Cette complaisance le rendit impopulaire, et le parti aristocratique redevint prépondérant. Les démocrates en portèrent plainte à Paris, et il leur fut signifié que, selon l'intention du Directoire, les Grisons devaient être compris dans l'unité de la nouvelle république helvétique.

L'opinion universelle des Grisons était très-opposée à cette réunion. Le Directoire envoya près des ligues un résident nommé Florent Guyot; la cour de Vienne, de son côté, y avait un chargé d'affaires : l'un, protecteur du parti révolutionnaire, ayant pour mission de procurer un vote populaire pour la réunion; l'autre, de soustraire les Grisons à la domination française.

Fort de l'assentiment du pays et conformément aux instructions de sa cour, le baron de Crombach fit une déclaration publique qui portait que, s'il survenait dans le pays des Grisons quelque innovation nuisible au bon ordre et préjudiciable aux États limitrophes de l'empereur, sa majesté n'y resterait point indifférente; que si l'on cherchait à introduire des changements dans l'ancienne constitution, sa majesté ne pouvait le souffrir[1]—

1. 23 juin 1798.

Le résident français, dans une note remise à la régence de Coire [1], répliqua en disant que le gouvernement de la République avait promis de respecter l'indépendance, la liberté et le vœu de la nation des Grisons; qu'ainsi, il ne permettrait pas que cette indépendance, cette liberté et ce vœu souffrissent la moindre atteinte.

Le suffrage populaire fut consulté; onze communes votèrent pour la réunion; quinze pour l'ajournement; trente-six contre la réunion. Les votes de la ville de Coire furent presque unanimes; les esprits étaient très-animés; cette délibération ne fut point calme; elle donna lieu à quelques troubles; l'opinion contraire à la réunion était exaspérée et violente [2].

Florent Guyot déclara qu'il ne pouvait reconnaître comme véritable ce vote d'un peuple égaré par les menées perfides d'une faction, qui avait vendu sa liberté et son bonheur aux ennemis.

Des mouvements désordonnés troublèrent plusieurs communes, et quelques partisans de la réunion et de la France furent maltraités ou chassés. Le résident français demanda satisfaction; il ne l'obtint pas et se retira à Bregentz sur la rive orientale du lac de Constance.

Le Directoire donna ordre au général Schauenbourg d'entrer dans le pays des Grisons. Le cabinet de Vienne fit savoir qu'il regarderait cette invasion comme une déclaration de guerre; un contre-ordre fut envoyé. Déjà un détachement autrichien s'était avancé par le Voralberg jusqu'à la frontière du pays des Grisons.

Une diète générale des Trois-Ligues fut convoquée

1. 10 juillet 1798.
2. 29 juillet 1798.

pour le 12 septembre. L'attitude que les Autrichiens avaient prise donna courage et prépondérance au parti aristocratique. L'ancien gouvernement fut rétabli dans sa forme; les nobles bannis furent rappelés, et la puissante famille des Salis se retrouva à la tête du gouvernement. Un d'eux fut chargé du commandement d'un corps destiné à la défense du territoire.

Le Directoire chargea ses plénipotentiaires, au congrès de Rastadt, de demander des explications au ministre d'Autriche, en offrant de régler de commun accord entre les deux puissances les questions relatives aux Grisons. — « Le territoire des ligues grises, répondit le comte de Lehrbach, est l'entrée la plus directe pour pénétrer dans les États héréditaires de l'empereur; les passages des montagnes sont des points de défense pour l'Italie et pour le Tyrol; les ligues grises sont donc le rempart des provinces autrichiennes; les livrer à la France ce serait lui donner la clef de l'Autriche. La maison impériale a des liens intimes avec les ligues; elle y possède, à titre de co-État, des domaines considérables. La charge honorifique d'échanson lui donne héréditairement place dans le gouvernement; l'évêque de Coire et l'abbé de Dissentis sont princes de l'empire d'Allemagne. La maison de Lichtenstein et d'autres maisons souveraines sont grands propriétaires dans le pays des Grisons. Sa Majesté impériale est donc tenue de s'acquitter fidèlement des obligations qui lui sont imposées par les traités et n'y manquera point; elle espère néanmoins que cet incident n'entraînera point une rupture avec la France. »

Les plénipotentiaires français se bornèrent à transmettre les explications au Directoire.

Pendant cet essai de négociation, le résident Florent

Guyot n'avait point cessé d'encourager et d'exciter le parti démocratique, en promettant l'appui de la France. Le 5 octobre, un rassemblement armé se forma à Mayenfeld; mais la population était contraire, elle cerna les conjurés et les désarma. Trois cents parvinrent à se réfugier en Suisse.

Florent Guyot demanda réparation des outrages faits aux Français qui s'étaient mêlés aux séditieux, et menaça la régence de l'entrée immédiate des troupes françaises, si elle ne prononçait pas sur-le-champ la réunion à la république helvétique. Il donnait en même temps sa parole d'honneur que l'empereur s'était engagé à ne pas soutenir les Grisons.

La régence ne fut pas intimidée et répondit avec fermeté. Il demanda une audience où, changeant de langage, il assura que le Directoire respecterait la constitution du pays. Offensé de l'accueil qu'il reçut, il quitta encore une fois les Grisons, en écrivant une lettre injurieuse.

Cependant, le cabinet de Vienne encouragé par les hésitations du Directoire qui ne savait pas arrêter les démarches de ses agents, ni résister à l'impulsion du parti dont l'appui lui était nécessaire, mais qui, en même temps, s'effrayait du renouvellement de la guerre, se résolut à braver son mécontentement. Le comte de Bellegarde occupa le territoire des Grisons[1] à la tête d'un fort détachement : c'était sur la demande formelle de la régence que ce secours lui était donné. Le général français qui commandait à Ragatz, sur la frontière de Saint-Gall et des Grisons, fit demander des explications, et le commandant autrichien

1. 18 octobre 1798.

répondit que les troupes impériales n'étaient entrées que pour assurer la tranquillité de la république des Grisons contre tout désordre intérieur et nullement dans des vues hostiles. Aucune mesure ne fut prise contre les individus qui, sous la protection de l'agent français, avaient pris part aux séditions ou aux projets révolutionnaires.

L'empereur n'avait pris cette énergique détermination qu'après en avoir prévu les conséquences possibles. Tout avait été disposé en Italie et en Allemagne; les armées autrichiennes étaient en mesure pour une reprise des hostilités.

Le Directoire ne témoigna aucun ressentiment; le général Schauenbourg commandant de l'armée d'Helvétie mit à l'ordre du jour que l'entrée des Autrichiens dans les Grisons ne troublait en rien la bonne intelligence entre la République et l'empereur.

Ceci se passait à la fin d'octobre 1798. Naples n'avait pas encore déclaré la guerre; il n'était point question d'occuper le Piémont et la Toscane et le gouvernement français, bien qu'il eût établi la conscription militaire et appelé deux cent mille hommes sous les armes; bien que, dans ses messages au Corps législatif, il parlât un langage menaçant et injurieux pour les puissances européennes, aurait voulu maintenir la paix. S'il avait su tenir une conduite sage et dominer l'opinion révolutionnaire qui le poussait aveuglément à la guerre, il ne lui eût pas été impossible de l'éviter. Le cabinet de Vienne était encore indécis, et parmi les conseillers de l'empereur, plusieurs croyaient encore que la rupture pouvait être évitée. L'influence du comte de Cobenzel, même après qu'il eût reçu une mission pour Saint-Pétersbourg, n'avait pas entièrement cessé; ses amis, le gé-

néral Bellegarde, le comte de Colloredo, croyaient encore que l'Autriche et la France devaient s'accorder mutuellement des agrandissements de territoire aux dépens des États conquis ou trop faibles pour résister aux deux grandes puissances. Mais le départ du général Bonaparte, et le tour qu'avaient pris les négociations de Rastadt, ne laissaient plus la possibilité de disposer des États allemands ; la publicité donnée par la presse mettait obstacle à des prétentions que les plénipotentiaires français n'avaient point admises et que l'Autriche n'avait pas même avouées. Ainsi, on ne pouvait plus compter sur la portion de la Bavière qu'on s'était flatté de réunir aux États de l'empereur.

Si le gouvernement français eût voulu agir d'après le principe qui avait dicté les articles secrets et les espérances données par le traité de Campo Formio ; s'il fût demeuré constant que l'Autriche serait indemnisée des provinces belgiques et des territoires de la rive gauche du Rhin, le cabinet de Vienne aurait demandé que ces indemnités fussent prises en Italie ; que la ligne du Mincio fût substituée à la ligne de l'Adige, que les légations et même tous les États pontificaux devinssent des possessions autrichiennes. Ainsi la guerre eût été évitée.

Plus la situation du Directoire devenait difficile par la dispersion de ses armées employées à soumettre la Suisse et à maintenir une république romaine ou reléguées en Égypte avec le vainqueur de l'Italie, plus le cabinet de Vienne supposait que la guerre épouvanterait le gouvernement du Luxembourg et l'amènerait à des concessions. C'était une grande erreur : il eût fallu pour conserver la paix par de pareilles concessions avoir une autorité bien affermie, une volonté

décidée, et l'appui de l'opinion nationale. Or, il en était tout autrement : le Directoire s'était livré à un parti passionné, aveugle, incompatible avec une politique raisonnable, qui ne comprenait rien que la tyrannie à l'intérieur et la révolution chez les puissances étrangères. Imposer silence à ce parti, le contraindre à respecter les pouvoirs publics et l'ordre social était la chose impossible.

En même temps le mécontentement était général; l'administration désordonnée; les finances en désarroi; tout prenait de plus en plus l'aspect d'un état révolutionnaire et d'un gouvernement précaire menacé d'une ruine prochaine. Ainsi les seules négociations ouvertes, celles du congrès de Rastadt ne faisaient aucun progrès et les plénipotentiaires français se montraient de moins en moins conciliants.

Le Directoire, en renonçant à la possession des forteresses de la rive droite qui défendaient le passage du fleuve, exigeait leur démolition ; le siége ou plutôt le blocus d'Ehrenbreistein, en face de Coblentz, continuait. La Prusse, l'Autriche, tout le congrès réclamaient contre cette violation de l'armistice. La question relative aux îles du Rhin ne recevait non plus aucune solution : la France persistait à en demander quelques-unes qui avaient toujours dépendu de la rive droite. Les plénipotentiaires du Directoire ne cédaient pas non plus sur l'article de la dette publique des provinces cédées à la France et ne voulaient point la reconnaître et la garantir. Ils remirent[1] deux notes relatives à ces difficultés en exprimant le désir d'obte-

1. 11 et 12 octobre 1798.

nir une réponse prompte, afin de passer ensuite à la grande affaire des sécularisations.

Le 6 novembre, les députés qui formaient le congrès répondirent par une conclusion négative. Les plénipotentiaires du Directoire dirent hautement que c'était un signal de guerre. Leur réplique était écrite en termes tranchants et hautains. — « La république française ne veut pas la guerre, mais elle ne la craint pas. Sa générosité est allée au delà de toutes les espérances; elle ne fera point de concessions nouvelles.... La députation de l'Empire devrait considérer l'inégalité de la guerre où l'entraînent des conseillers pernicieux, d'une guerre où selon la probabilité, la France ne pourrait que gagner encore et l'Empire faire de nouvelles pertes. »

Chaque jour cette guerre paraissait plus imminente et plus prochaine. Les plénipotentiaires écrivaient, le 9 novembre, que l'armée russe était en marche dans la Galicie autrichienne et qu'elle devait arriver à Olmütz le 17. Des éclaircissements avaient été demandés au comte de Lehrbach, ministre d'Autriche; il avait répondu que les troupes russes n'avanceraient pas au delà des États héréditaires tant que les hostilités ne seraient pas commencées.

Les plénipotentiaires français croyaient encore que le Directoire avait entre ses mains la guerre ou la paix. Ils voyaient que la Prusse et les États secondaires de l'Allemagne craignaient la reprise des hostilités. L'Autriche même semblait chercher à la différer au moins jusqu'au printemps.

Le Directoire était dans la même disposition; il espérait qu'en se montrant plus conciliant, il éviterait une rupture et pourrait même terminer les négocia-

tions de Rastadt de bon accord avec l'Autriche par une paix définitive. M. de Talleyrand avait à ce moment beaucoup d'influence. De là les instructions qui furent alors données aux agents français près des cours de Turin, de Florence et même de Naples; de là une tentative de négociation indirecte par l'intermédiaire du grand-duc de Toscane.

Comme on savait que dans le cabinet de Vienne, il y avait encore un parti de la paix, une dépêche fut même adressée directement à l'empereur, avec un nouvel ultimatum moins exigeant que celui des plénipotentiaires. Le Directoire offrait de retirer ses troupes de la Suisse et des États romains, de remettre à l'Autriche les légations, et même d'entrer en négociation avec l'Angleterre et la Porte ottomane; ces offres étaient subordonnées à la retraite immédiate de l'armée russe. Certes, ni le public, ni la faction révolutionnaire ne soupçonnaient pas jusqu'où le Directoire faisait fléchir son orgueil.

Cette dépêche arriva à Vienne le 10 novembre 1798. Les propositions de la France furent discutées en conseil privé, puis communiquées au ministre d'Angleterre sir Morton Eden; il les transmit aussitôt à Londres; ainsi aucune réponse ne fut faite. Le cabinet de Vienne voulut auparavant connaître l'opinion de M. Pitt et de lord Grenville. L'ouverture du Parlement eut lieu précisément à cette époque. Le roi dans son discours avait à féliciter la nation du triomphe d'Aboukir. — « Cette victoire, disait-il, a porté au pouvoir et à l'influence de la France une atteinte, qui encouragera les efforts des puissances du continent et pourra conduire à la délivrance générale de l'Europe. L'exemple donné par la Russie et la Porte ottomane ajouté aux dispositions

presque généralement manifestées dans les contrées qui se débattent sous la tyrannie de la France, doit servir d'encouragement aux puissances et leur faire adopter une conduite énergique seule compatible avec la sûreté et l'honneur. »

Les orateurs de l'opposition s'exprimèrent avec encore plus de vivacité que la couronne et les ministres, sur la nécessité de continuer la guerre contre la France. — « Les ravages continuels des Français, disait lord Lansdowne, leur détestable tyrannie, sans principe et sans frein, leur perversité n'inspirent à tout ami de la liberté et de l'humanité d'autre pensée que celle de fermer la carrière des horribles calamités auxquelles ils ont dévoué l'univers. » — La politique conseillée par les opposants différait de la politique du ministère seulement par le peu de confiance qu'ils témoignaient pour les puissances continentales. — « On ne voit, dans ce qu'on appelle leur énergie, disait M. Tierney, que des intérêts privés; la Prusse est en paix depuis trois ans avec la France; l'Autriche ne lui dispute rien; le congrès de Rastadt ne tend qu'à obtenir des conditions plus ou moins avantageuses aux princes des rives du Rhin; la Russie se borne à des promesses de secours; le ressentiment fortuit de la Porte ottomane ne peut être permanent. »

La conclusion était que l'Angleterre, ni pour la guerre, ni pour la paix, ne devait s'enchaîner dans les liens d'une coalition. Ainsi la marche que suivait le ministère éprouvait à peine une contradiction

Pendant que le Directoire, jugeant sainement de sa situation, essayait de prévenir une guerre dont il com-

prenait tous les dangers, il était entraîné par la force des choses, par le courant où il flottait, à la rendre infaillible. Soit qu'il espérât peu de maintenir la paix, et qu'il voulût prendre des précautions pour que la guerre ne fût point funeste; soit qu'il n'eût point la main assez forte pour contenir et gouverner ses généraux, ses agents et les révolutionnaires italiens, il avait été amené d'abord à la guerre avec Naples, puis à l'expulsion de la maison de Savoie. De sorte qu'il n'avait plus à délibérer sur les conditions d'un traité, mais sur des préparatifs de guerre et des plans de campagne. Déjà le recrutement par voie de conscription, opéré d'une manière pénible et incomplète, avait toutefois augmenté beaucoup le nombre des soldats.

Dès le mois de septembre 1798, le général Jourdan, alors président du conseil des Cinq-Cents, avait reçu le commandement de l'armée du Rhin; l'armée d'Helvétie commandée par Masséna, et une armée d'observation qui devait couvrir le cours du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Dusseldorf, commandée par Bernadotte, étaient sous les ordres supérieurs de Jourdan; le total des forces qui lui étaient confiées, pouvait être évalué à plus de cent vingt-cinq mille hommes. La réputation militaire du vainqueur de Fleurus avait reçu un grand échec par le mauvais succès de la campagne de 1796, mais il avait la confiance de l'opinion républicaine. Son courage, sa probité, la sincérité de son patriotisme, son absence d'ambition lui donnaient une position considérable dans l'armée et dans le parti révolutionnaire qui dominait le Directoire.

L'armée d'Italie était divisée en deux corps séparés, l'un commandé par Joubert occupait le Piémont, la république cisalpine, la Toscane et le duché de Parme;

l'autre sous les ordres de Championnet gardait les États romains et le royaume de Naples.

Lorsque l'instant de la guerre approcha[1], le Directoire voulut d'abord confier au général Bernadotte le commandement de l'armée d'Italie, où l'on prévoyait que de grands efforts seraient nécessaires. Cette armée était tellement morcelée, les populations étaient tellement disposées à l'insurrection, que Bernadotte refusa de se charger de cette mission. Scherer s'employa de son mieux pour lui persuader que ses craintes étaient vaines, et que l'armée d'Italie était en situation de donner du succès et de la gloire au chef qui la commanderait. Bernadotte persista dans son refus, et le Directoire voyant le ministre si persuadé des ressources qu'offrait encore l'armée d'Italie, lui en conféra le commandement.

Ce choix fut un grand scandale pour le public, qui ne lui connaissait aucun talent militaire et qui avait des doutes sur la régularité de son administration. Le Directoire manifesta en même temps l'intention de réprimer et de prévenir les exactions et les désordres qui compromettaient le sort des armées et le succès de la guerre en provoquant dans toute l'Italie le désespoir et les insurrections des peuples. Un arrêté ordonna que plusieurs individus faisant partie de l'armée de Naples ou employés à sa suite, accusés par la voix publique de vols, d'exactions et de dilapidations, seraient traduits devant un conseil de guerre. — Le nommé Bassal, qui avait, comme agent du Directoire, joué un rôle principal dans la révolution de Rome; qui avait fait destituer le général Saint-Cyr

1. 28 février 1798.

pour s'être opposé à ses voleries, et qui gouvernait, sous le nom des consuls romains, la nouvelle république, fut nominativement désigné comme prévenu. Il avait suivi à Naples le général Championnet qui lui accordait toute sa confiance.

Le même jour un arrêté beaucoup plus important ordonna l'arrestation du général Championnet lui-même et sa mise en jugement devant un conseil de guerre; il était prévenu d'avoir employé son autorité et la force dont il disposait à empêcher l'action du pouvoir confié au commissaire civil près son armée, et de s'être ainsi mis en révolte ouverte contre le gouvernement; ce commissaire civil était Faypoult.

Brune, lorsqu'il avait quitté l'Italie, avait été nommé général en chef de l'armée qui occupait la république batave.

Les troupes qui, sous le nom d'armée d'Angleterre, avaient été réunies sur les côtes de l'Océan, furent mises sous les ordres du général Moulin. C'était, selon le parti révolutionnaire, un militaire distingué par sa bravoure et par quelques actions d'éclat, mais absolument inconnu du public, quoiqu'il eût un moment commandé l'armée des Alpes. Le Directoire l'avait donné pour successeur à Augereau dans le commandement de la division de Paris. Suivant la trace de son prédécesseur, il était devenu cher aux Jacobins les plus exaltés et les plus grossiers. A aucune époque le conseil de guerre n'avait impitoyablement condamné autant d'émigrés rentrés. Moulin avait commencé sa carrière militaire dans les guerres civiles de l'Ouest, et le Directoire pouvait compter sur son zèle pour réprimer les soulèvements que le nouveau recrutement com-

mençait à exciter parmi les populations de ces provinces.

Ainsi le Directoire, à la veille d'une guerre que lui-même jugeait formidable, était déterminé, dans le choix des généraux, beaucoup plus par leurs opinions politiques que par leur mérite militaire. Le 13 vendémiaire et le 18 fructidor avaient donné une grande importance aux chefs de l'armée; il était évident que les révolutions étaient dans leurs mains. Cette pensée préoccupait les Directeurs autant que la défense du territoire. Les deux généraux dont la capacité était le plus reconnue parmi ceux que l'expédition d'Égypte n'avait pas enlevés, c'étaient Moreau et Joubert; aucun commandement ne leur fut confié.

Le gouvernement autrichien s'occupait depuis plusieurs mois à recruter ses armées, à les exercer, à les pourvoir de munitions, à leur donner l'emplacement le plus favorable pour commencer les hostilités. L'archiduc Charles devait commander l'armée d'Allemagne qui serait la plus considérable; l'armée d'Italie qui attendait l'armée russe comme auxiliaire, était destinée au prince Frédéric d'Orange. Jeune encore, il s'était fort distingué dans les campagnes de Flandre et avait donné une grande idée de son mérite militaire; le conseil aulique plaçait sur lui les plus hautes espérances. Il mourut presque subitement le 6 janvier; l'armée d'Italie fut alors confiée au baron de Melas.

L'armée russe n'était pas encore arrivée sur le théâtre de la guerre. D'après la demande expresse de l'empereur d'Autriche, elle avait pour chef le général Souvarov, qui avait déjà fait la guerre de concert avec les généraux autrichiens dans les campagnes de 1789 et 1790, lorsque ces deux puissances s'étaient alliées

contre l'empire ottoman ; il y avait acquis une grande renommée. Jamais aucun général russe n'avait inspiré à ses soldats une telle ardeur, un semblable élan. La bataille de Rimnick qui était devenue son titre de principauté, et Ismaïloff, emporté par un assaut le plus sanglant dont il y eût souvenir dans l'histoire, lui donnaient une gloire européenne ; c'était lui qui avait terminé la guerre de Pologne, en entrant de vive force à Varsovie. Il passait en même temps pour être vainqueur aussi impitoyable que général redoutable. La prise d'Ismaïloff et le massacre des Polonais dans le faubourg de Praga devant Varsovie lui donnaient un renom de cruauté. Son caractère était bizarre : il aimait à produire de l'effet, non-seulement sur ses soldats, mais sur quiconque avait affaire à lui ; au fond il était plus calculé et plus raisonnable que ne pouvaient le faire supposer son langage et ses habitudes. Toutefois son génie semblait assorti à un peuple encore un peu sauvage et étranger à la civilisation européenne ; sa manière de faire la guerre convenait surtout et assurait ses succès, lorsqu'il n'avait pas à combattre des généraux et des troupes exercés à la tactique des armées régulières. Encore qu'en ce moment il fût dans la disgrâce de l'empereur Paul, aucun chef d'armée n'était mieux fait pour servir les desseins de son souverain.

Dans la pensée de Paul Ier, cette guerre était une croisade contre la révolution française, une répression sévère et absolue de toutes les idées libérales, un rétablissement complet de tout ce qui avait été aboli ou changé dans l'Europe occidentale, une restauration de l'autel, du trône, de la royauté et de l'aristocratie. Telles étaient les intentions qui s'étaient emparées de cet esprit chimérique ; il rêvait même à assurer le

repos de l'Europe par une fusion de toutes les communions chrétiennes.

Souvarov partageait et professait les opinions de son empereur. Ami des émigrés français et des officiers de l'armée de Condé qui étaient entrés au service de Russie, ayant adressé à Charette une lettre pleine d'une admiration enthousiaste, il annonçait hautement la contre-révolution, publiait le désintéressement de la Russie, qui ne voulait faire aucune conquête, et n'entendait point qu'aucune puissance se proposât le moindre agrandissement pour s'indemniser des frais de la guerre.

Un semblable langage étonnait la cour d'Autriche qui n'aurait point commencé la guerre, si la paix lui avait apporté les avantages qu'elle avait espérés et si la France n'avait pas continué à menacer ses intérêts. — « Souvarov, ecrivait un agent diplomatique, est vraiment indéfinissable; mélange de raison et de folie, il échappe à l'observation. Au moment où on croit le comprendre, il échappe par quelque saillie bizarre et peu sérieuse. De ses propos sans suite, on peut toutefois conclure que sa politique, franche, généreuse, désintéressée, consiste à remettre toutes choses en Europe sur le pied où elles étaient avant 1789. On l'écoute, on l'applaudit, l'empereur de très-bonne foi; les ministres parce qu'il convient de le ménager. Au fond, chacun ne voit dans tout cela, que la parodie d'un roman de chevalerie, un souvenir du moyen âge, un thème pour l'imagination. Croire que l'Autriche renoncera à ce qu'elle a déjà acquis et à l'espoir d'acquérir davantage, c'est une rêverie. Mais on a besoin de la Russie pour obtenir des succès dans la guerre; quand ils seront obtenus, on verra ce qu'on en pourra faire. »

Les armées étaient en marche de part et d'autre, mais on ne prononçait pas encore que la guerre était commencée. Les Autrichiens attendaient que les Russes fussent en ligne et que la neige eût fondu dans les passages des Alpes, afin d'assurer les communications de leurs armées d'Allemagne et d'Italie.

Le Directoire, puisque la guerre était inévitable, se croyait en mesure de prendre l'offensive, et se persuadait que, militairement parlant, il y aurait un grand avantage à commencer soudainement les hostilités. Il demanda donc au gouvernement autrichien une explication prompte et positive sur la marche des Russes.

Cette réponse ne fut point donnée, et le 20 février, une instruction, sous forme d'arrêté, fut adressée au général Jourdan, qui avait transféré son quartier général à Strasbourg, et dont l'armée quitta le nom d'armée de Mayence pour s'intituler armée du Danube; aux commandants de l'armée d'Helvétie et de l'armée d'observation, et au général en chef de l'armée d'Italie :

— « Le gouvernement autrichien n'ayant pas répondu à la note qui lui a été adressée, son silence doit être regardé comme une agression hostile. Le général en chef de l'armée de Mayence se portera au delà des montagnes Noires; l'armée d'Helvétie s'emparera du pays des Grisons. Le général en chef de l'armée d'observation se portera entre le Mein et le Necker; les généraux de l'armée d'Italie combineront leurs mouvements avec l'armée d'Helvétie. »

Jourdan passa le Rhin à Basle, en remonta le cours jusqu'à Schaffouse, et communiqua par là avec l'armée d'Helvétie.

Bernadotte s'empara de Manheim, passa le Rhin,

bloqua Philipsbourg; par Heilbronn, il était en communication avec l'armée du Danube.

Le passage du Rhin était une déclaration de guerre, non point comme infraction aux traités, puisque l'armée française n'entrait point sur un territoire autrichien, mais les termes de la dernière note française donnaient cette signification au mouvement qui venait de s'opérer. Le 3 mars, l'archiduc passa le Lech, laissa un corps de vingt-cinq mille hommes pour observer l'armée d'Helvétie, et marcha à la rencontre de l'armée du Danube; il avait soixante-dix-huit mille hommes; Jourdan trente-six mille.

Ce fut par un message du 14 mars que le Directoire, obéissant à la Constitution, proposa au Corps législatif de déclarer la guerre à l'Autriche. Tous les torts de la rupture étaient attribués à cette puissance. C'est ainsi que sont nécessairement motivées ces déterminations toujours onéreuses pour les nations, toujours destinées à leur coûter le sang de leurs soldats et leur prospérité intérieure. Tout gouvernement comprend la nécessité de s'en excuser et d'en rejeter la responsabilité sur l'ennemi.

Après avoir parlé du traité de Campo Formio, « où la force s'était montrée indulgente, où le vainqueur avait paru si modéré qu'il avait eu besoin de s'en justifier; où des compensations si libéralement accordées auraient dû étouffer des regrets, le Directoire disait que l'Autriche avait violé les conditions de la paix; que la République les avait scrupuleusement observées; en vain le gouvernement français avait, par ses exemples et ses efforts, tenté de ramener l'Autriche à l'observation de ses engagements. »

— « D'après le traité et d'après la convention postérieurement conclue à Rastadt, les troupes autrichiennes devaient évacuer la rive droite du Rhin, depuis le Tyrol jusqu'au Mein, et se retirer jusqu'au Lech. — L'empereur a conservé à Philipsbourg une garnison et des approvisionnements qui sont à lui, malgré la simulation qui les couvre; de même pour Ulm, Ingolstadt et les places de la Bavière. — Les relations diplomatiques n'ont pas été rétablies de la part de l'Autriche. Elle n'a point envoyé un ambassadeur à Paris, et a regardé comme suffisantes les communications établies par le congrès de Rastadt. — Une interprétation si froide donnée au traité présageait qu'il ne devait pas être longtemps respecté.

« L'ambassadeur que la République envoya à Vienne y fut accueilli avec froideur. Sa mission spéciale était de donner des explications sur l'occupation des États romains. Un gouvernement dont l'existence attestait la modération de la République avait osé provoquer de nouveau sa vengeance par le plus affreux des attentats. Le sacerdoce avait expié son crime; Rome avait acquis la liberté; mais la destruction du gouvernement pontifical ne changeait rien à la délimitation des États d'Italie, et par conséquent n'était pas une contravention du traité de Campo Formio.

« Ces explications furent écoutées plutôt qu'agréées. Bientôt un événement injurieux par l'impunité qu'il a obtenue, manifesta les sentiments secrets de la cour de Vienne. Le gouvernement de la République avait un tel désir d'arriver à une conciliation, qu'il se contentait d'un désaveu et de la promesse qu'on rechercherait les coupables.

« Le comte de Cobenzel, au lieu d'offrir des répara-

tions, porta la discussion sur d'autres points, et finit par décliner toute satisfaction, lorsqu'il fut convaincu que le Directoire n'accueillait point les insinuations par lesquelles la cour de Vienne voulait le rendre, au milieu même de la paix, complice des plus étranges spoliations.

« Alors le comte de Cobenzel reçut la mission d'aller à Berlin et à Pétersbourg s'associer aux excitations du gouvernement britannique pour rallumer la guerre. — En même temps le cabinet autrichien donnait à la cour de Naples la confiance qui le portait aux mesures les plus extravagantes; il dirigeait plus secrètement le Piémont que naguère il avait dévoué à un partage, et s'efforçait d'arracher à sa neutralité le gouvernement prussien.

« Lorsque la France s'engageait à respecter le territoire des Grisons aussi longtemps qu'il le serait par l'Autriche, un corps de troupes autrichiennes envahit ce pays et s'y établit. Le Directoire ne méconnut pas ces perfides combinaisons, mais il évita d'y trouver encore une agression formelle jusqu'au moment où l'attaque prématurée du roi de Naples renouvela la guerre, tandis qu'on acquérait la preuve de la complicité du roi de Sardaigne. Alors, pour devancer de quelques jours l'occupation des places fortes par les Autrichiens, les troupes françaises s'en emparèrent. »

L'invasion de la Toscane était motivée de la même manière sur les armements secrets du grand-duc.

La véritable cause de la guerre, la circonstance qui la montrait comme inévitable, c'était la marche des armées russes et les intentions hautement manifestées par l'empereur Paul.

— « Le moment était donc venu où le Directoire

n'était plus le maître de temporiser et de tenir un langage qui aurait compromis la dignité nationale et la sûreté de l'État. La République avait donné la paix aussitôt qu'on la lui avait demandée; elle s'était épuisée en efforts pour maintenir ce qu'elle avait accordé; mais il fallait enfin qu'elle connût tous ses ennemis et que ceux qui voulaient la guerre fussent forcés de s'expliquer. Un délai fut fixé à Sa Majesté Impériale pour donner une réponse catégorique et satisfaisante, faute de laquelle son silence serait regardé comme un acte hostile. Ce délai est expiré le 15 février, et aucune réponse n'est encore parvenue. »

Ce message fut porté aux deux Conseils en comité secret et la déclaration de guerre fut adoptée, séance tenante. Elle ne comportait point de discussion. Cette guerre, dont il était difficile de bien augurer, qui devait évidemment avoir la plus funeste influence sur l'état intérieur de la France, peut-être ramener les armées étrangères sur les frontières et menacer la patrie d'une invasion, était une conséquence évidente de la conduite du Directoire; mais le moment était passé de la blâmer et de lui refuser les moyens de défendre la France contre une formidable coalition.

D'ailleurs, comment le Corps législatif aurait-il pu témoigner une désapprobation? Non-seulement, dans sa servile docilité, il avait consenti à la politique qui conduisait à la guerre, mais dominé comme il l'était par un parti qui avait entraîné le gouvernement dans cette voie, sans même lui laisser la faculté d'y marcher avec mesure et prudence, il n'avait qu'à applaudir sa détermination et à s'associer à ses projets.

Le bon sens du public n'en jugeait pas ainsi; il voyait que l'invasion de la Suisse et de l'Italie, que

l'éloignement du général Bonaparte et de son armée avaient dû amener la guerre : la guerre dans des conditions mauvaises et inquiétantes. Mais l'opinion générale était à une époque de résignation ; elle se taisait tristement ; comme elle ne prévoyait pas quel événement pourrait amener la délivrance, elle n'était ni animée ni soutenue par aucun espoir prochain.

Le général Jourdan, après avoir assuré sa communication avec l'armée d'Helvétie, arrêta son mouvement et parut disposé à prendre de fortes positions dans la contrée montagneuse de la forêt Noire. C'eût été une détermination prudente ; elle lui était conseillée par les généraux qui connaissaient le pays et y avaient fait la guerre. Il eût ainsi attendu les renforts que le Directoire lui avait promis et qui tardaient beaucoup à arriver. Les conscrits n'avaient pas tous obéi et n'étaient point partis aussitôt qu'on y avait compté ; plusieurs provinces paraissaient menacées de mouvements insurrectionnels plus ou moins graves ; le gouvernement, inquiet des prochaines élections, croyait nécessaire de conserver des forces considérables dans l'intérieur pour assurer son influence.

Le général Masséna avait passé le Rhin au-dessus du lac de Constance, était entré sans trouver beaucoup de résistance dans le pays des Grisons, avait occupé la ville de Coire après un combat[1] où le général autrichien fut fait prisonnier avec trois mille hommes. Huit jours après, le général Lecourbe obtint encore un avantage assez important. L'aile droite de l'armée d'Helvétie s'étendait ainsi, en descendant la rive

1. 6 mars.

droite du haut Rhin, pour tourner ainsi le lac de Constance et agir de concert avec l'armée de Jourdan, qui devait, de son côté, s'avancer en Souabe.

Mais le général Masséna, en se rapprochant de l'armée de l'archiduc, trouva une forte résistance à Feldkirch, et Jourdan qui, en apprenant les premiers succès de l'armée d'Helvétie, s'était porté en avant, s'arrêta à Stockach. Son armée était faible en nombre; il avait à garder une longue ligne et craignait d'être tourné par sa gauche. Tous ces mouvements se faisaient avant que la déclaration de guerre eût été officiellement signifiée aux armées. Mais l'archiduc s'était avancé; il avait réuni toutes ses forces et se proposait de livrer une bataille décisive dès le début de la campagne. Il avait laissé en face de Masséna assez de forces pour contenir l'armée d'Helvétie et empêcher sa jonction avec l'armée du Danube. Outre son incontestable habileté, il avait une telle supériorité de nombre que toute combinaison lui était facile.

Le 21 mars, il marcha sur l'armée française, mais sans se proposer d'engager une affaire générale. L'avant-garde de Jourdan se replia sans être entamée et il rapprocha ses divisions trop disséminées.

La journée du 25 mars, à Liptingen, fut moins heureuse. Les succès furent longtemps disputés et les Français purent croire un instant qu'ils avaient gagné la bataille, mais l'archiduc arriva avec de nouveaux renforts, mit pied à terre et marcha à la tête de ses grenadiers. Après un furieux combat d'infanterie, Jourdan, repoussé de Liptingen, se trouva coupé de quelques-unes de ses divisions, qui le rejoignirent

plus tard, lorsqu'il était en pleine retraite. La jonction avec l'armée d'Helvétie n'était plus possible; Jourdan se retira jusqu'aux positions qu'il occupait vingt jours auparavant dans les montagnes Noires. Son armée n'était pas assez nombreuse pour qu'il pût songer à une guerre offensive; il était tombé malade et remit le commandement à son chef d'état-major, le général Ernouf, qui, adoptant plus complétement un système défensif, revint jusqu'au Rhin et se réunit au corps de réserve, qui devint son aile gauche. Le Directoire n'approuva pas le choix que Jourdan avait fait pour le remplacer et nomma Masséna général en chef des armées du Danube et d'Helvétie, mais seulement par intérim.

Le plan de campagne que le Directoire avait prescrit à ses généraux consistait à attaquer les Autrichiens sur tous les points à la fois, à s'avancer, par la Souabe et la Bavière, en même temps que par l'Italie vénitienne, tandis que l'armée d'Helvétie, placée dans le pays des Grisons, s'étendrait par sa gauche pour communiquer en Souabe avec l'armée du Danube; et, par sa droite, vers les passages des Alpes qui conduisent dans le Tyrol italien et la Valteline, afin de se trouver aussi en contact avec l'armée d'Italie.

Pour le succès d'un tel projet, il eût fallu avoir des armées plus nombreuses, une administration militaire moins désordonnée, des généraux plus confiants en eux-mêmes, plus indépendants du gouvernement, plus puissants sur l'esprit de leur armée. Tracer d'avance dans les bureaux d'un ministère la marche des armées, et dicter leurs opérations, n'a presque jamais été un moyen de succès. Il y a tant d'imprévu dans les chances de la guerre, et surtout d'une guerre

offensive, que les grands capitaines sont précisément ceux qui, à l'instant où la circonstance l'exige, changent, sans irrésolution, les combinaisons qu'ils avaient conçues, non-seulement lorsqu'il s'agit d'un détail d'exécution ou même d'une bataille, mais d'un plan de campagne ou d'un but à atteindre. Si le général Bonaparte eût commandé les armées françaises, il n'eût pas consenti à faire la guerre dans de telles conditions; avant d'entrer en campagne, il n'eût pas laissé les armées disséminées de Naples à Mayence, sans qu'il fût possible de réunir promptement et à un moment donné toutes les forces pour obtenir un résultat grand et décisif.

Ainsi le plan du Directoire avait échoué au premier moment pour l'armée du Danube. Elle avait été contrainte à la retraite, parce qu'elle avait rencontré l'archiduc qui avait concentré ses forces. La communication avec l'armée d'Helvétie était devenue impossible. Masséna n'avait pu forcer le passage de Feldkirch et faire sa jonction avec Jourdan sur les confins de la Souabe et de la Bavière, ainsi qu'on l'avait espéré; puisque l'armée du Danube rétrogradait, il lui avait fallu se replier aussi vers l'intérieur de la Suisse. Sa communication avec l'armée d'Italie avait encore moins réussi. Lecourbe, qui commandait la droite, après de brillants combats, était parvenu jusqu'aux passages des Alpes qui conduisent dans la Valteline; mais, n'étant plus appuyé, il avait dû se retirer.

Les échecs qu'éprouvait l'armée d'Italie étaient plus funestes que la retraite de l'armée du Danube. Les

troupes françaises, y compris les Piémontais, les Cisalpins et les Liguriens, étaient évaluées à cent seize mille hommes, mais elles étaient dispersées dans toute la Péninsule. Naples était au pouvoir de l'armée française depuis deux mois, et le général Championnet en essayant d'y constituer une république n'y avait établi que le désordre : les provinces n'étaient point soumises; des insurrections éclataient de toutes parts; le brigandage le plus féroce d'une part, une répression sanglante et impitoyable de l'autre; tel était le spectacle que présentait ce royaume. Les États pontificaux étaient à peu près dans la même situation; les généraux, les agents du Directoire et les magistrats de la nouvelle république se partageaient et se disputaient une autorité arbitraire irrégulièrement exercée et odieuse aux populations. Il fallait laisser trente-quatre mille soldats, si on voulait maintenir la double conquête de Rome et de Naples; le Piémont était mieux soumis et semblait plus facile à gouverner, mais six mille hommes au moins étaient nécessaires pour garder les places fortes. On venait de s'emparer de la Toscane et six mille hommes étaient employés pour l'occuper : de telle sorte que l'armée, destinée à combattre les Autrichiens, n'était que de cinquante-six mille.

Le Directoire s'était donné en Italie la position qu'avait toujours voulu éviter le général Bonaparte. Il portait en avant une armée dans l'Italie septentrionale, en laissant derrière elle la Péninsule entière en fermentation ou en révolte; il devenait donc impossible d'opposer aux Autrichiens une force suffisante.

L'armée autrichienne était forte de quatre-vingt mille hommes, non compris dix mille en garnison dans les places vénitiennes; elle attendait trente mille

Russes conduits en Italie par Souvarov, qui devait prendre le commandement en chef des deux armées.

Pour ajouter une nouvelle faute à tant d'autres, le gouvernement directorial donnait le commandement de l'armée d'Italie à Scherer qui inspirait peu de confiance à l'armée et dont l'administration, à tort ou à raison, avait donné lieu à de fâcheuses préventions.

Comme les autres généraux, il avait reçu l'ordre de prendre l'offensive. Le général Dessoles entra dans la Valteline, où il obtint un avantage marqué sur les Autrichiens; cette division était destinée à communiquer avec le général Lecourbe qui arrivait par les Grisons.

L'armée prit position entre Peschiera et Legnago.

Les Russes n'étaient pas encore arrivés, et l'armée autrichienne était commandée par le général Kray en l'absence de Mélas; elle avait la ligne de l'Adige et deux places fortes, Vérone et Legnago qui lui en assuraient le passage.

Scherer, pour obéir aux instructions du Directoire, sans prendre en considération son infériorité numérique et le désavantage de sa position, voulut passer l'Adige au-dessus de Vérone, près de Rivoli; il y réussit. Sur ce point, il se trouvait en force supérieure, car les Autrichiens s'étaient portés en plus grand nombre sur leur gauche du côté de Legnago. Les Français eurent un brillant succès[1]. Le combat fut disputé et meurtrier, mais ils prirent des drapeaux, des canons et trois mille prisonniers.

Le général Kray se concentra près de Vérone; Scherer ne continua point son mouvement. Il chercha à

1. 26 mars.

passer l'Adige au-dessous de Vérone comme il l'avait passé au-dessus; il dégarnit sa gauche et porta plus de forces à droite. Alors les Autrichiens, se trouvant en nombre supérieur, repoussèrent la division Serrurier et la forcèrent à retourner sur la rive droite de l'Adige en lui faisant beaucoup de prisonniers. L'aile gauche de l'armée française, par suite de cet échec, abandonna sa position et se replia sur Peschiera, laissant les Autrichiens occuper l'espace qui sépare l'Adige du lac de Garde.

Il avait été impossible d'opérer le passage au-dessous de Vérone où les Autrichiens étaient en force. Ce fut donc entre l'Adige et le Mincio, au nord de Mantoue, au midi de Peschiera, que se rencontrèrent les deux armées, et que le 5 avril fut livrée la bataille de Magnano où les Autrichiens eurent l'avantage qui fut vaillamment disputé. Scherer avait pour généraux de division des capitaines habiles et éprouvés; Moreau commandait le centre, Victor, Serrurier, Grenier, étaient à la tête des divisions. Peut-être avec un autre plan de campagne et un général en chef moins docile aux volontés du Directoire, cette défaite aurait été évitée; elle découragea Scherer. Il se retira derrière le Mincio; ne se trouvant pas en état de défendre cette ligne, il compléta les garnisons des places fortes et se replia jusqu'à l'Oglio. Le 12 avril, son armée ne comptait plus que vingt-huit mille hommes.

Pendant ce temps-là des renforts considérables arrivaient aux Autrichiens; ils avaient passé le Mincio et investi Mantoue et Peschiera, lorsque le 19 avril Souvarov vint se joindre à l'armée de Mélas et prendre le commandement des Autrichiens et des Russes.

Il devenait impossible à Schérer de tenir dans aucune

position. Il eût été tourné et investi partout où il se serait arrêté; il se retira derrière l'Adda, de Lecco à Lodi, et remit le commandement de l'armée à Moreau, avant même d'en recevoir l'ordre du Directoire, qui s'était décidé à ce choix en apprenant les premiers revers de l'armée d'Italie.

Quel que fût le mérite militaire de Moreau et la confiance qu'il inspirait aux troupes, il n'avait nul moyen de résistance. Le passage de l'Adda fut forcé à Cassano où une bataille décisive fut livrée. L'armée française se retira sur Milan; la division Serrurier avait été coupée et contrainte à capituler.

L'armée de Souvarov entra à Milan le 29 avril et Moreau se retira sur Tortone afin de conserver ses communications avec Gênes. Il eût voulu garder la ligne du Tessin et attendre dans cette position que l'armée de Naples vînt rejoindre la sienne, tandis que l'armée d'Helvétie ferait une diversion par le Tyrol italien. Mais Masséna s'était retiré hors du pays des Grisons; Macdonald avait remplacé Championnet et avait quitté Naples, et sa marche vers le théâtre de la guerre était retardée par la nécessité de réprimer de fortes insurrections, qui venaient d'éclater dans les États romains et en Toscane à Arezzo.

Moreau fut donc obligé de se placer entre Alexandrie et Valenza, sur la rive droite du Pô. Des garnisons avaient été laissées dans le château de Milan et à Turin. L'armée était réduite à vingt mille hommes.

L'armée de Souvarov se voyait, au contraire, de jour en jour renforcée par des divisions autrichiennes ou russes qui étaient encore en route, lorsque la campagne avait commencé; elle pouvait, sans courir de risque, s'étendre en plusieurs directions. Un corps fut détaché

pour s'emparer de Novarre et remonta la rive gauche du Pô jusqu'à Turin. Pavie, où se trouvaient des magasins, des hôpitaux et un parc d'artillerie de l'armée française, fut occupé; le château de Milan fut assiégé; plusieurs divisions furent dirigées sur Parme pour couper la route à l'armée de Macdonald et à la division Montrichard qui était restée à Modène. Les insurrections se multipliaient de tous côtés, en Toscane et en Piémont. La seule communication assurée à l'armée française était avec Gênes que couvrait le général Perignon avec quelques bataillons. Si Souvarov avait su reconnaître la position de l'armée de Moreau, elle était perdue sans ressource.

Ainsi cette guerre que le Directoire avait d'abord redoutée et qu'il avait voulu éviter, où ensuite il avait pris l'initiative, était commencée depuis un mois et les deux grandes armées françaises avaient déjà été repoussées : l'une ramenée à la frontière, l'autre perdant l'Italie et se retrouvant au même point où elle était lorsque le général Bonaparte avait pris le commandement. Deux années de victoires étaient perdues en quelques semaines, moins par la faute des généraux que par les fausses combinaisons et la mauvaise politique du gouvernement.

Cependant c'était au souverain de l'Autriche et non à l'empire germanique et aux puissances allemandes que la guerre avait été déclarée. Le 8 avril le congrès de Rastadt existait encore. Le plénipotentiaire autrichien ayant été rappelé quitta la ville le 13, mais les trois ministres du Directoire ne se retirèrent point. Avaient-ils pour instruction de renouer les négociations? Pouvaient-ils espérer que ce fût possible? Après

avoir alternativement offert et refusé à l'Autriche de vastes agrandissements aux dépens des princes de l'empire, le Directoire croyait-il se les donner pour alliés, en se présentant comme leur protecteur contre la cour de Vienne? Était-ce un nouveau symptôme de sa politique d'illusion et d'indécision? Quoi qu'il en soit, les plénipotentiaires ne quittaient point Rastadt.

Le 23 avril, la députation de l'empire déclara qu'elle était suspendue et notifia cette détermination aux plénipotentiaires français, qui de leur côté annoncèrent le 25 que, d'après les instructions qu'ils avaient reçues, ils partiraient dans trois jours.

Le territoire de Rastadt était au pouvoir de l'armée autrichienne; des patrouilles autrichiennes s'étaient avancées jusqu'à la ville, l'avaient même traversée; mais elle n'était pas occupée. Les plénipotentiaires depuis quelques jours concevaient des inquiétudes sur leur retour; le bruit se répandait qu'ils n'étaient pas en sûreté; plusieurs des ministres étrangers leur conseillaient de demander un sauf-conduit à l'archiduc. Il eût été plus simple encore de s'adresser au général français, dont les avant-postes étaient très-proche de Rastadt et qui pouvait facilement leur envoyer un détachement. Au lieu de cela ils écrivirent au général qui commandait à Strasbourg et qui n'avait aucun ordre à donner aux troupes de l'armée du Danube. Leur courrier fut arrêté par des housards autrichiens; ses dépêches furent saisies. L'intervention du ministre de Prusse et de ses collègues du congrès, leurs instances réitérées ne réussirent point à obtenir du colonel Barbaczi qu'il laissât passer leur courrier.

Les plénipotentiaires français n'en persistèrent pas

moins à fixer leur départ au 28, comme ils l'avaient annoncé. Mais l'arrestation du ministre de Wurtemberg dont les housards avaient aussi saisi les papiers, augmenta leurs inquiétudes; elles étaient partagées par leurs collègues du congrès. Le bruit courait même dans la ville que les ministres français seraient assassinés en route. Tout le corps diplomatique de Rastadt leur conseilla de différer leur départ jusqu'à la réponse que le colonel Barbaczi ferait assurément à la lettre que le baron d'Albini, ministre de Mayence, venait de lui écrire pour demander si les ministres français prêts à partir pouvaient être assurés de ne rencontrer aucun obstacle.

La réponse se fit atttendre; toute la journée du 28 se passa sans qu'elle fût arrivée. Entre sept et huit heures du soir, un officier de housards pria M. d'Albini d'excuser le colonel Barbaczi qui n'avait pas eu le temps de lui répondre, mais qui le chargeait de déclarer que les ministres français pourraient voyager en toute sûreté. En même temps il leur remit une lettre ainsi conçue : — « Ministres, vous concevrez facilement que dans l'enceinte des postes occupés par les troupes impériales, on ne saurait tolérer aucun citoyen français. En conséquence, vous m'excuserez si je me vois obligé de vous signifier de quitter Rastadt dans les vingt-quatre heures. » — Les plénipotentiaires français se décidèrent à partir sur-le-champ. Leurs voitures étaient chargées dès le matin, et d'heure en heure ils avaient attendu l'instant de se mettre en route. Ils étaient avec leurs familles, leurs secrétaires et toute leur suite : c'était un convoi de huit voitures.

L'officier qui avait apporté la lettre avait avec lui cinquante housards; il plaça un poste à chacune des

portes de la ville et donna pour consigne de ne laisser sortir personne appartenant au congrès, hormis la légation française. Le ministre de Danemark, qui avait fixé son départ à ce même jour, ne put obtenir passage. Dans son inquiétude de ce qui pouvait arriver aux ministres de France, il demanda si une escorte leur serait donnée; l'officier répondit qu'il n'avait aucun ordre pour cela ; la même réponse fut donnée au ministre de Bade, en ajoutant que les ministres français ne trouveraient nul obstacle sur leur route. Ils attendaient dans leurs voitures à la porte de la ville ce qui serait décidé relativement à leur escorte. L'officier autrichien affirma de nouveau qu'ils arriveraient en toute sûreté jusqu'à la rive du Rhin. Ils se décidèrent à partir malgré les conseils de plusieurs membres du corps diplomatique et les instances de leurs femmes.

Il n'y avait pas un quart d'heure que le convoi était sorti de Rastadt, lorsque des housards autrichiens arrêtèrent la voiture de M. J. Debry qui était la première; ils lui demandèrent son nom : aussitôt ils l'arrachèrent de sa voiture et tombèrent sur lui à coups de sabre; il était très-vêtu, et son corps fut ainsi garanti; mais il fut blessé aux mains et à la tête. Les assassins, le voyant étendu par terre et tout sanglant, le crurent mort et s'occupèrent de piller sa voiture, sans maltraiter ni Mme Debry, ni ses filles.

La même scène de crime se passait à la troisième voiture; mais Bonnier, moins heureux que son collègue, fut haché à coups de sabre et resta mort sur la place.

La mort de Roberjot fut accompagnée de circonstances encore plus atroces : il fut frappé et sa tête fut fendue d'un coup de sabre dans les bras de sa femme.

Le secrétaire de légation eut le temps de sortir de sa voiture et de se blottir dans un fossé. Tous les papiers de la mission étaient dans cette voiture; les caisses et les malles furent ouvertes, et les housards emportèrent ce qu'elles contenaient pour le remettre à leur chef.

Dès le soir, et peu de moments après le départ des ministres français, on avait appris dans la ville que leurs voitures étaient arrêtées par des housards et que les cochers et les postillons avaient été sabrés. Les membres du corps diplomatique se rendirent tous près du capitaine pour lui demander des explications. Avant d'arriver à l'auberge où il était logé en dehors de la ville, ils apprirent que deux plénipotentiaires avaient été assassinés; ils ne pouvaient le croire. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on les laissa sortir de Rastadt et parvenir jusqu'au commandant. Il répondit qu'à la demande du baron d'Albini, il avait déjà envoyé un officier et deux housards. Le comte de Goertz, qui portait la parole au nom du corps diplomatique, le conjura « au nom de l'humanité, de la paix de l'Europe, de l'honneur de la nation allemande qui serait entaché par un crime sans exemple dans les annales des peuples civilisés, au nom de l'empereur, au nom de son propre honneur, de faire au plus vite tout ce qu'il pourrait afin de sauver ceux qui peut-être étaient encore à sauver. »

Le capitaine répondit que c'était un déplorable malentendu; qu'en effet il y avait des patrouilles de nuit aux abords de la ville, qu'un pareil malheur avait pu arriver, et que les ministres de France n'auraient pas dû partir pendant la nuit. On lui rappela qu'il avait refusé une escorte, et que lui-même avait assuré que la légation de France n'avait rien à craindre. — « Vou-

lez-vous donc établir ici une enquête contre moi? » répondit-il.

Pendant cette conversation arrivèrent des fuyards qui racontèrent que les trois plénipotentiaires français venaient d'être assassinés par les housards de Szeklers. M. de Harrast, officier badois, à qui on donna pour guide un maréchal des logis, se rendit sur les lieux. Les voitures étaient entourées d'une cinquantaine de housards, parmi lesquels on ne reconnaissait aucun officier; cette escorte emmenait les voitures et les malheureuses femmes qui avaient assisté au massacre; elles étaient dans l'abattement et presque sans connaissance. Les housards ne voulaient pas conduire les voitures dans la ville, disant que c'était leur butin. En effet, ils y avaient pillé des montres et de l'argent. Ce ne fut pas sans efforts que le commandant badois se fit obéir : les voitures furent dirigées vers la ville.

M. de Harrast reconnut les cadavres mutilés de Bonnier et de Roberjot; puis il voulut rechercher J. Debry, dont on ne retrouvait pas le corps; mais il ne put obtenir ni un guide et une escorte.

M. Debry s'était traîné dans un bois voisin; il y resta caché jusqu'à six heures du matin. Le sang qu'il avait perdu et qui coulait encore de ses blessures l'avait affaibli; en retrouvant le grand chemin, il y vit les cadavres dépouillés de ses collègues. Il ne rencontra personne, et en approchant de la ville, il se mêla dans la foule qui sortait par curiosité pour voir le théâtre de cette horrible scène. Ainsi il put entrer sans être remarqué par le poste autrichien placé à l'entrée de Rastadt. Il arriva à sept heures du matin chez le ministre de Prusse où il fut reçu avec la bienveillance la plus empressée Tout le corps diplomatique lui té-

moigna une expansive sympathie et une vive indignation du crime auquel il avait miraculeusement échappé.

Pendant ce temps-là M. de Harrast obtenait une escorte pour aller à la recherche de J. Debry. On lui avait dit que les housards avaient déjà fait des perquisitions pour retrouver un Français blessé, dont la découverte importait infiniment, et qu'ils avaient la consigne de ne pas le ramener dans la ville, mais de le conduire à un poste autrichien ou de le garder soigneusement, en informant leur chef de son arrestation. Un moment après il fut informé que leur troisième victime avait réussi à se sauver.

Maintenant le corps diplomatique s'adressa au capitaine commandant pour lui déclarer que l'intention de tous les membres du congrès était que M. Debry, sa femme, la malheureuse madame Roberjot, et toutes les autres personnes de la légation française qui avaient été épargnées, fussent, sous une escorte militaire badoise et accompagnés de plusieurs ministres plénipotentiaires, ramenés sur le territoire français. On lui demanda de répondre sur son honneur et sur sa vie que ce cortége voyagerait en sûreté, escorté aussi par des soldats autrichiens.

Il fut nécessairement question du crime de la nuit. — « C'est un malheur, disait le capitaine, mais à qui la faute? On ne l'avait point commandé. » — On lui fit remarquer que cette parole pouvait donner lieu à de graves soupçons, et il répondit : — « A nous aussi on nous a tué des généraux. » — Comme s'il y avait eu la moindre similitude entre un horrible assassinat et la mort sur le champ de bataille. »

On avait écrit au colonel Barbaczi, en lui décla-

rant qu'il n'y avait pas un membre du corps diplomatique qui pût se croire en sûreté lorsqu'il quitterait Rastadt. M. de Jordan, secrétaire de la légation prussienne, avait été chargé de porter la lettre et de parler à M. Barbaczi. Il lui fut impossible d'être admis auprès du colonel; il attendit même longtemps une réponse écrite. Loin d'imiter la brutalité sauvage de ses subalternes, le colonel témoignait la douleur et l'indignation qu'il éprouvait en apprenant cet attentat « commis, disait-il, par des soldats pillards, dont il était empressé de tirer une vengeance éclatante. Je vais faire arrêter les scélérats que j'ai le malheur d'avoir eus sous mes ordres. » — Il annonçait qu'une escorte sûre serait donnée aux membres de la légation française qui avaient heureusement pu se sauver. Il ajoutait que les assassins qui, aveuglés par l'avidité du pillage, avaient commis cette horreur n'en auraient jamais eu l'idée, si les ministres français étaient partis de jour.

Les membres du congrès avaient l'intention d'accompagner M. Debry jusqu'à la frontière; mais le commandant leur signifia qu'aucun des ministres allemands ne pourrait sortir de la ville par les routes qui conduisaient du côté du Rhin.

Le convoi partit, sans être rassuré par les protestations du commandant de l'escorte.— « Nous allons à la mort, disaient tout bas les Français; nous serons assassinés. » — C'était une pitié de les voir ainsi pâles et encore abattus des scènes de la nuit. M. Debry ne voulut pas être dans la même voiture que sa femme qui était près d'accoucher; il se sépara d'elle et de ses deux filles, comme s'il n'avait jamais dû les revoir; comment n'auraient-elles pas éprouvé les plus cruelles inquiétudes en voyant l'escorte composée des meurtriers

qui avaient voulu le massacrer quelques heures auparavant? Malgré la consigne, M. de Jordan obtint la permission d'accompagner le convoi.

Le voyage fut accompli sans aucun incident fâcheux. Après cinq quarts d'heure de route, toute appréhension devait cesser; en passant le Rhin, on se trouvait à Seltz sur terre de France. M. Debry arriva le jour même à Strasbourg. Il était encore trop souffrant pour se mettre en route pour Paris. Il rendit compte au Directoire et au ministre des relations extérieures de cet épouvantable événement.

Les détails en sont d'autant plus dignes d'intérêt que ce crime, après plus d'un demi-siècle et malgré tant de publications, présente encore une sorte de problème historique. Évidemment il avait été prémédité; ce n'est pas seulement la voix publique et les passions politiques qui se sont accordées à y voir non pas l'acte de barbarie de quelques soldats indisciplinés, mais l'accomplissement d'une volonté dont ils avaient été l'instrument. Les hommes mêlés aux affaires politiques et spécialement tous les membres du congrès de Rastadt, témoins de cet assassinat qu'ils avaient pour ainsi dire prévu, et qu'ils avaient voulu prévenir, demeurèrent persuadés qu'il était préparé et commandé. Ils ne cachèrent pas leur indignation et donnèrent une éclatante publicité à leurs soupçons.

Le récit de cet événement écrit par le ministre de Prusse et signé de tous ses collègues laisse voir la conviction que le commandant autrichien était l'auteur ou du moins le promoteur du crime. Il se crut obligé de publier une justification qui augmenta encore la vraisemblance des soupçons dont il cherchait à se laver. Il prétendait que les assassins des ministres français

n'étaient point des housards autrichiens, mais des hommes qui s'étaient déguisés sous leur uniforme.

Le colonel Barbaczi, malgré l'assurance qu'il avait donnée aux membres du congrès, ne fit arrêter aucun officier, ni aucun soldat, et n'ordonna nulle enquête.

L'archiduc Charles écrivit trois jours après au général Masséna : « J'ignore encore les circonstances de cet événement. En attendant j'ai fait arrêter le commandant de l'avant-poste, et j'ai nommé une commission pour faire les perquisitions les plus exactes et les plus sévères. Je m'empresse de vous faire la promesse qu'autant que mes postes avancés se seraient le moins du monde rendus coupables, j'en donnerai une satisfaction éclatante. Je ne puis assez vous exprimer combien je regrette qu'un tel désordre ait eu lieu dans la ligne de mes avant-postes. Je vous ferai connaître le résultat des recherches que j'ai ordonnées. »

La pensée que l'archiduc Charles, dont le noble caractère et la loyauté étaient aussi connus que sa valeur et ses talents militaires pouvait être soupçonné, ne se présenta à personne en Europe, ni en France hormis à quelques révolutionnaires exaltés.

Toutefois, malgré la promesse du colonel Barbaczi, malgré la volonté sincère de l'archiduc, il n'y eut point d'enquête; nulle poursuite ne fut commencée pour connaître et punir les auteurs du crime; le cabinet de Vienne ne donna point d'explication.

On supposa donc que l'officier subalterne dont les soldats avaient assassiné les ministres français, ayant reçu des instructions ou un ordre, émanés d'une autorité plus élevée que l'archiduc, s'était trouvé garanti contre toute recherche et à l'abri de toute punition.

D'où était parti cet ordre? diverses conjectures furent proposées.

Les conseillers de l'empereur étaient divisés ; les uns voulaient la guerre et la croyaient indispensable; les autres, malgré tant de préparatifs, malgré tant de motifs pour croire que la paix avec le Directoire était impossible, malgré l'influence de l'Angleterre et l'alliance avec la Russie dont les armées étaient déjà en marche, n'avaient pas cessé de croire qu'une rupture devait être évitée et qu'on pouvait même profiter des circonstances pour obtenir les agrandissements dont le général Bonaparte et le comte de Cobenzel s'étaient entretenus à Passeriano. Ainsi jusqu'au dernier moment les partisans de la guerre avaient pu craindre qu'elle ne commençât point. Dans cette appréhension avaient-ils pensé à la rendre inévitable en faisant à la France une impardonnable offense, en suscitant un désir et un besoin de vengeance dans l'opinion nationale et républicaine?

Cette hypothèse répétée dans plusieurs mémoires contemporains n'a aucune vraisemblance. La guerre était commencée depuis quelques semaines. Il y avait déjà eu plusieurs batailles. Le gouvernement autrichien et le gouvernement français étaient, l'un autant que l'autre, engagés dans la lutte tant désirée par le parti ennemi de la paix. La seule autorité, qui ait été alléguée par M. Gohier, dont les mémoires ont donné cette explication du crime, est le professeur Koch, dont on ne produit aucun témoignage écrit et qui n'était point placé de manière à savoir un tel secret. Une circonstance ajoutée au prétendu récit de M. Koch prouve combien peu il mérite de confiance. La reine de Naples avait, dit-on, donné cet ordre au colonel Barbaczi au

nom de l'empereur. Or, la reine de Naples était en ce moment à Palerme où elle s'était réfugiée après la conquête de Naples par les Français, et elle n'avait pas depuis longtemps fait de voyage à Vienne.

La conjecture, qui vint à l'esprit de presque tous les ministres allemands du congrès, présente beaucoup plus de probabilité. Pendant la longue durée des négociations, ils avaient été constamment inquiets des secrètes intelligences qui, depuis le traité de Campo-Formio, s'étaient établies entre le gouvernement français et le cabinet de Vienne. Le sort de l'empire germanique dépendait en effet de l'accord qui aurait pu s'établir entre les deux grandes puissances. Si rien n'avait été conclu à Rastadt, c'est qu'elles n'avaient pu s'entendre et que la France s'était refusée à réaliser les espérances qu'elle avait données à l'Autriche. Le Directoire, bien qu'il eût pris l'initiative de la guerre, ne l'avait point souhaitée; peut-être avait-il compté que si elle commençait par quelques victoires de l'armée française, la négociation secrète pourrait se renouer, et que le cabinet de Vienne se montrerait moins exigeant. Était-ce dans cette prévoyance que les plénipotentiaires français n'avaient pas quitté Rastadt? Lorsqu'ils reçurent du Directoire l'ordre d'en partir, le commandant autrichien leur enjoignit de se mettre en route dans les vingt-quatre heures, et les circonstances de l'assassinat témoignèrent avec évidence que tout était disposé pour un acte de violence.

« L'Autriche avait seule, disait le rapport d'un agent prussien, un intérêt puissant à commettre cette horrible action; elle avait à cacher des menées secrètes; elle voulait faire taire les négociateurs français et s'emparer de leurs papiers. »

N'avoir ordonné aucune recherche; avoir désavoué tacitement le colonel Barbaczi et l'archiduc Charles qui avaient promis la poursuite et la punition des coupables, n'était-ce pas, ajoutait le correspondant de Berlin, confesser la responsabilité du crime? Quel autre motif pouvait empêcher le gouvernement autrichien de repousser la terrible accusation que toute l'Europe portait contre lui? Elle n'atteignait point l'empereur François, le plus honnête homme qui fût alors assis sur un trône, ni le loyal archiduc Charles; mais on supposait que M. de Thugut, qui avait professé et trahi toutes les opinions, obéi à toutes les circonstances, procédé toujours par des intrigues clandestines, employé sans cesse des agents empruntés même à la police révolutionnaire, était capable d'avoir pris cet affreux moyen pour détruire les preuves des propositions qu'il avait faites, ou des conditions qu'il avait acceptées : seulement on peut croire que l'ordre était non pas d'assassiner les plénipotentiaires, mais de saisir les papiers, et que le colonel ni même le capitaine, n'ayant voulu ni assister à ce guet-apens, ni le commander officiellement, avaient permis cette exécution à des soldats sans chefs, qui peut-être avaient été préalablement enivrés et excités par quelque agent subalterne. Un rapport, déposé aux archives des affaires étrangères à Munich, semble autoriser cette supposition.

En France, l'opinion presque universelle attribua au Directoire l'assassinat de Bonnier et de Roberjot. Le motif aurait été le même que pour M. de Thugut, le désir de faire disparaître la trace des négociations secrètes, continuées même après la déclaration de guerre. On cherchait surtout une preuve dans l'heu-

reuse chance de M. Debry, qui avait été à peine blessé et que les housards avaient laissé échapper; on disait, ce qui était vrai, que ses deux collègues et surtout Roberjot s'étaient toujours montrés conciliants et disposés aux transactions, tandis que M. Debry était le représentant de la politique révolutionnaire. Cette explication était tellement dénuée de vraisemblance, qu'elle étonnait même les étrangers, et ne prouvait rien autre chose que la haine et le mépris qui se portaient sur le Directoire.

Le grand éclat qu'il donna à cette criminelle violation de l'humanité, du droit des gens et de la dignité nationale contribua encore à répandre ces calomnieux soupçons. Dans les habitudes révolutionnaires, tout prenait un caractère tellement déclamatoire et théâtral, que les sentiments les plus justes et les plus vrais semblaient un moyen d'exploitation employé par la politique et l'esprit de parti.

Un message du 5 mai instruisit les conseils législatifs de l'assassinat des plénipotentiaires; après avoir rendu un compte sommaire des circonstances, le Directoire accusait hautement le gouvernement autrichien d'avoir « conçu, dirigé et accompli le crime; » il alléguait, au soutien de cette inculpation, l'opinion presque unanime du corps diplomatique et des habitants de Rastadt.

« Les mânes de nos plénipotentiaires, l'indignation des armées, la voix menaçante des Français, la voix unanime des peuples, celle de vos alliés, de vos ennemis eux-mêmes, le cri de toutes les nations qui veulent ou qui voudront la paix, l'intérêt des gouvernements quels qu'ils soient, tout appelle, tout commande la vengeance. Le Directoire déploiera, pour la rendre

prompte et terrible, tous les moyens que vous mettez en sa puissance. Il ne peut vous dissimuler que les circonstances exigent toute l'énergie comme toute la sagesse du patriotisme républicain, la répression sévère des brigandages de toute nature, l'harmonie des pouvoirs constitués, la concorde entre les citoyens et surtout la restauration du crédit public par l'équilibre des recettes et des dépenses. »

Le Directoire, en rappelant toutes les conditions nécessaires pour que le gouvernement fût fort et égal à la grandeur des circonstances, avouait que ces conditions lui manquaient. Aussi faisait-il un appel aux souvenirs des temps les plus désastreux de l'époque la plus anarchique de la Révolution; son espérance ou plutôt sa prétention était de trouver encore des forces dans le désordre de la nation et dans la tyrannie du gouvernement.

« Lorsque, par un élan sublime, le peuple français se leva tout entier contre les ennemis de la République, alors à peine proclamée, l'Autriche n'avait pas encore parcouru la carrière de sa perfidie et de ses crimes; elle n'avait pas violé les plus sacrés engagements et les plus saintes lois de la nature; elle n'avait point massacré les négociateurs de la paix. Qu'il sera donc formidable aujourd'hui le nouvel élan de la nation! qu'ils seront généreux ses efforts et ses sacrifices lorsqu'il s'agit de venger à la fois la liberté française et la morale de tous les peuples civilisés! »

La lecture de ce message fit une vive et profonde impression. Le cri « Vengeance! vengeance! » s'éleva de toutes parts. Des propositions furent faites, enchérissant les unes sur les autres: « — Qu'un crêpe noir voile les drapeaux des armées! — Qu'une pompe fu-

nèbre soit célébrée dans toutes les communes! — Que les enfants de Bonnier et de Roberjot soient adoptés par la République!

« La République française a été surnommée la grande nation; elle est maintenant avec ses alliés la seule nation. Les droits de tous les autres peuples sont suspendus et ils ne prendront place parmi les corps politiques que par leur association formelle à la vengeance du plus grand crime que l'histoire ait transmis à la mémoire des hommes! » — Ainsi s'exprimait Bailleul.

La séance fut levée en criant : — « Vengeance contre l'infâme maison d'Autriche! Vive la République! »

Le conseil des Cinq-Cents fut pendant quelques jours entretenu de discours plus ou moins emphatiques sur le crime de Rastadt, et le 11 mai, une loi régla les manifestations officielles qui devaient témoigner de la douleur et de l'indignation du peuple français.

— « Le Corps législatif dénonce aux gouvernements et aux hommes justes de tous les pays le massacre des plénipotentiaires français commandé par le cabinet de Vienne, et s'en remet au courage des Français pour le venger. — Une fête funèbre sera célébrée dans les deux Conseils, dans tous les cantons et dans les armées de la République. — Les gouvernements coupables de cet assassinat y seront voués à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité. — Il sera placé dans le lieu le plus apparent de la salle des séances des administrations, des tribunaux et des écoles, une inscription en gros caractères, portant ces mots : —
« Le 9 floréal an VII, le gouvernement autrichien a
« fait assassiner par ses troupes les ministres de la
« République, Bonnier, Roberjot et J. Debry, chargés

« de négocier la paix. » — Il sera donné à chaque armée de terre et de mer un oriflamme aux trois couleurs portant cette inscription. — Il sera frappé une médaille pour perpétuer la mémoire de l'assassinat commis par l'ordre du gouvernement autrichien. — Une indemnité sera accordée à J. Debry et aux veuves de ses collègues pour le pillage de leurs effets, et une pension sera donnée à la veuve du citoyen Roberjot et aux enfants du citoyen Bonnier. »

Les efforts du Directoire et les discours de représentants ne pouvaient avoir aucun effet sur un public tellement prévenu contre le gouvernement, que c'était à lui qu'on imputait le crime. Quant au parti révolutionnaire, qui dominait sans nulle contradiction au conseil des Cinq-Cents, il n'était pas nécessaire de l'exalter. A aucune époque, depuis le temps où les Jacobins, les Cordeliers et la Commune entraînaient la Convention vers le régime de la Terreur, la France n'avait été menacée d'être livrée à une faction aussi insensée.

Non-seulement elle exerçait une influence funeste sur le Directoire, qui était obligé de la servir et ne pouvait pas la gouverner, mais elle était devenue menaçante pour les Directeurs. Ils avaient à craindre d'être dépossédés du pouvoir, et cette fois ils ne pouvaient espérer de se maintenir par un nouveau coup d'État. Ils avaient livré les élections à l'esprit de parti, aux influences des clubs, aux ambitions des révolutionnaires. Ils avaient exaspéré l'opinion jacobine et le Corps législatif était devenu honteux de sa servilité.

Ainsi, quoique le Directoire eût, et souvent malgré lui, suivi en tout les volontés du parti révolutionnaire,

qu'il eût aggravé la persécution des émigrés et des prêtres, étouffé la liberté de la presse, repoussé des emplois et de la vie politique tous ceux qui étaient soupçonnés de modérantisme, et tenu dans une sorte d'ilotisme l'aristocratie des propriétaires; quoiqu'il eût précipité la France dans une guerre où une coalition, plus puissante que la première, enlevait en quelques semaines les conquêtes glorieuses des armées de la République et menaçait ses frontières; quoiqu'il eût cédé à un aveugle désir de propagande révolutionnaire; quoiqu'il se fût toujours montré fidèle à son origine, il n'avait point augmenté son autorité ni affermi sa situation.

Depuis les élections de 1798, où n'avaient été admis que les élus approuvés par le Directoire, la plupart des représentants qui s'étaient jusqu'alors montrés raisonnables dans leurs opinions révolutionnaires, qui avaient été presque des modérés ou du moins des hommes politiques, s'associèrent à la haine des opposants jacobins ou s'inspirèrent de doctrines libérales abstraites et impraticables. Les amis et les serviteurs du Directoire disaient que ces désertions avaient pour motifs des refus d'emplois et des sollicitations repoussées; il en pouvait être quelque chose, mais ce qui était plus certain, c'est que le 18 fructidor, en faisant disparaître toute opposition à l'esprit révolutionnaire, avait déchaîné un torrent qui suivait son cours.

Ce n'était point dans les discussions du Corps législatif que s'était manifestée cette opposition toujours croissante de l'opinion révolutionnaire contre le gouvernement directorial. Aucune attaque officielle n'était dirigée contre lui; les lois qu'il demandait ne lui étaient

point refusées; les plus ardents révolutionnaires ne pouvaient pas désirer que le style de ses messages fût plus conforme à leurs opinions; il s'accordait avec eux dans une même haine, dans un même zèle à prendre des mesures de persécution et d'inhumanité contre les suspects de royalisme et les « machinateurs de contre-révolution. » Ainsi, le Directoire était autorisé à faire des visites domiciliaires à l'effet d'arrêter les agents de l'Angleterre, les émigrés et les prêtres rentrés, les égorgeurs, les brigands et les chefs de chouans. — Le pouvoir de suspendre à sa volonté, par mesure administrative, les journaux, lui avait été accordé pour un an au 18 fructidor, et cette loi était prorogée.

L'embarras des finances allait croissant; pour payer les rentiers et les pensionnaires de l'État, on était réduit à leur donner des bons sur les contributions non encore perçues; il leur fallait négocier ces bons pour les faire passer aux mains des contribuables.

Des lois furent rendues pour ordonner l'observance du décadi et prononcer des peines contre quiconque travaillerait ou vendrait pendant ce jour consacré par la religion républicaine, ou fermerait sa boutique le dimanche. Les cérémonies des fêtes décadaires furent aussi réglées et prescrites. — Les anniversaires de toutes les journées de révolution étaient régulièrement solennisés et surtout le 21 janvier. Les présidents du Directoire et des Conseils prononçaient des discours. Chenier ou Lebrun célébraient la mort des tyrans et la proscription des royalistes dans des dithyrambes que le Conservatoire chantait à grand orchestre. Mais ils ne parvenaient pas à réveiller le sentiment républicain, ni à triompher du dégoût universel qu'inspiraient

chaque jour davantage ce gouvernement, et surtout la prétendue représentation nationale, qui, cessant d'être servile, devenait plus déraisonnable et plus révolutionnaire encore que le Directoire.

Parmi les séances de la session qui suivit les élections de 1798 et précéda les élections de 1799, une seule fut à remarquer par la liberté inaccoutumée de la tribune du conseil des Cinq-Cents.

Un des représentants qui s'étaient montrés les plus zélés à proscrire leurs collègues au 18 fructidor, M. Poullain-Grandpré avait proposé, pendant la discussion du projet sur l'expulsion des nobles, un projet où il assimilait aux émigrés les déportés qui se seraient dérobés à la peine prononcée contre eux, et ne se seraient pas rendus au lieu désigné pour leur exil; en conséquence, leurs biens devaient être confisqués. Ce projet n'avait pas eu de suite et n'avait pas même été discuté. La première ferveur de persécution était calmée; le bannissement en masse des nobles avait été repoussé. Une année entière s'écoula sans qu'il fût question du projet de M. Poullain-Grandpré.

Mais lorsqu'on apprit que Pichegru, Barthélemy et six autres déportés avaient trouvé moyen de quitter le sol meurtrier de Sinamary et qu'ils venaient d'arriver à Londres, les haines se réveillèrent et cette évasion parut une aggravation de leurs forfaits. Le Directoire les fit inscrire sur la liste des émigrés, et Poullain-Grandpré remit en lumière sa proposition : elle s'appliquait à tous les proscrits de fructidor qui s'étaient dérobés à la déportation et se refusaient à aller mourir à la Guyane. Dépouiller eux et leur famille de leurs biens parut aux révolutionnaires une justice et une précaution.

Un tel projet ne devait rencontrer nulle contradiction. On criait : « Aux voix! » Quelques réclamations se faisaient entendre pour l'ajournement, lorsqu'un député peu connu, M. Rouchon de l'Ardèche se leva et demanda la question préalable. Un mouvement de surprise se manifesta dans toute l'Assemblée. La parole fut accordée à Rouchon pour motiver son opinion.

— « Un mois après le 18 fructidor, ce projet, dit-il, fut écarté comme inutile, injuste, contraire à la Constitution, comme révolutionnaire. » — Les murmures l'interrompirent; il avait dû s'y attendre; avec plus de courage que de talent, il continua son discours. — « Le projet viole dans trois de ses dispositions, la justice et les lois. Il prononce la contrainte, la confiscation et la permanence de la peine. Un contumace est tenu non pas à subir la peine prononcée contre lui, mais à se présenter pour être jugé; ici la peine n'a pas même été prononcée par un jugement, et c'est encore sans jugement que l'auteur du projet veut aggraver cette peine en y ajoutant la confiscation. La loi de déportation prononçait seulement le séquestre : c'était une mesure de circonstance, une mesure provisoire. Souvenez-vous que Condorcet avait écrit dans sa constitution que « toute peine prononcée par mesure de salut public ne s'étendrait jamais au delà de six mois. » — Un coup d'État ne doit pas prononcer une peine perpétuelle. La nécessité du moment n'autorise pas à violer à jamais les lois. Nul tyran, pas même Néron, n'a imaginé de punir un homme parce qu'il n'était pas venu demander à subir son supplice; c'est bien assez de le lui infliger lorsqu'on parvient à le saisir. »

Les murmures interrompaient à chaque instant l'o-

rateur. — « Je savais bien qu'en plaidant à cette tribune la cause de la justice, de la raison, de l'humanité, je serais traité de royaliste. Si la liberté de la parole n'est pas garantie à chacun de nous, c'en est fait de la représentation nationale... Vous avez proscrit un grand nombre de vos collègues, non comme coupables puisqu'ils n'ont pas été jugés, mais comme dangereux. »

Rouchon continua longtemps sans nul ménagement, se complaisant, pour ainsi dire, à irriter toute cette majorité révolutionnaire. Il termina en demandant que comme les circonstances qui avaient déterminé le coup d'État du 18 fructidor n'étaient plus les mêmes, on fît cesser la déportation et ses effets.

M. Genissieux se chargea de répondre et répéta avec colère tous les motifs qui avaient été allégués pour justifier le 18 fructidor : la conspiration royaliste, les intelligences avec l'étranger, l'impossibilité de livrer au cours de la justice légale les hommes qu'on avait proscrits. Il ajouta, comme une preuve nouvelle, que Pichegru et les compagnons de son évasion avaient cherché un asile en Angleterre; il traita Rouchon de séditieux et l'accusa d'avoir prêché l'insurrection; ce qui fut appuyé par les cris : — « Rouchon à l'Abbaye. » — Il demandait la parole pour répondre; le président la lui refusait; la séance devint tumultueuse : c'était une lutte d'un contre tous; on lui criait des injures; il en répondait. Le projet fut adopté; et Rouchon ne reparut plus aux séances. Cet acte de courage fut peu remarqué. L'opinion publique, encore qu'elle eût en aversion et en dédain le parti qu'il avait bravé, était trop affaissée et découragée pour lui savoir gré de son inutile témérité. Il n'avait pas une position considérable et n'était pas

un orateur distingué; il resta obscur comme auparavant.

Le projet fut sanctionné par le conseil des Anciens qui, sans céder à l'entraînement révolutionnaire, continuait à se conformer aux intentions du Directoire.

Le lieu de déportation déterminé par le Gouvernement ne fut plus Cayenne; ce n'était pas un retour à l'humanité qui inspirait cet adoucissement, mais on craignait que les bâtiments chargés des déportés fussent pris par la croisière anglaise. D'ailleurs, en maintenant pour lieu d'exil le sol dévorant de Sinamary, on ne pouvait espérer la soumission d'aucun proscrit. L'île d'Oléron fut assignée pour séjour aux contumaces de fructidor. Presque tous ceux qui vivaient cachés en France sans être activement recherchés, voulant ne pas encourir la confiscation qui aurait dépouillé leur famille, s'y rendirent; ils n'y furent point maltraités, ni détenus en prison. Comme toute la France, ils attendaient de meilleurs jours; la situation précaire et déjà chancelante du Directoire pouvait leur en donner l'espérance.

Si les actes des conseils législatifs, si le langage de leurs orateurs ne semblaient pas encore menaçants pour le gouvernement directorial, c'est parce qu'ils n'avaient point l'appui de l'opinion publique. La majorité des Cinq-Cents ne représentait pas encore la faction républicaine et révolutionnaire, qui s'était exaltée bien plus que ses mandataires. L'esprit de mécontentement avait fait de jour en jour des progrès dans toutes les classes, dans toutes les opinions.

Le moment des élections approchait; le parti anarchiste s'y préparait. La plupart des clubs avaient été fermés; mais les réunions clandestines, et les corres-

pondances pouvaient donner de l'ensemble à la conduite de ces nouveaux Jacobins; les hommes actifs de ce parti n'étaient pas seulement des gens de la Terreur compromis par leurs crimes passés; mais ils étaient envieux, ambitieux, antipathiques à toute supériorité, méfiants même de l'autorité qu'ils avaient instituée, jaloux des hommes qu'ils avaient eux-mêmes élevés.

Ce gouvernement, dont ils étaient mécontents, avait sans doute mis la France dans une situation triste et dangereuse; sa politique extérieure était insensée; son administration désordonnée et calamiteuse; mais ses fautes étaient imputables à la conformité ou à la complaisance qu'il avait eues pour le parti révolutionnaire. Le Directoire voyait le danger et n'avait aucun moyen de le conjurer; il comprenait la nécessité de rompre avec les anarchistes. Il fermait des cercles constitutionnels, lorsqu'on y prononçait des discours trop scandaleux; il faisait arrêter l'auteur présumé d'un pamphlet où se trouvait l'éloge de Robespierre; il donnait ordre d'arrêter Barère qui était toujours sous le poids d'un décret de déportation; il annonçait que les complices de Babeuf condamnés à cette peine par la haute cour de Vendôme allaient enfin la subir. Le journal officiel insérait des articles où il reprochait « à la faction rebelle qui voulait ôter au gouvernement sa popularité, ses cris tumultueux, et sa délirante démagogie qui se mêlaient aux cris de guerre. »

Beaucoup de fonctionnaires furent destitués comme dévoués aux cabales des anarchistes. Dans un moment où il était si important de commencer la guerre avec des forces considérables, on retarda le départ

des troupes de l'intérieur, imaginant que leur présence empêcherait l'influence des opposants sur les élections.

Mais la pensée ne pouvait venir au Directoire de retourner sur ses pas, de se réconcilier avec cette opinion modérée, la véritable opinion du pays qui ne demandait rien autre chose que le repos, l'ordre et la justice. Il était impossible de regagner sa confiance et de lui rendre le courage et le mouvement. Elle était découragée, exténuée par les maux que, depuis sept ans, lui avait causés la lutte des révolutionnaires de toutes nuances qui se disputaient le pouvoir sans nul soin des intérêts de la patrie. Ils avaient désintéressé les esprits de la chose publique; on ne savait d'où pouvait venir le salut de la France. Cette rivalité, cette dissidence d'opinion, cet aveuglement, cette insuffisance des gouvernants proclamée par ceux qui voulaient les renverser et leur succéder ne réveillait pas l'indifférence de la nation; elle laissait ceux qu'elle détestait détruire ceux qu'elle méprisait.

Il était impossible de recourir pour les élections à l'expédient des scissions employé l'année précédente. Les plus dociles amis des directeurs ne s'étaient décidés alors qu'à grand'peine à une telle violation des libertés électorales. Tous les républicains sincères y avaient vu un attentat à la souveraineté du peuple et s'étaient promis de ne plus en être complices. Le Corps législatif, déjà placé sous le joug du pouvoir exécutif par le 18 fructidor, se voyait humilié et comprenait le mépris où il était tombé. C'était la conséquence naturelle et prévue de la loi du 22 flo-

réal, qui avait arbitrairement choisi entre les élus de la majorité et les élus des scissions.

Il avait fallu faire le même travail sur toutes les élections de la République : ainsi les opérations d'un grand nombre d'assemblées primaires avaient été successivement déférées au conseil des Cinq-Cents, qui, selon les indications du Directoire, ou plus souvent encore au gré des représentants de chaque département, avait confirmé la nomination des juges de paix ou des administrateurs locaux, tantôt lorsqu'elle était l'œuvre de l'assemblée primaire, tantôt l'œuvre de la scission. Mais tout en suivant cette jurisprudence, les réclamations contre la loi de floréal et les engagements pris de ne pas agir de la même sorte pour les prochaines élections se renouvelaient sans cesse.

Aussi les serviteurs du Directoire répétaient-ils plus que jamais combien grande avait été la faute de ne point profiter du 18 fructidor pour modifier la Constitution, en changeant le mode de renouvellement du Corps législatif. Ils gémissaient du système électoral qui mettait chaque année en péril l'union si nécessaire des grands pouvoirs de l'État. A aucune époque les préventions contre la liberté des élections n'ont été plus fortes. Le bruit se répandit même qu'il était réellement question de suspendre pour cinq ans les élections; le Directoire dut faire insérer un démenti formel dans le journal officiel.

Les élections commencèrent le 23 avril. Déjà le choix des électeurs de Paris avait fait prévoir qu'un esprit de modération présiderait à la nomination des représentants. Les hommes distingués, qui appartenaient à cette opinion et dont le nom était connu dans la France entière, avaient été déportés, proscrits, pri-

vés des droits de citoyen; ils ne pouvaient se trouver sur cette liste; mais les électeurs de Paris choisirent des représentants honorables, dont la modération ne consistait pas seulement à être dévoués au gouvernement quelconque qui laisserait espérer le maintien de l'ordre public. Les départements voisins de Paris ne furent pas non plus favorables au parti révolutionnaire. Dans le midi les élections furent tumultueuses : il y eut des scissions; en totalité la grande majorité des choix émana de la cabale jacobine et fut envoyée au Corps législatif pour s'y montrer indépendante du Directoire.

Lorsque les procès-verbaux des élections arrivèrent au conseil des Cinq-Cents, ils furent renvoyés à l'examen de vingt commissions de cinq membres chacune; mais elles furent tirées au sort et non plus nommées par le président. Il y eut peu de discussions sur les représentants élus par les assemblées électorales où il n'y avait pas eu de scission; mais dès le premier rapport qui rendit compte d'une double élection, il fut statué, en principe général, que les choix émanés de l'assemblée mère, c'est-à-dire de la majorité, seraient confirmés comme étant seuls réguliers. — « Mes collègues, disait un orateur, ne laissez pas cette espérance aux ennemis de la République; hâtez-vous de consoler ses amis et ses adorateurs que le système des scissions avait blessés au cœur; prononcez-vous fortement en faveur des choix libres faits par les majorités; frappez les minorités partout où elles se trouveront; c'est le seul moyen de ne point trancher la racine de l'arbre constitutionnel. »

Ainsi toutes les élections faites par les minorités scissionnaires furent annulées. C'était la troisième fois

depuis la constitution de 1795 que le peuple était appelé à exercer le seul droit de souveraineté que lui avait attribué la constitution de 1795. — En 1797, le pouvoir exécutif avait déporté ou destitué les élus qui ne votaient pas à son gré; — en 1798, les élus qu'il soupçonnait d'un esprit d'opposition n'avaient pas été admis; — en 1799, les élections faites sous l'influence d'un parti hostile étaient confirmées. La Constitution était respectée, mais par une conséquence nécessaire, le gouvernement allait changer de main.

Pendant la vérification des pouvoirs était arrivée la nouvelle de l'assassinat de Rastadt. Ainsi qu'il en devait être, les sentiments de patriotisme et de belliqueuse vengeance furent vivement excités. Le Corps législatif rivalisa avec le Directoire en manifestations éclatantes de douleur et d'indignation; mais il n'en résulta point une plus grande harmonie entre les deux pouvoirs. Cette insulte faite à la nation française, concourant avec les mauvais succès de la guerre qui venait de commencer, donnait aux républicains passionnés des motifs d'accusation contre un gouvernement sans dignité, sans véritable énergie, incapable d'assurer la victoire dans la guerre, l'ordre intérieur pendant la paix.

D'après une loi rendue l'année précédente, l'élection annuelle du Directeur, qui remplaçait celui dont les fonctions devaient cesser, précédait l'installation du nouveau tiers; mais ce n'était plus une garantie de l'influence que le Directoire pouvait avoir sur le choix d'un nouveau membre; déjà il avait perdu tout son ascendant sur le conseil des Cinq-Cents. Une forte cabale s'était formée et combinait déjà un changement

total du pouvoir exécutif. Dans l'état de torpeur et d'indifférence des esprits, le danger n'était plus dans un mouvement d'opinion, mais dans l'activité de l'intrigue.

Le tirage au sort ne portait plus que sur trois directeurs, puisque Merlin et Treilhard avaient été élus depuis la formation primitive et devaient siéger pendant cinq ans. Le sort tomba sur Rewbell; c'était un échec pour le parti des révolutionnaires politiques. S'il n'avait point les qualités d'un homme de gouvernement, s'il se conduisait dans toutes les affaires intérieures et extérieures d'après des idées fausses ou des opinions passionnées, il était du moins le chef ou plutôt le meneur de la faction conventionnelle, le gardien des traditions du comité de salut public; il avait dans le caractère une obstination souvent utile pour parvenir à son but; il aimait et protégeait quiconque montrait du zèle et du dévouement à la cause révolutionnaire. Lui-même en était le sincère et invariable défenseur, tandis que Barras n'était pas un homme sûr, que Réveillère n'avait nulle capacité; il était connu du public seulement par le ridicule de sa théophilanthropie et de ses phrases

La cabale formée contre le Directoire avait déjà fait son choix pour remplacer Rewbell. Afin de parvenir à un changement dans la composition du pouvoir exécutif et dans la conduite des affaires, deux factions différentes étaient en ce moment réunies. Les hommes qui voulaient établir un gouvernement fort, décidé et au besoin despotique, et les Jacobins qui ne connaissaient et ne souhaitaient aucun autre moyen de succès que le déchaînement des passions démocratiques. Ces deux oppositions s'accordèrent pour faire entrer Siéyès

au Directoire. Pour les Jacobins, il était un des principaux auteurs du 18 fructidor et il avait voulu expulser tous les nobles; pour les révolutionnaires plus réfléchis et plus capables de calcul, Siéyès était l'homme aux grands projets, le politique savant dont l'esprit, sinon le caractère, allait hardiment aux dernières conséquences de la Révolution; qui, en outre, avait montré beaucoup de discernement et de prudence dans son ambassade de Berlin, s'y était fait, disait-on, une position considérable et peut-être parviendrait à convertir en une alliance la neutralité prussienne : ce qui changerait les conditions de la guerre et le système politique de l'Europe. C'était une illusion, mais elle était fort répandue dans le Corps législatif et même dans le public.

Le choix des dix candidats que devait présenter le conseil des Cinq-Cents manifesta quelle était déjà la majorité et combien, même avant l'arrivée du nouveau tiers, elle inclinait vers le parti jacobin. Siéyès ne fut pas le premier candidat. Le général Lefebvre, qui commandait la division de Paris eut un nombre plus grand de suffrages. Il y avait déjà, de tous les côtés, une grande faveur pour les généraux. Chaque parti, chaque opinion, savait que rien de décisif ne pourrait être fait que par l'armée. Le général Moulin, qui était particulièrement cher aux Jacobins, fut aussi sur la liste. Gohier, qui avait été ministre pendant la Convention, oublié depuis sur les bancs du tribunal de cassation, mais constant dans ses opinions républicaines, était un candidat de la même couleur. Duval, alors ministre de la police; Lambrechts, ministre de la justice; Charles Delacroix; les amiraux Lacrosse et Martin; Dupuis, auteur de l'*Origine des cultes* et membre de l'Institut.

Tels furent les candidats, parmi lesquels le conseil des Anciens choisit Siéyès.

Les nouveaux députés furent installés le 19 mai[1]. M. Debry rétabli de ses blessures assistait à la séance et fut élu président à la presque unanimité : Bonnier et Roberjot avaient aussi été élus, l'un au conseil des Anciens, l'autre aux Cinq-Cents. Il fut décidé que le manteau rouge et la toque, costume des représentants, seraient placés sur leur siége et couverts d'un crêpe; lorsque leur nom était prononcé dans les appels nominaux, le président devait proférer ces mots : — « Que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche. »

Les attaques contre le Directoire avaient déjà commencé avant l'ouverture de cette nouvelle session. Des adresses étaient arrivées de Grenoble, de Chambéry et de plusieurs autres villes, pour imputer à Scherer les revers de l'armée d'Italie[2]. Ils lui étaient reprochés, moins comme général que comme ministre de la guerre. Un message avait été adressé au Directoire pour lui demander des détails circonstanciés sur sa gestion, sur l'inexactitude des tableaux de l'effectif des armées et sur les causes du dénûment tant dans le personnel que dans le matériel au moment de la reprise des hostilités avec l'Autriche.

Au conseil des Anciens[3], le rapporteur, en proposant la sanction d'une résolution qui établissait de nouveaux impôts, disait : — « Le déficit n'existe que par les plus monstrueuses et les plus révoltantes dilapidations. Il est temps que vous vous armiez d'une sainte

1. 1er prairial.
2. Séance du 15 mai.
3. Séance du 25 mai.

et redoutable colère contre cette coalition de fripons plus redoutable que la coalition des rois. Quelle estime pourrait inspirer un gouvernement où tant de grands coupables se disputent nos dépouilles et en jouissent avec impunité et insolence, tandis que nos armées sont dans le dénûment et que les créanciers de l'État meurent de faim? » — Puis des éloges étaient adressés au nouveau ministre, Millet-Mureau, par opposition à l'administration de son prédécesseur; d'autres paroles sévères s'adressaient plus haut; le rapporteur, après avoir invoqué le témoignage de l'opinion publique, « cette souveraine du monde qui exerce la plus active de toutes les surveillances, » ajoutait : — « Ni la pourpre du représentant du peuple, ni le manteau de directeur ne peuvent les dérober à son jugement, ni les préserver du mépris lorsqu'ils l'ont mérité. » — Les noms de Scherer et de Championnet étaient même formellement rappelés, sinon comme coupables, du moins comme accusés.

Rewbell se sentit atteint et demanda à être entendu; il avait été élu récemment et siégeait au conseil des Anciens. Il parla avec assurance et convenablement, en commençant par se féliciter d'être maintenant en situation de se défendre des calomnies répandues contre lui pendant qu'il était au Directoire. — « Les revers qu'a éprouvés le général Scherer en Italie ont attiré sur lui et sur moi un concert de malédictions! » — Il déclara que Scherer n'était point son parent, qu'il le connaissait seulement depuis son retour d'Italie lorsqu'il avait été remplacé par le général Bonaparte. S'il était devenu son ami, ce n'était pas une preuve que, pendant son ministère, aucune faveur, aucune grâce, aucune entreprise eût été obtenue par la recon-

mandation ou l'influence de cette amitié. — « Ce n'est pas moi qui ai envoyé Scherer en Italie, et si le Directoire avait suivi mon opinion, il n'aurait pas été choisi pour y commander. J'avais même pensé à insérer ma protestation dans le procès-verbal; mais je ne prétends point me dégager de la responsabilité de cet acte du Directoire. »

Rewbell entra ensuite avec quelque détail dans une réfutation des bruits calomnieux qui attaquaient sa probité : il livrait à l'examen le plus sévère sa vie et sa conduite depuis la Révolution. — « J'ai toujours aimé la médiocrité, et si j'avais à opter en ce moment, je préférerais la pauvreté à la richesse. La pauvreté sied bien à l'homme qui a rempli de grandes fonctions publiques... »

Par un souvenir de l'époque conventionnelle, dont il avait toujours conservé les opinions et le langage, il disait : — « Ceux qui cherchent à me rendre odieux veulent apparemment diriger sur moi le fer des assassins... Rappelez-vous qu'avant de décimer les membres de la Convention on les traîna dans la boue et sous le couteau de la calomnie. »

Cette réponse attira une réplique du rapporteur, M. Dubois Dubay. Mais la justification de Rewbell avait produit une impression favorable, et le rapport qui l'avait inculpé ne fut pas imprimé ; le public en jugea autrement. Sous le rapport de la probité, Rewbell avait raison de parler sans crainte et sans embarras; mais au fond c'était moins de finance et d'administration qu'il s'agissait que du gouvernement et de la politique du Directoire. L'attaque devait prendre un caractère plus général et se terminer par une grande mutation et une phase nouvelle de la République.

L'armée d'Helvétie, commandée par Masséna, défendait pied à pied ses positions en Helvétie; c'était une retraite vaillamment disputée. Déjà Schaffhouse et Zurich étaient occupées par l'archiduc Charles. En Italie, Naples et Rome devaient être abandonnées, et l'armée de Moreau ne pourrait suffire à la défense du Montferrat et de Gènes que lorsqu'elle serait renforcée par l'armée de Macdonald qui pour remonter vers la haute Italie avait à accomplir une marche difficile et menacée.

La situation funeste où se trouvait la France aigrissait de plus en plus les esprits contre le Directoire, mais il ne pouvait être renversé que par une faction qui aggraverait les dangers et les maux du pays; de sorte que l'opinion publique continuait à n'être pour rien dans les intrigues et les discussions dont le conseil des Cinq-Cents était en ce moment le seul théâtre.

Pour attaquer et détruire un pouvoir exécutif, il est nécessaire de parler au nom de la liberté; de réclamer les garanties légales quand elles ont été violées ou suspendues et de proposer des lois libérales pour restreindre l'autorité du gouvernement : c'est ainsi qu'avait procédé le parti modéré et réactionnaire avant le 18 fructidor : c'est ce que le nouveau parti formé contre le Directoire allait tenter.

Une commission formée depuis longtemps était chargée d'examiner les questions relatives à la liberté de la presse. Jusqu'alors ses travaux avaient consisté à proposer la continuation de la loi du 19 fructidor qui avait conféré au Directoire un pouvoir absolu sur la presse périodique[1]. Cette commission

1. Séance du 7 juin.

fut invitée à proposer un projet sur les délits de la presse.

Trois autres commissions eurent la charge de proposer des projets de loi, sur le libre exercice des droits du peuple et spécialement sur le droit de former des réunions politiques; — sur les garanties de la liberté individuelle; — sur la responsabilité des ministres et des agents de l'autorité.

En outre les commissions des finances reçurent l'injonction de faire des rapports sur les comptes des comptables et des ordonnateurs de dépenses. Tel fut le premier programme de l'entreprise formée contre le Directoire.

La liberté de la presse fut la première dont s'occupa le conseil des Cinq-Cents. Dans la pensée de ceux qui voulaient renverser les maîtres actuels du pouvoir, c'était en effet la plus urgente : M. Berlier, qui appartenait à la portion sensée et pratique des républicains, fut rapporteur. Déjà, avant lui, on avait dit souvent quels sont les avantages et les dangers de la liberté de la presse. Mais entendre répéter ces lieux communs par un des conseillers du 18 fructidor, par un de ceux qui avaient mis les journaux à la disposition du Directoire et voté la déportation des journalistes, c'était un signe certain qu'il voulait maintenant renverser le pouvoir qu'alors il avait soutenu. — « Je n'ai pas, disait-il, la criminelle pensée de faire le procès au 18 fructidor; mais ce que l'on dut faire alors ne saurait être la règle de notre conduite actuelle; les circonstances passent, mais les principes restent. Depuis deux ans, cette liberté, ce droit sacré du citoyen n'existe plus, et une telle suspension, dangereuse quand elle dure, devient

tyrannique quand elle n'est pas justifiée par la nécessité. »

Le rapporteur réfutait ensuite ce qui avait été dit contre l'indépendance des journaux, lorsqu'on avait prétendu qu'elle n'était point comprise dans la liberté de la presse garantie par la Constitution ; il n'avait point de peine à démontrer que l'action politique de la presse est surtout exercée par les publications périodiques et quotidiennes; il prouvait facilement que cette action avait pu être funeste, mais il examinait aussi les effets qu'avait produits l'esclavage des journaux. — « J'indiquerai seulement quels ont été les résultats généraux de cette compression, c'est-à-dire l'assoupissement absolu de l'esprit public et le dessèchement des sources qui peuvent le vivifier.... La presse est aujourd'hui à peu près dans la même situation que sous Robespierre. Alors l'écrivain était réduit au silence par la crainte de perdre la vie, maintenant par la crainte de voir ses presses arbitrairement confisquées, sa fortune anéantie, sa liberté compromise. »

Berlier savait bien que la principale objection serait tirée des dangers actuels de la République et de la guerre où elle était engagée. Il répondait que « pour vaincre la coalition impie des puissances étrangères, la principale force de la nation, c'était l'esprit public. »

« Quant à la paix intérieure qui, de jour en jour, était plus troublée; elle est, disait-il, « compromise toutes les fois qu'un système trop compressif provoque l'inquiétude des citoyens. »

Berlier ne proposait pas un projet de loi, mais indiquait les bases de celui dont la commission s'occupait. — « Liberté entière de s'expliquer sur les actes de l'autorité publique, pourvu que l'écrit ne dégénère pas

en provocation à la désobéissance. — Répression rigoureuse des imputations dirigées contre l'honneur et la probité des personnes, à moins qu'on ne se porte dénonciateur civique ou qu'on n'en produise la preuve par écrit. »

La discussion fut longue sans être animée; les défenseurs de la prérogative directoriale parlaient timidement. Un incident donna occasion à Lucien Bonaparte qui siégeait depuis quelques mois au conseil des Cinq-Cents, de prendre la parole. Il était, en général, très-empressé à la tribune, cherchait à y produire de l'effet par un langage déclamatoire, et se montrait, sinon hostile au Directoire, du moins très-indépendant. Ce jour-là, un des orateurs avait dit à l'appui d'un des arguments du rapporteur: — « Qui le croirait? cet attiédissement de l'esprit public est tel, que la nouvelle de l'affreux attentat commis à Rastadt n'a excité, chez la plupart des Français, qu'un mouvement de pure curiosité, ou que le sentiment d'une vaine et stérile pitié. »

Cette révélation d'une indifférence, dont chacun était témoin, inspira à Lucien Bonaparte des accents d'indignation et un démenti formel adressé à l'orateur qui avait calomnié la nation.

La liberté de la presse était réclamée en même temps par le parti anarchiste qui voulait réveiller et exciter l'opinion démocratique et révolutionnaire et par les orateurs politiques qui espéraient composer le Directoire d'hommes habiles dont la capacité serait égale aux difficultés de la situation. Déjà l'entrée de Siéyès au pouvoir exécutif diminuait leurs inquiétudes sur le sort de la République.

Un discours de M. Boulay fut pour ainsi dire une

déclaration des intentions du gouvernement nouveau sur lequel il croyait pouvoir compter. — « On répand qu'au sein de ce Conseil il existe une faction qui veut rétablir le régime de 1793. Qui pourrait penser à rétablir un pouvoir aussi insensé qu'atroce? Non, jamais il ne se relèvera; il n'est aucun de nous qui ne pérît en combattant les factieux qui prétendraient nous y ramener! » Toute l'assemblée se leva en criant : — « Vive la République! Vive la Constitution de l'an III. » — « Il faut donc, pour ramener les esprits par la confiance, que les patriotes ardents, exagérés, utiles à la République, mais qui peuvent la compromettre, se réunissent à la partie éclairée et énergique des patriotes. Le peuple français a une singulière maladie; il est affecté de la crainte de voir le régime de la Terreur rétabli : cette crainte est son tourment; tout ce qui peut la lui rappeler le blesse : il faut donc agir et parler sous ce rapport avec une grande circonspection, et songer que la République n'est durable que si elle est fondée sur l'affection populaire. »

Le projet de Berlier fut adopté par le conseil des Cinq-Cents, mais ne reçut pas la sanction du conseil des Anciens. Alors le conseil des Cinq-Cents par une résolution spéciale abrogea l'article de la loi du 19 fructidor qui avait soumis la presse périodique à l'autorité du Directoire, et les Anciens confirmèrent cette abrogation [1].

Déjà, depuis le commencement de la discussion, le Directoire avait laissé aux journaux une liberté, qui assurément ne contribuait pas à rendre le gouvernement fort et respecté. Après une épreuve de deux

1. 1er août.

mois, le Directoire demanda au Corps législatif de prendre des mesures réglementaires et répressives.

Il ne suffisait pas à la puissante cabale, qui maintenant disposait du conseil des Cinq-Cents, de diminuer les pouvoirs du Directoire; c'était surtout sa composition personnelle qu'on voulait changer. Le parti qui avait choisi les Directeurs; qui les avait pris dans ses rangs; qui, pour les défendre contre les modérés, avait violé la Constitution et fait le 18 fructidor, était maintenant décidé à les destituer et peut-être même à entamer contre eux des poursuites.

Le 5 juin, M. Boulay au nom des trois commissions des dépenses, des fonds et militaire, proposa qu'un message fût adressé au Directoire exécutif, et il en présenta le texte. Après un examen théorique de la division des pouvoirs et de leurs attributions, le rapporteur disait aux Directeurs : — « Tout annonce que la sûreté de la nation est menacée au dehors, que la tranquillité intérieure peut être compromise au dedans. Au dehors nous avons à soutenir une guerre violente; il y a six mois que nous étions partout victorieux; il paraît qu'aujourd'hui l'ennemi a sur nous l'avantage. Dans cette circonstance, le conseil des Cinq-Cents s'attendait aux communications prescrites par la Constitution, et il n'en a pas encore reçu. Il ne convient pas à la grandeur du peuple français d'avoir une attitude humiliée; il faut qu'il reprenne celle que lui destinent la nature, sa force, son courage et son industrie. »

Des informations étaient aussi demandées sur l'état intérieur de la République, sur l'inquiétude et la fermentation qui se manifestaient dans plusieurs départements.

— « Dans cet état de choses, un plus long silence de

votre part serait inquiétant pour le peuple et pour le Corps législatif. »

Des adresses arrivaient de toutes parts, dénonçant Scherer, les ministres ou le Directoire : les motions d'ordre se succédaient à chaque séance, pour demander des mesures énergiques contre les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, pour ranimer l'esprit public, pour encourager l'élan politique et populaire. Le parti anarchiste s'efforçait de retrouver le mouvement révolutionnaire qui avait suivi le 10 août et l'invasion des Prussiens en Champagne.

Plusieurs messages avaient été adressés au Directoire pour lui demander des renseignements ou des explications sur des comptes de finance et des objets d'administration, et il s'était empressé d'envoyer ses réponses ; mais le 16 juin, le rapport sur l'état extérieur et intérieur de la République, ce rapport, si impérieusement exigé, n'était pas encore arrivé. Les commissions se plaignirent vivement de ce retard ; elles proposèrent de rappeler par un nouveau message la démarche que le salut public avait commandée au Conseil, et de se déclarer en permanence jusqu'à l'arrivée d'une réponse. Un vote unanime accueillit cette proposition.

Le Directoire répondit aussitôt qu'il enverrait le lendemain les renseignements désirés par le Conseil et qu'il se mettait aussi en permanence.

Il fut alors proposé de lever la séance, mais le parti anarchiste, c'était alors le nom sous lequel était désignée la nouvelle Montagne, s'y opposa avec énergie. Son orateur le plus fougueux, M. Briot, s'écria : — « Au nom des dangers de la patrie et de votre propre conservation, représentants du peuple, ne vous sé-

parez pas. Soyez prêts à prendre toutes les mesures que les circonstances pourront exiger. » Le Conseil resta en permanence.

A onze heures du soir, M. Laziroulle, rapporteur des commissions qui formaient depuis trois semaines une sorte de gouvernement, et où étaient concertées les attaques contre le Directoire, vint en effet proposer une mesure annoncée depuis quelque temps.

M. Treilhard avait été nommé membre du Directoire l'année précédente, et il y siégeait depuis son élection. A l'époque où les suffrages des deux Conseils le portèrent à cette haute fonction, quelques votants remarquèrent que, d'après la Constitution, les représentants, qui n'avaient pas cessé depuis une année révolue leurs fonctions législatives, ne pouvaient être élus membres du Directoire.

Le texte était précis, mais alors les Conseils obéissaient sans objection au pouvoir exécutif; on interpréta l'article de la Constitution, et l'on dit que, comme le délai d'un an serait complet cinq jours après l'élection, avant que M. Treilhard fût installé, la Constitution n'était point violée. Cette difficulté ne donna lieu à aucune discussion publique ni officielle; personne ne protesta.

Annuler cette nomination était un moyen simple de commencer le renouvellement du Directoire, objet principal de l'intrigue qui, parmi les dangers de la République, semblait la seule préoccupation des anarchistes et des amis de Siéyès.

L'élection de Treilhard fut sans aucune contradiction déclarée nulle. La résolution fut transmise au

conseil des Anciens, qui l'approuva séance tenante. Mais les Anciens, nonobstant les variations du conseil des Cinq-Cents, conservaient toujours le même penchant à ménager les gouvernants; de sorte que le rapporteur, en proposant cette approbation, ajouta: — « Ce n'est pas sans regret; vous n'oubliez pas que le citoyen Treilhard est l'un des fondateurs et des plus zélés défenseurs de la République. »

Le message du Directoire fut apporté le 17 juin au conseil des Cinq-Cents. — Il insistait sur la nécessité de l'union et de la mutuelle confiance qui devaient régner entre les grands pouvoirs de la République; il attribuait le mauvais succès des négociations et les revers des armées à l'épuisement du trésor public : la détresse des finances nuisait aux mesures militaires et les rendait incomplètes et tardives. Le recrutement même serait plus prompt et plus facile, si on ne manquait pas des fonds nécessaires pour l'équipement et le mouvement des troupes.

Quant à la situation intérieure de la République, le Directoire la représentait sous les plus sombres couleurs. — « L'Angleterre, non-seulement suscite contre nous une horrible coalition, mais elle paye des traîtres pour désorganiser nos bataillons, pour rallumer les flambeaux de la guerre civile, pour substituer à l'enthousiasme républicain une exagération insensée ou une triste apathie; elle sème la division et la méfiance; elle arme les autorités les unes contre les autres : menées exécrables qui tendent à donner à nos ennemis le spectacle de la France se déchirant elle-même au lieu de se réunir contre eux.

« Les revers des armées, les doutes sur les intentions du gouvernement, les fausses nouvelles, les

présages sinistres répandent une agitation croissante qu'envenime la lutte des opinions passionnées.

« Le double fanatisme du trône et de l'autel éclate avec violence; il se fortifie par l'espoir placé sur les succès des armées étrangères.

« Le pillage des caisses publiques, les attaques dirigées contre les fonctionnaires publics, l'inertie d'un grand nombre d'entre eux, l'assassinat des républicains : tel est l'aspect que présentent plusieurs départements. Dans l'ouest, les Chouans font des tentatives pour se réunir; dans quelques parties du midi, les assassins se réorganisent : partout se répandent l'effroi et la consternation. »

Le Directoire convenait de l'insuffisance de la répression. — « Les brigands trouvent asile chez leurs complices; leur évasion est favorisée pendant leur transport; les prisons sont en mauvais état; les formes des tribunaux sont lentes; les acquittements sont fréquents. »

Ce tableau ne manquait pas de vérité, et s'il avait en ce moment quelque exagération, comme le mal était croissant, il devait tarder peu à être aussi grand que le disait le Directoire; seulement, l'or de l'Angleterre et les intrigues de l'étranger étaient pour bien peu dans ce déplorable désordre. Les Conseils avaient raison de l'imputer au mauvais gouvernement du Directoire, et le Directoire aurait pu accuser l'esprit révolutionnaire, qui entraînait le pouvoir délibératif encore plus que le pouvoir exécutif.

— « Pour écraser la coalition impie du despotisme et de la barbarie, il faut un grand effort et des mesures énergiques. Le Directoire délibère encore sur le choix de celles qu'il doit vous proposer. »

Le message se terminait en protestant que les Directeurs, soit en corps, soit individuellement, périraient plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à la Constitution de l'an III. Il repoussait les calomnieuses suppositions répandues dans le public; il espérait que cet épanchement de ses sentiments serait reçu avec autant de cordialité qu'il était offert. — « Faites, disait le message, que ce moment signalé comme destiné à la discorde et à la scission des pouvoirs de l'État, soit signalé par leur rapprochement et leur harmonie. »

Le message fut renvoyé aux commissions pour faire leur rapport, et la séance, toujours permanente, fut occupée par le scrutin qui devait désigner les dix candidats parmi lesquels les Anciens auraient à choisir le successeur de Treilhard.

Siéyès était arrivé de Berlin le 7 juin, lorsque déjà la majorité du conseil des Cinq-Cents s'était prononcée contre le Directoire et se préparait à le renouveler. Cette majorité était formée par la réunion de deux cabales différentes d'opinions et surtout de projets. Les amis de Siéyès, les hommes éclairés, les républicains raisonnables formés par l'expérience des affaires et les enseignements de la Révolution, auraient voulu que les collègues qu'on allait lui donner fussent pris parmi eux ou du moins choisis de sorte que leur caractère ou les engagements de parti ne devinssent pas un obstacle aux volontés de l'habile politique destiné, disaient-ils, à gouverner et sauver la République. Mais Siéyès n'avait pas obtenu les suffrages des nouveaux Jacobins pour être revêtu d'une autorité souveraine. Il ne leur convenait point d'obéir à

qui que ce soit. Ils voulaient un Directoire qui servît leurs passions et cédât à leur entraînement, et commençaient à s'apercevoir qu'en se prêtant à cette élection ils avaient été dupés. D'ailleurs Barras, en qui ils plaçaient une confiance plus entière, avait été contrarié de l'élection de Siéyès. Pour régner dans le Directoire, les candidats des jacobins lui convenaient mieux. Les politiques étaient une coterie plutôt qu'un parti, et les représentants d'opinion flexible et de caractère faible, nombreux dans cette assemblée, ajoutaient presque toujours leurs votes aux votes des anarchistes qui parlaient haut et semblaient les plus forts.

La liste des candidats parmi lesquels les Anciens devaient choisir le successeur de Treilhard fut donc composée à leur gré. Elle comprenait les hommes qu'ils avaient résolu de placer au Directoire : Gohier, Roger-Ducos, le général Moulin. A ces noms étaient ajoutés les généraux Lefebvre, Masséna, Dufour, l'amiral Martin, Charles Delacroix, un ancien conventionnel nommé Pottier, et Dupuis de l'Institut.

Le même jour, la liste fut envoyée au conseil des anciens, et Gohier fut élu.

Le lendemain, M. Bertrand, du Calvados, présenta, au nom des commissions, un rapport sur le message du Directoire. Aucun ménagement n'était plus gardé :

— « Si nous avons bien saisi le sens des propositions du Directoire, il défère au peuple français l'accusation que nous portons contre sa conduite; il nous offre un généreux pardon. Quel excès d'impudence et d'audace, de perfidie et de mauvaise foi!... »

Alors le rapporteur entrait dans un détail qui prouvait dans quel dénûment l'administration militaire

avait laissé les armées. — « Sous une administration à la Scherer, sous la surveillance du triumvirat directorial, tout l'or de l'Europe eût été dans le trésor de la République, qu'à la fin de l'année, le ministre Ramel serait venu nous annoncer un déficit.

« Pour le combler, on a osé nous proposer de rétablir les impôts de l'ancien régime et cette odieuse taxe sur le sel que vous avez rejetée. »

Passant des finances au gouvernement, le rapporteur, toujours avec la même grossièreté de langage, disait : — « Pâlissez, imprudents et ineptes triumvirs, je vais tracer une légère esquisse de vos fautes qu'on pourrait appeler des crimes.

« Vous avez fermé la bouche aux amis de la liberté; vous avez attiédi l'esprit public ; un de vos ministres a osé dire et imprimer que les dernières élections avaient été faites par et pour l'anarchie.... Vous avez voulu avilir la représentation nationale en la supposant capable de ressusciter le régime exécré de 1793.... Vous avez destitué dans quarante départements des hommes qui, dans le cours de la Révolution, ne s'étaient fait connaître que par leurs vertus. — Vous avez relevé l'espoir des royalistes et aiguisé les poignards des assassins.

« Vous nous proposez un accord ! Quel accord peut-il y avoir entre le Corps législatif travaillant au salut de la République et des hommes qui ne négligent rien pour opérer sa perte?... Moi, je vous propose de réfléchir si vous pouvez encore conserver vos fonctions.... N'hésitez pas, si vous aimez la République.... Vous n'avez plus la confiance; vous n'avez plus même la confiance de vos flagorneurs, de ces vils flatteurs qui ont creusé votre tombeau politique. Ter-

minez votre carrière par un acte de dévouement dont le bon cœur des républicains vous saura gré. »

Ce rapport fut accueilli par de vifs et unanimes applaudissements. Le renvoi aux commissions fut ordonné afin qu'elles proposassent les mesures nécessaires.

Boulay fit remarquer que ce travail aurait plus d'ensemble s'il était confié à une commission spéciale de onze membres.

— « Il est évident, disait-il, que le Directoire voudrait mutiler la représentation nationale ; nous jurons qu'elle ne sera point mutilée. » — Tous les représentants se levèrent pour crier : — « Nous le jurons ! »

— « Depuis le 18 fructidor, où fut créée la dictature, le Corps législatif a été tenu dans l'asservissement. L'amour de la paix lui a fait garder le silence. Il a cru que le Directoire userait de cette pleine puissance pour maintenir la paix et affermir la République.... Il a tout fait pour nous perdre par la guerre extérieure et pour nous faire égorger par la guerre civile. »

« Cet inepte et atroce système est l'ouvrage de deux hommes, Merlin et Reveillère. Ce Merlin, homme à petites vues, à petites passions, à petites tracasseries, à petites vengeances, a mis en vigueur un machiavélisme rétréci et dégoûtant : il était digne d'être garde des sceaux d'un Louis XI et fait tout au plus pour diriger l'étude d'un procureur.

« Reveillère a de la moralité, mais son entêtement est sans exemple ; son fanatisme lui a fait inventer je ne sais quelle religion pour laquelle il foule aux pieds toutes les règles du bon sens. Il viole tous les principes et attaque la liberté des consciences.

« Il faut que ces deux hommes sortent du Direc-

Si douze années de révolution n'avaient pas accoutumé les esprits au cynisme des changements d'opinion, à la désertion des engagements de parti, à l'oubli des paroles prononcées, aux attaques virulentes contre des amis et des complices, le discours de M. Boulay contre la mutilation du Corps législatif, contre la dictature du Directoire, contre l'asservissement du Corps législatif, contre deux hommes avec lesquels il avait tramé et exécuté le 18 fructidor, eût été le sujet d'un grand étonnement.

Sa proposition fut appuyée, et, selon l'usage, le bureau nomma les onze membres de la commission : il ne pouvait manquer d'y placer les généraux Jourdan et Augereau, qui, depuis les dernières élections, étaient entrés au conseil des Cinq-Cents et jouissaient à un degré inégal de la confiance et de la considération du parti anarchiste.

Les autres membres étaient Boulay, Français (de Nantes) et Petiet qui étaient comptés parmi les politiques; Talot, Poullain Grandpré, Quirot, Bergoeng et Joubert (de l'Hérault) qui, surtout les trois premiers, tenaient aux révolutionnaires exagérés ; Lucien Bonaparte, qui depuis longtemps s'était montré hostile au Directoire, sans être sous la bannière d'aucun parti.

A peine cette commission fut-elle réunie, que la démission de Merlin et de Reveillère fut apportée. Aussitôt après, il fut procédé à leur remplacement. Les candidats présentés par les Cinq-Cents furent les mêmes qui avaient formé la liste où Gohier venait d'être choisi. Le nom du général Marescot la compléta. Les Anciens nommèrent Roger-Ducos pour succéder à Merlin. Sur une autre liste à peu près la même, ils choisirent le général Moulin, qui rem-

plaçait Reveillère. Siéyès avait souhaité et espéré qu'on lui donnerait pour collègues Cambacérès et Talleyrand, mais les Jacobins et Barras avaient la majorité aux Cinq-Cents.

Ainsi le Directoire exécutif était maintenant composé de Barras, Siéyès, Gohier, Roger-Ducos et Moulin. La République avait un nouveau gouvernement. Dans quelle voie allait-il marcher? quelles opinions professerait-il? quel parti favoriserait-il afin d'avoir son appui? quels projets avait-il pour sauver la République en péril? — C'est ce que ne prévoyaient aucunement ni les meneurs politiques des Cinq-Cents, ni encore moins la masse des républicains exaltés qui venaient de renverser l'ancien gouvernement. Ils avaient voulu détruire le pouvoir existant sans savoir si les hommes qu'ils élevaient à la magistrature suprême réussiraient mieux que leurs prédécesseurs à conjurer de si grands dangers, à changer une situation si alarmante. Ils ne savaient même pas quels pouvaient être les projets ou la pensée des hommes à qui ils accordaient leur confiance.

Il n'y avait réellement dans ce Directoire que deux hommes à qui l'on pût supposer quelque capacité politique : Siéyès et Barras.

Siéyès venait de passer une année en Prusse : il avait pu juger de la situation de l'Europe. Loin du désordre qui agitait les partis et troublait les opinions, loin des déclamations de tribune, des illusions des intrigants ou des faiseurs de révolution, il avait observé avec calme les probabilités et les chances de la lutte que la France allait avoir à soutenir. Longtemps il avait cru que la République et le nouvel ordre so-

cial ne pourraient subsister, si on ne réussissait pas à révolutionner l'Europe entière. Les forces que déployait la nouvelle coalition, les premiers revers des armées françaises lui avaient ôté cette espérance. Il ne croyait plus à la République, encore moins à la liberté. Mais il avait toujours attaché moins d'importance à la forme du gouvernement qu'à l'état et à la composition de la société; pourvu qu'elle fût classée autrement que dans l'ancien régime et que l'aristocratie nobiliaire fût abolie, l'essentiel de la révolution française serait conservé.

Siéyès avait donc songé à rétablir une monarchie. Ce n'était pas un projet arrêté : les circonstances ne donnaient pas encore la facilité de le mettre à exécution; d'ailleurs Siéyès était prudent, son esprit était hardi à concevoir ou à conclure, mais il n'avait aucun goût pour les entreprises aventureuses et craignait de se compromettre.

Rappeler l'ancienne dynastie n'était guère une idée admissible. Comment lui imposer les conditions que Siéyès regardait comme indispensables? Proposer à Louis XVIII de rentrer en France sans les émigrés et de subir la loi qu'on voudrait lui imposer, c'était une absurdité, et pour la tenter il eût fallu être réduit aux dernières extrémités. Siéyès songeait plutôt à un souverain qui ne serait pas Français. Il lui vint à la pensée de proposer la couronne de France à l'archiduc Charles, qui épouserait Madame Royale. Elle était encore à Vienne, et la cour d'Autriche l'y retenait isolée de sa famille, sans écouter les réclamations du roi Louis XVIII. Le cabinet de Vienne avait même songé à ce mariage, mais dans une tout autre idée, en faisant de cette union la condition et le prix d'une

restauration accomplie par l'Autriche. On aurait pris, pour dot de la fille de Louis XVI, la Lorraine et l'Alsace : projet complétement déraisonnable et que la maison de Bourbon aurait repoussé, même s'il eût été possible. Le projet de Siéyès n'était pas beaucoup plus sensé; toutefois, il donna lieu à de secrètes communications entre Siéyès et M. de Thugut. Louis XVIII en eut quelque connaissance et s'en inquiéta. Une note de Siéyès fut mise aussi sous ses yeux, soit à propos de ce mariage, soit pour exposer les chances et les conditions d'une restauration[1].

Lorsque la guerre fut commencée et que la cour de Vienne eut enfin permis que Madame Royale se rendît auprès du roi son oncle, pour épouser M. le duc d'Angoulême, la pensée de Siéyès se tourna vers le duc de Brunswick ou un prince de la maison de Prusse; telle était sa disposition, lorsqu'il arriva à Paris.

Barras, sans avoir la perspicacité politique de Siéyès, n'était aveuglé par aucune conviction; il était révolutionnaire par circonstance et par caractère plus que par opinion. Ainsi, comme son collègue, il voyait clairement la chute prochaine du gouvernement républicain et songeait non point à chercher des garanties pour des intérêts généraux où son intérêt propre se trouverait compris, mais à s'assurer, en cas de contre-révolution, la sécurité, la richesse et une vie de luxe et de jouissances. Ce n'était sans doute pas la première fois que ces pensées lui étaient venues; quelques indices avaient pu faire croire qu'après le 9 thermidor il avait écouté les propositions de certains agents de l'émigration, sans se montrer intraitable,

1. Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest.

mais sans rien promettre. Depuis on avait supposé que Tallien et lui étaient mêlés à une intrigue dont le centre était en Espagne et dont le duc de La Vauguyon, qui jouissait alors de la confiance de Louis XVIII, espérait beaucoup, sans aucune vraisemblance.

A l'époque du 18 fructidor, Fauche Borel, qui avait servi d'intermédiaire aux communications du prince de Condé et de Louis XVIII avec Pichegru, était à Paris, attendant toujours que, dans sa prudence, l'ancien général de l'armée du Rhin jugeât le moment opportun pour se décider et pour agir. Après le coup d'État, il se cacha chez un nommé Monnier, autre agent d'intrigue et l'ami de Bottot secrétaire de Barras. Les entendant dire que le roi eût beaucoup mieux fait de conspirer avec Barras qu'avec Pichegru, il leur assura que Louis XVIII serait très-porté à prendre confiance en Barras, et à lui accorder, non-seulement indulgence, mais faveur en reconnaissance des bons services qu'il pourrait rendre. Un passe-port sous un faux nom lui fut donné, et il se rendit d'abord à Londres où Pichegru échappé de Sinamary venait d'arriver. Il le trouva en méfiance des dispositions réelles de Barras, mais ne voyant nul inconvénient à courir cette chance.

Pendant ce temps-là, Monnier avait été envoyé à Hambourg ; il y avait rencontré le marquis de La Maisonfort, homme de beaucoup d'esprit et très-actif dans les projets de contre-révolution dont se berçaient les émigrés. Il reçut les confidences de Monnier et se mit à la tête de cette affaire. Le roi était alors à Mittau. Il prit peu de confiance dans les intentions de Barras ; d'ailleurs, il connaissait M. de La Maisonfort et le croyait léger et trop empressé en intrigue.

Toutefois il laissa aller l'affaire; M. de La Maisonfort et Fauche Borel se rendirent à Mittau; comme l'empereur Paul était en ce moment le protecteur des émigrés et l'espoir de la contre-révolution, il fut instruit de cette négociation. Elle dura longtemps et eut pour seul résultat des lettres patentes du roi Louis XVIII, sous la date du 8 mai 1799, où sûreté et indemnité étaient promises à Barras, en récompense des services qu'il consentait à rendre pour le rétablissement de la monarchie. Le roi s'engageait à s'interposer pour empêcher tout tribunal quelconque de rechercher ou poursuivre Paul Barras en raison de ses opinions, de ses votes ou des actes de sa vie passée; l'indemnité était estimée à plusieurs millions.

Barras ne s'engageait point à travailler activement à une restauration, ni au renversement de la République. Il n'avait pas plus que Siéyès le courage de décision qui sait se diriger vers le but et se préparer pour saisir sans hésitation la chance quand elle se présentera. L'un et l'autre raisonnaient sur des probabilités, sans se risquer à former un dessein, sans bien savoir ce qu'ils feraient quand le moment arriverait.

Ils songeaient seulement à prendre des précautions pour ne pas être victimes de l'événement et l'attendaient en se gouvernant au jour le jour, sans accord entre eux et en méfiance l'un de l'autre.

L'expulsion de Merlin, Treilhard et Reveillère entrait dans la politique de Siéyès comme de Barras; on croyait même que Rewbell avait consenti à quitter volontairement le Directoire en laissant le sort tomber sur lui et que cette complaisance lui avait été imposée par les menaces de Barras. En effet, de tels collègues inhabiles à gouverner, et dont l'incapacité politique

était d'autant plus complète qu'ils avaient des opinions sincères et passionnées, auraient été gênants au moment de la crise; ils ne se seraient pas prêtés à un dénoûment qui aurait changé totalement la forme et le caractère du gouvernement.

Pour être maître du pouvoir directorial, Barras avait donc encouragé le parti anarchiste à cette révolution du 30 prairial. Encore qu'elle ne se fût pas opérée par une journée d'émeute ou une intervention militaire, c'était en effet une révolution, non point pour la France, qui prenait peu d'intérêt aux discordes intestines de la faction régnante, mais pour cette faction elle-même qui se divisait et changeait de guides et de maîtres.

Siéyès n'était pas en relation ni en harmonie avec les anarchistes; en consentant à l'élire, en contractant alliance avec les révolutionnaires politiques, ils avaient agi aveuglément. Les trois Directeurs, qui furent ensuite élus, étaient pris dans leurs rangs. Gohier était un fort honnête homme, qui avait constamment professé des opinions démocratiques et conservait dans un esprit borné les dogmes et les préjugés révolutionnaires. Roger Ducos, que Siéyès n'était point fâché d'avoir pour collègue, avait siégé et voté avec lui à la Convention; son caractère était modéré. Lors des élections de 1798, il avait été élu non point par une scission, mais par une majorité officielle, de sorte que son élection avait été annulée; cette circonstance l'avait classé avec les Jacobins; il était retourné dans son département où il était juge de paix, quand il devint membre du Directoire. Moulin était un général dévoué à Barras et surtout au parti anarchiste; Augereau l'avait protégé.

Ainsi réellement le Directoire se composait de Siéyès et de Barras ; outre le peu d'harmonie qui existait entre eux, une cause plus forte devait diminuer l'autorité du pouvoir exécutif. Il était l'œuvre du Corps législatif, qui venait de chasser injurieusement Merlin, Treilhard et Reveillère, en les accusant de n'avoir pas rempli leur devoir envers la représentation nationale. On allait donc retomber dans les inconvénients et les dangers d'un régime où la souveraineté est exercée par une assemblée délibérante.

C'est ce que Siéyès avait compris ; loin de heurter cette prétention il sembla s'y soumettre, du moins dans son langage ; dans le discours qu'il prononça au moment de son installation, il disait : — « La représentation nationale se montre digne du peuple grand et généreux qui lui a délégué le premier et le plus important de ses pouvoirs. L'autorité exécutive ne peut qu'être disposée à faire exécuter avec exactitude les mesures qui lui seront prescrites ou indiquées par la loi. »

Ce n'est pas que Siéyès se fît la moindre illusion sur la situation actuelle et qu'il eût le moindre espoir de sauver l'édifice républicain. Les premières paroles qu'il adressa à Gohier avaient le mérite de la franchise. — « Nous voilà membres d'un gouvernement qui est, nous ne pouvons le dissimuler, menacé de sa chute prochaine ; mais quand la glace se rompt, les pilotes habiles savent échapper à la débâcle. Un gouvernement qui tombe n'entraîne pas toujours dans sa perte ceux qui sont à sa tête. »

La commission des onze, devant laquelle s'était retiré l'ancien Directoire, formait à ce moment un gouvernement provisoire. C'était à elle qu'était con-

fiée la tâche d'indiquer quelle marche devait suivre le nouveau pouvoir exécutif et quelles grandes mesures étaient nécessaires pour le salut de la République. Un premier rapport fut présenté par M. Français de Nantes, qui depuis quelque temps avait pris au conseil des Cinq-Cents l'importance d'un homme d'esprit et de sens.

— « Tout s'est détérioré ou corrompu sous une administration qui n'avait ni frein ni limites et se croyait assez forte pour renoncer à cette pudeur dont des hommes moins effrontés et plus adroits se croyaient obligés de couvrir leurs usurpations. Il faut aujourd'hui faire rentrer dans son lit constitutionnel ce torrent qui avait emporté toutes ses digues.

« Des royalistes déguisés voudraient en vain soutenir qu'après avoir limité un pouvoir abusif nous excéderons les bornes du nôtre. Non, il ne renaîtra de cette crise ni régime révolutionnaire, ni proscriptions, ni violences, ni arbitraire. Elle sera, au contraire, le remède et le terme de tous ces fléaux. Nous présenterons la liberté comme elle parut à ses premiers fondateurs, guidée par la sagesse et l'humanité, fondée sur la philanthropie et appuyée sur les lois. »

Il convenait en effet à ce petit nombre d'hommes politiques, qui avaient chassé du pouvoir Rewbell et ses amis, de se montrer partisans de la vraie liberté et de rassurer les esprits contre la crainte d'une tyrannie révolutionnaire.

Le rapport de M. Français était long, développait les principes et le mécanisme d'un gouvernement représentatif et définissait les attributions de chaque pouvoir. L'intérêt du public et même du Corps législatif ne pouvait se porter sur une discussion théori-

que; en de telles conjonctures, les mesures à prendre étaient la seule chose importante et urgente. Les conclusions pouvaient se résumer ainsi : — « Les mesures militaires sont concertées par le Directoire avec un des plus habiles généraux. — La liberté de se réunir est la suite nécessaire de la liberté de penser et d'écrire. — Les généraux destitués seront rappelés aux armées et les patriotes à l'administration. — Le droit de déportation sera exercé seulement contre les prêtres réfractaires. — Des lois sévères rendront impossibles les actes arbitraires. — Le droit de faire la guerre et d'étendre les conquêtes sera l'objet d'une interprétation législative des articles de la Constitution. — Une loi garantira les élections populaires et empêchera les scissions. »

Des projets de loi sur ces divers objets furent ensuite proposés, ainsi qu'une nouvelle aggravation aux lois sur les émigrés, afin d'entourer leur radiation de plus de difficultés et de délais.

Jusqu'ici, le conseil des Cinq-Cents semblait s'occuper beaucoup plus d'assurer la domination du parti révolutionnaire sur le gouvernement intérieur du pays, que de défendre les frontières menacées par les armées étrangères. Un message[1] du Directoire vint rappeler quels étaient les vrais dangers de la patrie. On hésita un moment à le lire en séance publique, mais de nombreuses voix s'écrièrent que le peuple devait connaître quels périls menaçaient la République.

Ce message était une sorte d'accusation contre le funeste système des Directeurs expulsés, contre la mé-

1. 27 juin.

fiance qu'ils avaient témoignée aux patriotes, contre leur mollesse à prévenir ou à réprimer les entreprises des royalistes et les forfaits commis au nom de l'autel et du trône. A cette aveugle imprévoyance était attribuée la formation d'une coalition nouvelle contre la France.

« Nous la soutiendrons cette guerre odieuse, et l'incohérent mélange de nos ennemis actuels aura le sort de la première coalition; mais aux efforts extraordinaires de nos ennemis, il faut se hâter d'opposer les efforts tout-puissants des amis de la liberté.

« A votre voix, représentants du peuple, à la voix du Directoire qui n'a plus avec vous qu'un même esprit, une même âme, l'Europe verra cette énergie se déployer plus terrible, plus héroïque que jamais. Les efforts que la République va déployer seront les derniers : ils terrasseront cette coalition et forceront les puissances qui la composent à se soumettre aux lois de la justice et de la paix. »

La réponse à ce message était prête. Le général Jourdan monta à la tribune au nom de la commission des onze et proposa un projet de loi qui appelait sous les drapeaux les conscrits de toutes les classes qui n'avaient pas été mis encore en activité. — Cent millions étaient affectés aux dépenses nécessaires à l'équipement et à l'armement des nouveaux bataillons et à l'approvisionnement des places. — Cette somme devait être réalisée par un emprunt forcé sur les citoyens aisés; la répartition serait non pas proportionnelle, mais progressive. Ce projet fut adopté sans discussion, ainsi qu'une adresse aux Français proposée par la commission. Aux exhortations adressées aux républi-

cains « dont les élans patriotiques avaient été traités de conspiration anarchique par un régime absurde et tyrannique, » aux menaces contre quiconque porterait les citoyens à la désobéissance aux lois, étaient ajoutées quelques paroles destinées à rassurer une opinion alors muette et soumise, mais qu'on savait presque universelle. — « Plus de terreur, disait-on, plus de régime arbitraire, plus de tyrannie : la liberté, la Constitution, voilà notre devoir à tous. »

La loi fut adoptée le lendemain par le conseil des Anciens. La commission des onze cessa d'exister. L'accord le plus complet semblait régner entre le Corps législatif et le Directoire, non point par soumission, mais par conformité de vues et d'opinion.

Les ministres furent presque tous renouvelés, de manière à donner de nouvelles garanties au parti dominant, c'est-à-dire aux Jacobins et aux amis de Barras, plutôt qu'aux hommes politiques et aux amis de Siéyès. Quinette fut ministre de l'intérieur, Bourguignon de la police, et peu après le général Bernadotte ministre de la guerre.

Championnet qui devait passer devant un conseil de guerre, fut mis en liberté, honoré comme une victime du gouvernement déchu et chargé de former et de commander l'armée des Alpes. Partout les emplois militaires et civils furent rendus ou conférés aux anarchistes par le Directoire régénéré, comme on le désignait alors.

Le parti qui venait de faire cette révolution croyait s'être donné un gouvernement fort : il avait recherché les traditions du comité de salut public et se flattait d'avoir imprimé à l'opinion démocratique et aux classes inférieures un enthousiasme patriotique qui

sauverait la République. En même temps il espérait que l'esprit de mécontentement, tout universel qu'il était, serait comprimé et contraint à l'obéissance par la menace d'un retour au régime de la Terreur.

Mais le souvenir du passé leur faisait illusion sur la situation présente. Ils ne pouvaient compter que sur une soumission inerte. Les passions populaires étaient assoupies. La France n'était plus entraînée par les sociétés populaires ni gouvernée par les comités révolutionnaires. L'administration était irrégulière et désordonnée, mais elle était exercée par des fonctionnaires ou des agents que n'enivrait plus un pouvoir extraordinaire affranchi de toute responsabilité.

En 1793, les échafauds et les massacres n'avaient pas été employés comme moyen de gouvernement, ni calculés par la politique : ils émanaient des passions révolutionnaires, de la haine, de l'envie, de la vengeance, de la peur. Or, en 1799, on ne pouvait pas les établir comme institutions, ni les réinstaller à un jour donné, par une loi improvisée. Sans doute le triomphe des Jacobins inspirait des craintes : on se disait que progressivement, si les circonstances continuaient à être difficiles et menaçantes, les horreurs du gouvernement révolutionnaire pourraient être reproduites. Mais Barras n'était pas à redouter plus que Rewbell, et les Jacobins ne tarderaient sûrement pas à se montrer ennemis du nouveau Directoire comme ils l'étaient de tout pouvoir et de tout gouvernement. Ainsi le Directoire serait forcé de leur résister.

Ce qui était certain, c'est qu'il avait à procurer l'exécution de deux lois qui excitaient un mécontentement universel, car elles atteignaient toutes les familles et

menaçaient toutes les fortunes. La conscription, lorsque ce mode de recrutement avait été décrété, comprenait tous les jeunes hommes qui avaient atteint l'âge de vingt ans depuis le premier jour de l'an IV de la République. Car ceux qu'avait appelés la réquisition de 1793 et qui, à cette époque, n'avaient que dix-huit ans, avaient par avance satisfait à la loi de conscription. Ainsi il y avait en l'an VII trois classes de conscrits de vingt ans, de vingt et un ans et de vingt-deux ans. Sur les deux premières, il avait été levé deux cent mille hommes qu'on avait eu beaucoup de peine à faire rejoindre, sans même y réussir complétement. La loi nouvelle comprenait ce qui restait des deux premières classes et toute la troisième : c'était donc un énorme recrutement et une opération difficile qui ne pouvait point donner de prompts résultats.

L'emprunt forcé était d'un recouvrement pénible. La répartition en était contentieuse et prêtait beaucoup à l'arbitraire. Elle était même sans base certaine, si les contribuables ne déclaraient pas eux-mêmes le montant total de leurs contributions : car l'administration ne connaît par les rôles que l'impôt de la propriété que chaque contribuable possède dans la commune. Ce nouvel impôt, car c'en était un, était progressif : la première classe des contribuables, qui payaient trois cents francs d'impôt, était taxée à trois dixièmes, c'est-à-dire à quatre-vingt-dix francs, et la dernière, dont l'impôt était de deux mille et au-dessus, devait être taxée aux trois quarts, non pas de l'impôt, mais du revenu.

La perception de l'emprunt forcé donna lieu à une foule de vexations : la masse des réclamations fut

immense. Cette mesure révolutionnaire, et impolitique, ne put recevoir une exécution complète. La loi fut abrogée dès le premier jour du gouvernement qui succéda au Directoire.

En supposant que la France fût menacée d'une invasion imminente, ces deux grandes mesures n'auraient pu recevoir leur exécution assez tôt pour arrêter et vaincre les armées ennemies. Leurs rapides progrès et les nouvelles qui chaque jour annonçaient de nouveaux revers et une marche rétrograde, motivaient suffisamment ce déploiement trop tardif de toutes les forces nationales.

Le général Masséna, en devenant définitivement chef des deux armées du Danube et d'Helvétie, jugea que c'était surtout en occupant la Suisse avec une force considérable qu'il défendrait avec efficacité la frontière de France. Si l'archiduc avait voulu porter ses efforts sur le bas Rhin et entrer en Alsace, il aurait laissé sur sa gauche et en arrière de sa ligne une armée considérable et se serait mis dans une situation dangereuse. Ainsi le théâtre de la guerre devait être le haut Rhin, entre Basle et le lac de Constance. Masséna avait d'abord établi son quartier général à Basle[1] et dirigé plusieurs divisions de l'armée qu'avait commandée Jourdan de manière à renforcer sa gauche.

En ce moment, c'était dans le canton de Schwitz que la guerre se poursuivait avec activité. Des insurrections locales y venaient en aide aux Autrichiens ; mais les généraux Lecourbe , Mesnard et

1. 13 avril.

Soult y avaient remporté quelques avantages et s'avançaient dans la vallée du Tessin supérieur, de manière à pouvoir inquiéter l'armée autrichienne qui avançait en Italie.

Pendant ce temps-là, Masséna avait concentré ses divisions de la gauche, abandonnant Schaffouse et se repliant sur Zurich. L'archiduc avait suivi ce mouvement et passé le Rhin; mais il s'était mépris sur les forces qui lui étaient opposées, et il éprouva un échec notable à Winterthur[1]. Huit jours après, l'archiduc attaqua les positions qui défendaient Zurich. Le combat fut sanglant et dura toute la journée. Le général Cherin, chef de l'état-major, l'ami de Hoche, y fut blessé à mort. Les positions furent prises, reprises et restèrent au pouvoir des Français.

Le lendemain, l'attaque recommença : l'archiduc la dirigeait en personne. On combattit avec plus d'acharnement que la veille; l'armée française fit des prodiges de valeur; elle garda le champ de bataille. Mais la supériorité numérique de l'armée autrichienne était trop évidente pour que Masséna pût espérer de se maintenir à Zurich. Il se replia sur le lac de Zug : c'était une retraite glorieuse pour les Français et qui coûta cher aux Autrichiens. Il fallut encore revenir en arrière à Bremgarten[2], puis à Lentzbourg, en se rapprochant de la ligne de l'Aar. Telle était la position de l'armée d'Helvétie au moment où le nouveau Directoire et le Corps législatif prenaient d'énergiques mesures pour amener la victoire sous les drapeaux de la République.

La guerre était plus malheureuse en Italie et les progrès de l'armée de Souvarov plus rapides et plus menaçants.

Vers le milieu de mai, Moreau, qui ne commandait plus qu'une armée de vingt mille hommes, ne pouvait se proposer rien de plus que de se maintenir entre Alexandrie et Gênes, de manière à opérer sa jonction avec l'armée que Macdonald ramenait de Rome à travers les insurrections italiennes.

Si Souvarov s'était porté avec la masse de ses forces contre la faible armée de Moreau, il aurait probablement obtenu un succès décisif; mais, en avançant si rapidement, il aurait couru des risques dont le conseil aulique, dans sa prudente tactique, se préoccupait plus que le général russe. Il fallait faire le siége de Mantoue, envoyer un corps d'armée pour s'opposer au retour de Macdonald, prendre la citadelle de Milan. Il fut aussi nécessaire de porter le secours de quelques divisions au prince de Rohan, que Lecourbe, commandant la droite de l'armée d'Helvétie, descendant des montagnes du canton d'Uri et des Grisons, avait battu et repoussé jusqu'à Bellinzone et Lugano, menaçant ainsi la droite de l'armée de Souvarov.

Lecourbe avait une si petite armée, qu'il ne fut pas difficile au prince de Hohenzollern, joint au prince de Rohan, de le forcer à rétrograder jusqu'au Saint-Gothard, par où était sa communication avec l'armée d'Helvétie.

Délivré de cette inquiétude, Souvarov marcha sur Turin, que Moreau ne pouvait défendre sans compromettre ses communications avec Gênes et la France par Nice, sans rendre impossible sa jonc-

tion avec Macdonald. Il se retira donc sur Savone, abandonnant le Montferrat. Telle était sa position au 6 juin.

Lorsque la guerre allait commencer, le Directoire avait ordonné au général Macdonald de ramener son armée dans la haute Italie. C'était une retraite difficile; l'armée était disséminée dans les garnisons. La Calabre et presque tout le royaume étaient en pleine insurrection; les Anglais bloquaient le port et s'étaient déjà emparés de Castellamare. Réunir toutes ses troupes, les munir de tout ce qui était nécessaire pour une retraite qui serait sans doute harcelée par les populations révoltées, quitter la ville de Naples sans que le départ fût troublé par quelque affreuse sédition, c'était une tâche périlleuse qui exigeait des précautions et un délai. Macdonald s'en acquitta habilement, et ce fut seulement le 7 mai, après avoir remporté une victoire complète sur des troupes débarquées par la flotte anglaise, qu'il se mit en route presque furtivement et laissa cette malheureuse ville livrée aux cruelles vengeances qu'une réaction sanguinaire et un gouvernement sans mesure et sans pitié allaient exercer.

Si Macdonald n'avait pas, conformément aux instructions du Directoire, laissé d'inutiles garnisons à Capoue, à Gaëte et à Pescaro, il aurait pu ramener de Naples une armée de vingt mille hommes, en y comprenant la division qui se dirigeait des Abruzzes sur la Toscane, où elle devait le rejoindre.

Le 16 mai, Macdonald était à Rome, où il reçut un renfort de quelques mille hommes, et il continua sa route vers Florence, laissant encore des garnisons à Ancône, à Civita-Vecchia, à Pérouse et au château Saint-Ange; car le Directoire, comptant sur de grandes

et promptes victoires, voulait rendre facile une nouvelle occupation de l'Italie.

Le 25 mai, la division Montrichard, venant de Modène, et la division Gauthier, arrivant des Abruzzes, étaient réunies à l'armée de Macdonald, qui maintenant était de vingt-huit mille hommes.

Peut-être tarda-t-il quelques jours de trop à opérer sa jonction avec Moreau. En suivant le littoral par Sarzane et Massa, il n'aurait trouvé aucun ennemi sur sa route; au lieu de suivre cette marche, les deux généraux conçurent l'espérance de mettre à profit la dissémination de l'armée de Souvarov. Au lieu de réunir leurs armées, ils voulurent opérer de concert et prendre l'offensive afin de regagner la ligne du Pô.

L'armée de Naples se dirigea sur Modène, d'où elle chassa les Autrichiens après une bataille gagnée, puis sur Reggio et sur Parme. La division Victor, détachée de l'armée de Moreau, vint se joindre aux troupes de Macdonald.

Jusqu'à ce moment, la combinaison paraissait habile et justifiée par le succès. Souvarov venait d'entrer à Turin, où un mouvement populaire avait favorisé son attaque; mais la citadelle était en situation de défense. Apprenant le mouvement des armées françaises, il laissa une division continuer le siége, et revint avec le gros de son armée sur le théâtre où les généraux français avaient porté la guerre avant d'avoir réuni leurs forces. Il ordonna en même temps au général Kray de ne point s'obstiner au siége de Mantoue et d'envoyer des troupes sur le bas Pô.

Le 15 juin, Souvarov passa la Bormida et se trouva placé entre l'armée de Naples et l'armée d'Italie, que le général Bellegarde fut chargé de contenir pour

qu'elle n'arrivât point à l'aide de Macdonald, en se dirigeant par Tortone et Voghera.

Les Français étaient à Plaisance; ils marchèrent contre le corps autrichien qui leur était opposé et le poussèrent jusqu'à la Trebia. Le 17 juin, l'avant-garde de Macdonald attaqua les avant-postes ennemis et commença par les repousser jusqu'à San Giovanni. Mais le général Ott, qui commandait les Autrichiens, se vit bientôt soutenu par le corps du général Melas que lui envoyait Souvarov; il arriva lui-même dans la journée avec son armée, et Macdonald, avec trente mille hommes, se trouva aux prises avec une armée de quarante-cinq mille. Il avait été blessé quelques jours auparavant et se faisait porter sur un brancard. La bataille s'engagea le lendemain, 18 juin, sur les bords de la Trebia, dont les Français occupaient la rive gauche.

La première journée fut vivement disputée, et l'armée française repassa la rivière sans que Souvarov réussît à la tourner, comme le lui faisait espérer sa supériorité numérique. Le lendemain, les Français, qu'il croyait avoir battus, l'attaquèrent avec une extrême vivacité, firent replier tous les postes ennemis; il y eut un moment où la victoire parut acquise à Macdonald; mais, après un combat acharné, où la division polonaise du général Dombrowski se comporta avec une extrême vaillance, l'avantage resta à l'armée austro-russe.

Pendant ce temps-là, ainsi que cela était convenu, Moreau, à la tête des quatorze mille hommes qui lui restaient, s'était avancé par la route de Gênes à Tortone; il rencontra à Gavi le corps du général Bellegarde; il le combattit avec succès dans les journées

du 19 et du 20 juin, et il allait marcher sur Voghera, lorsqu'il apprit en même temps la bataille de la Trebia et la reddition de la citadelle de Turin.

Voilà en quelle situation le nouveau Directoire trouvait la guerre. Voilà quelles nouvelles exaspéraient la majorité du conseil des Cinq-Cents et le parti jacobin contre le gouvernement qu'ils avaient renversé et contre quiconque cherchait le salut de la République dans une politique sage et conciliante. Des adresses arrivaient de toutes parts, demandant la mise en accusation des Directeurs expulsés; le conseil des Cinq-Cents les renvoyait à une commission pour les examiner.

Au gré des exaltés, le retour au régime de 1793 se faisait trop attendre; mais le Directoire se refusait à marcher dans cette voie, et la majorité du Corps législatif devenait moins assurée lorsqu'on voulait la pousser aux résolutions extrêmes. Le conseil des Anciens était toujours disposé à mettre son veto aux projets que ne voulait pas le gouvernement.

Alors la faction jacobine eut recours au moyen qui lui avait autrefois si bien réussi et qui avait fait d'elle l'autorité suprême. Ils rouvrirent audacieusement leur société et reprirent leur nom de Jacobin qui depuis cinq ans était devenu une grosse injure. Des membres du Corps législatif se mirent à la tête de cette entreprise. Destrem député de la Haute-Garonne, ancien membre de l'Assemblée législative mais qui n'avait point siégé à la Convention, en fut le plus actif promoteur; le général Marbot, membre du conseil des Anciens, républicain passionné, ne craignit pas de donner son appui à la résurrection jacobine. Le géné—

ral Jourdan s'y prêta aussi. On vit reparaître tous les anciens meneurs des sections, les orateurs du conseil de la Commune, les complices de Babeuf. L'article de la Constitution défendait aux sociétés politiques d'avoir un président; ils choisirent pour régulateur Drouet, à qui le conseil des Cinq-Cents avait déjà accordé des indemnités. Ils s'établirent dans la vaste salle du Manége, où avaient siégé les Assemblées constituante et législative, puis la Convention avant de s'installer aux Tuileries; le conseil des Cinq-Cents l'avait laissée vacante depuis qu'il s'était transporté dans la nouvelle salle du palais Bourbon.

Les séances se tenaient ordinairement les soirs, et quelquefois pendant la journée. Dans le passage des Feuillants et sur la terrasse se tenaient des rassemblements d'ouvriers sans ouvrage, recrues des anciennes émeutes qui semblaient former comme la garde du club; parfois ces groupes se promenaient dans les rues en chantant *la Marseillaise*, et criant : « A bas les Chouans! » ou bien ils allaient faire du tapage dans quelques cafés. Les membres de la société se réunissaient en nombreux banquets où l'on portait des toasts menaçants pour l'ordre public. Quelques généraux qui s'étaient faits pour ainsi dire les protecteurs de la nouvelle société n'étaient pas les moins violents dans leur langage. On remarqua le toast du général Jourdan : — « A la résurrection des piques; puissent-elles, dans les mains du peuple, écraser tous ses ennemis. »

Bernadotte, Championnet, Marbot, Augereau formaient une sorte d'état-major du parti jacobin. En portant la santé de Championnet, le représentant Briot disait : — « Aux hommes qui savent détrôner les rois.

Que la persécution renflamme leur génie ; qu'ils aillent dire aux armées quelle est la puissance du peuple. Nous leur garantirons ici les résultats de leurs victoires. »

Une des premières motions faites au Manége fut de requérir que la devise « liberté, égalité, » encore écrite sur tous les murs, fût suivie du mot : « ou la mort, » qu'on en avait effacé depuis le 9 thermidor.

Il était impossible que l'ordre public ne fût pas troublé par de telles excitations. Le 13 juillet, dans la soirée, pendant que les Jacobins tenaient leur séance, une foule immense s'était accumulée autour de la salle, dans la cour du Manége, dans le passage et sur la terrasse des Feuillants, dans l'allée des Orangers. Des patrouilles de la garde du Corps législatif parcouraient le jardin. Bientôt s'éleva de toutes parts le cri : « Vive la République ! Point de Jacobins ! A bas les Jacobins ! »

Les sociétaires sortirent de la salle. Sans les maltraiter, sans les menacer, la foule les suivit en leur criant : — « A bas les Jacobins ! » — Alors un d'entre eux, rencontrant une patrouille, dit au commandant : — « Ces gens-là crient : A bas la République ! vive le roi ! » — Un représentant, membre de la commission des inspecteurs du conseil des Anciens, ajouta : — « Voici votre consigne : quand vous entendrez quelqu'un crier : A bas la République ! passez-lui sur-le-champ votre baïonnette au travers du corps sans autre formalité ; il n'en sera rien. » — La patrouille se précipita sur le peuple la baïonnette au bout du fusil. Une femme fut blessée. La foule se dispersa : on arrêta quelques hommes, et les sociétaires triomphants se promenèrent dans le jardin chantant *la Marseillaise* et s'é-

criant : — « Ceci vaut une victoire remportée sur les Suisses ! »

Le lendemain, *le Moniteur* affirma que le cri : Vive le roi ! n'avait pas été proféré et qu'on avait reconnu, non point parmi les assiégeants, mais parmi les assiégés, des agents provocateurs qui avaient l'accent anglais. Des précautions furent prises pour qu'un pareil tumulte ne se renouvelât plus; deux pièces de canon furent placées sur la terrasse du château en face de la grande allée; elles y restèrent pendant plusieurs mois. Des patrouilles nombreuses dispersaient les groupes qui se formaient dans le jardin.

Les Jacobins cessèrent leurs manifestations extérieures. Leurs orateurs continuèrent à réchauffer les traditions de 1793; leurs discussions avaient le même caractère de violence insensée; mais le public se rassura et retomba dans son inertie, sans témoigner trop hautement le dégoût et le mépris que lui inspiraient ces terroristes attardés. D'ailleurs on pouvait reconnaître que si le conseil des Cinq-Cents se laissait entraîner à ce mouvement, le Directoire était disposé, sinon à le combattre, du moins à le tempérer.

Barras, tout en restant favorable aux hommes du Manége, dont il était le représentant dans le Directoire, continuait ses négociations avec les agents du roi en prenant la précaution d'en rendre compte à ses collègues : il les présentait comme un expédient d'espionnage.

Siéyès, depuis qu'il était au Directoire, se persuadait chaque jour davantage que la république constitutionnelle tombait en ruine, et que le moment approchait où il faudrait employer la force pour accomplir une révolution indispensable et instituer un

pouvoir en état de maintenir l'ordre public en gouvernant raisonnablement. Un général pouvait seul être chargé de cette grande entreprise, car il s'agissait de faire un autre 18 fructidor, non plus en violant la Constitution, mais en l'abolissant pour en faire une nouvelle d'après d'autres idées et d'autres principes, peut-être même avec une forme différente.

Trouver un général qui acceptât cette mission n'était point facile : presque tous s'étaient jetés dans le parti républicain et révolutionnaire. Aucun ne s'était fait une position supérieure et n'avait assez d'autorité sur l'armée pour l'employer contre le gouvernement existant. Toutefois, Siéyès avait jeté les yeux sur Joubert, à qui il avait trouvé plus de sens et de discernement qu'aux autres généraux, quoiqu'il eût conservé la confiance des Jacobins, l'amitié d'Augereau et de Barras. Il avait été au 30 prairial commandant de la division de Paris : c'était précisément le poste qu'il fallait occuper pour diriger une exécution militaire contre le Corps législatif. Mais Siéyès, absolu dans ses opinions, était indécis dès qu'il fallait agir. D'ailleurs aucun projet n'était peut-être, à ce moment, arrêté dans son esprit. Madame Royale avait quitté Vienne : elle était mariée au duc d'Angoulême. On ne pouvait plus songer à l'archiduc Charles. Il fallait tenter de nouvelles négociations.

Joubert fut informé des vues de Siéyès et ne refusa point de concourir à un coup d'État destiné à réformer la Constitution et peut-être à établir une monarchie. Il allait épouser une fille de M. de Sémonville, et par là il entrait dans la région des intrigues politiques. Mais il comprit que dans les conjonctures actuelles pour se risquer à une si grande

tentative, pour en assurer le succès, il fallait d'abord parvenir à un point de gloire et d'autorité qui lui donnerait pour auxiliaire et pour support la force de l'opinion publique. Il voulut avoir le commandement de l'armée d'Italie, espérant qu'il reviendrait vainqueur et digne de décider du sort de la France après l'avoir sauvée. Il fut donc donné pour successeur au général Moreau, à qui le Directoire rendit le commandement de l'armée du Rhin distincte de l'armée d'Helvétie et presque entièrement composée de nouvelles troupes.

Marbot fut nommé commandant de la division de Paris : c'était une garantie pour les Jacobins; mais, républicain passionné et aveugle, il était très-honnête homme et incapable de trahir ses devoirs militaires.

Siéyès avait donc à temporiser; il ne résistait point au parti anarchique. La marche révolutionnaire suivie par le conseil des Cinq-Cents était provoquée ou approuvée par Barras; il s'accordait pourtant avec Siéyès sur la nécessité de modifier la Constitution et de donner plus de force et d'indépendance au pouvoir exécutif. C'était aussi sur Joubert qu'il comptait pour accomplir cette entreprise.

A ce moment fut votée une loi qui caractérise cette époque de la République, comme la loi des suspects avait signalé le gouvernement révolutionnaire, la loi des otages[1]. Sans que la guerre civile fût rallumée dans les provinces de l'Ouest, elles étaient en proie à de graves désordres. Ce n'était point une insurrection : aucune armée ne s'était encore formée, les bandes

1. 24 messidor; 11 juillet.

mêmes n'avaient pas une existence permanente ; mais sans cesse des rassemblements plus ou moins nombreux se montraient à l'improviste, arrêtaient les voitures publiques ou les malles de la poste, pillaient les caisses des comptables, exerçaient de coupables violences sur des agents de l'administration ou sur les acquéreurs de biens nationaux, quelquefois même renouvelaient les horreurs des compagnies de Jésus ou du Soleil.

Ces déplorables scènes se passaient surtout en Bretagne, dans la Vendée, en Languedoc et en Provence. Peu à peu le mal s'étendait sur toute la France. La désobéissance au recrutement était la principale cause de tant de désordres. Ils ne pouvaient être imputés aux royalistes considérés comme parti politique : ce n'était pas un vaste complot tramé avec des agents de l'émigration ou des commissaires étrangers ; mais souvent ces coups de main, ces actes de brigandage étaient des parties liées entre des jeunes gens appartenant à des familles nobles ou riches qui se faisaient un frivole plaisir de profiter du désordre général, de l'aggraver en bravant un gouvernement sans puissance régulière dont ils prévoyaient et voulaient hâter la chute.

Le Directoire manquait en effet de force répressive pour faire cesser un désordre devenu si grand : il manquait encore bien plus de cette autorité morale indispensable à un gouvernement. On ne le respectait pas et on ne le craignait point, parce que ses rigueurs étaient employées moins à punir les coupables et à maintenir la paix publique qu'à satisfaire arbitrairement des passions politiques.

La loi des otages était conçue dans cet esprit. Elle

fut peu discutée[1]. Proposée au nom d'une commission par un rapporteur peu connu, elle ne fut combattue que par M. Rallier, représentant d'Ille-et-Vilaine. M. Berlier se chargea de la défendre. Tout habile jurisconsulte qu'il était, c'eût été une tâche difficile s'il eût tenté de prouver qu'elle était conforme à l'équité et à la raison. Aussi plaida-t-il cette cause en homme politique et surtout en homme de parti. — « Les crimes qu'on veut prévenir et réprimer, disait-il, ont un caractère politique : ils doivent donc avoir pour auteurs des ennemis de la République. Quels sont les ennemis de la République? Ce sont les individus que les lois ont mis en état de suspicion, qu'elles ont privés des droits politiques, qu'elles ont dépouillés d'une partie de leurs biens. » — C'était reproduire le raisonnement souvent répété : — « Ceux que nous avons persécutés doivent nous détester, donc nous devons maintenir et même aggraver la persécution. »

M. Berlier ajoutait une singulière subtilité à cet argument. — « On appellera cette loi révolutionnaire, mais c'est comprendre mal la signification de ce mot. Les lois destinées à opérer une révolution sont révolutionnaires. Les lois qui préservent les résultats d'une révolution sont des actes de conservation. »

M. Berlier effaçait ainsi des lois l'idée de justice pour en faire un calcul d'intérêt. Il ignorait le vrai sens du mot révolutionnaire, qui s'applique essentiellement aux actes et aux lois contraires aux lois constitutives de l'État ou aux règles de la raison et de la justice.

1. 12 juillet 1799.

La loi des otages était intitulée : « Loi sur la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur. » Il résultait des dispositions qu'elle renfermait que les parents d'émigrés, leurs alliés, les ci-devant nobles, les aïeuls et aïeules, pères et mères des individus notoirement connus pour faire partie des rassemblements ou bandes d'assassins étaient responsables dans leurs personnes ou leurs propriétés de tous les brigandages commis en haine de la République dans les départements, cantons et communes déclarés en état de trouble.—Les administrations locales étaient autorisées, en cas de troubles imminents, à mettre la loi en exécution en en rendant compte au Directoire et avant qu'une loi spéciale fût rendue. — Les administrateurs pouvaient ordonner que les otages seraient réunis dans une commune désignée, sous la surveillance de la police, vivant à leurs frais dans un même local. — Si un fonctionnaire civil ou militaire, si un acquéreur de biens nationaux était assassiné, quatre otages seraient déportés à la Guyane. — En outre, les otages devaient pourvoir solidairement aux émoluments et récompenses alloués aux dénonciateurs et aux indemnités que réclameraient les acquéreurs de biens nationaux. — Les otages qui se soustrairaient à l'exécution de la loi étaient assimilés aux émigrés et traités comme tels.

Toutes ces rigueurs étaient exercées par voie de police administrative, indépendamment des poursuites judiciaires. Ainsi les arrestations, les indemnités, les amendes, la déportation étaient prononcées sans aucune procédure ni formalité judiciaire, au gré des administrateurs locaux. En cas de désobéissance, les tribunaux devaient ordonner qu'il serait

procédé par voie de contrainte, mais sans avoir à connaître de la réalité des faits.

Jamais on n'avait mis aux mains des autorités de police une telle latitude d'arbitraire et de tyrannie; et, comme les emplois publics étaient maintenant exercés par les hommes du parti jacobin, on devait s'attendre à un régime assez semblable à la Terreur. La déportation, si elle consistait à transporter les nouveaux suspects à Cayenne ou dans quelque climat meurtrier, pouvait être l'équivalent des échafauds du tribunal révolutionnaire; mais, depuis l'évasion de Pichegru et de ses compagnons, depuis qu'une croisière anglaise bloquait les ports de l'Océan, la déportation n'était plus qu'un séjour forcé à l'île d'Oléron.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les administrations locales, avec l'approbation du Directoire, n'attendirent pas que l'état de trouble fût officiellement reconnu par une loi; sous prétexte d'urgence, elles mirent à exécution le code des otages. Six semaines après sa promulgation, on lisait dans les journaux : — « La loi du 24 messidor vient d'être appliquée par les administrations centrales de la Haute-Garonne, du Tarn, d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, etc., infestés par les chouans. Un grand nombre d'otages ont été enlevés et enfermés jusqu'à leur déportation. Les brigands usent de représailles, ils enlèvent les familles des fonctionnaires publics et des acquéreurs de biens nationaux. »

Tel était le résultat de cette mesure destinée à rétablir l'ordre public. Depuis qu'elle était pratiquée, la chouannerie avait fait de continuels progrès : les bandes devenaient plus nombreuses. Georges Cadoudal, Frotté, Châtillon, Bourmont, d'Autichamp se

faisaient de petites armées. La guerre civile recommençait.

On estimait que la loi des otages pouvait être appliquée à deux cent mille personnes. Elle détermina l'arrestation de plusieurs milliers de vieillards et de femmes; les jeunes gens allaient recruter la chouannerie. De tous les actes du gouvernement directorial, aucun n'excita autant de haine et ne donna autant l'idée de sa chute prochaine.

Siéyès ne mettait aucun empêchement aux lois et aux mesures révolutionnaires. Elles n'avaient rien de contraire à ses opinions. Celui qui avait voulu expulser ou déporter tous les nobles ne pouvait pas blâmer la loi des otages. Il laissait la police exercer ses rigueurs arbitraires. On disait même que des journalistes qu'on avait négligé d'envoyer à Oléron venaient, par sa volonté personnelle, d'y être relégués. Il n'en était pas moins convaincu que la France était perdue si le gouvernement tombait aux mains des Jacobins, et qu'il fallait à tout prix préserver le pouvoir souverain de leur action et de leur influence. Non-seulement il le pensait ainsi, mais s'il n'avait pas le courage ou la possibilité d'agir contre eux, il s'exprimait sans hésitation et sans faiblesse sur leur coupable déraison, sur leurs passions féroces et sur les dangers qu'ils faisaient courir à la patrie. Ses conversations ou ses mots étaient répétés dans le public et donnaient quelque espérance aux gens de bien. Bien plus il professait hardiment son opinion dans les occasions solennelles : pendant qu'il était président du Directoire, les anniversaires du 14 juillet, du 9 thermidor et du 10 août furent célébrés, et à chacune de ces

fêtes il prononça des discours qui sont peut-être le meilleur titre de sa renommée d'écrivain politique. Aucun autre, au point de vue où il se plaçait, n'a mieux représenté les crimes et les fautes de la politique démocratique ; c'est un résumé complet des preuves de l'incompatibilité de l'esprit révolutionnaire avec l'esprit de gouvernement.

Dans le discours du 14 juillet, il se reportait avec amour vers les souvenirs de cette époque, et sa haine pour l'ancien régime éclatait en termes injurieux; alors il avait plaidé la cause de la monarchie contre la République, maintenant il disait que le régime représentatif était incompatible avec la monarchie, et appelait nécessairement la République. — « En ce temps-là plus qu'aujourd'hui, disait-il, les âmes étaient républicaines. »

En prenant la précaution d'attribuer à une conspiration étrangère l'anarchie qui précéda et prépara le 10 août et l'abolition de la monarchie constitutionnelle, il disait : — « Alors se répandirent et s'accréditèrent ces désastreuses maximes, que les lumières doivent céder à l'ignorance, la sagesse à la folie, la réflexion à l'emportement. On obtint de notre aveugle crédulité les moyens et presque le droit de nous commander des opinions, de nous apprendre comment nous devions être libres. Pourrions-nous oublier ces temps calamiteux, où tous ceux qui avaient servi ou étaient capables de servir la patrie furent déconsidérés, outragés, persécutés; où l'autorité la plus tutélaire était haïe par cela seul qu'elle était autorité, où toutes les notions étaient confondues, au point que tous ceux qui ne devaient être chargés de rien, se chargeaient obstinément de tout; où ceux qui n'avaient

point la confiance du peuple prétendaient qu'ils avaient seuls le droit de parler et de vouloir en son nom.... Que de maux sont sortis d'une telle source! Que de maux pourraient en sortir encore! »

Le 9 thermidor, les premières paroles de son discours furent : — « Nous célébrons aujourd'hui la fête de la liberté.... Elle vivra dans la mémoire des hommes, cette victoire remportée sur une longue et sanglante tyrannie. Après six ans, ce souvenir oppresse encore l'âme et fatigue la pensée. Quelle leçon! des hommes sans génie, mais non sans audace, avaient puisé dans le nom seul de la liberté qu'ils profanaient une force incompréhensible, un pouvoir monstrueux qui n'eut jamais de modèle et, je le jure par la République, n'aura jamais de retour. Toujours jaloux, toujours cruels, ils ne voyaient dans les talents, dans les vertus généreuses que des crimes dignes de mort : non moins insensés que féroces, ils créaient des obstacles, détruisaient les moyens, s'irritaient des résistances et punissaient la France de leur incapacité à gouverner. Redoutables surtout aux amis de la liberté, ils firent périr sous le fer des bourreaux les républicains les plus purs, les plus éclairés. Ils furent les fléaux, les dévastateurs impitoyables de la République dont ils se proclamaient les sauveurs. »

Le discours du 10 août était, comme on devait s'y attendre, plein de haine contre la monarchie héréditaire, contre ceux qui l'avaient défendue, contre ceux qui avaient espéré ou tenté de la rétablir; mais il ne regardait pas les royalistes comme dangereux, et s'applaudissait des mesures prises contre eux, particulièrement de la loi des otages. Ceux dont il fallait s'inquiéter, c'étaient, disait-il, les faux patriotes qui agitent et

tourmentent l'opinion, qui jettent dans les esprits des idées absurdes et propagent d'extravagantes et coupables espérances. — « Gardez-vous de prendre pour des républicains ceux qui n'ont vu dans le renversement d'un trône que le droit de renverser dans tous les temps tout ce qui embarrasserait leur position individuelle; ceux qui pensent qu'affermir un gouvernement est une lâcheté, et que détruire est toujours une gloire; qui, ennemis effrénés de tout ce qui est ordre ou même apparence d'ordre, veulent gouverner par des cris et non point par des lois; qui déchireraient de leurs propres mains le gouvernement qu'eux-mêmes auraient formé, parce qu'un gouvernement, fût-il leur ouvrage, ne pourrait jamais accomplir à leur gré tous les projets de leur avidité, tous les délires de leurs fureurs.

« Non, ce ne sont point des républicains ceux qui imputent aux fondateurs de la liberté et de la République de former des vœux secrets pour je ne sais quel fantôme de roi; accusation absurde, car, qui ne sait pas que, dès le commencement de la Révolution, les hommes contre qui elle a le plus souvent été portée, ont mille fois manifesté le désir que cet homme, que je ne veux pas même nommer, fût resté à jamais, lui et les siens, dans les rangs ennemis plutôt que de porter l'inquiétude et la méfiance dans nos rangs. »

C'est ainsi que dans ce discours Siéyès, parlant surtout de lui-même et donnant un manifeste de ses opinions, croyait indispensable de témoigner son éloignement et même son aversion contre l'orléanisme : ce n'était alors ni une conspiration, ni un parti; mais comme on cherchait quel gouvernement pourrait suc-

céder au Directoire et clore la Révolution, on parlait beaucoup des princes d'Orléans.

Puis il continuait sa philippique contre les hommes du Manége. — « Non, ils ne sont point des républicains ceux qui ne savent qu'échauffer et soulever les mécontentements contre l'ordre établi; ceux qui, pour gouverner, crurent qu'il fallait punir quiconque osait n'être pas content; ceux pour qui la paix serait un malheur; qui calculent sur nos revers l'accroissement de leur influence; qui mettent leur espoir dans les dissensions intérieures; qui, affamés de vengeance, s'irritent des lenteurs salutaires de l'ordre légal, qui portent l'épouvante chez le citoyen paisible; tarissent les sources de la richesse publique, anéantissent le commerce, paralysent le travail; qui augmentent le nombre des malheureux en se disant amis du peuple, l'exaspèrent au lieu de le servir....

« Mais que tardai-je à le dire! leur but n'est point la justice. Ce qu'ils veulent, c'est enivrer le public de défiances; c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français dans le désespoir; c'est maîtriser tout dans le trouble. En un mot, c'est gouverner à quelque prix que ce soit. — Français, vous savez comme ils gouvernent! »

Ce dernier mot fut remarqué et répété partout comme une formelle déclaration de guerre aux Jacobins. Entendre Siéyès parler avec cette hardiesse, lui qui avait montré une soumission silencieuse pendant toute la Terreur, c'était un signe certain de l'impuissance du parti démagogique et du peu d'appui qu'il trouvait dans l'opinion publique. Non-seulement au conseil des Cinq-Cents, mais aussi au Manége aucune attaque directe n'était encore portée contre Siéyès

et le Directoire actuel; les efforts et les déclamations étaient encore dirigés contre les anciens Directeurs considérés comme les représentants d'une politique extérieure sans énergie et sans dignité, d'une politique intérieure timide et molle dans la répression du royalisme, d'une administration sans exactitude et sans probité.

Sans attaquer formellement le Directoire on dénonçait les ministres. M. de Talleyrand devint tellement odieux aux orateurs du Manége qu'il crut prudent de donner sa démission au grand regret de Barras comme de Siéyès. Lui-même désigna son successeur[1]. Ce fut M. Reinhardt, alors ministre de France en Suisse, qui n'avait jamais eu de rapports avec aucun parti, renfermé comme il l'était dans la sphère diplomatique où il avait la réputation d'homme savant et sage. Ainsi le ministère des relations extérieures continuait à suivre la même direction, ce dont on s'indignait hautement au Manége.

Le ministère des finances géré depuis trois ans par Ramel, fut confié à Robert Lindet, ancien membre du comité de salut public, traduit devant la haute cour de Vendôme comme complice de Babeuf. On ne pouvait faire un choix plus agréable aux Jacobins.

Le ministère de la justice était depuis le 18 fructidor occupé par M. Lambrechts. Il était Belge et avait acquis dans son pays la réputation de jurisconsulte et d'honnête homme; ses opinions étaient libérales et même républicaines, mais point révolutionnaires[2]. Il fut

1. 20 juillet.
2. 20 juillet.

remplacé par M. Cambacérès, qui depuis six ans avait conservé une position considérable dans les assemblées. Le ménagement habile qu'il avait toujours pratiqué avec les divers partis révolutionnaires, sans se compromettre pour aucun, l'avait grandi plus encore que son expérience et son savoir comme jurisconsulte. Les Jacobins espéraient que les poursuites contre les royalistes deviendraient plus actives et les condamnations plus assurées; les politiques et le public ne craignaient rien d'excessif de la part du nouveau ministre de la justice.

Le changement du ministre de la police était un fait plus grave, non point parce que M. Bourguignon cessait de l'être, car il était peu connu, sans importance et le parti anarchique ne se plaignait pas de lui, mais à cause du successeur qui le remplaçait[1].

Fouché, aussitôt après la fin de la Convention, s'était éloigné de la scène politique. Le Directoire l'avait chargé de l'importante mission de faire rejoindre le très-grand nombre de réquisitionnaires qui, dans les départements du midi, n'avaient pas obéi à la loi et s'étaient dispensés de rejoindre l'armée. Il s'acquitta de cette tâche, sans bruit, sans violence, sans faire parler de lui; on ne savait pas à Paris ce qu'il était devenu. Il séjourna longtemps à Narbonne; ses relations, sa société habituelle étaient composées de Jacobins, même du plus bas étage; mais il ne cherchait point à les exciter. Lorsqu'il eut rempli sa mission, il se lia avec des spéculateurs qui faisaient de profitables affaires dans la fourniture des armées et prit part à leurs bénéfices.

1. 29 juillet.

Il fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire auprès de la république cisalpine, et comme son prédécesseur, M. Trouvé, il usa de l'influence dominante du gouvernement français pour y opérer des mutations, soit dans les lois, soit dans le personnel des pouvoirs de ce nouvel État. Revenu à Paris, il venait d'être envoyé comme ministre plénipotentiaire près du gouvernement batave ; le Directoire le rappela pour lui confier le ministère de la police. Les Jacobins ne pouvaient voir ce choix avec méfiance et le gouvernement avait raison de compter sur Fouché. Déjà sans doute, il avait adopté une ligne de conduite qu'il a suivie pendant tout le reste de sa carrière : ménager les révolutionnaires quelque détestables ou flétris qu'ils fussent; ne point traiter avec leur parti ou leurs opinions, mais les ménager individuellement; soigner leurs intérêts privés; leur donner des places ou de l'argent; se bien garder d'offenser leur amour-propre et de les humilier; les guérir autant que possible de cette fièvre démocratique dont lui-même s'était si complétement défait en devenant riche et puissant . telle fut la politique de sa vie et l'habileté qu'il mit au service des gouvernements qui l'employèrent.

En ce moment le principal motif d'inquiétude, c'était la société du Manége. Les séances devenaient chaque jour plus scandaleuses. La population de Paris n'en était pas très-émue, mais à force de crier : « Aux armes! reprenons nos droits! marchons contre nos oppresseurs! » de demander vengeance pour leurs amis, martyrs de la liberté, Goujon, Romme, Soubrany, Babeuf, Darthé et pour leurs frères de Grenelle, ils faisaient craindre que la société secrète cachée derrière

la [illegible] publique, ne recrutât quelques anciens [illegible] les émeutes. D'ailleurs, l'influence des déclamations de la tribune jacobine se faisait sentir à la tribune et dans les votes des Cinq-Cents.

Le conseil des Anciens, loin de céder à cette menaçante [illegible], s'en alarmait chaque jour davantage; l'esprit de conservation et de prudence s'y était maintenu à travers tant de mutations. Courtois, un ami de Danton, l'auteur du rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, saisit l'occasion que lui offrit la commémoration du 9 thermidor pour dénoncer les périls que le parti anarchiste faisait courir à la République.

— « Les Hébert, les Ronsin, les Chaumette, les Robespierre renaissent de leurs cendres. Le tribunal de Vendôme a tué Babeuf, mais il a laissé des héritiers.... Il est dans leur nature de conspirer: ils ne vivent que pour bouleverser: le chaos est leur élément; l'ordre et la paix ennuient ces génies inquiets et [illegible]. Du fer, des pleurs, du sang, des [illegible], voilà le gouvernement paternel qu'ils nous préparent.

« [illegible] à l'Europe le spectacle d'une [illegible] qui ne sait où elle va, ni où elle s'arrêtera? [illegible] essais de constitutions solennellement [illegible] pas? Veut-on nous ramener [illegible] et souveraine, au code [illegible] tous les plans sont formés: ils [illegible]: ils demanderont la tête [illegible]: ils feront un travail d'épuration dans [illegible]; on y verra reparaître les [illegible] révolutionnaires, tout [illegible].

« Nous voulons ranimer le feu de l'esprit public maintenant enseveli sous la cendre. Trompé tant de fois, comment ne serait-il pas méfiant?

« Vous demandez tant de sacrifices aux citoyens, que vous leur devez la protection des propriétés que vous leur laissez, de leur industrie, de leur sûreté personnelle. De quel droit invoqueriez-vous le secours de mon bras pour repousser l'agression étrangère, lorsque vous ne savez pas dans mes foyers garantir ma sécurité?

« L'inquiétude générale annonce ou un gouvernement tyrannique ou un gouvernement impuissant; elle est le présage des feux souterrains dont l'explosion sera terrible, ou le signal d'un prochain asservissement.

« Craignons qu'on ne nous impute à crime le manque d'énergie; dans le livre de l'histoire le faible qui a laissé faire le mal est mis sur la même ligne que le méchant qui l'a commandé. Que le 9 thermidor soit donc le signal de notre insurrection morale : le peuple l'attend de nous. Le mépris s'attache à un gouvernement sans force; il est à la merci des factieux, il sera leur première proie. Surveillons donc, tel est notre mandat, l'emploi de la force confiée au gouvernement, sans en contrarier ni en gêner l'usage. Qu'il tolère, la Constitution le lui ordonne, les sociétés politiques, mais qu'il ne leur permette pas de se constituer comme une autorité publique, de s'affilier, de former un gouvernement; au delà du cercle tracé par la loi, elles sont une conspiration. »

Nul récit ne pourrait donner une idée aussi complète de l'état de la France à cette époque que le discours de cet ancien montagnard, inspiré par les souvenirs

d'un passé que tant d'autres révolutionnaires avaient oublié.

Dans la même séance, un des inspecteurs de la salle, M. Cornet, proposa un arrêté, qui interdisait à toute société politique de tenir ses séances dans l'enceinte du palais où siégeait le conseil des Anciens. Cette disposition fut votée sans contradiction. Le Manége avait toujours été compris dans les dépendances du palais des Tuileries. La société des Jacobins en était donc expulsée.

Ce premier réveil d'une autorité s'enhardissant au point d'essayer la résistance au désordre irrita la faction ainsi désarmée et bravée. On tenta vainement d'exciter un mouvement populaire. Les habitants du faubourg Saint-Antoine restèrent calmes et immobiles. Aucune protestation ne fut essayée. Un placard annonça que dorénavant la société se réunirait dans la ci-devant église du couvent des Jacobins de Saint-Thomas d'Aquin, rue du Bac. Ainsi le Directoire et les Anciens s'étaient déclarés; toutefois il était impossible de reconnaître dans cette manifestation un symptôme de véritable énergie. D'ailleurs, le Directoire, sans qu'aucune rupture eût éclaté, était evidemment divisé. Siéyès et Roger Ducos n'avaient point les mêmes pensées que Barras, Gohier et Moulins.

Quant au conseil des Cinq-Cents, il devenait de plus en plus un écho de la société des Jacobins. Ainsi, selon une motion produite d'abord au Manége, une loi changea la formule du serment civique et en retrancha les mots « haine à l'anarchie. » Le vote fut précédé d'une discussion où furent entendues d'étranges paroles sur l'époque où la commune de Paris, la société des Jacobins et les représentants en mission

vaient exercé le pouvoir absolu, bien plus que la Convention elle-même ; les anciens serviteurs et les partisans de ce régime maintenaient que, loin d'être anarchique, il constatait la force du gouvernement. Le général Jourdan soutint, par un long discours, la suppression de « la haine à l'anarchie ; » M. Boulay plaida aussi cette cause. Les hommes les plus sensés et les plus clairvoyants n'osaient pas résister à l'entraînement de la majorité. Le parti démocratique obtenait la même lâcheté complaisante que la Montagne avait imposée à la Convention. Le conseil des Anciens adopta la nouvelle formule de serment.

Peu après le 18 fructidor, le Directoire avait engagé le conseil des Cinq-Cents à abroger la loi qui avait ordonné que les émigrés naufragés à Calais seraient conduits en pays neutre, et à autoriser par un nouveau décret leur déportation aux termes de la loi du 19 fructidor : ce qui signifiait qu'on les enverrait à Sinamary. Quelle que fût l'opinion, favorable ou hostile aux émigrés, des diverses commissions qui avaient successivement traité cette question, elles y avaient reconnu la même difficulté. — Était-il possible d'accorder, soit au pouvoir exécutif, soit au pouvoir législatif le droit de s'opposer à des actes du pouvoir judiciaire ? — La loi, rendue sous l'influence du parti modéré, était une usurpation de pouvoir, puisqu'elle avait d'office prononcé la déportation en pays neutre. En ce sens, le Directoire avait raison d'en demander l'abrogation. Le rapport se fit longtemps attendre et donna lieu à une discussion où furent entendues des propositions cruellement contraires à la justice et à l'humanité. Elle se termina par une résolution qui refusa au Directoire l'autorisation de comprendre les naufragés dans l'exécution

de la loi du 19 fructidor, attendu qu'elle n'était pas applicable « à ceux qui, outre le crime d'émigration, étaient encore coupables d'autres délits emportant la peine capitale. »

C'était supposer qu'ils n'avaient pas déjà été jugés et conséquemment annuler l'effet d'un jugement déjà rendu. Le conseil des Anciens, dans sa sollicitude constitutionnelle, et peut-être par humanité, rejeta la résolution du conseil des Cinq-Cents. Les naufragés, sur qui ne cessait pas de se porter l'intérêt du public, furent maintenus en prison.

Le conseil des Anciens donna un autre témoignage de sa dissidence avec le conseil des Cinq-Cents. La loi d'amnistie du 4 brumaire avait formellement excepté les conventionnels dont la déportation avait été prononcée par un décret du 12 germinal. Sur la proposition de Lamarque, cette disposition de la loi fut abrogée. C'était amnistier Barère, Vadier et Billaud Varennes. Depuis longtemps Lamarque travaillait à la réhabilitation de Barère, et plus d'une fois il avait essayé devant le Conseil l'apologie de son ami. Il saisit le moment favorable où la majorité paraissait disposée à honorer les souvenirs de l'époque où Barère était l'organe docile des volontés et des opinions de Robespierre, et obtint sans discussion qu'il serait amnistié. La résolution des Cinq-Cents fut portée aux Anciens. La commission proposa de l'approuver. Baudin des Ardennes, toujours également animé contre les terroristes et contre tout ce qui tendait à une contre-révolution, s'indigna de ce retour vers des hommes et des opinions que la France abhorrait. La discussion fut vive et prolongée et se termina par un vote presque unanime pour le rejet de la résolution.

Les Jacobins établis à Saint-Thomas d'Aquin ne perdaient rien de leur ardeur; ils avaient fait afficher des placards tellement hostiles au gouvernement que le conseil des Anciens prît l'initiative contre cet excès d'audace. M. Cornet proposa qu'un message fût adressé au Directoire pour lui demander compte de l'exécution des articles de la Constitution qui interdisaient les corporations et les associations contraires à l'ordre public. Il appuyait cette conclusion en citant quelques passages d'une affiche intitulée : « Rapport de la commission d'instruction publique sur les travaux et la situation de la réunion. » — On y lisait : « Le peuple ne sera sauvé, régénéré et constitué que par les sociétés populaires.. .. On nous accuse d'être des royalistes déguisés, tandis que nous avons voué une égale exécration aux instruments d'une royauté pentarchique. »

Les Jacobins avaient parmi les Anciens des amis zélés. Quelques-uns de leurs principaux meneurs siégeaient même dans le conseil; ainsi ce ne fut pas sans une vive opposition que le message fut voté à une forte majorité.

Le Directoire y répondit en transmettant au Corps législatif un rapport que venait de lui adresser le ministre de la police; rapport d'autant plus important qu'il était en quelque sorte le manifeste[1] de Fouché reparaissant sur le théâtre politique.

— « On avait espéré, disait-il, que ces réunions politiques relèveraient puissamment l'esprit public et seconderaient le patriotisme et le zèle des autorités. Il m'est douloureux de le dire : ces espérances sont éva-

nouies. Les haines affaiblies par le bienfait du temps ont été ravivées; des souvenirs à peine effacés ont été rappelés par les plus effrayantes manifestations; les proscriptions passées ont été reproduites à l'imagination par des proscriptions nouvelles. La Constitution, en vertu de laquelle on était réuni, a été violée.

« Ces transgressions et ces violences ont pu d'abord être considérées comme un premier mouvement succédant à une longue compression; mais ce qu'on devait accorder d'indulgence est épuisé; la sagesse conseille la sévérité pour l'avenir. »

Le ministre ne manquait pas d'attribuer les coupables excès des réunions à l'or de l'étranger et aux conspirations royalistes. C'était une précaution oratoire à laquelle ne manquaient jamais le gouvernement, ses agents et les orateurs des Conseils. Ce rapport se terminait en invitant le Corps législatif à mettre en action, par des prescriptions réglementaires, les articles de la Constitution, qui indiquaient à quelles conditions le droit de réunion pouvait être exercé.

Ce rapport causa une vive émotion dans le conseil des Cinq-Cents qui comptait parmi ses membres beaucoup de sociétaires jacobins. Il était difficile, au milieu d'un tel désordre d'opinions, d'une semblable violence de langage, qu'on s'occupât à faire des règlements pour contenir la société de la rue du Bac dans les bornes de la raison et de la convenance. Au contraire, elle trouva des défenseurs zélés. Assurés de cet appui, les Jacobins, en modérant un peu leur langage, continuèrent à traiter des affaires publiques, à poursuivre avec acharnement la mise en accusation des anciens Directeurs. Sans se déclarer ouvertement contre Siéyès et Barras, ils suscitaient des pétitions

contre eux. Des pamphlets étaient publiés contre la pentarchie, et de continuels efforts étaient essayés pour obtenir une émeute en agitant la populace. En même temps on apprenait que le club de Marseille avait brisé le buste de Barras et relevé le buste de Marat; qu'à Bordeaux, des rixes s'étaient élevées à l'occasion d'un placard anarchiste qu'avaient déchiré quelques jeunes gens. La police était intervenue pour la défense des Jacobins et avait ordonné de faire feu. Deux citoyens avaient été tués et il y avait eu un grand nombre de blessés. Les désordres continuèrent pendant plusieurs jours et il y eut encore d'autres meurtres commis sur des citoyens par des agents de police.

Le gouvernement fut obligé d'envoyer des troupes à Amiens pour y empêcher la guerre civile dans les rues. Le parterre avait demandé la reprise d'une comédie appelée *l'Intérieur d'un comité révolutionnaire*, qui, après le 9 thermidor à l'époque de la réaction, avait eu beaucoup de succès. La police en refusa la représentation. Les spectateurs, en sortant de la salle, parcoururent les rues en criant : « A bas les Jacobins! Vive la République! » Le lendemain, un rassemblement se forma devant l'hôtel de ville en répétant les mêmes clameurs. On tira des coups de fusil par les fenêtres; quelques personnes furent blessées; la garde nationale se réunit et demanda justice du commissaire de police qui avait tiré sur le rassemblement.

Telles étaient les conséquences de la résurrection des clubs; en butte à l'aversion publique, ils étaient protégés par les agents de l'autorité.

Le Directoire se décida enfin à fermer le club de la rue du Bac. Le 12 août au matin, un détachement de

cavalerie fut placé devant l'église Saint-Thomas; les papiers du comité furent saisis; les portes fermées sous le scellé. Cette exécution fut facile; la tranquillité de la ville ne fut pas troublée. L'opinion parisienne en fut à peine émue; on s'y attendait depuis quelques jours. Comme on voyait que les Jacobins et les anarchistes avaient peu d'influence sur le Directoire, ils avaient cessé d'être un sujet d'inquiétude.

Le parti révolutionnaire dont ils étaient les auxiliaires éprouva un nouvel échec. Depuis quelques jours le conseil des Cinq-Cents n'avait d'autre préoccupation que la mise en accusation des anciens Directeurs, impérieusement demandée par des adresses qu'envoyaient toutes les sociétés populaires des départements; c'était aussi la volonté qu'avait exprimée chaque jour la réunion des Jacobins de Paris.

La discussion, qui dura plusieurs jours, se passait en comité secret; mais les journaux devenus libres en rendaient compte. Elle fut vive. Les révolutionnaires politiques, les amis des nouveaux Directeurs, auparavant amis de leurs prédécesseurs, les défendirent avec chaleur. Lucien Bonaparte qui occupait souvent la tribune, et qui plus qu'un autre avait contribué à leur chute, plaida leur cause. La commission avait proposé l'accusation; comme elle portait sur la conduite du gouvernement directorial et non sur tel ou tel acte imputé individuellement aux quatre Directeurs expulsés, Barras s'y trouvait compris, bien que son nom ne fût pas prononcé. — Un des actes incriminés était : — « Pour avoir déporté dans les déserts de l'Arabie quarante mille hommes formant l'élite de nos armées, le général Bonaparte et avec lui

la fleur de nos savants, de nos hommes de lettres et de nos artistes. »

Les conclusions de la commission furent rejetées, mais à une majorité de trois voix seulement.

Le Directoire n'avait pas cru prudent de se refuser aux poursuites, encore plus demandées par la voix publique que par les Jacobins, contre Rapinat, Schauenbourg, Trouvé et presque tous les agents et les généraux qui avaient si rudement rançonné la Suisse et l'Italie. Cette procédure fut commencée et n'eut point de suite. La plupart des exactions qui avaient rendu l'invasion française si odieuse avaient été ordonnées par le Directoire ou rendues nécessaires par les besoins de l'armée.

La tranquillité publique était assurée à Paris; les Jacobins eurent un moment la pensée de se réunir dans un autre local; ils ne l'osèrent pas. Le général Marbot, qui était de leur société, ne pouvait rester commandant de la division de Paris, lorsqu'il s'agissait de les réprimer. Il demanda à servir dans l'armée active et fut remplacé par le général Lefebvre.

Mais la situation du gouvernement n'était pas devenue meilleure. Si les opinions anarchistes avaient perdu leur organe le plus violent; si elles ne menaçaient plus d'une journée d'émeute et de révolution, elles ne cessaient pas d'entraîner le conseil des Cinq-Cents où il n'y avait de majorité possible pour le parti raisonnable, qu'en faisant quelques concessions aux Jacobins.

L'état général du pays était encore plus inquiétant. Le recrutement des conscrits était difficile partout, impossible dans les départements de l'ouest; l'emprunt

force était ... entièrement, malgré les réclamations et les murmures; le jeune commandant a été acquitté.

Ce n'était pas seulement en Poitou, en Bretagne et en Normandie que la guerre se rallumait; une insurrection, qu'on considérait comme plus grave encore, éclata dans la Haute-Garonne.

Le 5 août au matin, une foule de fuyards arrivèrent à Toulouse annonçant que, dans les cantons de Muret, de Montgiscard et de Caraman, des rassemblements parcouraient la campagne, enlevaient les fonctionnaires publics et les patriotes. Des troupes furent aussitôt envoyées; mais le nombre des insurgés croissait de moment en moment; un des détachements fut cerné et mit bas les armes. La ville de Muret fut occupée par les rebelles. Toutes les communications avec les départements voisins étaient coupées. Les voitures publiques n'arrivaient plus. La force militaire n'était pas suffisante. Les colonnes revinrent à Toulouse; des piques furent distribuées à la garde nationale; on craignait que la ville fût attaquée.

Cette insurrection avait le caractère royaliste : elle arborait le drapeau blanc et marchait au cri de : « Vive Louis XVIII! » On évaluait le nombre des rebelles à seize mille. Une colonne républicaine fut envoyée d'Albi et se réunit à celle qui sortit de Toulouse. Les insurgés ne soutinrent pas l'attaque. Bientôt arrivèrent des départements voisins des renforts considérables; ils dissipèrent toute inquiétude sur l'issue prochaine de cette révolte; le 12 août, tout était rentré dans l'ordre et ceux des chefs qui n'avaient pas été pris passèrent en Espagne. Plusieurs avaient péri en combattant; d'autres furent pris, jugés et condamnés. Presque tous étaient des émigrés rentrés.

Pendant que cette guerre civile était étouffée à sa naissance, de tristes événements se passaient en Italie. Après la bataille de la Trebia, Souvarov, inquiet du mouvement de l'armée de Moreau, ne troubla point la retraite de Macdonald qui parvint sans difficulté à opérer sa réunion avec l'armée qui occupait Gênes et les passages de l'Apennin.

Moreau s'occupa à réorganiser son armée et Souvarov à presser les siéges de Mantoue, Tortone, Alexandrie. « Mais les plus grands ennemis n'étaient pas les Russes ni les Autrichiens, ni les bandes de brigands piémontais. C'était la pénurie d'argent, de vivres, d'habillements, de chaussures, de charrois, d'artillerie et souvent de munitions. Jamais armée n'avait été aussi abandonnée du gouvernement et n'avait souffert plus de privations[1]. »

Pendant que Moreau jugeait nécessaire de faire une guerre défensive, de garder la forte position du littoral de la Méditerranée qui empêcherait l'armée ennemie de s'avancer par les Alpes ; pendant que cette tactique prudente lui donnait le temps de recruter son armée et de la mettre en meilleur état, le Directoire lui avait ôté le commandement pour le donner, par des motifs plus politiques que militaires, au général Joubert ; il arriva le 4 août au quartier général. Pendant les campagnes d'Italie, il avait eu souvent des succès à la tête de sa division ou même d'un corps d'armée détaché de l'armée du général Bonaparte, mais il était loin d'égaler en renommée le général Moreau et d'avoir au même degré la confiance des soldats et des généraux.

Dès le lendemain de son arrivée, on s'aperçut qu'il

1. *Mémoires* du maréchal Saint-Cyr.

avait hâte de donner à la guerre un caractère offensif et d'obtenir quelque grand résultat. Ce plan de campagne était d'autant moins sage que la reddition successive de la citadelle de Turin, d'Alexandrie et plus tard celle même de Mantoue rendait disponible l'armée entière de Souvarov. Ces capitulations avaient produit une impression fâcheuse sur l'armée ; elles avaient irrité encore plus qu'affligé le gouvernement et le parti qui le dominait. Une loi avait été rendue pour prescrire aux commandants des places assiégées en quelles conditions ils pouvaient capituler. Le ministre de la guerre fit mettre en jugement le général Foissac-Latour, gouverneur de Mantoue.

Loin de voir dans ces funestes capitulations et dans l'augmentation des forces de l'ennemi un motif pour user de prudence et pour attendre qu'une occasion favorable se présentât d'accepter une bataille avec avantage, Joubert n'en fut que plus empressé de réparer par un coup d'éclat les échecs de l'armée française. Toutefois, il reconnut quelles étaient les forces de l'ennemi et il hésita pendant quelques jours, disant : — « Il ne faut pas que je donne lieu à dire : C'est un jeune étourdi échappé du collége qui est venu se faire battre. »

Le 9 août, il assembla un conseil de guerre afin de décider les meilleures dispositions pour marcher à l'ennemi. Le général Moreau avait modestement consenti à ne se point éloigner et à rester sous les ordres de son successeur. L'armée était de quarante mille hommes ; il fallait en laisser une partie à la garde de plusieurs postes importants ; de sorte qu'on ne pouvait présenter que trente mille hommes devant l'ennemi qui en avait soixante. Car le corps du général Kray,

qui avait assiégé Mantoue, venait de rejoindre Souvarov. Joubert prit le commandement direct de son aile gauche, qui devait se porter de Savone vers Alexandrie en laissant la Bormida à sa gauche; c'était dans la vaste plaine qui s'étend entre Tortone, Alexandrie et les pentes septentrionales de l'Apennin que la bataille devait se donner; Moreau resta à l'aile droite que commandait Saint-Cyr.

Le 13, l'aile gauche, après quatre jours de marche, était arrivée à sa jonction avec la droite. Le 14, Novi fut occupé par Saint-Cyr. L'armée russe se montrait dans la plaine, mais pas encore les Autrichiens que commandait le général Kray. Joubert fut surpris d'avoir en face de lui une armée si puissante; il s'était refusé à croire la reddition de Mantoue, annoncée par les gazettes de Livourne; en effet, elle était peu vraisemblable. Sa volonté de livrer bataille s'était fondée sur ce faux calcul. L'armée russe était appuyée de deux corps autrichiens. Kray à droite , Mélas à gauche. Reconnaissant son erreur, Joubert hésita et consulta quelques généraux : Moreau, Pérignon, Saint-Cyr et les deux chefs d'état-major, Dessoles et Suchet qui était venu pour le remplacer. Il fallait, ou se retirer derrière l'Apennin, ou accepter la bataille en se préparant à la défensive avec l'avantage d'être en position sur les dernières pentes des montagnes. Joubert paraissait renoncer avec peine au projet d'obtenir un grand et complet triomphe; mais il ne se décidait point : lui-même s'affligeait et s'étonnait de ne pas montrer plus d'assurance et de résolution; lui qui, plus d'une fois, disait-il, avait donné d'utiles conseils au général Bonaparte dans des moments difficiles.

Le soir du 14, il annonça que le mouvement de re-

traite commencerait le lendemain matin; mais les généraux, qui le connaissaient, prévoyaient qu'il changerait encore d'avis; de sorte qu'aucune mesure ne fut prise ni pour un projet ni pour l'autre.

Souvarov avait une volonté prononcée et qui ne lui laissait aucune hésitation; il connaissait la supériorité de ses forces. Il avait cru un moment que les Français l'attaqueraient. Voyant que tel n'était pas le dessein de leur général, il mit son armée en mouvement offensif. Le 15 août, une heure avant le jour, une avant-garde de cavalerie autrichienne attaqua les avant-postes de la gauche. Joubert s'y porta avec Moreau; il jugea que cette attaque était le commencement d'une bataille, et soit qu'il voulût reconnaître de plus près les forces de l'ennemi ou donner plus d'élan aux soldats, il dit à ses aides de camp : — « Jetons-nous parmi les tirailleurs. » — Ce furent ses dernières paroles; une balle l'atteignit et il tomba mort.

Moreau prit le commandement; on laissa ignorer à l'armée qu'elle avait perdu son général avant que la bataille fût commencée.

L'attaque des Autrichiens fut repoussée; mais la droite de l'armée française s'était affaiblie en envoyant un renfort considérable à la gauche. Souvarov se porta de ce côté : il y eut là un rude combat. La position qu'occupait en avant de Novi la division Gardanne fut plus d'une fois prise et reprise; trop inégale en nombre, elle se retira dans la ville. Le mur d'enceinte et des barricades arrêtèrent les Russes qui perdirent beaucoup de monde dans ces attaques réitérées; ils en perdirent davantage encore lorsque, tournant la ville, ils tentèrent de s'emparer de la hauteur qui la domine. L'artillerie qui la défendait les fou-

droya, et la division Gardanne, sortant de Novi, les prit en arrière et en flanc. Le général autrichien Lusignan fut fait prisonnier. En même temps, le corps autrichien échouait dans ses attaques contre l'aile gauche des Français.

Souvarov, avec le corps de Mélas, essaya une autre combinaison. Il résolut de tourner la droite de l'armée française, non plus devant Novi, mais tout à fait à son extrémité, où son attaque se trouverait protégée par la forteresse de Serravalle, dont il s'était emparé quelques jours auparavant. Il était deux heures après midi lorsque commença cette manœuvre. Les Français avaient eu l'avantage pendant toute la journée; mais si leur résistance avait obtenu ce succès, c'était contre toute probabilité, tant ils étaient inférieurs en nombre. En outre, contraints à défendre leur position sur tous les points, ils ne pouvaient agir en masse; car le général Kray avait renouvelé ses attaques contre la gauche.

Ce ne fut pas sans de grands efforts et sans avoir plus d'une fois éprouvé des échecs partiels, que les ennemis parvinrent, non pas à envelopper les divisions qui composaient le corps de Saint-Cyr, mais à les contraindre à abandonner leur position et à se replier en arrière de Novi que maintenant il fallait évacuer. Moreau en donna l'ordre et commença aussi un mouvement de retraite avec son aile gauche; il voulait réunir son armée à Gavi, défendant ainsi la route de Gênes.

Mais un encombrement d'artillerie dans un chemin étroit arrêta la marche d'une partie considérable de ce corps d'armée. Le général Kray profita de cette circonstance, il sépara de l'avant-garde les troupes qui suivaient cette artillerie. Là furent surpris les géné-

raux Pérignon, Grouchy, Partonneaux et Colli, qui, après les plus courageux efforts, tombèrent blessés aux mains des Autrichiens. Les autres divisions se retirèrent en bon ordre vers Gavi et s'y réunirent à toutes les troupes qui avaient combattu à droite et n'avaient pas été entamées.

Une grande bataille était perdue. Le général en chef avait été tué, quatre généraux de division étaient prisonniers; un parc d'artillerie était tombé au pouvoir de l'ennemi. L'effet sur l'opinion devait être et fut immense en France; les plus grands désastres semblaient à redouter. Toutefois, sous le rapport militaire, la funeste journée de Novi n'avait pas une telle importance. L'ennemi avait perdu à peu près autant que l'armée française, c'est-à-dire huit mille combattants. Les troupes russes et autrichiennes étaient tellement entamées et fatiguées, qu'elles ne firent aucun mouvement le lendemain. La route de Gênes et les passages de l'Apennin étaient encore occupés et défendus par une armée qui avait fait preuve d'une fermeté et d'un courage admirables dont les généraux avaient donné l'exemple; plusieurs étaient grièvement blessés. Moreau avait eu un cheval tué sous lui.

Souvarov changea de projet; sans s'occuper de pénétrer sur le littoral, il laissa Moreau s'y établir et s'y fortifier, ayant pour place d'armes la grande ville de Gênes, et des communications assurées avec la France par la Corniche et Nice. Le général russe porta ses forces vers Turin et en Piémont, comme s'il voulait attaquer la frontière de France par les Alpes.

L'effet accoutumé des malheurs de la guerre et des dangers qui menaçaient la patrie était d'exciter les

passions et d'augmenter les exigences insensées du parti démocratique. La diminution de l'autorité du gouvernement, le déchaînement du désordre et les déclamations retentissantes étaient toujours les moyens qu'il proposait pour sauver la République. Lorsque le Directoire annonça la bataille de Novi et la mort de Joubert, Lamarque demanda que les réunions politiques fussent rouvertes et que la presse fût libre, oubliant que les journaux de son opinion étaient déjà en pleine licence.

Briot proposa de mettre en accusation le citoyen Talleyrand, qui avait une politique anglaise, et il donna un programme de ce qui était à faire pour sauver la France : — des proclamations au peuple français et à tous les peuples ; — une commission organique pour diriger les travaux du Conseil ; — supprimer le ministère de la police et créer un ministère des arts ; — supprimer les fêtes du 9 thermidor, du 13 vendémiaire et du 18 fructidor ; — inscrire sur les drapeaux de l'armée, qu'elle combat pour l'indépendance et l'intégralité de la République ; — assurer l'indépendance des républiques d'Italie ; — promettre aux alliés de la France le partage des colonies anglaises et le commerce de l'Inde ; — organiser l'armée en légions qui porteront le nom de nos grands hommes ; — supprimer les commissaires des guerres et créer des préfets ; — élever des monuments aux généraux morts sur le champ de bataille ; et la statue de la République sur un autel à la Concorde ; — clore définitivement la liste des émigrés ; — changer les proscriptions prononcées par les lois du 3 brumaire et du 19 fructidor en une obligation de payer d'avance vingt années de contributions.

Tels étaient les conseillers avec lesquels le Directoire

était contraint à traiter et à qui il faisait plus ou moins de concessions. Le conseil des Cinq-Cents, par une majorité habituelle, donnait appui à cette politique révolutionnaire. Les circonstances exaspéraient chaque jour davantage le sentiment de crainte qui troublait la raison des républicains exagérés. On apprenait qu'une armée anglaise venait de descendre en Hollande, que la flotte batave s'était rendue par capitulation à la suite d'une révolte de matelots, que toutes les places fortes où des garnisons françaises avaient été laissées, Capoue, le château Saint-Ange, Civita-Vecchia, Gaëte étaient successivement reprises par l'armée napolitaine.

L'état intérieur de la République était plus inquiétant encore. La chouanerie, réprimée à sa première apparition dans le midi, prenait plus de développement dans les provinces de l'ouest. Tant de motifs d'embarras et de difficultés pour le gouvernement, tant de dangers menaçant la République, attristaient, mais ne ranimaient point l'esprit parisien, ni cette opinion modérée que le 18 fructidor avait réduite à l'inertie. On avait cessé de prendre intérêt à la chose publique. On avait quelquefois peur des Jacobins, quand ils semblaient prêts à devenir maîtres du gouvernement; on s'affligeait avec un patriotisme sincère lorsqu'on supposait que les armées étrangères pourraient envahir les frontières. Mais la ruine successive de la République ou l'attente d'une crise qui pourrait la transformer, ne troublaient pas les esprits; ils étaient indifférents et patients.

Une loi du 13 août avait autorisé le Directoire à faire des visites domiciliaires pour rechercher les embaucheurs, les émigrés rentrés, les égorgeurs et les bri-

gands. Ces visites avaient été pratiquées dans les départements où des insurrections avaient éclaté. La loi fut appliquée même à Paris. Plusieurs centaines d'arrestations peu motivées ne donnèrent pour la plupart lieu à aucune procédure et ne furent pas suivies de longues détentions.

La loi des otages, que les administrations locales et le Directoire étaient autorisés à employer préalablement sans attendre une autorisation législative, avait été mise en exécution dans un grand nombre de départements. Le Corps législatif ratifia cette mesure. Elle comprenait la Haute-Garonne, Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe, la Vendée, la Loire-Inférieure, l'Orne, la Manche, Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Seine-Inférieure, l'Eure, les Côtes-du-Nord, le Calvados, le Finisterre, la Lozère, le Lot[1].

Une autre loi du 31 août avait autorisé l'établissement de conseils de guerre spéciaux dans les départements déclarés en état de troubles.

Les lois de rigueur et tous les pouvoirs arbitraires étaient ainsi prodigués au gouvernement, même sans qu'il les demandât; les Jacobins, loin de les lui refuser, auraient voulu qu'il en proposât davantage et surtout qu'il fît un emploi plus actif de l'autorité qu'on lui donnait. La méfiance contre Siéyès, déjà manifestée à la tribune de leur club maintenant fermé, était exprimée plus vivement encore dans leurs journaux. Barras n'était pas à l'abri de leurs soupçons. Ils avaient découvert ou ils devinaient que l'un et l'autre, de concert ou chacun de son côté, projetaient, ou préparaient un coup d'État qui anéantirait l'influence de leur parti

1. Lois des 20 août, 17, 18 et 20 septembre.

et chasserait des emplois publics les nombreux anarchistes qu'ils y avaient placés. Barras, malgré ces rapports avec eux et le penchant qu'il avait toujours pour leurs opinions, se trouvait ainsi amené à être habituellement d'accord avec Siéyès, qui disposait déjà de Roger Ducos. Fouché avait depuis longtemps des relations avec Barras, mais il était encore plus décidé que lui à ne point laisser tomber le gouvernement aux mains de leurs anciens amis, bien convaincu qu'on ne pouvait attendre d'eux que désordre et perdition.

Le droit de réunion venait d'être retiré à la faction qui en abusait; la liberté de la presse ne pouvait lui être laissée. — « Les journalistes jacobins, disait le ministre, sans crainte de répression[1], calomnient, outragent, dénoncent les vieux soldats de la Révolution, républicains exclusifs, apôtres privilégiés de la liberté, les fondateurs de la République; ils travaillent à sa destruction par l'anéantissement des pouvoirs qui la maintiennent et des lois qui la conservent. »

Mais comme il était impossible de frapper les anarchistes sans se faire pardonner cette rigueur par un redoublement de persécution contre les royalistes et les modérés, le ministre présentait les journalistes comme divisés en deux bandes, qui marchaient séparément vers un but commun, le renversement du gouvernement.

Le Directoire usa des pouvoirs que lui avait donnés la loi du 22 fructidor. Elle avait décidé que les auteurs et collaborateurs des journaux qu'elle désignait seraient déportés; mais elle n'avait pas nommé ces collaborateurs. On avait laissé dans le vague cette

1. Rapport du ministre de la police, 9 septembre.

menace, et un petit nombre de journalistes avaient été poursuivis; les autres, sans avoir aucune garantie contre le sort qui les menaçait, vivaient plus ou moins cachés. Lorsque la liberté de la presse avait été rétablie, leur position précaire les avait contraints à en user avec sobriété et précaution. Seulement ils donnaient souvent la publicité à des faits et à des nouvelles que le Directoire aurait voulu cacher ou dénaturer. Ce fut moins pour ce grief que pour établir la balance entre les deux partis que la liste qui aurait dû être connue deux ans auparavant fut publiée officiellement [1].

Quant aux journaux jacobins, ils furent frappés en vertu d'un article de la Constitution : — « Si le Directoire est informé qu'il se trame quelque conspiration contre la sûreté de l'État, il peut décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre ceux qui en sont présumés les auteurs et complices. »

Le message où le Directoire annonçait les mesures qu'il avait prises contre les journalistes donna lieu à de vives et bruyantes discussions; Briot attaqua ouvertement Siéyès et Barras.—« Un coup d'État se prépare. On veut livrer la République à ses ennemis, la renfermer dans ses anciennes limites; peut-être les directeurs des calamités publiques ont-ils un traité de paix dans une poche et une constitution dans l'autre.... Si le Corps législatif est ainsi comprimé dans sa pensée, dans ses opinions, il faut que le peuple vienne à notre secours. Quand nous n'aurons plus notre indépendance, il faut qu'il se lève et se sauve lui-même. »

Il fut décidé que le Conseil s'occuperait sans délai des dispositions législatives nécessaires pour assurer et

1. 29 août.

régler la liberté de la presse et l'exercice du droit de réunion. Mais une question plus grave, où se concentrait tout l'intérêt du moment et dont la solution déciderait de l'existence du Directoire, allait engager la lutte des partis.

Les républicains passionnés, ceux même dont le caractère et la vie étaient honorables, avaient un travers qu'ils ont légué aux générations suivantes des révolutionnaires. Ils se figuraient que tous les moyens employés pour détruire la monarchie, que toutes les circonstances qui avaient accompagné les premiers essais d'un gouvernement démocratique devaient se reproduire identiquement lorsqu'il s'agissait de le maintenir et de le défendre. Sans examiner si ces moyens avaient eu autrefois un succès réel, si la situation actuelle en comportait l'emploi, ils suivaient religieusement la tradition de leurs devanciers : leur règle était de les imiter. Ainsi une des formules qui avaient amené le 10 août était la déclaration de la patrie en danger. Dans la pensée des démocrates, la guerre, qui avait préservé la France d'une invasion étrangère, devait son grand caractère à cet élan donné à l'opinion publique par les Girondins, lorsqu'ils préludaient au 10 août.

Le général Jourdan en fit la proposition. Il n'était pas difficile de peindre « la détresse où était tombée la République : les revers des armées ; la perte des conquêtes ; la frontière menacée ; l'Europe en armes contre la France ; la Suisse et l'Italie insurgées contre une occupation déloyale et rapace : la guerre civile rallumée ; le désordre partout ; un mécontentement universel ; les finances ruinées ; le crédit public anéanti. » Les

preuves ne manquaient pas non plus pour démontrer que tous ces maux devaient être attribués à un mauvais gouvernement. Mais ces fautes et ces malheurs n'avaient-ils pas leur origine dans le pouvoir délibérant? n'avait-il pas voulu tout ce que le Directoire avait accompli? la politique extérieure et intérieure n'avait-elle pas été constamment approuvée et même indiquée par le Corps législatif?

Jourdan ne se bornait pas à accuser les anciens Directeurs et à demander que leur trahison fût punie; il dénonçait la conduite de leurs successeurs. — « Lorsque de si grands dangers menaçaient la patrie, les sentinelles chargées par la Constitution de veiller à la sûreté de la République gardent le silence ou ne font entendre qu'une voix faible ou timide. On croirait qu'elles sont endormies, intimidées par le danger ou tombées au pouvoir de l'ennemi; au lieu de crier « aux armes » et d'appeler les patriotes à leur secours, elles leur commandent le calme le plus absolu; elles leur ordonnent le silence. »

Sur un thème semblable on ne pouvait entendre que de vaines déclamations; il était évident que le Directoire et ses ministres faisaient tous leurs efforts pour envoyer des renforts aux armées; pour se procurer des ressources financières; pour réprimer les brigandages et la guerre civile. Aussi, les conseils qui lui étaient donnés consistaient à faire beaucoup de proclamations; à échauffer l'esprit public; à donner le champ libre aux républicains énergiques pour parler dans les clubs ou écrire dans les journaux; à leur confier tous les emplois publics : en un mot, le général Jourdan voulait le gouvernement d'un parti et y voyait le salut de la France; il proposait en conclusion que le Corps

législatif déclarât au peuple, « que la patrie était en danger et que sa liberté, sa Constitution étaient menacées par des ennemis extérieurs et intérieurs. » Pour compléter l'imitation de 1793, il demandait qu'une commission de neuf membres fût chargée de proposer des mesures de salut public. »

L'assemblée était agitée. Les uns criaient : — « La question préalable! » Les autres : — « Aux voix! l'urgence! » Des représentants d'opinions opposées se précipitaient vers la tribune. Augereau et Chénier y étaient montés chacun d'un côté et se la disputaient, s'injuriant à haute voix. Blin et Bérenger, Villetard et Talot s'adressaient des épithètes insultantes et de grossières menaces. Boulay présidait et ne pouvait rétablir l'ordre ni obtenir le silence. Les Jacobins avaient formé le projet de faire voter sans discussion. Toutefois, après un long tumulte, ils renoncèrent à cette prétention, et Bertrand, l'un d'entre eux, disait : — « Si une telle proposition pouvait trouver quelques opposants, je demande qu'ils soient entendus, afin que le peuple connaisse ses amis et ses ennemis. »

Dans l'état de l'opinion publique, leurs menaces de la colère du peuple ne pouvaient intimider personne. Chénier prit la parole contre la proposition et fut sans cesse interrompu. Lamarque répéta ce qu'avait déjà dit Jourdan et insista plus fortement sur l'exemple qu'avait donné l'Assemblée législative en 1792; il termina par quelques paroles adressées aux amis de Siéyès et de Barras. — « S'il était un parti qui voulût opposer à des barbares une défense timide, qu'il aille chercher loin de nous le repos et la mollesse. Pour nous, fondateurs et défenseurs de la République, nous voulons des combats et des fatigues; nous voulons agir promptement

sur tous les points, à toutes les heures; nous voulons réparer les affronts et les pertes que la trahison nous a fait éprouver; enfin nous voulons la liberté ou la mort. » Et tout le parti jacobin se leva en criant : — « La liberté ou la mort! »

Lucien Bonaparte s'opposa vivement à la déclaration du danger de la patrie. — « Proposez, disait-il, des mesures nouvelles, extraordinaires, énergiques; nous les discuterons. Mais cette déclaration ne peut produire rien de bon, rien de réellement utile; elle excitera la défiance, des troubles et des attentats. »

Son discours eut du succès; Daunou, qui jouissait d'une haute considération parmi les républicains sincères et sensés, fit une impression encore plus marquée : la discussion fut ajournée malgré les clameurs des Jacobins.

Elle recommença le lendemain et devint plus personnelle et plus injurieuse. Siéyès, Chénier, Talleyrand, furent attaqués comme les continuateurs des perfidies et des trahisons de l'ancien Directoire.

M. Chazal, un des amis les plus dévoués de Siéyès, demanda, sans toutefois manquer d'égards pour le général Jourdan, si, lorsqu'il avait été battu par l'archiduc Charles, il avait proposé à son armée de déclarer que la patrie était en danger. — « Ne pensa-t-il pas que lorsque la patrie est en péril, il est inutile de le proclamer, et qu'il vaut mieux la défendre avec courage? »

M. Boulay descendit du fauteuil et s'exprima nettement sur le véritable motif de la proposition. Les Girondins de l'Assemblée législative avaient déclaré la patrie en danger, non point pour la sauver, mais pour renverser la monarchie; les auteurs de la proposition

veulent renverser le Directoire. — « Tel est, disait-il avec raison, le fond de la question. Si vous alarmez le peuple, disait-il, sur le maintien de son gouvernement, s'il peut craindre le retour d'un régime abhorré, cette imprudence pourra diriger contre vous-mêmes le mouvement que vous exciterez : vous ne pourrez plus l'arrêter et il amènera la contre-révolution. »

Au moment où la discussion allait être fermée, on apprit que le général Bernadotte cessait d'être ministre de la guerre. On ajoutait, ce qui était faux, que Macdonald remplaçait Lefebvre dans le commandement de Paris. Alors l'exaspération des Jacobins ne garda plus aucune mesure.

Le général Jourdan demanda si c'était le prélude d'un coup d'État. — « Jurons, s'écria-t-il, qu'on ne nous enlèvera de nos chaises curules qu'après nous avoir donné la mort. Je propose la permanence de l'Assemblée. Que rien ne nous divise; que rien ne nous effraye: la liberté ou la mort! » — Et ils se levèrent en répétant ce cri : les tribunes publiques y joignirent leurs acclamations.

Augereau disait : — « J'ai confiance dans le Directoire; je ne crois pas à un coup d'État.... j'étais le général du 18 fructidor; il y avait alors une conspiration; aujourd'hui personne ne conspire. Nous discutons avec pleine liberté sur les moyens de sauver la patrie, et je déclare devant le ciel qu'il faudra faire tomber ma tête avant de commettre un attentat sur un seul de mes collègues. »

D'autres accusaient les moteurs secrets des désastres de la patrie d'étouffer l'énergie républicaine, de préparer une paix déshonorante et le retour d'un roi constitutionnel. — « Peut-on en douter quand on entend

parler d'un Talleyrand et d'un Rœderer? Le cri : à bas les Jacobins est synonyme du cri : vive le roi ! »

Plus les Jacobins se montraient violents, plus ils perdaient la chance d'obtenir la majorité. On procéda enfin au vote. 245 voix rejetèrent la proposition de Jourdan; 121 voix lui furent favorables.

C'était une bataille complétement perdue par le parti jacobin. Il avait réuni toutes ses forces ; il avait employé tous les moyens qui autrefois l'avaient rendu maître du gouvernement et du pays. Des conciliabules s'étaient réunis pour préparer cette journée; les orateurs avaient espéré que leurs paroles menaçantes épouvanteraient les représentants timides ; la salle avait retenti de leurs clameurs; les dénonciations et les accusations avaient été leurs arguments; ils avaient rempli les tribunes publiques de vociférateurs des faubourgs. Des groupes nombreux avaient occupé les alentours de la salle, demandant des piques et des fourches pour sauver la patrie, criant contre la trahison de Barras et de Siéyès.

Le scrutin achevé, cet essai de tumulte populaire fit place au calme accoutumé. A peine dans la plupart des quartiers de Paris avait-on su qu'il y avait quelque tapage au conseil des Cinq-Cents.

Sans avoir fait un coup d'État, le Directoire semblait donc le maître de la situation. Bernadotte avait non point donné mais reçu sa démission, ainsi qu'il prit soin de le publier en refusant un commandement aux armées et en demandant sa retraite. Marbot ne commandait plus à Paris. Jourdan et Augereau n'ayant point de troupes sous leurs ordres étaient, non plus des généraux, mais des représentants. Championnet devenait général en chef de l'armée d'Italie, en y joi-

gnant l'armée des Alpes qu'il venait de former en Savoie et dans les hautes Alpes.

Moreau, nommé au commandement de l'armée du Rhin, allait s'y rendre en passant par Paris; Macdonald y était déjà; on pouvait compter sur Lefebvre qui avait succédé à Marbot. Ainsi, il n'y avait pour le moment rien à craindre du parti qui venait de subir un grave échec au conseil des Cinq-Cents.

Mais ce n'était qu'une position défensive; elle ne donnait pas à des hommes sans décision et inhabiles à exercer une autorité impérieuse le moyen de faire la guerre avec gloire et succès, de conclure une paix raisonnable, de comprimer et de calmer les discordes civiles, d'imposer silence à tout esprit de parti, à tout souvenir révolutionnaire; de changer une constitution qui condamnait les grands pouvoirs de l'État à une continuelle mutation.

Le Directoire était divisé : Moulin et Gohier s'étaient opposés à tout ce qu'on venait de faire contre leurs amis et leurs commettants : Barras et Siéyès vivaient en méfiance réciproque. Leurs projets, si l'on peut appeler ainsi des vues jetées sur un avenir possible, n'étaient pas les mêmes : Barras était toujours prêt à se rapprocher des Jacobins et les ménageait après les avoir frappés. La majorité du conseil des Cinq-Cents s'était déclarée contre les hommes qui suscitaient le trouble, parce qu'ils auraient amené une crise et peut-être une révolution : mais si le Directoire devenait menaçant et prétendait attenter à l'indépendance du Corps législatif et aux libertés publiques, cette même majorité lui serait vivement contraire.

Ainsi, il fallait évidemment en venir au coup d'État; pour l'exécuter, un général devenait nécessaire. Siéyès

en était convaincu et d'avance personne ne doutait que la nouvelle révolution allait se faire par un des chefs de l'armée. Joubert avait paru à Siéyès l'homme à qui ce rôle devait être donné. Jusqu'au dernier jour de sa vie il avait conservé la confiance du parti jacobin et ce pouvait être une circonstance favorable au succès. Maintenant, à qui destiner la mission de soumettre le Corps législatif, d'abolir la Constitution de l'an I.I et de créer un pouvoir dictatorial?

La difficulté pour Siéyès était de trouver un homme qui se décidât à tenter une entreprise aussi aventureuse, à encourir une telle responsabilité, sans aucune vue d'ambition personnelle, sans avoir un projet pour le lendemain, ni une opinion politique qui lui fût propre. Renverser le gouvernement, changer les grands pouvoirs de l'État et remettre, aussitôt après, la France entre les mains de Siéyès pour qu'il essayât cette fameuse constitution qu'il méditait toujours, qu'il n'avait pas même écrite et qu'il expliquait, quelquefois à ses disciples; ou bien pour qu'il traitât avec un roi de son choix en l'enchaînant dans sa constitution : c'était supposer, dans celui qui consentirait à servir d'instrument, autant de docilité que d'audace. La situation présentait tant d'évidence, que tous les hommes qui portaient leur attention sur les affaires publiques, savaient que telle était la préoccupation de Siéyès. Lui-même en raisonnait avec ses amis sans trop de secret. Lucien Bonaparte, malgré ses liaisons avec les républicains exaltés qui n'étaient point jacobins, convenait que la Constitution devait être changée et que le salut de la patrie tenait à la création d'un pouvoir exécutif plus fort et plus fixe. Il souhaitait que Siéyès donnât sa confiance à un général qui par sa po-

sition et sa vie passée offrît une garantie aux amis de la liberté et de la République. Jourdan, plus que tout autre, était dans cette condition; mais il était exaspéré par la crainte d'une contre-révolution, et en toute sincérité, il ne voyait aucun autre moyen de sauver et de défendre la République, que de faire revivre le pouvoir absolu de la Convention, moins les crimes qu'il n'en croyait pas inséparables; il vit plusieurs fois Siéyès, mais se refusa à entrer dans aucune négociation.

Avec un autre caractère et des opinions peut-être plus révolutionnaires, Bernadotte était encore plus intraitable. Son beau-frère, Joseph Bonaparte, homme prudent et de beaucoup de discernement, n'avait jamais pu acquérir la moindre influence sur lui; on ne pouvait songer à Augereau.

Macdonald était alors à Paris; peut-être lui fut-il parlé des projets de Siéyès; mais son caractère et son mérite appartenaient trop exclusivement à l'ordre militaire; la politique lui convenait mal et il n'avait nul désir de s'y entremettre.

Moreau, qu'on venait de rappeler, n'avait pas encore quitté l'armée d'Italie, et on avait lieu de douter qu'il pût être l'homme de la circonstance.

Le général Lefebvre, par sa position de commandant de Paris, aurait pu être employé, mais il n'avait ni dans l'armée, ni dans l'opinion, une position assez considérable.

Parfois Siéyès cherchait parmi les généraux celui qu'il conviendrait de choisir pour une si grande affaire et trouvait des objections contre chacun de ceux qui lui étaient indiqués. Si alors quelqu'un de ses familiers, de ceux qui n'avaient pas assez de finesse pour connaître le caractère des hommes et la

portée des événements, venait à dire : — « Ah ! si le général Bonaparte était ici, » — Siéyès répondait dédaigneusement : — « Le remède serait pire que le mal. » — Ce qui n'empêchait pas que prévoyant ce qui devait nécessairement arriver si le grand général revenait, il s'y résignât par avance. Peut-être est-il vrai, comme on l'a dit, qu'au nom du Directoire, il envoya une lettre pour engager le général de l'armée d'Égypte à revenir en France. Cette invitation, si elle fut faite, ne parvint pas à son adresse, et ne pouvait se rapporter qu'au commandement des armées et aux périls de la guerre, non pas à une révolution à faire.

D'ailleurs, il eût fallu s'entendre avec Barras, ce qui était impossible, puisqu'il ne se proposait pas le même but et n'avait ni les mêmes amis, ni les mêmes partisans que Siéyès. Ainsi tout restait indécis et Siéyès laissa passer le trimestre de sa présidence sans rien résoudre. Le 1er vendémiaire[1], Gohier devint président du Directoire. C'était une difficulté de plus.

Cependant les dangers, dont la guerre menaçait la République, étaient devenus moins imminents. Les progrès des armées ennemies, non-seulement étaient moins rapides, mais semblaient arrêtés. La bataille de Novi qui, selon toutes les probabilités, devait être suivie d'une retraite de l'armée française, contrainte à regagner la frontière de France par le littoral de la Méditerranée, eut pour lendemain l'immobilité de l'armée russe. Moreau, qui s'était d'abord disposé à évacuer Gênes, et qui prenait ses mesures pour une retraite où l'ennemi ne pourrait l'entamer, reprit confiance et se prépara non-seulement à défendre Gênes, mais à

1. 21 septembre.

garder les passages de l'Apennin. Un mois après la fatale journée de Novi, l'armée française aurait pu reprendre l'offensive, si elle n'avait pas été laissée dans le dénûment et la misère; tant le désordre et l'incurie de l'administration s'étaient augmentés au milieu des préoccupations de la politique intérieure.

Par bonheur pour la France, les affaires de la coalition n'étaient pas conduites plus raisonnablement. L'armée commandée par Souvarov était sous la direction supérieure du cabinet de Vienne et du conseil aulique. Or, la politique de l'Autriche différait des idées de l'empereur Paul, et la tactique des généraux autrichiens étaient tout autre que celle du généralissime. Il se piquait de ne rien entendre aux combinaisons stratégiques; les délais imposés par la prudence et la nécessité de se préparer à l'opération qu'on voudrait entreprendre, étaient pour lui un sujet de raillerie ou une occasion d'impatience. Il commençait les attaques avant d'avoir réuni ses forces, sauf à les renouveler et à s'y obstiner si elles échouaient. Ainsi il était prodigue de la vie de ses soldats, et n'obtenait le succès qu'à force d'hommes. Sans cesse il risquait une défaite complète pour obtenir un succès partiel, et rien n'était disposé pour tirer un grand avantage de la victoire. — « En avant sur l'ennemi et battez-le. » — C'étaient toutes les instructions qu'il donnait aux généraux qui servaient sous ses ordres. Plus d'une fois, et surtout à Novi, le gain de la bataille avait été décidé par un corps d'armée autrichien; enfin, après cette victoire, il ne lui restait plus que quarante mille Russes, et il en avait amené le double.

Ses dissentiments avec le cabinet de Vienne étaient plus graves que sa mésintelligence avec les généraux

autrichiens. Seul des coalisés, l'empereur Paul faisait la guerre avec des vues désinteressées, ou du moins sans autre ambition que d'être le sauveur et l'arbitre de l'Europe. Aveugle dans sa haine contre la révolution française, il voulait rétablir toutes choses exactement comme auparavant. Territoires et gouvernements devaient être remis au même état qu'avant 1789.

L'Autriche était moins chevaleresque; elle prétendait conserver tout ce qu'elle possédait autrefois et tout ce qu'elle avait obtenu de la France par compensation. Elle voulait surtout établir sa domination dans l'Italie entière. Ainsi, restaurer les États que la conquête du général Bonaparte avait détruits ou diminués n'entrait pas dans les projets du cabinet de Vienne : en cela absolument contraires aux instructions qu'avait reçues le général Souvarov. Il ne fut donc question ni de la république de Venise, ni du roi de Sardaigne; Turin fut un moment gouverné en son nom, mais sans qu'il fût invité à y revenir, et sans qu'il y exerçât une autorité réelle. Le cabinet de Vienne paraissait même peu empressé à reconstituer la souveraineté temporelle du Pape.

Les proclamations de Souvarov qui appelaient les peuples d'Italie à l'insurrection contre les Français et contre le joug étranger, ne convenaient pas non plus au gouvernement autrichien. Le corps lombard, commandé par le général Lahoz, qui avait quitté les drapeaux français pour se joindre aux insurgés de la Toscane et des Etats-Romains, après avoir été encouragé par le général russe, fut licencié par les Autrichiens.

D'ailleurs le désordre des insurrections nuisait à l'armée victorieuse autant qu'à l'armée vaincue. L'ad-

ministration militaire des Russes était si mal réglée, les vexations des soldats et de leurs commandants étaient si difficiles à endurer que la révolte s'élevait souvent contre les nouveaux envahisseurs, surtout en Piémont. Ce fut dans cet état de choses que Souvarov reçut l'ordre de conduire son armée en Helvétie où elle était maintenant plus nécessaire qu'en Italie.

Le général Masséna, depuis qu'il avait quitté Zurich, se maintenait entre l'Aar et la Limath; son quartier général était à Lensbourg et les Autrichiens essayaient peu d'attaques contre lui. Sous ses ordres et en communication avec lui, le général Lecourbe, après avoir redescendu le Saint-Gothard jusqu'à la rive droite du lac des Quatre-Cantons, avait eu de fréquents combats avec un corps autrichien. Regagnant successivement les positions qu'il avait abandonnées, il était, à la fin de juillet, redevenu maître du Saint-Gothard. Le passage du Simplon était aussi au pouvoir des Français qui avaient une division dans le Valais.

S'étendant ainsi sur sa droite, l'armée de Masséna manœuvrait sur la gauche des Autrichiens de manière à les inquiéter et à leur ôter toute communication avec leur armée d'Italie.

L'archiduc Charles, depuis ses premiers succès, n'avait donc obtenu aucun résultat. Il lui avait été impossible de forcer Masséna à abandonner la Suisse. Entrer en France par l'Alsace eût été une imprudence en laissant l'armée d'Helvétie en arrière de lui; d'ailleurs, dès le commencement de la campagne, il avait dû envoyer en Italie le corps du général Bellegarde, fort de vingt-cinq mille hommes. Pendant ce temps-là les troupes que Masséna avait sur le Bas-Rhin et qui formaient son extrême gauche, recevaient de jour en

jour des renforts; elles avaient même obtenu quelques avantages; ainsi s'expliquait l'inaction apparente de l'archiduc Charles.

L'empereur Paul s'était engagé à envoyer trois armées : la première avait été destinée à l'armée d'Italie; une autre était attendue pour être opposée à l'armée d'Helvétie; la troisième devait être auxiliaire d'une descente que le gouvernement anglais avait résolu de faire en Hollande au milieu du mois d'août.

Au moment où Souvarov était vainqueur à Novi, le général Korsakov arriva en Suisse avec son corps d'armée; c'était lui qui devait commander en chef. L'archiduc, en revenant sur le Rhin où il espérait faire enfin une guerre active et glorieuse, laissa un corps autrichien commandé par le général Hotz, Suisse au service d'Autriche, qui avait beaucoup d'expérience et une parfaite connaissance du pays. Les informations qu'il donnait au général russe furent à peine écoutées; les conseils de l'archiduc Charles n'étaient pas mieux reçus. La présomption et la négligence des officiers russes de cette armée du général Korsakov étaient un sujet d'étonnement pour les Suisses, accoutumés depuis un an à la vigilante prudence des officiers français.

Ce fut afin de venir se joindre à l'armée de Korsakov que le général Souvarov quitta l'Italie et se mit en route pour descendre en Suisse en traversant les Alpes : la route était difficile, il fallait la disputer aux Français qui l'occupaient.

Le général Masséna était donc menacé d'être enveloppé par trois armées, du général Korsakov qui se trouvait en face de lui, de Souvarov qui arrivait d'I-

talie, et d'un fort détachement composé du corps de Condé, des troupes bavaroises et autrichiennes qui étaient en marche et allaient arriver.

Il était indispensable à Masséna de se hâter pour n'avoir pas à combattre tant d'ennemis à la fois. Souvarov ne pensa pas que cette réunion fût nécessaire et il envoya à Korsakov l'ordre de livrer bataille; mais ce ne fut pas lui qui attaqua.

Dans la nuit du 24 au 25 septembre, l'armée française passa sur plusieurs points la Limmath qui formait la ligne de défense des Russes; ils occupaient Zurich, situé sur les deux bords de cette rivière à sa sortie du lac, et leur ligne se prolongeait sur la rive droite du lac jusqu'à la Linth qui s'y jette à sa pointe orientale. Ce passage difficile s'effectua heureusement; remontant la Limmath sur les deux rives jusqu'à Zurich, les Français eurent toujours l'avantage d'attaquer des corps séparés, en prévenant leur jonction.

Loin de là, le général Soult effectuait aussi le passage de la Linth, entre le lac de Zurich et le lac de Wallenstadt. Ce ne fut pas sans trouver une vive résistance. Deux cents nageurs armés de lances, de pistolets et de sabres, traversèrent la rivière en face du village de Schonitz et enlevèrent les postes ennemis.

A cinq heures du matin, l'ennemi reconnut à sa grande surprise quelles positions avait déjà occupées l'armée française; elle avait jeté des ponts de bateaux et ses attaques des deux rives communiquaient et se portaient mutuellement secours. Après un combat opiniâtre où fut tué le général Hotze, la rive droite de la Linth était au pouvoir des Français. Les Russes vinrent au secours des Autrichiens qui la défendaient,

malgré une grande supériorité de nombre et une audace rare, ils furent repoussés avec une perte considérable.

La journée du 25 avait pour résultat l'occupation de la rive droite de la Limmath, du lac de Zurich et de la Linth, c'est-à-dire de toute la ligne ennemie. Mais la ville de Zurich était encore au pouvoir des Russes. Elle est située à l'extrémité occidentale du lac et traversée par la Limmath. Ainsi elle séparait en deux parties l'armée française, et le corps ennemi qui l'occupait se trouvait placé au centre de la ligne conquise la veille.

Masséna aurait voulu préserver cette ville de la ruine et du carnage inséparables d'une entrée à vive force; le général russe répondit à la sommation en demandant la faculté d'évacuer l'artillerie, les bagages et les blessés; il y en avait six mille.

La victoire était incomplète tant que Zurich n'était pas occupé. Il fallait se presser d'achever la défaite de Korsakov, avant qu'il pût recevoir le renfort du corps de Condé et des Bavarois. La route par où devait arriver ce secours était encore libre.

Une seconde sommation fut encore plus mal accueillie que la première; les avant-postes russes tirèrent sur le parlementaire.

La journée du 26 septembre ne fut ni moins acharnée ni moins sanglante que la veille; elle se termina par la prise de Zurich et la défaite entière de l'armée russe, dont les restes se retirèrent sur Winterthur, emmenant une seule pièce de canon. On entra dans Zurich à la fois par les deux rives, et les désastres qu'une capitulation aurait épargnés affligèrent cette malheureuse ville.

Cependant l'armée de Souvarov avançait; après avoir

acheté par des sacrifices énormes le passage du Saint-Gothard et suivi la route étroite et difficile qui suit le cours torrentiel de la Reuss, en combattant sans cesse les généraux Gudin et Loison, elle était parvenue à Altdorf. Le général Lecourbe avec une poignée d'hommes l'arrêtait encore sur le bord de la Reuss, mais ne pouvait pas l'empêcher longtemps de s'étendre sur la rive septentrionale du lac des Quatre-Cantons, vers Schwitz, Glaris et Lucerne. Là, il se serait réuni avec les débris du corps autrichien que la bataille de Zurich avait rejeté de ce côté.

Masséna, au lieu de poursuivre la déroute de Korsakov, laissa deux divisions à Zurich et se porta avec le reste de son armée à la rencontre de Souvarov.

Après avoir tenté de pénétrer en Suisse par les vallées de la Mutten, puis de la Linth, toujours repoussé, toujours vaincu, voyant son armée diminuée et presque détruite, Souvarov fut poussé dans la vallée du Rhin, au-dessous du pays des Grisons.

Il était temps de retourner à Korsakov, qui avait rallié les restes de son armée au corps de Condé et aux Bavarois. Maintenant la ligne d'opération de Masséna s'étendait depuis Schaffhouse jusqu'à Dissentis dans les Grisons, le long de la rive gauche du Rhin et du lac de Constance; mais les ennemis occupaient encore cette rive; il s'agissait de les forcer à repasser le fleuve.

C'est à quoi réussit Masséna après plusieurs combats livrés sur sa gauche, tous avec un égal succès. Le corps de Condé formé d'émigrés et de Russes était en avant de Constance. Après l'attaque qui triompha d'une vaillante résistance, le général Gazan entra dans la ville avec l'ennemi; on se battit dans les rues et les Français demeurèrent maîtres de Constance. De son côté

Souvarov avait été contraint de continuer sa retraite par le pays des Grisons. La rive gauche du Rhin, depuis sa source jusqu'à Constance, était occupée par l'armée de Masséna[1].

— « Une bataille de quinze jours sur une ligne de soixante lieues de développement contre trois armées combinées, conduites par des généraux de grande réputation, occupant des positions réputées inexpugnables : telles ont été les opérations de l'armée d'Helvétie. » — Ainsi était résumé le rapport que faisait le général Masséna. C'est un des plus beaux récits de guerre qui se puisse lire; là se trouvent les noms de tous les généraux qui, depuis, ont tant ajouté à cette première illustration. Masséna s'y complaisait à faire valoir le courage de ses soldats et la vaillance habile des chefs qui les commandaient : Soult, Oudinot, Gudin, Molitor, Gazan, Mortier, Lecourbe; un chef d'escadron d'artillerie légère est mentionné d'une manière toute particulière, il s'appelait Foy.

La Suisse était entièrement délivrée; les passages des Alpes et des Apennins n'étaient plus menacés : l'archiduc ne pouvait plus risquer de s'avancer au delà du Rhin; mais un danger plus imminent avait alarmé le gouvernement et l'opinion publique.

Les Anglais avaient fait une descente en Hollande; un corps de dix-sept mille Russes devait se joindre à leur armée, que commandait le duc d'York. Un premier débarquement avait été effectué dans les derniers jours du mois d'août, sous les ordres de sir Ralph Abercromby; cette avant-garde était de quinze mille

1. 16 octobre 1799, 24 vendémiaire an VIII.

hommes seulement. Le général Brune en avait vingt-cinq mille en comptant l'armée batave. Il prit position à Alkmaer, devant les Anglais campés dans les dunes; ils ne purent faire aucun progrès. Le ministère anglais avait compté sur une insurrection de la Hollande, mais il s'était mépris. Le gouvernement de la république batave était dévoué à la France et avait l'appui d'un parti nombreux. La ville d'Amsterdam s'émut d'un sentiment national, elle s'imposa de fortes sommes, leva des bataillons, arma ses batteries, se prépara à une énergique défense contre la marine anglaise qui aurait pu arriver jusqu'à ses murailles.

Lorsque le duc d'York eut débarqué le reste de son armée et reçu les auxiliaires russes, il se trouva à la tête de quarante mille hommes; Brune fut contraint à quitter sa position d'Alkmaer; mais le lendemain 19 septembre l'armée anglaise fut moins heureuse; ses attaques furent repoussées, et le général Brune remporta une victoire où les Anglais perdirent trois mille hommes tués ou blessés, deux mille prisonniers, vingt-cinq canons et cinq drapeaux. Le duc d'York se retira dans les dunes. Une autre tentative n'eut pas plus de succès et lui coûta des pertes plus grandes. L'armée anglaise se trouvait ainsi bloquée sur ce rivage à l'entrée de l'hiver sans autre communication ni moyen d'approvisionnement que par la voie incertaine de la navigation, sous l'influence d'un climat humide et malsain. Le duc d'York fit proposer au général Brune une convention ou plutôt une capitulation[1]. L'armée anglaise se rembarqua et huit mille prisonniers français furent rendus. L'Angleterre s'était

1. 18 octobre.

emparée de toute la flotte hollandaise. Ce fut le dénoûment d'une campagne conçue d'après de fausses données et avec des forces insuffisantes.

La République était en ce moment délivrée de toute crainte de la coalition. La France n'était plus en danger. Si elle avait eu un gouvernement fort par son unité, respecté de la nation, affranchi de la menace toujours subsistante d'une révolution nouvelle, elle aurait pu espérer la paix et par suite le rétablissement de l'ordre intérieur. Mais le Directoire ne remplissait aucune de ces conditions : divisés entre eux, les Directeurs ne pouvaient suivre une direction constante, ni s'accorder sur le but ou sur les moyens. Tous étaient plus ou moins assujettis à une faction insensée qui ne leur permettait ni la sagesse, ni la modération, ni la justice dans le gouvernement intérieur; ni la paix avec les puissances de l'Europe. Tout récemment le conseil des Cinq-Cents avait voté avec acclamation l'article suivant :

« Sont déclarés traîtres à la patrie et seront punis de mort tous négociateurs, généraux, ministres, représentants du peuple, ou tels autres citoyens français qui pourraient recevoir, proposer ou appuyer des conditions de paix tendant à modifier ou à changer en tout ou en partie la Constitution du peuple français, ou à altérer l'intégralité du territoire actuel de la République. » — Bien que l'orateur qui proposait cette loi n'eût point. dans le long exposé des motifs, prononcé le nom de Siéyès, le vrai sens de son discours était une dénonciation contre le Directeur dont les projets étaient connus ou plutôt devinés, non-seulement en France, mais en Europe; aussi était citée en preuve la phrase suivante tirée d'un pamphlet intitulé *Anti-*

dote au congrès de Rastadt, dont l'abbé de Pradt était l'auteur : — « Après tous les échecs que la Constitution actuelle a déjà reçus, nous ne doutons pas qu'on ne puisse trouver au besoin des interprétations conciliatrices. » — M. Garreau concluait de cette espérance d'un des publicistes de l'émigration qu'il existait une conspiration ourdie par les puissances étrangères pour donner à la France un roi constitutionnel ou un président inamovible.

Ainsi la majorité du conseil des Cinq-Cents ne voulait la paix qu'à des conditions qui la rendaient impossible tant que l'Europe ne serait pas écrasée par les victoires des armées françaises et résignée à subir la propagande armée des révolutionnaires. Cette majorité n'était pas moins incompatible avec le rétablissement de la paix intérieure. Lorsque de son propre aveu la France était menacée de devenir une vaste Vendée, les seuls moyens pour la pacifier étaient, selon le parti dominant, les lois de proscription, les supplices, les confiscations, l'intolérance religieuse et toutes les rigueurs d'une tyrannie soupçonneuse. Les Jacobins ne se souvenaient pas que c'était un semblable régime qui avait suscité et agrandi les terribles guerres civiles que la modération et les ménagements venaient à peine de calmer. Et dans quel moment voulait-on rétablir la politique du comité de salut public? Lorsque l'esprit de désobéissance était devenu général, lorsque aucune espérance n'était placée sur le gouvernement, lorsque sa chute prochaine était attendue par ses ennemis, par ses partisans, par lui-même.

LIVRE ONZIÈME.

Disposition des esprits. — L'armée française en Égypte. — Siége de Saint-Jean d'Acre. — Bataille d'Aboukir. — Le général Bonaparte revient en France. — Le général Bonaparte arrive à Paris. — Préliminaires du 18 brumaire. — Journée du 18 brumaire. — Séances du 19 brumaire. — Consulat provisoire — Constitution de l'an VIII.

La bataille de Zurich et la capitulation du duc d'York dissipaient pour un moment les alarmes qu'avaient inspirées les progrès rapides des armées russes et autrichiennes et le désastre de Novi. Mais la situation n'était pas essentiellement changée. Siéyès savait bien que la France ne pouvait pas résister aux forces des coalisés tant qu'elle resterait en proie au désordre, tant que les grands pouvoirs de l'État seraient en lutte, tant que les populations ne redeviendraient pas calmes et obéissantes.

Cependant, son irrésolution se prolongeait et il voyait croître les difficultés et les dangers. Le parti jacobin se félicitait des victoires de Brune et de Masséna comme de son propre triomphe; les républicains timides se rassuraient et ne convenaient plus de la nécessité d'un coup d'État; la coterie libérale et philosophique, groupée autour de Siéyès, revenait même

à croire que la République et la Constitution étaient viables.

Tel n'était point le sentiment national : loin de partager la sécurité que faisaient paraître les hommes qui vivaient dans la région politique, l'opinion universelle comprenait la nécessité d'une crise, qui mettrait fin à l'agonie du gouvernement directorial et au cruel malaise de la France.

Dans cette situation, l'absence du général Bonaparte inspirait un regret général : on se disait que si le Directoire ne l'eût pas contraint ou autorisé à s'exiler dans l'Orient, il aurait conclu et assuré la paix à des conditions glorieuses, et que, pour forcer la France révolutionnaire à les accepter, il se serait emparé du pouvoir; d'autres pensaient que, s'il eût fait la guerre, il aurait établi en dictature le commandement des armées.

Mais comment espérer son retour? On savait de loin en loin des nouvelles de ses victoires ou de son administration de l'Égypte. Les communications étaient difficiles. La marine des Anglais occupait la Méditerranée et interceptait la navigation française. Les journaux de Londres publiaient des informations qui pouvaient faire supposer la détresse ou les revers de l'armée d'Orient. Devait-on y ajouter foi? D'ailleurs les journaux français n'étaient point libres de les répéter. Quelquefois arrivaient des bulletins officiels, mais on se méfiait de leur véracité. Ainsi le sort de l'armée d'Orient semblait étranger à ce qui inquiétait ou agitait la France. Cette expédition, qui évidemment ne pouvait avoir de résultat politique, excitait la curiosité et l'intérêt, mais un intérêt loin-

tain, comme une colonie essayée hors de la portée de la mère patrie.

Il y avait plusieurs mois qu'aucune nouvelle n'était parvenue d'Égypte autrement que par les journaux anglais, lorsque, le 5 octobre 1799, au moment où de jour en jour on apprenait les victoires de l'armée d'Helvétie, un message du Directoire fut apporté au conseil des Cinq-Cents.

— « Le message contient, dit le président, une dépêche de l'armée d'Orient. » A ces mots, par un mouvement soudain, toute l'assemblée se leva en criant à plusieurs reprises : — « Vive la République! »

La dépêche du général Bonaparte reprenait de loin le récit de ce qui s'était passé en Égypte et des opérations militaires qu'il avait dirigées.

Après la bataille des Pyramides[1] et l'occupation du Caire, le général Desaix fut chargé de remonter la vallée du Nil, de poursuivre Mourad-bey, un des chefs des mamlouks et de soumettre cette partie de l'Égypte. C'était une longue et difficile mission qui conduisit Desaix et son armée jusqu'aux limites de la Nubie, à deux cents lieues du Caire, et qui employa près d'une année; elle honora le nom de Desaix.

L'autre chef des mamlouks, Ibrahim-bey, s'était retiré par la route qui conduit du Caire à la Mecque. Le général Bonaparte l'y suivit, remporta la victoire de Salahieh et le rejeta dans le désert de Syrie, après avoir dispersé son armée.

Ce fut à ce moment que le général Bonaparte apprit que l'escadre française avait été détruite à Aboukir. Dès lors il se trouvait bloqué en Égypte, sans communica-

1. 20 juillet 1798.

tions avec la France, ne pouvant ni espérer des renforts, ni concevoir la possibilité de ramener son armée. Ce fut alors qu'il s'occupa à établir en Égypte une administration régulière, qui assurât le bon ordre et pût fournir aux besoins de l'armée. Il porta dans l'accomplissement de cette tâche difficile cet esprit pratique, ce discernement de ce qui est possible, de ce qui convient aux populations, aux lieux et aux circonstances. Il installa un institut formé des savants qui l'avaient accompagné; il favorisa leurs travaux et leurs recherches; il créa des manufactures. Il s'occupa d'encourager le commerce des caravanes et alla reconnaître Suez et le rivage de la mer Rouge. On pouvait supposer qu'il n'avait pas un autre dessein que de régner comme un souverain dont l'unique pensée eût été de répandre les bienfaits de la civilisation sur des sujets qui y étaient encore étrangers. Ses soins obtinrent un plein succès, dès qu'il eut sévèrement réprimé une insurrection dans la basse Égypte et une révolte terrible et sanglante qui éclata dans la ville du Caire le 23 octobre 1798.

Mais le général Bonaparte n'avait pas quitté la France ni entrepris cette grande expédition pour devenir l'administrateur intelligent d'une colonie. Bien que la destruction de la flotte semblât le réduire à cette tâche qui pouvait être aussi glorieuse qu'utile, elle ne satisfaisait point l'activité de son âme et restait trop loin des rêves de son imagination.

Son projet n'était point, comme il avait affecté de le publier, de porter un coup funeste au commerce anglais, de rétablir la communication de l'Europe avec les Indes par la mer Rouge, ni même d'aller les déposséder de leur conquête sur les bords de l'Indus et du

Gange. Peut-être y avait-il pensé, car il pensait à tout ce qui avait de la grandeur; mais un dessein qu'il considérait comme moins chimérique était arrêté dans son esprit : il voulait arriver à Constantinople, s'y établir, s'approprier les forces mal dirigées de l'empire ottoman, y former une puissante armée et prendre l'Europe à revers, pendant que la république française recommencerait la guerre dans l'Occident.

Lorsqu'il fut parvenu à l'apogée de sa gloire et de sa fortune, il se plaisait souvent à expliquer comment il avait pensé à y atteindre par une route aussi héroïque et plus aventureuse.

Pour l'exécution de ce plan, il eût été important de rester en relations pacifiques et en bonne intelligence avec la Porte ottomane, de se présenter comme son défenseur contre les puissances européennes, comme le restaurateur de son autorité, en Égypte où les mamlouks ne la reconnaissaient point, en Syrie où Dgezzar, pacha d'Acre, se rendait indépendant.

Ainsi l'armée française serait arrivée à Constantinople comme alliée; alors, soit par une révolution qui aurait renversé le gouvernement ottoman, soit en exerçant sous son nom un entier pouvoir à titre d'auxiliaire, le général Bonaparte aurait établi son autorité sur l'empire d'Orient.

Cette combinaison, si étonnante qu'elle puisse paraître, n'avait point semblé invraisemblable au général Bonaparte, ni même à M. de Talleyrand, plus porté qu'on ne le supposait généralement à être séduit par l'imagination et par la hardiesse de décision. Il devait quitter le ministère, se rendre à Constantinople comme ambassadeur de la république française et préparer les voies au chef de l'armée d'Orient; c'était

un rendez vous donné et un point formellement arrêté entre eux.

On n'avait pas tenté de convenir d'avance avec la Porte de cette alliance, des conditions qu'elle comportait et des conséquences qu'on voulait en tirer. L'espérance qu'en apprenant l'invasion de l'Égypte par une armée française, le gouvernement ottoman accepterait le fait accompli, n'avait pourtant nulle probabilité. Les premières proclamations du général Bonaparte se rapportèrent à cette hypothèse. En écrivant, le 22 août 1798, à Dgezzar-pacha, il l'assura qu'en faisant la guerre aux mamlouks, il agissait pour l'intérêt des musulmans, et qu'il espérait être en très-bonne intelligence avec lui.

Au mois de novembre, le général Bonaparte ne pouvait plus se faire illusion sur les dispositions de la Porte ottomane; déjà Ibrahim-bey chassé d'Égypte avait trouvé accueil et encouragement chez Dgezzar-pacha; une armée se joignit aux mamlouks et s'avança dans le désert qui sépare la Syrie de l'Égypte en s'appuyant sur la forteresse d'El-Arischeh.

Ainsi la guerre était commencée et l'on devait s'attendre à voir une armée ottomane suivre de près cette avant-garde.

A part même ses immenses projets, le général Bonaparte était amené par cette agression à entreprendre une expédition en Syrie, car il n'était jamais dans son caractère de se défendre autrement qu'en attaquant.

Cette campagne fut plus pénible qu'il ne l'avait prévu. Il était le 18 février devant El-Arischeh. La garnison fut bientôt contrainte à capituler. L'armée française eut beaucoup à souffrir en traversant un désert

de soixante lieues. Le 7 mars, Jaffa avait été prise d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée non point en combattant, mais par une cruelle exécution.

C'était une conquête importante; elle donnait une place d'armes où pouvaient être établis les hôpitaux et les magasins; mais on y trouva la peste qui fit mourir sept cents soldats.

Dix jours après, l'armée était devant Saint-Jean d'Acre. Le général Bonaparte avait prévu qu'une artillerie de siége lui serait nécessaire; elle devait arriver par mer; les bâtiments qui la portaient tombèrent au pouvoir des Anglais. La place était mieux fortifiée qu'on ne le pensait; on n'avait pas une connaissance exacte des ouvrages qui la défendaient. Le 18 mars, la tranchée fut ouverte. Le 28, un premier assaut fut donné; il fut très-meurtrier, et malgré le courage et l'élan des soldats ils furent repoussés.

Les Anglais avaient envoyé des troupes de marine qui apportaient à la garnison le secours de soldats réguliers et d'officiers expérimentés et intelligents. — Djezzar avait soulevé toutes les populations de la Palestine; elles se rassemblaient et bientôt elles auraient entouré l'armée de siége. Il fallut leur opposer le général Kleber et sa division. Il dispersa cette multitude, mais elle se réunissait de nouveau. Le général en chef, sans lever le siége, se rendit avec trois divisions et toute sa cavalerie sur les bords du Jourdain. La victoire du mont Thabor fut si complète qu'elle mit fin à l'insurrection.

Le siége reprit une nouvelle activité sans plus de succès. L'armée fit des pertes cruelles dans ces attaques répétées. Le général Cafarelli fut tué. Chaque

tentative d'assaut coûtait la vie à des généraux, à des officiers supérieurs connus et aimés de toute l'armée.

Le dernier assaut fut donné le 10 mai et n'eut pas une plus heureuse issue.

Cependant le général Bonaparte avait appris que le gouvernement ottoman préparait une expédition et qu'une armée nombreuse devait être bientôt débarquée sur les côtes d'Égypte. Il savait aussi que les tribus arabes, fanatisées par des prophètes, étaient en mouvement sur la frontière. Il n'y avait plus d'illusion à se faire sur une marche vers Constantinople; ces Druses, ces Maronites, ces Kourdes, qu'il avait espéré insurger et entraîner avec son armée, s'étaient soulevés contre lui. Aucune espérance ne restait de prendre Saint-Jean d'Acre; l'armée était découragée jusqu'au mécontentement; le prestige de son bonheur et de sa gloire s'effaçait : il n'y avait donc plus à hésiter; il fallait revenir en Égypte.

Après avoir repoussé plusieurs sorties, l'armée leva le siége, et le 17 mai, elle reprit la funeste route qu'elle avait suivie si inutilement. Une proclamation où le général la félicitait de ses victoires ne pouvait diminuer ses plaintes, mais elle restait patiente et disciplinée. Le 14 juin 1799, le quartier général était au Caire.

Le 12 juillet, cent voiles turques avaient mouillé à Aboukir. Le débarquement avait commencé et le fort avait été pris. Mais plusieurs jours s'écoulèrent sans que l'ennemi marchât en avant. Il se fortifiait et attendait les renforts que devaient lui amener les mamelukes qu'on avait vus reparaître commandés par Mourad-bey.

Le 28 juillet, les Turcs furent attaqués et entièrement défaits par l'armée française. Mustapha-pacha fut fait prisonnier; des milliers de Turcs foudroyés de tous côtés par l'artillerie se jetèrent dans la mer afin de regagner la flottille, et furent noyés pour la plupart. Après une seconde bataille, le fort d'Aboukir fut repris, et il ne resta plus un seul Turc sur le rivage de l'Égypte.

Un aide de camp du général en chef, M. Eugène Merlin, avait été envoyé auprès du général Menou, au moment où la garnison du fort d'Aboukir demandait à capituler. Un secrétaire de sir Sydney Smith était venu traiter d'un échange de prisonniers. — « M. le commodore a pensé, dit-il, que vous pourriez être curieux des nouvelles d'Europe, et il m'a chargé de vous remettre les gazettes qui lui sont arrivées. »

Elles annonçaient les défaites du général Scherer, la retraite de l'armée française jusqu'à la Bormida, et aussi la mauvaise fortune de l'armée du Danube forcée de repasser le Rhin.

Le capitaine Merlin se hâta d'apporter ces tristes informations au général Bonaparte qui était à Alexandrie. Il le réveilla au milieu de la nuit, lui donna les journaux et fut témoin de son indignation et de sa colère. Dès le matin, il fit appeler l'amiral Gantheaume et passa deux heures avec lui. Le lendemain, 4 août, il partit pour le Caire. Sans faire connaître les nouvelles qu'il avait reçues, il prit toutes les dispositions qui pouvaient faire soupçonner un projet de départ; mais il le niait et annonçait seulement qu'il allait faire une tournée de quelques jours dans la province de Damiette.

Il revint par un détour à Alexandrie, et sans entrer dans la ville, il monta, dans la nuit du 24 au 25 août, sur la frégate *le Muiron*. Il avait craint que le mécontentement des généraux, des officiers, de l'armée entière n'éclatât en sédition et ne s'opposât à son départ. Il ne vit même pas le général Kleber, à qui il déféra le commandement, en lui envoyant des instructions écrites.

Il emmenait avec lui Berthier, Murat, Lannes, Marmont, Duroc, Beauharnais, Lavallette, Merlin et son secrétaire Bourienne.—Monge, Berthollet, Denon, Costaz furent aussi admis à revenir en France. L'amiral Gantheaume dirigeait cette navigation, que la surveillance active des croisières anglaises rendait périlleuse. *Le Muiron* était de conserve avec une autre frégate, *la Carrere* : c'étaient deux bâtiments vénitiens, mauvais voiliers et de médiocre construction. Le 24 août elles mirent à la voile.

Pour se donner la chance d'éviter les croiseurs anglais, le convoi suivit la côte d'Afrique ; comme les vents étaient contraires et qu'on ne pouvait sans risque changer de direction, la traversée se prolongeait; le vent changea le 17 septembre; les deux frégates passèrent à l'ouest de la Sardaigne : le 28 septembre, elles étaient en vue d'Ajaccio.

Le général ne connaissait les nouvelles de France que jusqu'au mois de mai. En quatre mois, beaucoup d'événements avaient pu se passer. De la façon dont la guerre avait commencé en Italie, il se pouvait que la côte de Provence fût au pouvoir des Autrichiens : on avait même des doutes sur la Corse. Un bâtiment sorti du port, afin de reconnaître le convoi, donna toute sécurité, et apprenant que le général Bonaparte était

à bord, rentra aussitôt pour annoncer cette nouvelle. La population se porta sur le quai ou se jeta dans les embarcations. Le cri : « Vive Bonaparte! » retentissait; on tirait le canon; la municipalité vint en corps, et lorsqu'il fut question des règles de la quarantaine, elle se hâta de céder aux acclamations populaires. — « Il vient nous sauver, criait-on, pas de quarantaine! »

Le vent était devenu contraire; il fallut passer neuf jours à Ajaccio. Ce fut là que le général Bonaparte apprit en quel état il retrouvait la France. Enfin, le 6 octobre, les frégates se mirent en route vers Toulon. Elles n'étaient plus qu'à dix lieues de la côte, lorsqu'on aperçut du haut des mâts l'escadre anglaise. Il y eut un instant de trouble. On parla de retourner en Corse, mais le général s'y refusa. Bientôt l'inquiétude cessa. C'était l'heure où le soleil se couchait; ses derniers rayons éclairaient les voiles anglaises; elles étaient à l'ouest des frégates qui ne pouvaient être aperçues des Anglais, parce qu'elles étaient déjà dans la nuit. Il convenait toutefois de ne plus se diriger sur Toulon. Le 9 octobre au matin, le convoi entra dans la baie de San Raphao, à une demi-lieue de Fréjus.

Les choses se passèrent comme à Ajaccio; la municipalité viola elle-même la quarantaine et voulut monter sur la frégate, disant que le général Bonaparte arrivait pour sauver la Provence que menaçait une armée autrichienne. La population l'accueillit avec des transports de joie. Quelques heures après il était sur la route de Paris.

Sa marche à travers la France est demeurée un des plus vifs souvenirs de la génération qui assistait à ce

mouvement spontané, à ces témoignages de la confiance de toute une nation dans le génie et la fortune du héros qu'elle proclamait son sauveur.

Ce fut surtout à Lyon qu'éclata cet enthousiasme : Lyon passait pour une ville royaliste, suspecte à tous les républicains, dévouée à la réaction. Au grand étonnement des généraux qui l'accompagnaient, le Général voulut s'y arrêter et y passer la journée. Il fut reçu solennellement ; les autorités se présentèrent devant lui ; des citoyens considérables par leur position et par l'estime publique reçurent de lui un accueil distingué ; il écouta, sans rien répondre, les paroles qui indiquaient l'espérance de le voir bientôt à la tête des affaires. Quant aux républicains du club, ils le trouvèrent froid et sévère. On l'engagea à venir au théâtre ; des couplets furent chantés en son honneur ; les acteurs ne furent pas écoutés et la salle retentissait du cri de « Vive Bonaparte ! »

Dans les villes qu'il traversait, son retour inattendu suscitait une émotion de joie ; parfois on s'embrassait dans les rues en se félicitant mutuellement. La nouvelle de son débarquement précéda son arrivée à Paris ; elle fut annoncée aux théâtres et produisit une vive sensation, si générale que ceux qui n'y étaient pas sympathiques renfermaient leur opinion dans le silence.

Il ne doutait pas que son retour ne fût un déplaisir pour le Directoire. Par une précaution qu'il croyait motivée, il avait écrit que de Lyon il prendrait la route de Bourgogne pour arriver à Paris ; de sorte que Mme Bonaparte, ses frères et ses amis allèrent au-devant de lui sans le rencontrer, tandis qu'il arrivait le 16 octobre, vers sept heures du matin, dans son petit hôtel de la rue de la Victoire.

Sa première visite fut chez le président du Directoire ; il s'y présenta le soir même accompagné de Monge. — « Les nouvelles qui me sont parvenues en Égypte étaient, dit-il, tellement alarmantes que je n'ai point balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls. »

— « Général, répondit Gohier, ils étaient grands, mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez pour célébrer les triomphes de vos compagnons d'armes. » — Cet accueil indiquait déjà de quel œil le Directoire voyait son arrivée.

Le lendemain il se rendit à l'audience officielle du Directoire : ce qui avait été dit la veille fut de part et d'autre répété en langage plus solennel. — « Le Directoire connaît vos sentiments républicains et se souvient trop de vos anciens services, pour ne pas s'empresser d'associer vos talents à l'entier accomplissement de ses projets. » — Telle fut la conclusion de la réponse de Gohier.

Le général Bonaparte commença par prendre la même attitude, par se montrer sous la même apparence que lorsque deux ans auparavant il était revenu de Rastadt. Mais la situation n'était pas semblable. Tout annonçait qu'indispensablement il était appelé à consommer une révolution que seul il pouvait accomplir et gouverner.

L'opinion populaire ne se prononçait pas avec moins de vivacité que dans les villes qu'il avait traversées. — « Rien, disait un journal[1] qui appartenait à l'opinion modérée, n'égale la joie que répand le retour de Bonaparte. C'est, avec nos dernières

1. *Le Publiciste.*

victoires, le seul événement qui depuis longtemps ait rallumé l'enthousiasme populaire. On boit à son retour jusque dans les cabarets; on le chante dans les rues. Partout on conçoit les plus brillantes espérances. »

Il évitait les occasions de paraître en public; dans les solennités officielles, il portait l'habit de l'Institut et non pas son uniforme. Sa société semblait n'être composée que d'anciens amis, de savants et de gens de lettres. Telle était l'apparence, mais les amis qu'il voyait tous les jours, qui évidemment avaient sa confiance, qu'il écoutait de préférence, c'étaient M. Rœderer qu'il regardait comme l'un des meilleurs conseillers politiques, M. Regnauld de Saint-Jean d'Angely qu'il avait connu à l'armée d'Italie, confident, à cette époque, de ses projets ou de ses espérances et son principal intermédiaire pour communiquer avec les modérés de fructidor; c'était surtout M. de Talleyrand. Il retrouvait ses deux frères Joseph et Lucien, l'un qui n'avait pris aucun rôle politique même lorsqu'il avait siégé au conseil des Cinq-Cents, mais qui s'était fait une position considérable : sage, de manières douces et distinguées, riche, tenant une bonne maison, s'entourant d'hommes d'esprit qu'il savait soigner et attacher à lui; l'autre, important au conseil des Cinq-Cents par son nom, par des succès de tribune, par son activité dans les intrigues politiques, républicain mais point jacobin ; en relation avec Siéyès, connaissant ses projets sans s'y associer; ne s'étant compromis avec aucun parti; les ménageant tous, encore qu'il les eût combattus souvent; trois jours après l'arrivée de son frère, le conseil des Cinq-Cents l'avait élu pour son président.

Il ne fallait pas un grand discernement pour deviner que cette société intime formait le conseil du général Bonaparte, et qu'il y traitait de l'accomplissement de ses desseins.

Mais sa décision n'était point prise; il ne voulait pas se hâter de choisir le chemin par où il arriverait au but.

Sa première pensée fut de revenir à l'ancien projet qu'il avait eu dans de tout autres circonstances et de se faire nommer membre du Directoire. Il savait combien Siéyès était odieux à ses collègues, hormis à Roger-Ducos. Le parti jacobin du conseil des Cinq-Cents était en guerre ouverte avec lui. Déjà quelques tentatives avaient été faites pour trouver une illégalité dans son élection. Si elle était déclarée nulle, le général Bonaparte pourrait être élu à sa place. Il en parla à Gohier, qui, plein de scrupules républicains et constitutionnels, objecta l'âge du général, qui n'avait alors que trente ans, et se montra inflexible sur cette dérogation à la Constitution. Moulin ne reçut pas mieux cette proposition; d'ailleurs elle eût été repoussée au conseil des Cinq-Cents.

Gohier et Moulin jugeaient que la situation de la République ne devait plus donner aucune inquiétude. Remporter de nouvelles victoires, faire une paix glorieuse leur semblait chose facile, et le général Bonaparte, en reprenant le commandement de l'armée d'Italie, hâterait cet heureux moment. Barras n'était point de cet avis. Il prévoyait avec raison que rendre une armée au général Bonaparte c'était le prendre pour maître. Lorsqu'on lui parla de ce projet, il répondit : — « Le petit caporal a assez bien fait ses affaires en Italie pour qu'il ait besoin d'y retourner. » Siéyès, par

d'autres motifs, était de cet avis : — « Félicitons-nous de son inactivité, disait-il, il ne faut pas mettre des armes entre les mains de celui dont nous connaissons les desseins. Ne le replaçons pas sur un théâtre de gloire; ne nous occupons pas de lui; tâchons de le faire oublier. »

Toutefois il fut décidé qu'un commandement en chef lui serait offert. Une explication très-vive eut lieu. Il se montra offensé du propos de Barras qui lui avait été rapporté; Barras ne répondit pas, et le Général se retira en disant froidement qu'il ne pouvait pas accepter et que sa santé exigeait encore quelque temps de repos. Ce fut le dernier rapport qu'il eut avec le Directoire.

Une autre combinaison pouvait être essayée. Si le projet qui n'avait pas été admis par Gohier et Moulin était adopté par le parti jacobin, la majorité au conseil des Cinq-Cents renouvellerait le Directoire en entier, et y placerait le général Bonaparte. Si l'on craignait de ne pas obtenir la majorité, on procéderait par un coup d'État, qu'appuieraient et sanctionneraient les Jacobins.

Ce parti avait alors pour chefs des généraux : c'était sa seule force. Aucun homme éminent de l'ordre civil, aucun orateur ne le conduisait; il avait contre lui l'opinion publique. Ainsi, pour traiter avec les Jacobins, il fallait s'adresser à Bernadotte, à Jourdan, à Augereau. Bernadotte était beau-frère de Joseph Bonaparte, qui fit d'inutiles efforts pour le rallier au général Bonaparte : il refusa, mais sembla plutôt indécis qu'opposant; il était plein d'orgueil et d'ambition, mais bien que sa parole fût imprudente et hardie, bien que son caractère fût indépendant, il était peu capable

de déterminations complètes et tranchées Jourdan était un républicain sincère qui jugeait sans discernement la situation intérieure. Il reconnaissait toute l'insuffisance du Directoire ; mais il n'aurait pas voulu le renverser sans être assuré que la République et la Constitution trouveraient une garantie assurée dans le choix des nouveaux Directeurs.

Malgré cette opposition aux vues du général Bonaparte, aucun des généraux qui refusaient de se joindre à lui ne pensait à traverser activement ses desseins; il les ménageait, ne leur montrait aucun ressentiment de leur refus et s'assurait qu'ils ne tramaient rien contre lui. Leur conduite avait en effet pour principal mobile la persuasion que le parti révolutionnaire tout-puissant au conseil des Cinq-Cents, ayant la majorité dans le Directoire, réprimerait facilement les tentatives du général Bonaparte. Ils le plaignaient de s'engager dans une entreprise téméraire.

Avant de se décider sur les instruments qu'il emploierait pour devenir maître du gouvernement, il voulut s'assurer des intentions de Barras, savoir s'il était possible de se concerter avec lui, et quelles seraient ses intentions. Le 30 octobre, il dînait chez lui, ils parlèrent de la situation des affaires publiques. — « La République périt, disait Barras, rien ne peut plus aller; il faut faire un grand changement et nommer Hedouville président de la République. Quant à vous, votre désir est de vous rendre à l'armée. Moi, je suis malade, dépopularisé, usé; je ne suis plus bon qu'à la vie privée. »

Il n'y avait rien à répondre à une parole si peu sérieuse; Hedouville n'avait pas d'autre mérite que d'être un parfait honnête homme, d'opinions modé-

rées; jamais il n'avait été question de lui dans la politique. Le Général regarda fixement Barras, la conversation n'alla pas plus loin; peu de moments après il descendit dans les appartements de Siéyès.

Comme en arrivant à Paris, sa première pensée avait été d'expulser Siéyès du Directoire et de se faire élire en sa place, il n'avait montré aucun empressement à se rapprocher de lui. Deux jours après son arrivée, à un dîner fort peu nombreux, chez le président du Directoire, le général Bonaparte avait affecté de ne pas adresser la parole à Siéyès; à peine parut-il s'apercevoir qu'il était là.

Siéyès, que le retour du Général avait déjà mis de fort mauvaise humeur, fut offensé de cette impolitesse. — « Avez-vous remarqué, dit-il à Gohier, la conduite de ce petit insolent envers un membre du Directoire? Nous aurions dû le faire fusiller pour avoir quitté son armée. » — Aucune relation ne s'établit donc entre eux.

Cependant l'entourage intime du Général n'approuvait pas les tentatives qu'il faisait auprès du parti jacobin et voyait qu'elles ne le mèneraient à rien. Ses conseillers lui disaient que la révolution ne pouvait se faire en écartant Siéyès. La plupart, surtout Rœderer, avaient d'anciennes liaisons avec lui. Les frères du général et Lucien plus particulièrement, avaient constamment entretenu de bons rapports avec Siéyès.

— « Que demande la France en ce moment? disait-on au Général; à être délivrée des anarchistes qui nous menacent du retour de la Terreur et rendent impossible tout gouvernement raisonnable. Siéyès est depuis quatre mois leur adversaire déclaré; ils le détestent et les honnêtes gens se sont rattachés à lui. Avant votre retour, ils comptaient sur lui pour faire le coup d'État

que maintenant on attend de vous. Vous ne pouvez pas vous entendre avec les Jacobins, vous seriez forcé de les écraser après vous être servi d'eux : ce qui serait malséant à la dignité de votre caractère. Plus que personne vous êtes convaincu qu'on ne peut rien faire de bon et de solide qu'avec les gens raisonnables. » — « Ce qu'on attend de vous présente moins de difficultés que vous ne croyez. Ce qui serait difficile, c'est que la chose ne se fît pas ; elle est aux trois quarts faite. »

Le Général avait sans doute prévu que Siéyès lui serait un allié nécessaire. Mais en s'adressant aux Jacobins il avait endormi leur méfiance et augmenté leur aveugle présomption.

Maintenant il fallait les rapprocher l'un de l'autre. Les collègues de Siéyès avaient échangé des visites avec le Général. Il fut convenu que chacun mettrait en même temps une carte chez l'autre. Dès le lendemain, Lucien Bonaparte alla chez Siéyès et débuta par lui dire : — « L'opinion publique et les acclamations du peuple ont donné à mon frère la mission de sauver la France. Voulez-vous vous associer à lui pour cette patriotique entreprise ? Il a reçu des propositions des Jacobins et pourra se servir d'eux, si vous n'acceptez pas sa proposition. »

Siéyès voyait bien que les choses devaient se passer de la sorte et y était résigné comme il l'avait toujours été aux faits accomplis ou nécessaires. La négociation commença. Cabanis, qui était un de ses meilleurs amis et qui avait des rapports habituels avec plusieurs des confidents du Général, vint avec Joseph Bonaparte traiter plus positivement des conditions de l'alliance. Comme on lui disait qu'il y aurait trois consuls, lui, Roger Ducos et le général Bonaparte, il répondit : —

« Oui, je veux marcher avec le général Bonaparte, parce que de tous les militaires, c'est encore le plus civil, mais je sais ce qui m'attend après le succès, il écartera ses deux collègues et les rejettera en arrière. » — Siéyès en fit le geste, repoussa à droite et à gauche ses deux interlocuteurs et terminant la conversation, revint aux autres personnes qui étaient dans le salon. Puis la négociation continua afin de concerter la conduite à tenir et les démarches à faire. M. de Talleyrand et M. Rœderer, tous deux amis de Siéyès, étaient les intermédiaires de cette intelligence encore tenue secrète.

Tout était réglé et il n'y avait plus qu'à s'occuper de l'exécution. Ce fut à ce moment, que le général, après avoir rompu avec Barras, se rendit le 30 octobre au soir, chez Siéyès; là il fut convenu que huit ou dix jours suffiraient à préparer le coup d'État auquel Siéyès avait songé depuis longtemps, mais plutôt pour ce qui se passerait dans l'ordre civil, que pour l'action de la force militaire.

Avant même d'avoir pris une détermination, le Général s'était mis en bons rapports avec Fouché et avec Réal, qui était alors commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Seine : car en toute hypothèse, il était nécessaire de ne pas avoir la police contre soi. Il leur raconta ce que Barras avait dit et comment il n'y avait rien à combiner avec lui. Ils étaient l'un et l'autre, Réal surtout, grands amis de Barras et c'était avec lui qu'ils auraient voulu faire la révolution. Ils se hâtèrent d'aller lui reprocher de s'être ainsi aliéné le général Bonaparte; aussitôt il vint le trouver pour s'excuser, protesta de son dévouement et le pria de compter sur lui, pour tout ce qu'il voudrait

faire. Le Général lui répondit, que la campagne d'Égypte et l'air brûlant du désert avaient ruiné sa santé et qu'il allait quitter Paris dont le climat lui était mauvais.

C'était ainsi qu'il s'occupait à tenir dans l'incertitude et dans l'inertie tous ceux qui auraient pu se préparer à traverser ses desseins ou se préparer à la résistance.

Il avait gagné la confiance de Moulin, qui venait sans cesse lui parler des affaires publiques et le consulter; il avait soin de ne lui témoigner aucun intérêt pour ce qui ne se rapportait pas à la guerre et aux armées. — Quant à Gohier, il avait une sécurité si complète; la République lui paraissait en si bonne situation, si bien établie; les rapports d'un ministre de la police, aussi clairvoyant que le citoyen Fouché, étaient si rassurants contre toute conspiration, qu'il était facile de l'entretenir dans cette heureuse disposition.

Il était plus important encore de s'assurer du concours des généraux. Moreau était à Paris; il s'était trouvé à dîner chez Gohier le lendemain de l'arrivée du général Bonaparte, qui lui avait fait l'accueil le plus empressé et le plus aimable; ils s'étaient entretenus longtemps des guerres, où ils avaient commandé, et s'étaient fait de mutuels compliments. Plusieurs jours après, Moreau témoigna au général Leclerc, beau-frère des Bonaparte, le désir de faire une visite au Général. — « Je suis, comme vous, lui dit-il, fatigué du joug des avocats, qui perdent la République; je vous offre mon bras pour la sauver. » — Le Général voulut lui donner quelques explications sur ce qui lui semblait à faire, Moreau l'interrompit, en disant : — « Le général Leclerc et votre frère Joseph ont dû vous parler du désir que j'ai de joindre mes efforts aux vôtres.

Vous seul avez le pouvoir de sauver l'État, disposez de moi, de mes aides de camp et des officiers qui ont servi sous moi et qui se trouvent à Paris. »

Macdonald était aussi dans cette disposition, ainsi que Serrurier; on pouvait compter sur l'obéissance du général Lefebvre, qui commandait la division de Paris. Ces précautions étaient très-nécessaires. L'armée était républicaine; toute pensée de contre-révolution lui était odieuse. Les généraux du parti jacobin avaient cultivé et même exalté cette disposition. Les amis du Général trouvaient qu'il ne s'en inquiétait pas assez. Heureusement, deux régiments de dragons qui avaient fait les campagnes d'Italie conservaient un religieux dévouement à leur ancien général, et le 21e régiment de chasseurs à cheval se souvenait d'avoir été sous ses ordres au 13 vendémiaire; Murat sortait de ce régiment et connaissait la plupart des officiers.

Mais lors même que l'armée eût été disposée à obéir au général Bonaparte, il était indispensable que son commandement lui fût conféré par un des pouvoirs souverains de l'ordre civil; pas un officier, ni un soldat n'aurait voulu suivre un général qui se serait mis en rébellion contre le gouvernement. Le 13 vendémiaire s'était fait par l'autorité de la Convention, le 18 fructidor avait été commandé par le Directoire.

Cette part de la conspiration était dans les attributions de Siéyès : il s'y était préparé depuis longtemps. Le conseil des Anciens avait toujours conservé un caractère de prudence et de modération : il avait de sa propre autorité fermé le club du Manége. La majorité n'était point énergique, mais elle opposait une résistance ferme au parti anarchiste qui dominait les Cinq-Cents; elle se groupait autour de Siéyès pour le

défendre contre les attaques de cette faction; il avait influence et presque autorité sur les hommes qui étaient importants dans cette assemblée.

La Constitution avait conféré au conseil des Anciens le pouvoir de changer la résidence du Corps législatif. La pensée de cet article venait des Girondins. Menacés par la populace et la commune de Paris, ils avaient projeté d'échapper à ce danger en transportant la Convention dans une ville de province.—Avant le 18 fructidor, le parti modéré avait songé à se soustraire par ce moyen aux violences du Directoire. Les circonstances n'étaient aucunement pareilles; mais Siéyès et ses amis du conseil des Anciens croyaient qu'on aurait plus de facilité à exercer une contrainte sur les Conseils en les transportant hors de Paris et les environnant d'une force militaire.

Le temps s'écoulait et le public qui, sans savoir rien des intrigues préliminaires indispensables de la prochaine révolution, la regardait comme infaillible depuis le retour du général Bonaparte, commençait à se montrer impatient. — « Quoi, disait-on, il est depuis quinze jours ici et rien n'est encore fini! » — Fouché faisait dire au Général : — « Dépêchez-vous ou tout sera perdu. »

Le Corps législatif avait offert un banquet au général Bonaparte : il fut fixé au 6 novembre, et ce fut dans la vaste église de Saint-Sulpice, alors intitulée temple de la Victoire, que cette réunion eut lieu. Une immense table occupait la nef. Un très-grand nombre de représentants et la plupart des généraux qui se trouvaient à Paris assistaient à cette fête. Le président du Directoire avait la place du milieu; à sa gauche le général Bonaparte, à sa droite le général Moreau. Ja-

mais festin ne fut plus morne. Nulle conversation ne troublait le silence ; parmi les sept cents convives, aucun ne chuchottait même avec son voisin. Toutes les physionomies exprimaient la préoccupation ; une méfiance universelle tenait chacun en précaution et en crainte. Le général Bonaparte s'était fait apporter par ses aides de camp un petit pain et une bouteille de vin : il ne toucha à aucun des mets qui lui étaient servis. Quelques toasts furent portés froidement et sans susciter le moindre témoignage de sympathique approbation. Il but à l'union de tous les Français, et, malgré la faveur dont il jouissait, ses paroles ne furent pas applaudies. Longtemps avant que le festin fût terminé, il se leva, et, accompagné du général Berthier, il fit lentement le tour des tables, adressant quelques paroles obligeantes aux représentants qu'il connaissait; puis il sortit. Ce jour-là même il avait eu une conversation avec Siéyès et ils avaient décidé que leur projet serait mis en action le 17 brumaire[1].

Le lendemain, les principaux confidents et employés de la conspiration étaient réunis chez M. de Talleyrand. MM. Rœderer, Regnauld de Saint-Jean d'Angely rédigeaient des proclamations, des pamphlets et des articles de journaux. M. Arnault, beau-frère de Regnauld, avait fait des chansons populaires. Réal, avec une rare activité d'intrigue, préparait tout ce qui était du ressort de la police : les murs devaient être couverts de placards et des orateurs de la rue devaient les commenter dans les groupes qui se rassembleraient pour les lire. Fouché se prêtait à la conspiration, en prenant soin de ne se point compromettre; le succès lui parais-

1. 8 novembre.

sait probable, mais non pas certain. Il était pendant cette soirée chez madame Bonaparte se moquant de la conspiration. — « Il n'y a point de conspiration, disait-il, quand tout le monde en parle depuis huit jours. »

Il fallut attendre un jour de plus : Siéyès et ses amis n'avaient pas encore suffisamment préparé le conseil des Anciens au rôle qu'il devait jouer. Le Général se raillait un peu de ce qu'il appelait leurs scrupules : il n'avait aucun doute sur le succès. Assuré qu'il était des généraux et des régiments, il ne connaissait pas la tactique des assemblées et la difficulté de discipliner leurs mouvements. — « Je leur laisse le temps de se convaincre, disait-il, que je puis faire sans eux ce que je veux bien faire avec eux. »

Le 18 brumaire à six heures du matin la cour de l'hôtel, rue de la Victoire, était encombrée d'officiers de la garde nationale et de l'armée ; tous les généraux présents à Paris remplissaient les salons : Moreau, Macdonald, Lefebvre, les généraux revenus d'Égypte s'étaient rendus à l'appel. Augereau et Jourdan n'avaient pas été convoqués. Bernadotte, amené par Joseph Bonaparte, se présenta, mais il était en habit de ville. Le général Bonaparte lui conseilla de se joindre à lui, de quitter un parti qui évidemment allait succomber. Bernadotte se faisait illusion : il croyait que les républicains exaltés l'emporteraient dans cette lutte; il était le premier parmi eux et pour ainsi dire leur chef. Il refusa obstinément et se retira en disant à Joseph : — « Vous ne réussirez pas ; je vais ailleurs, où peut-être je suis destiné à vous sauver. »

Au même moment, le conseil des Anciens était

réuni; pendant la nuit la commission des inspecteurs de la salle, composée d'amis de Siéyès, avait expédié des lettres de convocation aux Anciens, en prenant la précaution de n'en point adresser à ceux de leurs collègues qui tenaient au parti jacobin.

La séance s'ouvrit à sept heures du matin. M. Cornet, au nom de la commission des inspecteurs, rendit un compte effrayant de la situation, des complots qui allaient éclater, des périls qui menaçaient la liberté et la patrie, des poignards déjà levés sur les représentants du peuple.

— « Vous pouvez prévenir encore de tels malheurs: un instant suffit; mais si vous ne le saisissez pas, la République aura existé et son cadavre deviendra la proie des vautours qui attendent sa chute. »

La commission proposait un décret qui ordonnait que le Corps législatif serait transféré dans la commune de Saint-Cloud et que les deux conseils y seraient convoqués pour le lendemain à midi. Un autre article disait : — « Le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret : il prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent décret et à la sûreté du Corps législatif. » — « Le général commandant la division de Paris, la garde du Corps législatif, les gardes nationales et les troupes de ligne sont mis immédiatement sous ses ordres et sont tenus de le reconnaître en cette qualité. Tous les citoyens lui prêteront main forte à sa première réquisition. » — « Le général Bonaparte est appelé dans le sein du conseil pour y prêter serment. Il se concertera avec les commissions des inspecteurs des deux Conseils. »

Un projet de proclamation était joint à ce décret: il était court et se bornait à dire que le Conseil usait

de son droit pour enchaîner les factions, pour rétablir la paix intérieure, pour amener la paix extérieure, pour le salut et la prospérité de la République. Afin de prévenir les inquiétudes de la population de Paris, on ajoutait : — « Soyez calme : dans peu la présence du Corps législatif vous sera rendue. » — La dernière phrase était un hommage rendu à la souveraineté du peuple, au moment où on n'attendait pas qu'il l'eût déléguée : — « Vive le peuple! par qui et en qui est la République. »

Ce décret n'éprouva pas une contradiction, fut voté sur-le-champ, et les représentants Cornet et Baraillon allèrent le remettre au général Bonaparte.

Alors il descendit, et du haut du perron il harangua les officiers qui l'attendaient dans la cour; il leur dit que le conseil des Anciens, autorisé par la Constitution, l'avait revêtu du commandement de toutes les troupes et qu'il comptait sur leur bonne volonté et leur courage pour le seconder dans l'exécution des grandes mesures destinées à sauver la patrie. L'enthousiasme fut général : les officiers tirèrent leurs épées, promettant obéissance et fidélité. Lefebvre qui ne les commandait plus, se joignit à l'état-major du général, où l'on voyait Moreau, Macdonald, Beurnonville, Serrurier, Lannes, Murat, Marmont, Berthier.

A la tête de cette glorieuse escorte, il monta à cheval et trouva sur le boulevard, au débouché de la rue de la Chaussée-d'Antin, un détachement de quinze cents hommes de cavalerie, qui étaient là par ses ordres; car nonobstant la défense expresse que Dubois Crancé ministre de la guerre avait donnée, on obéissait déjà au général Bonaparte, en vertu du décret non encore voté par les Anciens. Les adjudants de

la garde nationale furent chargés de le publier chacun dans son quartier en y faisant battre la générale.

Entouré de tous les généraux, il fut introduit à dix heures dans la salle des Anciens. Le président lui adressa la parole : — « Général, on va vous donner lecture du décret que le conseil vient de rendre. »

Après cette lecture, il reprit : — « Citoyens représentants, la République périssait : vous l'avez su; votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre. Je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche! Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du XVIIIe siècle; rien dans la fin du XVIIIe siècle ne ressemble au moment actuel. Votre sagesse a rendu ce décret; nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une république fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons; je le jure en mon nom et au nom de mes compagnons d'armes. » — Tous les généraux s'écrièrent : « Je le jure. »

Le Général avait fait un discours, mais n'avait point prêté le serment légal; il n'avait point juré fidélité à la Constitution de l'an III. La remarque en fut faite par M. Garat; le président lui répondit que depuis le décret qui avait transféré le Corps législatif à Saint-Cloud, aucune discussion ne pouvait être ouverte.

Le Général descendit dans la cour et remonta à cheval pour passer les troupes en revue. Elles occupaient le Carrousel, le jardin des Tuileries et la place Louis XV. Ce fut pour les conseillers politiques de la conspira-

tion le moment décisif. Ils craignaient qu'il ne fût impossible d'entraîner les troupes dans le mouvement et d'obtenir leur obéissance; tous les rapports les représentaient comme animées d'un esprit républicain fort exalté. Les généraux jacobins se tenaient pour assurés de l'ascendant qu'ils pourraient exercer sur les soldats. Lors donc que le régiment de dragons du colonel Sébastiani eut accueilli le général Bonaparte avec enthousiasme et acclamations, cette inquiétude, que lui-même n'avait jamais témoignée, fut entièrement dissipée. Ce qu'un régiment avait fait, les autres le feraient assurément.

Cette revue fut un vrai triomphe. Le peuple ne se montra pas moins transporté de joie, de confiance, d'espoir. Parmi la jeunesse, c'était presque de l'adoration. On ignorait quelles seraient les conséquences de cette translation des Conseils à Saint-Cloud, si la forme du gouvernement serait changée, si la représentation nationale serait épurée. Le général Bonaparte était le maître : cela suffisait pour satisfaire l'opinion publique. On n'entendait parler d'aucune arrestation, d'aucune précaution de police. Les barrières avaient été un instant fermées; il avait ordonné de les rouvrir.

Après la revue, il chargea Moreau de commander au Luxembourg, Lannes aux Tuileries, Marmont à l'École militaire, Macdonald à Versailles, Murat à Saint-Cloud, Serrurier à l'embranchement des routes de Versailles et de Saint-Cloud. Les troupes furent ainsi réparties de manière à assurer la tranquillité publique.

Augereau se présenta sans avoir été averti. — « Eh quoi! général, est-ce que vous ne comptez pas toujours sur votre petit Augereau? » — Le général Bona-

parte lui conseilla, ainsi qu'à Jourdan, de ne pas se rendre à la séance de Saint-Cloud, de rester tranquilles et de ne pas compromettre les services qu'ils avaient rendus à la patrie, en s'opposant à un mouvement national que rien ne pouvait arrêter.

Le décret du conseil des Anciens avait déjà été porté au général Bonaparte, lorsque les inspecteurs en donnèrent connaissance au président du Directoire. Il avait été engagé pour ce même matin à déjeuner chez Mme Bonaparte, mais Mme Gohier y était allée seule. Il commençait à se douter de quelque chose. Il convoqua ses collègues; mais il apprit que Siéyès, qui depuis quelques jours apprenait à monter à cheval, ce qui fut un sujet de plaisanterie, était sorti en cet équipage avec Roger Ducos. Ils étaient allés au conseil des Anciens. Barras était au bain, et répondit qu'il allait envoyer son secrétaire Bottot à la découverte, pour savoir ce qui se passait.

Barras avait déjà reçu une autre visite. M. de Talleyrand, qui était fort de ses amis et qui avait sa confiance, s'était chargé de lui faire donner sa démission. M. Rœderer en rédigea le projet et l'amiral Bruix, qui était aussi un de ses familiers, le porta au Luxembourg; il lui expliqua quelle était la situation. Barras comprit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de donner sa démission, en obtenant des garanties pour sa sécurité et sa fortune. Le message de Bottot consistait à porter cette démission.

Après la revue, le général Bonaparte était monté au comité des inspecteurs qui siégeaient dans le palais des Tuileries. Siéyès et Roger Ducos venaient de donner leur démission lorsque Bottot arriva; le Général savait déjà ce qu'il apportait, mais ce lui fut une

occasion de faire une de ces scènes destinées à frapper les esprits et à être répandues dans le public.

— « Qu'avez-vous fait, dit-il à Bottot d'une voix foudroyante, de cette France que j'avais rendue si brillante? Je vous ai laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers; je vous ai laissé les millions de l'Italie, j'ai retrouvé des lois spoliatrices et partout la misère. Que sont devenus cent mille hommes qui ont disparu du sol français? Ils sont morts, et c'étaient mes compagnons d'armes! Un tel état de choses ne peut durer; avant trois ans, il nous mènerait au despotisme par l'anarchie. Nous voulons la République, assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile, de la tolérance politique; à entendre quelques factieux, nous serions les ennemis de la République, nous qui l'avons arrosée de notre sang. Nous ne voulons pas des gens qui se croient plus patriotes que ceux qui se sont fait mutiler pour le service de la République. »

M. Arnault écrivit aussitôt cette vive objurgation pour l'envoyer aux journaux. Bottot ne fit pas d'autre réponse que de remettre l'abdication de Barras.

Moulin et Gohier arrivèrent. — « Je vois avec plaisir, leur dit le général, que vous vous rendez à nos vœux, à ceux de vos collègues. »

Gohier avait été invité à déjeuner précisément pour être associé au dessein qui allait recevoir son exécution. Mme Bonaparte s'intéressait à lui, et le Général l'estimait comme un très-honnête homme; sa femme avait en son nom repoussé toute proposition. De nouvelles instances lui furent faites pour qu'il se réunît aux hommes qui voulaient sauver la République. Mais Gohier ne connaissait d'autre moyen pour sauver la République que d'observer la Constitution.

— « Elle croule de toutes parts votre Constitution, disait le Général. — Vous n'avez pas eu le temps encore de connaître notre situation; partout la République est triomphante, triomphante sans vous, » répondait Gohier.

Alors on apporta un billet au Général; après l'avoir lu, il s'adressa à Moulin : — « Vous êtes parent de Santerre ?

— Non, général, mais son ami.

— Il agite les habitants du faubourg Saint-Antoine et veut se mettre à leur tête. S'il fait un mouvement, je le fais fusiller. — Santerre n'est point un agitateur. D'ailleurs, il ne ferait pas lever aujourd'hui quatre hommes dans le faubourg. Il ne marchera jamais que sur l'ordre d'une autorité que vous semblez méconnaître. — Il n'y a plus de Directoire, » répliqua le Général.

Gohier ajouta : — « Il ne sera pas en votre pouvoir d'accomplir vos projets hostiles.

— Mes projets ne sont pas hostiles. Il faut sauver la République. Je le veux, et nous y parviendrons par des mesures énergiques. Ne restez pas tous deux isolés; ne refusez pas votre démission. »

Les deux Directeurs persistèrent; Gohier avait un intime sentiment de sa légitimité et se faisait conscience d'abandonner un poste qu'il croyait devoir à la confiance du peuple; il retourna au Luxembourg, où le général Moreau le fit garder. Moulin s'en échappa et se tint caché. Barras fut conduit à son château de Grosbois par une escorte de dragons.

Le succès de la journée était complet, et cependant rien n'était terminé. Que feraient les deux Conseils le

lendemain, à Saint-Cloud? — Que leur proposerait-on? — Il ne subsistait plus en ce moment un autre pouvoir que la dictature militaire conférée au général Bonaparte; — comment cette dictature deviendrait-elle un gouvernement? — Ferait-on sans délai des changements à la Constitution? — Procéderait-on à l'élection d'un nouveau Directoire?

Ce fut pour traiter de ces questions et pour concerter la journée du lendemain, qu'à sept heures du soir, à la commission des inspecteurs, aux Tuileries, se réunirent le Général, Siéyès, Roger Ducos, Fouché avec les meneurs de la révolution actuelle dans le Corps législatif : Regnier, Lemercier, Cornet, Fargues, Cornudet, du conseil des Anciens; — Lucien Bonaparte, Chazal, Cabanis, Boulay, Bérenger, Émile Gaudin, du conseil des Cinq-Cents.

Siéyès, Fouché et les anciens habitués de la Révolution et des assemblées prévoyaient une vive opposition dans les Conseils; ils craignaient non-seulement des difficultés, mais des résolutions hardies et hostiles. On parla des moyens de prévenir le danger. Il fut proposé de faire arrêter quarante des principaux opposants; Siéyès insistait sur cette mesure, le Général résista à ce conseil. — « Non, disait-il, j'ai juré ce matin de protéger la représentation nationale; je ne veux pas violer mon serment. »

On parla de diverses précautions de police; les inspecteurs des deux Conseils étaient d'avis d'employer encore l'expédient qui avait si bien réussi le matin même : ils auraient changé la couleur des cartes que chaque représentant était tenu d'exhiber pour entrer dans la salle; les nouveaux billets ne seraient pas envoyés aux plus fougueux opposants; de sorte

que la porte leur serait refusée quand ils montreraient une autre carte que celle de la consigne.

Le Général agréa d'abord ce moyen, puis le trouva indigne de lui; il était tellement satisfait de sa journée qu'on ne pouvait lui donner une inquiétude; il n'avait pas un doute sur l'ascendant qu'il exercerait en toute occasion et sur toutes personnes. — « Pourquoi ces précautions? disait-il, nous marchons avec la nation et par sa seule force. Notre triomphe ne doit pas ressembler à celui d'une minorité factieuse. » — Il fut convenu qu'un gouvernement provisoire serait établi, qu'il serait composé de trois consuls, le général Bonaparte et les citoyens Siéyès et Roger Ducos; qu'on proposerait d'ajourner les Conseils à trois mois. Du reste, le Général ne s'expliquait pas sur les changements qui pourraient être faits à la Constitution; il affectait de s'en rapporter entièrement à Siéyès et aux représentants qui savaient beaucoup mieux que lui quelles formes constitutionnelles pouvaient être nécessaires ou convenables. — Il les quitta sans que rien fût réglé, sans qu'on sût ce qu'il voulait. Quelques-uns remarquaient que tout était incertain, hormis qu'il avait un pouvoir absolu. — « Que voulez-vous? disait Fouché : c'est fait. » — « Vous avez un maître, » disait Siéyès.

Le lendemain à une heure, les deux Conseils étaient assemblés à Saint-Cloud : les Anciens dans la galerie du château, les Cinq-Cents dans l'orangerie. En attendant l'ouverture de la séance, Siéyès et le Général étaient seuls dans un des salons; les généraux et l'état-major dans la salle précédente.

Dès que les Cinq-Cents furent en séance, Émile Gaudin proposa de nommer une commission de sept

membres qui ferait un rapport sur la situation de la République, et les mesures de salut public qu'il conviendrait de prendre; il demandait que toute discussion et délibération fût ajournée jusqu'à ce rapport.

Des voix s'élevèrent, on criait : — « la Constitution ou la mort! Point de dictature! A bas les dictateurs! » — Delbrel proposa de renouveler le serment de fidélité à la Constitution : les cris continuaient; le président n'était pas écouté. Enfin, par une clameur presque unanime, il fut prescrit de faire un appel nominal pour que chacun des représentants jurât fidélité à la Constitution.

Cette prestation de serment devait durer au moins deux heures et donnait le temps de se préparer contre la majorité des Cinq-Cents. Déjà Fouché venait de faire dire au Général par Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, qu'à Saint-Cloud les baïonnettes couraient le risque d'être moins puissantes que les toges; qu'il ne savait pas jusqu'où une assemblée pouvait être entraînée par des meneurs. Il conseillait de brusquer l'événement. — « Pour moi, disait-il, mes précautions sont prises : le premier qui bougera sera jeté à la rivière. Je lui réponds de Paris; qu'il se charge de Saint-Cloud. »

Augereau n'était pas en uniforme et vint raconter à son ancien chef en quelle agitation étaient les Cinq-Cents et ajouta : — « Te voilà donc dans une jolie position. — Nous en sortirons, lui répondit le Général, souviens-toi d'Arcole. Va dire à tes amis que le vin est tiré et qu'il faut le boire. »

L'aide de camp Lavalette, chargé par son général de lui rendre compte toutes les cinq minutes de ce qui se passait aux Cinq-Cents, le trouva seul avec Siéyès, qui était assis tranquillement devant le feu, tandis

qu'il se promenait avec une sorte d'agitation. — « Eh bien, vous voyez ce qu'ils font, » dit-il. — Siéyès répondit froidement : — « Jurer une partie de la Constitution, passe; mais la jurer tout entière, c'est trop. »

Le Général sortit avec précipitation, il traversa le salon où se tenaient les généraux; il frappait le parquet de sa cravache, en disant : — « Il faut en finir. » — Il descendit dans la cour, monta à cheval, fit mettre en bataille un régiment d'infanterie qui arrivait de Paris, harangua les officiers; puis descendit de cheval, monta d'un pas rapide le grand escalier et se présenta à la barre du conseil des Anciens.

Il n'avait pas voulu qu'on en écartât les membres qui appartenaient au parti jacobin; ainsi on pouvait craindre de trouver une disposition semblable à celle qui se manifestait aux Cinq-Cents.

Dès le commencement de la séance, lecture avait été donnée d'une lettre par laquelle Barras donnait sa démission. Il disait qu'en acceptant la première magistrature de l'État, il n'avait eu d'autre intention que de défendre la liberté et de préserver des attaques de leurs ennemis les patriotes compromis dans sa cause; ancien soldat, il avait voulu aussi donner des soins particuliers aux intérêts des défenseurs de la patrie. — « Maintenant, le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu l'honneur d'ouvrir le chemin de la gloire, et la confiance que lui accorde le Corps législatif, m'ont convaincu que les périls de la liberté étaient surmontés et les intérêts des armées garantis, je rentre avec joie dans le rang des simples citoyens. »

Sans s'occuper de cette lettre, les opposants d'abord demandèrent par quel motif un certain nombre

de membres du Conseil n'avaient pas été convoqués pour la séance de la veille.

Un des inspecteurs de la salle, en attribuant à la précipitation, avec laquelle les billets de convocation avaient été portés, quelques inexactitudes dans le service, parla de la gravité et de l'urgence des mesures qui avaient dû être prises, des complots qui menaçaient encore la République; des révélations qui avaient été faites à la commission par un général sur qui reposaient toutes les espérances de la patrie; de la nécessité d'attendre que le péril fût passé pour s'expliquer publiquement sur les circonstances.

Alors on demanda le comité secret: il fut répondu que le Conseil ne pouvait rien délibérer, tant qu'il n'était pas officiellement informé de la présence, à Saint-Cloud, du Directoire exécutif et du conseil des Cinq-Cents. La discussion fut animée et la majorité se prononça contre ceux qui demandaient un comité secret et une discussion.

A trois heures et demie, on donna lecture d'une lettre du secrétaire général du Directoire qui annonçait que quatre membres du Directoire avaient donné leur démission, et que le cinquième était tenu en surveillance au Luxembourg par ordre du général Bonaparte. Un instant après, le général fut annoncé et entra accompagné de Berthier et de ses aides de camp.

Sa physionomie et sa contenance annonçaient de l'irritation et du trouble. Il ne s'était point préparé à parler; son discours était coupé, soit par les interruptions des opposants, soit par des questions que le président lui adressait afin de le calmer et de lui venir en aide, lorsque les mots lui manquaient et que les phrases ne finissaient pas. La verve qu'il avait habi-

turellement dans les conversations familières, où sa pensée s'exprimait avec tant de force, tant d'esprit et d'originalité, ne se retrouvait point lorsqu'il voulait avoir une éloquence solennelle. Il n'était pas doué en orateur: les sentiments et les opinions qui l'inspiraient n'avaient point cette chaleur naturelle que donne une conviction profonde ou une émotion véritable. La volonté de produire de l'effet et d'agir, soit par voie d'intimidation, soit en flattant les penchants ou l'amour-propre individuel, échouait lorsqu'il s'agissait de persuader et d'entraîner une assemblée prévenue, animée de malveillance, méfiante et déjà irritée.

Ce discours, qui fut ensuite rédigé pour être mis dans les journaux, n'était qu'une suite de phrases incohérentes et affligeait les représentants qui lui étaient sympathiques, tandis que les opposants jouissaient de son désordre.

Quoiqu'il fût évidemment troublé, et qu'il prît parfois le ton de la justification, se défendant contre l'imputation de projets ambitieux, protestant qu'on le calomniait en parlant de César ou de Cromwell, il se montrait en même temps orgueilleux et menaçant. Les mots « conspirations, sourdes agitations, imminence des dangers de la patrie » étaient suivis de paroles fortement accentuées : — « Le vœu de mes frères d'armes, des soldats et de la nation m'appelle dès longtemps, disait-il, à l'autorité suprême. » — Il répéta une phrase que, depuis deux jours, il avait prodiguée en réponse à ceux de ses conseillers qui lui parlaient de difficultés et de dangers. — « Ma fortune et le dieu de la victoire marchent devant moi. »

Comme il disait : — « Nous sauverons la liberté et la République » — un interrupteur s'écria : — « Quelle

sera notre garantie? » — Il se retourna vers les grenadiers qui gardaient la salle : — « Quand je vous ai promis la victoire, dites si je vous ai jamais trompés. »

Il eut aussi un beau mouvement, lorsque l'interrupteur ajouta : — « Et la Constitution? »

— « La Constitution ! vous l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La Constitution ! Elle a été invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes. Elle ne peut être pour nous un moyen de salut, puisqu'elle n'obtient plus le respect de personne. Nous ne pouvons le lui rendre. Sauvons les bases sur lesquelles elle repose : la liberté et l'égalité. Que chaque citoyen retrouve la liberté qui lui est due et que cette Constitution n'a pu lui garantir. »

Le Conseil lui accorda les honneurs de la séance, et la discussion recommença ; les opposants demandèrent encore qu'on leur prouvât qu'il y avait une conspiration et des conspirateurs. Des interpellations furent adressées directement au Général.

— « S'il faut s'expliquer tout à fait; s'il faut nommer les hommes, je les nommerai. Les Directeurs Barras et Moulin m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti qui repousse tous les hommes dont les idées sont vraiment libérales. »

Cette explication étant insuffisante, le président au nom du Conseil, lui demanda de dévoiler le complot dans toute son étendue.

— « J'ai eu l'honneur de vous dire que la Constitution ne pouvait sauver la patrie. C'est ce que me disaient eux-mêmes les deux Directeurs que j'ai nommés; en le disant, ils n'étaient pas plus coupables que la généralité de la France qui en est convaincue.

« Puisque la Constitution ne peut sauver la République, hâtez-vous donc de prendre les moyens d'écarter le danger, si vous ne voulez pas recevoir de sanglants reproches du peuple français, de vos familles et de votre conscience. » — Après ces paroles, il se retira.

Une scène plus violente l'attendait au conseil des Cinq-Cents. La cérémonie de la prestation du serment étant terminée, on avait donné lecture de la démission de Barras. Un représentant nommé Grandmaison, demandait si cette démission ne tenait pas à des circonstances extraordinaires et ajoutait : — « Quelqu'un, parmi nos collègues, nous dira-t-il où nous en sommes et où nous allons?... » — A cet instant tous les regards se portèrent vers l'entrée de la salle. Le général Bonaparte s'avançait entouré de quelques généraux, escorté de quatre grenadiers de la garde du Corps législatif.

L'Assemblée entière était debout. — « Qu'est-ce que cela, s'écriaient un grand nombre de représentants, des sabres ici ! des baïonnettes ! » — Parlant ainsi, ils se précipitaient au-devant du général. Un représentant, nommé Destrem, le serrant de près, l'apostropha en disant : — « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu. » D'autres le prenaient au collet ou le repoussaient comme pour le chasser de la salle, criant : — « Hors la loi! A bas le dictateur ! » — Les grenadiers se pressaient à ses côtés pour le défendre contre les violences des représentants, qui devenaient de plus en plus injurieux et menaçants. — « Sauvons le Général, » disaient-ils. — Lefebvre sortit du groupe des généraux qui se tenaient à la porte et l'entraîna hors de la salle.

Son premier soin fut d'envoyer un piquet de grena-

diers chercher son frère, qui présidait cette tumultueuse assemblée.

Lucien avait quitté le fauteuil où Chazal avait pris place; il était à la tribune, répondant aux Jacobins, qui parmi beaucoup de propositions demandaient qu'on mît aux voix, « l'ordre à la garde du Corps législatif et aux troupes qui se trouvaient à Saint-Cloud, de ne pas obéir au général Bonaparte. »

Lucien essayait de justifier son frère, disant : — « Je ne m'oppose point à la proposition, mais un mouvement, même irrégulier, aurait-il déjà fait oublier tant de services rendus à la liberté? » — Il était sans cesse interrompu; on ne l'écoutait point. Voyant le piquet de grenadiers entrer dans la salle, il termina en disant : « — Puisque je ne puis être entendu, je dépose sur la tribune les insignes de la magistrature populaire; » — il quitta sa toge et sa toque.

Les grenadiers s'avancèrent, entourèrent Lucien et l'emmenèrent hors de la salle. — « C'est par ordre du Général, » dit l'officier aux représentants étonnés.

L'Assemblée était dans le désordre et la confusion; les uns disaient : — « Il faut suivre le président. » — Les autres : — « Il n'y a plus de Conseil, nous ne pouvons plus délibérer librement. »

Lucien était venu retrouver son frère qui était à cheval, entouré des généraux; les grenadiers du Corps législatif étaient en rang dans la cour; ils avaient été mis sous le commandement du général Murat : si le général Bonaparte se décidait à employer la force armée contre le conseil des Cinq-Cents, c'était à la garde chargée de les défendre qu'il fallait en donner l'ordre. Jusqu'à ce moment ils avaient montré de l'obéissance et du dévouement au Général; ils l'avaient tiré des

mains des factieux ; ils venaient de remplir le même office pour ramener son frère : mais obéir au commandement de tourner leurs baïonnettes contre les représentants commis à leur garde et qu'ils étaient accoutumés à respecter, c'est ce qu'on pouvait hésiter à leur demander. Les généraux étaient inquiets ; le général Bonaparte semblait préoccupé.

Lucien monta à cheval et harangua les soldats : — « Le président du conseil des Cinq-Cents vous déclare que ce Conseil est opprimé par la terreur que leur inspirent des représentants à stylet, qui menacent leurs collègues et leur présentent la mort. » — Il disait : « Ce sont des brigands soldés par l'Angleterre ; ils sont en rébellion contre le conseil des Anciens ; ils ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de veiller au salut de la République.... Eux-mêmes se sont mis hors la loi par leurs attentats.... Au nom du peuple, je vous confie, soldats, le soin de délivrer la majorité de vos représentants. Que les baïonnettes les délivrent des stylets.... Vous ne reconnaîtrez pour législateurs que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Que ceux qui resteront dans l'Orangerie soient expulsés : ce ne sont plus les représentants du peuple, ce sont les représentants du poignard. — « Vive la République ! »

Les soldats répondirent par le cri de « Vive Bonaparte ! » Mais on lisait encore sur leur physionomie un sentiment de doute et d'hésitation. Lorsque Lucien était monté à cheval, on lui avait donné une épée ; il la tira et s'écria : — « Je jure de percer le sein de mon propre frère, si jamais il porte atteinte à la liberté des Français. »

Ce mouvement parut produire quelque effet sur les

soldats. Les généraux leur parlaient aussi pour les décider à une franche et entière obéissance.

Alors Murat demanda au général Bonaparte : — « Faut-il entrer dans la salle? — Oui, » répondit-il gravement et avec fermeté.

Un corps de grenadiers s'avança, tambour battant; l'Assemblée était dans un complet désordre. Il n'y avait ni délibération, ni discussion. Les représentants, entendant le bruit du tambour et les pas des soldats qui approchaient, s'étaient levés en criant : — « Vive la République! vive la Constitution de l'an III! » — Le colonel Dujardin, qui commandait les grenadiers, éleva la voix : — « Citoyens représentants, je vous invite à vous retirer : on ne répond plus de la sûreté du Conseil. »

Les cris de : « Vive la République! » répondirent à cet avertissement. La colonne de grenadiers traversa la salle au pas de charge. Les représentants s'écartèrent pour la laisser passer. Quand elle fut au bout de l'Orangerie, elle se retourna et un officier monta au bureau du président. — « Représentants, cria-t-il, retirez-vous; le Général a donné des ordres. » — Le tumulte continua; la plupart des représentants restaient à leur place.

L'officier s'écria : — « Grenadiers, en avant! » — Le tambour recommença à battre. Les grenadiers se placèrent au milieu de la salle. Alors les représentants sortirent précipitamment et en désordre. Les grenadiers poussaient devant eux ceux qui restaient en arrière ainsi que les spectateurs présents à cette scène; beaucoup sortaient par les fenêtres. Les représentants se hâtaient de quitter leur ample manteau rouge et leur toque.... Bientôt la salle fut entièrement vide.

La consigne donnée par le général Bonaparte avait été ponctuellement suivie : on avait employé la force, mais point la violence. Il n'y avait eu ni combat ni blessure ; à la vérité, les représentants n'avaient pas essayé une résistance inutile. Les soldats obéissaient ; la population restait calme ou même applaudissait à la déroute du parti jacobin et de l'assemblée qu'il dominait. Le dévouement à une cause perdue ne pouvait avoir aucun résultat et n'eût pas ému l'opinion publique.

Elle était tellement disposée qu'il fut facile d'attribuer aux jacobins les desseins les plus criminels, les complots les plus atroces. Lucien Bonaparte ne sembla point exagéré en les appelant les représentants du poignard.

En effet, à l'instant même où le général Bonaparte avait quitté la salle, protégé et entraîné par les grenadiers, le bruit s'était répandu qu'il avait vu des poignards levés sur lui et que des représentants s'étaient élancés pour l'assassiner. Un des grenadiers, voyant que la manche de son habit était déchirée, avait dit à ses camarades : — « C'est peut-être un coup de poignard de ces brigands. » — Cette supposition était devenue un fait avéré, si bien que Mme Bonaparte fit venir le grenadier, lui donna une forte récompense. Le Général, dans une proclamation écrite quelques heures après, disait : — « Les stylets qui menaçaient les députés sont levés sur leur libérateur ; vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine. »

Des anarchistes et même des représentants avaient peut-être beaucoup parlé de percer de leurs poignards le tyran liberticide, d'être les Brutus d'un nouveau César : c'était un lieu commun de la déclamation jacobine. Mais personne n'avait vu de stylets levés

sur le Général. On accusa aussitôt Aréna, qu'on savait ennemi juré des Bonaparte, et qui pouvait avoir l'habitude assez commune aux Corses de porter toujours un stylet dans sa poche; mais aucun témoin oculaire n'attesta qu'il l'eût laissé voir. Le général Bonaparte, dans la conversation familière et dans les mémoires qu'il a dictés à Sainte-Hélène, n'a point répété le récit placé dans sa proclamation. Aréna nia formellement cette imputation, en invoquant le témoignage des représentants présents à la séance.

A neuf heures du soir, Lucien Bonaparte réunit quelques membres des Cinq-Cents qui ne se comptèrent pas, mais qui de moment en moment devinrent un peu plus nombreux. Le président leur proposa de nommer une commission chargée de présenter ses vues sur la situation actuelle et sur les moyens de l'améliorer. La commission fut aussitôt formée; puis l'Assemblée vota que le général Bonaparte et les généraux, qui l'avaient accompagné pendant la journée, avaient bien mérité de la patrie, ainsi que les différents corps, qui avaient été réunis à Saint-Cloud et les grenadiers qui avaient couvert de leur corps le général Bonaparte.

Pendant que la commission rédigeait ce qui venait d'être convenu d'avance avec le Général et Siéyès, Lucien Bonaparte fit un long discours sur les vices de la Constitution et la nécessité de la réformer.

Aussitôt après la commission vint présenter son travail. Boulay, rapporteur de la loi du 19 fructidor, remplit le même office le 19 brumaire, et produisit en preuve des imperfections de la Constitution, la nécessité où on s'était trouvé de la violer. Il fallait donc changer l'organisation des pouvoirs.

Le projet de loi renfermait d'autres dispositions, qui témoignaient combien il était à propos de rappeler le précédent du 18 fructidor.

— « Il n'y a plus de Directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et attentats auxquels ils se sont constamment portés, les individus ci-après nommés. » — Suivait une liste de cinquante-sept membres des Cinq-Cents ou des Anciens. Les orateurs du parti jacobin et les représentants les plus connus par l'exagération de leurs opinions se trouvaient sur cette liste : Talot, Aréna, Garrau, Quirot, Poullain Grandpré, Grandmaison, Bigonnet, Delbrel, le général Jourdan, Lesage Senault, Colombel, Moreau (de l'Yonne). Le public s'était depuis longtemps intéressé si peu au détail quotidien des séances législatives, que la plupart des noms placés sur cette liste étaient presque inconnus.

— « Le Corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Siéyès, Roger Ducos et Bonaparte.

« Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de retablir la tranquillité intérieure et de procurer une paix honorable et solide.

« Le Corps législatif s'ajourne au 1er ventôse[1].

« Avant sa séparation, et séance tenante, chaque Conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

« Les commissions statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire,

1. 20 février.

sur tous les objets de police, de législation et de finances.

« La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative; la commission des Anciens, l'approbation.

« Les deux commissions sont chargées de préparer, dans le même ordre de travail et de concours, les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvénients.

« Ces changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et conserver inviolablement la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

« La commission consulaire pourra leur présenter ses vues à cet égard.

« Elles siégeront à Paris et elles pourront convoquer le Corps législatif extraordinairement pour la ratification de la paix ou dans un grand danger public.

Cabanis développa dans un long discours les motifs qui rendaient nécessaires des changements à la constitution de l'an III. — « Si elle subsistait telle qu'elle est, elle entraînerait rapidement la ruine de la liberté, et notre état actuel la dissolution de la nation française elle-même. »

L'Assemblée, telle qu'elle était composée et dans la disposition où elle se trouvait, était facile à persuader : elle vota à l'unanimité le projet de loi et une proclamation au peuple français; le général Bonaparte en avait fait une aussi. Il y en avait encore une du ministre de la police.

A une heure du matin, la résolution du conseil des

Cinq-Cents fut portée aux Anciens. Quelques objections furent faites, mais sans vivacité et sans insistance. Un représentant dit : — « Je ne me fais point le défenseur de ceux qui sont expulsés, mais je demande que les inculpés soient entendus. »

On demanda à aller aux voix. Trois ou quatre votes furent négatifs et la résolution fut sanctionnée.

Chacun des deux Conseils procéda immédiatement au choix des vingt-cinq membres de la commission à laquelle il déléguait ses pouvoirs. Ils avaient sans doute été désignés d'avance dans les conciliabules qui avaient réglé le programme de cette révolution. Presque tous les commissaires étaient des hommes modérés, estimés du public, distingués par leurs lumières et l'expérience des affaires. Leurs noms déjà connus devaient se trouver sur les listes des hauts fonctionnaires du gouvernement qu'ils allaient instituer.

Parmi les Anciens, on comptait : Lebrun, Garat, Vimar, Cretet, Lemercier, Regnier, Cornudet, Porcher, Lenoir La Roche, Cornudet, Fargues, Laussat, Chassiron, Chatry La Fosse, Herwyn. Sur la liste des Cinq-Cents on remarquait Cabanis, Boulay, Chazal, Lucien Bonaparte, Chénier, Creuzé La Touche, Bérenger, Daunou, Gaudin, Jacqueminot, Villetard, Girod Pouzol, Chollet, Fregeville, Chabaud-Latour.

La commission des Anciens choisit pour son président Lebrun; la commission des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte.

La constitution de l'an III n'existait plus ; aucun des pouvoirs qu'elle avait établis ne subsistait; rien encore n'était institué : tout était provisoire. Mais l'opinion publique n'était point inquiète; un sentiment de con-

tentement et d'espérance se répandait dans la France entière. On ne savait pas bien quelle forme de gouvernement on allait avoir; mais on avait confiance dans l'homme qui s'emparait du pouvoir. Sans doute beaucoup d'intrigue s'était mêlée à cette révolution; la force avait été employée contre la légalité; des recits mensongers avaient été publiés; les opinions professées dans les proclamations n'avaient pas évidemment une entière sincérité; les déclamations étaient plus pompeuses que persuasives : — l'événement n'en avait pas moins un caractère de grandeur. Le général Bonaparte y avait gardé un aspect imposant; les dangers qu'il avait courus étaient exagérés par les récits et par les journaux; toutefois cette exagération même était une preuve de l'intérêt universel qui se portait sur lui; il avait vaincu et chassé un parti tyrannique et insensé, qui ne permettait à aucun gouvernement d'être juste et régulier; qui le contraignait à employer partout des agents incapables et détestés. Le nouveau maître du pouvoir allait établir l'ordre et gouverner pour les honnêtes gens et avec eux; la guerre civile cesserait; l'armée forcerait de nouveau les puissances ennemies à accepter une paix glorieuse pour la France agrandie.

Telles étaient les espérances qui, de toutes parts, se portaient vers le général Bonaparte. A quel titre exercerait-il le pouvoir dont il s'emparait? quelles seraient les garanties données à la liberté politique, dont la France avait fait son symbole depuis plus de dix années? quel contrôle serait exercé sur cette autorité suprême? serait-elle absolue en droit comme en fait? quelle part serait laissée aux délibérations d'un pouvoir législatif?

Ces questions n'agitaient point les esprits dans la

masse nationale ; elle se contentait, sans même examiner leur vraisemblance, des assurances que prodiguaient le Général et tous les hommes dont il s'était entouré. Le serment qu'il prêta et qui était imposé aux fonctionnaires promettait — « fidélité à la République une et indivisible fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif. »

Dans les discours de tribune, dans les articles de journaux, dans les conversations familières, on parlait plus que jamais des principes de 1789. Le mot « idées libérales, » qui n'était pas encore très-usité et que les républicains trouvaient moins significatif que l'amour de la liberté, devint alors à la mode.

La constitution, qui devait émaner des commissions législatives, était donc attendue avec plus de curiosité que d'impatience. On voyait que le général Bonaparte et ses deux collègues n'attendaient point qu'elle fût promulguée, pour faire des actes qui annonçaient quelle direction suivrait le gouvernement.

Deux ministres furent conservés : M. Cambacérès au département de la justice, Fouché à la police ; M. de Talleyrand revint aux relations extérieures ; le général Berthier fut ministre de la guerre ; M. de La Place de l'intérieur ; M. Forfait de la marine. M. Gaudin, que les gouvernements précédents avaient voulu avoir pour ministre des finances et qui avait cru impossible de rétablir l'ordre sous leur autorité, prit confiance cette fois et accepta le portefeuille qu'il garda pendant quatorze ans. M. Maret fut secrétaire général des Consuls.

Le parti jacobin n'avait pas montré au conseil des Cinq-Cents une énergie désespérée ; et les anciens meneurs des insurrections et conspirations avaient peu d'espoir de soulever des émeutes ; toutefois, par pré-

caution et pour les intimider, une mesure sévère et arbitraire fut prise dès le lendemain. Trente-sept individus furent, par arrêté des Consuls, désignés pour sortir du territoire continental de la République. Destrem et Aréna et deux autres représentants étaient les premiers de cette liste. Le reste se composait d'hommes qui avaient figuré, dans les plus mauvais jours de la Terreur, à la Commune, dans les sections ou dans les émeutes de prairial et le complot de Babeuf. Quelques-uns étaient restés dans une sorte d'évidence; Félix Lepelletier, Maignet, Audoin, Charles de Hesse, d'Aubigny.

Les individus portés sur une seconde liste devaient se rendre à la Rochelle pour être conduits et retenus dans tel lieu de la Charente-Inférieure qu'indiquerait le ministre de la police. Cette seconde liste comprenait aussi des représentants. Briot, Poullain-Grandpré, Grandmaison, Talot, Delbrel, Lesage Senault, Julien de Toulouse, Antonelle ancien juré du tribunal révolutionnaire, étaient au nombre des vingt individus de cette seconde liste. Les conseils de Joseph Bonaparte en avaient fait retrancher Jourdan, Bernadotte et Salicetti.

Ce n'était pas dans un esprit de réaction qu'on exerçait cette rigueur; on voulait effrayer et dissoudre ce parti. Fouché savait que la menace suffirait pour imposer aux uns la prudence, aux autres la soumission; c'était même un moyen pour en rallier quelques-uns. Aussi n'y en eut-il qu'un petit nombre sur qui pesa pendant quelque temps cette mesure; elle les mettait sous la main de la police, la précaution était suffisante.

L'opinion publique ne demandait point des mesures

de ce genre; elle n'était point animée de cet esprit de vengeance manifesté après le régime de la Terreur. Les vœux qu'elle formait le plus vivement ne tardèrent pas être satisfaits.—La loi des otages fut abolie, et le général Bonaparte alla lui-même faire ouvrir les portes de la prison du Temple aux détenus qui y étaient enfermés; — l'emprunt forcé fut converti en une addition à la contribution directe ; — le semestre des rentes fut payé avec des bons sur l'impôt de l'année courante, ce qui les rendait facilement réalisables.

Les naufragés de Calais, retenus depuis quatre ans en prison par le Directoire, en violation des arrêts de la justice et au mépris du droit des gens et de l'humanité, furent rendus à la liberté par un arrêté des Consuls, mais non pas encore rayés de la liste des émigrés; ils durent sortir de France.

Rappeler les déportés de fructidor était plus difficile. C'étaient Siéyès et ses amis, membres de la commission des Cinq-Cents, qui les avaient envoyés à la Guyane ou contraints à s'exiler; mais leur proscription ne pouvait subsister, lorsque le 18 fructidor était une des accusations que le général Bonaparte avait portées contre le gouvernement qu'il renversait. Une des dernières délibérations des commissions autorisa les Consuls à faire revenir les déportés; en laissant toutefois peser sur eux une surveillance, qui devait se changer bientôt après en une promotion aux emplois publics les plus importants.

Les commissions avaient donc journellement à délibérer sur les lois qu'exigeait la circonstance et sur les lois nécessaires pour les finances et l'administration. Mais les affaires s'expédiaient facilement dans une assemblée peu nombreuse où aucune opposition ne re-

tardait les délibérations. Ainsi l'œuvre importante de la constitution pouvait être leur occupation principale.

Le Général avait jusqu'alors évité de s'expliquer sur ce sujet; il disait d'abord, comme tous, que la constitution de l'an III devait subir de graves amendements et que l'expérience avait démontré ses imperfections; il ajoutait que le citoyen Siéyès avait profondément médité sur l'organisation du gouvernement; qu'il avait de grandes lumières et de vastes idées politiques; qu'il avait conçu un projet de constitution et qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de l'adopter.

A Siéyès et à ses confidents, ce langage ne paraissait point sérieux; il y voyait une sorte d'ironie et savait d'avance que sa constitution ne conviendrait pas au maître dont il portait déjà le joug et dont il avait consenti à devenir l'instrument; tandis que pour faire prévaloir ses doctrines et ses inventions constitutionnelles, il avait souhaité avoir sous sa main un chef militaire qui lui remît docilement le pouvoir après l'avoir conquis.

Siéyès se prêta donc mal volontiers à expliquer son système et à lui donner une forme positive par une rédaction en articles. D'ailleurs, il ne faisait point partie des commissions législatives. En ce moment, le plus dévoué de ses disciples était M. Chazal; ce fut lui qu'il chargea de présenter son projet de constitution. Il devait être d'abord discuté et préparé dans une commission composée de représentants choisis par les deux commissions législatives : — Lucien Bonaparte, Daunou, Boulay, Chazal, Chénier, Chabot (de l'Allier) et Cabanis, étaient délégués par les Cinq-Cents. Le-

brun, Garat, Laussat, Lemercier, Regnier, Lenoir-Laroche par les Anciens.

Le général Bonaparte sembla d'abord prendre peu d'intérêt à ce travail préliminaire ; il affectait de s'en rapporter entièrement au citoyen Siéyès; chaque soir, les membres de la commission se rendaient au Luxembourg dans le salon du Général, et on lui rendait compte de ce qui avait été mis en question et discuté.

Le projet de constitution ne devait pas être précédé d'une déclaration des droits de l'homme. En 1789, Siéyès, plus que personne, avait soutenu l'indispensable nécessité de ce préambule de tout code politique. Depuis, il avait reconnu combien étaient fondées les objections qu'alors il avait dédaigneusement repoussées. Il s'était convaincu que poser en articles de loi des principes généraux, c'était exposer toutes les dispositions pratiques et légales à une discussion continuelle, et même à une rébellion qui prétendrait trouver les lois, en contradiction avec des droits antérieurs et supérieurs, annulant ainsi l'autorité légale.

L'idée principale de Siéyès lui avait été suggérée par la persuasion où il était depuis longtemps qu'un État ne pouvait être bien réglé, si la population n'était point classée et si les droits politiques n'étaient pas inégalement distribués, selon la capacité présumée des citoyens qui composaient les diverses classes ; en même temps, il détestait une classification dérivant de l'hérédité. Il voulait donc une aristocratie, mais viagère. C'était réaliser la pensée des Girondins; M. Rœderer était le principal promoteur de ce système et le rédacteur du projet.

Pour établir cette aristocratie, voici comment il procédait : tous les hommes âgés de vingt et un ans,

après un an de résidence dans une commune, étaient citoyens français. — L'assemblée primaire de chaque arrondissement communal se réunissait pour désigner par ses suffrages ceux des citoyens, qui lui semblaient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résultait une liste contenant un nombre de citoyens égal au dixième de cette assemblée primaire. Parmi ces notables devaient être choisis tous les fonctionnaires de l'arrondissement communal.

Tous les citoyens inscrits sur ces listes de notabilité communale se réunissaient, pour élire en nombre égal au dixième de leur assemblée, des notables d'un degré supérieur, qu'ils regardaient comme capables d'exercer des fonctions publiques. Tous les fonctionnaires du département devaient être choisis parmi cette notabilité départementale.

Les citoyens de cette troisième liste devaient pareillement désigner un dixième d'entre eux, qu'ils regarderaient comme capables de remplir les fonctions publiques nationales.

Ces trois listes hiérarchiques n'étaient point soumises à un renouvellement. Tous les trois ans, les assemblées étaient appelées à remplir par élection les vacances que la mort ou la perte des droits civiques avaient faites pendant cet intervalle. Elles pouvaient aussi prononcer des exclusions, mais en observant des conditions et des formalités difficiles.

Maintenant comment seraient choisis ces fonctionnaires municipaux, départementaux et nationaux? Siéyès avait pris une détermination hardie : il supprimait les élections. Cette énormité ne devait pas trouver une forte résistance parmi les vétérans de la Révolution. On venait de voir la constitution de l'an III

rendue impraticable, une fois chaque année, par une crise électorale.

La composition du gouvernement devait être à peu près telle que Siéyès l'avait indiquée ou plutôt laissé entrevoir, lorsqu'on discutait la constitution de l'an III.

Son jury constitutionnaire devenait le Sénat conservateur : il devait être composé de quatre-vingts membres âgés de quarante ans au moins, inamovibles et à vie. Ils étaient élus par le sénat lui-même sur une liste triple de candidats présentés par le Corps législatif, le Tribunat et le conseil d'État. — Les sénateurs étaient inéligibles à toute autre fonction publique. — Le sénat choisissait sur la liste nationale les législateurs, les Consuls, les juges de cassation et les commissaires de la comptabilité. — Il maintenait ou annulait les actes qui lui étaient déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement ou le Tribunat.

Jusque-là le projet de Siéyès, que Chazal présentait successivement par chapitres, sans qu'il fût encore connu dans son ensemble et sa totalité, ne s'éloignait point des vues du général Bonaparte; mais lorsqu'il fut question du pouvoir exécutif, le dissentiment éclata. Les idées de Siéyès avaient peu varié sur ce point, depuis qu'il les avait indiquées en 1795; il entendait par division des pouvoirs une répartition des fonctions entre diverses autorités, dont chacune aurait une attribution spéciale et exclusive. — Il avait décomposé la puissance exécutive entre trois magistrats. Deux Consuls, l'un directeur de la politique intérieure, c'est-à-dire de l'administration, de la police, de la poursuite des délits et des finances; l'autre, directeur de la politique extérieure, était chargé des

relations avec les puissances étrangères et de la direction de la guerre. Au-dessus d'eux était un Grand électeur sans autre attribution que de nommer tous les agents, y compris les deux consuls : il pouvait même les destituer et les déférer au sénat. Seulement il fallait qu'il eût, d'avance et au moment où il les nommait, déposé, au Sénat un billet cacheté désignant leurs successeurs. Lui-même était destituable par le Sénat, qui pouvait, sans nulle accusation, sans en donner aucun motif, le rendre incapable de toute fonction publique, le nommer Sénateur et l'absorber, comme disait Siéyès.

L'institution d'une magistrature suprême et sans pouvoir réel était déduite de sa théorie politique. En outre, on y retrouvait une certaine imitation des républiques de Venise et de Gênes, où la souveraineté résidait dans un corps aristocratique. Il voulait donner à son Grand électeur une représentation toute royale; il le logeait à Versailles et lui allouait un traitement de six millions.

Lorsque cette bizarre conception, cette dissection de la souveraineté fut connue dans le monde politique, elle y provoqua non pas même la discussion, mais la raillerie. Quant au général Bonaparte, il repoussa bien loin une semblable idée. — « Il veut donc faire de moi un porc à l'engrais. » — Ce mot circula dans le public.

Siéyès ne mit aucune obstination à défendre son projet. Il n'aimait point la discussion. Son esprit et son langage n'avaient point, dans une conversation contradictoire ni dans l'improvisation, le caractère de supériorité qui le distinguait lorsqu'il était écouté complaisamment. Plutôt que de répondre aux objec-

tions, il préférait désavouer le citoyen Chazal, qui n'avait pas bien rendu ses idées.

Mais quelle était la pensée du Général sur le pouvoir exécutif? C'était lui qui devait l'exercer : c'est ce que personne ne mettait en doute; il était plus difficile de déterminer à quel titre et sous quelle forme. Déjà s'élevait, non pas dans le public, ni même parmi la plupart des coopérateurs du 18 brumaire, mais dans la société libérale, philosophique et littéraire, qui sans s'associer aux théories de Siéyès, formait son entourage, des inquiétudes pour la liberté. Peut-être aurait-on renoncé sans trop de regret à la république, mais n'avoir aucune garantie contre le pouvoir absolu, c'était un chagrin et une humiliation sentis d'autant plus vivement que l'opinion publique était loin d'y compatir. Tel fut le point de départ d'une opposition qui se manifesta bientôt après dans le Tribunat et qui subsista sans démonstrations publiques dans le petit groupe qui reçurent le nom d'idéologues.

Dans les commissions législatives et parmi les hommes politiques, bien peu étaient disposés à restreindre le pouvoir que le général Bonaparte voulait tenir de la constitution. Mais concentrer l'autorité exécutive en lui seul, créer un dictateur, un président, une apparence monarchique, c'était une pensée qui ne pouvait être admise. Il s'en apercevait et ne risquait pas cette proposition afin qu'elle ne fût pas repoussée. Toutefois, après quelques jours d'hésitation, lorsque les commissions restaient incertaines sur ce chapitre de la constitution, il en parla dans une conversation particulière avec les deux conseillers les plus intimes qu'il eût en ce moment, M. Rœderer et M. Regnauld de Saint-Jean d'Angely.

Ils lui répondirent que cette question ne pouvait être posée. — « Mais, dit-il, s'il y a trois Consuls, qui me donnera-t-on pour collègues? — Qui vous voudrez, » répondirent-ils. — Dès lors il ne balança plus, et il fut convenu qu'il y aurait un premier, un deuxième et un troisième Consul; que le premier aurait des attributions particulières.

— « Le Premier consul promulgue les lois; il nomme et révoque à sa volonté les membres du conseil d'État, les ministres, les ambassadeurs et autres agents extérieurs, les officiers des armées de terre et de mer, les membres des administrations locales et les commissaires du gouvernement près les tribunaux; il nomme les juges criminels et civils autres que les juges de cassation sans pouvoir les révoquer, et les juges de paix. — Dans les autres actes du gouvernement, le deuxième et le troisième Consul, ont voix consultative.

« Le gouvernement prépare les lois. — Le conseil d'État en rédige les projets sous la direction des consuls, rédige les règlements d'administration publique et résout les difficultés qui s'élèvent en matière administrative. »

Le pouvoir législatif fut établi selon les idées de Siéyès. Le conseil d'État présentait les projets de loi. Ils étaient communiqués au Tribunat, qui les discutait, et en votait l'adoption ou le rejet. Les conseillers d'État et les orateurs délégués par le Tribunat expliquaient ou débattaient les motifs du projet devant le Corps législatif qui votait par scrutin secret, sans aucune discussion de la part de ses membres. — Les séances du Tribunat et du Corps législatif étaient publiques, celles du Sénat étaient secrètes.

Le Corps législatif était composé de trois cents membres; le Tribunat de cent. Ces deux corps étaient renouvelés par cinquième chaque année, par élection du Sénat qui les choisissait sur la liste nationale.

Hormis dans le Tribunat, qui semblait constitué officiellement pour être en rivalité avec le conseil d'État et en opposition contre les projets du gouvernement, aucune résistance ne semblait plus à craindre. Plus d'élections, un Corps législatif muet : tel était le mécanisme constitutionnel où aboutissait l'expérience de onze années d'un gouvernement représentatif : l'apparence et le principe restaient encore. L'opinion publique acceptait sans regret ce régime; elle s'en promettait la paix intérieure et extérieure et une liberté plus réelle que ne la lui avaient donnée les trois constitutions précédentes.

Aucun article ne garantissait la liberté de la presse, et un arrêté des consuls prononça que pendant la durée de la guerre, le ministre de la police ne laisserait imprimer, publier et distribuer que treize journaux dont la liste était jointe à l'arrêté. De ces treize journaux trois subsistent encore : le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, et la *Gazette de France*.

Les garanties données à la liberté individuelle furent conservées; le texte déclarait que le ministre signataire d'un mandat d'arrêt qui n'aurait pas été suivi de poursuites judiciaires, serait coupable du crime de détention arbitraire; jamais aucun ministre n'en fut accusé; jamais une réclamation ne se prévalut de cette disposition légale.

Un article important ne fut point tel que le voulait le général Bonaparte. Il l'avait écrit de sa main et proposé sous la forme suivante : — « Lorsqu'un dépar-

tement se mettra en révolte ouverte, il sera déclaré en état de guerre, et dès lors le seul pouvoir militaire sera reçu. » — Après quelque discussion et l'essai de plusieurs rédactions, l'article de la constitution fut ainsi arrêté : — « Dans le cas de révolte à main armée ou de troubles qui menacent la sûreté de l'État, la loi peut suspendre dans les lieux et pour le temps qu'elle détermine, l'empire de la constitution. »

Les deux derniers articles constataient que le moment n'était pas encore venu d'abroger la législation révolutionnaire. Ils maintenaient solennellement la liste des émigrés et interdisaient qu'il y fût fait aucune exception. — Les ventes des biens nationaux étaient déclarées irrévocables, lors même qu'elles avaient été faites au préjudice des tiers, qui pourraient seulement diriger leurs réclamations contre le trésor public.

Dans ces conférences, qui se prolongeaient quelquefois très-avant dans la nuit, le Général rencontrait peu de contradictions. Les vrais amis de la liberté et de la république étaient devenus rares et timides. Instituer un pouvoir fort semblait le mot d'ordre. M. Daunou, presque seul, conservait ses anciennes opinions et les défendait, plus par acquit de conscience que dans l'espérance d'être écouté et de faire changer une volonté exprimée impérieusement. C'était lui qui avait été le rédacteur de la constitution de l'an III ; il plut au général Bonaparte que le texte définitif de la nouvelle constitution, si peu conforme à la précédente, fût rédigé par le même législateur. — « Citoyen Daunou, prenez la plume et mettez-vous là, » lui dit le Général ; Daunou essaya de s'excuser, et obéit. Lorsqu'un article était agréé, il le rédigeait et l'écrivait.

Quand la série des articles eut ainsi été adoptée, il

était nécessaire de les examiner dans leur ensemble et de les coordonner. M. Rœderer refusa de se charger de ce travail, qui fut encore imposé à M. Daunou; on lui donna une nuit pour terminer sa tâche.

La rédaction première n'était pas toujours assez précise, assez arrêtée pour qu'il fût suffisant de la transcrire; M. Daunou profita de cette chance pour risquer quelques changements conformes à ses opinions personnelles et destinés à atténuer les facilités laissées au pouvoir absolu. Ses amendements ne furent pas acceptés, et il lui fallut encore une fois écrire des articles contre lesquels il votait.

La constitution devait pourvoir à la nomination des trois Consuls qui, à l'avenir, seraient élus par le Sénat; les noms à insérer dans un des articles étaient donc soumis au vote des deux commissions législatives. Le général Bonaparte ne pouvait être sujet à un scrutin; il se regardait comme déjà proclamé par le vœu de la nation. Mais il semblait que le second et le troisième consuls ne pouvaient être nommés que par l'élection des commissions législatives.

Le Premier consul avait mis dans ses conditions inofficielles qu'il choisirait ses collègues.

Bien que M. Cambacérès eût refusé avec sa prudence accoutumée de coopérer en rien à la révolution du 18 brumaire dont il souhaitait le succès, le général Bonaparte avait jugé que personne ne lui conviendrait mieux pour l'associer, comme premier de ses subordonnés, à l'exercice du pouvoir exécutif. M. Cambacérès avait parlé le langage des révolutionnaires, avait professé leurs opinions, n'avait protesté contre aucun de leurs actes; il avait vécu avec eux, mais il n'était pas des leurs. Son caractère, ses habitudes de société,

ses manières graves et un peu guindées, sa conduite, sa réserve lui avaient toujours valu la confiance des modérés de toute opinion. Il avait la réputation d'un jurisconsulte éclairé, et tenait plus du magistrat que de l'avocat.

Le Premier consul, qui voulait ranger tous les partis sous son gouvernement, sans complaisance pour les passions ni pour les opinions d'aucun d'eux, ne prétendait point les dompter uniquement par la force et l'intimidation. Il n'avait nullement le projet de les opprimer ni de les humilier. C'eût été le même procédé révolutionnaire qui avait perpétué une lutte continuelle et des réactions alternatives : ménager les intérêts individuels, ne rappeler aucun souvenir du passé; imputer la conduite de chacun à la nécessité des circonstances, à l'entraînement universel; rallier les hommes de talent, d'esprit, d'expérience; employer ceux qui deviendraient raisonnables : telle était la pensée du Premier consul.

Cambacérès était le meilleur intermédiaire pour établir les relations que le Général se proposait d'avoir, avec les révolutionnaires. Le second Consul allait devenir le patron de tous ceux qui voudraient servir le gouvernement, oublier leurs opinions sans les renier, et ne point se vanter de leur conduite précédente, sans pourtant accepter l'attitude d'amnistiés.

En ce moment, il n'existait pas réellement d'autres partis que les diverses factions révolutionnaires. Depuis le 18 fructidor, la scène politique n'avait été occupée que par les conventionnels, par les amis du Directoire et par les Jacobins. C'était à leurs discordes que le 18 brumaire était venu mettre un terme.

Le parti royaliste consistait en quelques agents se-

crets, quelques comités plus ou moins prudents, jugeant les hommes et les circonstances avec ou sans discernement.

Les Chouans et les Vendéens avaient les armes à la main ; par cela même ils ne formaient pas un parti politique : une fois vaincus, comme ils allaient l'être, par un gouvernement fort et habile, cette position leur ôtait toute action et toute influence sur les affaires publiques.

Des hommes de 1789, des amis de la monarchie constitutionnelle, les uns étaient encore émigrés, les autres déportés ou exilés par les lois de fructidor. Le Premier consul les rappelait, mais individuellement, et non pas comme représentants d'une opinion.

Il n'y avait pas, à proprement parler, un parti modéré; les adversaires de la révolution républicaine ne formaient pas une faction unie et compacte. Mais il existait une nation entière de citoyens qui demandaient l'ordre, le repos, la justice, la liberté civile; il subsistait encore une aristocratie de propriétaires, qui depuis sept années avaient été persécutés, mis hors du droit, éloignés par leur volonté ou par exclusion des fonctions publiques, ennemis opprimés et passifs des gouvernements qui avaient successivement exercé le pouvoir.

C'était pour cette nation que le général Bonaparte faisait la révolution du 18 brumaire. Quel que fût l'usage auquel il destinait l'autorité souveraine, que ce fût pour accomplir les rêves de son ambition, ou pour donner à la France le bonheur avec la gloire, il savait que s'il voulait établir son règne il lui fallait obtenir le suffrage et la reconnaissance des bons citoyens et des honnêtes gens.

Cette considération le décida dans le choix du troisième consul. M. Lebrun avait été attaché au chancelier Maupeou et avait écrit pour lui des mémoires, des projets d'édits ou des discours, à l'époque de l'exil et de l'abolition momentanée des parlements, lorsque le gouvernement de Louis XV voulait faire concourir avec un acte de despotisme et la subversion des lois du royaume quelques réformes utiles dans l'administration. Sous le règne de Louis XVI, M. Lebrun n'avait ni exercé, ni recherché aucun emploi public : il avait une charge de finance, une position honorable, des relations avec les hommes les plus considérables de la haute administration. Déjà sa traduction de l'*Iliade* et de la *Jérusalem délivrée* lui avaient donné une réputation littéraire qu'il n'avait point recherchée ; il ne mettait pas son nom aux ouvrages qu'il publiait.

En 1789, il avait été élu membre des États généraux. A l'Assemblée constituante, il s'occupa presque exclusivement des finances et acquit une véritable autorité sur cette matière. Il appartenait au parti libéral modéré. La constitution de 1791 lui avait donné des espérances qui furent loin de se réaliser; il fut détenu comme suspect pendant le règne de la Terreur. Élu au conseil des Anciens en 1795, il s'y plaça dans ce groupe d'hommes honorables et sensés : Portalis, Tronçon Ducoudray, Mathieu Dumas, Marbois. Comme à l'Assemblée constituante, il s'occupa spécialement de finance et d'administration. Bien que ses opinions et ses amitiés ne fussent pas cachées, il ne fut point compris sur les listes de proscription et continua à siéger au conseil des Anciens. Il ne parut point aux conciliabules qui préparèrent le 18 brumaire, et à ce moment

il n'avait pas encore fait une visite au général Bonaparte. Ce fut seulement lorsque la commission législative déléguée par les Anciens l'eut élu pour président qu'il crut convenable de se présenter chez le Consul. Ce peu d'empressement contribua à le faire remarquer. Il avait des manières distinguées, une physionomie noble et calme, une conversation naturelle et facile et une apparence tout aristocratique. La conversation fut longue, et il revit ensuite plusieurs fois le général Bonaparte, qui jugea avec son habituelle sagacité que M. Lebrun était précisément le collègue dont il avait besoin pour être en communication avec les hommes qui n'avaient ni aimé, ni voulu, ni servi la République et qu'elle avait repoussés ou persécutés; il ne pouvait mieux placer sa confiance. M. Rœderer le confirma dans l'opinion qu'il en avait conçue.

Avant que son choix fût fixé, on lui avait parlé de Daunou, et sans l'accepter il n'avait pas semblé l'exclure. Daunou jouissait à juste titre de l'estime et de la confiance des républicains. Parmi les membres des deux commissions législatives, quelques-uns commençaient à s'inquiéter du pouvoir absolu dont ils investissaient le général Bonaparte : ils auraient voulu placer près de lui un ferme et austère ami de la liberté.

Le Premier consul avait d'abord ouvert un scrutin pour l'élection de ses deux collègues. Il n'y avait ni doute, ni difficulté pour Cambacérès; mais lorsqu'il vit qu'un certain nombre de suffrages se portait sur Daunou, il n'acheva pas le dépouillement des bulletins déposés dans l'urne. — « Nous ferons mieux, dit-il, de nous en rapporter au citoyen Siéyès, qui a désigné les citoyens Cambacérès et Lebrun. » — Leurs noms furent donc écrits dans la constitution.

Aux termes de l'article 24, les vingt-neuf premiers membres du Sénat devaient être nommés par Siéyès et Roger Ducos, consuls sortants, Cambacérès et Lebrun deuxième et troisième consuls. Le Premier consul exerça peu d'influence sur ces choix. La liste fut presque entièrement composée des membres du conseil des Anciens qui, soit par l'influence de Siéyès, soit par admiration du général Bonaparte, s'étaient montrés favorables à la révolution du 18 brumaire; il avait souhaité, et cette pensée avait été généralement approuvée, que quelques hommes notables dans les sciences ou dans les lettres fussent appelés au sénat. Berthollet, Lacépède, Laplace, Monge, Volney furent sénateurs; Ducis refusa. Kellermann, Hatry, Lespinasse, Pleville Lepelley y représentèrent les armées de terre et de mer. Siéyès s'entoura de quelques-uns de ses amis : ils formèrent bientôt une coterie philosophique et opposante qui ne devait pas inquiéter le gouvernement dans une assemblée dont les séances restaient fermées au public et où régnait un esprit de prudence et de conservation. Cette première promotion comprenait MM. Cabanis, de Tracy, Garat, Lenoir La Roche, Lambrechts.

Les vingt-neuf autres sénateurs devaient être élus, par les premiers nommés, adjoints aux deux consuls sortants. Les choix furent faits dans le même esprit. La plupart furent pris dans le conseil des Anciens ou parmi des membres notables des précédentes assemblées représentatives; d'autres savants furent aussi choisis dans l'Institut : Lagrange, Daubenton et Darcet; le peintre Vien, ce doyen de l'école française, fut placé sur cette liste, ce qui fut fort remarqué. Des négociants ou banquiers de Paris, de Nantes, de Marseille, de Bordeaux; François de Neufchâteau qui

avait été ministre et Directeur s'y trouvaient aussi. Rœderer, Crétet, Regnier et Abrial refusèrent pour devenir conseillers d'État ou ministres ; ils furent remplacés par le général Serrurier, les amiraux Bougainville et Morard de Galles, M. Jacqueminot un des Cinq-Cents et le duc de Choiseul Praslin, ancien membre de l'Assemblée constituante.

Siéyès était sénateur par une disposition spéciale de la constitution. Il ne souhaita point d'être second Consul. Cette position, authentiquement subalterne, l'eût humilié et ne convenait pas à son caractère. Sa carrière politique était terminée ; elle avait consisté à proposer des théories et à s'abstenir de toute action, parce qu'il ne pouvait les faire adopter. Il aimait le calme, le bien-être, la vie commode, et par conséquent, l'argent; non pas qu'il ait jamais voulu s'en procurer par des moyens contraires à la probité; mais, dès le temps de l'Assemblée constituante, on avait remarqué qu'il cherchait à s'arranger une bonne position. Le Premier consul lui fit offrir par les commissions législatives, comme récompense nationale, la terre de Crosne, qui était un bien national. Il accepta, on dit même qu'il désira cette donation. Il prévoyait sans doute que ce dénoûment de la révolution de brumaire, ce sacrifice de son ambition et des opinions libérales qu'on lui supposait, seraient un grand échec à la considération dont il jouissait; cette crainte ne l'arrêta point.

Au total, la composition du Sénat fut accueillie favorablement par l'opinion publique et convenait aux circonstances.

Le Sénat, ainsi formé, avait à nommer les trois cents membres du Corps législatif. La liste fut formée

dans le même esprit de conciliation et de fusion ; les noms étaient moins connus; le public ne pouvait prendre un grand intérêt à la composition d'une assemblée muette; on s'attendait à ne la voir jamais résister au gouvernement, et dans la disposition générale des esprits, on ne souhaitait pas qu'elle se montrât indépendante.

La nomination des tribuns, confiée aussi au Sénat, avait beaucoup plus d'importance. L'institution du Tribunat était le dernier reste de la liberté de discussion ; Siéyès avait imaginé de lui donner la parole pour attribution exclusive. La délibération silencieuse et le vote appartenaient au Corps législatif; la défense des projets de lois était attribuée au conseil d'État; le Tribunat semblait donc destiné à l'opposition. On pouvait croire, en lisant la liste des cent tribuns nommés par le Sénat, qu'ils avaient été choisis pour s'acquitter de cette fonction. Les républicains hommes de lettres ou hommes d'esprit, dont le public connaissait les noms; qui voyaient déjà avec regret et méfiance l'établissement d'un pouvoir absolu ; ceux que le général Bonaparte n'avait pas associés à l'œuvre de la constitution et qui n'avaient pas trouvé place dans le sénat ou dans le conseil d'État, devinrent membres du Tribunat. Chénier, Bailleul, Chazal, Ginguené, Benjamin Constant, Andrieux, Jacquemont, Daunou qui n'avait voulu être ni sénateur ni conseiller d'État, furent choisis par l'influence de Siéyès ; non pas qu'il cherchât à créer un parti hostile au gouvernement, mais pour ne pas laisser dans l'oubli et hors du monde politique ses amis et son entourage. Le Premier consul ne mit aucun empêchement à cette composition du Tribunat; il ne craignit point d'abord de

ntrer une opposition quelconque, lorsqu'il avait l'appui de l'opinion publique, lorsque les journaux et les conversations répétaient chaque jour : « le règne des orateurs est passé. » D'ailleurs, les libéraux et les idéologues n'étaient pas en majorité dans le Tribunat; beaucoup d'hommes distingués comme jurisconsultes, comme administrateurs, d'un esprit positif, ayant la pratique des affaires, pouvaient neutraliser les derniers champions des opinions trop libérales ou hostiles au pouvoir. Peu de temps ne devait pas s'écouler avant qu'ils parussent importuns et dangereux.

Le conseil d'État n'était pas un des grands pouvoirs publics. Il était sans indépendance et ne devait exercer aucune action sur la marche du gouvernement, ni sur la pensée première des grandes lois d'organisation. Mais son importance était réelle ; tout était à régler dans l'administration; les lois civiles étaient à faire; la Révolution avait aboli tous les codes et n'avait pu en donner d'autres; les départements ministériels auraient comporté une autorité trop absolue sur les détails d'exécution, si le conseil d'État n'avait pas eu sa part dans leurs attributions contentieuses et délibératives. Le Premier consul attacha donc une attention extrême au choix des conseillers d'État.

Il avait placé son frère Lucien au ministère de l'intérieur. M. Abrial avait remplacé Cambacérès au ministère de la justice. Le conseil d'État fut divisé en plusieurs sections :

A la section de la guerre : Brune, Dejean, Cessac, Marmont, Petiet;

A la section de la marine : Gantheaume, Champagny, Redon, Fleurieu;

Aux finances : Defermon, Duchâtel, Devaisne, Jolivet ;

A la législation : Boulay, Berlier, Réal, Émery ;

A l'intérieur : Rœderer, Benezech, Chaptal, Regnauld de Saint-Jean d'Angely, Fourcroy.

Des conseillers d'État furent en même temps directeurs généraux des principales administrations : Dufresne, du trésor public ; Duchâtel, de l'enregistrement ; Regnier, des domaines ; Cretet, des ponts et chaussées ; Lescalier, des colonies.

Les journées du 18 et du 19 brumaire n'auraient été qu'une nouvelle crise révolutionnaire, si elles n'avaient pas eu pour conséquence la création d'un gouvernement. Raconter seulement le drame en lui donnant pour dénoûment la chute du Directoire et l'écroulement d'une constitution si souvent ébranlée et déjà brisée, eût été une histoire incomplète de ce grand événement. Il était indispensable de montrer ses résultats immédiats et son véritable caractère ; d'expliquer comment, pour la première fois depuis onze années, le cours de la Révolution fut arrêté ; comment la France espéra qu'elle retrouverait la paix intérieure et l'ordre public ; comment fut conçu l'espoir de former une société nouvelle lorsque les éléments de l'ancienne société ne pouvaient plus être retrouvés parmi ses ruines. Le nom des hommes qui furent appelés aux principales fonctions de l'État était un des témoignages les plus significatifs de ce que voulait être le nouveau gouvernement, et de l'autorité avec laquelle il soumettrait et emploierait tous les partis.

L'article dernier de la constitution était ainsi conçu : — La présente constitution sera offerte de suite à l'acceptation du peuple français. »

L'accomplissement de cette formalité, qui n'avait pas procuré un jour d'existence à la Constitution de 1793; qui n'avait mis aucun obstacle aux violations annuelles de la constitution de l'an III, ne devait pas retarder l'installation du nouveau gouvernement. Ce vote ne fut et ne pouvait être que la reconnaissance d'un fait accompli, la soumission à un pouvoir déjà existant. A cette époque la souveraineté du peuple était exercée par la signature de chaque votant apposée sur un registre, et non pas en déposant un bulletin imprimé. Aussi les nombres étaient beaucoup moindres qu'on ne les a vus depuis, mais ils étaient supérieurs aux relevés des suffrages qui avaient accepté les constitutions précédentes. — Il y eut 3011007 acceptants et 1562 non acceptants. Ce résultat fut proclamé six semaines après la mise en activité de cette constitution.

Dès que le gouvernement nouveau avait été formé et installé, le Premier consul avait proclamé son avénement et s'était adressé à la nation, en ces termes :

« Français, rendre la République chère aux citoyens, respectable aux étrangers, formidable aux ennemis : telles sont les obligations que nous avons contractées en acceptant la première magistrature.

« Elle sera chère aux citoyens si les lois, si les actes de l'autorité sont toujours empreints de l'esprit d'ordre, de justice et de modération.

« Sans l'ordre, l'administration n'est qu'un chaos; point de finances, point de crédit public; et avec la fortune de l'État s'écroulent les fortunes particulières; sans justice, il n'y a que des partis, des oppresseurs et des victimes.

« La modération imprime un caractère auguste aux

gouvernements comme aux nations; elle est toujours la compagne de la force et le garant de la durée des institutions sociales.

« La République sera imposante aux étrangers, si elle sait respecter dans leur indépendance le titre de sa propre indépendance; si ses engagements préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité!

« Elle sera enfin formidable à ses ennemis, si ses armées de terre et de mer sont fortement constituées; si chacun de ses défenseurs trouve une famille dans le corps auquel il appartient, et dans cette famille un héritage de vertu et de gloire; si l'officier formé par de longues études obtient, par un avancement régulier, la récompense due à ses talents et à ses travaux.

« A ces principes tiennent la stabilité du gouvernement, les succès du commerce et de l'agriculture, la grandeur et la prospérité des nations.

« Nous avons tracé la règle qui doit nous juger : Français, nous vous avons dit nos devoirs. Ce sera vous qui nous direz si nous les avons remplis. »

Telles furent les espérances que donna le général Bonaparte en s'emparant du pouvoir suprême. Lorsqu'il tomba du sommet de la gloire et de la puissance, quelle réponse aurait-il pu attendre de la France, s'il lui avait adressé la même question?

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.













